This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.45

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

# DU LYONNAIS.

1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DU

# LYONNAIS,

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

(NOUVELLE SÉRIE).

TOME VIII.

LYON.
CHEZ AIMÉ VINGTRINIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.
PARIS.
CHEZ M. J. TECHENER, LIBRAIRE,
PLACE DU LOUVRE, 12.
1854.

Digitized by Google

7N 38.15

HARVARD COLLEGE
JUL 28 1914
LIBRARY.
F. C. LOWELL FUND

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS,

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

## Poésie.

—

# CONSEILS DES CHAMPS.

A UN ENFANT.

Après vos sœurs et votre mère,
Enfant au cœur tendre et soumis,
Que la nature vous soit chère;
Les champs sont vos meilleurs amis.

L'air des champs donne avec largesse
Comme un autre lait maternel;
Il fait croître en âge, en sagesse,
L'enfant placé là par le ciel.

Digitized by Google

C'est la voix du monde champêtre,
L'aspect des prés verts, du lac bleu,
Qui vous feront le mieux connaître
Et chérir la bonté de Dieu.

Aimez donc les bois, la fontaine,
L'étang bordé de longs roseaux,
Les petites fleurs, le grand chêne
Tout peuplé de joyeux oiseaux.

L'air parle sous sa fraîche voûte;
Le nid chanteur, dès son réveil,
Au pieux enfant qui l'écoute
Donne toujours un bon conseil.

Enfant qui devez être un homme,
Les bois vous diront des secrets;
Venez! Il faut que je vous nomme
Les grandes vertus des forêts.

Préservant la paisible enfance
De nos désirs et de nos maux,
L'ombre, la fraîcheur, le silence
S'éternisent sous ces rameaux.

Le chêne, aux jours d'ardeurs brûlantes,
Pour que tout vienne en sa saison,

Digitized by Google

Garde, à ses pieds, les jeunes plantes
D'une précoce floraison.

Aimez cet arbre aux fortes branches ;
Voyez, sous son feuillage épais,
Comme l'œil bleu de ces pervenches,
Dans l'ombre vous sourit en paix.

Sur le chêne essayant sa force,
L'enfant, jusqu'au nid du bouvreuil,
En s'aidant des nœuds de l'écorce,
Sait grimper comme l'écureuil.

Jouez sur le chêne robuste,
Et vous grandirez comme lui ;
Et vous même d'un jeune arbuste,
Quelque jour vous serez l'appui.

Ces chants que l'arbre fait entendre,
Cette ombre aux viriles douceurs,
Vous pourrez un jour les répandre
Sur votre mère et sur vos sœurs.

Imitez les grands bras du chêne
Luttant contre le vent du nord ;
Endurcissez-vous à la peine
Pour devenir agile et fort.

Digitized by Google

Loin de vous une enfance molle:
Du laboureur, du bûcheron
Suivez, enfant, la rude école :
L'homme fort peut seul être bon.

Pour faire ainsi vos jours utiles
Et doux à ceux que vous aimez,
Profitez des leçons fertiles
Dont les champs sont partout semés.

Partout la nature sereine
Offre l'aide avec le conseil :
Enfants ! cueillez la bonne graine,
Dieu vous donnera le soleil.

VICTOR DE LAPRADE.

Digitized by Google

# LA REINE CARÉTÈNE[1].

Parmi les documents contemporains que Du Chesne a reproduits, à chaque siècle, dans son vaste recueil des *Scriptores historiæ Francorum*, figure le titre funéraire de la reine Carétène, fondatrice de l'église de Saint-Michel, où elle avait reçu la sépulture. Un vieux manuscrit de la bibliothèque d'Alexandre Pétau a sauvé de l'oubli la mémoire de cette reine, en nous conservant l'éloge poétique gravé sur son tombeau. C'est d'après ce manuscrit que Du Chesne l'a publié :

(1) Nous devons à l'obligeante amitié de M. Alphonse de Boissieu la communication de ce chapitre, extrait de la 6e et dernière livraison de son important ouvrage sur les *Inscriptions antiques de Lyon*. Cette livraison doit paraître prochainement, et elle est appelée à compléter d'une manière remarquable l'œuvre de notre savant archéologue.

Digitized by Google

*Epitaphium Caretenes religiosæ Reginæ, quæ condita est Lucduni in basilica S. Michaelis* (1).

SCEPTORVM (2) COLVMEN TERRAE DECVS ET IVBAR ORBIS
HOC ARTVS TVMVLO VVLT CARETENE TEGI
QVA FAMVLAM TV CHRISTE TVAM RERVMQVE POTENTEM
DE MVNDI REGNIS AD TVA REGNA VOCAS
THESAVRVM DITEM FELICI FINE SECVTAM
FOTIS PAVPERIBVS QVEM DEDIT ILLA DEO
IAMDVDVM CASTVM CASTIGANS ASPERA CORPVS
DELITVIT VESTIS MVRICE SVB RVTILO
OCCVLVIT LAETO IEIVNIA SOBRIA VVLTV
SECRETEQVE DEDIT REGIA MEMBRA CRVCI
PRINCIPIS EXCELSI CVRAS PARTITA MARITI
ADIVNCTO REXIT CVLMINA CONSILIO
PRAECLARAM SOBOLEM DVLCESQVE GAVISA NEPOTES
AD VERAM DOCTOS SOLLICITARE FIDEM
DOTIBVS HIS POLLENS SVBLIMI MENTE SVBIRE
NON SPREVIT SACRVM POST DIADEMA IVGVM
CEDAT ODORIFERIS QVONDAM DOMINATA SABAEIS
EXPETIIT MIRVM QVAE SALOMONIS OPVS
CONDIDIT HAEC TEMPLVM PRAESENS QVOD PERSONAT ORBE
ANGELICISQVE DEDIT LIMINA CELSA CHORIS
LAXATVRA REOS REGI QVAE SAEPE FEREBAT
HAS OFFERE PRECES NVNC TIBI CHRISTE POTEST
QVAM CVM POST DECIMVM RAPVIT MORS INVIDA LVSTRVM
ACCEPIT MELIOR TVNC SINE FINE DIES
IAMQVE BIS OCTONA SEPTEMBREM LVCE MOVEBAT
NOMEN MESSALAE CONSVLIS ANNVS AGENS

(1) *Hist. Franc. Scriptor.*, t. I, p. 514.
(2) Il faut évidemment lire *Sceptrorum*.

Digitized by Google

A la lecture de ces vers, on se sent pris d'un doute fort excusable, et l'on se demande s'ils ont été réellement gravés, dès le commencement du VI^e siècle, sur la tombe de Carétène. Il y a là une sobriété d'images, une netteté de pensées et d'expressions, une marche sûre et claire qui rappelle l'école de Leydrade et de Florus (1). N'est-il pas permis de croire qu'à la restauration de nos monuments, après les invasions barbares, on aura décoré de cette légende poétique la sépulture de la reine bourguignonne? Ce soupçon, légitime en apparence, tombe devant l'appréciation exacte des faits contenus dans l'éloge funéraire, des omissions même qu'on y remarque et des traditions qu'on y découvre, traditions en tous points opposées à celles qui prévalurent chez les Francs et qui sont encore vivantes dans notre histoire. C'est surtout en présence d'un pareil titre que je regrette le laconisme auquel je suis forcément astreint; il y a là une vérité historique à rétablir, une grande mémoire à venger. Je ne pourrai le faire que très-rapidement; mais ce sera pour moi l'occasion de renvoyer mes lecteurs à une dissertation qui jette le plus grand jour sur ce sujet, et qui me semble le dernier mot de la critique, comme de la science, relativement à certains détails étrangement défigurés dans ce qui nous a été transmis sur la vie et le caractère de l'illustre auteur de la loi Gombette (2).

Carétène, dont le nom n'a échappé à l'oubli que grâce à notre inscription, a vécu un peu plus de cinquante ans, un peu moins de cinquante-cinq :

Quam cum post decimum rapuit mors invida lustrum.

Morte sous le consulat de Messala,

Nomen Messalæ consulis annus agens.

c'est-à-dire l'an 506, elle a dû naître entre les années 452 et 455. Ces dates sont le point de départ de tout commentaire. Pour n'y

(1) Notons aussi la date du consulat et l'âge de Carétène, exprimés en vers, chose assez rare avant le IX^e siècle.

(2) *Gondebaldo Re de Borgognoni e santo Avito vescovo di Vienna sul Rodano.* (Storia d'Italia di Carlo Troya, vol. II, part. 11, appendix et *Raccolta religiosa* di Napoli, la Scienza e la Fede, v. VI.)

Digitized by Google

avoir pas pris garde, on a donné à cette malheureuse reine autant de maris qu'il y a eu de rois bourguignons ; on en a même créé tout exprès pour elle, ce qui n'était pas difficile, vu les nombreuses variantes qu'offre la suite chronologique des noms de ces princes.

Procédons par voie d'élimination. Carétène morte en 506, âgée d'un peu plus de cinquante ans, mais d'un peu moins de cinquante-cinq, n'a pas pu être la femme du premier roi bourguignon connu, Gondicaire, tué en 436, puisqu'elle est née entre 452 et 455. Elle n'a pas été non plus l'épouse du second roi, Gundioc, enlevé en 463 : à cette époque Carétène n'avait que huit ou neuf ans. C'est donc à l'un des quatre fils de ce prince qu'elle a dû être unie. Or, ce n'est pas à Godegisile, qui ne laissa point d'enfants, et probablement ne fut jamais marié. Ce n'est pas davantage à Godomar, et cela par les mêmes raisons. Il faut opter entre Gondebaud et Chilpéric.

Si Carétène eut épousé Gondebaud, on n'aurait pas pu omettre, dans son épitaphe, le nom illustre et respecté du roi son mari, qui vécut encore dix ans après la mort de cette princesse ; on ne se serait pas contenté de le désigner par la mention assez vague de *princeps excelsus*. Rien, dans la position de Gondebaud, en 506, ne commandait cette réserve ; tout, au contraire, la rendrait inexplicable. Ce silence, dont la cause apparaîtra plus loin, est à lui seul une révélation. De plus, quelle qu'ait été la tolérance de Gondebaud pour les catholiques, quelques tendances qu'il ait eues à embrasser la foi de Nicée, dont son ambition politique seule le détourna, est-il permis de croire que sa femme eût pu, sous ses yeux, et lorsqu'il était au faîte de la gloire et de la puissance, déposer le sceptre, prendre l'habit monastique, se retirer à l'ombre du cloître et fonder une église en l'honneur du chef de la milice céleste ? Cela n'est pas admissible : la prudence de Carétène, non moins que son zèle éclairé pour les intérêts religieux qu'elle voulait servir, et les conseils de saint Avit l'en auraient assurément détournée. Je borne à ces deux arguments les raisons qui s'opposent à ce que Carétène ait été l'épouse de Gondebaud. Je suis donc conduit forcément à la placer sur le

Digitized by Google

trône de Chilpéric. Les difficultés que j'y trouve sont plus spécieuses que réelles. En admettant même qu'elles soient graves, il faut se garder de les croire insolubles ; elles s'évanouiront bien vite, pour quiconque prendra la peine d'apprécier exactement les faits, en les dégageant des préjugés qui les ont obscurcis, et en les rapprochant des témoignages contemporains auxquels on doit toujours s'en rapporter de préférence.

Lorsque le royaume de Bourgogne se partagea entre les quatre fils de Gundioc, Chilpéric eut le Lyonnais pour héritage et vint s'établir à Lugdunum ; Gondebaud fixa sa résidence à Vienne. Ainsi qu'il arrive trop souvent quand l'unité d'un royaume est brisée, une lutte s'engagea entre les deux frères : on n'en connaît ni le motif, ni les détails ; mais l'issue fut la mort de Chilpéric et l'occupation de ses états par Gondebaud. Plus tard, les Francs, jaloux de légitimer leurs usurpations, racontèrent que le vainqueur avait lui-même percé Chilpéric de son épée et ordonné de précipiter la femme de ce prince dans les eaux, après lui avoir attaché une pierre au cou. Chilpéric laissa deux filles, Cromna et Clotilde : l'une prit le voile, l'autre resta sous la protection de Gondebaud, qui l'accorda ensuite en mariage à Clovis. Voilà les faits rapportés par Grégoire de Tours (1). Son abréviateur ajoute un détail de plus et charge d'un nouveau crime la mémoire de Gondebaud, en lui attribuant la mort de deux fils de Chilpéric dont aucun autre auteur ne parle (2).

Tels sont les documents sur lesquels tous nos historiens se sont fondés, quand ils ont dû présenter le tableau de cette époque ; il n'est venu à la pensée de personne d'examiner l'autorité et la créance qu'il faut accorder à de semblables récits. M. Carlo Troya, le premier, a osé en démontrer l'invraisemblance. Opposant au témoignage tardif et partial de Grégoire de Tours et de Frédégaire le témoignage contemporain et sérieux de saint

(1) *Igitur Gondobadus Hilpericum fratrem suum interfecit gladio uxoremque ejus, ligato ad collum lapide, aquis immersit*, etc., etc. (Hist. Francor., lib. II, c. XXVIII.)

(2) ... *Duos filios eorum gladio trucidavit*. (Hist. Francor. Epitomat., XVII).

Digitized by Google

Avit, il a dégagé la vérité de la légende, mis en lumière le seul fait incontestable, rejeté au rang des fables et des imaginations suspectes les crimes imputés au législateur des Burgundes. Essayons, après lui, d'éclaircir ce mystère et d'achever la réhabilitation de Gondebaud ; la chose en vaut la peine et se rattache directement au commentaire de notre inscription.

Grégoire de Tours écrivait près d'un siècle après la mort de Chilpéric ; il écrivait pour les Francs et d'après leurs traditions. Sincère, mais crédule, il acceptait l'histoire, dont il n'avait pas été témoin, telle qu'elle lui était racontée. Or, cette histoire du premier royaume de Bourgogne, détruit avant la naissance de l'évêque de Tours, avait été singulièrement altérée, pour ne pas dire entièrement fabriquée, par les Francs, suivant les intérêts de leur politique et pour la justification, à peu près impossible, des misérables enfants de Clovis. Si l'on s'était emparé des états de Gondebaud, c'est qu'ils appartenaient à Clotilde, sur le père de laquelle celui-ci les avait usurpés de la façon la plus barbare. Si Clodomir avait mis à mort son prisonnier, le pieux Sigismond, avec sa femme et ses enfants (1), c'était en représailles de la mort de Chilpéric, que le père de Sigismond avait fait périr avec la reine et ses fils. Il n'y a pas jusqu'au puits, dans lequel le cadavre de ce prince est précipité, qui ne trouve son excuse dans le récit imaginaire de la cruauté de Gondebaud envers la femme de Chilpéric. Ainsi cette lamentable et trop réelle histoire de la barbarie exercée par les enfants de Clovis sur les derniers héritiers des rois bourguignons, a été le patron sur lequel les Francs ont tracé les souvenirs de leurs griefs et la justification de leurs actes. Bien plus, ils ont prétendu rendre notre douce et sainte Clotilde complice de tous ces forfaits ; ils ont mis dans sa bouche des paroles de sang et de vengeance. C'est elle qui aurait excité les fils de Clovis à cette guerre impie contre Sigismond, son cousin par le sang, son frère par la foi, contre le prince qui avait puisé, aux mêmes sources qu'elle, les principes de l'orthodoxie catholique (2). Cela est tout aussi

(1) Gregor. Turon., lib. III, c. VI.

(2) *Chrothildis vero Regina Chlodomerem et reliquos filios suos adloquitur,*

Digitized by Google

croyable que l'épisode du roman raconté par Frédegaire à propos du mariage de Clotilde, épisode dans lequel le chroniqueur nous représente la fiancée de Clovis préludant à sa sainte mission en faisant incendier douze lieues du pays qui l'avait vue naître (1). Voilà ce qu'on racontait à Grégoire de Tours, comme à Frédegaire, un demi-siècle après la chute du premier royaume de Bourgogne, et trente-cinq ans après la mort de sainte Clotilde. Les vaniteuses et mensongères légendes des Francs ne permettaient plus d'entendre la voix déjà lointaine des longues et maternelles douleurs confiées par Clotilde au cloître solitaire de Saint-Martin.

Mais il nous reste un témoin mieux informé que l'évêque de Tours et que Frédegaire, un témoin qui a vécu près de Gondebaud, qui a conversé, discuté, entretenu une correspondance suivie avec le roi bourguignon, qui l'a consolé dans ses douleurs et ne l'a jamais flatté dans sa prospérité, qui a connu toute la subtilité, tous les doutes, toutes les faiblesses et toutes les qualités de ce prince. Ce témoin, dont le père de notre histoire admire les écrits (2) et dont Ennodius a pu dire : *In quo peritia, velut in diversorio lucidæ domus, se inclusit* (3), n'est autre que saint Avit, un des docteurs de l'Eglise de Vienne, une des lumières de l'Eglise gallicane, un des saints de l'Eglise universelle. Or, saint Avit, écrivant à Gondebaud pour le consoler de la perte d'une fille qui venait de lui être enlevée au moment où elle allait contracter une alliance royale, lui adresse ces mémorables paroles : *Flebatis quondam pie-*

*dicens : Non me pœniteat, charissimi, vos dulciter enutrisse : indignamini, quæso, injuriam meam, et patris matrisque meæ mortem sagaci studio vindicate.* (Id., ibid.)

(1) *Adhuc antequam terminos Burgundiæ Chrotechildis præteriret, rogans eos, a quibus ducebatur, ut duodecim leuvas in utrasque partes de Burgundia prædarent et incenderent. Quod cum, permittente Chlodoveo, fuisset impletum, dixit Chrotechildis : Gratias tibi ago, Deus omnipotens, quod initium vindictæ de genitoribus vel fratribus meis video.* (Hist. Franc. Epitomat., XIX).

(2) GREGOR. TURON., l. II, c. XXXIV.

(3) *Vita beati Epiphan.*

Digitized by Google

*tate ineffabili funera Germanorum, sequebatur fletum publicum universitatis afflictio* (1). En présence de cette lettre intime, adressée au cœur d'un père et non à la postérité, que deviennent les odieuses accusations dont on a chargé la mémoire de Gondebaud ? Saint Avit pouvait-il ignorer les circonstances qui avaient accompagné la mort de Chilpéric et de Godomar? Mais il était sur le théâtre même où ces faits s'étaient passés; mais ces faits étaient récents et publics. Pouvait-il fermer les yeux sur ces crimes, s'ils eussent été réellement commis? Mais alors il n'eut pas dû y faire la moindre allusion. Au lieu de verser le baume dans la plaie du malheureux prince, n'y aurait-il pas ainsi enfoncé de nouveau le poignard ? Ne lui aurait-il pas présenté son malheur comme une vengeance céleste, comme un châtiment juste et mérité ? En un mot, aurait-il pu trouver, au lieu d'une consolation, une ironie plus cruelle et plus sanglante? Le saint évêque de Vienne ajoute qu'il faut adorer les desseins de la Providence : Dieu tire sa gloire et notre propre avantage des événements en apparence les plus funestes; c'est ainsi, dit-il, que la mort de vos frères, en diminuant le nombre des personnes royales, a donné plus de force et d'unité à l'Empire; les secrets de la Divinité nous préparaient un avenir heureux, dans ce qui semblait alors un sujet d'éternelle affliction (2). Saint Avit, s'adressant au prince qu'il aurait su être le meurtrier de ses frères, aurait-il pu faire de ce crime une voie providentielle? Non, le saint missionnaire, qui préparait la conversion de Gondebaud, ne mentait pas ainsi à sa propre conscience et à celle du prince auquel il offrait des consolations d'un ordre supérieur. Non, le courageux défenseur de l'orthodoxie catholique ne déguisait pas sa pensée devant le père attéré par la douleur, lui qui, un

(1) S. Aviti Viennensis Epist. v, *Domno Gundobado regi.*

(2) *Occulto Divinitatis intuitu, instrumenta mœstitiæ parabantur ad gaudium. Minue at regni felicitas numerum regalium personarum; et hoc solum servabatur mundo quod sufficiebat imperio... experto credite : quidquid hic nocuit, hic profecit; quidquid tunc flevimus, nunc amamus.* (S. Avit. Epit. v.)

Digitized by Google

an plus tard, osait dire au roi : *Scriptura nos docet, quod propter derelictionem legis Dei sæpe subvertuntur regna* (1). Il n'imputait donc pas à Gondebaud la fin prématurée de ses frères.

Vingt-cinq ans plus tard, quand Clodomir voulut se débarrasser de Sigismond et de toute la famille de cet infortuné prince, que le sort des armes avait fait tomber entre ses mains, un autre Avit lui tint ce ferme langage : « Si vous les tuez ; vous serez vous-même livré entre les mains de vos ennemis et vous périrez de la même mort. Vous aurez à subir, dans vous et dans les vôtres, le traitement que vous aurez infligé à Sigismond, à sa femme et à ses enfants (2). » C'était, certes, une belle occasion pour Clodomir de répondre au courageux intercesseur qu'en parlant ainsi il prononçait la sentence de Sigismond, puisque le père de ce prince avait immolé à son ambition Chilpéric et la plus grande partie des parents de Clotilde. Mais alors de tels récits n'auraient pas obtenu créance ; et Clodomir se contenta de mettre en avant les nécessités politiques, qui lui commandaient de se défaire de l'un de ses ennemis, pour avoir ensuite plus facilement raison de l'autre. C'est Grégoire de Tours lui-même qui nous donne ces détails (3).

De cette étude sommaire des faits, et de la comparaison des témoignages, il résulte que Chilpéric mourut victime d'un de ces hasards de la guerre que l'histoire néglige souvent d'enregistrer. Gondebaud et tout le peuple bourguignon le regrettèrent sincèrement, le pleurèrent avec une véritable douleur, *pietate ineffabili*. Gondebaud n'eut aucune part directe à sa mort, n'exerça aucune cruauté envers sa veuve, et, tout en recueillant l'héritage de son frère, il permit à celle-ci de suivre en paix sa sainte vocation : car cette pieuse reine, cette veuve retirée au pied des autels, cette mère tendre et dévouée, je la retrouve dans Carétène. Je la vois libre et honorée à Lugdunum, pouvant exercer jusqu'auprès de Gondebaud son ardente charité envers les malheureux ; fondant un monastère ; élevant

(1) *Collat. Episcopor.* Labbe, viii, 242-246.

(2) *Hist. Franc.*, l. iii, c. vi.

(3) *Id.*, *ibid.*



Digitized by Google

Clotilde, sa fille, dans les principes de la foi catholique, précieuse dot qu'elle devait apporter à Clovis ; concourant avec saint Avit à la conversion de Sigismond et d'une partie des Burgundes. A la femme de Chilpéric, à elle seule, s'appliquent parfaitement tous les faits et tous les détails de notre inscription.

Elle fut l'appui des trônes, *sceptrorum columen*, car elle a fait régner la justice et la miséricorde sur celui qu'elle a partagé ; elle a exercé une heureuse influence sur Gondebaud et donné le jour à Clotilde, devenue reine des Francs. Elle a souvent aidé de ses conseils le prince auquel elle était unie, et porté avec lui le poids des affaires :

Principis excelsi curas partita mariti,
Adjuncto rexit culmina consilio.

Or, sur ce point, nous avons encore un autre témoignage, et un témoignage contemporain : c'est celui de Sidoine Apollinaire qui, adressant à Thaumastus ses doléances contre les effroyables intrigues de la Cour bourguignonne, parle ainsi de l'épouse de Chilpéric : *Sane, quod principaliter medetur afflictis, temperat Lucumonem nostrum Tanaquil sua, et aures mariti virosa susurronum fœce completas opportunitate falsi sermonis eruderat, cujus studio scire vos par est, nihil interim quieti fratrum communium apud animum communis patroni juniorum Cibyratarum venena nocuisse, neque quidquam, Deo propitiante, nocitura; si modo, quamdiu præsens potestas Lugdunensem Germaniam regit, nostrum suumque Germanicum præsens Agrippina moderetur* (1). Devenue libre par la mort de son mari (ce qui ne saurait s'appliquer à Gondebaud), Carétène a pu se vouer tout entière aux austérités de la vie monastique :

Jamdudum castum castigans aspera corpus,
Dilituit vestis murice sub rutilo.
Occuluit læto jejunia sobria vultu,
Secreteque dedit regia membra cruci.

(1) Apollin. Sidonii *Epist.* v. 7. — Ce passage a fait croire à quelques auteurs que la femme de Chilpéric s'appellait Agrippine.

Digitized by Google

Elle a guidé dans le chemin de la véritable foi sa fille et ses neveux :

Præclaram sobolem dulcesque gavisa nepotes
Ad veram doctos sollicitare fidem.

L'histoire de sainte Clotilde et celle des enfants de Gondebaud l'attestent. Elle a érigé aux Saints Anges un temple célèbre :

Condidit hæc templum præsens quod personat orbe,
Angelicisque dedit limina celsa choris.

En se rappelant les malheurs et le joug que la domination arienne fit peser sur l'Eglise, la dédicace d'un temple en l'honneur de la milice céleste et de son chef est une chose significative. Enfin, elle a souvent intercédé auprès du roi en faveur des malheureux et des coupables : ici le roi ne me paraît plus le *princeps excelsus* des premiers vers, c'est Gondebaud que l'auguste recluse a dû plus d'une fois implorer.

Il ne faut être que médiocrement surpris de ne pas rencontrer le nom de Chilpéric dans cette inscription ; cette omission même est un argument de plus en faveur du système que j'ose présenter. D'abord, Chilpéric était mort depuis quinze ans lorsque Carétène fut appelée à Dieu ; puis, tout innocent que je crois Gondebaud, tout étranger que je le suppose à la fin tragique et prématurée de son frère, il paraît certain que celui-ci a été victime d'une tentative ambitieuse et d'une guerre injuste qu'il avait lui-même suscitée. Il était donc peu convenable de rappeler sa mémoire. Enfin, suivant toutes les probabilités, l'époux de Carétène était arien, et, soit par respect pour la foi de sa veuve, soit par une attention délicate vis-à-vis de Clotilde, on aura cru devoir le passer sous silence, dans une légende exclusivement catholique. Grégoire de Tours s'est imposé la même réserve, quand, énumérant les fils de Gundioc dont les Francs avaient conquis l'héritage, il omet à dessein Chilpéric : *Probavit hoc Godegisili, Gundobaldi atque Godomari interitus, qui et patriam simul et animas perdiderunt* (1).

(1) *Hist. Francor.*, l. III, Prolog. — Le savant auteur de l'Histoire du moyen âge en Italie, M. Carlo Troya, qui, par la sûreté et l'élévation

Digitized by Google

En mettant ainsi en présence sur le tombeau de Carétène deux traditions contraires, en invoquant en faveur de Gondebaud le témoignage de saint Avit, confirmé par celui d'une princesse qu'on disait avoir été victime de la barbarie du roi bourguignon, j'ai voulu non seulement rétablir la vérité historique, mais effacer la tache imprimée à une époque qui ne fut pas sans influence sur notre destinée, ainsi qu'à une race intimement liée au souvenir de nos origines lyonnaises. Premiers-nés de la civilisation romaine, nous lui devons notre esprit municipal, qui nous a faits ce que nous sommes, et contre lequel les efforts de la conquête ou de la centralisation, de la tyrannie violente ou pacifique se sont brisés toujours. Fils aînés de l'Eglise, sur la terre des Gaules, cette vocation se trahit presque à chaque page de notre histoire, et la marque d'un sceau particulier de dévouement, d'héroïsme et de foi. Enfin mêlés, pendant près d'un siècle, au peuple le plus doux et le plus civilisé d'entre les barbares, nous avons retenu de lui le respect du foyer, l'égalité des droits, l'amour du travail et du sol, la tolérance et la débonnaireté qui distinguaient la belle et industrieuse race bourguignonne. Romains, catholiques et Burgundes, plus encore que Celtes ou Ségusiaves, nous devons maintenir l'honneur de nos annales dans le passé, garantir notre dignité et notre indépendance dans l'avenir, contre les prétentions et les tentatives des Francs de tous les âges.

Alphonse de Boissieu.

de sa critique, mérite d'être placé aux premiers rangs des écrivains de notre époque, a rétabli dans son vrai jour le caractère de Gondebaud; mais, entraîné par Ruinart (1), il a fait asseoir Carétène sur le trône de ce prince (2). Ayant eu récemment l'occasion de lui soumettre mes idées sur notre inscription lyonnaise, j'en ai appelé à son propre tribunal contre ce premier jugement. Après un mûr examen, M. Troya n'a pas hésité à me faire le sacrifice de son opinion, et il m'a permis de placer mon sentiment sous le patronage de son imposante autorité.

(1) Gregor. Turon., de Miraculis sancti Juliani, c. viii, p. 855, note.
(2) Storia d'Italia del medio-evo, vol ii, p. 922.

Digitized by Google

# NOTICE

SUR

# ANDRÉ D'ESPINAY

CARDINAL, ARCHEVÊQUE DE LYON ET DE BORDEAUX.

André d'Espinay, cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts, était fils de Richard, seigneur d'Espinay, grand chambellan de François, duc de Bretagne, et de Béatrix de Montauban, nièce de Louis, duc d'Orléans. En 1479, il fut, sur la demande de Louis XI, qui l'aimait beaucoup à cause de ses brillantes qualités, nommé par Sixte IV, archevêque de Bordeaux, en remplacement d'Artus de Montauban, son oncle, décédé à Paris en mars 1478. Ce choix fut d'autant plus agréable aux chanoines de Saint-André, que le nouveau prélat était leur collègue, et que, peu de jours après la mort d'Artus, ils lui avaient donné leurs suffrages; mais, dans leur assemblée tenue le 10 avril, ils ne s'étaient trouvés qu'au nombre de onze, parce que la peste, qui faisait alors de grands ravages à Bordeaux, en avait éloigné tous les autres.

Digitized by Google

En ce temps là André d'Espinay était déjà licencié en droit et prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Suivant Denys de Sainte-Marthe, il aurait été d'abord moine de Saint-Benoît; « Alors, dit l'abbé du Tems (1), comment a-t-il donc pu être chanoine de l'église de Bordeaux? Apparemment que sa haute naissance a fait enfreindre les régles à son égard. » Monseigneur d'Espinay prit possession de son siége, par procureur, le 4 octobre 1479, mais il ne fit son entrée solemnelle à Bordeaux que le jour de l'Annonciation, 25 mars 1482. Il partit de Saint-Surin (où il s'était rendu la veille), accompagné de toute la noblesse du pays et du clergé de la ville « qui ne cessoit ce pendant de psalmodier. » Le seigneur de Montferrat conduisait le palefroy sur lequel était le prélat; les seigneurs de la Lande et d'Anglades « le costoyoient de part et d'autre, marchant conjointement sous le daiz qui étoit porté par d'autres. » Monseigneur descendit à la maison du Doyenné où il prit ses habits pontificaux, et alla ensuite officier à la cathédrale (2). L'année suivante, il assista aux États de Tours, et devint bientôt un des plus intimes favoris de Charles VIII, qui, en prenant les rênes du royaume, l'admit dans son conseil, et le nomma gouverneur de Paris.

Après la mort du cardinal de Bourbon (3), André d'Espinay excipa de certains actes émanés de cet illustre prélat pour se faire nommer archevêque de Lyon par Innocent VIII auquel il avait été fortement recommandé par le roi et par le duc et la duchesse de Bourbon, mais déjà Hugues de Talaru avait été élu par le chapitre. Il s'éleva, à la suite de cette double élection, un procès qui dura plus de dix ans et occasionna bien des scandales. En 1491, dit M. l'abbé Jacques, le Chapitre, pour

(1) *Clergé de France*, II, 220.

(2) Aubery, *Histoire des Cardinaux*.

(3) Il mourut le 13 septembre 1488.

Digitized by Google

soutenir son appellation contre le cardinal d'Espinay, fut obligé de faire un emprunt à la banque de Médicis (1). Suivant l'usage, l'évêque d'Autun (Antoine de Chalons) eut, pendant la vacance du siége, l'administration du spirituel et la jouissance du temporel. Une délibération prise par le Consulat, le 1er janvier 1493, nous apprend qu'il fut arrêté que le vicaire de cet évêque, qui résidait à Lyon, serait invité, et au besoin sommé par les officiers royaux, de faire pourvoir le château de Pierre-Scise (qui avait été donné en garde au sénéchal de Lyon) de tout ce qui serait nécessaire pour sa défense. Alors on venait d'apprendre que Maximilien était entré avec son armée dans la Franche-Comté, et l'on craignait qu'il ne vînt jusqu'à Lyon. Mais bientôt la paix de Senlis, conclue au mois de mai, rendit inutiles tous les préparatifs de défense.

En 1489, André d'Espinay, qui était alors ambassadeur de France à la cour de Rome, fut nommé cardinal; le chapeau qu'il reçut des mains d'Innocent VIII, lui fut donné en reconnaissance de ce que Charles VIII lui avait livré l'infortuné Zizim (2).

Personne ne contribua, plus que d'Espinay, au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, car ce fut lui qui découvrit que cette princesse était fiancée à Maximilien, union qui aurait été funeste à la France en ce qu'elle aurait rendu la Bretagne encore plus indépendante qu'elle ne l'était alors.

Le 11 juillet 1493, le cardinal de Lyon assista au lit de justice tenu par le roi, et prit place entre le duc de Bourbon et le comte d'Angoulême. L'année suivante, nous le voyons parmi les grands seigneurs que le roi avait choisis pour aller

(1) *L'Église primatiale de Saint-Jean*, p. 122.

(2) Du Tems, *loco cit*, *Biog. univ.*, tom. 52, p. 351.

Digitized by Google

prendre possession du royaume de Sicile. Charles fit son entrée solennelle à Lyon, le 8 mars 1494 (1). Le lendemain, monseigneur d'Espinay fit la sienne en qualité d'Archevêque de cette ville. Les échevins, les notables et les enfants de la cité allèrent à sa rencontre et l'accompagnèrent jusqu'à la grande église de Saint-Jean ; mais Hugues de Talaru et les chanoines avaient disparu le matin, et, dès ce jour, le service divin fut interrompu dans la cathédrale. Le Vendredi-Saint, 28 du même mois, les échevins, qui avaient plus à attendre du favori du roi que de l'élu du Chapitre, se rendirent, accompagnés de maître François Buclet, docteur ès-lois, orateur ordinaire et salarié du Consulat (2), auprès du cardinal, et lui offrirent, pour sa bien-venue, comme archevêque et seigneur « naturel de cette ville », six tasses avec leurs couvercles en argent doré, du poids de trente marcs et demi-once, et deux aiguières dorées (3). Après avoir fait cette offrande, ils se réunirent dans l'église de Saint-Jean pour délibérer s'il ne convenait pas d'écrire au roi, qui était à Vienne, au sujet de la discontinuation du service divin ; mais ils ne purent s'entendre, et, le lendemain, il fut arrêté

(1) En décembre 1489, Charles VIII, à son retour d'un pélérinage à N. D. d'Embrun, vint à Lyon où il séjourna jusqu'aux fêtes de Noël. Le premier de ce mois, il avait fait à Vienne en Dauphiné, une entrée solennelle, dont M. Paul Allut a publié la relation d'après un manuscrit qu'il a découvert dans la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier (Lyon, imp. de L. Perrin, 1850, in 8° de 24 pages, tiré à très-petit nombre).

(2) Ce docteur, qui avait été plusieurs fois échevin, reçut de la ville, en mai 1494, vingt écus d'or, sur « ce qui sera taxé pour les peines et travaux extraordinaires qu'il a pris et prendra à porter les paroles et langaige au Roy, à la Reine, au cardinal-archevesque de Lyon, au duc d'Orléans et autres princes estant à Lyon. » (C. B., IV, copie Sudan).

(3) Les six tasses coûtèrent 481 livres tournois, qui furent remboursées plus tard à Guillaume Baronnat, échevin, qui en avait fait l'avance ; car la caisse de la ville était vide. On ne dit pas combien les deux aiguières

Digitized by Google

que, le lundi de Pâques, trois des conseillers iraient auprès du roi ; mais, ce jour-là, Charles VIII était de retour à Lyon, où il reçut, dans la grande salle de l'archevêché « fort parée et tendue de draps d'or et autres », deux échevins que la ville d'Amiens lui avait députés, afin de prendre ses ordres avant son départ pour la conquête de Naples (1). André d'Espinay était auprès du roi lors de cette réception ; mais il est à croire qu'il partit bientôt de Lyon, et que le service divin ne tarda pas à être repris dans la cathédrale. Charles VIII avait fait une excursion en Bourgogne ; au mois de juin, il était à Auxonne où il rendit une ordonnance par laquelle il confirma et rétablit les quatre foires de Lyon. Quelques dispositions de cette ordonnance furent mal reçues et occasionnèrent une émeute lorsqu'elles furent publiées. A son retour à Lyon, le roi rendit, le 17 juillet, une nouvelle ordonnance qui enjoignit de marquer les étoffes de soie du sceau de la ville où elles avaient été fabriquées, et qui défendait de porter des draps d'or, d'argent et de soie qui n'auraient pas été fabriqués en France. Le duc de Bourbon qui, sans doute, s'était trouvé à Lyon pendant l'émeute, se montra très-irrité. Le Consulat, dans cette circonstance, crut devoir réclamer l'assistance de Monseigneur d'Espinay (2) auprès du prince, et ce ne fut pas en vain ; car il en reçut une lettre datée de Moulins, le 27 septembre, dans laquelle il disait qu'il n'avait jamais compris dans ses accusations « les « bons citoyens de Lyon et d'estimation, mais quelques petits « particuliers de basse condition. »

Charles, depuis son retour de la Bourgogne, avait pris son logement à Saint-Just, et continuait à mener joyeuse

(1) *Documents inédits*, publiés par M. Champollion-Figeac, II, 477.

(2) La réponse du cardinal au Consulat est datée de Charlieu, le 2 octobre ; elle est signée : *Le tout vostre A. (André, archevesque de Lyon.*

Digitized by Google

vie. Les auteurs contemporains, dit le P. de Colonia (1), remarquent que, tandis que toute l'Europe était attentive aux grands préparatifs de guerre qui se faisaient en France pour aller conquérir Naples, le jeune Roi « ne demeuroit à Lyon que pour les plaisirs et délices d'icelle ville, et aussi pour la bonne grâce d'aucunes dames lyonnoises (2). Pour la justification du *jeune roi*, nous ferons observer qu'il y avait, dans son conseil divergence d'opinions, et que ce fut le cardinal de la Rovère (plus tard Jules II) qui, étant venu exprès à Lyon, « fortifia le parti de ceux qui conseilloient l'entreprise de Naples, laquelle eut été infailliblement rompue s'il se fût rencontré un personnage moins véhément que lui pour inciter Sa Majesté à un voyage également long et périlleux (3). »

Charles partit enfin de Lyon, avec son armée, le 1er août 1494 ; il fit son entrée à Naples le 22 février suivant, et s'y fit couronner roi de Sicile et de Jérusalem. Le cardinal d'Espinay fut un des princes de l'église qui figuraient au premier rang dans cette imposante cérémonie. Avant de quitter cette ville, avec une partie de son armée pour revenir en France, Charles envoya d'Espinay auprès d'Alexandre VI, en se faisant annoncer comme le fils le plus dévoué de l'Église; mais le cardinal de Lyon, malgré tous ses efforts, ne put retenir, dans la capitale du monde chrétien, le pontife romain qui, faisant déjà cause commune avec les princes ligués contre la France, se retira sur Orvietto avec une escorte de cinq mille hommes (4).

Les confédérés attendaient les Français dans le duché de Parme, sur les bords du Taro, et le 6 juillet 1495, le vallon

(1) *His. Litt.* II, 408.

(2) *Relation* de Desray, p. 92.

(3) Aubery, *Hist. des Card.*, p. 420.

(4) Ségur, *Hist. de Charles VIII*, tome 2, p. 285.

Digitized by Google

de Fornoue fut le théâtre d'une bataille sanglante (1). Le cardinal de Lyon, revêtu de son surplis, coiffé de sa mitre et la croix à la main, resta constamment auprès du roi sans éprouver le moindre accident (2), condamnant, dans toute la sincérité de son cœur, la conduite des ecclésiastiques qui, ce jour-là, ceints d'une épée et couverts d'une cuirasse, avaient porté les armes contre les ennemis. Le matin, avant la bataille, le roi avait entendu la messe qui fut dite dans un grand pavillon, sans doute par le cardinal de Lyon, puisque les autres prélats avaient pris le costume militaire (3).

Voici en quels termes Charles VIII fit part de cette glo-

(1) « .... Ce que les Italiens disent qu'en la bataille de Fornoue, le cheval du roy Charles se déchargea à ruades et pennades des ennemys qui le pressoient, qu'il étoit perdu sans cela, ce fut un grand coup de hazard s'il est vray ... » Montaigne, *Essais*, I, 48. — Suivant D. Pierre de Saint Romuald, ce cheval (qui se nommait *Savoye*) avait vingt-neuf ans. Un poète savoisien, Bernard Caussel, l'a loué dans son *Eucharisticon* à Samuel Guichenon. (Pièces limin. de l'*Hist. de Bresse*).

(2) « .... Portasi la mitra in capo et il rochetto in dorso, pieno di molta confidenza, prese in mano la croce senza partirsi mai dal fianco di Carlo : et fugli in cio tanto favorevole la fortuna, che passando per le squadre de' nemici, a salvamento sene ritornanero in Francia... » Garimberto, *Prima parte delle vite di tutti i cardinali passati ;* in Vinegia ; 1567, in-4°. — Sponde remarque qu'aucun écrivain français n'a rapporté ce fait avant l'historien que nous venons de citer. Frizon, qui n'est en cela que l'écho de Garimberto, fait observer, dans sa *Gallia purpurata*, que si le cardinal d'Espinay accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, au moins il ne commit pas la faute de plusieurs prélats qui se revêtirent d'armes de guerre ; puis il rapporte, d'après Matthieu Paris, l'anecdote connue de Richard-Cœur-de-Lion qui, ayant fait prisonnier Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, envoya sa cotte d'armes au Pape. — Les auteurs du *Gallia christiana* (II, 845) excusent la prise d'armes des ecclésiastiques à Fornoue, en disant que c'était *ob summum periculum*, voyez encore Aubery, *Hist. des Cardinaux*, p. 567, et Cardella, *Memorie de' Cardinali* II. 237 ; le P. Berthier, *Hist. de l'Eglise gall.*, année 1495.

(3) *Mer des Hyst.*, fol. clxxvij, édition de 1506.

Digitized by Google

rieuse victoire aux conseillers, bourgeois, manants et habitants de sa bonne ville de Lyon :

« De par le roi de France, de Cecile et de Jérusalem :

« Chers et bien amez, ce jourd'hui sommes entrez en ceste ville d'Ast, de retour de notre voyage et conqueste de notre royaume de Cecile, en intention de bref nous en aller par delà, voir et visiter vous et autres nos bons et loyaux sujets : et afin que ce pendant vous sçachiez de nos bonnes nouvelles, estat et prospérité, envoyons par delà notre cher et bien amé écuyer, le sieur d'Ellefaut, porteur d'icelles, auquel nous avons chargé vous dire et spécifier, de par nous, notre dit retour, et victoire qu'il a plu à Dieu, notre Créateur, nous donner à l'encontre de l'arrivée et puissance des Vénitiens et du sieur Ludovic, lequel nous attendoit auprès de Fornoue, déliberé de nous combattre et garder de passer : toutes fois, quelque effort qu'ils ayent sceu faire, l'honneur nous en est demouré à leur grant honte, perte et dommage, ainsi que plus plain vous contera bien au long ledit sieur d'Ellefaut, lequel veuillez croire, et au demourant en rendre les graces et louanges pour ce dues à notredit Créateur, en telle et semblable solemnité et joye qu'il est accoustumé de faire en tels cas, et vous nous ferez plaisir et service très agréable. Donné en la ville d'Ast (en Piémont), le 15e jour de juillet. Signé CHARLES, et au-dessous ROBERTET. »

Le lendemain, Dimanche, 19, on lut, au son des cloches, la lettre du roi dans toutes les églises, et, le soir, il y eut des danses, des chants et des feux de joie par toute la ville. Le lundi 20, on fit une procession générale où furent mises toutes les *bandières* des gens de métier, « qui estoit chose belle et bien devote à veoir. » Le Consulat ayant arrêté que l'on enverrait devers le Roi « quelque personnage qui sache aller et parler, » lequel seroit porteur de lettres adressées au Roy, à M. le Cardinal-Archevêque, à M. le Seneschal de la

Digitized by Google

ville (1), et au gouverneur de Languedoc (2). Cette mission fut donnée au sieur Petitjean du Mesnil (3), citoyen de Lyon.

Le 21 du même mois, les échevins reçurent une seconde lettre du Roi, laquelle était ainsi conçue :

« De par le Roy de France, de Cecille et de Jerusalem :

« Tres chiers et bien amez, pour ce que dernierement, à la journée de Fornoue, de laquelle Dieu, de sa grace, nous donna la victoire contre nos ennemys, aucuns vagabonds, gens sans maistre ne adveu, qui suivoyent nous et notre armée, y firent plusieurs larrecins, et y prinrent tant en nos coffres, ceulx de nostre argenterie que aultres, grant estimation de bagues, joyaux, or et argent, draps d'or et de soye, et autres biens meubles, lesquels ils menent, portent et conduisent en France, nous voulons et vous mandons bien expressement que ne souffrez, ne permettez que aulcuns d'eulx, ne leurs malles et paquets passent par notre ville de Lyon sans les chercher et visiter, et que tous ceux que vous trouverez saisis

(1) Gilbert du Gué. Le 11 août 1495, le Consulat fit payer à « noble et puissant seigneur Gilbert du Gué, seigneur de Terves, conseiller et chambellan du Roy, bailli, senéchal et capitaine de Lyon, 100 livres pour ses gages d'un an, de l'office de capitaine (C. B.). » Son logement était au palais de Roanne. Il était encore senéchal de Lyon en juillet 1508. Commynes rapporte, mais sans le nommer, que le *seneschal de Lion* se trouvait parmi les blessés, dans la chambre du roi, pendant la nuit qui suivit la bataille de Fornoue. — Un Jean du Gué, chevalier de l'église de Lyon, figure dans un acte capitulaire du 27 février 1444. Sous Louis XIV, François du Gué, de Bagnols, était intendant du Lyonnais et du Dauphiné (voyez sa Notice dans la 2e édit. de la *Biogr. univ.*, gr. in-8, tome XI), mais je ne présume pas qu'il fût de la famille du seigneur de Terves.

(2) Voyez ci-après la note 2 de la page suivante.

(3) En 1478, un sieur Petitjean le jeune, valet de chambre de Pierre de Bourbon, était capitaine de la ville et chastel de Chamelet et l'Estra en Beaujolais ; il fut remplacé dans cet office par Claude de Montdor, seigneur de Chambost. *Mazures de l'Isle-Barbe*, II, 456.

Digitized by Google

desdits biens, mesme quand les cognoistrez suspectionnez, les arrester et bailler lesdits biens par inventaire en garde soubz nostre main à gens qui en puissent repondre quand il appartiendra, jusqu'à ce que, par information et autrement, sera cogneu à qui ils appartiennent, ainsi que verrez bien estre à faire, et de tout nous advertissez, et qu'il n'y ait faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Ast, le 18e jour de juillet. — Signé, CHARLES, et plus bas, *Duboys*. »

Le Consulat commit un des notables de la ville pour exécuter les ordres du roi, et invita Jean Chappuis, lieutenant du sénéchal, ainsi que le maître des ports, d'employer « gens surs à ces fins (1). »

Aussitôt que Charles VIII eut fait sa paix avec Ludovic Sforce, duc de Milan, le cardinal d'Espinay revint en France avec les généraux de Normandie et de Languedoc (2) ; ils se trouvaient à Lyon le 27 octobre. Le Consulat s'empressa d'aller leur faire la révérence, et leur demanda comment la ville devait « se conduire envers le Roi, à son retour. » On fera, répondirent-ils, serrer les boutiques, tapisser les rues, et on ira au-devant de sa Majesté en bon nombre et le plus honnêtement que faire se pourra.

La reine devait arriver le lendemain (mercredi 28 octobre),

(1) Deux ecclésiastiques qui revenaient ensemble de l'armée, furent arrêtés et emprisonnés ; l'un d'eux, frère Jean Datis, religieux de Citeaux, était porteur d'un lingot d'argent de 5 à 6 onces, de 57 écus au soleil, d'un écu à la couronne, et deux ducats d'or ; l'autre, prêtre séculier (qui n'est pas nommé), était nanti d'une coupe de jaspe, de quatre anneaux d'or et d'un anneau d'argent. Frère Datis fut relâché après une assez longue information ; et bien que les actes consulaires ne le disent pas, il est à présumer que le prêtre séculier le fut aussi.

(2) Ces deux personnages sont, si je ne me trompe, le duc d'Orléans, gouverneur de la Normandie, et Charles d'Albon, seigneur de Saint-André, lieutenant de Pierre de Bourbon au gouvernement de Languedoc. Voyez sur ce dernier, La Mure, *Hist. du Forez*, p. 457.

Digitized by Google

accompagnée de Monsieur et de Madame de Bourbon, du Chancelier (Robert Briçonnet, archevêque de Reims), et de plusieurs autres grands personnages. Les échevins, accompagnés des principaux notables et gens de bien de la ville, allèrent au-devant de leur souveraine jusques auprès de Tassins, où elle fut haranguée, au nom de la Ville, « par la bouche du lieutenant de M. le seneschal. »

Le roi fit son entrée solennelle le 7 novembre (1). Les jours précédents, le Consulat s'était entendu avec le cardinal de Lyon et le sénéchal, pour que cette entrée fut digne du monarque victorieux. Le cortége se rendit jusqu'au « plain de Sainct-Fons, » où sa Majesté fut haranguée, au nom de la Cité, par maître François Buclet. Un magnifique *pallio* semé d'un grand nombre de fleurs de lys de fin or, et sur lequel on voyait l'écu et les armes du royaume de Sicile et de Jérusalem, devait être porté au-dessus du Roi par quatre échevins, mais Charles refusa cet honneur, et voulut que le *pallio* fut donné à Notre-Dame des Anges, au couvent de l'Observance, où avait été ensépulturé son pieux confesseur, frère Jean Bourgeois, à la prière duquel il avait fondé ce monastère, dont l'église subsistait encore, il y a peu d'années (2).

André de la Vigne, qui avait suivi le roi à Naples, fit, à

(1) Cette date a été consignée par André de la Vigne, dans son *Vergier d'honneur* : « Le samedy septiesme de novembre, — le Roy fit gayement son entrée à Lyon... »

(2) La pose de la première pierre de cette église fut faite le 25 mars 1493 ; on y avait gravé cette inscription :

JESVS MARIA
CAROLVS VIII FVNDATOR HVIVS ECCLESIÆ
NOSTRÆ DOMINÆ DE ANGELIS
ET ANNA REGINA
M. C. D. III.

M. Phélip, avoué à Lyon, possède la minute du procès-verbal dressé à cette occasion.

Digitized by Google

l'occasion du retour de l'armée, une Ballade, dont voici le premier couplet :

Vous, Lyonnoises,
Bonnes Gauloises,
Riez-vous point,
Grosses bourgeoises ;
Delaissez noises ;
Mettez à point
Le contre-point
Du brouet des basses servoises,
Car je suis sur qu'en beau pourpoint,
Les gens du Roy ne fauldront point
De faire tartes bourbonnoises (1).

Un autre poète, Fauste Andrelini (1), que le cardinal de Bourbon avait amené en France, lors de son dernier voyage à Rome, composa sur la victoire de Fornoue, un poème dont la lecture fut si agréable au roi, que S. M. lui donna une forte récompense. Voici comment il s'en exprime dans son Epitre à Jean Ruzé :

Nescio qua nostri captus dulcedine cantus
Ipse (rex) fuit, fulvi saccum donavit et auri
Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
Pensio larga datur, qualem non lentus habebat
Titirus, umbrosis recitans sua gaudia silvis.

Le 17 novembre, Mgr d'Espinay se trouvait encore à Lyon, car, ce jour-là, il rendit une ordonnance par laquelle il permettait de faire des quêtes dans tout le diocèse de Lyon, en faveur des Jacobins de Bourg, avec indulgence de 40 jours aux bienfaiteurs de leur couvent (2).

(1) Voyez Rabelais, livre 2, ch. 16, et Ménage, *Dictionnaire étymologique*.
(2) Cette ordonnance, dont notre estimable et savant collègue, M. Jules

Digitized by Google

Il est à croire que notre illustre Cardinal qui avait été reconnu par le Consulat pour archevêque et seigneur naturel de la ville de Lyon, et qui en avait reçu de beaux présents, contribua plus que personne à l'édit royal du mois de décembre 1405, qui donnait la noblesse à nos échevins et à leur postérité.

Vers ce même temps, Octavien de Saint-Gelais, nommé évêque d'Angoulême par Alexandre VI, fut sacré dans l'église de Saint-Paul, en présence du roi et de toute sa cour. Il est à présumer que Mgr d'Espinay fut le consécrateur du poète mitré.

Charles continuait à rester à Lyon malgré les symptômes de peste (1) qui s'y étaient manifestés. On lit, dans le verbal de sa séance du 24 février 1496, que le Consulat commit, ce jour-là, François de Genas et plusieurs autres échevins pour aller visiter l'hôpital de Saint-Laurent des Vignes (2), et « ad-

Baux, nous a communiqué une expédition sur vélin, porte la signature de Barthélemy II, de Bellièvre, ancien intendant du cardinal de Bourbon. C'était le notaire de l'archevêché et le père de Claude de Bellièvre, auteur du *Lugdunum priscum*. Il vivait encore en 1511.

(1) On donnait alors le nom de peste à toute espèce d'épidémie, et, sans doute, on considérait comme telle la maladie que l'armée française avait rapportée de Naples. A Rome, où on appelait cette maladie le mal français, il parut un opuscule ayant pour titre : *Tractatus cum consiliis contra pudendagram seu morbum gallicum :* Impressus Rome per magistrum *Petrum de Latarre :* Anno M.CCCC.LXXXXVII : Die XXII Nouembris sedente Alexandro sexto Pontifice maximo. Pet. in-4 (B. de L.). Ce traité a pour auteur Gaspar Torella, de Valence, évêque de Saint-Juste, en Sardaigne, qui le dédia au cardinal César Borgia, vicomte de Valentinois.

(2) Cet hospice était sur la rive droite de la Saône, hors les portes de Saint-George. Le 27 mars suivant, le Consulat s'entendit avec les officiers du roi pour faire sortir de la ville « les malades de la grosse veyrolle, ladres et autres pauvres malades contagieux venus et arrivez en cette ville depuis quelques jours en çà, lesquels le Roy nostre Sire veut estre mis hors la ville pour éviter la contagieuseté, et tenir ladite ville, à l'aide de Dieu, en



Digitized by Google

viser si le lieu sera propice à recueillir les gens infects de la peste, en suyvant ce qu'il a plu au Roy luy faire dire par maistre Jacques Ponceau, son médecin, pour ce que ledit seigneur roy prend plaisir à soy aller esbattre de là le Rosne, et ne peut passer devant ledit hospital, où il fait regret (1) desdicts infects qui y sont. »

Le mardi précédent, 22 février, les enfants de Lyon donnent un banquet aux femmes de la ville, « devant la Royne, ses dames et ses damoyselles pour toujours capter sa bienveillance et entretenir la ville en sa grâce. »

Le Jeudi-Saint, 31 mars, le roi assista au service divin dans l'église de Saint-Just (2). Une députation du Consulat devait s'y rendre à l'heure de ténèbres pour supplier sa Majesté de lui accorder une reduction sur les sommes auxquelles la ville avait été taxée par les commissaires royaux ; mais, sur les observations de M. du Bochage, il fut arrêté que la députation ne serait présentée que le mardi 5 avril. Dans cet intervalle, le Consulat offrit de faire l'avance d'une somme de 8,000 livres, pourvu qu'on lui donnât des lettres de contrainte. Le cardinal Briçonnet et M. du Bochage, cham-

bonne santé. » Le 7 juillet, le Consulat présenta requête au duc d'Orléans, qui était resté à Lyon après le départ du roi, pour le supplier « de faire vuider les malades veyrolliers de l'hospital du pont du Rosne, mesmement ceux qui sont guéris ou bien esmondez, et ceux qui entretiennent audit hospital femmes dissolues, et vivans deshonnestement, menaçans de chacun battre. » Il paraît que ces malades étaient des soldats de l'armée du roi. C. B., IV, 178.

(1) *Faire regret*. Voilà une de ces locutions que trois siècles et demi n'ont pu faire bannir du langage lyonnais, quoiqu'elle ait été anathématisée dans les quatre éditions du Dictionnaire de M. Molard.

(2) C'est sans doute pour se reconnaître de l'hospitalité que les chanoines de Saint-Just lui avaient donnée, que Charles VIII leur fit présent « d'un des petits Innocents qu'Hérodes fit massacrer après la naissance de Jésus-Christ. » Saint-Aubin, *Hist. eccl.*, p. 72.

Digitized by Google

bellan de S. M., n'avaient pas osé prendre sur eux d'accepter cet à-compte, mais il le fut par le roi, qui octroya la contrainte demandée.

Charles VIII ne dut quitter Lyon que vers la fin de mai, puisque les lettres-patentes par lesquelles il accorda divers priviléges à la Faculté de médecine de Montpellier, sont datées de la fin du mois de mai (1). On lit aussi dans la *Mer des hystoires* (fol. CLXX de l'édition déjà citée) que « ... au moys de may furent faictes joustes et tournois où le roy estoit tousjours le premier armé de pied en cap. » Fauste Andrelini, qui se trouvait encore à Lyon, composa les inscriptions en vers latins qu'on lisait sur les pyramides élevées sur les lieux où se célébraient ces joutes et tournois (2). On sait aussi que vers ce même temps Jean Bouchet était venu de Poitiers à Lyon avec plusieurs de ses compatriotes, et qu'il offrit à Charles VIII « quelques légières fantaisies rithmées. » Il y a lieu de croire, dit l'abbé Goujet, qu'une des pièces qu'il avait présentées au roi était sa *Complainte sur le voyage et guerre de Naples* (3).

Les particularités peu connues que nous venons de donner sur le séjour de Charles dans nos murs, nous ont fait perdre de vue le cardinal d'Espinay, qu'était-il devenu? Peut-être était-il allé faire une excursion à Bordeaux pour y visiter ses ouailles, ou plutôt il était allé reprendre à Paris ses

(1) On lit dans l'*Hist. de la Touraine*, par Chalmel, tome 1, p. 298 : « Au mois de mai qui précéda sa mort, *Charles VIII* avait donné à Saint-Just-lès-Lyon des lettres-patentes qui confirmaient tous les priviléges que Louis XI... avait accordés à la ville de Tours en faveur des maitres ouvriers et compagnons *besoignant l'art et le métier de faire des draps d'or et de soie.* » Si cet historien ne s'est pas trompé, Charles VIII serait donc revenu à Lyon en mai 1497.

(2) Brossette, *Eloge hist.*, p. 183; Colonia, *Hist. litt.*, 11, 418.

(3) *Biblioth. franç.*, tome XI, p. 244.

Digitized by Google

fonctions de gouverneur. Au reste, le Consulat s'adressait à lui pour réclamer ses bons offices, chaque fois que les intérêts de la cité le demandaient (1).

Je ne saurais dire si la lettre suivante, adressée par Charles VIII à ses « très chiers et bien amez les conseillers, bourgeois, manans et habitans de la ville de Lyon, » a été écrite en 1496 ou 1497, puisque le millésime y est omis ; quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir la consigner ici (2) :

« De par le Roy :—Très-chiers et bien amez, nous avons sceu les bons termes que avez tenus en ensuyvant nostre bon vouloir pour notre très chier et feal amy le cardinal de Lyon, dont sommes bien contens, et vous prions y persévérer en manière que congnoissions de plus en plus que désirez à nous complaire, et que les exécutions faites par nos commissaires au prouffit dudit cardinal soient entretenues, sans souffrir que par force et voyes de faict, soit aucune chose faicte au contraire : sy n'y faictes faulte. Donné aux Montilz-les-Tours, le xiij^e iour de may. Signé : CHARLES, et plus bas : *Gamont.* »

A la mort de Louis XI, le cardinal de Bourbon avait fait une tentative pour reprendre possession du château de Pierre-Scise, ancienne demeure des archevêques ; il en fut de même lorsque Charles VIII passa de vie à trépas, le 7 avril 1498 ; mais dès que le Consulat eut appris que les officiers de l'archevêque faisaient « de jour en jour quelque différend à ceux qui, selon la composition, alloient pour le Roy à Pierre-Scise, » il arrêta dans sa séance du 24 avril que l'on en parlerait au courrier du cardinal, et que s'il disait « chose qui fût au préjudice de la composition, les officiers du roy en

(1) Voyez les actes consulaires des premier septembre et 17 novembre 1497 ; du 1^er février 1498 (n. s.), etc.

(2) L'original de cette lettre figure dans le *Catal. de la Biblioth. lyonn. de M. Coste*, rédigé par Aimé Vingtrinier, son bibliothécaire, sous le n° 3644.

Digitized by Google

seront advertis. » Il fut convenu, dans la même séance, que l'ont écrirait « de bonnes lettres au cardinal de Lyon pour ce qu'il estoit arrivé en cour. »

D'Espinay continua à jouir sous Louis XII de la faveur qu'il méritait à plus d'un titre. Il avait été un des premiers négociateurs du mariage d'Anne de Bretagne avec le feu roi, et quand Louis XII voulut rompre les liens qui l'unissaient à la stérile Jeanne pour épouser la veuve de Charles VIII, ce fut encore le cardinal de Lyon qui eut l'honneur de conduire cette affaire à bonne fin.

Les guerres d'Italie ramenaient souvent nos princes à Lyon. Louis XII y fit sa première entrée solennelle le 10 juillet 1499. La reine qui était enceinte ne vint le rejoindre que le 10 mars de l'année suivante. Le Consulat et le Clergé firent à la princesse une magnifique réception (1). Anne prit son logement à l'archevêché, et comme elle ne pouvait dormir à cause du bruit des cloches, le Chapitre ordonna qu'on ne sonnerait que la troisième cloche.

Le temps était enfin venu où devait cesser la lutte qui laissait inoccupé le siége épiscopal de la métropole des Gaules : grâce à la médiation du cardinal d'Amboise (2), premier ministre du roi, Hugues de Talaru se désista de ses prétentions au siége vacant, en faveur de d'Espinay. Une

(1) Le compte de la dépense occasionnée par cette entrée a été publié par M. Godemard, p. 17, et suiv. de ses *Documents*; nous y avons remarqué un article de xxx sols payés à Jenin de Beaujeu, pour avoir fait la *Rhétorique des personnaiges de ladicte entrée*.

(2) Le duc de Valentinois (César Borgia), qui avait été commis par Alexandre VI à l'effet de porter le chapeau de cardinal à George d'Amboise, s'était arrêté à Lyon, l'année précédente (en octobre 1498), et comme il avait été nommé récemment par Louis XII, gouverneur de Lyon, le Consulat « le festoya le plus triomphalement que faire se put, » et le Chapitre, qui lui fit des présents, lui donna la comédie. Voyez *Les Gouverneurs de Lyon*, p. 2 et ci-dessus, note 1.

Digitized by Google

transaction sur le procès qui pendait depuis onze ans au Parlement de Paris et à la cour de Rome, fut conclue à Orléans, le 23 décembre 1499, dans la maison royale de Saint-Aignan, en présence du roi, de Guy de Rochefort, chancelier de France, de M. de Labret, seigneur de Laval, de Louis d'Armaignac, comte de Guise, de Pierre de Rohan (1), maréchal de France, de l'amiral Louis de Graville, de Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieux, gouverneur de Paris (2) et de plusieurs autres grands seigneurs. Le cardinal de Lyon étant absent, fut représenté par Jean Lhermite de la Faye, son fondé de pouvoir (3). Le roi, pour dédommager Hugues de Talaru lui donna la plus belle abbaye de France, celle de Saint-Corneille de Compiègne, et Mathieu de Talaru, son frère, lui rendit l'archidiaconat qu'il possédait lors de son élection (4). Une bulle d'Alexandre VI confirma celle d'Innocent qui avait donné le siége de Lyon à Monseigneur d'Espinay.

Rien ne nous apprend si notre prélat vint en prendre possession en personne ou par un mandataire; tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dans la séance tenue par le Consulat, le 5 novembre 1500, il fut arrêté que Louis du Périer, Estienne Grollier, Jean Dodieu et Pierre de Bourg, tous quatre échevins, porteraient « le *poille* à l'entrée de M. le Cardinal ; » mais alors, pour me servir d'une expression de ce temps-là, M. le cardinal *labeurait* à la mort. Il

(1) Père de François de Rohan, qui succéda sur le siége de Lyon au Cardinal d'Espinay.

(2) C'est sans doute après la mort de Charles VIII que ce seigneur avait succédé dans cet office au Cardinal d'Espinay.

(3) Severt, *Archiep. Lugdun.*, p. 366.

(4) Hugues de Talaru mourut le 22 décembre 1517, et fut inhumé en l'église de Saint-Jean, dans la chapelle de la Trinité. L'Obituaire de cette église ne lui donne que le titre d'archidiacre. Poullin de Lumina, *Hist. de l'Eglise de Lyon*, p. 370.

Digitized by Google

mourut en effet, non sans soupçon de poison (1), le 10 du même mois, dans le château des Tournelles, à Paris. Bienfaiteur des Célestins, il fut inhumé dans leur église, près de la chapelle d'Orléans, où l'on voyait encore, en 1790, son épitaphe et ses armes, ainsi que son chapeau de cardinal attaché à la voute de l'église (2).

Le monument le plus remarquable qu'André d'Espinay nous ait laissé est un Missel à l'usage de l'église de Lyon, qui fut imprimé par son ordre et à ses frais par maître Pierre Ongre, en lettres gothiques (3), et dont il existe encore plusieurs exemplaires tirés sur vélin. Il avait laissé aussi des souvenirs de son administration à Bordeaux ; c'est lui qui fit construire le grand escalier du palais archiépiscopal, et ce fut à sa considération que Charles VIII permit d'enclore le terrain qui forme le Sauvetat de Saint-André.

Le portrait du cardinal d'Espinay se trouve à côté de celui du cardinal de Bourbon, dans la grande salle des Pas-Perdus de l'Archevêché de Lyon.

A. P.

(1) ....*non senza sospetto di veleno*. Cardella, III, 268.—Je regrette que cet historien qui passe pour être très-exact, n'ait pas indiqué la source où il a puisé une pareille assertion.

(2) Sauval, *Antiquités de Paris*, livre III, p. 926 ; Dulaure, *Descript. des curiosités de Paris*, édit. de 1787, art. Célestins ; Millin, *Antiquités nat.*, même article, p. 145. Du Tems, II, 220 et IV, 379.

(3) La Mure s'est trompé quand il a dit, p. 202 de son *Hist. eccl. de Lyon*, que ce Missel avait été imprimé par Claude Davost. Les caractères qui ont servi à son impression, sont les mêmes que ceux qui ont été employés pour le *Missale ad usum ecclesiae athanatensis*, publié aux frais de Barthélemy de Thuerd, prieur de l'abbaye d'Ainay, in-fol., goth., sans nom d'impr., daté du *VI ad Idus aprilis* M. D. XXXI.

Digitized by Google

# CATALOGUE

DE LA

# BIBLIOTHÈQUE LYONNAISE

## DE M. COSTE,

RÉDIGÉ ET MIS EN ORDRE PAR M. AIMÉ VINGTRINIER (1).

(Lyon, Louis Perrin, 1853) (2).

La Bibliothèque lyonnaise de Louis Coste et le nom de son infatigable collecteur ne peuvent plus mourir aujourd'hui. Ils viennent de trouver, celle-ci un patient classificateur, et celui-là un biographe sous la plume de M. Aimé Vingtrinier, auquel a été confiée, pendant plusieurs années, la garde de ce précieux dépôt. Soit que ces raretés bibliographiques et ces documents de

(1) Nous n'avons pas cru devoir refuser à Léon Boitel notre ami d'insérer, dans la *Revue* qu'il a fondée, un compte-rendu sur la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste, lors même que ce compte-rendu parlait de nous avec éloge. La crainte d'être ou de paraître ridicule en publiant un article qui nous concerne, a cédé devant le désir de laisser dans la *Revue* un souvenir de cette bibliothèque si belle et si précieuse à laquelle, pendant plusieurs années, nous avons donné tous nos soins, et que M. Coste avait rendue, par une vie entière de recherches et d'acquisitions continuelles, une des curiosités de notre ville.

Aimé VINGTRINIER.

(2) En vente chez M. Auguste Brun, libraire, rue du Plat, 13. 2 vol. in-8. Prix : 12 francs.

Digitized by Google

tous genres réunis avec tant de peine et de sacrifices aillent bientôt se disperser à la chaleur des enchères, soit que des bibliophiles étrangers les enlèvent à notre ville, leur Catalogue restera toujours comme un monument, et ce monument perpétuera le nom de l'homme qui entreprit cette œuvre patriotique. Ce serait, sans contredit, une irréparable perte pour la cité lyonnaise et pour son histoire, que la dispersion de tant de pièces rares ou uniques, de tant d'ouvrages introuvables, que l'anéantissement de cet ensemble de matériaux convergeant tous à un même but. Car, pour me servir d'une très-heureuse phrase de la préface de ce Catalogue, toutes ces pièces forment, en effet, par leur réunion, un tout complet que détruirait l'absence de la plus modeste d'entre elles, de même que dans une vaste et précieuse mosaïque, la pierre la plus simple concourt à l'effet général. Mais si, par malheur, cette bibliothèque devait être morcelée, dispersée ou perdue pour nous, on la retrouverait encore dans ce Catalogue, fruit de plusieurs années de labeurs.

M. Coste consacra toute sa vie à la formation de cette bibliothèque qu'il ouvrait avec tant de gracieuse obligeance aux recherches des écrivains. Sa collection était aussi connue au dehors qu'elle l'était chez nous, et il ne se passait pas de semaine qu'on ne lui adressât quelque rareté bibliographique ou quelques pièces intéressant la localité. Notre bibliophile était constamment à l'affût de tout ce qui paraissait à Lyon en livres, brochures, journaux, affiches, professions de foi, complaintes, etc. C'était sa pensée de tous les jours, de tous les instants. Il recevait de toutes parts les catalogues de vente de livres, et il les lisait exactement pour enlever à tout prix les ouvrages qui lui manquaient. Il fit même imprimer et répandre au loin une liste, composée de deux feuilles in-8, de toutes les raretés qu'il recherchait. Enfin, il voulait publier le Catalogue de sa bibliothèque avec un grand luxe typographique, avec la marque de tous les imprimeurs lyonnais, avec des fac-simile de frontispices, de fleurons et de lettres ornées. Mais, hélas! le 5 mai 1851, la mort impitoyable est venue couper court à ce projet, ainsi qu'à tant d'autres que caressait notre bibliophile, et, le 8 mai, le cimetière de Caluire

Digitized by Google

recevait, sous un peu de terre, la dépouille mortelle de Jean-Louis-Antoine Coste, né à Lyon le 2 juin 1784.

Si le beau rêve typographique de M. Coste ne s'est pas réalisé de son vivant, il vient de l'être en partie par les soins de son frère et par ceux de son bibliothécaire. Nous avons sous les yeux ces deux beaux volumes où l'on retrouve le bon goût de notre moderne de Tournes. Permettez-nous de les parcourir avec vous. C'est comme un immense nécropole. Tout le Lyon physique, moral et intellectuel se trouve là casé, étiqueté et numéroté. Notre cicérone, M. Vingtrinier, nous conduit pas à pas dans les catacombes du passé, et il nous met dans la main le fil qui doit nous aider dans nos recherches rétrospectives. Ce sont d'abord les cartes et les plans de notre ville et de la province à ses différents âges, qu'il déroule sous nos yeux, puis les vues générales de notre pittoresque contrée, et les vues particulières de nos monuments, puis enfin les caricatures, les satires, les complaintes, les dessins, auxquels ont donné naissance les fêtes, les spectacles et les mille faits qui ont eu lieu dans notre cité. C'est une cavalcade *faicte* à Lyon à la publication de la paix, en 1660 ; c'est la fin tragique de Thérèse et de Faldoni à Irigny ; c'est, en 1786, la plantation d'un mai devant la maison de M. Tolozan ; c'est la démolition des Façades de la place Bellecour; c'est l'entrée de Napoléon par le pont de la Guillotière ; c'est la vue des Étroits lors de l'exécution de Mouton-Duvernet, le 27 juillet 1816 ; c'est le Chien du prisonnier, avec les romances auxquelles il a donné lieu ; c'est la vue du pont Morand enlevé en partie par une crue du Rhône, le 22 octobre 1825 ; c'est l'explosion d'un bateau à vapeur au bas du pont de la Guillotière, le 4 mars 1827 ; c'est l'incendie des Brotteaux dans la nuit du 13 au 14 avril 1829 ; c'est le combat du pont Morand, le 22 novembre 1831 ; c'est l'affaire d'avril 1834 ; c'est l'inondation de Lyon en novembre 1840 ; c'est la promenade des 580 citoyens de la Croix-Rousse (manifestation des Voraces en 1848) ; c'est la manifestation populaire à l'occasion du fourrier Gigoux, le 31 mars 1848 ; c'est l'enlèvement et la délivrance de M. Vincent Million par Poncet, avec toutes les complaintes à ce sujet ; c'est la délivrance du puisatier

Digitized by Google

Dufavet à Champvert, avec ses nombreuses complaintes ; c'est une scène populaire au commencement de mars 1848, avec ce texte historique : *Il faut qu'il parte, ou bien lui et sa boutique vont boire un coup dans le Rhône ;* c'est la prise de la barricade de la rue du Mail à la Croix-Rousse, le 15 juin 1849 ; c'est, enfin, l'incendie de la maison Milanais, le 31 mars 1851.

Puis arrivent les grandes divisions qui embrassent l'histoire ecclésiastique, l'histoire civile, l'histoire administrative, l'histoire judiciaire, l'histoire commerciale, l'histoire scientifique, littéraire et artistique.

Rien n'est donc plus intéressant à consulter que cette masse de faits et de livres concernant tous notre ville, et disposés suivant leur nature et leur ordre chronologique. C'est toute une bibliothèque en un volume, qu'on a sous la main, qu'on peut emporter avec soi. Que de recherches et que de dates ! Il n'est plus possible de toucher à l'histoire de Lyon, à ses origines, sans avoir sous les yeux ce patient et curieux travail.

Feuilletons-le ensemble et voyons encore.

L'histoire ecclésiastique nous donne, entr'autres curieux documents, les mandements de nos archevêques depuis 1585 jusqu'en 1853, une foule de manuscrits et de pièces imprimées sur le chapitre de Saint-Jean, sur nos 20 églises, sur nos 19 communautés d'hommes, sur nos 25 communautés de femmes, sur nos confréries et nos nombreux établissements de charité.

L'histoire civile contient les œuvres de tous nos historiens, depuis Paradin jusqu'à M. Monfalcon, et même Théodore Ogier. Dans les écrits et faits particuliers se trouvent de très-importantes révélations sur la République, sur le siége de Lyon, sur l'Empire, sur la Restauration et sur nos deux révolutions de 1830 et de 1848. On y lit, dans un rapide sommaire, les dossiers de Chalier et de Dorfeuille, les procès-verbaux des clubs, les listes de proscription, les proclamations et les arrêtés de nos terribles proconsuls Couthon, Dubois-Crancé et Fouché ; on y voit tout ce qui concerne les élections à différentes époques ; entr'autres, la liste des professions de foi de nos 67 candidats à la députation du Rhône, en avril 1848, et dont plus d'un, à cette

Digitized by Google

heure, voudrait bien pouvoir biffer son nom au bas de la circulaire politique tirée alors avec tant de profusion; enfin, on y trouve tout ce qui a rapport aux fêtes, aux cérémonies funèbres, aux entrées de nos rois, reines et princes, aux réjouissances publiques à propos des poses de pierres, des installations des prévôts des marchands, des autorités départementales et municipales.

Il y a, dans la partie administrative, des collections uniques : ce sont celle des Affiches et celle des Almanachs et Annuaires. Cette dernière commence à 1711 et se continue jusqu'à nous; elle a eu onze éditeurs, et forme 141 vol. Il ne manque à l'exemplaire de la bibliothèque Coste que les années 1721, 1727 et 1730. L'Almanach n'a pas paru de 1794 à 1796, non plus qu'en 1815.

La collection des Affiches est plus rare encore, car l'affiche, cette histoire émouvante de nos murailles, n'a qu'une vie d'un jour, bien qu'elle laisse parfois de terribles souvenirs dans nos esprits. La collection d'affiches qu'avait formée M. Coste remontait à 1594. Elles sont groupées dans le Catalogue par époque et par nombre, et l'on ne relate que les plus intéressantes d'entr'elles. Qu'on se figure l'effet que dut produire cette affiche le jour où elle apparut sur nos murs :

« Décret de la Convention, qui ordonne que la ville de Lyon sera détruite. La réunion des maisons conservées prendra le nom de Ville-affranchie. Pour attester à la postérité les crimes et la punition de cette ville, il sera élevé une colonne avec cette inscription :

LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ, LYON N'EST PLUS.

Paris, 21e jour du premier mois de l'an II de la République.
*Ville-affranchie, imprimerie de Tournachon Molin.*

Il y a, sur cette affiche, qui est une épreuve, *Bon à tirer*, avec la signature autographe de Couthon.

Puis vient à la suite un arrêté comme celui-ci :

« Proclamation des représentants, pour engager les citoyennes des campagnes à revenir offrir aux *enfants trouvés* ce lait précieux, seul aliment que la nature leur a préparé, et ce sein que des monstres leur avaient enlevé. — Lyon, le 15 octobre 1793. Bon à tirer, cent. — Signature de Couthon. »

Digitized by Google

Les calamités publiques possèdent de nombreuses pages, de nombreux documents; car peu de villes ont été aussi éprouvées que la nôtre: elle a eu ses pestes, ses inondations, ses insurrections, ses désastres de tous genres. Mais, à côté de ce chapitre, se trouve le consolant tableau des établissements de bienfaisance que la charité a fait naître, et qu'elle entretient si activement parmi nous.

L'histoire judiciaire vous initie à la jurisprudence avant et après 1789. Vous y trouverez dans ce français immuable de dame Justice, force arrêts, force jugements, force factums, force mémoires; mais vous vous reposerez de cette cacologie avec les réquisitoires, les mercuriales, les discours de rentrée et d'installation de nos magistrats.

La partie commerciale, quoique peu étendue, intéressera notre population marchande. Elle contient les traités généraux, les édits et les lettres patentes de nos souverains, pour nos différentes industries et nos foires. La fabrique y trouvera à consulter nombre de statuts, de réglements, de procès et de jugements, et notre édilité aura là, réunies, toutes les publications concernant les projets d'utilité publique, tels que distributions d'eau, fontaines publiques, ponts, éclairage au gaz, compagnies d'assurances, etc., etc.

La partie littéraire est la plus riche de toutes, la plus complète, la plus intéressante. Elle nous donne l'historique de toutes nos sociétés savantes, de toutes nos réunions artistiques, leurs statuts, leurs comptes-rendus, leurs discours, leurs mémoires, leurs travaux enfin. Elle nous offre toute une histoire du Théâtre à Lyon, par la nomenclature des pièces jouées d'abord à notre collége de la Trinité, puis sur nos différentes scènes, et par la liste des auteurs lyonnais depuis Barthélemy Aneau, principal du collége en 1541, jusqu'à notre spirituel vaudevilliste, M. Hippolyte Lefebvre, auteur du *Vendéen*, opéra joué en 1850. C'est Barthélemy Aneau qui fit représenter, au collége de la Trinité, *le Lyon marchant*, cette satire de quelques pages, devenue si rare aujourd'hui que les bibliophiles se la disputent à des prix fabuleux, comme celui de mille francs payé par M. Coste. De

Digitized by Google

1541 à 1754, les rhétoriciens du collége de la Trinité y jouèrent non seulement des tragédies, mais ils y représentèrent aussi des ballets. Que de pièces dont nous sommes heureux de ne connaître que les titres !

En 1694, Legrand faisait jouer dans notre ville *La rue Mercière, ou les Maris dupés*, comédie en vers.

Vers la fin du XVII^e siècle, il existait à Lyon une Académie royale de musique, et elle donnait ses représentations dans la salle du Gouvernement, rue Saint-Jean. On y représenta :

En 1696, *Didon*, tragédie lyrique ;

Le 22 février 1699, *les Comédiens de campagne*, comédie ;

En 1704, lors du passage du duc de Lorraine, *le Mari sans femme*, comédie en 5 actes, ornée de musique, danses, intermèdes et spectacles, par Montfleury ;

Le 9 février 1707, *les Eaux de mille fleurs*, comédie-ballet, par M. B. (Barbier) ;

En juillet 1707, *l'Opéra interrompu*, comédie du même auteur, imprimée par Antoine Périsse ;

Le 8 février 1708, *la fausse Alarme de l'opéra*, comédie par Abeille ;

En 1710, *l'Heureux naufrage* et *les Soirées d'été*, comédies par Barbier.

En 1712, Pierre-François Brancolleli dit Dominique, faisait représenter, dans la salle de Bellecour, une comédie en 3 actes et en prose, ayant pour titre *la Promenade des Terreaux de Lyon*.

En 1756, pour l'ouverture de la salle Soufflot, on lut un prologue en vers, *le Réveil d'Apollon*. C'était justement le sujet que représentait le rideau d'avant-scène, et cette toile a joui longtemps chez nous d'une réputation artistique fort usurpée.

En 1770, J.-J. Rousseau faisait entendre, pour la première fois, son *Pygmalion*, sur un petit théâtre que M. le Prévot des marchands, de La Verpillière, avait fait construire tout exprès à l'Hôtel-de-Ville. La musique de cet opéra était de Horace Coignet, un lyonnais, comme celle du *Devin de village* était d'un autre lyonnais nommé Granier.

Digitized by Google

C'est à Lyon, en 1653, que Molière fit jouer, pour la première fois, sa comédie de *l'Etourdi*. Cette représentation eut lieu dans une des salles du Jeu de Paume de Saint-Paul. La maison existe encore.

Parmi les pièces d'auteurs lyonnais, nous en voyons figurer une que nous ne savions pas appartenir à l'un de nos compatriotes, M. de Comberousse. C'est, — nous demandons la permission de citer textuellement, — c'est « *Caquire*, parodie de Zaïre, en cinq actes et en vers, par M. de Vessaire (Comberousse), dernière édition, considérablement emmerdée. A Chio, de l'imprimerie d'Avalons ; en vente chez le Foireux. S. d.

Le théâtre du révolutionnaire Collot-d'Herbois comprend douze pièces dignes de Berquin, parmi lesquelles se trouvent : *le bon Angevin, ou l'Hommage du cœur*, comédie ; *Lucie, ou les Parents pauvres*, drame ; *le Vrai Généreux, ou les Bons Mariages*, petit drame villageois ; et *le Procès de Socrate, ou le Régime des anciens temps*, comédie.

Sous la rubrique MÉLANGES, sont classés les *pamphlets*, les *facéties*, les *pièces en patois lyonnais*, les *poésies diverses*, les *sujets lyonnais*. Ce n'est pas le chapitre le moins piquant à consulter : c'est la chronique scandaleuse de notre ville. Les noms propres n'y sont point épargnés et nous n'osons citer. Voici pourtant quelques numéros exempts de personnalités :

—12355. La Lanterne magique patriotique, ou le coup de grâce de l'aristocratie, par M. Dorfeuille, 4e édition avec des notes curieuses, augmentée du Discours de Guillaume Tell à la nation française, et de l'épître de saint Augustin à la Comédie italienne, *Chatelleraud*, Guimbert, in-18, 48 pp.

— 12356. La cruche cassée, ou fameuse lettre du fameux et terrible général Bouillé. Cette lettre est suivie de la réponse d'une femme patriote, juillet 1791. *Lyon*, s. n. d'impr. ni d'auteur, in-8, 16 pp.

— 12358. La mère Duchesne à Lyon, ou conversation très-véridique entre la mère Duchesne, un soldat suisse, la mère Carpillon et un volontaire des frontières, appelé La Peur, in-8, 16 pp.

Digitized by Google

— 12364. Bonaparte à Lyon, ou mon Rêve de la nuit du 9 au 10 mars dernier, en cinq actes ; scènes burlesques, prélude d'une grande tragédie. . . . . .

Arrêtons-nous ici, car la plume nous démange ; nous avons hâte de quitter ce terrain brûlant.

Viennent ensuite des collections uniques ; ce sont :

1° La collection des catalogues de libraires, de bibliothèques publiques et particulières, où l'on voit figurer les noms de nos principaux bibliophiles, depuis Roville, en 1604, jusqu'à M. Gonon, en 1851.

2° La collection des journaux politiques, littéraires, scientifiques, à partir de 1677 jusqu'à 1852, et qui comprend un total de 259 journaux différents. Dans ce nombre figurent l'introuvable *Père Duchesne*, rédigé par Dorfeuille, et le *Journal de Lyon et du département du Rhône*, par Pelzin. L'année 1848 a vu naître, à elle seule, 54 feuilles publiques. On se souvient peut-être encore de la *République*, l'*Ami des Travailleurs*, le *Tribun du Peuple*, la *Révolution*, le *Franc Parleur lyonnais*, le *Vrai Républicain*, le *Réveil du Peuple*, la *Voix du Peuple*, le *24 Février*, la *Montagne*, le *Vorace*, le *Vengeur*, le *Phrygien* ; on souvient surtout du *Peuple souverain* et du *Républicain*, journaux exaltés qui tombèrent au milieu des horreurs de la guerre civile qu'ils avaient provoquée.

3° La collection des portraits de Lyonnais plus ou moins célèbres, au nombre de 2,300.

4° La collection des notices biographiques et des autographes d'auteurs morts ou vivants. A chacune de ces notices, à chacun de ces autographes, tous classés par ordre alphabétique, se trouvent joints d'utiles et précis renseignements sur le lieu et la date de la naissance et de la mort de la plupart de nos Lyonnais dignes de mémoire ; c'est là surtout ce qui est la partie originale de ce travail, et ce qui rendra ce Catalogue précieux à consulter.

Tel est l'ensemble des richesses que renferme la collection lyonnaise de feu Louis-Antoine Coste, et dont le Catalogue seul est devenu un livre plein d'intérêt, grâce à l'ordre et à la méthode

Digitized by Google

qu'a su y introduire son auteur. Dans un coup d'œil général et rapide, nous avons cherché à en faire embrasser les principales curiosités, ces recueils de tant de genres qui, réunis, deviennent des raretés précieuses et ne sont plus rien séparés. Ainsi, des journaux, des affiches, des annuaires, des mandements et de tant d'autres matériaux historiques qui meurent avec le jour ou l'année qui les voit naître. Notre Administration départementale et notre Commission municipale comprendront, nous en avons l'espoir, de quelle importance est pour nous ce précieux dépôt formé tout entier au point de vue de notre histoire locale, et quels regrets elles se prépareraient dans l'avenir si, faute de s'entendre, elles laissaient se disperser ou disparaître de notre cité une collection introuvable amassée depuis tant d'années et avec tant de patience et de soins. Nous avons trop de confiance dans les lumières et l'habileté de l'homme qui se trouve à la tête de notre département, pour ne pas être assuré qu'il ne dépendra pas de lui que nous ne conservions une bibliothèque qui, faite au point de vue de Lyon, ne peut ni ne doit en sortir.

Léon Boitel.



Digitized by Google

# NOTICE

SUR

# L'HISTOIRE DU BEAUJOLAIS

## DE PIERRE LOUVET.

---

C'est avec raison, à mon avis, que M. de la Roche la Carelle, dans son *Histoire du Beaujolais* (1), combat l'opinion de ceux qui attribuent au jésuite Jean de Bussières le livre intitulé : *Mémoires concernans ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche* (in-4°, 1671) ; mais il est complétement dans l'erreur en contestant à Louvet l'*Histoire manuscrite du Beaujolais*.

« Pierre Louvet, dit-il, donna au public, en 1674, un ouvrage fort médiocre, intitulé : *La France dans sa splendeur*. Un chapitre y est consacré au Beaujolais. Or ici tout diffère de ce que nous lisons dans le manuscrit qu'on lui attribue, et qui fut écrit en 1667. La généalogie de Beaujeu est complétement différente dans les deux ouvrages : les noms, les dates, les alliances ne sont plus les mêmes ; et peut-on croire que les idées de l'auteur se fussent modifiées à ce point en sept ans (2). »

Je crains bien que M. de la Roche la Carelle n'ait pas pris la

(1) Tome I, p. 382.
(2) Tome I, p. 10.

Digitized by Google

peine de voir par lui-même *La France dans sa splendeur* : ce n'est pas un chapitre, mais *deux des petites pages* de ce livre que Louvet a consacrées aux premiers seigneurs de Beaujeu, et il n'y a guère que des noms dans ce résumé, où j'ai cherché vainement les différences signalées ici entre l'ouvrage imprimé et le manuscrit. Au reste, ces différences existassent-elles réellement, que cela ne prouverait rien, car il est presque certain que Louvet n'avait pas achevé son histoire des sires de Beaujeu lorsqu'on a commencé à imprimer les deux volumes de *La France dans sa splendeur*, dont le permis du censeur est daté du 17 avril 1673.

Si M. de la Roche la Carelle avait comparé attentivement le manuscrit avec le livre imprimé, il aurait, au contraire, acquis la certitude que les deux ouvrages étaient du même auteur. En effet, la préface de *La France dans sa splendeur* est presque littéralement copiée sur celle du 2e volume de l'*Histoire du Beaujolois*.

Mais nous avons d'autres preuves plus concluantes encore :

1° Dans cette même préface du 2e volume de l'*Histoire du Beaujolois*, l'auteur nous apprend qu'il a « convié par une lettre circulaire les trois ordres de la province à agréer son dessein. » Or nous possédons un exemplaire de cette curieuse pièce, qui forme 8 pages in-4°, et qui est adressée « à messieurs du clergé, de la noblesse et du tiers estat de Beaujollois. » Elle est datée de « Villefranche, le 14e jour d'août 1669, » et signée « Pierre Louvet, docteur médecin *et historiographe*. » Les deux derniers mots ont été ajoutés à la plume, et sont probablement de la main de l'auteur, ce qui permettrait de reconnaître le manuscrit original de son livre, s'il existe encore.

2° Louvet a publié, en guise de prospectus de son livre, une *Histoire de Villefranche* (in-8, Lyon, 1671), dont la préface commence ainsi : « Ayant eu dessein de faire l'histoire générale du pays de Beaujolois, dans la seconde partie, *de l'estat chorographique d'iceluy*, j'ai fait mention de toutes les villes, villages, bourgs et autres lieux qui le composent ; et parce que Villefranche en est la capitale....., j'ai esté bien aise..... d'ébaucher mon histoire par le particulier récit de cette ville..... » Or la

Digitized by Google

*seconde partie* de notre manuscrit est intitulée : « De l'estat chorographique du pays de Beaujolois. — Chapitre premier. Des villes, bourgs, villages et paroisses du Beaujolois. » Et cet état commence par l'histoire de Villefranche, littéralement conforme au livre imprimé, ce qui a bien pu échapper à M. de la Roche la Carelle.

On vient de voir que la circulaire de Louvet était de 1669. En présence de cette date authentique, il me paraît difficile d'admettre qu'il ait commencé son travail en 1667, comme le dit M. de la Roche la Carelle ; cependant la chose n'est pas impossible. En tout cas, il ne l'avait pas terminé en 1671, puisqu'il nous apprend dans la préface de son *Histoire de Villefranche*, publiée cette année, que c'était la *première ébauche* de son livre. Nous voyons, en effet, à l'article d'Avenas, qu'il a visité le célèbre autel antique de l'église du lieu le 2 août 1671. Or cet article est dans le commencement du premier volume de son manuscrit, un peu après celui de Villefranche, et la généalogie des sires de Beaujeu est dans le second.

C'est sans doute à sa circulaire que Louvet dut le titre d'*historiographe de son Altesse royale souveraine de Dombes*, qu'il prend dans son *Histoire de Villefranche*, et qu'il put déjà ajouter à la main à quelques exemplaires de cette même circulaire, comme on vient de le voir.

Anne-Marie-Louise d'Orléans, plus connue sous le nom de *Mademoiselle de Montpensier*, possédait le Beaujolais et la Dombes ; mais elle tenait d'une manière toute particulière à ce dernier pays, à cause de sa prétendue indépendance de la couronne de France, indépendance qui avait donné lieu à la création du parlement de Dombes siégeant à Lyon, faute d'une localité de quelque importance dans la *souveraineté*. Guichenon ayant publié, en 1650, son *Histoire de Bresse et de Bugey*, assez pauvre livre en somme, quoiqu'il ait de la réputation, Mademoiselle chargea cet auteur d'écrire l'histoire de la Dombes. Guichenon se mit à la besogne, et termina son travail en 1662 ; malheureusement il y émit des opinions favorables aux prétentions de la maison de Savoie, dont il était, lui, Guichenon, l'historio-

Digitized by Google

graphe en titre (1), et qui revendiquait un droit de suzeraineté sur la Dombes. Mademoiselle, très-mécontente de cela, fit donner à l'auteur 3,000 livres pour son manuscrit (dont il garda toutefois une copie), et défendit de l'imprimer.

Lorsqu'elle connut le projet de Louvet, qui lui adressa sans doute sa circulaire aussitôt qu'elle eut paru, jugeant l'occasion plus favorable, à cause de la *nationalité* de l'auteur, elle lui donna aussi la mission d'écrire l'histoire de Dombes. Lui-même nous apprend, dans la préface de son second volume, qu'il n'avait pas eu d'abord l'idée de s'occuper de ce pays. « En ce temps-là, je n'avois aucune pensée pour la Dombes, que je regardois comme un pays estranger et tout à fait hors de la monarchie et du royaume de France. »

Comme on peut le voir par la phrase qui précède, et qui était parfaitement du goût de Mademoiselle de Montpensier, il entra si bien dans les vues de cette princesse, qu'elle songea à l'impression du livre avant même qu'il fût terminé. Nous possédons, en effet, le devis fourni à cette époque par l'imprimeur en titre de Son Altesse, Jean Molin, établi à Lyon, en réponse à la demande du secrétaire de la princesse. Voici cette curieuse pièce, qui n'est pas sans intérêt aujourd'hui pour l'histoire de l'imprimerie et des lettres :

« Mémoire de l'imprimeur de Son Altesse royale Madame, pour l'impression de l'Histoire de Dombes, composée par le sieur Louvet, historiographe de France, sçavoir : pour le nombre de cinq cens, caractère de gros-romain pour le corps du livre, et pour les *Preuves*, du caractère de saint-augustin. Pour la qualité de papier, j'y mettray quatre cent cinquante feuilles de papier raisin couronne fine, du prix de trois livres cinq à trois livres dix sols, et pour les principaux présens (si l'on trouve à propos), j'y mettray cinquante feuilles de beau grand papier, du

(1) Il prend le titre d'historiographe de France, de Savoie et de Dombes, sur le manuscrit *original* de son *Histoire de Dombes*, en deux vol. in-fol. qui est à la Bibliothèque nationale ; mais toutes ses affections étaient pour la Savoie.

Digitized by Google

prix de quatre livres dix sols ou environ. Et pour la façon de chaque feuille, qui est ledit nombre de cinq cens, cinq livres ; qui fera en tout, tant papier que façon, le prix et somme de huict livres dix sols. Je ne marque pas le volume, parce que, selon la quantité de la matière qu'il y aura, il n'importe à l'imprimeur de le faire in-folio ou in-quarto. Si l'on le fait in-folio, l'on y mettra le nombre de quarante-huit lignes, et de cinquante-six, cinquante-huit à soixante lettres du mesme caractère gros-romain, et le saint-augustin de la même largeur et longueur comme le gros-romain ; pour le volume in-quarto, la quantité de trente lignes, et de quarante-trois à quarante-cinq lettres dudit gros-romain, et le saint-augustin de la mesme justification, largeur et longueur.

« Il vous plaira, Monseigneur, d'avoir la bonté de faire exécuter les lettres dudit imprimeur de Son Altesse royale Madame, pour son establissement, et luy procurer une demeure convenable à sa profession, ainsi qu'il est porté par ses dites lettres, que vous aurez la bonté d'en prendre lecture. Espérant cette grâce de vous, Monseigneur, je prendray la liberté de vous offrir les très-humbles services de celui qui est vostre très humble et fidelle sujet. — J. Molin. »

La pièce n'est pas datée, mais elle doit être de fort peu postérieure aux lettres patentes qui avaient permis à Jean Molin de s'établir à Trévoux. Or ces lettres sont du 12 mai 1671 (1).

(1) Déjà, dès 1603, l'aïeul de cette princesse, Henri, duc de Montpensier, avait accordé un privilége analogue à Claude Morillon, natif de Villefranche, et imprimeur libraire à Lyon de 1600 à 1620 ; mais ce dernier ne paraît pas en avoir profité, car on ne connaît rien qui ait été imprimé à Trévoux avant 1672, et même il est fort douteux que Jean Molin y soit venu alors. Il continua probablement à exercer à Lyon, où son fils André exerça également avec le titre d'imprimeur de Son Altesse jusqu'en 1697. A cette époque on lui donna pour remplaçant un nommé Pierre le Rouge, qui vint en effet s'établir à Trévoux, malgré l'opposition des imprimeurs de Lyon. Ces renseignements m'ont été fournis par M. Guigue, de Trévoux, qui s'occupe d'écrire l'histoire de cette ville, et qui possède de très-curieux documents sur son imprimerie.

Digitized by Google

C'est probablement pour stimuler ses amis que Louvet fit imprimer à son compte, à Lyon, en 1671 (1), son *Histoire de Villefranche*, petit volume in-8° de 104 pages, dédié aux échevins de cette ville; mais ce livre fut assez mal accueilli par ces derniers, si l'on en juge par les observations critiques que l'auteur anonyme des *Mémoires concernans ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche* a mis en tête du sien, qui fut imprimé la même année par le premier imprimeur de Villefranche, en un volume in-4° de 187 pages. Ce dernier ouvrage, qui semble avoir été entrepris à la demande ou du moins avec l'agrément des magistrats municipaux, est signé à la 89e page : « Vostre très-humble et très-obéissant serviteur. L. I. S. » ce qui ne peut en aucune sorte convenir au nom de Jean de Bussières, sans parler des autres impossibilités relevées par M. de la Roche la Carelle. Quoi qu'il en soit, les critiques de l'anonyme furent sans doute pour beaucoup dans la non publication du manuscrit de Louvet; peut-être aussi doit-on attribuer cette circonstance au peu de place qu'y occupe la Dombes. Au reste, Louvet avoue lui-même n'avoir guère qu'amplifié « un factum, au sujet d'une femme artificieuse, nommée Catherine la Maschart, appelante d'un arrêt du parlement de Dombes au privé conseil du roy....., ouvrage fort judicieux, d'une *savante plume.....* » C'est sans doute le livre cité dans la Bibliothèque du père Lelong, sous le n° 36,053, avec ce titre : « Mémoire pour la défense de la souveraineté de Dombes, contre Catherine Carrel. » Je n'ai jamais pu le voir.

Louvet étant mort vers 1680, on perdit alors de vue son livre, sur lequel il n'avait pas cru nécessaire d'inscrire son nom, et dont le manuscrit-type, en deux volumes in-folio magnifiquement écrits, fut acquis par M. de La Valette, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (2).

(1) La préface est datée du 1er mai.

(2) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans ma *Notice sur la Bibliothèque la Valette*, publiée en première édition par la *Revue du Lyonnais* (octobre et novembre 1853), et réimprimée en 1854 avec des additions.

Digitized by Google

Lorsque le duc du Maine succéda à Mademoiselle de Montpensier, en 1693, un de ses premiers soins fut de s'occuper des intérêts moraux de ses sujets. Parmi d'autres questions adressées de Paris, en son nom, au président de son Parlement de Dombes, on trouve la suivante, qui n'est pas sans intérêt pour nous : « Demander si M. Louvet, médecin, a fini l'ouvrage qu'il a commencé, il y a longtemps, de l'histoire de Dombes et de Beaujolois. Il demeuroit à Beaujeu. Savoir s'il a remis au trésor de Villefranche les titres qu'il en avoit tirés? » A quoi le magistrat interpellé fit répondre : « Il n'est pas à la connaissance de M. Cachet (1) ni d'autre personne de considération de la province que M. Louvet ait travaillé à l'histoire de Dombes. »

En présence de cet oubli singulier de la mission littéraire confiée à Louvet, et cela dans le pays même qu'elle concernait, on ne sera pas surpris que le petit-fils de M. de La Valette ait ignoré le nom de l'auteur de l'histoire du Beaujolais dont il avait hérité. C'est ce que nous voyons dans quelques notes de lui que nous possédons. « Le 18e aoust 1740, porte l'une de ces notes, j'envoyay à Paris ces deux volumes à M. le procureur général, avec deux pièces ou cahyers imprimez, l'un sur le parlement de Dombes (2) et l'autre intitulé : Dessein ou projet de cette histoire, par Guichenon (3). — En 1745 ou 46, il m'a rendu les deux volumes manuscrits, mais il a gardé par mégarde les deux cahyers imprimez. Je me souviens même avoir vu depuis chez luy, entre ses mains, le Projet de Guichenon, qui n'est pas finy, c'est-à-dire dont il n'y a que le premier cahyer; le reste manque. — Redemander ces deux pièces à M. son fils, actuellement procureur général. — Le 14e may 1747 M. l'ancien procureur-général m'a renvoyé par la poste les deux cahyers mentionnez cy-dessus. — Le cahyer de 62 pages (4) est de l'au-

(1) C'est le père de Cachet de Garnerans, qui est lui-même auteur d'une histoire de ce pays.

(2) C'est le mémoire dont parle Louvet.

(3) Je ne connais pas cette pièce.

(4) Lelong donne 71 pages à ce Mémoire, sans doute en comptant les pièces liminaires non cotées.

Digitized by Google

teur de l'*Histoire* (manuscrite) *de Beaujollois* que j'ay, qui l'a inséré mot à mot dans le deuxième volume, au commencement. » Ici vient en note, de la même main, mais d'une époque postérieure : « Louvet, advocat à Villefranche. » Tout imparfait qu'est ce dernier renseignement, on voit que le propriétaire du manuscrit de Louvet était sur la trace du véritable auteur de ce livre ; seulement il avait tort d'attribuer à cet auteur le Mémoire qui se trouve transcrit presque mot à mot en tête du second volume. Louvet nous apprend lui-même que ce Mémoire était d'une autre personne.

On lit sur une autre note : « M. Clapeyron m'a fait voir une lettre de Samuel Guichenon, par laquelle il paraît que c'est luy qui a composé l'*Histoire de Dombes*, in-folio, et qu'il avait envoyé son manuscrit à Mademoiselle de Montpensier pour savoir s'il le ferait imprimer ou non. — La lettre est de 1662, adressée à M. Deschamps, baron de Juis. — M. Clapeyron a aussy, ou un de ses amis, l'original des *Annales de Dombes*, par le même Guichenon ; il m'a promis de me les faire avoir, ainsy qu'un extrait des *Actes capitulaires de Saint-Jean*. Ce 29 mars 1744. — NOTA. Vérifié que les *Annales de Dombes*, dont il est parlé cy-dessus, ne sont point du sieur Guichenon. — L'*Histoire de Beaujollois* est, dit-on, d'un nommé Louvet. »

Enfin, une dernière note, datée du 2 décembre 1658, porte : « Une personne qui a beaucoup de biens et de relations en Beaujollois, m'a dit qu'on croyait cette histoire manuscrite (dont il a une copie), d'un nommé M. de la Cande, que Mademoiselle de Montpensier avait envoyé pour faire l'inventaire des titres de Dombes et du Beaujollois, et pour prendre toutes les connaissances y relatives. »

Les *Annales de Dombes* dont il est parlé dans l'avant-dernière note, sont probablement l'ouvrage d'Aubret, rédigé dans le commencement du XVIII^e siècle. Quoique écrit dans une forme peu attrayante, ce livre est beaucoup plus intéressant que ceux de Guichenon et de Louvet. Aubret était un véritable érudit, qui avait étudié tous les documents relatifs à nos pays, et qui a fourni de nombreuses notes pour l'édition bénédictine du *Glos-*

Digitized by Google

*sarium mediæ et infimæ latinitatis* de Ducange. Son livre, quoique un peu long, mériterait vraiment d'être publié, surtout si on pouvait retrouver les *Preuves* dont il était accompagné. Malheureusement il est bien à craindre qu'elles soient perdues à tout jamais, comme celles de Guichenon et de Louvet. Ce qu'il y de certain, c'est que j'ai fait de vaines recherches depuis plusieurs années pour les retrouver les unes et les autres.

Mais je m'aperçois que je m'écarte de mon sujet : je me hâte d'y revenir, ou pour mieux dire de clore ma lettre par le sommaire de ce que contient le livre de Louvet. Le titre exact est : *Histoire de Beaujolois et de Dombes.* La première partie est intitulée : « Quel Estat c'estoit anciennement que le Baujolois, et depuis quel temps ce pays a commencé d'être connu. » On y trouve à la fois des détails historiques et statistiques. Il y a, par exemple, un chapitre relatif aux *mines* du Beaujolais, un autre relatif aux *rivières*, etc. La seconde partie est intitulée : « De l'état chorographique du pays de Beaujolois. » Elle renferme la description de toutes les localités de ce pays. Il y a particulièrement sur les fiefs des renseignements très intéressants, qu'on ne trouve que là (1). Ces deux parties, qui sont les plus considérables du livre, occupent tout le premier volume, qui est de beaucoup le plus gros des deux.

La troisième partie « traite du pays de Beaujolois au delà de la Saône, à la part du royaume de Bourgogne, dit vulgairement la souveraineté de Dombes (2). »

La quatrième partie donne la généalogie des sires de Beaujeu de la 1re race.

La cinquième, celle des sires de Beaujeu de la 2e race, issue des comtes de Forez.

(1) M. de la Roche la Carelle n'en a donné qu'une partie.

(2) Le *Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise* de M. Coste attribue à Louvet une *Histoire de Dombes* de quatre-vingt feuillets in-fol. (nº 18019) : j'ignore si c'est un extrait détaché du grand livre de Louvet, qui du reste se trouve aussi complet dans la bibliothèque de M. Coste, sous le nº 17620.

Digitized by Google

La sixième, celle des sires de Beaujeu de la 3e race, issue des ducs de Bourbon. Elle est conduite jusqu'à « Anne-Marie-Louise d'Orléans, dame de Beaujeu et souveraine de Dombes, » dont l'éloge termine le livre, comme cela était naturel de la part de l'historiographe de cette princesse.

Aug. BERNARD.

Digitized by Google

# Nécrologie.

## PIERRE SASSI.

Le jeudi 12 janvier 1854, quelques amis intimes accompagnaient, à l'église de Saint-Louis, la dépouille mortelle d'un littérateur, dont la vie presque entière s'était écoulée loin de Lyon, et qui, après une existence de luttes et d'agitation, était venu redemander à sa ville natale un repos et une tranquillité dont sa vieillesse avait enfin senti le besoin. Pierre Sassi, né à Lyon, le 26 juin 1787, avait commencé sa carrière littéraire en publiant un poème élégamment et classiquement écrit, sur la campagne du duc d'Angoulême dans le midi de la France, poème qui lui avait valu le prix de poésie décerné par notre Académie, et un autre intitulé: *Le Retour des Bourbons*, qui lui mérita un accessit. Peu après, c'est-à-dire en 1817, il alla s'établir à Paris, où il s'occupa de commerce et où il parvint à se créer, en quelques années, une modeste position dont il sut bien vite se contenter. Pendant ce laps de temps, il avait parcouru, et avec fruit pour son instruction, l'Italie et l'Angleterre dont il aimait à parler. En 1827, il quitta le commerce et se rendit à Bordeaux où il fut attaché à la rédaction de la *Guyenne*, journal ministériel chargé particulièrement de combattre Henri Fonfrède, le publiciste libéral. En 1830, Pierre Sassi revint à Paris, porteur d'une lettre qui engageait M. de Peyronnet à retirer les Ordonnances de Charles X, mais il était trop tard, et le cabriolet de M. Sassi, rencontré par une troupe d'insurgés, servit à former une barricade. Il se plaisait à conter ce petit évènement de sa vie. Bientôt il fut appelé à travailler à la rédaction de la *Gazette de France*. Son talent, ses opinions et l'honorabilité de son caractère l'avaient lié avec les sommités du faubourg St-Germain, et de cette fréquentation il avait rapporté un vernis d'élégance et de politesse très-rares de nos jours. Revenu à

Digitized by Google

Lyon en 1848, et surpris par l'avalanche de février, dont ses prévisions ne nous croyaient pas aussi rapproché, l'ancien écrivain royaliste reprit sa plume; mais, sans espoir de relever la royauté, il voulut du moins aider à sauver du naufrage la religion, la famille, la propriété, grands principes nécessaires à l'existence et au maintien de toute civilisation. Avec un courage qui ne mesurait pas les sacrifices, M. Sassi organisa vers la fin de 1849 un journal mensuel qui, sous le titre de *La Presse des Familles*, devait combattre les folles utopies du moment. Le prospectus et le premier numéro, daté de janvier 1850, étaient dus entièrement à la plume du fondateur dont le nom ne paraissait nulle part. La signature du gérant était empruntée à la complaisance d'un homme entièrement étranger à cette collaboration. Malheureusement, à une entreprise de cette importance, le talent et la bonne volonté ne suffisent pas. Malgré l'habileté de rédaction de cette livraison, elle ne fut suivie d'aucune autre, et la *Presse des Familles* succomba sans avoir fait le bien que son rédacteur se promettait.

L'esprit de M. Sassi était surtout l'esprit des salons et des bonnes manières; il l'avait toujours à sa disposition et souvent il se donnait le plaisir d'être charmant pour une ou deux personnes, comme un autre pour une nombreuse réunion. Homme religieux et moral, il disait parfois que dans sa longue carrière d'écrivain il n'avait jamais laissé tomber de sa plume une phrase dont il eût pu rougir devant une femme ou un enfant. Peu de nos littérateurs du jour pourraient en dire autant.

Le lundi, 9 janvier, une attaque est venue surprendre cet homme estimable, sans que sa famille et ses amis aient pu prévoir et détourner le coup. Deux jours après ses amis l'accompagnaient tristement à sa dernière demeure; c'était un deuil de famille, un de ces deuils dont le cœur fait la meilleure part.

A. V.

Digitized by Google

**Histoire de Corinthe, relation des principaux événements de la Morée**, par M. E. d'Eschavannes. Paris, 1853, 1 vol. in-8.

Dans cet ouvrage, M. d'Eschavannes retrace l'ancienne histoire de Corinthe et décrit les événements intéressants et trop peu connus qui se sont succédés en Grèce pendant la durée du moyen âge, et jusqu'à l'époque où la Grèce a été érigée en royaume indépendant. Faire l'histoire de Corinthe, c'était faire celle du Péloponèse tout entier, dont cette ville est la clef par sa position topographique et militaire. C'est vers elle qu'ont tendu tous les efforts des divers conquérants de la presqu'île; jamais aucun d'eux ne s'en est cru maître avant d'avoir établi ses soldats au sein de la haute citadelle de Corinthe. Cette situation exceptionnelle, fait observer M. d'Eschavannes, causa à la fois la gloire et le malheur de cette cité. Son immense commerce et l'aptitude mercantile de ses habitants en firent, dès le principe, la ville la plus riche, la plus florissante, la plus somptueuse de l'ancienne Grèce. Les Romains la détruisirent et la rebâtirent plus magnifique qu'auparavant. Les Francs, les Vénitiens, les Turcs se la disputèrent à leur tour. Elle fut prise et reprise, pillée et repillée, et quelques moments de paix lui suffisaient pour se relever de ses ruines; elle renaissait sans cesse, comme le Sphinx; son sein paraissait contenir une inépuisable semence de vie et de splendeur. Les derniers beaux jours de Corinthe eurent lieu

Digitized by Google

sous Kiamil Bey, prince immensément riche, brave, intelligent et fastueux, le meilleur des Turcs qui aient paru en Grèce. Mais Kiamil, ayant été fait prisonnier par les Grecs à la prise de Tripolitza, périt malheureusement d'un coup de pistolet tiré par un Grec obscur, au moment où il allait s'échapper. Elle fut ensuite prise et saccagée une dernière fois ; maintenant elle commence à surgir de nouveau de ses cendres ; et le génie commercial de ses habitants lui procurera peut-être une nouvelle phase de prospérité.

La partie la plus intéressante du livre de M. d'Eschavannes est, à notre avis, celle du moyen âge. Cette époque de la Grèce était à peu près ignorée de ceux, du moins, qui ne s'occupent pas exclusivement d'études historiques ; la filière était interrompue entre la Grèce antique et la Grèce moderne ; l'auteur a heureusement comblé cette lacune. Il est curieux de voir cette terre classique aux mains de nos peu lettrés barons et de ces aventureux paladins, dont l'épée était la seule science, la gloire et de romanesques amours, les seuls mobiles. Les antiques arènes, témoins des combats des gladiateurs, furent témoins aussi des joyeux tournois et des jeux chevaleresques de nos preux. Leur humeur querelleuse et guerrière s'exerçait en Grèce, comme en France, en d'interminables discordes; les barons de Misithra, les ducs d'Athènes et de Carythènes, et bien d'autres encore, tous vassaux des princes de Corinthe, dont la suzeraineté s'étendait sur toute l'Attique et tout le Péloponèse, se querellaient sans cesse et se disputaient leur territoire. Un nom surtout domine tous les autres, celui des Villehardouin, dont la noble race s'était assise à Corinthe sur le siége des Périandre et des Aratus. La plupart des forteresses ruinées et des citadelles élevées sur les acropoles des villes grecques furent construites par des Villehardouin. Les Vénitiens les remplacèrent, puis les Acciajuoli, banquiers florentins, et enfin les Turcs.

Un fait important résulte du livre de M. d'Eschavannes : c'est que l'identité du peuple grec, son individualité, sa nationalité n'ont point été altérées par les diverses conquêtes qu'il a subies. Le Grec, quelquefois soumis, presque toujours rebelle, n'a jamais

Digitized by Google

mêlé son sang à celui des possesseurs de son sol. Le Klephte, qui habite aujourd'hui les montagnes, remonte par une chaîne d'aïeux non interrompue, aux guerriers de Sparte, de Thèbes et d'Argos. Si l'on compare l'antiquité des peuples à l'antiquité des familles, la nation grecque est, à coup sûr, la plus noble des nations actuelles, étant de la plus vieille et de la plus pure lignée. Mais, malgré son antiquité, la Grèce est encore toute jeune; son organisation présente, ses lois, son existence politique ne datent que de quelques années. Elle a besoin de grandir, et elle grandira; car le passé doit être un garant de l'avenir. Ce peuple, s'il n'était encore réservé par la Providence à de hautes et brillantes destinées, aurait disparu, comme tant d'autres, dans le flot des races envahissantes. Malheureusement, les peuples sont comme les individus : faibles, on les oublie; puissants, on les flatte et on les admire. Que la Grèce, éprouvée par tant de désastres et d'événements critiques dont elle est sortie victorieuse, achève sa route vers la Fortune qui l'attend, les poètes, les historiens et les apologistes ne lui manqueront pas. Quant à moi, je préfère ceux qui n'ont point attendu cette ère de prospérité pour l'admirer et pour entretenir les hommes des révolutions diverses de cette terre toujours sacrée, d'où sont sortis les arts, la poésie, la civilisation, toutes les grandes choses enfin qui ont formé et annobli l'humanité.

Eugène Yemeniz.

---

Saint François d'Assise et les Franciscains, par Frédéric Morin; Paris, librairie de Hachette; — Bibliothèque des chemins de fer.

Sous ce titre, qui ne semble indiquer qu'une simple hagiographie ordinaire, se présente un livre qui contient une étude tout à fait nouvelle et toute une série d'appréciations jusque-là peu entrevues ou peu développées. L'histoire de saint François d'Assise et de ses glorieuses institutions considérées non du côté de l'ascétisme, mais au point de vue de leur influence politique et

Digitized by Google

sociale, telle est à proprement parler l'œuvre sans aucun doute très-distinguée de notre collaborateur. Il n'a point voulu, du moins directement, nous montrer le saint qui de tout temps fut regardé comme un des plus étonnants imitateurs du Christ, mais le grand homme dont la pensée, quoique incessamment emportée à l'extase des choses du ciel, en accomplit pourtant de si gigantesques sur la terre. Nous ne prétendons pas analyser des pages qui ont elles-mêmes tout le tissu serré d'une analyse ; encore moins pouvons-nous donner en raccourci les tableaux tour à tour si gracieux ou si grandioses où de temps en temps l'auteur fait reposer notre imagination ; qu'il nous suffise de caractériser la portée générale du livre de M. Morin et d'en détacher quelques traits qui en indiqueront le mouvement et la couleur.

Un coup d'œil jeté sur l'état de la société chrétienne au commencement du XIII^e siècle montre d'abord sur quel théâtre va opérer le fondateur des ordres mendiants. Le monde de cette époque, où l'on est en plein moyen âge, offre plus d'une analogie avec notre ère moderne. Le problème du paupérisme s'y agitait et y produisait des convulsions et des horreurs que les nôtres n'ont pas égalées. De toute part il surgissait des sectes qui en appelaient à l'Evangile et qui, prétendant seules bien comprendre et réaliser l'idéal chrétien, s'élevaient contre les pouvoirs les plus sacrés, sacerdoce et magistrature, s'en prenaient à toutes les institutions existantes, clergé, noblesse, propriété, famille, et sur ces ruines voulaient fonder le régime de la liberté, la fraternité de l'amour, l'égalité de la richesse, enfin ce règne du Saint-Esprit où l'humanité allait jouir de toutes les délices d'un nouveau paradis terrestre. Des conflits terribles, d'épouvantables massacres sortirent de ces aspirations désordonnées, de ce mysticisme en délire. La division était profonde : les novateurs, au nom du christianisme, de la charité, se laissaient emporter aux plus monstrueux excès ; les hommes de l'orthodoxie réagissaient avec toute l'énergie cruelle d'un temps encore à demi-barbare.

Or, un homme fut suscité par la Providence, qui devait apporter un grand apaisement au milieu de cette société ballottée par les orages. Ici nous ne pouvons que citer M. Morin :



Digitized by Google

« Un jour, saint François qui vivait encore de la vie du « monde, mais qui depuis quelque temps ressentait le vague « besoin d'une vie plus parfaite se promenait à Assise avec ses « compagnons de fêtes. Jusque-là, il avait été le joyeux et « bruyant organisateur de tous leurs plaisirs et maintenant il « semblait absorbé sous d'austères et immenses méditations. Il « allait devant ses amis, silencieux, la tête inclinée, les laissant « tout étonnés d'un changement si inattendu. Tout à coup l'un « d'eux croit en deviner la cause et lui demande en riant : « — Songerais-tu par hasard à prendre femme? — A ces mots « François se retourne, relève le front et s'écrie : —Oui, je songe « à prendre femme, et la femme que je prendrai est si noble, si « riche, si belle, que jamais vous n'en avez vu de semblable.

« Tous les légendaires nous révèlent le secret de ces mysté- « rieuses paroles, et lorsque Giotto voulut traduire leur pensée « et la sienne par son immortel pinceau, il représenta, dans « une fresque qui existe encore, un jeune homme qui passe « l'anneau des fiançailles au doigt d'une jeune fille pendant que « le Christ semble les bénir du haut du Ciel : le jeune homme, « c'est François d'Assise; la jeune fille, c'est la Pauvreté évan- « gélique.

« A quelques jours de là, le mystique fiancé, celui qui médi- « tait déjà d'inspirer au monde l'amour des petits et des pau- « vres, errait dans la vallée d'Assise, demandant à Dieu de « l'éclairer sur ses volontés à son égard et de découvrir à son « intelligence ce qu'il attendait de lui. Au milieu de ses médita- « tions il parvint vers l'église de Saint-Damien et y entra pour « prier. Les yeux attachés sur le crucifix et baignés de larmes, « il poursuit encore son problème au pied des autels. Alors, « suivant la légende, il entendit par trois fois ces paroles qui « sortaient de la bouche du Christ : — Va, François, et répare « ma maison, qui, tu le vois, tombe toute en ruines. »

« Ces deux anecdotes, ajoute M. Morin, nous donnent le se- « cret de la vie de saint François, car elles nous apprennent « l'idée première qui dirigea tous ses efforts; elles nous expli- « quent toute l'institution des Frères mineurs.

Digitized by Google

« La question était toute morale et toute politique. Il s'agis-
« sait de maintenir l'idéal de l'Evangile, d'honorer la pauvreté
« et de permettre ainsi aux classes inférieures de s'estimer elles-
« mêmes, de s'organiser et par là d'arriver peu à peu à l'égalité
« civile; il s'agissait aussi de maintenir les bases de l'ordre établi
« et de ne pas livrer le monde à une perturbation qu'il était in-
« capable de supporter. Il s'agissait en un mot, de frayer, en-
« tre le système qui voulait tout *renverser* et le système qui
« voulait tout *maintenir*, les voies de la sagesse et du progrès. »

Tel fut donc le problème que se posa saint François d'Assise, d'après M. F. Morin : donner satisfaction à ce qu'avaient de légitime les aspirations religieuses et sociales des novateurs au XIIIe siècle, sans porter atteinte ni aux droits acquis ni aux fondements de la société existante; préparer l'éclosion d'un monde nouveau tout en respectant l'organisation du présent, voilà le but. — Glorification inouie de la pauvreté par la création d'un ordre où l'on jurait de mendier son pain de chaque jour; solidarité des classes inférieures unies dans une affiliation immense sous le nom de tiers-ordre, voilà les moyens. La réalisation de ces deux choses a, pour une grande part, anéanti le régime féodal du moyen âge et enfanté la société moderne.

Nous ne suivrons pas notre collaborateur dans les développements et les preuves de cette thèse historique aussi neuve que hardie, dont il s'efforce de faire ressortir la démonstration en entrant successivement dans l'examen du caractère de son héros et de sa trempe d'âme, de sa conduite et de sa prédication, de sa règle et de son gouvernement, de toute sa vie enfin et de toute son œuvre se perpétuant pendant plusieurs siècles... Cette démonstration sort-elle victorieuse et complète de tous ces beaux récits et de cette intéressante exposition? Laisse-t-elle dans l'esprit une convictiou arrêtée et sûre d'elle-même? M. Morin nous permettra de lui soumettre quelques doutes et quelques remarques. Nous admettons facilement que les institutions franciscaines ont exercé une *certaine* influence dans l'ordre politique et social, il n'en pouvait être autrement; mais ce qui ne nous

Digitized by Google

paraît pas suffisamment prouvé, ce qui même nous semble moins que probable, c'est premièrement que cette influence ait été aussi directe et aussi féconde en résultats si considérables; secondement que ces résultats, en les supposant réels, aient été prévus et voulus pour eux-mêmes par le grand patriarche d'Assise.

De bonne foi, en effet, croyez-vous que saint François se soit proposé une régénération de l'ordre temporel à opérer? Croyez-vous qu'il se soit rendu compte des conséquences terrestres de son œuvre? Je suis d'avis que nous, hommes d'une époque où le ciel et la terre semblent avoir fait divorce, nous sommes trop portés à séparer ce qui ne peut pas l'être; nous nous imaginons trop aisément qu'il y a des intérêts qui regardent la destinée future et qui ne regardent pas la destinée présente, et réciproquement. Or il ne doit pas en être ainsi; mais, au contraire, tout ce qui est dans l'intérêt de l'avenir éternel doit être bon à la vie du temps, et tout ce qui élève véritablement la vie du temps doit faciliter l'accomplissement de la vie suprême. Saint François voulut gagner des âmes à Dieu; en les gagnant à Dieu, il établissait le meilleur ordre possible parmi les hommes. La considération et la préparation du monde à venir suivant l'Evangile, voilà la vraie loi du monde présent; là sont toute la beauté, tout le repos, toute l'harmonie de la société temporelle. Posez une société chrétienne à tous les degrés, constituée dans toute la hiérarchie des commandements et des conseils, réalisant le double idéal du devoir et du dévouement... Faites une telle société, et ne vous inquiétez plus des bases qui la portent, des rouages par où elle fonctionne, de la forme qui la gouverne! Ne vous inquiétez plus de toutes ces grandes questions d'économie sociale, de richesse, de propriété, de fraternité, d'égalité. L'égalité, c'est de pouvoir tous arriver au ciel; la fraternité, c'est d'aimer et de se sacrifier comme a fait le Christ; la propriété, c'est le droit de faire du bien; la richesse, c'est le patrimoine des malheureux. Le problème pour tout mettre à sa place est celui-ci : faire des chrétiens.

Si nous ne nous faisons point illusion, c'est à ce point de

Digitized by Google

vue qu'il faut se placer pour juger le rôle des institutions franciscaines dans l'histoire. Leur attribuer des intentions et une portée *directement* politiques et sociales, nous paraît une interprétation hasardeuse et dont la preuve est difficile à faire. Nous soumettons à M. Morin ces observations que nous croyons justes, mais qui, tout en restreignant ce qu'il y a de trop absolu dans son livre, n'ôtent rien à l'originalité de ses aperçus relativement vrais, ni à la valeur de son travail, assurément très-remarquable comme œuvre littéraire et philosophique. C'est une Etude attrayante, écrite d'un style vigoureux sans rien de forcé, sobre sans sécheresse, naïf à propos et sérieux de même, contenu quoique plein de chaleur et de vie. On y sent un esprit familiarisé avec les questions les plus hautes, suivant sa voie sans hésitation et une voie franchement orthodoxe ; on y sent aussi un cœur qui donne l'inspiration à la conscience, car la pensée y est toujours élevée, la tendance généreuse, le parti pris d'avance contre tout ce qui rabaisse ou amoindrit l'âme humaine. Accueillons avec bonheur un livre qui comptera autant d'amis que de lecteurs, et que nul ne lira sans se sentir plus que jamais enchaîné à la cause éternellement vraie de l'alliance du christianisme et de tout progrès.

P. C.

---

## De l'origine des diverses variétés ou espèces d'arbres fruitiers et autres végétaux cultivés pour les besoins de l'homme.

L'auteur de cet écrit, M. Alexis Jordan, botaniste distingué, s'est appliqué, depuis bien des années, à rechercher, dans un grand nombre d'espèces végétales, les nuances plus ou moins délicates qui distinguent certains individus. Il a cultivé avec soin, pendant plusieurs générations, toutes ces variétés, et il a pu constater de la sorte que quelques-unes se maintiennent toujours, se perpétuent invariablement. Il en a conclu que l'on a eu tort de les confondre jusqu'à ce jour sous un même nom, et qu'elles doivent constituer autant d'espèces distinctes. Il a cru pouvoir conséquemment enrichir la science d'un assez grand nombre de plantes nouvelles.

Digitized by Google

Beaucoup de botanistes, les plus savants en général, ont applaudi à ces travaux de M. Jordan ; quelques-uns lui ont reproché cette multiplication des espèces, alléguant qu'elles ne reposent que sur des nuances peu importantes, presqu'insaisissables, et qui peuvent bien n'être après tout que le résultat d'influences extérieures ; que ces nuances constituent bien des variétés, mais ne suffisent point à fonder des espèces. Peut-être a-t-on objecté aussi à M. Jordan les modifications bien plus considérables, bien plus tranchées que la culture a fait subir aux plantes potagères, aux céréales, à la vigne, aux arbres fruitiers ; peut-être lui a-t-on objecté encore les variétés si nombreuses, si distinctes que comptent les espèces d'animaux domestiques. Si on ne lui a pas fait ces objections, il les a prévenues, et il y a répondu dans le livre dont nous avons cité le titre.

Il repousse d'abord la comparaison que l'on voudrait établir entre les plantes cultivées et les animaux domestiques croisés, variés par le fait de l'homme. L'organisation des premiers, bien plus simple que celle des seconds, ne saurait se prêter à un aussi grand nombre de modifications ; nous n'avons point sur celles-là autant d'action que sur ceux-ci. Les conditions de nourriture et de climat n'exercent point sur les végétaux une influence aussi puissante que sur les animaux. A ce point de vue les derniers sont bien autrement exclusifs que les premiers. C'est ce que prouve le fait des plantes de tous les pays, de tous les climats, de tous les terrains, de toutes les expositions, rangées côte-à-côte dans les jardins botaniques, selon l'exigence des classifications, et toutes assujetties ainsi à un même régime, plongeant leurs racines dans le même sol, épanouissant leurs feuilles et leurs fleurs sous le même soleil. Voilà pour l'objection tirée de la comparaison du règne animal et du règne végétal.

Quant à celle que l'on voudrait fonder sur la comparaison des plantes spontanées avec les plantes cultivées, M. Jordan s'en débarrasse du premier coup, en affirmant et établissant qu'un grand nombre des variétés que l'on distingue dans les arbres fruitiers, dans les légumes, dans les céréales, dans les plants de la vigne, sont de véritables espèces, parfaitement distinctes, caractérisées par des différences importantes, invariables, qui affectent les organes les plus essentiels, le fruit ou la graine.

Il est impossible, selon l'auteur, que la culture, l'art ou le hasard aient produit de tels caractères. La culture qui consiste dans le labour, le sarclage et l'engrais, ne peut favoriser que le développement des végétaux, en augmenter les proportions, l'embonpoint, si l'on peut s'exprimer ainsi. De là les fleurs doubles ou pleines. La transformation par la culture d'une espèce en une autre, d'un œgilops, par exemple, en triticum, n'est donc

Digitized by Google

qu'une imposture ou une erreur. La culture n'a jamais produit de semblables changements dans les plantes le plus anciennement importées dans nos jardins botaniques.

L'art n'a que deux moyens à sa disposition pour modifier les plantes : les semis et l'hybridation ; ce sont du moins ceux que vantent le plus les horticulteurs. Or, ni l'un ni l'autre ne peut rendre raison des différences importantes qu'un œil exercé découvre dans les végétaux cultivés. La graine semée ne reproduit jamais que le type qui l'a portée ; ou si elle donne un produit différent, c'est toujours en moins ; ainsi la graine d'un fruit excellent ne produit souvent qu'un sauvageon.

Lorsqu'une graine produit une variété, c'est qu'il y a eu hybridation fortuite. L'hybridation, en effet, fortuite ou artificielle, donne ordinairement des produits qui diffèrent des deux sujets mis en rapport, mais la différence ne se montre que dans des caractères tout à fait accidentels, dans la couleur par exemple ; et encore cette différence ne se maintient-elle pas par la fructification ; le type reparait dans toute sa pureté à la première, ou tout au moins à la seconde génération ; les boutures, les greffes, les marcottes sont les seuls moyens de conserver, de multiplier les variétés obtenues par l'hybridation.

Mais si les diverses sortes d'arbres fruitiers, de céréales, de vigne, de légumes qu'on avait cru jusqu'à présent n'être que de simples variétés obtenues par la culture d'une espèce primitive, sont pour la plupart de véritables espèces, où faut-il chercher les types dont elles sont descendues ?

Voici ce que répond M. Jordan à cette grave question : Quelques-uns de ces types existent sans doute encore quelque part à l'état sauvage, mais ils sont méconnus ; les caractères scientifiques des plantes cultivées dans nos jardins potagers, des arbres fruitiers en particulier n'ont point encore été assez étudiés, assez bien décrits pour qu'on puisse les rattacher sûrement à leur type. Le célèbre horticulteur Van de Mons, qui a livré au commerce tant de nouveaux fruits fort estimés, avoue qu'il les a obtenus de sauvageons trouvés dans les montagnes incultes des Ardennes.

Il est bien possible, il est même probable que les types de plusieurs des plantes cultivées pour le besoin de l'homme n'existent plus maintenant. Si certaines espèces de céréales se sont perdues depuis même les temps historiques, des espèces végétales ont bien pu subir le même sort. Pline, dans ses Géoponiques, parle d'un fruit qui tenait le milieu entre la poire et le coing ; or, on ne connait aujour'hui aucun fruit auquel puisse convenir la description qu'il en donne.

Digitized by Google

Antérieurement aux temps historiques, le déluge a dû faire disparaître bien des espèces végétales, comme il a anéanti bien des espèces animales. Des graines, des plantes, conservées sans doute dans l'arche par Noë, ont reproduit ensuite par la culture certaines plantes utiles tout à fait détruites à l'état sauvage.

Tel est l'abrégé bien succinct de l'ouvrage de M. Jordan, ou plutôt telle est la série des questions étudiées par ce savant botaniste. Elles sont, on le voit, importantes et pleines d'intérêt. Je n'ai fait que les énoncer; il faut lire l'auteur pour juger de la science et du talent avec lequel il les a résolues.

L'abbé A. GIRODON.

---

DISSERTATION SUR L'EMPLACEMENT DU TEMPLE D'AUGUSTE AU CONFLUENT DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE, par E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY, seconde édition. Lyon, Louis Perrin, 1853, in-8.

Un archéologue de notre ville, M. Martin-Daussigny, avait publié, en 1848, dans cette *Revue*, un travail curieux sur l'emplacement où avait été érigé le temple d'Auguste à Lyon. Il semble au premier abord qu'une pareille dissertation devait être inutile et que les fouilles et la tradition, d'accord ensemble, avaient dû suffisamment nous éclairer sur ce point. Malheureusement il n'en était pas ainsi; des écrivains de savoir et de talent avaient, à l'aide de systèmes nouveaux, ébranlé l'opinion; il a fallu que M. Martin-Daussigny vînt, pièces en mains, rétablir la vérité compromise un instant. La dissertation de notre collaborateur tirée à part à petit nombre, avait été recherchée; l'importance du sujet pour notre ville et la manière dont il avait été traité, avaient fait écouler rapidement la première édition. M. Martin-Daussigny vient d'en publier une seconde, augmentée de documents nouveaux et intéressants. Cette brochure est pleine de faits, de dates et de preuves qui lui assurent aujourd'hui un succès égal à celui qu'elle a déjà eu. On retrouve, dans l'exécution typographique de ce travail, sorti des presses de M. Louis Perrin, toute l'élégance et le goût qui distinguent cet imprimeur.

A. V.

Digitized by Google

# EXPOSITION

DE LA

# SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

## 1853-1854.

L'Exposition de la Société des Amis des Arts, ouverte depuis un mois, comprend un nombre d'ouvrages un peu plus considérable que celui des années précédentes. Le livret a cinq cent dix numéros, et mentionne deux cent quarante artistes, dans lesquels cent dix à cent quinze appartiennent à notre ville. Cette phalange compacte d'exposants lyonnais donne à notre Salon une physionomie particulière entre toutes les Expositions de province et un intérêt local qu'aucune d'elles ne présente au même degré ; malheureusement nous avons à constater plus d'une absence fâcheuse: MM. Saint-Jean, Trimolet, Bonnefond, Duclaux n'ont rien envoyé, et le vide laissé par ces talents estimés et admirés est des plus regrettables.

Parmi les peintres étrangers à Lyon, nous retrouvons des noms déjà appréciés ici avec faveur : MM. Armand et Adolphe Leleux, Henri Scheffer, Barrias, Belangé, Luminais, Gigoux, Mattey de Montpellier, Dauzats, Léon Fleury, Kiorboe, Prieur, Courdouan, Lambinet, Garnerey, Justin Ouvrié, Pron, Balfourier, Lapito. Ce sont d'anciennes connaissances que le public lyonnais revoit avec grand plaisir.

Nous devons cependant commencer notre revue par quelques artistes remarquables qui nous visitent pour la première fois.

M. Lenepveu débute à Lyon par deux pages excellentes.

*Le pape Pie IX entouré de cardinaux, de prélats et de fonctionnaires, à la chapelle Sixtine*, est un tableau d'intérieur d'une exécution savante.

Quelques figures pourraient être traitées avec plus de soin,

Digitized by Google

mais la composition, en général, mérite tous les éloges : voilà bien la splendeur sévère des palais romains, ces voûtes chargées des peintures immortelles de Michel-Ange, ces dorures dont l'éclat a été adouci par le temps ; voilà ces ombres des pays méridionaux, qu'un seul rayon de soleil, pénétrant par une fenêtre, rend transparentes et lumineuses.

La sobriété et la fermeté du talent du peintre se sont trouvées à la hauteur du sujet.

Une jeune femme groupée avec ses deux enfants, dont l'un est suspendu à son sein et l'autre joue avec un agneau et une brebis. Tel est le sujet de l'*Idylle*. La maternité ne saurait être représentés avec une beauté plus attrayante et plus noble. La composition, disposée en médaillon, est d'un dessin et d'un modelé presque toujours exacts, le coloris en est doux et argentin, elle rappelle les conceptions poétiques du meilleur temps de l'art français, de l'époque du Poussin et de Lesueur. M. Lenepveu, à l'exemple de ces deux maîtres, recherche l'idéal dans la forme et dans l'expression, et son pinceau obéit à sa pensée.

Le grand tableau de la *Charité*, par M. Cibot, est une composition allégorique.

Au centre est la figure de la Charité ; tout autour apparaissent les actions dont cette vertu est le principe : L'enfance instruite, les malades soulagés, la jeunesse encouragée et dirigée, les vieillards recueillis dans des asyles. Le livret nous montre en outre les artistes, les écrivains, les ouvriers travaillant pour augmenter le bien-être de leurs semblables. Ce tableau renferme de très-bonnes parties, des études habiles, et la couleur en est douce et harmonieuse, mais il est froid. Les mathématiciens trouveront peut-être leur compte à cette symétrie bien ordonnée, à ces déductions logiques, à ces conséquences d'un principe clairement exposées ; mais il manque dans tout cela précisément ce qui est l'essence de la charité, l'étincelle divine, le feu de l'amour. Cette figure allégorique, à laquelle tout vient se rattacher, ne saurait en réalité animer le sujet ; les vertus nous viennent directement de Dieu, elles nous sont transmises d'âge en âge, par ces créatures d'élite de qui il a été dit : vous êtes le sel du monde ; nous n'aimons et n'admettons pas la fiction malheureuse par laquelle l'artiste interrompt notre généalogie.

La *Sœur Hospitalière* de M. Goupil nous fait mieux sentir la puissance de la charité : cette belle jeune fille, qui a su résister à l'enivrement des hommages et de l'admiration, et qui, sous la robe de bure, vient frapper à la porte d'une pauvre demeure pour y ramener un peu de repos, a inspiré à M. Goupil une composition fort simple et pleine de charme.

M. Pilliard est un ancien élève de l'École de Saint-Pierre, devenu depuis, si nous ne nous trompons, l'un des élèves de Victor Orsel.

Digitized by Google

Son grand dessin intitulé : *Saint Paul se défendant devant le roi Festus, le roi Agrippa et la reine Bérénice*, est une fort belle étude, mais elle renferme aussi beaucoup de réminiscences. Dans son tableau, représentant *la Vierge descendant du Calvaire, appuyée sur l'apôtre saint Jean*, M. Pilliard, ainsi que M. Lenepveu, paraît s'être attaché aux maîtres français du XVII^e siècle. Ces deux figures sont dignes de la scène représentée. La sérénité, l'autorité de l'Evangile respirent en elles ; en voyant ces personnages, d'une condition obscure, descendre si grands et si augustes de la montagne du sacrifice, on est transporté au sein de la révolution qui vient de transformer le monde; on voit surgir la puissance nouvelle qui doit bientôt dominer et les rois et les anciens princes des peuples. C'est là une belle peinture religieuse et historique, et qui semble être née des livres de Bossuet. Nous signalons avec plaisir les espérances que donne M. Pilliard : son dessin n'est pas toujours assez châtié, il n'est point encore arrivé à un style qui lui soit propre, mais il a des pensées hautes, et il sait employer le grave langage des chefs de notre école, pour les exprimer.

M. Ravel de Malleval, déjà fort remarqué l'année dernière, nous offre un vaste sujet tiré de l'Apocalypse :

« Et ecce equus pallidus : et qui sedebat super eum nomen « illi Mors et Infernum sequebatur eum et data est illi potestas « super quatuor partes terræ, interficiens gladio, fame et morte « et bestiis terræ. »

Saint Jean vivant solitaire dans l'île de Pathmos, médite sur les mystères de la création, de la décadence et de la régénération du monde ; il présente à la manière orientale, sous des figures symboliques, les diverses phases qu'amènent dans l'histoire les passions de l'homme abandonné à lui-même.

L'énigme du monde est figurée par un livre fermé de sept sceaux. L'Agneau seul peut ouvrir ce livre. Le premier sceau enlevé montre un guerrier vainqueur, imposant par la force l'obéissance aux hommes.

Le second montre les représailles du vaincu contre le vainqueur.

Le troisième montre la famine naissant des discordes stériles dans lesquelles les hommes ont usé leurs forces.

Le quatrième, la Mort sur son cheval pâle opérant une destruction générale par le glaive, par la faim, par la peste, et faisant du monde un désert devenant de nouveau le royaume des bêtes sauvages.

M. Ravel de Malleval a représenté cette dernière période des sociétés, vivant en dehors de la révélation. La Mort fantasque, ironique, née de la pourriture humaine, promène sa faulx sur les générations déchues ; l'étendard sanglant de l'Enfer flotte derrière elle, le Désordre stupide, la Violence, l'Orgueil furieux, l'Audace

Digitized by Google

ambitieuse et impuissante, tous ces monstres sortis des ténèbres l'accompagnent et lui servent de soldats ; elle plane dans les airs, couverte du voile perfide qu'elle laissera tomber pour fondre sur sa proie inattentive.

La composition de M. Ravel de Malleval annonce un talent d'une riche sève ; elle renferme des créations énergiques dont le type est original, et répond aux efforts que fait notre imagination en un tel sujet; la science du dessin est remarquable, le mouvement bien accentué ; mais à côté des figures que l'œil peut embrasser, que l'intelligence peut comprendre, que de monstres informes, quelles masses de chair flottant dans l'espace, quelles obscurités ! Si l'artiste a voulu représenter la nature rentrant dans le néant, il a donné à cette intention une trop grande place ; il s'agissait en effet d'un tableau à faire ; or, pour donner l'idée du chaos, le dessin et les autres conditions de l'art sont à peu près inutiles.

M. Henri Scheffer, qui n'avait point paru à nos Expositions depuis fort longtemps, nous a envoyé trois toiles qui se distinguent par une exécution très-fine : d'abord un *Portrait de Mgr Sibour*, archevêque de Paris ; ensuite *le Christ au Jardin des oliviers*, offrant à son Père, dans l'extase de l'amour, le sacrifice qu'il va accomplir. Ce tableau nous semble rappeler la manière de Carlo Dolci, c'est dire que la beauté de la tête du Christ est un peu empreinte d'afféterie et de mollesse.

La scène d'intérieur, « *Heureux ceux qui croient* » représente sans doute un ministre protestant entouré de sa famille : le père et la mère lisent la Bible ; deux enfants à leurs pieds feuillettent également un livre. Le sentiment pris pour thème par l'artiste, ne frappe point suffisamment l'esprit. Nous voyons un théologien, père de famille, heureux d'avoir découvert un argument, une preuve nouvelle de sa doctrine, enseignant à ceux qui l'entourent les trésors de la loi écrite, nous ne voyons pas le bonheur donné par la foi : ceux qui croient aiment l'action plus que l'étude ; leur conviction est formée, et ils répandent au dehors la lumière qui les inonde.

Le grand tableau de M. Heim, *la Défaite des Cimbres et des Teutons par Marius*, est donné par le Gouvernement à notre Musée. Cette composition, conçue dans le genre décoratif, aurait été mieux placée dans les plafonds ou sur les murailles d'un édifice officiel ; elle n'a point la vérité ou la poésie que l'on recherche dans les tableaux de collection ; c'est une toile d'apparat à grands effets prétentieux, qui demanderait à être encadrée dans des ornements d'architecture.

La scène mythologique de M. Picou offre de belles études ; l'enfant assis sur une biche, le satyre ou le berger vu sur le second plan, sont d'un modelé pur et agréable ; la femme debout paraît démesurément grande. Il y a dans ce tableau l'attrait de

Digitized by Google

la beauté corporelle, des groupes heureusement disposés ; du reste, ni expression, ni vie ; cette composition appartient à l'art dégénéré du XVIII^e siècle.

*La Madeleine* de M. Gigoux se rattache à l'école flamande ; la couleur en est belle, la peinture large et puissante, mais le type est de la plus grande vulgarité.

M. Lacuria a exposé une *Sainte famille*, où le dessin et le modelé sont par trop insuffisants ; toutefois il a su répandre sur cette petite composition, une atmosphère de paix, de douceur et d'affection, qui font qu'on y revient avec plaisir.

Le portrait de M. le docteur de L***, par le même artiste, est très-fin, et l'expression en est douce et sympathique.

M. Martin Daussigny nous a donné *Sainte Élisabeth*, fille d'André II, roi de Hongrie, visitant les pauvres de l'hospice qu'elle avait fondé. L'ordonnance de la composition est bien entendue, les groupes bien distribués, le sentiment général convenable ; malheureusement l'exécution ne répond point à la pensée première ; les figures manquent de modelé et de vie ; l'air ne joue pas entre elles, et la couleur est triste et uniforme.

M. Mattey, de Montpellier, et M. Tyr ont exposé les plus beaux portraits de notre Salon.

M. Mattey est évidemment un artiste du premier ordre dans le genre qu'il a adopté ; ses portraits ont une vigueur extraordinaire, et le dessin en est très-précis ; peut-être ne fait-il pas assez sentir l'homme intérieur, l'homme intellectuel. Les têtes sont puissamment rendues ; toutefois elles nous paraissent reproduire surtout la physionomie que l'on a pour tout le monde, et non tout à fait celle que l'on a pour le cercle intime de ses amis.

M. Tyr nous a envoyé une magnifique *Etude* de jeune homme, peinte en pleine lumière, d'un dessin pur, simple et ferme comme celui d'un bas-relief antique ; on reconnaît dans cette toile la science et l'habileté de l'un des élèves les plus distingués de Victor Orsel.

MM. Villarasa, Faverjon, Reverchon, Genod, Meunier et M^lle Adélaïde Wagner ont exposé aussi des portraits recommandables à divers titres.

Les tableaux de genre sont assez nombreux, et en première ligne il est juste de placer M. Armand Leleux : ses toiles se font remarquer tout de suite par des effets de lumière adroitement ménagés, et par un air achevé qui séduit l'œil. *Les Arrieros* sont une des plus jolies compositions que nous ayons vues de cet artiste. La tête du muletier, vue de face, reproduit heureusement et le caractère de la physionomie espagnole, et le caractère de la classe à laquelle appartient le personnage. Le muletier vu

Digitized by Google

de dos est long et osseux, et sa construction n'est pas très correcte. Quant aux vêtements et aux accessoires, ils sont rendus avec une perfection flamande.

L'*Ouvrier charron* (nº 285) est une bonne étude ; la figure est pleine de jeunesse, de confiance, de vigueur, d'indifférence pour le lendemain, d'entrain au travail ; c'est une saine nature d'ouvrier excellemment reproduite.

M. Armand Leleux abuse des ombres noires ; l'effet produit par ses tableaux en est augmenté ; mais, en regardant attentivement, on vient à croire que l'artiste trouve, dans cette obscurité systématique, un moyen de dissimuler beaucoup de négligences.

M. Adolphe Leleux continue à nous envoyer des épisodes de 1848. Le ton de ces petites compositions moitié tristes, moitié grotesques, est bien approprié aux scènes qu'elles représentent.

M. Luminais a trois tableaux trop peu achevés. *Le Passage du Gué*, vu à distance, offre une silhouette naïve et gracieuse ; les deux chevaux campagnards qui s'avancent d'un pas lourd et la tête baissée à travers le ruisseau, le jeune paysan qui se penche vers sa compagne de route, la figure douce et grave de celle-ci : tout cela forme une jolie idylle rustique.

*La Nouvelle Sachette* de M. Jacquand est un tableau où l'artiste a fait comme d'habitude des prodiges de coloris et de lumière ; le vieux bahut, par son relief extraordinaire, attire sur lui toute l'attention et devient le sujet principal ; la jeune fille accroupie dans un angle, n'est plus qu'un accessoire auprès de ce meuble traité avec tant de prédilection.

Sous ce titre : *La Promenade du Jeudi*, M. Armand Gauthier nous montre d'humbles Frères ignorantins qui, déchargés du soin de leurs écoles, s'en vont deux par deux à travers la campagne. M. Gauthier a bien saisi l'attitude humble et timide des pauvres instituteurs du peuple, mais il s'est trop complu dans la vulgarité, et leur a donné une contenance encore plus commune que celle qu'ils adoptent par simplicité de cœur ; c'était pourtant le cas de relever ceux qui s'abaissent volontairement. Les dimensions des personnages sont petites, mais si l'artiste leur avait donné la grandeur naturelle, nous aurions eu une peinture rappelant presque celles de M. Courbet, et montrant à découvert les faux résultats que donne l'observation, lorsqu'elle se détourne de la recherche de l'idéal.

*Le Délateur*, par M. Appert, est remarquable par la couleur, l'habileté et l'assurance du pinceau ; la conception et la disposition ne sont pas heureuses : cette bouche de bronze qui transmettait dans la chambre de l'inquisition d'état les délations qui lui étaient confiées au dehors, n'est-ce point là seulement une légende, une tradition populaire ? L'aristocratie vénitienne,

Digitized by Google

si habile, si énergique, cette aristocratie, dernier souvenir du sénat romain, avait-elle recours à des moyens aussi puérils pour être instruite de ce qui importait au salut de la république? C'est fort douteux, et il faut convenir que l'inquisiteur de M. Appert, placé derrière ce mur pour attendre les secrets qu'il plaira à la Fortune de lui envoyer, fait une pauvre figure et ne nous apparaît point avec le grand caractère que l'histoire attribue aux anciens maîtres de l'Adriatique et du Levant.

M. Chaîne nous donne un épisode de la vie du Parmesan.

Pendant le sac de Rome, en 1527, Francesco Mazzuoli voit sa chambre envahie par des soldats allemands : l'un de ces derniers, sensible aux merveilles des arts, recherchait dans ce pillage les camées, les émaux, les médailles, les dessins, de préférence aux quadruples et aux pierreries. Cet amateur, caché sous le harnais du soudard, sauva la vie du Parmesan, en reconnaissance de quelques ébauches qu'il reçut de l'artiste, et le protégea contre les violences de ses camarades.

M. Chaîne ne nous a peut-être jamais rien donné de supérieur à cette composition.

L'ensemble, quoique d'un coloris un peu terne, est harmonieux ; chaque figure a été l'objet d'études soigneuses, et a l'accent qui lui convient. Parmi les soldats qui se trouvent à gauche, on voit des physionomies originales et qui ont la vérité historique ; elles mettent bien devant nos yeux les bandes allemandes du XVI^e siècle, telles que les souvenirs de cette époque peuvent nous les faire concevoir.

M. Chaîne est un artiste de beaucoup de talent, appelé à faire honneur à notre ville, et ses progrès deviendraient sans doute beaucoup plus sensibles, s'il n'abordait pas tant de genres divers. Chaque année nous le montre faisant une tentative nouvelle : petits tableaux d'intérieur, études italiennes, scènes mythologiques, tableaux religieux ; il devrait se souvenir que les maîtres, en général, ont montré d'autant plus de force et de véritable fécondité, qu'ils ont borné plus étroitement leurs domaines.

Nous avons, de M. Comte, un jeune homme jouant de la basse, auprès de qui se tiennent deux dames qui paraissent écouter avec plaisir le jeune virtuose. Le bassiste est bien peint et posé naturellement, mais il lui manque cette animation et cette sensibilité délicate qu'on aime à trouver sur le front de ceux qui cultivent les arts. Ce défaut est encore plus sensible dans les deux femmes qui sont reproduites avec lourdeur et vulgarité. Il y avait là un joli sujet, dont M. Comte aurait pu tirer meilleur parti.

M. Barrias n'envoie à notre Exposition que de simples études, elles sont, à la vérité, d'un goût relevé. La *Jeune Napolitaine*,

Digitized by Google

assise sous un treillage, rappelle avec simplicité les belles lignes de la nature italienne; sa figure régulière, douce et naïve, a, dans sa beauté, l'accent fier et passionné des vieilles populations de la campagne de Rome et des environs de Terracine et de Gaëte.

La *Gondole vénitienne* de M. Pignerolles n'a point la même valeur; ces jeunes hommes et ces jeunes femmes chantant et jouant des instruments, voguant sur une barque couverte de tapis, de vases, de fleurs et de fruits, forment un brillant ensemble et qui séduit d'abord; mais toutes ces physionomies sont insignifiantes, c'est une scène de *far niente*, où les intelligences et les sentiments sont éteints encore plus qu'assoupis.

MM. Detouche, Morin, Monfallet, Choné, Pigal et Garcin ont envoyé divers tableaux qui varient agréablement l'aspect de l'Exposition.

Le *Fou*, par M. Stéphane Baron, est une étude dont l'expression pénétrante fait honneur à l'observation et au talent du jeune artiste; le modelé et le dessin laissent à désirer.

M. Dubuisson n'avait rien fait depuis longtemps d'aussi considérable que la *Halte, près de Vittoria, de prisonniers espagnols escortés par des détachements de l'armée française.* Ce tableau, dont l'horizon est terminé par une architecture pittoresque et bien éclairée, comprend une grande quantité de figures, fantassins, cavaliers, moines, guérilleros, muletiers; hommes et animaux sont rendus, en général, avec simplicité et vérité. Le char attelé de bœufs qui porte les malades est d'un bon dessin et d'un bel effet. C'est une toile qui occupe l'esprit par ses mille détails; combien elle gagnerait si elle n'était ensevelie sous une couleur uniformément blanchâtre, si des ombres plus vigoureuses venaient donner du relief aux figures, si enfin l'artiste avait cherché à reposer et à guider l'œil du spectateur, en marquant davantage le centre de sa composition, et en distinguant mieux ses plans les uns des autres.

Dans les tableaux d'histoire et de genre, nous avons rencontré trop rarement nos artistes lyonnais; leur nombre augmente dans le paysage, et ils composent à peu près seuls toute l'Exposition de la peinture de fleurs.

Le dessin et la peinture des fleurs et des fruits sont depuis longtemps, comme on sait, un terrain où l'Ecole lyonnaise montre une supériorité incontestable: c'est un genre qui se rattache étroitement à nos manufactures; un grande émulation règne parmi ceux qui s'y adonnent, et des connaisseurs difficiles suivent ses progrès avec sollicitude.

Aussi, bien que le maître entre tous, M. Saint-Jean, nous ait fait défaut cette année, trouvons-nous encore à citer des artistes tels

Digitized by Google

que MM. Thierriat, Reignier, Remillieux, Maisiat, Mlle Wagner, MM. Baile, Chavannes, Chantre, Deyrieux, Sicard, Lays, Perrachon.

L'étude de la fleur exige une perfection de dessin aussi grande que l'étude de la figure; n'ayant point la ressource des passions pour ajouter de l'intérêt à ses œuvres, il faut qu'elle trouve ses éléments de séduction dans la reproduction savante de la forme idéale de ses modèles, dans l'assemblage des couleurs, dans la disposition heureuse des lignes et des masses, et en cela elle se rapproche des données de l'art antique, lequel s'attachait presque exclusivement à la beauté extérieure.

M. Saint-Jean est assurément sans rival, et fait produire à son art les plus grands effets qu'on en puisse obtenir; mais, après lui, viennent des artistes excellents, qui le surpassent même quelquefois par l'exactitude naïve des détails, et dont le talent mérite de fixer sérieusement l'attention.

Le grand bouquet de fleurs de M. Reignier est dessiné avec une pureté classique; son aspect est fort riche, malgré quelque sécheresse dans le coloris et le modelé de certaines parties.

M. Remillieux semble avoir voulu nous rappeler les compositions de Gallet, dont l'Ecole lyonnaise regrette la mort prématurée; il s'est attaché, lui aussi, à peindre les fleurs dans leur jeunesse, avec la sève du printemps, avec cette fraîche élasticité que leur donne la rosée du matin.

M. Deyrieux a su prendre à M. Saint-Jean quelques rayons de sa lumière.

Les pastels de M. Sicard, les aquarelles de M. Lays et de M. Valle sont remarquables par le dessin et la couleur.

M. Maisiat s'est adressé, cette année, à la nature agreste; les tableaux intitulés: *Marécages*, *un Fouillis*, *Fleurs de ronces*, nous représentent de petits morceaux de terrain, que M. Maisiat semble s'être appliqué à reproduire comme au daguerréotype, avec toutes les plantes plus ou moins élégantes qui s'y trouvent. Ce procédé, malgré la finesse de l'exécution, n'est point dans les vraies conditions de l'art. La tâche de l'artiste est de choisir, de découvrir le beau où il est, et de le rendre visible aux yeux qui ont besoin d'être aidés.

Mlle Elisa Wagner a exposé un assez grand nombre de tableaux, dont les plus importants sont *la Guirlande de roses blanches suspendue à une branche de saule*, et *les Glayeuls*; ce dernier nous semble supérieur au précédent, les feuilles et les fleurs ont tant de souplesse, que l'on croit sentir la circulation de la sève. Entre ce tableau de Mlle Wagner et le bouquet de fleurs de M. Reignier, il y a presque la différence de l'École de Rubens avec l'Ecole florentine. D'un côté, la fermeté du dessin; de l'autre, le mouvement de la vie.

Digitized by Google

M. Node, de Montpellier, a envoyé des fleurs et des fruits, d'une bonne exécution, les fruits surtout.

Avant de passer au paysage, mentionnons les peintres d'animaux, MM. Guy, Paris, Simon, Loubon, Kiorboe. Le Salon de cette année présente plusieurs agréables compositions en ce genre, mais rien qui soit exceptionnellement remarquable.

C'est un des phénomènes les plus curieux de l'art dans ce temps-ci, que l'abondance des paysagistes et la faveur dont leurs œuvres paraissent entourées.

Dans l'art antique, le paysage est presque inconnu : ces perspectives prises sur la mer, sur les vastes jardins des patriciens opulents, que l'on trouve peintes à fresque dans les maisons de Pompeï et d'Herculanum, ont été tracées par des mains peu habiles ; elles ne peuvent entrer en comparaison avec le fini merveilleux des autres peintures, des statues, des bas-reliefs et des ornements de l'architecture de cette époque ; ce sont de simples souvenirs qu'on a voulu fixer à la hâte.

Dans la renaissance de l'art en Italie, le paysage est également inconnu ; le Pérugin, Raphaël, Albert Durer l'emploient accessoirement pour servir de fonds et de cadre à leurs compositions.

Claude Lorrain et le Poussin qui créèrent cette branche toute moderne de l'art, lui donnèrent un grand caractère, un grand but ; ils s'en servirent pour reproduire l'aspect des lieux les plus célèbres dans l'histoire, ou des plus imposants spectacles de la nature.

Ruysdaël et les Hollandais donnèrent au paysage une expression intime ; ils en firent sortir l'image de la patrie. Il y a dans leurs œuvres un goût de terroir, un amour des forêts, des plages, des fleuves et des prairies du sol natal, qui charme et attendrit.

Ceux qui ont créé le paysage et qui sont restés en même temps les plus grands paysagistes connus, associèrent ainsi constamment une pensée, une expression morale aux reproductions qu'ils donnèrent des sites de la nature, et cette association nous semble une condition indispensable pour que le paysage soit sérieusement une œuvre d'art.

Assurément, parmi les nombreux paysagistes d'aujourd'hui, il en est qui s'efforcent d'atteindre à l'élévation du style, mais la plupart ont choisi ce genre parce qu'avec une habileté ordinaire on peut y obtenir encore des résultats, où le goût ne trouve pas trop à reprendre. L'incorrection du dessin, l'inexactitude des formes n'empêchent point certains paysages d'être fort agréables. Le vague, l'indécision leur donnent souvent même de l'attrait, en invitant l'esprit à la rêverie : ces paysages produisent l'effet de l'opium, de la fumée du tabac, de l'ivresse légère.

Digitized by Google

Lorsque nous considérons ces tableaux, qui ne semblent avoir d'autre but que de nous procurer les sensations fugitives d'un voyage, lorsque nous portons successivement nos regards sur ces riches plaines, sur ces forêts baignées de vapeur ou éclairées par une lumière caressante, sur ces lointains horizons de la mer, il nous semble nager dans l'infini; notre âme éprouve une expansion extraordinaire, mais, lorsque nous sortons de cette contemplation, nous n'avons retenu aucune idée distincte; notre intelligence ne s'est point agrandie, nous n'avons éprouvé qu'un plaisir énervant et stérile.

L'infini, en effet, n'est point offert à l'homme comme un vain spectacle, c'est un royaume que nous avons à conquérir. Comme notre ancêtre Jacob, il nous faut sans cesse lutter contre l'ange, et c'est par la méthode, la patience, la précision des recherches que le domaine de l'humanité s'étend peu à peu. C'est pourquoi le paysage qui n'est qu'une simple imitation, qui n'apporte à notre esprit, ni une idée nouvelle, ni une forte impression morale, doit être considéré par la facilité avec laquelle il obtient des effets agréables, comme ouvrant une pente dangereuse aux artistes, car il les détourne de la réflexion et du travail.

M. Paul Flandrin est du nombre des paysagistes qui mettent du style dans leurs compositions; ses trois tableaux ont, malgré leurs petites dimensions, toute la noblesse du paysage historique; ce sont les églogues de Virgile traduites sur la toile. Sous ces arbres à l'épais feuillage, aux formes majestueuses, on reconnaît bien vite Lycidas, Damon, Ménalque, Mopsus se renvoyant les vers mélodieux du poète de Mantoue. M. Flandrin, lui aussi, veut que les forêts soient dignes des consuls.

M. Servan répand sur la nature qu'il reproduit la grâce du christianisme naissant: la terre se présente à l'homme, fertile, émaillée de fleurs, embaumée, comme pour lui rappeler sans cesse la main d'où elle est sortie, et le convier à la prière. Il y a toujours une pensée douce et sympathique dans les tableaux de M. Servan: l'exécution manque de variété et le dessin, soit dans les personnages, soit dans les arbres, n'a pas la fermeté et l'exactitude désirables.

MM. Lambinet, Pron, Balfourier, Prieur nous ont donné, au contraire, des compositions où les terrains, les eaux et les arbres dénotent une application sérieuse à imiter la réalité.

M. Ponthus-Cinier est un des plus féconds parmi nos artistes lyonnais. Son exposition se compose de douze tableaux; c'est trop: le public aime à supposer de l'étude et des difficultés vaincues. Dans ces douze tableaux, représentant des sites tirés de contrées diverses, il remarque les mêmes eaux, la même verdure, un même aspect, et il pense que l'artiste a plus souvent travaillé dans son atelier qu'en présence de la nature.

Digitized by Google

Hâtons-nous toutefois de reconnaître l'imagination, le goût et la science de perspective que l'auteur a déployés dans la plupart de ses compositions.

Le tableau principal de M. Ponthus-Cinier est le n° 376 : *Paysans allant en pélerinage à Rome.* Il est d'un bel effet : la plaine traversée par une grande route montre bien toute sa grandeur ; au total, c'est un beau tableau, bien que l'habileté en soit la qualité dominante.

M. Fonville père a maintenu sa réputation par deux compositions riches de fins détails, et occupant très-agréablement la vue.

M. Fonville fils s'inspire heureusement des exemples paternels.

M. Léon Fleury, M. Thuillier ont fait preuve d'un talent fin et gracieux dans les tableaux qu'ils nous ont envoyés.

*Le Caroubier de Kouba*, par M. Courdouan, a des parties fort inégales ; l'arbre qui fait le centre de la composition est peint avec sécheresse ; mais le groupe d'Arabes et de Turcs rassemblés sous son ombre se détache avec une grande vigueur ; la lumière rejaillit éclatante sur les murs blancs des édifices, et la mer, dans le lointain, douce et caressante, dessine un rivage d'une grâce merveilleuse.

M. de Curzon a deux tableaux, dont l'un surtout, une *Maison à Poitiers*, est un petit chef-d'œuvre de perspective aérienne et de pureté dans les lignes.

M. Allemand affectionne les sites au milieu desquels l'homme se souvient qu'il est l'esclave du travail, de la fatigue et de la douleur ; son *Marais de Charvieux*, bordé de maigres roseaux, entouré de terrains argileux et infertiles, nous montre la nature telle que la voit le paysan lorsqu'il songe à ses durs labeurs, à sa pauvre famille péniblement élevée. M. Allemand n'éveille pas en nous des sensations agréables, mais il imprime aux sujets qu'il traite une physionomie fortement accentuée, et qui fait réfléchir.

M. Appian s'est fait d'abord remarquer par de fort beaux dessins au fusin ; depuis deux ans il nous donne des peintures d'une originalité véritable. Il y a dans la végétation, dans les eaux, dans la lumière de ses paysages, quelque chose de si réel, que l'on croit vivre dans leur atmosphère ; on respire les effluves de cette mare échauffée par les rayons du soleil couchant. De même que M. Allemand, cet artiste semble choisir les paysages tristes et monotones ; toutefois l'impression qui résulte de ses compositions ne s'adresse qu'aux sens, elle est énervante, tandis que celle donnée par les tableaux de M. Allemand est virile et forte.

Comme nous le disions plus haut le paysage est le genre qui a

Digitized by Google

fourni le plus grand nombre de tableaux à notre Exposition, et en même temps le plus grand nombre de choses convenablement bonnes. Nous avons essayé d'expliquer les causes de cette abondance et de ce niveau honorablement soutenu; examinées en détail, les œuvres de tous nos paysagistes nous mèneraient trop loin, nous nous bornerons donc ici à mentionner M. Flachéron dont les tableaux sont bien dessinés et ont une simplicité sévère. MM. Ortmans, Noël, Baudit, Brissot de Warville, Chevallier, Hintz, Lapito, Justin Ouvrié, Garnerey, Stock, Pelletier, Brest, Aiguier, tous ces artistes ont des ouvrages sur lesquels le regard s'arrête avec plaisir.

La sculpture est pauvre cette année : les deux statuettes de M. Cubizole ne peuvent être comptées que comme des échantillons de son talent; MM. Elschoëct, Roubaud, Cabuchet ont envoyé des médaillons et des bustes où l'on retrouve leur habileté ordinaire : un jeune artiste, M. Delorme, a exposé deux bustes de jeunes filles pleines de vie, et dans lesquelles l'imitation exacte des formes n'aboutit pas au prosaïsme.

La gravure nous donne, un petit fac-similé d'un dessin de Victor Orsel, par Butavand, suave reproduction d'une noble et chaste figure.

Nous avons de M. Lehmann, une petite planche très soigneusement exécutée d'après le Christ mort de M. Gabriel Tyr, et qui rend bien l'esprit et les qualités du modèle.

Si les grandes œuvres d'art manquent à notre Exposition, l'admirable gravure de M. Henriquel-Dupont vient nous faire connaître l'ouvrage le plus considérable de l'un des artistes éminents de notre époque, et, puisque l'occasion nous en est offerte, nous terminerons par l'examen de cette vaste peinture monumentale.

M. Paul Delaroche a développé sur les murs de l'hémicycle de l'école des Beaux-Arts à Paris l'histoire de l'art moderne du XIII^e au XVII^e siècle personnifiée dans les maîtres les plus illustres.

Pour rattacher sa composition à l'édifice où elle est placée, M. Paul Delaroche a représenté, dans la partie centrale, un Tribunal où siégent trois grands artistes de l'antiquité, Ictinus, Apelles et Phidias; quatre figures allégoriques, l'art Grec, l'art Romain, l'art Gothique, l'art de la Renaissance, se tiennent sur les degrés du Tribunal; en avant de l'estrade, un génie semble au nom de l'illustre assemblée décerner des couronnes aux artistes nouveaux.

Dans l'assemblée des maîtres, six groupes se détachent distinctement, les sculpteurs, les architectes, les peintres qui ont eu surtout le sentiment de la couleur et de la réalité, les peintres qui ont poursuivi la beauté idéale, les paysagistes et les graveurs.

On voit, d'abord, à gauche, les Écoles lombarde, vénitienne, fla-

Digitized by Google

mande, espagnole, représentées par le Corrége, Paul Véronèse, Titien, Giorgion, Terburg, Rubens, Van-Dyck, Van der Helst, Velasquez, Michel-Ange, Caravage, Murillo, Rembrandt : Jean Bellini, malgré son style austère, est placé avec ses compatriotes. Le flamand Van Eyck, l'inventeur de la peinture à l'huile est dans ce groupe, et Antonello de Messine, qui propagea son procédé en Italie, est auprès de lui.

Puis viennent les grands paysagistes, Claude Lorrain, Guaspre, Poussin, Paul Potter, Ruysdaël.

Les sculpteurs occupent les gradins les plus rapprochés du tribunal : ce sont, en premier lieu, les anciens sculpteurs florentins et pisans, Lorenzo Ghiberti, Andrea Pisano, Benedeto da Maïano, Lucca della Robbia, Donatello ; ensuite, les successeurs un peu dégénérés de Michel-Ange, Benvenuto Gellini, Baccio Bandinelli, et nos excellents artistes français du XVI^e siècle, Bernard Palissy, Jean de Bologne, Pierre Bontemps, Germain Pilon, Jean Goujon, et enfin Pierre Puget.

Dans la partie de droite, sont les architectes Philibert Delorme, Sansovino, Robert de Luzarches, Erwein de Steinbach, Baldasar Peruzzi, Arnolfo di Lapo, Palladio, Mansard, Vignole, Bramante, Brunelleschi, Pierre Lescot et Jnigo Jones.

Les graveurs Marc Antoine et Edelinck.

Le dernier groupe comprend les maîtres les plus élevés de l'art moderne, ceux de l'école romaine et de l'école de Florence, et les quelques artistes étrangers à l'Italie, qui ont puisé leurs inspirations à la même source. A cette extrémité de droite se trouvent réunis Cimabué, Orgagna, Masaccio, Giotto, Mantegna, Le Perugin, Fra Angelico da Fiesole, Fra Bartolommeo, Sebastien del Piombo, Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange, Le Dominiquin, et, près de cette pléiade triomphante, Albert Durer, Holbein, le Poussin et Lesueur.

Les maîtres rassemblés par M. Paul Delaroche caractérisent à peu près toutes les phases de l'art depuis le XIII^e siècle ; cependant, n'aurait-il pu trouver place encore pour quelques artistes que l'on est habitué à comprendre au nombre des illustres ? Annibal Carrache, le laborieux créateur d'une nouvelle renaissance, le Guide, cet admirable interprète de la beauté métaphysique, le Tintoret, à la fois si élégant et si passionné. Les peintres familiers de l'Ecole flamande ne sont pas suffisamment représentés par le seul Terburg, et quelqu'un de nos graveurs français aurait mérité une place auprès de Marc Antoine et d'Edelinck.

M. Paul Delaroche a déployé dans son œuvre toutes les ressources d'une habileté consommée. La distribution est d'une clarté parfaite, et il a attribué à chaque personnage et à chacun des groupes le caractère qui leur convient.

Digitized by Google

Les peintres réalistes ont la chaleur du sang, l'humeur riante, l'air cavalier.

La figure de Claude Lorrain caractérise admirablement le peintre paysagiste ; elle est charmante de jeunesse et d'ardeur investigatrice : on voit l'homme qui a pour compagnons les forêts, la mer, les plaines et le soleil ; on voit le piéton infatigable, l'hôte du paysan et du pêcheur.

Les sculpteurs portent dans leur allure robuste et adroite les traces d'un travail manuel fatigant, et qui exige parfois le courage et l'agilité du simple ouvrier.

Les architectes sont moitié hommes d'imagination et moitié géomètres ; on sent en eux l'habitude du calcul unie au sentiment de la beauté.

Les peintres romains et florentins voient au dedans d'eux-mêmes certaines images sublimes qui montent de la terre vers le ciel ; ils voient l'humanité dans sa perfection idéale ; ils ne prennent de l'homme que ce qui intéresse la grande histoire de tous les siècles.

Mais si, après avoir admiré les détails, on s'attache à l'ensemble, on trouve qu'il manque d'unité.

L'esprit n'admet point cette autorité suprême, attribuée aux trois artistes antiques qui planent sur l'assemblée comme des demi-dieux.

L'art moderne n'est point, en effet, la simple continuation de l'art antique, il aurait fallu admettre sur l'estrade des juges, des représentants de l'esprit nouveau.

D'un autre côté, les maîtres qui composent l'assemblée sont isolés les uns des autres, ou groupés en petits cénacles : on n'aperçoit point de grande pensée qui les préoccupe tous en même temps ; chacun d'eux semble se renfermer dans le sentiment de sa force et de son talent ; ils ne sont point entourés de la famille de leurs élèves, et ne projettent pas de rayons autour d'eux ; ils ne sont unis par conséquent ni par la soumission respectueuse pour le passé, ni par l'amour pour l'avenir.

Raphaël a deux fresques, dont le sujet a beaucoup d'analogie avec celui de l'Hémicycle de M. Paul Delaroche, à savoir le *Parnasse* et *l'Ecole d'Athènes*.

Dans le *Parnasse*, où il nous offre la réunion des principaux poètes anciens et modernes, il a mis au centre de sa composition, non pas des hommes illustres, mais Apollon et les Muses, c'est-à-dire la Divinité elle-même. L'unité de l'ensemble découle de cette âme céleste qui communique une étincelle à toutes les autres.

Dans *l'Ecole d'Athènes*, auprès des maîtres, il a placé les

Digitized by Google

disciples : Socrate engendre Platon et Aristote, les philosophes enseignent les géomètres ; on suit la filiation de la science jusqu'à nous. L'unité et l'intérêt naissent du beau spectacle qui nous est donné de la solidarité existant entre tous les membres de la famille humaine, même à travers le temps. Par les disciples, nous remontons aux maîtres, nous devenons presque leurs contemporains, nous les connaissons et nous les aimons.

M. Paul Delaroche est trop impartial, trop éclectique ; il serait difficile de deviner ses préférences parmi tant d'artistes illustres.

On aimerait à voir l'un d'eux, Raphaël ou Michel-Ange, s'avancer au milieu de tous avec cet air majestueux que Dante prête à Virgile, lorsque les poètes, réunis dans l'Elysée, s'écrient à son approche :

Onorate l'altissimo poëta.

Ces deux grandes figures de l'art moderne sont, au contraire, de celles qui paraissent avoir dépassé les efforts du peintre. Le Raphaël de l'Hémicycle n'est point celui que ses contemporains eux-mêmes appelaient le divin jeune homme.

La tête rude, chagrine et un peu brutale de Michel-Ange ne nous donne point l'austère et universel génie qui a créé la chapelle Sixtine.

M. Paul Delaroche flotte entre l'idéal et la réalité, entre le dessin et la couleur : l'esprit, le sentiment des convenances, des vraisemblances, l'habileté qui ne dédaigne aucun moyen, même de second ordre pour amener l'intérêt, telles sont les qualités qui le distinguent, et il les possède à un degré supérieur.

Le ferme burin de M. Henriquel-Dupont a non seulement conservé toutes les beautés de la fresque de l'Hémicycle, mais encore, si nous consultons nos souvenirs, il lui a imprimé un aspect plus magistral.

Digitized by Google

# AUTOGRAPHES

ET

# DOCUMENTS LITTÉRAIRES

CURIEUX OU INÉDITS.

---

## LETTRE DE COUTHON A St-JUST.

Ville-Affranchie, le 20 octobre l'an deux de la République une et indivisible.

Tu ne m'as pas écrit une ligne, mon ami, depuis que nous nous sommes quittés; je t'en veux, parce que tu m'avais promis que, dans tous les cas d'absence, tu me donnerais de tes nouvelles. Hérault a été plus aimable que toi; j'ai reçu deux de ses lettres. Tu sais, mon cher ami, que j'ai besoin pour me consoler des maux qui m'accablent des témoignages d'intérêt de ceux que j'estime. Dis-moi donc que tu existes, que tu te portes bien, que tu ne m'oublies pas et je serai content.

Je vis dans un pays qui avait besoin d'être entièrement régénéré. Le peuple y avait été tenu si étroitement enchaîné par les riches, qu'il ne se doutait pour ainsi dire pas de la Révolution. Il a fallu remonter, avec lui, à l'alphabet, et quand il a sçu que la déclaration des droits existait et qu'elle n'était pas une chimère, il est devenu tout autre. Ce n'est pourtant pas encore le peuple de Paris, ni celui du Puy-de-Dôme; il s'en faut diablement. Je crois que l'on est stupide ici par tempérament, et que les brouillards du Rhône et de la Saône portent dans l'atmosphère une vapeur qui épaissit également les idées. Nous avons demandé une colonie de jacobins dont les efforts, réunis aux nôtres, don-

Digitized by Google

neront au peuple de Ville-Affranchie une éducation nouvelle qui rendra nulle, je l'espère, l'influence du climat.

Le froid, qui commence à se faire sentir ici vivement, augmente beaucoup mes douleurs ; j'aurais envie d'aller respirer un peu l'air du midy ; peut-être rendrais-je quelques services à Toulon ; mais je désire que ce soit un arrêté du Comité qui m'y envoie, car sans cela, les collègues, ou plutôt les amis avec lesquels je travaille ici pourraient bien ne pas me laisser aller. Fais-moi passer cet arrêté, et aussitôt le *général ingambe* se met en route et ou l'enfer s'en mêlera ou bien le système de vive force aura lieu à Toulon, comme il a eu lieu à Lyon. Adieu, mon ami ; embrasse Robespierre, Hérault et nos autres bons amis pour moi. Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville infâme disparaisse du sol de la liberté, Toulon brûlé, je reviens auprès de vous et y prends racine jusqu'à la fin. Ma femme, Hyppolite et moi t'embrassons du fond du cœur.

COUTHON.

*P. S.* Nous sommes convenus, avec le général Doppet, de faire filer à Toulon un renfort de 14,000 hommes, bien armés, et bien faits au métier de la guerre.

J'ai chargé Daumale, notre secrétaire, parti depuis quelques jours avec des dépêches pour le Comité, de demander si je pouvais conserver le télescope de l'infâme Précy dont je suis jaloux, comme pièce d'histoire. Mande-moi si le Comité pense que je puisse sans inconvénients aucuns retenir cette pièce.

Digitized by Google

## LETTRE DE BERCHOUX

## A M. MICHAUD, HOMME DE LETTRES.

Lyon, ce 20 septembre 1814 (mardi).

. . . . . .

Mgr le comte d'Artois est arrivé samedi dernier. Son entrée a été magnifique. Le lendemain, il est allé à l'Ile-Barbe, de là au spectacle, et partout entouré d'une foule immense et affamée de le voir. Le lundi, il a passé aux Brotteaux une revue générale des troupes de ligne et de la garde nationale. Le soir, il a été à un bal donné par la garde nationale. Rien ne peut surpasser la beauté de ce bal et la manière dont il a été accueilli, surtout par les belles Lyonnaises auxquelles il a parlé avec toute sa grâce et sa bonté ordinaire. Aujourd'hui, grande fête à Saint-Pierre donnée par la Ville. Nous sommes tous dans la joie ou plutôt l'ivresse. Partout où les princes se montreront, ils achèveront de gagner tous les cœurs.

M. de Précy a été reçu ici avec de grands honneurs; les Lyonnais l'ont revu avec beaucoup d'intérêt, il accompagne partout le prince et a l'honneur de dîner tous les jours avec lui. Je vous écris ce barbouillage au milieu de son état-major qui est très-brillant, et où la littérature n'est pas trop à son aise.

Je vous enverrai quelque chose aussitôt que nos fêtes seront finies, car je veux tout voir et je suis le prince du matin jusqu'au soir. Mais je ne veux rien demander, Dieu merci, au milieu de cinq ou six mille pétitionnaires qui sont en ce moment à le harceler : j'ai obtenu tout ce que je désirais le plus dans le monde : la monarchie des Bourbons. Je ne demande qu'à la servir de mon mieux dans mon petit coin. Mes services sont bien petits, mais du moins ils sont généreux et désintéressés.

. . . . . .

BERCHOUX.

Digitized by Google

# Chronique.

---

*Projet de la rue Impériale et de divers autres travaux extraordinaires.* — Il n'est plus question, dans notre ville, que de la prochaine ouverture de la rue Impériale et des divers projets de travaux extraordinaires, dont M. le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du Rhône, vient de faire l'objet d'un remarquable rapport adressé à la Commission municipale de Lyon.

La rue Impériale partirait de la place de la Comédie et viendrait aboutir à la place Bellecour, en passant par la place des Cordeliers ; elle renverserait, sur son passage, un de nos quartiers les plus anciens, composé de rues étroites, tortueuses, de maisons hautes, sombres, malsaines, où ne pénètrent ni l'air ni la lumière, entre lesquelles la circulation est difficile, embarrassée, souvent impossible, et sur plusieurs points, impraticable pour les voitures et le roulage. La Préfecture actuelle, dont le vaisseau se prête mal à sa destination présente, serait transférée à l'Hôtel-de-Ville approprié à cet effet.

Appelée à desservir une circulation très-active, à devenir le moyen de communication le plus fréquenté entre le nord et le midi, entre la *gare de Perrache* et les quartiers commerçants des Terreaux et de St-Clair, la rue Impériale aura des dimensions en rapport avec cette destination ; sa largeur sera de 22 mètres.

La rue Impériale, marchant parallèlement à la rue Centrale, rencontrera, sur son parcours, la Bourse (monument à construire), l'église Saint-Bonaventure, la place des Cordeliers, une place nouvelle, la place Impériale, un magnifique débouché aux galeries de l'Argue et de l'Hôtel-Dieu ; et il continuera, de la place Bellecour, par la rue de la Charité agrandie, jusqu'à la Gare du chemin de fer qui touche au Cours Napoléon.

Du point de départ sur la place de la Comédie à celui d'arrivée sur la place Bellecour, la rue Impériale aura 1076 mètres de longueur ; sa longueur totale, jusqu'au cours Napoléon, sera de 2115 mètres présentant deux alignements, l'un de 826 mètres,

Digitized by Google

l'autre de 1289. Le point de déviation aura lieu à la nouvelle place Impériale, à 250 mètres avant la place Bellecour.

On voit, d'après cette étendue de terrain, à combien de démolitions donnera lieu cette large voie tracée au cœur de notre cité. On n'évalue pas à moins de 500 le nombre de maisons qui doivent tomber. C'est toute une régénération pour cette partie de Lyon. En y portant le mouvement, l'air, la lumière, cette viabilité nouvelle rendra à ce quartier vaste et central sa valeur qui allait dépérissant de jour en jour. «C'est, comme le dit très-bien M. Vaïsse, dans son Rapport, un vrai capital reconstitué et conservé. La valeur étant rendue au sol, des maisons aérées, éclairées, saines et commodes seront substituées aux maisons sombres, malsaines, incommodes, où se presse une population nombreuse dans les plus mauvaises conditions de bien-être et de santé. Nulle part on n'aura rien fait de comparable et qui doive contribuer, sur une aussi large échelle, à l'assainissement d'une grande ville et à l'amélioration des habitations. »

Pour compléter ce système de communications entre le nord et le midi de la ville, il reste à continuer la rue Centrale par l'élargissement de la rue St-Pierre, dont l'étranglement offre une incessante difficulté pour la circulation et un vrai danger pour les piétons; c'est une des plus urgentes améliorations réclamées.

Voici le tableau des dépenses auxquelles donneraient lieu les divers projets de travaux extraordinaires à exécuter dans notre ville :

| | |
|---|---|
| 1° Rue Impériale, déduction faite de la subvention de 4,000,000 à fournir par l'Etat et avec une réserve indispensable pour les cas imprévus . . . . . | 8,000,000 fr. |
| 2° Elargissement de la rue St-Pierre . . . | 800,000 |
| 3° Continuation du quai Fulchiron, moitié à la charge de la ville, déduction faite des sommes déjà créditées. . . . . | 200,000 |
| 4° Restauration et appropriation de l'Hôtel-de-Ville, en déduisant la partie laissée à | |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| | la charge du département et les sommes déjà créditées au budget de 1852 . . . | 241,065 |
| 5° | Bourse de commerce, portion que la ville prend à sa charge . . , . . . . . | 1,000,000 |
| 6° | Quai de Vaise, portion à la charge de la ville, déduction faite de la subvention fournie par le département . . . . . | 650,000 |
| 7° | Remblais à faire à la Guillotière. . . . | 350,000 |
| 8° | Trottoirs dans le même arrondissement. . | 50,000 |
| 9° | Contingent de la ville à la dépense du quai Joinville . . . . . | 120,000 |
| 10° | Construction d'égoûts dans le 3e arrondissement. (Pour mémoire). | |
| 11° | Etablissement d'un hospice pour la Croix-Rousse. (Pour mémoire). | |
| 12° | Etablissement de bains et lavoir publics. (Pour mémoire). | |
| | Total . | 11,411,065 fr |

« Pour couvrir cette dépense, nous dit le Rapport, la ville sera autorisée à se procurer cette somme au moyen d'un emprunt qu'elle fera, soit par la voie de publicité et de concurrence, soit en traitant directement avec la Caisse des dépôts et consignations ou avec une compagnie de crédit dûment autorisée.

« L'emprunt sera réalisable par parties successivement, à mesure des besoins ou en quatre années, à partir de 1854, et remboursable, en vingt ans au moins, par annuités, comprenant l'intérêt et l'amortissement du capital et dont le taux ne pourra dépasser 73 fr. 58 c. pour mille fr.

« Pour assurer le remboursement de cet emprunt, la ville sera autorisée à s'imposer extraordinairement, par addition au principal des quatre contributions directes, à partir de 1855, et pendant toute la durée du temps qui aura été fixé par l'amortissement, jusqu'à 25 centimes extraordinaires.

« Le produit des centimes additionnels sera employé au paiement des annuités de l'emprunt, concurremment avec la portion

Digitized by Google

des recettes ordinaires dont il sera possible de disposer, dans chaque exercice, pour cette destination.

« Tous les ans, avant le mois d'octobre, la Commission municipale déterminera, dans la limite des 25 centimes autorisés, le nombre des centimes additionnels à porter aux rôles de l'année suivante pour acquitter l'annuité à échoir, déduction faite, s'il y a lieu, des autres ressources communales qu'elle aura reconnu pouvoir y affecter.

« Dans le but d'atténuer pour la portion moins aisée de la population, la charge nouvelle qui pourra résulter de l'imposition des centimes extraordinaires, la Commission municipale exprime le vœu que la partie du contingent personnel et mobilier qui ne sera pas prélevée sur le produit de l'octroi, soit, en vertu de l'art. 5 de la loi du 1er juillet 1846 et pour 1853, répartie suivant un tarif gradué, qui sera fixé par la Commission municipale dans une délibération ultérieure, en raison de la progression ascendante des loyers.

« Qu'en outre, et pour ladite année 1855, la même Commission municipale soit autorisée à établir, pour la répartition du contingent de la ville de Lyon dans la contribution des portes et fenêtres, un tarif spécial, combiné de manière à tenir compte, à la fois, de la valeur locative et du nombre des ouvertures. »

Encore quelques années, et Lyon sera transformée. Elle sera la plus belle ville de France, comme elle en était la plus importante, la plus riche, la plus active, la plus populeuse, la plus industrielle.

Dans sa séance du 17 janvier, notre Commission municipale a donné sa sanction à ce vaste ensemble de travaux. La régénération de notre cité sera donc complète, et sous le rapport de la salubrité et sous le rapport de la splendeur. Honneur à notre premier magistrat, M. Vaïsse, d'avoir provoqué la réalisation d'un si grandiose projet ; honneur à notre édilité de l'avoir adopté dans toutes ses parties !

Léon Boitel.

Digitized by Google

## CHRONIQUE MUSICALE ET DRAMATIQUE.

*Batta — Mme H. — Le Pour et le Contre — Diane de Lys — Mme Roger-Solié et M. Bondois.*

Il nous a été donné d'entendre, ce mois-ci, des œuvres sérieuses et des artistes d'un vrai mérite. Batta le violoncelliste est venu charmer un auditoire d'élite par l'expression de son chant et la pureté de son jeu; c'est surtout par là qu'il brille. Et bien que notre George Hainl nous ait accoutumés à tous les accents, à tous les trésors de ce divin instrument qui rappelle le mieux la voix humaine, Batta n'en a pas moins trouvé par trois fois le secret de nous émouvoir et de nous transporter d'admiration.

Le Concert de *l'Œuvre de Marie* nous a révélé un talent de premier ordre sur le piano. Mme H... (nous allions trahir son incognito), Mme H... est de l'école des Thalberg et des Litz; elle a leur fougue et leur passion; elle est maitresse de son piano... c'est le Dieu, c'est le *vates* qui parle sous ses doigts agiles et puissants.

Mme Roger Solié et M. Bondois, cette heureuse dualité dramatique, se sont montrés à nous dans le spirituel proverbe d'Octave Feuillet, proverbe dont le théâtre a fort bien fait de s'emparer. Le *Pour et le Contre* est une charmante causerie à deux personnages, et rien n'est perdu de cette fantaisie, de cet esprit, de ce bon ton, alors qu'ils ont pour interprêtes ces deux spirituels comédiens, et pour cadre cette mise en scène de bon goût que sait donner M. Lefebvre aux ouvrages qu'il monte sur notre théâtre régénéré des Célestins. En voici une nouvelle preuve dans *Diane de Lys*, cette contrepartie des *Filles de Marbre*. *Diane de Lys* est une œuvre étincelante d'esprit où la raison s'éclipse parfois, où la vérité des caractères tombe, il est vrai, dans l'excentricité, mais où l'intérêt se soutient par la verve du style, en dépit d'un dénoûment trop prévu. Mme Roger Solié, M. Bondois, M. Dorsay, font de leurs rôles des types pleins de naturel et nous préparent, à chacune de leur création, de nouveaux motifs de regrets, ceux que nous causerait leur éloignement.

*Dii, avertite casum.*

L. B.

Digitized by Google

# CANTATE.

(SUR UN RHYTHME IMPOSÉ A L'AUTEUR).

Avez-vous entendu d'un bout du monde à l'autre
Exalter un pays et bénir un grand nom ?
Ce pays, c'est la France, et ce nom, c'est le nôtre
Que n'arrête aucun horizon.

Quel est le rivage
Où ce nom sacré
Ne reçoive hommage,
Ne soit vénéré ?

Quelle est donc cette terre
Au peuple si hardi,
Où notre cri de guerre
N'ait jamais retenti ?

L'Esquimau couché sur la neige,
Du foyer rapprochant ses doigts,
Brave l'ouragan qui l'assiége,
Au long récit de nos exploits.

Digitized by Google

L'Indien qui passe
Dans ses forêts
Découvre une trace :
C'est un pas français.

Quel enfant de la molle Asie,
Endormi sur d'épais coussins,
Dans ses rêves de poésie
N'a vu passer nos fantassins ?

Aux Pyramides,
Leurs pas rapides,
Des Musulmans ouvraient les escadrons ;
Au double pôle,
L'aigle qui vole,
Plus d'une fois a guidé nos canons.
Dans l'Atlas le tonnerre gronde ;
Allah ! Allah ! Dieu seul est grand !
Partout ton pied est triomphant,
France ! France ! Reine du monde !

Nous sommes dignes de nos pères ;
Le monde est vaste à conquérir ;
Et quand les destins sont contraires,
N'est-on pas libre de mourir ?

A. V.

Digitized by Google

# PIÈCES

POUR SERVIR

# A L'HISTOIRE DE LYON.

---

MONSIEUR,

Je n'ai point épuisé la source de nos chroniques lyonnaises, mais ce qui en reste est d'un trop mince volume pour suffire aux exigences d'un article, et, dans ce reste, bien des choses ne peuvent être publiées, et ce seraient les plus piquantes. Quelques pièces sont d'une allure trop libre, quelques anecdotes trop graveleuses, d'autres seraient dénuées de tout intérêt, si l'on jetait un voile sur des noms propres, et pourtant on serait obligé de les déguiser sous des initiales, de crainte de froisser les justes susceptibilités de familles honorables.

Ainsi, faute de pouvoir mieux faire, je vous adresse, sous le titre de : *Pièces pour servir à l'histoire de Lyon*, ce qui pourra échapper à un triage sévère, un simple recueil de vers ou de prose relatif à la *Société Lyonnaise* et non susceptible de se coordonner en un récit.

Je commence par une chanson de *Revoil*, inédite peut-être, et en tous cas peu connue ; elle a rapport à l'engoûment factice pour les Grecs, sous la Restauration. En quelques vers, *Revoil* se moque des manœuvres hypocrites du libéralisme. La chanson est encore de circonstance. Turcs et Grecs sont en jeu en ce moment.

Digitized by Google

*Grecs*, je me trompe, ce sont des Russes; c'est tout comme. Je ne veux pas empiéter sur le domaine de la politique, mais que *Revoil* connaissait bien son parti libéral et comme il savait dénicher les griffes et le pied fourchu de la Révolution sous le masque patelin dont elle se revêtait!

MOREL DE VOLEINE.

Voici la chanson : Pièce N° 1.

Quand un chrétien dit la détresse
Des malheureux peuples de Grèce,
Ma pitié n'est pas en échec,
Je deviens grec;
Mais lorsqu'un mécréant s'applique
A peindre la misère attique...
Le tableau me devient suspect;
Je ne suis plus si grec.

Quand le Labarum brille encore,
Et s'avance vers le Bosphore,
Je le salue avec respect,
Je deviens grec;
Mais, si cette bannière sainte,
Des libéraux n'est qu'une feinte
Pour capter mon Salamalech,
Je ne suis plus si grec...

Quand le patriarche conspire
Contre Mahmoud et son empire,
Je me décide à son aspect,
Je deviens grec;
Mais on dit que l'Archimandrite
Est à la solde de Laffitte;
Cet on dit me rend circonspect;
Je ne suis plus si grec.

Lorsqu'une odieuse vengeance
Fait couler le sang dans Byzance,
Je ne puis le voir d'un œil sec,
Je deviens grec;
Mais lorsqu'après une bataille

Digitized by Google

Un capitan par représaille,
Met gaîment du Turc en biffteek,
Je ne suis plus si grec.

Cependant un grand politique
Consacre à la cause hellénique,
Et sa plume, et son cœur avec,
Je deviens grec.
Un tel exemple doit suffire,
Je me tais... mais je vois sourire
Benjamin Constant, de Rebec,
Non, je ne suis plus grec.

S'ensuit une pièce assez leste sur l'évêque INTRUS *Lamourette*. Le désordre de ces temps fera excuser ce que ces vers ont d'un peu dur et d'inconvenant au point de vue des mœurs et de la religion.

Pièce N° 2.

On annonce avec éclat
Que nous avons pour prélat
Monsieur l'abbé Lamourette,
Turlurette,
Turlurette, ma tanturlurette.

Chaque électeur s'entredit
Que l'instinct mieux que l'esprit
L'inspire pour Lamourette, etc.

Sitôt qu'il sera sacré,
Le chanoine et le curé
Viendront crosser Lamourette, etc.

Marbœuf, vieux comme un banc,
Vient faire, en cheveux blancs,
Ses adieux à Lamourette, etc.

La nonne, premièrement,
Soulagera son tourment
En rêvant à Lamourette, etc.

Digitized by Google

Voyez cet abbé joufflu
S'il pleure son superflu ;
Il sourit à Lamourette, etc.

Le pape est trop grand seigneur,
Quittons l'anneau du pécheur
Pour celui de Lamourette, etc.

La grand'messe finira
Par le refrain : *ça ira*,
Refrain cher à Lamourette, etc.

## Pièce N° 3.

*Chanson sur les expériences aérostatiques des Montgolfier.*

L'on dit que les Montgolfier
Dedans leur machine,
Et *Pilastre du Rosier*
S'en vont à la Chine ;
Va t'en voir s'ils partent, Jean,
Va t'en voir s'ils partent.

Ils nous bernent dès longtemps
De les voir en cage,
Arrivera le printemps
Avant leur voyage.
Va t'en voir s'ils partent, Jean, etc.

Les médecins ont souscrit,
Disait une dame,
Ce cher enfant, tout est dit,
Va nous rendre l'âme,
Va t'en voir s'il crève, Jean,
Va t'en voir s'il crève.

J'ai chez moi cent vingt gosiers,
Disait de Flesselles (1).

(1) Jacques de Flesselles, chevalier, seigneur de Champ, conseiller honoraire au Parlement de Paris, intendant de Lyon de 1768 à 1785, fut l'un des plus ardents promoteurs de la découverte de Montgolfier.

Digitized by Google

Au ballon des Montgolfiers
Donnez donc des ailes.
Va t'en voir s'ils partent, Jean, etc.

L'intendant impatienté
Dit qu'on tergiverse,
Et Pilastre courroucé
A partir s'empresse,
Crois-tu bien qu'il parte, Jean,
Crois-tu bien qu'il parte (1).

Cet enfant bouffi d'orgueil
Tout d'un côté traîne;
Il faut bien que le filleul
Semble à sa marraine.
Viens voir comme il boite, Jean,
Viens voir comme il boite.

Un bouffon assez gentil
Disait à Pamphile:
Le ballon partira-t il?
Tout comme je file.
Va t'en voir s'ils partent, Jean, etc.

L'on veut un globe léger,
Quelle étourderie!
Fallait-il donc le doubler
D'encyclopédie.
Va t'en voir s'il vole, Jean,
Va t'en voir s'il vole.

## Pièce N° 4.

*Autre chanson sur les ballons, adressée à M. de Montgolfier, sur l'air de: Chantez, dansez, etc.*

Ami, pour faire voyager
Votre globe aérostatique,
Il faut horizontaliser
Sa ligne trop parabolique,

(1) Il ne partit que trop, car on sait qu'à une autre ascension son ballon prit feu près de Boulogne, et qu'il y perdit la vie.

Digitized by Google

En évitant de se hausser,
Plus sûrement on peut voler.

Dans ce moment tout l'embarras
Existe en votre gaz chimique
Qui, par malheur, ne suffit pas
Pour balancer le gaz physique.
En évitant de se hausser,
Plus sûrement on peut voler.

Sachez du subtil Eglisier
Quels sont les secrets immanquables
Du gaz qu'on lui voit employer
Pour le ciel et contre les diables.
Avec le gaz il peut voler,
Et plus sûrement se hausser.

Le gaz fatal du financier
Est de suc humain de tout âge;
Il étend son empire altier
Du berceau jusqu'au sarcophage:
Il peut planer, il peut voler,
Il craint peu de se voir hausser.

L'adroit marchand dans son métier,
D'un gaz très-sûr a la recette;
Dur, méprisant envers l'ouvrier,
Rampant près de quiconque achète;
Il sait s'abaisser, se hausser.
Voilà le gaz pour bien voler.

Le gaz du docte médecin,
Dont l'imbécille se conforte,
Ne gît que dans l'art assassin,
Qui chez Pluton bientôt l'emporte.
La mort lui fournit pour voler
Un gaz très-propre à le hausser.

Un cadédis venu chez nous
Des bords menteurs de la Gascogne,
Parle des maux, les guérit tous,

Digitized by Google

Et blâme ce qu'Astruc ordonne.
L'ignorant qui le voit voler
Voudrait souvent le voir hausser.

D'un sot académicien
Le gaz n'est que plate fumée
Qui ne l'élève et le soutient
Que vers la gloire boursoufflée.
Le plagiat le fait voler,
Mais il ne peut le faire hausser.

Vous savez, mon cher Montgolfier,
Par expérience fatale,
Que chez Thémis un créancier
Du débiteur porte la balle :
Avec le gaz on est volé
Par qui devrait être haussé.

Dans l'art de se bien composer,
Deux frères égaux en adresse (1),
Mirent pour te subtiliser
Chicane, noirceur et souplesse.
Mais, quoiqu'ils sussent bien voler,
L'or empêcha de les hausser.

Beau sexe, ton gaz séducteur,
Source du bien, cause du crime,
Par un effet trop enchanteur,
Crée, détruit, défait, ranime.
Avec succès il fait voler,
Il soutient qui tu veux hausser.

De tous les gaz que je décris,
Redoutons le coupable usage,
Il n'en est qu'un dont notre esprit
Puisse tirer quelque avantage.
Français, si nous voulons voler,
Que ce soit à la Montgolfier.

(1) Les frères D... leur nom est en toutes lettres dans l'original.

Digitized by Google

Cette chanson, dont j'ignore l'auteur, est des plus médiocres. A coup sûr, si M. de Combles (1) avait eu à rimer sur les *gaz*, il aurait produit quelque pièce plus originale, plus spirituelle et mieux versifiée. Le sujet y prêtait.

Pour compenser cette rapsodie, voici une lettre de notre illustre métaphysicien Ballanche, et une lettre politique. Elle doit être inédite, car elle s'adressait à une personne de ma famille, qui ne l'a certainement pas mise en circulation. Elle est datée du 5 juin 1821.

« Cette lettre ne sera pas longue, elle est pour répondre à une du 29 mai. Vous ne voyez donc pas, têtes dures, que rien n'est changé. Dieu n'a pas voulu que les destinées de l'Europe fussent décidées une à une, pays par pays. L'Europe tout entière n'est plus qu'un même pays, dont toutes les destinées seront décidées à la fois. L'Autriche va se consummer pour n'arriver à aucun résultat, car l'Italie reste ce qu'elle était. La Restauration de Naples n'est point une restauration; ce n'est point même la conquête, c'est une sorte d'usurpation qui n'a point encore reçu de nom dans la langue politique. A Naples donc, la légitimité est devenue une usurpation soutenue par les armes de l'étranger. C'est la même chose en Piémont. La Lombardie est soumise au droit de conquête; mais la force de la conquête s'est étrangement affaiblie par les restaurations factices et cruelles de Naples et du Piémont. Et pendant que les cerveaux creux de Laybach ne songeaient qu'aux légitimités de l'Italie, la grande légitimité turque recevait des coups mortels. Toute la Grèce se soulevait à la fois comme un seul homme. Ce sont les peuples qui se sont délivrés de Buonaparte, malgré leurs souverains. L'Espagne, en ce moment, subit la réaction des événements de l'Italie. Sa révolution marchait avec calme; elle marche avec inquiétude. Dieu nous préserve de la voir entrer dans des voies de terreur. Notre France est dans l'ignominie; elle n'a pas un soldat à présenter sur ses frontières; elle n'a pas un vaisseau à faire sortir de ses ports. A qui la faute? Les peuples le savent, les rois ne le savent pas. Les

(1) L'auteur de *Caquire*, parodie de *Zaïre*.

Digitized by Google

rois, comme à l'ordinaire, l'apprendront trop tard. Vous voyez que j'ai une politique bien sommaire. Les obsèques de Camille (Camille Jordan) ont été une chose admirable; jamais il n'y eut une manifestation plus religieuse d'un grand respect à la mémoire d'un grand homme de bien.

« Ecrivez-moi, je vous répondrai : mes compliments à. . . . . dites-leur que nous sommes entrés sous le gouvernement direct et absolu de la Providence. Les délégués de Dieu ayant cessé de gouverner, il a bien fallu que Dieu consentit à gouverner lui-même; les affaires humaines ne peuvent être abandonnées au hasard. Je suis donc bien tranquille et parfaitement tranquille.

« Votre très-affectionné BALLANCHE,

rue du Cherche-Midi, nº 23. »

(*La suite à un autre numéro*).

Digitized by Google

# CHAPELLE

DE

# CHATILLON D'AZERGUES.

CHATILLON – D'AZERGUES, avec son château ruiné, est connu de tous les artistes ; tous ont dessiné ces pans de mur gigantesques, ces tours à demi-croulées. Que de touristes ont parcouru ces salles dévastées! Combien ont gravi ces escaliers branlants! visité, non sans quelque appréhension, ces souterrains dans l'un desquels, un prisonnier sans doute, a écrit sur les murs ses pensées, ses craintes et ses désirs. A côté de ces restes si remarquables de l'architecture

(1) Nous joignons au travail de notre collaborateur, M. Tony Desjardins, une vue représentant Châtillon-d'Azergues, eau forte que nous devons à l'amitié de notre habile paysagiste, M. Ponthus-Cinier, et dont nous le prions d'agréer ici tous nos remercîments. A. V.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

militaire du moyen âge, tous admiraient une chapelle détachée de l'enceinte intérieure du château, mais comprise encore dans les fortifications extérieures. On l'admirait pour sa charmante abside, pour sa crypte, pour son clocher couronné par une flèche de pierre, dont la hauteur dépasse celle de la plus haute tour du château, pour son portail élégant du XV^e siècle : mais son état de ruine faisait vivement craindre sa chute prochaine. Déjà sa toiture abattue laissait pénétrer de toutes parts les eaux pluviales, et, miné à sa base par les gelées qui font éclater les pierres, par cette puissance de la végétation parasite qui glisse ses racines entre les joints et les écarte toujours davantage, le clocher pouvait d'un moment à l'autre perdre l'équilibre, et détruire dans sa chute tout ou presque tout l'édifice. Le mal était grand ; mais, dans cette commune, deux hommes veillaient, deux hommes de cœur et d'intelligence, et la chapelle non seulement fut sauvée, mais encore restaurée et rendue au culte avec une splendeur qu'elle n'avait peut-être jamais eue autrefois.

La chapelle de Châtillon-d'Azergues appartient à cette belle architecture romane, si grave et si imposante, que les Clunistes ont si admirablement développée en lui donnant un caractère d'élégance particulière qu'on ne trouve pas dans les provinces de France sur lesquelles leur influence ne s'est pas étendue.

Des premières années du XII^e siècle, le monument ne présente que des lignes simples ; ses chapiteaux sont peu refouillés et d'un travail élémentaire ; ses moulures sont invariablement profilées de même, mais la conception du plan est parfaite, et les données des temples primitifs y sont rigoureusement observées.

Orientée et placée au commencement de la déclivité de la montagne que couronnent les ruines du château, la chapelle de Châtillon est à deux étages, c'est-à-dire que, suivant l'usage adopté pour les monuments religieux les plus respectés, elle a une crypte dans toute son étendue. Que dirai-je de ses dimensions ? elles sont bien faibles, mais ses proportions sont heureuses, parfaitement en rapport les unes avec les autres, et, telles que l'œil satisfait s'en contente et n'exige rien de plus.

Digitized by Google

Deux parties parfaitement distinctes par la destination et par la manière dont elles ont été construites et décorées, composent ce petit édifice, la nef et le chœur : la première est un parallélogramme presque aussi large que long, séparé de la crypte par un plancher, et qui était couvert par une charpente. Aucune trace de voûtes ne s'y remarque; sa largeur les eût rendues difficiles à construire, la hauteur et la faiblesse des murs rendaient la chose impossible ; deux petites croisées l'éclairaient du côté du midi ; sa porte d'entrée ancienne et bouchée plus tard, était située du même côté. Cette porte, extrêmement simple, n'avait pour toute décoration que des consoles au profil sévère, soutenant un linteau couronné d'un arc.

Au XV^e siècle, la face occidentale de la chapelle fut reconstruite et décorée de deux portes qui, présentant la riche ornementation de cette époque, en formèrent aussi toute la décoration ; l'une de ces portes, placée à l'angle sud-ouest, conduit à la crypte ; la seconde, plus grande et plus riche, à la chapelle supérieure au moyen d'une rampe d'escalier en pierre vermoulue. L'ancienne porte, en bois de chêne, du XV^e siècle, existait encore au moment où la restauration fut entreprise, mais tenant à peine à ses ferrements; extrêmement simple dans son dessin, elle est un exemple entre mille du parti que les artistes du moyen-âge savaient tirer de la donnée la plus ordinaire.

Le chœur est formé de trois parties et terminé par trois absides; celles-ci, qui sont tournées à l'orient, et du côté où le sol en s'abaissant donne le plus de hauteur aux murs, sont portées en encorbellement par des consoles de la façon la plus heureuse, et, en même temps, la plus originale. Le clocher est placé sur quatre piliers couronnés par des arcs, qui forment en avant de l'abside centrale le sanctuaire proprement dit. Tout cela, nous le répétons, est parfait dans sa petitesse comme donnée religieuse, et rien ne manque à cette chapelle de ce qu'on trouve dans les plus importants monuments de cette époque. Le sanctuaire, les deux parties latérales et les absides sont voûtées, mais la voûte du sanctuaire, plus élevée que les autres et sur des encorbellements, prend la forme demi-sphérique.

Digitized by Google

De toutes petites croisées éclairent cet ensemble ; des arcs portés sur des colonnes avec bases et chapiteaux à feuillages très-simples décorent la paroi méridionale.

Le clocher s'élève de deux étages au-dessus de cet ensemble ; sur chaque face, il présente des ouvertures au nombre de deux, ornées de colonnes seulement à l'étage supérieur ; il est couronné d'une flèche en pierre dont la construction, alternée d'assises en briques sans symétrie, mais à des distances inégales, et plus particulièrement dans la partie supérieure, mérite d'être observée.

Une petite chapelle voûtée et construite sur le flanc nord de la chapelle, dans les premières années du XVI^e siècle, selon toute probabilité, complète l'ensemble des constructions. Tout cela, nous l'avons dit, était en ruines ; la toiture de la nef et son plancher avaient disparu ; les murs se lézardaient ; les piliers qui supportent le clocher s'écrasaient sous son poids ; l'eau entrait de toutes parts par les joints des pierres qui forment la flèche ; un orage violent pouvait tout renverser.

Un de ces hommes simples et modestes, dont nos campagnes sont plus riches qu'on ne le croit, s'occupait sans bruit de ce monument. Administrateur de la commune, il obtint du conseil municipal une délibération qui sauva l'édifice. Le gouvernement fit le reste en allouant pour sa restauration une forte somme sur le budget des monuments historiques.

Chargé de la direction des travaux, j'eus le bonheur de trouver le concours le plus intelligent et le plus désintéressé chez les entrepreneurs et les ouvriers que j'employais dans cette œuvre de résurrection. Bientôt les maçonneries se consolidèrent, les toitures furent rétablies, et l'édifice était sauvé.

Ici commence une nouvelle suite d'efforts qui ont été couronnés d'un succès égal.

Toutes les sommes avaient été dépensées ; il ne restait plus rien pour la chapelle à laquelle on donna le nom de Notre-Dame-de-Bon-Secours, plus rien pour la décorer, pour la rendre digne de recevoir la divinité qui retrouvait son sanctuaire.

Poussé par ce dévouement infatigable qui veut une réussite

Digitized by Google

complète, avec une ardeur que rien ne décourageait, le vénérable curé de Châtillon entreprit, non pas une décoration vulgaire, mais une décoration artistique dans toute l'acception du mot. Un autel, des vitraux, une statue de la Vierge, conçus et exécutés dans le caractère de l'édifice, commencèrent à l'orner. Plus tard, un peintre de mérite, M. Lavergne, entreprit sur le mur de la nef et au-dessus du chœur, de représenter quelques-unes de ces douleurs que la Vierge avait déjà consolées, et si à l'exception de la figure assise et tenant l'enfant, dont le sentiment, la pose et le caractère sont parfaits, les autres figures représentées manquent un peu d'idéal, l'ensemble n'en serait pas moins une œuvre remarquable dans quelque lieu qu'elle se trouvât placée; elle emprunte ici aux objets qui l'environnent, aux événements qu'elle retrace un intérêt tout particulier.

La charpente apparente de la nef, les murs et le chœur ont reçu des peintures décoratives dont l'exécution a été fort bien entendue par M. Beuchot, de Lyon. Cet artiste n'était pas encore arrivé à une gamme de tons aussi harmonieuse, et à un sentiment archéologique aussi prononcé. Je suis heureux de l'en féliciter ici. Enfin, bientôt des autels mineurs et un bénitier compléteront la restauration d'un édifice très-important comme art, d'autant plus intéressante, qu'elle est à peu près unique dans nos contrées.

T. DESJARDINS,

Architecte du diocèse de Lyon.

Digitized by Google

# INFLUENCE

DE LA

# PHILOSOPHIE CARTÉSIENNE

## SUR LE XVII^e SIÈCLE (1).

En dépit de toutes les résistances, le cartésianisme a donc triomphé. Il s'est étendu sur le grand siècle tout entier, pénétrant de son esprit non seulement la philosophie, mais les sciences et les lettres elles-mêmes. Comme la métaphysique, toute la physique est renouvelée et prend un nouvel essor. Par ses méthodes nouvelles, Descartes donne aux mathématiques la plus merveilleuse impulsion. Il purge la physique des idoles, des démons, des génies, des entités mystérieuses, des formes substantielles, dont la science du moyen âge et de la renaissance avait peuplé la nature entière et qui alimentaient encore les restes de l'alchimie, de l'astrologie et de la magie. Nous l'avons vu transformer ce monde féerique et fantastique de l'ancienne physique en une grande mécanique où tout s'explique par la figure et le mouvement des parties de l'étendue, où tout se produit par quelques lois générales du mouvement. Le mécanisme, caractère le plus général, caractère essentiel de la physique de Descartes,

(1) Nous devons à l'obligeance de l'auteur, M. Francisque Bouillier, la communication de ce chapitre, détaché d'un important ouvrage intitulé : *Histoire de la philosophie cartésienne*, actuellement sous presse, et qui paraîtra, en 2 vol. in-8, le 1^er avril prochain, chez M. Brun, libraire, rue Mercière, à Lyon, et à Paris, chez M. Durand, rue des Grès-Sorbonne.



Digitized by Google

comme déjà nous l'avons dit, subsiste alors même que Descartes s'est trompé dans ses lois de la communication des mouvements ou dans l'explication des phénomènes ; il subsiste, alors même qu'avec Leibnitz on substitue des forces à l'étendue inerte de Descartes, car ces forces elles-mêmes devront agir suivant les lois de la mécanique. Voilà donc la nature entière éclairée de la plus vive lumière ; voilà le vrai point de vue donné sous lequel il faut désormais la voir ; voilà la clé de l'explication de tous les phénomènes matériels de l'univers. Toutes les sciences de la nature, la médecine comme l'astronomie, ressentent l'heureuse influence de cette grande révolution opérée par Descartes dans la physique.

Mais quelques services qu'il ait rendus aux sciences mathématiques et physiques, plus grands encore sont ceux qu'il a rendus à la métaphysique et à toutes les croyances essentielles de la morale et de la religion. Je rappelle que l'athéisme, le matérialisme, le scepticisme, derniers fruits de la renaissance, étaient les systèmes à la mode au commencement du XVII^e siècle, et se reflétaient dans une littérature licencieuse, libertine et impie. Par les dissensions religieuses, par le défaut de toute saine et forte philosophie, un grand vide s'était fait dans un certain nombre d'âmes qui s'ouvraient à toutes ces tristes négations. Le remède vint de la philosophie de Descartes ; par elle furent remises en lumière les vérités obscurcies d'une âme distincte du corps, simple et immortelle, de l'existence de Dieu et de la Providence que les esprits forts tournaient en ridicule et battaient en brèche avec les armes d'une fausse et dangereuse philosophie. Grâce à Descartes, il ne fut plus seulement d'un moine, d'un bigot ou d'un hypocrite de croire à tout cela, il ne fut plus d'un esprit-fort de n'y pas croire, mais au contraire il fut d'un esprit véritablement fort et sachant se servir de sa raison, d'en reconnaître et proclamer l'évidence.

Digitized by Google

Nous verrons à quel haut prix Bossuet, Fénelon et surtout Arnauld appréciaient les services rendus par Descartes à ces vérités essentielles de la spiritualité de l'âme, de l'immortalité et de l'existence de Dieu.

Comparez la grande littérature de la seconde moitié du XVII^e siècle avec celle du commencement. Quel contraste ! Ici l'impiété, la licence, le ton et les maximes de l'épicuréisme, de l'athéisme ou du pyrrhonisme, là au contraire un caractère profondément moral et religieux. D'où lui est venu cet esprit nouveau, sinon de la nouvelle philosophie ? Elle s'inspire, elle vit de ces grandes vérités, que la dignité et l'essence même de l'homme est dans la pensée, qu'il y a une âme spirituelle et immortelle, qu'il y a un Dieu démontré par la nature, mais surtout par l'âme elle-même, un Dieu partout présent, partout agissant, seule vraie cause efficiente, et qui tient l'homme dans sa main. De là ses plus nobles, ses plus éloquentes inspirations. Tous les grands écrivains du siècle de Louis XIV, à l'exception de Molière, disciple de Gassendi, sont des admirateurs non seulement du génie, mais de la méthode de Descartes, et n'ont pas d'autre philosophie que la sienne ou celle de Malebranche. Je ne parle ici ni de Bossuet ni d'Arnauld ni de Fénelon ni de Nicole ni de tous ceux dont nous aurons à faire une étude spéciale comme philosophes cartésiens, dans la suite de cette histoire. Je recueille seulement les témoignages de ceux qui appartiennent plutôt à l'histoire des lettres qu'à celle de la philosophie de Descartes. Dans ses discussions philosophiques avec Dom Robert Desgabets, le cardinal de Retz appelle Descartes « un admirable homme. » Combien de fois n'arrive-t-il pas à Pascal lui-même, ce grand ennemi de Descartes et de la raison, de revêtir dans ses *Pensées* des plus vives couleurs, et d'animer par les tours les plus dramatiques les raisonnements et les démonstrations des *Méditations* ? Voici en quels termes

Digitized by Google

Pellisson, qui n'est cartésien qu'avec des restrictions, parle de Descartes à Leibnitz : « Ses pensées en métaphysique sont sublimes et s'accordent dignement aux plus hautes vérités de la religion chrétienne. Sa méthode si bien écrite, dont j'ai été amoureux en mon enfance, me semble encore aujourd'hui un chef-d'œuvre de jugement et de bon sens. Où trouverait-on plus d'esprit et d'invention qu'en tout ce qu'il a imaginé sur ce beau, mais difficile problème du monde, que Dieu a exposé à nos yeux et abandonné à nos disputes (1) ? » Non seulement La Bruyère admire Descartes et s'écrie : « Que deviendront les Fauconnet ? iront-ils aussi loin dans la postérité que Descartes né Français et mort en Suède (2) ? » Il lui emprunte encore ses arguments et ses principes pour combattre les esprits-forts. « Je ne conçois point qu'une âme que Dieu a voulu remplir de l'idée de son être infini et souverainement parfait puisse être anéantie. Je pense et je suis certain que je pense. Or, quelle proportion y a-t-il de tel ou tel arrangement de la matière, c'est-à-dire d'une étendue selon toutes ses dimensions qui est longue, large, profonde, et qui est divisible dans tous les sens, avec ce qui pense ? En un mot, je pense, donc Dieu existe, car ce qui pense en moi, je ne le dois pas à moi-même, parce qu'il n'a pas plus dépendu de moi de me le donner une première fois, qu'il dépend encore de moi de me le conserver un seul instant (3). »

Tout en protestant contre l'automatisme, dans cette admirable épître, si mal intitulée la fable des *Deux rats, du renard et de l'œuf*, La Fontaine, interprète de l'admiration com-

(1) Lettre à Leibnitz, Paris, 28 octobre 1691, à la suite de la *Tolérance des religions*, Paris, in-12, 1692.

(2) Chap. sur les biens de la fortune.

(3) Chap. des esprits-forts.

Digitized by Google

mune, célèbre en vers magnifiques le chef de cette nouvelle philosophie *engageante* et *hardie*, comme il l'appelle :

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
Chez les païens et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huître et l'homme
Le tient tel de nos gens, franche bête de somme.

A la manière dont les animaux agissent selon Descartes, il oppose la manière dont il fait agir l'homme lui-même :

Nous agissons tout autrement,
La volonté nous détermine,
Non l'objet ni l'instinct. Je parle, je chemine,
Je sens en moi certain agent ;
Tout obéit dans ma machine
A ce principe intelligent.
Il est distinct du corps, se conçoit nettement,
Se conçoit mieux que le corps même ;
De tous nos mouvements c'est l'arbitre suprême ;
Mais comment le corps l'entend-il ?
C'est là le point. Je vois l'outil
Obéir à la main; mais la main, qui la guide ?
Eh ! qui guide les cieux dans leur course rapide ? etc.

N'est-ce pas une page des *Méditations* traduite en admirables vers?

Par l'arrêt burlesque, Boileau et Racine témoignent hautement de leurs sympathies pour la philosophie menacée de Descartes. Boileau était d'ailleurs un protecteur déclaré de la philosophie de Descartes (1). Ne reconnaît-on pas l'esprit du cartésianisme dans tous ses efforts et dans tous ses préceptes pour ramener la poésie au bon sens et à la raison ? Boileau ne fait que mettre en beaux vers les excellents et sévères préceptes de rhétorique donnés avant lui par les auteurs de

(1) Voir ce qu'en dit l'abbé Terrasson dans la *Philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison*, in-12, 1754, 2e partie.

Digitized by Google

*l'Art de penser* et par Malebranche. Avant Boileau, Arnauld et Nicole ne disent-ils pas en bonne prose que rien n'est beau que le vrai, et Malebranche, que *tout doit tendre au bon sens*, que les bons écrits doivent emprunter tout leur lustre et leur prix de l'amour de la raison et de la vertu (1). Boileau, dans l'*Art poétique*, s'est inspiré de ces règles de bon sens, de cet esprit de méthode, de ces excellents préceptes de logique que partout le cartésianisme avait mis en honneur, dans les lettres comme dans les sciences. L'*Art poétique* a été, pour ainsi dire, le *Discours de la Méthode* de la littérature et de la poésie.

Racine avait sans doute puisé à Port-Royal et dans l'enseignement de Nicole ces sympathies cartésiennes dont témoigne sa collaboration à l'arrêt burlesque. A son tour il les communique à son fils Louis Racine, cartésien déclaré. Dans un jugement sur le siècle de Louis XIV, Racine fils dit de Descartes, que « suivant l'ordre des temps et des génies, Descartes doit être mis à la tête de la nombreuse liste de ceux qui ont procuré à la France ce siècle si admiré. » Il est auteur de deux épîtres en vers pour la défense de l'automatisme.

Nous n'irons sans doute pas chercher dans les tragédies de Racine des maximes et des doctrines cartésiennes, mais dans l'esprit et les caractères de sa poésie, comme dans toute celle du siècle de Louis XIV, nous croyons reconnaître aussi des marques de l'influence de Descartes. La sécheresse à l'égard de la nature extérieure est un caractère souvent remarqué des poètes du XVII^e siècle. Ils semblent n'avoir pas eu le sentiment de la nature, n'avoir pas senti le souffle divin qui l'anime, ou du moins ils n'en ont tiré que d'assez faibles et d'assez rares inspirations. Ce serait

(1) Voir, dans la *Logique de Port-Royal*, le chapitre des mauvais raisonnements dans la vie civile, et, dans la *Recherche de la vérité*, le 2^e livre sur les erreurs de l'imagination.

Digitized by Google

cependant un blasphème de dire que la sensibilité et l'imagination leur ont fait défaut ; qui jamais eut plus de sensibilité que Racine ? Je crois l'expliquer par la seule influence de la philosophie de Descartes qui tarissait le sentiment de la nature en lui ôtant l'âme et la vie, pour n'en faire qu'une grande mécanique. On dirait que les poètes du siècle de Louis XIV n'ont vu la nature qu'au travers de ce mécanisme de Descartes ; de là, le rôle peu important qu'ils lui donnent dans leurs conceptions, le second plan sur lequel ils la relèguent, quand il y a nécessité de la faire intervenir, et enfin cette sécheresse avec laquelle ils la décrivent, comme on décrit une chose froide et inanimée, comme une pure machine. A l'exemple de Descartes, c'est dans l'homme seul que la littérature du XVII^e siècle concentre la vie et le sentiment avec la pensée. La pensée et le cœur de l'homme, ses sentiments, ses passions, ses rapports et sa dépendance à l'égard de Dieu, voilà la grande et inépuisable matière qu'elle a traitée avec un éclat et une supériorité incomparables.

Il semble encore qu'elle s'inspire du *Discours de la Méthode* et de l'exemple de Descartes, dans le soin qu'elle prend de mettre à l'écart la politique et la religion, et d'éviter jusqu'à l'apparence de toute prétention à régenter l'État ou l'Église. Sans doute elle n'aurait pu librement se permettre l'examen et la critique en toutes choses ; cependant elle eut pu se préoccuper davantage et sans danger, si elle en avait eu le goût et la pensée, des grands évènements et des grandes réformes qu'elle voyait s'accomplir. Mais, comme Descartes, la seule réforme qu'elle ait en vue est celle de l'esprit et du cœur ; l'homme qu'elle étudie n'est pas l'homme en société, ni sous tel ou tel gouvernement, mais l'homme en lui-même, l'homme de tous les temps et de tous les lieux, l'homme, en un mot, de la métaphysique.

Digitized by Google

Si la littérature du XVII^e siècle est réservée à l'égard de la politique, plus encore l'est-elle à l'égard de la foi et de la théologie. Elle observe scrupuleusement la distinction des vérités de la raison et de la foi. Mais autant, dans l'ordre de la foi, elle se montre respectueuse et soumise, autant, dans celui de la science et de la raison, elle se montre libre et indépendante. A la suite de Descartes, elle pousse même cette indépendance jusqu'à un injuste mépris des anciens. Au-dessous des grands écrivains et des grands poètes qui ne cessèrent pas d'admirer les anciens et de les prendre pour modèles dans l'éloquence et dans la poésie, tout en leur préférant les modernes pour la philosophie et la physique, il y eut des hommes de beaucoup d'esprit, mais de peu de goût, qui étendirent aux orateurs et aux poètes, et jusque sur Homère, le mépris pour Aristote et pour sa scholastique. Tels furent la plupart des défenseurs des modernes dans la fameuse querelle des anciens et des modernes.

C'est ici le lieu d'en montrer le rapport avec le cartésianisme, et de mettre en lumière l'origine cartésienne de la doctrine de la perfectibilité. Déjà, dans Descartes et Malebranche, on trouve la trace de ce dédain, non seulement pour les philosophes, mais pour les orateurs et les poètes de l'antiquité, qui a si fort discrédité les Perrault et les Lamotte. Nous avons vu Descartes hautement professer son peu d'estime du grec et du latin, nous verrons Malebranche pousser le dédain de Rome et d'Athènes, des langues, de l'histoire et de la poésie, jusqu'à dire que ce serait un bien petit malheur, si le feu venait à brûler, non seulement tous les philosophes, mais encore tous les poètes anciens (1). Parle-t-il d'Homère, il n'en parle guère plus révérencieusement que Perrault ou Lamotte. « Homère, dit-il, dans la préface de la *Recherche de la vérité*, qui loue son héros d'être vite à la course, eût pu s'aper-

(1) Voir notre premier chapitre sur Malebranche.

Digitized by Google

cevoir, s'il eût voulu, que c'est la louange que l'on doit donner aux chevaux et aux chiens de chasse. » Ayons de l'indulgence pour ce défaut de justice et de goût du cartésianisme au regard de l'antiquité, car ce fut la suite, à peu près inévitable, de toute réaction, et en même temps la condition du développement de l'idée de la perfectibilité. Il était difficile que l'antiquité tout entière ne ressentît pas le contre-coup de la chute d'Aristote, et que les défenseurs de la supériorité des modernes ne fussent pas un peu semblables, suivant la comparaison de La Bruyère, à ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice.

Mais, en même temps que ce mépris de l'antiquité, nous trouvons déjà dans Descartes, et surtout dans Malebranche, le sentiment d'un progrès nécessaire de l'humanité par la suite des temps. Si, dans son emportement contre l'antiquité et contre l'autorité, Descartes ne s'inquiète pas même, comme il écrit à Gassendi, de savoir s'il y a eu des hommes avant lui, il s'inquiète beaucoup de ceux qui viendront après lui, et, par le progrès des sciences, il ose prédire une amélioration indéfinie du physique et du moral de l'homme. De même que Bacon, Descartes a dit qu'il ne faut pas attribuer quelque chose aux anciens à cause de leur antiquité, que c'est nous qui sommes les vrais anciens, parce que le monde est aujourd'hui plus ancien, et que nous avons une plus grande expérience des choses (1). Cette même pensée est admirablement développée par Pascal, dans la préface de son *Traité sur le Vide*. Tel est aussi le sentiment de Malebranche, qui

(1) Baillet cite cette pensée de Descartes en latin et d'après des fragments manuscrits : « Non est quod antiquis multum tribuamus propter antiquitatem, sed nos potius iis seniores dicendi. Jam enim senior est mundus quam tunc, majoremque habemus rerum experientiam. » *Vie de Descartes*, liv. 8, chap. 10.

Digitized by Google

défend et recommande la nouveauté en philosophie, parce que la raison veut que nous jugions les anciens plus ignorants que les modernes : « Au temps où nous vivons le monde est plus âgé de deux mille ans, il a plus d'expérience, doit être plus éclairé, c'est la vieillesse et l'expérience du monde qui font découvrir la vérité (1). »

Je retrouve la même pensée dans presque tous les cartésiens. Avec quelle vigueur Arnauld ne réfute-t-il pas la thèse du progrès de la corruption et de l'aveuglement qu'un théologien opposait à la philosophie nouvelle ! « C'est, dit-il, un paradoxe ridicule de s'imaginer que les plus anciens aient toujours été les plus savants, par cette raison que le nombre des siècles augmente la corruption générale de la nature humaine et avec elle l'aveuglement de la raison naturelle. Si cela était, il faudrait qu'il y eût, avant le déluge, de plus habiles médecins, de plus savants géomètres qu'Hippocrate, Archimède et Ptolémée. N'est-il donc pas visible, au contraire, que les sciences humaines se perfectionnent par le temps ? Je ne daigne pas m'étendre là-dessus..... Mais ce sont plutôt ces grands hommes de l'antiquité païenne qui ne sont nullement comparables, au regard des sciences naturelles, desquelles seules il s'agit ici, aux grands hommes de ces derniers temps..... C'est donc parler en l'air et par une prévention tout à fait déraisonnable que de prétendre que les philosophes modernes ne sont pas comparables à ceux de l'antiquité (2). » Comme Arnauld, Nicole croit au perfectionnement successif de la raison. Après avoir montré, pour combattre le sentiment de l'éternité du monde, que toutes les inventions des hommes sentent la nouveauté et désavouent l'éternité, et qu'il n'y a point d'historien qui remonte au-delà de quatre mille ans, il

(1) *Recherche de la vérité*, 2e livre.

(2) *Examen d'un traité de l'essence des corps*, tome 38 des Œuvres complètes.

Digitized by Google

ajoute : « On voit depuis ce temps un progrès perpétuel du monde pareil à celui d'un homme qui sort de l'enfance et qui passe par les autres âges (1). » La Bruyère présente la même pensée sous la forme la plus piquante et la plus originale : « Si le monde dure seulement cent millions d'années, il est encore dans toute sa fraîcheur et ne fait presque que de commencer ; nous-mêmes nous touchons aux premiers hommes et aux patriarches, et qui pourra ne pas nous confondre avec eux dans des siècles si reculés ? Mais si l'on juge par le passé de l'avenir, quelles choses nouvelles sont inconnues dans les arts, dans les sciences et dans la nature, et j'ose dire dans l'histoire ! Quelles découvertes ne fera-t-on point ! Quelles différentes révolutions ne doivent pas arriver sur toute la face de la terre, dans les états et les empires ! Quelle ignorance est la nôtre, et quelle légère expérience est celle de cinq ou six mille ans ! »

Ainsi, comme contempteurs de l'antiquité, comme défenseurs de la supériorité universelle des modernes sur les anciens, Perrault, Lamotte, Fontenelle, Terrasson relèvent de Descartes et de son école, et la querelle des anciens et des modernes fut excitée par l'esprit même du cartésianisme. Je ne m'attache qu'au côté sérieux et philosophique de la querelle, je ne m'arrêterai pas au défaut de goût, de sentiment poétique et d'érudition, tant de fois et si justement reproché aux partisans des modernes. Comme contempteurs d'Homère, comme détracteurs aveugles et ridicules des chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, je les abandonne de bon cœur à La Fontaine, à Boileau, Racine, La Bruyère et même à M^me^ Dacier ; mais, au milieu de toutes leurs erreurs et de tous leurs ridicules, il y a une grande vérité, celle de la perfectibilité, dont

(1) *Discours contenant en abrégé les preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme.*

Digitized by Google

ils sont les interprètes, dont les premiers ils cherchent la formule et la démonstration et dont je revendique l'honneur pour la philosophie de Descartes.

Charles Perrault qui, le premier, entre hardiment en lice pour soutenir la supériorité universelle des modernes sur les anciens, dans les lettres et les beaux arts, comme dans la physique et les mathématiques, est, sauf quelques réserves, un disciple de Descartes. Le cartésianisme est un de ses arguments en faveur de la perfectibilité. Il proclame l'incomparable supériorité de Descartes sur Aristote et tous les philosophes anciens, et s'il critique quelques principes de sa métaphysique et surtout l'automatisme, qui lui paraît de trop dure digestion, il est entièrement cartésien pour la physique, et il déclare ne pas comprendre qu'on puisse expliquer les phénomènes autrement que d'une manière mécanique (1). Il développe heureusement (2) la comparaison, déjà ancienne, de la vie de l'humanité avec celle de l'individu qui croît et se perfectionne à mesure qu'il avance en âge. « Figurons-nous, dit-il, que la nature humaine n'est qu'un seul homme, cet homme aurait été enfant dans l'enfance du monde, adolescent dans son adolescence, homme parfait dans la force de son âge. Nos premiers pères ne doivent-ils donc pas être regardés comme les enfants et nous comme les vieillards et les véritables anciens du monde? » Il explique ensuite ingénieusement la prévention universelle où l'on est, que ceux qu'on nomme anciens sont plus habiles que leurs successeurs, par l'habitude qu'ont les enfants de voir que leurs pères et leurs grands-pères ont plus de science qu'eux, d'où ils s'imaginent que leurs bisaïeuls en avaient encore bien davantage. Ainsi, attache-t-on insensiblement à l'âge l'idée d'une science et d'une capacité d'autant plus grande qu'on remonte à des temps

(1) Voir le 5e Dialogue du *Parallèle des anciens et des modernes*.

(2) 1er Dialogue.

Digitized by Google

plus reculés. Cependant si l'avantage des pères sur les enfants consiste uniquement dans l'expérience, n'est-il pas évident que celle des hommes qui viennent les derniers au monde doit être plus grande que celle des hommes qui les ont devancés, car ils ont comme recueilli la succession de leurs prédécesseurs, en y ajoutant de nouvelles acquisitions par leur travail et leur étude? Perrault ne se borne pas à affirmer l'existence de cette loi de perfectionnement de l'humanité, il entreprend de la démontrer par un parallèle des sciences, des arts mécaniques et de l'industrie, des mœurs, des beaux arts, des lettres et de la poésie, chez les anciens et chez les modernes. Otez la poésie, l'éloquence et les beaux arts, Perrault, en tout le reste, démontre parfaitement la prééminence des modernes sur les anciens. Il faudrait encore lui donner raison, s'il se bornait à prétendre que la nature a pu produire, dans notre temps, d'aussi beaux génies que dans l'antiquité, et que les orateurs et les poètes modernes peuvent égaler les anciens. Sans doute ils peuvent les égaler, même les surpasser, mais ils ne les surpassent pas nécessairement, suivant la thèse de Perrault et de Lamotte, par cela seul qu'ils sont venus après eux. Le mérite de Perrault et des partisans des modernes est d'avoir compris que l'humanité avance en se perfectionnant, leur tort est d'avoir confondu ce qui nécessairement se perfectionne par la suite des temps, comme les idées et les découvertes qui se transmettent et s'ajoutent de génération en génération, avec l'inspiration individuelle et intransmissible de l'artiste.

Le partisan le plus spirituel des modernes, Fontenelle, ne mérite pas le même reproche que Perrault. Il a sur Perrault le double avantage et de mieux formuler la loi du progrès et de ne pas prétendre y soumettre les beaux-arts et la poésie de la même manière que les sciences et l'industrie. Fontenelle est intervenu dans la querelle par un court et remarquable écrit intitulé : *Digression sur les anciens et les mo-*

Digitized by Google

*dernes*, dont voici quelques citations : « Un savant de ce siècle-ci contient dix fois un savant du siècle d'Auguste..... Un bon esprit cultivé est, pour ainsi dire, composé de tous les esprits des siècles précédents, ce n'est qu'un même esprit qui s'est cultivé pendant tout ce temps. Ainsi cet homme, qui a vécu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, a eu son enfance, où il ne s'est occupé que des besoins les plus pressants de la vie, sa jeunesse, où il a assez bien réussi aux choses d'imagination, telles que la poésie et l'éloquence, et où même il a commencé à raisonner, mais avec moins de solidité que de feu ; il est maintenant dans l'âge de la virilité, où il raisonne avec plus de force et de lumière que jamais. » Mais cette comparaison de la vie de l'humanité avec celle de l'individu n'est vraie qu'avec une restriction que remarque très-bien Fontenelle. « Il est fâcheux de ne pouvoir pousser jusqu'au bout une comparaison qui est en si beau train, mais je suis obligé d'avouer que cet homme n'aura point de vieillesse, il sera toujours aussi capable des choses auxquelles la jeunesse était propre, et il le sera de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de la virilité, c'est-à-dire, pour quitter l'allégorie, que les hommes ne dégénèreront jamais, et que les vues saines de tous les bons esprits qui se succèderont, s'ajouteront toujours les unes aux autres. » Cependant il ajoute, avec non moins de justesse, que les modernes ne peuvent toujours enchérir sur les anciens que dans les choses d'une nature à le permettre, dans les sciences, par exemple, et non dans l'éloquence et la poésie. « Il n'a pas fallu, dit-il, beaucoup d'expérience pour atteindre la perfection dans l'éloquence et la poésie, qui n'exigent qu'un petit nombre de vues et qui dépendent surtout de la vivacité de l'imagination. Les modernes peuvent donc se flatter d'y égaler, mais non d'y surpasser les anciens, tandis que dans les mathématiques ou dans la physique il est évident qu'héritiers de tous leurs

Digitized by Google

prédécesseurs, les derniers mathématiciens ou physiciens seront les plus habiles.» «Si l'on examinait, dit-il ailleurs, historiquement le chemin que les sciences ont fait déjà en un si petit espace de temps, malgré tant de préjugés et d'obstacles de toute sorte, on serait étonné de la grandeur et de la rapidité de leurs progrès, et on en verrait même de toutes nouvelles sortir du néant et peut-être laisserait-on aller trop loin ses espérances pour l'avenir (1).» C'est aussi à l'école du cartésianisme, dans son esprit et dans sa méthode, dans la grandeur de ses découvertes, que Fontenelle avait puisé ces vues si nettes et si précises sur la loi du perfectionnement successif de l'humanité (2).

L'abbé Jean Terrasson qui, avec Perrault, Fontenelle et Lamotte, est un des plus célèbres partisans des modernes, confond, comme Perrault, les destinées de la science et de la poésie, mais formule, avec non moins de rigueur que Fontenelle, la loi de la perfectibilité. Les progrès de l'esprit humain ne lui semblent pas moins nécessaires que la croissance des arbres et des plantes, et il les rapporte à une loi naturelle exactement semblable à celle qui fait croître un homme particulier en expérience et en sagesse depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse (3). « L'hypothèse des progrès de l'esprit humain, par le secours du temps et des expériences, est comme une hypothèse de raison de nécessité, de mouvement local, qui peut être suspendue, mais qui reviendra toujours.» Il loue Perrault, Fontenelle et Lamotte d'avoir bien senti que les modernes sont supérieurs aux anciens, mais il leur reproche de ne pas avoir assez marqué que cette supériorité est un effet naturel et nécessaire de la constitution

(1) Préface de l'*Histoire de l'Académie*.

(2) Voir le chapitre sur Fontenelle.

(3) Préface de la *Dissertation critique sur Homère*.

Digitized by Google

de l'esprit humain, et d'avoir traité la question en observateurs et historiens plutôt qu'en philosophes (1). La philosophie de Terrasson est le cartésianisme, qu'il associe étroitement à cette vue de la perfectibilité, comme étant un progrès préparé par les philosophies antérieures, et comme, à son tour, devant en préparer d'autres. « Newton, dit-il très-bien, n'a point détruit Descartes, et Descartes n'a point même détruit les anciens philosophes dans ce qu'ils pouvaient avoir de bon ; ce sont les hommes sans philosophie et qui n'admettent pas les progrès de l'esprit humain par la suite des siècles, qui ont voulu détruire Descartes par Aristote, et qui veulent aujourd'hui détruire Descartes par Newton (2). » Ainsi Perrault, Fontenelle, Terrasson descendent de Descartes et devancent Turgot. Ainsi le mépris pour l'antiquité, hautement professé par Descartes et les principaux cartésiens, en passant de la philosophie dans les lettres, engendre la querelle des anciens et des modernes, au sein de laquelle se précise, se développe et se démontre la loi de la perfectibilité. Il faut donc en rapporter le principal honneur à l'école de Descartes, et non à la philosophie du XVIII^e siècle.

Descartes a exercé une influence salutaire, non seulement sur le fond, mais sur la forme et la langue de la littérature du XVII^e siècle. C'est de lui que datent les progrès du goût, de l'ordre et de la précision de la méthode dans tous les ouvrages de l'esprit, sans exception. Les modèles qu'il en a donnés lui-même, et après lui ses principaux disciples, ont eu l'influence la plus décisive sur tous les genres de littérature (3). C'est un

(1) *La philosophie applicable à tous les objets de la raison.*

(2) *La philosophie applicable*, etc.

(3) « J'ai toujours remarqué que les disciples de Descartes écrivent avec plus d'ordre et de clarté. » (Bernard Lami, *Entretiens sur les sciences*, 7^e Entretien.)

Digitized by Google

éloge que s'accordent à lui donner des juges excellents et des critiques contemporains. Selon Fontenelle, les modernes l'emportent sur les anciens, surtout par l'art de raisonner; or, c'est à Descartes qu'il attribue cette nouvelle méthode de raisonner plus estimable, dit-il, que sa philosophie elle-même. «Grâce à elle, il règne non seulement dans nos bons ouvrages de métaphysique et de physique, mais dans ceux de religion, de morale, de critique, une précision et une justesse qui jusqu'à présent n'avaient été guère connues (1).» «Le raisonnement littéraire, dit l'abbé Terrasson, n'est sorti de l'enfance qu'à partir de Descartes.» « Nous devons, dit-il encore, à sa philosophie l'exclusion des préjugés, le goût du vrai, le fil du raisonnement qui règnent dans les bons écrits modernes depuis l'établissement des trois académies (2)?» Je trouve aussi cette influence de la philosophie de Descartes parfaitement appréciée dans un passage de l'*Éloge* de Gaillard qui mérite d'être cité : « Qui peut dire jusqu'où s'est étendue cette heureuse influence? Elle ne s'est point bornée à la philosophie. Il s'est fait dans les esprits une révolution générale. La raison et la méthode ont pénétré dans tous les genres. C'est depuis Descartes que les ouvrages sont bien faits, que les objets sont présentés dans l'ordre qui leur convient, dans le jour qui les embellit, que l'érudition est sobre, que le bel esprit est décent, que le style est précis, que le génie est sage, que le goût est pur, que tous les arts peignent la nature et se rapprochent de la vérité. C'est cet amour du simple et du vrai dont Descartes a donné l'exemple qui a préparé ce siècle admirable de Louis XIV (3). »

(1) *Digression sur les anciens et les modernes.*

(2) *La philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison.*

(3) Cet éloge a partagé avec celui de Thomas le prix de l'Académie française, quoique généralement il lui soit inférieur.



Digitized by Google

Telle est la grande place que tient la philosophie de Descartes dans la société du XVII^e siècle ; tel est le tableau abrégé et incomplet des services qu'elle a rendus non seulement à la métaphysique, mais à la religion, à la morale, aux sciences et aux lettres, telle est la révolution qu'elle a opérée dans les esprits. Il n'y a donc aucune exagération à dire que toute la littérature du XVII^e siècle, pour le fond et pour la forme même de la pensée, relève de Descartes.

Francisque BOUILLIER.

Digitized by Google

# ROME EN 1855.

Un voyageur moderne, M. Valéry, a dit « qu'il est difficile de ne faire qu'un seul voyage en Italie ; que celui qui n'y serait point retourné ne serait guère digne d'y avoir été. » Cet adage est surtout vrai pour la ville éternelle où tant d'objets attirent les regards de l'artiste, de l'antiquaire et du chrétien. Quelque minutieux qu'ait pu être un premier examen, on est tout surpris, lorsqu'on veut classer ses notes et ses souvenirs, de s'apercevoir qu'une foule de choses ont échappé à l'attention la plus soutenue. De là le besoin de revoir des lieux qui nous ont fait éprouver de si douces émotions. Mais, si j'en juge par moi-même, ces émotions perdent beaucoup de leur force à cette seconde épreuve. L'enthousiasme du premier voyage n'étant plus soutenu par le charme de la nouveauté, fait place à un examen plus froid, mais aussi plus réfléchi. En définitive, si le voyageur est moins ému, en revanche il revient plus instruit que la première fois.

Depuis huit ans que je n'avais vu Rome, que d'événements s'étaient accomplis ! Qui m'eût dit en la quittant que je la retrouverais occupée par une garnison française ! Qui m'eût dit surtout que cette ville qui, après avoir été la capitale du monde, semblait désormais destinée à n'être plus que le paisible séjour de la religion, de la science et des beaux-arts, serait bouleversée par les convulsions politiques les plus violentes ! Mais écartons ces funestes souvenirs pour ne nous occuper que des nouvelles décou-

Digitized by Google

vertes de l'archéologie dans un sol qu'on ne fouille jamais en vain, découvertes dont j'ai eu le bonheur d'être témoin.

On sait que le *Forum romain* est couvert d'une couche de terre et de décombres dont l'épaisseur varie de 15 à 20 pieds. Pie VII avait, en 1803, commencé un beau travail, continué plus tard par l'administration française, et au moyen duquel on parvint à déblayer toute la partie qui est au pied du Capitole. L'arc de Septime Sévère, enterré jusqu'à un tiers de sa hauteur, se trouva ainsi entièrement dégagé, et l'on vit reparaître l'ancien pavé du *Clivus Capitolinus* qui passait sous cet arc de triomphe et que suivaient les triomphateurs pour monter au Capitole. Pie IX, cédant aux vœux de tous les archéologues, a repris ces travaux longtemps interrompus et a entrepris de déblayer le *Forum* en longeant le pied du Mont Palatin, à partir de l'angle qui se rapproche le plus de la Roche Tarpéienne. Ce lieu avait déjà été fouillé à diverses époques et surtout en 1789. On avait trouvé des restes de pilastres qui avaient dû soutenir des arcades. La position de ce vaste monument avait fait conjecturer que ce devait être la *Basilica Julia*, construite d'abord par Jules-César, achevée par Auguste, détruite peu de temps après par un incendie, et rebâtie par le même empereur sous le nom de ses deux petits-fils Caïus et Lucius César. La position de cette basilique était indiquée entre le temple de Castor et celui de Saturne (1). C'est Auguste lui-même qui a pris soin de nous instruire de ces diverses circonstances dans la célèbre inscription retrouvée à Ancyre (aujourd'hui Angora dans l'Asie-Mineure), inscription qui est un magnifique *compte-rendu* de tout ce qu'a fait cet empereur pendant un règne d'environ un demi-siècle. Vitruve avait été l'architecte de cette basilique (2), que les antiquaires s'accordaient assez bien à placer au lieu où on l'a retrouvée, et dont on connaissait en partie la disposition, d'après un fragment du célèbre plan de Rome en mosaïque qui existe encore au Capitole, et nous montre un double rang d'arcades disposées en forme de portique.

(1) Inter ædem Castoris et ædem Saturni.

(2) Lib. v, c. 1.

Digitized by Google

Après avoir enlevé environ quatre mètres d'épaisseur d'une terre noire entremêlée de beaucoup de débris antiques en marbre, on est arrivé au parquet de cette vaste Basilique qu'on a retrouvé à peu près entier, en observant toutefois que les carreaux de marbre de diverses couleurs qui le composent, sont presque tous fendus en plusieurs morceaux. Il est à regretter que ce bel ouvrage soit coupé à peu près aux deux tiers de sa longueur par une construction d'une date plus récente; c'est un aqueduc souterrain en briques où l'eau coule abondamment en se dirigeant du côté du Tibre.

Au devant de la basilique on remarque une ancienne voie romaine pavée en gros quartiers de lave et se dirigeant vers le Capitole. Elle est en tout semblable à celle qui passe sous l'arc de Septime Sévère. On sait que le parquet des anciennes basiliques se trouvait toujours plus élevé que le sol sur lequel elles reposaient, et qu'on n'y parvenait qu'en montant un certain nombre de marches. Il résulte de cette observation que le sol de l'ancien *Forum* devait être d'un mètre environ plus bas que le parquet, ce qui porterait à près de cinq mètres l'épaisseur de la couche qui recouvre l'ancien sol dans cette partie du Forum. Bien que par suite d'une loi à peu près générale, on sache que le sol des villes anciennes s'est partout plus ou moins exhaussé, il est difficile d'admettre qu'un exhaussement aussi considérable ait été l'effet naturel du temps. Je serais donc tenté de croire qu'à une époque déjà ancienne, le *Forum* a été remblayé, peut-être pour empêcher les eaux d'y séjourner et d'y produire des exhalaisons pestilentielles.

Les nombreux débris antiques que cette fouille a mis à découvert, se composent en majeure partie de fragments de colonnes en marbre blanc et cannelées, de chapiteaux et de bases plus ou moins endommagés. Le morceau le plus précieux est une petite colonne d'*albâtre fleuri* d'environ 3 mètres et demi de hauteur. Elle est parfaitement conservée et orne aujourd'hui les salles de la Bibliothèque du Vatican. Une inscription indique son origine.

Par suite de ces fouilles, quelques inscriptions antiques ont revu la lumière. La plus curieuse, selon moi, de celles qu'il m'a

Digitized by Google

été donné de voir, est tout à la fois en grec et en latin, et se trouve gravée sur deux autels votifs absolument identiques.

ΑΠΦCΙΚΑΚΟΙC
ΘΕΟΙC
EX ORACVLO

*Aux Dieux qui détournent les maux. Elevé pour se conformer à l'oracle.*

Quel était cet oracle? Était-ce celui de Delphes que les Romains consultaient quelquefois? N'était-ce pas plutôt celui des *Livres Sybillins* qu'ils consultaient encore plus souvent, et auxquels les patriciens chargés de ce soin faisaient dire tout ce qu'ils voulaient.

La découverte de la *Basilica Julia* est surtout précieuse en ce qu'elle sert à fixer d'une manière plus certaine la position des monuments situés dans son voisinage. Elle vient confirmer les conjectures du Chevalier Luigi Canina qui, aujourd'hui, est au premier rang parmi les antiquaires romains. Un temple dont il ne reste que huit colonnes d'ordre ionique avec chapiteaux et architrave, existait au pied du Capitole. Pendant longtemps on l'a pris pour le célèbre temple de la *Concorde*, où le sénat s'assemblait quelquefois et où il délibéra sur le sort des complices de Catilina. Lorsqu'en 1817 on découvrit la véritable position de ce temple, dont le parquet se voit encore à quelques pas en face de l'arc de Septime Sévère, en montant au Capitole, il fallut donner un autre nom à ces huit colonnes; on en fit le temple de *la Fortune*. Canina seul, se fondant tout à la fois et sur l'inscription d'Ancyre, qui met la *Basilica Julia* entre le temple de Castor et celui de Saturne, et sur le fragment de l'ancien plan de Rome, qui place le temple de Saturne près de la *Basilica Julia*, persista à voir dans ces huit colonnes les restes du célèbre temple de Saturne, de l'*Ærarium* où était déposé le trésor de la Répu-

Digitized by Google

blique. Denys d'Harlicarnasse (1) dit que ce temple était situé au pied de la colline, près de l'une des montées (Clivus) qui, du *Forum*, se dirigeaient sur le Capitole. Grâce à des fouilles qui paraissent assez récentes, on peut aujourd'hui voir très-distinctement ce chemin pavé en gros quartiers de roche basaltique, passer devant la façade de ce temple et aller rejoindre, un peu au-dessus, le *Clivus* qui vient de l'arc de Septime Sévère. J'ajouterai même que le premier de ces chemins paraît s'aligner avec celui qui passe devant la *Basilica Julia*, et dont il ne serait ainsi que la continuation. Il semble donc que la démonstration est complète et qu'il ne peut plus rester de doute sur ce point d'antiquité. Le célèbre *Milliaire d'or*, *Milliarium aureum*, sur lequel toutes les grandes routes partant de Rome étaient inscrites (2), devait être immédiatement auprès de ce temple et un peu au-dessous, *sub œdem* ou *sub œde Saturni*, suivant l'expression de Tacite et de Suétone (3). Derrière la façade de cet ancien temple, on remarque des restes de caves qui ont dû servir à recevoir les trésors de l'Empire.

Les fouilles continuent en suivant toujours le pied du mont Palatin. Au moment où j'ai quitté Rome, elles étaient sur le point d'atteindre les trois colonnes corinthiennes qu'on a cru appartenir à la *Grécostasis*, et que Canina attribue à la *Curia Julia*, qu'il ne faut pas confondre avec la Basilique du même nom. On sera bientôt fixé sur ce point d'antiquité.

Des fouilles s'exécutent aussi le long de la *Via Appia*, dans la plaine qui se rapproche d'Albano. Les nombreux tombeaux qui lui servaient de bordure ont fourni, à ce qu'il paraît, une ample moisson d'objets précieux, et ont ainsi largement payé les travaux qu'on y a exécutés.

Des Catacombes situées dans la campagne de Rome entre la

(1) Lib. VI, c. 1.

(2) C'est une erreur de croire que les distances étaient comptées à partir du *milliaire d'or*, elles l'étaient des anciennes portes de Rome. Voir Marini, Fratr. Arval., p. 8.

(3) Tacit. *Hist.* l. I, c. 27, Sueton. in Othon, c. 6.

Digitized by Google

*via Appia* et la *via Ardeatina*, avaient été visitées au XVII^e siècle par Antoine Bosio, dont on a un ouvrage sur ce sujet, et qui avait même inscrit son nom sur leurs voûtes. Depuis cette époque, elles étaient restées presque abandonnées. M. le chevalier de Rossi qui, bien que jeune encore, est l'un des antiquaires les plus distingués de Rome, a entrepris de les déblayer. Il a retrouvé le grand et bel escalier par lequel les premiers chrétiens y descendaient. De nombreux tombeaux, des cryptes et des chapelles souterraines ornées de peintures qui remontent aux premiers temps du christianisme, tels sont les objets que j'ai eu le bonheur d'apprendre à connaître sous l'habile direction de M. de Rossi, qui avait réuni une société d'apprentis antiquaires pour les initier aux mystères de la *Nécropolis* chrétienne. La régularité qui règne dans ces demeures souterraines à plusieurs étages superposés, nous a convaincus qu'elles ont été établies d'après un plan arrêté d'avance, et que, du moins pour ces catacombes, il était impossible de supposer qu'elles eussent été creusées au hasard pour en extraire le ciment connu sous le nom de *pouzzolane*. La roche dans laquelle elles sont pratiquées est fort tendre et de formation volcanique ; on la désigne à Rome sous le nom de *tufo*.

Le Gouvernement n'est pas le seul qui s'occupe de fouilles : il semble que l'impulsion qu'il a donnée ait réagi sur les particuliers. En 1845, j'avais visité près de la Porte Saint-Sébastien, et non loin du tombeau des Scipions, un *Columbarium* contenant les cendres des affranchis de la maison d'Auguste et de Tibère. J'en ai trouvé un second tout près du premier, qu'il surpasse peut-être aux yeux de l'antiquaire. On y descend par un escalier antique extrêmement rapide, et dont les marches ont un pied de hauteur. On en a extrait une foule d'inscriptions qui se trouvent aujourd'hui encastrées dans les murs extérieurs qu'on a construits pour supporter un toit et abriter ce monument précieux. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est de voir, à quelques pas de ce *Columbarium*, de nombreux ouvriers occupés à en déblayer deux autres qui promettent aussi une ample collection d'objets d'antiquité. On doit se féliciter de ce que l'intérêt parti-

Digitized by Google

culier, aujourd'hui mieux éclairé, recherche et conserve avec soin ces monuments antiques que, dans un temps de barbarie, il détruisait sans pitié.

Je suis monté pour la seconde fois au sommet de la tour du Capitole. C'est, selon moi, le point le mieux choisi pour voir Rome ancienne, et juger de ses accroissements successifs. On peut appliquer à cette tour, bien mieux qu'au *Mont Janicule*, les deux vers de Martial :

> Hinc septem dominos videre montes
> Et totam licet æstimare Romam (1).

Pendant que je m'y trouvais, j'eus le plaisir de voir défiler, musique en tête, un bataillon français sous l'arc de Titus. Que de générations ont passé sous cet arc de triomphe depuis les vainqueurs de Jérusalem ! Aujourd'hui Rome est gardée par les descendants de ces Gaulois qui la prirent et faillirent l'étouffer à son berceau.

J'ai visité avec un véritable plaisir la villa *Ludovisi*, aujourd'hui la propriété du prince de *Piombino*, qui se montre fort avare de permissions. Elle est adossée aux murs de la ville qui lui servent de clôture du côté de la campagne. Une de ses extrémités a fait partie des jardins de Salluste, tandis que le côté opposé qui se rapproche de l'*Académie de France*, a dû nécessairement être occupé par les jardins non moins célèbres de Lucullus. Quelque délicieuse que soit cette *villa*, elle ne nous donne encore qu'une faible idée de ces demeures somptueuses où les maîtres du monde, après avoir pillé les provinces de l'Empire, venaient étaler un luxe qui, aujourd'hui nous paraîtrait fabuleux, et sans sortir de l'enceinte de Rome, se procuraient un repos et des plaisirs qu'on ne trouve ordinairement que dans les campagnes les plus éloignées du fracas des villes.

Des travaux récemment exécutés dans cette *villa* ont mis à découvert un grand nombre de pierres couvertes d'inscriptions

(1) C'est de là qu'on peut distinguer les sept montagnes dominatrices du monde et apprécier Rome tout entière, (Martial, lib. IV, 64).

Digitized by Google

qu'on a jetées pêle-mêle dans une des allées de ces beaux jardins. J'ignore quelles sont les intentions du noble propriétaire, mais je sais bien qu'il y aurait là de quoi former un petit Musée lapidaire. J'ai relevé au hasard et avec toute la précipitation de quelqu'un qui craint d'être surpris (car il est défendu de rien dessiner ni copier), trois inscriptions qui ne sont peut-être pas les plus remarquables de toutes, car, outre que je n'avais pas le temps de choisir, la plupart de ces inscriptions étaient, sans doute à dessein, tournées contre terre. Je donne ici ces trois inscriptions qui ne sont pas dépourvues d'intérêt et qui ont de plus le mérite d'être tout à fait inédites.

SILVANO
CVSTODI
PAPIRII.

C'est un autel élevé au dieu *Silvain, Gardien*, par la famille des *Papirius*. On sait que cette famille patricienne avait fourni, sous la République, des Consuls, un Censeur et un Dictateur, le célèbre Papirius *Cursor*. Nous n'avions jusqu'à présent, sur cette famille, qu'un fragment d'inscription dans les fastes consulaires du Capitole, fragment rapporté par Gruter, Borghesi et Orelli.

DIS MANIBVS
TVRIAE SATVRNINAE
SORANAE
LIBERTAE FECIT
PLACIDVS
IMP. DOMITIANI AVG.
TABELLARIVS
CONIVGI OPTIMAE
ET PIENTISSIMAE.

Tombeau élevé par *Placidus*, courrier de l'empereur Domitien, à *Turia Saturnina Sorana*, affranchie, son épouse. Les ins-

Digitized by Google

criptions où il est question des courriers des Empereurs sont fort rares; je n'en connais qu'une rapportée par Orelli, n° 2917, où il est parlé d'un *Tabellarius Diplomarius* de l'empereur Auguste.

D. M.
C. IVLIO. C. F.
AEM. RECEPTO.
MODIARIA.
PRIMIGENIA
QVAE ET IVSTA
CONIVGI BENE
MERENTI ET SIBI
FECIT. SCRIB. DECV.
AEDILIVM CVRVLLIVM (*sic*).
..... ANNIS LXXX MEN. II.

Tombeau élevé à Caïus Julius Receptus, fils de Caïus, de la tribu *Æmilia*, par Modiaria Primigenia, son épouse. Son mari était *membre de la décurie des Scribes des Ediles Curules*, et avait vécu 80 ans et deux mois. Le même emploi, exercé par un chevalier romain, est rappelé dans une inscription conservée par Fabretti, p. 456.

Il est une autre *villa* que j'éprouvais le désir de revoir. Elle avait été le théâtre de sanglants combats, et l'on prétendait qu'elle avait beaucoup souffert, surtout sa belle forêt de pins qui en fait le principal ornement. On comprend que nous voulons parler de la *Villa Panfili Doria*, qui, après avoir été prise de vive force sur les assiégés, a servi de quartier-général à l'Etat-major français pendant toute la durée du siége. J'y ai retrouvé la trace de quelques balles, mais heureusement elle était hors de la portée des boulets romains, et ses beaux arbres (le *Pinus ingens* d'Horace) n'ont éprouvé aucun dommage. Son propriétaire, le prince Doria, y a élevé un monument en marbre blanc à la mémoire des français morts en combattant sous les

Digitized by Google

murs de Rome. C'est un petit dôme à jour qui abrite une gracieuse statue de la Vierge. Cette œuvre qui atteste le talent du sculpteur romain, atteste aussi la reconnaissance de l'aristocratie romaine pour un service qui, au dire de bien des gens, serait aujourd'hui oublié.

En rentrant en ville, nous avons vu à la Porte Saint-Pancrace des traces nombreuses de la lutte terrible qui a eu lieu sur ce point. Les brèches faites aux murs d'enceinte ont été, il est vrai, soigneusement réparées, mais il reste d'autres ruines qui ne le sont pas encore. Deux grandes maisons qui ont eu le malheur de se trouver entre les assiégeants et les assiégés, sont littéralement percées à jour. Au sommet de l'une de ces maisons, les assiégés avaient arboré le drapeau noir comme s'il y existait un hôpital de blessés, et à l'abri de ce signe respecté, leurs tirailleurs nous faisaient éprouver des pertes sensibles. Mais on s'en aperçut bien vite, et le canon français eut bientôt fait justice de cette petite ruse de guerre qu'on trouva de mauvais goût. Ce fait m'a été attesté sur les lieux mêmes par plusieurs militaires français qui en ont été témoins oculaires.

On sait quelles difficultés notre armée eut à vaincre pour s'emparer de Rome sans endommager les monuments précieux qu'on y rencontre à chaque pas. Dans une guerre ordinaire, l'assiégeant cherche à faire tout le mal possible à son ennemi ; mais ici les rôles étaient intervertis, et l'assiégeant cherchait, avant tout, à épargner la ville, tandis que l'assiégé n'en prenait nul souci. L'église de Saint-Pierre *in Montorio*, située sur le *Mont Janicule*, est certainement l'édifice qui a le plus souffert ; mais à qui la faute ? Les assiégés avaient occupé en force cette position importante qui domine toute la ville. Le chœur avait été converti en écurie, et les religieux qui desservent cette église nous ont montré la partie de ce même chœur où Garibaldi avait attaché ses chevaux. Il espérait sans doute qu'on n'oserait pas l'y troubler ; mais cet espoir dura peu, et l'artillerie française l'eut bientôt forcé à déguerpir. Le dommage est aujourd'hui réparé. Au dire des religieux, il s'est élevé à six mille écus romains (soit 32,400 fr.), qui ont été fournis, un tiers par le gouvernement

Digitized by Google

Pontifical, et deux tiers par le cardinal Tosti, protecteur de cette église et de cette communauté.

J'ai voulu visiter le palais de la *Chancellerie*, où siégeait, pendant sa courte existence, cette assemblée qui avait rêvé, non seulement la reconstruction de l'Italie en une seule nation, mais quelque chose de bien plus fabuleux : le rétablissement à son profit de l'ancienne puissance romaine (1). J'ai vu, non sans émotion, au pied du grand escalier, la dalle sur laquelle est tombé l'infortuné Rossi et qu'il arrosait de son sang, pendant que l'assemblée, instruite du crime, continuait froidement ses délibérations. Cet homme d'état, qui avait consacré sa vie et toutes ses facultés à l'indépendance de sa patrie, a succombé sous le poignard de ceux qui se disaient plus *italiens* que lui. Telle est la justice des hommes. Heureusement celle de Dieu repose sur d'autres bases. L'histoire est là pour attester que l'assassinat a toujours perdu les partis qui l'ont employé comme moyen politique.

Mais détournons nos regards de ces scènes de meurtre et de destruction pour nous occuper de souvenirs plus agréables. Depuis plus de trente ans je connaissais de réputation le célèbre cardinal Angelo Maï, l'un des hommes les plus savants de l'Europe, celui qui a su faire revivre des chefs-d'œuvre de l'antiquité que l'on croyait perdus pour jamais. Je me reprochais de n'avoir pas, dans mon premier voyage, fait tous mes efforts pour le connaître de plus près, ainsi que son illustre collègue, le cardinal Mezzofanti. La mort, depuis cette époque, avait moissonné ce dernier. Mais enfin j'ai pu me faire présenter au savant inves-

(1) Ceci n'est point une vaine supposition comme on pourrait le croire. Un membre de cette assemblée m'a dit ces propres paroles : « On connait les véritables motifs qui ont poussé la France à détruire la république romaine ; c'est que l'Italie, si on l'eût laissé se reconstituer en nation, serait devenue trop puissante. Toutes les îles de la Méditerranée et même vos possessions d'Afrique lui seraient revenues de droit. » J'ai eu beau lui protester que personne en France n'y avait songé, je n'ai jamais pu ébranler sa conviction sur ce point.

Digitized by Google

tigateur des *Palimpsestes* par un de ses amis (1). Je le trouvai au milieu de sa belle bibliothèque, travaillant à une nouvelle édition in-4° des Pères de l'Église, d'après les manuscrits du Vatican, et enrichie de *fac simile* de ces mêmes manuscrits. Un volume de saint Augustin était sur son bureau et devait être présenté par lui le jour même au Saint-Père. Le cardinal Maï est un beau vieillard qui doit avoir environ 80 ans ; sa physionomie respire tout à la fois la bonté et la dignité. En apprenant que j'étais de Lyon, il me parla de la Bibliothèque de notre ville, qu'il savait provenir des Jésuites. Je cherchai à amener la conversation sur ses principaux titres de gloire, la *République de Cicéron*, et les *Lettres de Marc-Aurèle et de Cornélius Fronton*. J'ajoutais que j'avais le bonheur de posséder l'exemplaire de ce dernier ouvrage qu'il avait donné au savant M. Letronne, et que j'avais acheté à la vente faite après la mort de ce dernier. Notre conversation fut, malheureusement pour moi, interrompue par l'arrivée d'un archevêque à qui je crus devoir céder la place. Convaincu que *la bénédiction d'un vieillard* aussi vénérable ne pouvait manquer de *me porter bonheur* (2), je la lui demandai, ce dont il parut touché. En me relevant, il m'embrassa affectueusement. Je me retirai fort ému. Pendant qu'il m'accompagnait, je lui dis que ce jour était pour moi un de ces jours fortunés que les anciens marquaient d'une pierre blanche :

Dies albo notanda lapillo.

C'est, en effet, une des circonstances de ma vie que je me rappellerai toujours avec bonheur.

Il est difficile d'aller à Rome sans éprouver un vif désir d'être admis à l'audience du Saint-Père. J'avais déjà eu, en 1845, ce précieux avantage auprès de Grégoire XVI. Je l'eus également auprès de Pie IX, le lundi de Pâques 1853, avec mes compagnons de voyage. On sait avec quelle angélique bonté il accueille tous les chrétiens, mais plus particulièrement les

(1) Monsignor Bruti, Camérier secret de Sa Sainteté.

(2) Allusion au mot de Clément XIV à un anglais protestant.

Digitized by Google

Français. Je ne répéterai donc pas ce que mille autres ont dit avant moi. Nous nous retirâmes pénétrés de respect et de reconnaissance.

Le jour de Pâques, à l'issue de la messe papale, célébrée avec ce caractère de grandeur que Rome sait imprimer aux cérémonies de notre religion, nous avions assisté à la bénédiction *urbi et orbi* donnée du haut du Vatican à cinquante mille chrétiens de toutes les nations, agenouillés sur la place Saint-Pierre. La petite armée française, rangée en bataille au pied de l'obélisque, s'inclinait également devant l'auguste chef de la chrétienté. Il est difficile de rendre l'impression que fait éprouver cet imposant et magnifique spectacle.

D'AIGUEPERSE.

Digitized by Google

# DE LA SATIRE

ET

# DE LA POLÉMIQUE RELIGIEUSE

## SUR LE THÉATRE ANGLAIS

### AU XVIe SIÈCLE.

I.

Nous n'en sommes plus au temps des dédains superbes de Boileau à l'endroit du théâtre de nos grossiers aïeux ; nous savons ce que ces monuments instructifs au point de vue de l'art contiennent de renseignements sur leur époque, et quelle était leur utilité. Dans un temps où l'enseignement populaire n'avait pour asile qu'un petit nombre d'écoles attachées aux abbayes et aux évêchés, et où de rares manuscrits, fixés par des chaînes aux piliers des églises, étaient les seuls livres ouverts à la curiosité du public, les Mystères suppléaient aux lectures et aux leçons ; ils familiarisaient le peuple avec les faits de l'histoire sacrée et la morale de l'Évangile, et servaient même à répandre quelques notions grossières et générales de géographie, d'histoire profane, de physique et d'astronomie (1). Ce but d'utilité était

(1) Pour ne donner qu'un exemple à l'appui de cette opinion, il suffit de citer la pièce des 4 *Éléments*, dont le sujet comprend les matières suivantes indiquées au prologue : de la situation des 4 éléments, etc. ; de certaines conclusions prouvant que la terre est ronde ; de la cause et génération des pierres, métaux, plantes et herbes, du flux et du reflux, de la pluie, du vent et de la foudre, etc....

Digitized by Google

si évidemment dans l'esprit du clergé qui dirigeait alors ces représentations, que les papes encourageaient l'assiduité du peuple en la récompensant par des indulgences. Celui-ci, il est vrai, se rendait aux Mystères dans des dispositions un peu équivoques; cherchant à s'amuser plutôt qu'à s'instruire, s'il y gagnait son salut il en avait rarement le mérite; mais il n'en faut pas moins savoir gré à l'Église d'avoir tiré tout le parti possible d'un instrument imparfait. Plus tard, l'importance du drame sacré et allégorique s'étendit encore. En se sécularisant dans les mains du peuple, il se pénétra de plus en plus de ses idées et partagea maintes fois avec la chaire l'office de presse religieuse et politique. C'est de là que les premières idées de la Réforme commencèrent à circuler parmi un auditoire vulgaire dont la naïveté faisait place à un usage de plus en plus hardi de la réflexion. Au XVI^e siècle, l'esprit du peuple se tournait plus volontiers vers la religion qne vers la politique; il avait trop pede bien-être pour s'occuper de ses droits; il était placé trop loin des ressorts de l'ordre social pour songer à les diriger à son profit. L'Église, au contraire, en sa qualité de puissance divine et humaine, dominant la double destinée de l'homme, était le premier obstacle que rencontrait à son point de départ ce vague désir d'émancipation qui commençait à agiter les masses. Il dut, pour cette raison, revêtir la forme de la discussion religieuse avant de se formuler plus clairement dans la démocratie. Sur le théâtre comme dans la chaire, la polémique mit aux mains catholiques et protestants; elle a laissé de curieux monuments en France et en Allemagne, mais peut-être les plus curieux se trouvent-ils en Angleterre, où la lutte eut plus de vivacité; en effet, elle y était favorisée tout particulièrement par les indécisions mêmes du pouvoir, par la longue série des tergiversations religieuses d'Henri VIII, et par les deux règnes contradictoires d'Édouard VI et de Marie, pendant lesquels on vit les chefs d'un parti changer leurs prisons pour des évêchés, tandis que les chefs de l'autre passaient tout aussi subitement de leurs palais aux bûchers de Smithfield.

Ces alternatives de périls et de prospérités, de faveurs et de dis-



Digitized by Google

grâces se rencontrèrent d'une manière frappante dans la vie du puritain Bale, auteur d'une série de pamphlets dramatiques donnés sous le titre de Mystères. Bale avait été moine comme Luther, et, comme lui, il était sorti brusquement des ordres par un mariage. Trop impatient pour se plier au rôle prudent et souple des évêques d'Henri VIII, il entra dans une violente opposition contre le clergé, qu'il accabla de ses injures dans une foule de traités intitulés selon le style bouffon de la polémique d'alors : *la Messe des Gloutons, l'Alcoran des Prélats*, etc.; mais ces livres n'arrivaient qu'à un petit nombre de lecteurs, et Bale qui voulait agir sur le public en masse, eut l'heureuse idée de se servir dans ce but du théâtre ; il s'y montra l'apôtre ardent du protestantisme. Ses Mystères ne sont, à vrai dire, que de longs commentaires sur les points de doctrine les plus débattus par les deux partis, et l'auteur y paraissant lui-même sous le personnage de Prologue, prêchait du haut des tréteaux à la multitude le mépris des œuvres, la doctrine de la prédestination, le libre examen, etc. Rien de curieux comme le titre de certaines de ces pièces perdues aujourd'hui. L'une était dirigée contre « *les falsificateurs de la parole divine* ; » l'autre dévoilait les « *impostures du sanctuaire de Cantorbéry* (1). » Bale s'aventurait même sur le domaine de la politique, et prenait, pour sujet d'une de ces discussions dramatiques, le divorce du roi avec Catherine d'Aragon, ce qui devait faire un plaidoyer assez ennuyeux, mais ce qui favorisait les vues du roi, car il va sans dire que l'auteur, fougueux protestant, ne s'y faisait pas l'avocat du pape. Ceci nous explique la demi-sécurité où vécut Bale pendant une partie du règne d'Henri VIII, auprès de qui le crédit du favori lord Cromwell le soutenait d'ailleurs. Cromwell mort, Bale toujours plus en butte à l'inimitié des prélats, dut quitter l'Angleterre et se retira en Hollande, où il alla grossir les rangs des Tyndal, des Joye, des

(1) Voir la curieuse *Statistique des recettes comparées des sanctuaires de Cantorbéry*. Hume, 31, 19. Depuis le pélerinage de Louis IX au tombeau de saint Thomas, les bénéfices de ce sanctuaire s'étaient prodigieusement accrus.

Digitized by Google

Constantin et autres théologiens dissidents qui, dans l'exil, poursuivaient la guerre de la Réforme. A l'avénement d'Édouard VI il se hâta d'apporter son hommage au puritain couronné. Il se traîna avec la fièvre à Southampton, et se montra pâle et amaigri devant les fenêtres du roi, qui le croyait mort; un évêché d'Irlande fut la récompense de cet acte de dévoûment qui, sans doute, cachait un motif plus ambitieux. Bale partit pour une terre de catholicisme invétéré où son autorité, ses prédications, ses efforts ne servirent qu'à le faire haïr cordialement de ses suffragants et du peuple ; il y apprit la nouvelle d'une autre révolution dans le gouvernement, et, par suite, dans la religion du pays, qui devait amener sa propre déchéance ; mais, avant de quitter l'Irlande, il voulut se donner la satisfaction de faire jouer à Kilkenny trois de ses Mystères, « au petit contentement des prêtres et autres papistes qui étaient là, » dit-il plus tard dans ses Mémoires. Un temps de traverses, de périls, de malheurs était venu pour lui ; il vit s'allumer les bûchers qui menacèrent de le consumer. Caché à Dublin, puis fugitif sur un petit vaisseau qui fit naufrage à la côte anglaise, il passa par deux accusations de trahison avant de pouvoir regagner son asile de Hollande et de la Suisse. Enfin, le règne d'Elisabeth vint tirer une seconde fois Bale de l'exil et le ramener en Angleterre, mais cette fois le vieux partisan était las de la guerre, il renonça à aller achever la conversion de l'Irlande, et finit tranquillement ses jours dans une prébende de Cantorbéry. En comparant l'issue tranquille d'une carrière si audacieusement risquée avec le sort bien différent de Cranmer et des prélats les plus politiques des règnes précédents, Bale avait de quoi méditer sur les fruits incertains de la prudence des hommes d'Etat.

Il ne faut pas chercher le talent dramatique dans les pièces de Bale. On n'y entend qu'un écho froid et monotone du langage de la Bible, et à moins qu'on ne fasse un mérite à l'auteur d'une certaine ferveur de zèle qui, à défaut d'imagination, relève la simplicité de ses paroles, il ne faut juger ses *Mystères* que comme un curieux manifeste en faveur du Protestantisme. C'est l'éloquence du sectaire qui respire dans l'apostrophe suivante à l'Eglise : « Quels

Digitized by Google

ennemis, dit Bale, sont ces hommes qui veulent écarter du peuple les Écritures de Dieu, l'arme la plus puissante que le Christ ait ici-bas laissée pour sauver les âmes de l'enfer, et qui les jettent ainsi tête baissée dans le domaine infernal? Si ce ne sont pas là des démons, je dis qu'il n'y a pas de démons. Ils apportent le jeûne, mais ils laissent de côté la loi écrite. Ils donnent de la craie au lieu d'or. De tels amis sont ceux de la bête (1). » Chose singulière, en même temps que la chaire, avec les Menot, les Maillard, les Barlette, faisait de son office une sorte de représentation théâtrale, où la pantomime aidait et remplaçait souvent l'éloquence, le théâtre usurpait le rôle de la chaire et se mettait à instruire. L'esprit militant de la Réforme se signalait en ouvrant toutes les voies par où la lumière pouvait arriver au peuple; il envahissait à la fois la presse, la chaire, le théâtre; il occupait l'une à multiplier les éditions de la Bible, dans l'autre il agitait les consciences par la voix des Fox et des Latimer; enfin, il montait sur le théâtre des *Guilds* pour établir aux yeux du peuple la filiation de l'église régénérée. Les protestants imaginèrent les premiers ainsi de mêler la propagande aux divertissements de la nation et de poursuivre leurs adversaires jusque sur les tréteaux. Depuis longtemps on avait vu poindre l'opposition religieuse dans ces Mystères, où « papa Damnatus » figurait au nombre des personnages, et çà et là des traits de raillerie s'étaient émancipés contre le clergé, mais la récidive était rare, et agresseurs et opposants n'étaient point divisés en deux partis dont l'un voulait imposer ses innovations à l'autre. Actuellement la scission devint complète, et il y eut des pièces tout entières consacrées à l'attaque et à la défense. Les protestants invectivaient contre les catholiques dans *Verte Jeunesse*, *Nouvelle Coutume*, les catholiques invectivaient contre les protestants dans *Hick Scorner*, etc.; les uns prenaient à partie Wolsey, les autres Cranmer, Cromwell, et bafouaient publiquement

(1) Je cite la belle traduction que M. Villemain a faite de ce passage dans son Etude sur Shakspeare. Il est tiré du *Mystère de la Tentation du Christ*.

Digitized by Google

Luther et sa religieuse sur le théâtre. En effet, la partie engagée, elle le fut vivement, si vivement que l'autorité royale fut obligée d'impliquer les dramaturges dans ses sévices, et d'interdire le théâtre en même temps que le prêche, car dans ce temps de continuelles vicissitudes pour la foi, quelle que fut l'opinion actuelle du souverain, l'autorité était sans cesse exposée dans ces alternatives d'excès et de représailles, et il eût été difficile d'ailleurs de favoriser exclusivement un des partis. Une fois descendue des Mystères dans les Moralités, l'allusion religieuse devenait insaisissable sous les déguisements allégoriques qu'elle avait à sa disposition. L'intelligence populaire savait bien reconnaître, mais la police du roi ne pouvait saisir en flagrant délit d'hérésie ces êtres de raison ; Nouvelle Guise et Doctrine Perverse, Philologus et Caconos qui, avec leur cortége de vertus et de vices, voilaient les véritables acteurs du débat. C'est ce qui explique pourquoi la surveillance du gouvernement se montrait plus jalouse à l'égard de ces drames énigmatiques, qui avaient fini par constituer un genre à part sous le nom d'Interludes, qu'à l'égard des Mystères, où les doctrines opposées se montraient ouvertement. Impuissante à les modérer à son gré, elle les supprima enfin tout à fait.

## II.

Tel fut le sort du théâtre religieux en Angleterre. Il nous reste à l'envisager sous une autre de ses faces, celle où il réfléchit la satire des mœurs et des personnes du catholicisme. Pendant que Bale faisait, comme nous l'avons dit, du théâtre une chaire d'instruction religieuse, John Heywood y faisait monter la parodie. Le premier représentait l'esprit sérieux de Wickliffe, le second l'esprit malin de Chaucer ; Heywood est un des descendants du vieux génie comique de notre race, venu en Angleterre avec les Normands, et qui y avait eu des héritiers depuis l'auteur des *Visions du Laboureur*, jusqu'au poète presque contemporain Skelton, génie heureux qui a mis le sourire sur les lèvres de la poésie

Digitized by Google

anglaise et lui a donné l'humour. Heywood est un des plus curieux personnages de la littérature de cette époque. Au rebours de Bale, sa vie est moins intéressante que ses œuvres, elle est remplie par les mêmes vicissitudes de faveurs et de disgrâces, mais la souplesse de son caractère y oppose moins de résistance, il joue, pour ainsi dire, un rôle impersonnel ; son histoire est celle d'une partie de la nation. Son talent, au contraire, est des plus marqués ; c'est l'esprit moqueur d'un trouvère uni à la verve imaginative et joyeuse d'un Rabelais. Heywood est, en fait, sinon en date, le fondateur de la comédie en Angleterre ; voilà des titres suffisants à notre intérêt, et cependant nous n'avons pas dit le plus piquant. Heywood est un catholique qui se moque des catholiques. Il respecte l'Eglise et il prend à parti les prêtres et les moines, il a foi au Purgatoire, et il se raille des indulgences ; il croit aux saints et aux miracles, et il anticipe cet inventaire burlesque des reliquaires, que les émissaires d'Henri VIII firent à la suppression des couvents (1). Sa plaisanterie est d'autant plus pénétrante qu'elle affecte un ton révérencieux. Il compose des pièces où l'on voit un moine et un prédicateur se rosser en pleine église, un curé narquois qui joue un rôle assez peu décent dans certaine comédie à trois personnages dans le goût de Boccace, un indulgencier et un pélerin, qui font assaut de mensonges pour en aller boire l'argent au cabaret, et il termine ces belles choses en priant le public : « de ne point prendre en mauvaise part ce qui a été dit à bonne intention ; » il le congédie en l'exhortant à « persévérer dans la sainte foi de l'Église catholique. » Que penser de ceci ? Heywood péchait-il sans préméditation en vrai petit-fils de ces naïfs moqueurs du moyen âge qui jouaient

Les saints, la Vierge et Dieu par piété.

Mauvaise excuse pour un homme de cour, dont l'éducation avait été faite à Oxford, et qui fut l'ami intime du chancelier Thomas More. Ou bien était-ce une espèce de Gringore qui servait en secret la politique d'Henri VIII, en bafouant les

(1) Voir Hume, chap. 31, 19.

Digitized by Google

moines que celui-ci voulait abolir, et en discréditant certains usages de la cour de Rome qui intéressaient de trop près les finances et l'autorité temporelle du roi ? Ceci sert à expliquer mais n'explique point tout à fait. En effet, les saillies d'Heywood n'allaient pas toujours dans le sens de la politique, lui qui se permit une de ses plus vives épigrammes contre les prêtres, en présence de la reine Marie qui, certes, était zélée catholique. Il me semble qu'il faut surtout chercher la cause des irrévérences d'Heywood dans son caractère. C'était un de ces esprits insouciants à qui leur légèreté même servait de sauvegarde, dans un temps de troubles, catholiques restés fidèles à leur foi par habitude et par dédain des discussions religieuses, mais inutiles à leur parti par leur tiédeur et dangereux par leur indiscrétion. De tels gens ne s'inquiétaient guère des dogmes et ne croyaient pas d'ailleurs la cause de l'orthodoxie liée à celle des individus et des coutumes qui étaient l'objet de leurs épigrammes ; ils faisaient de la satire par instinct et par amour de la popularité, et persifflaient les moines sous Henri VIII comme ils auraient persifflé plus tard Martin Mar-Prelate, ou les *saints* sous Cromwell. Le théâtre d'Heywood exprime très-bien sous ce rapport l'élément vulgaire de la Réforme ; ce courant de préjugés, d'antipathies et de scepticisme qui, en s'unissant à la politique du roi, fit la force de son arbitraire, et par où bien plus que par les croyances le protestantisme pénétra dans les masses. Mais, en servant les intérêts de la Réforme, Heywood n'en avait guère conscience. Ce n'était pas une intelligence de haute portée, il n'avait ni la vue habile d'Erasme ni le scepticisme profond de Rabelais ; et si on veut le comparer à un de ses contemporains, on le rapprochera plutôt du gai, spirituel et étourdi Marot, qui, pour avoir respiré l'air d'une Cour où la mode était aux idées nouvelles, faillit tomber tout de bon dans l'hérésie, et frisa la place de Grève en passant par le Châtelet. Heywood est bien plus hardi, mais il faut songer qu'on pouvait l'être plus impunément sous Henri VIII que sous François I.

Heywood passe pour avoir inventé un genre de drame à lui : l'Interlude ; mais en réalité il n'a fait qu'introduire sous ce nom,

Digitized by Google

en Angleterre, l'usage de ces petites pièces épisodiques connues en France sous le nom de Farces ou Débats, et dont l'équivalent se trouve en Allemagne dans les « Fastnachtspielen, » et en Espagne dans les « Saynetes. » Les personnages de l'Interlude tiennent le milieu entre les rôles abstraits de la moralité et les rôles individuels de la comédie ; ils représentent des collections d'individus, des genres, des états comme on le voit dans les figures de la Danse macabre. Quelquefois une discussion fait tout le sujet de la pièce, et alors on a la comédie en embryon : le dialogue sans le drame, les personnages sans l'action, le spectacle sans la mise en scène ; quelquefois aussi l'Interlude présente la physionomie d'une comédie à formes restreintes, et alors c'est le type de notre vaudeville. Il y a beaucoup de naturel, d'esprit et de gaîté dans ces petits drames d'Heywood ; ils ont la durée d'un élan de verve et laissent sur l'esprit une impression décidée ; on en jugera par l'analyse suivante des quatre P. (1) : un pélerin, un indulgencier, un apothicaire et un colporteur réunis par le hasard, disputent sur la preséance de leurs professions. Le pélerin commence par vanter l'utilité du pélerinage, et fait l'énumération des divers sanctuaires qu'il a visités depuis la tombe de saint Thomas jusqu'à l'arche de Noé en Arménie, mais l'indulgencier l'interrompt et lui clôt la bouche en lui demandant pourquoi il est allé si loin chercher son salut quand il l'aurait tout aussi bien gagné à sa porte, et cela moyennant quelques « pence » d'indulgences. Sur ce, le moine fait à son tour, avec plus d'esprit que de discrétion et de décence, l'inventaire de sa valise. Entr'autres choses précieuses que contient la boite aux reliques se trouvent l'os maxillaire de la Toussaint et le gros orteil de la Trinité. Le pélerin montre une édification exemplaire à la vue de ces merveilles, mais l'apothicaire qui joue le rôle d'esprit fort dans cet entretien, paraît s'en soucier assez peu ; « d'ailleurs, ajoute-t-il, comment toutes vos reliques enverraient-elles au ciel une seule âme, si je n'étais là pour lui

(1) Les noms anglais des quatre personnages sont : the Palmer, the Pardoner, the Paticory and the Pedlor ; ce qui a donné lieu à ce titre singulier.

Digitized by Google

expédier son passeport ? » La question étant plus indécise que jamais, on a recours, pour la vider, à l'expédient de parier au plus gros mensonge, « car, dit encore l'apothicaire qui n'a pas meilleure opinion de lui que des autres, la vérité n'habite guère avec quatre compagnons comme nous. » Le défi accepté, chacun se met à raconter à son tour une histoire où il enchérit de menteries sur le précédent, et l'avantage paraît rester au moine quand le pélerin s'étant avisé de dire que, dans tout le cours de ses voyages, il n'a pas rencontré une femme de mauvaise humeur, les autres se récrient unanimement, et déclarent que voilà en effet le plus gros de tous les mensonges. Le pélerin a donc gagné le pari.

Inutile de dire que ce sujet assez profane en lui-même est traité avec un esprit épigrammatique dont les bons mots défient souvent la citation. Heywood se joue avec un rare bonheur dans ces médisances contre le clergé ; il excelle à provoquer les réparties, à grouper les traits risibles d'une caricature, à faire passer insensiblement de la bonne humeur au fou rire ; quelquefois aussi il s'échappe en saillies d'une imagination digne de Rabelais. Le récit de l'indulgencier est un chef-d'œuvre en ce genre. L'originalité se mêle à la parodie dans cette odyssée du moine qui, après avoir vainement cherché en purgatoire l'âme de sa commère Margery, va en enfer continuer ses explorations ; sur le seuil il rencontre un bon diable de ses amis qui lui obtient un passeport pour les états de Sa Majesté diabolique, avec lequel il se présente dans une grande salle où il trouve les démons en train de se lancer des âmes de damnés sur des tisons ardents en guise de raquettes. Sa présentation à Lucifer et les compliments adroits qu'il imagine de lui faire sur ses vices et « sa laideur si bienséante à un démon, » son plaidoyer éloquent en faveur de Margery, que Lucifer n'a pas de peine à relâcher, vu l'embarras que lui causent ses prisonnières ; enfin, la rencontre et la délivrance de la nouvelle Eurydice, que le moine trouve à la cuisine tournant la broche conformément à ses anciennes habitudes ; tous ces incidents assez froids à l'analyse sont animés à la lecture par une verve entraînante de talent. Le moine, avec ce naturel du menteur qui affecte la précision pour donner du poids

Digitized by Google

à ses paroles, finit son récit en déclarant que l'héroïne en est vivante et demeure à Newmarket Heath, où, si quelqu'un a des doutes sur la véracité du fait, il pourra aller les éclaircir.

On ne peut guère faire qu'allusion à la pièce d'Heyvood intitulée : *Jean le mari, Tyb sa femme et sir John le prêtre.* Le but satyrique de la pièce, qui est dirigée contre la corruption des mœurs du bas clergé, fait deviner dans quelles relations se trouvent entre eux ces trois personnages ; on n'a qu'à se figurer un fabliau ou un conte de Lafontaine. Il faut remarquer, à la louange du théâtre anglais, qu'il est d'ailleurs très-pauvre en ce genre de petites farces licencieuses, si communes, au contraire, en France à cette époque, et dont l'abondance même sert à caractériser les mœurs de ce temps.

La farce joyeuse de l'*Indulgencier, le Frère, le Curé et voisin Prat* rappelle un conte de Desperriers. On sait l'histoire de ce Jean du Portalais, qui, pour faire pièce au curé de Saint-Eustache, s'en va battre du tambourin devant l'église où prêche celui-ci; plus le tambourin résonne, plus le curé crie, tant enfin, qu'à bout de patience, il descend de la chaire, et va enfoncer la caisse du bateleur. Une lutte du même genre s'établit entre un Indulgencier et un Frère quêteur qui ont obtenu du curé la permission de prêcher dans son église. Ses oraisons faites, chacun commence en ces termes :

LE FRÈRE. — *Date et dabitur vobis.* Bon peuple dévot, ce passage des Écritures.....

L'INDULGENCIER. — Très-honorés maîtres, je viens vous faire savoir.....

LE FR. — Signifie.... (je parle à ceux qui ne savent point le latin).

L'IND; — Que le pape Léon X m'a accordé de son chef.....

LE FR. — Signifie, dis-je, en bon anglais.....

L'IND.— Et par bulles accompagnées de son seing.....

LE FR. — Distribuez vos richesses parmi les pauvres.....

L'IND. — A toutes sortes de gens, morts ou vivants.....

LE FR. — Et Dieu vous les rendra un jour.

L'IND. — Dix mille années et autant de carêmes d'indulgence.

Digitized by Google

Ce galimathias continue jusqu'à ce que le quêteur s'écrie :

— Par la messe ! on ne peut s'entendre ici ; quel vacarme nous fait ce moine ?

Sur quoi l'autre demande si ce prêtre n'aura pas bientôt fini de bavarder. Ils s'interrompent et s'interpellent ; chacun veut faire taire l'autre et ne peut y parvenir ; des injures ils en viennent aux menaces, et de là aux coups de poing. Enfin, le curé met le holà entre les combattants ; mais, par égard pour la morale de la pièce, ils vont tous deux expier dans les « stocks, » le scandale qu'ils ont causé dans la maison de Dieu.

Heywood a profité habilement de la querelle des deux religieux, pour mettre dans leur bouche la satire mutuelle de leurs professions.

Le quêteur menace son confrère de la punition dénoncée contre ceux qui s'opposent à la propagation de la parole de Dieu. — La parole de Dieu ? répond l'autre, il s'agit bien de cela dans tes sermons. Tu ne parles que de convoitise ; tu recommandes aux gens de se garder d'être avares, et tout cela aboutit à tendre la main : c'est ton métier de toute la journée.

Déjà dans une autre occasion, Heywood avait fait dire à un moine pressé par un marchand de faire quelques emplettes (pour sa mie cachée en certain coin) : « Nous n'achetons pas, nous ne faisons que mendier.

Il paraît, du reste, que le péculat est un vice familier à l'Église, car le quêteur ne fait que renvoyer l'accusation à son auteur : « En vérité, bonnes gens, dit-il à l'assemblée, votre argent fait grand mal à ces fainéants ; il les encourage à la paresse, et leur ôte le désir de gagner honnêtement leur vie par le travail.

La paresse, la corruption, les fraudes, l'avidité des moines, tels sont les thèmes qu'Heywood ramène constamment devant la gaîté de son auditoire. Il ne perd pas non plus cette nouvelle occasion de médire des reliques et d'enrichir son catalogue d'objets bouffons, tels qu'un os de sainte Brebis, la pantoufle d'un des sept dormeurs, et quelques-unes des abeilles qui piquèrent Ève au paradis ; en leur attribuant les plus singulières vertus,

Digitized by Google

celles de multiplier le bétail et de guérir de la jalousie, entr'autres. Heywood semble préoccupé du tort que faisait au bas peuple cette manière adroite de soutirer son argent, dont certains charlatans sans doute avaient eu l'idée. — Il lancera dans ce but, contre les vendeurs d'indulgences, un des mots les plus amers dont ils aient été l'objet de la part des Réformés, en faisant dire à l'un d'eux : « Nous menons les gens au ciel par les cordons de leur bourse. »

En voilà assez pour donner un aperçu de ce curieux théâtre d'Heywood. En définitive, il ne faut point y voir une œuvre de libelliste, mais, comme nous l'avons dit, les boutades indiscrètes d'un talent de libre penseur ; Heywood est, si je puis me servir de cette expression, l'enfant terrible de son parti. Il est très-remarquable, en effet, qu'il n'attaque ni l'Église ni les dogmes en général, mais seulement quelques usages dégénérés en abus, et ces ordres inférieurs du clergé, qui, pour s'être trop intimement fondus parmi le peuple, y avaient engendré la familiarité du mépris. Il y a toujours dans la société de ces classes compromises pour une cause ou pour une autre, dont le nom finit par avoir le sens d'un quolibet. Tel était, au XVI^e siècle, ce royaume de moinerie que l'imagination d'Érasme, de Luther, de Rabelais, a peuplé de sujets si grotesques, et dont leur plume a écrit la chronique scandaleuse pour la postérité. Sous les noms aristophanesques de : scarabées, papelins, monagaux, défroqués, etc., les moines étaient devenus les boucs émissaires des jalousies que le clergé avait soulevées par son long pouvoir ; ils fournissaient aux arts, aux lettres, à la tradition une veine inépuisable d'inspirations satiriques, et jouaient le rôle de bouffons dans la comédie religieuse et sociale du temps. Heywood a été, dans le sens le plus approprié du mot, un des maîtres de cette comédie ; nous croyons que, sans grande malice au fond, et sans autre objet que d'obtenir une popularité bouffonne, il a beaucoup contribué pour sa part aux progrès de la Réforme dans son pays. En souriant aujourd'hui de la simplicité de sa satire, il ne faut point oublier combien cette simplicité même était faite pour séduire le peuple, et avec quelle rapidité ces petites pièces, courant de province en province, devaient

Digitized by Google

semer le scandale après elles. — En sortant du prêche où il s'était épris d'un zèle curieux pour la nouvelle foi, le petit peuple allait perdre dans ce spectacle le peu de respect qui l'attachait encore à l'Église. Tout se tient dans les intelligences bornées, et le ridicule passe vite des abus aux usages, des symboles aux croyances, de certains individus et de certaines classes au corps tout entier. Heywood, ainsi qu'Érasme, Hutten et tant d'autres ouvraient le sanctuaire à ce zèle immodéré de la multitude qui ne devait pas se contenter de les alléger d'un peu de luxe pieux, et de certains restes de superstitions innocentes, mais qui jeta bientôt par les fenêtres les croix, les autels, et jusqu'aux vases saints. Et de même, après avoir banni de leurs asiles des moines indolents, il alla chercher le vieux prêtre devant son autel et ferma sur lui les portes de l'église.

P. VILLARD.

Digitized by Google

# DE L'ORIGINE

DE LA

# POSSESSION ANNALE.

L'origine de la possession annale a soulevé diverses opinions qui diffèrent totalement entre elles. Les uns croient la voir formellement ressortir du titre 48 *de Migrantibus*, de la loi Salique; les autres veulent la faire dériver des vieux usages celtiques; d'autres, enfin, prétendent que la possession annale puise entièrement son origine dans le droit romain.

Suivant M. de Parieu, ce serait aux coutumes germaniques transformées sous l'influence féodale, qu'il faudrait demander le principe des innovations qui ont régénéré, dans le droit moderne, le système des actions possessoires.

## CHAPITRE I.

### DE L'ORIGINE DE LA POSSESSION ANNALE, TIRÉE DE LA LOI SALIQUE. — APPRÉCIATION DE L'OPINION DE PITHOU.

1. Pierre Pithou est le premier qui, dans son *Glossaire de la loi Salique*, ait voulu voir la possession annale écrite sous la rubrique du titre 48 de la *Lex Salica emendata*, ainsi conçu :

Digitized by Google

*De eo qui villam alienam occupaverit, vel si duodecim mensibus eam tenuerit*; ce qu'il traduit en ces termes : *De la complainte en cas de saisine et de nouvelleté dans l'an.*

Après avoir ainsi référé l'établissement de la complainte, parmi nous, à la loi Salique, Pithou ajoute : « *Falluntur qui D. Ludovicum regem, aut Simonem* de Bucy *jus istud, ante nescitum, intra Franciam proquiritasse tradunt.* Ceux-là se trompent qui pensent que cette action était inconnue en France avant saint Louis ou Simon de Bucy. »

11. L'erreur de Pithou et de tous ceux qui ont suivi sa version, entre lesquels Laurière, Duplessis et Henrion de Pansey, provient de ce que tous ont mal compris le mot *villa*, qu'ils ont traduit dans le sens d'une propriété particulière, tandis que, dans le titre 48 de la loi Salique, ce mot a pour véritable et seule signification l'arrondissemenl d'un territoire comprenant un certain nombre d'habitants.

Les termes de la loi Salique sont clairs : *Si autem quis migraverit in villam alienam, et ei aliquid infra duodecim menses secundum legem contestatum non fuerit, securus ibidem consistat sicut et alii vicini* (1).

Si quelqu'un a habité pendant douze mois dans une *villa* étrangère sans qu'il se soit élevé de réclamation, qu'il y demeure en sécurité comme les autres habitants ! Voilà ce que signifie ce texte. « Il ne s'agit point évidemment, dit M. Pardessus (2), de l'homme qui serait venu s'emparer de la propriété d'un autre, cas prévu dans les § 17 et 18 du titre XXI ; car, si la disposition était faite pour protéger la propriété privée, le consentement du propriétaire aurait suffi, et cependant une peine est prononcée dans le paragraphe 3, contre l'habitant qui accueille l'étranger, avant que le consentement de tous

(1) Cette disposition qui est celle de l'art. 4 de la loi Salique révisée par Charlemagne en 768, formait l'art. 3 du titre 45 des textes primitifs de cette loi, lequel art. 3 est ainsi conçu dans les textes primitifs : *Si vero quis migraverit infra XII menses testatus fuerit, securus sicut et alii vicini.*

(2) *Loi Salique*, p. 390.

Digitized by Google

l'ait admis, *antequam conventum fuerit* (1). Le sort de l'homme qui venait s'établir dans un village ne devait pas être perpétuellement incertain ; un an avait pu suffire aux habitants pour l'éprouver et juger s'il leur inspirait assez de confiance pour qu'ils voulussent l'admettre. »

III. Le principe originairement écrit dans le titre *De Migrantibus* de la loi Salique, loin de recevoir aucune modification sous les rois franks, ne fit que se fortifier par une disposition nouvelle introduite dans la *lex emendata*, c'est-à-dire dans la loi Salique, revisée par Charlemagne, disposition par laquelle l'habitant, qui avait reçu un étranger dans une *villa* sans le consentement de tous, était condamné à payer 1,800 deniers, ou 45 sous d'or. *Si vero quis alium in villam migrare rogaverit antequam conventum fuerit IDCCC denariis, qui faciunt solidos XLV, culpabilis judicetur.*

IV. Celui à l'égard duquel statue la loi Salique était non pas l'*advena* qui n'était pas admis à participer aux avantages communs de la *villa*, mais bien le Frank qui voulait changer de résidence, ce qu'il ne pouvait faire sans le consentement des habitants de la *villa* dans laquelle il voulait aller demeurer. Peut-être aussi, dans l'origine, était-ce le Frank, resté dans ses foyers qui voulait venir se fixer dans les Gaules? Comme le Burgonde, nouveau venu parmi ceux de sa tribu (2), il n'était pas admis à un partage de terre avec les Romains, parce qu'il ne paraît pas que les Franks aient jamais opéré de partage dans le pays conquis par eux ; mais, du moins, ce Frank pouvait deman-

(1) Nous devons faire remarquer que le paragraphe 3 dont parle ici M. Pardessus n'existait pas dans les textes primitifs de la loi Salique, et qu'il a été ajouté dans la révision qui a été faite qar Charlemagne en 768, de cette loi qui prit désormais de nom de *Lex emendata*.

Le titre 41 *De Migrantibus* des textes primitifs devint le 48e de la *lex emendata*, qu'il changea la rubrique *de migrantibus* en celle-ci : *De eo qui villam alterius occupaverit, vel si duodecim mensibus eam tenuerit.*

Suivant le texte de Pithou, ce titre est le 47e, et au lieu de *villam* ALTERIUS on lit : *villam* ALIENAM.

(2) Voir Loi Gombette, 2e supp., art. 12.

Digitized by Google

der à venir s'établir dans le pays occupé par ses compagnons, soit pour prendre part aux concessions des terres fiscales qui restaient à distribuer, soit pour participer à la jouissance des choses communes, telles que les forêts. Lorsqu'il avait séjourné pendant douze mois dans une *villa*, sans réclamation, il pouvait continuer à y demeurer au même titre et de la même manière que les autres habitants.

Dans tout ceci, comme on le voit, il n'y a absolument rien qui ait un rapport quelconque avec la possession annale.

## CHAPITRE II.

### ORIGINE DE LA POSSESSION ANNALE, TIRÉE DES USAGES CELTIQUES. — APPRÉCIATION DE L'OPINION DE M. LAFERRIÈRE.

I. Dans son *Histoire du Droit français*, l'un des plus beaux monuments élevés, de nos jours, à la science du droit. M. Laferrière cherche à prouver que la possession annale tire son origine des coutumes celtiques ; il pose hardiment cette thèse : qu'effacée à demi par l'invasion des idées romaines, la possession annale reparut aussitôt après l'invasion des Barbares, comme un effet des vieilles traditions se ravivant à la chute de l'Empire.

Suivant M. Laferrière, la possession annale se serait reproduite comme un lointain, mais fidèle écho des usages galliques, dans le code de Hovel, rédigé au X^e siècle, dans le pays de Galles.

II. L'on sait que les habitants de la Grande-Bretagne appartenaient à l'ancienne famille des Kymris, d'origine celtique. Ces habitants, après avoir été d'abord soumis par César, luttèrent noblement ensuite, à diverses reprises, pour garder leur indépendance. Toutefois, ils passèrent définitivement sous la domination romaine, par les victoires d'Agricola, le beau-père de Tacite.

En 449, les Anglo-Saxons s'étant emparés de la Grande-Bretagne, les Bretons-Kymres se réfugièrent les uns dans les pays de Galles, les autres dans l'Armorique.



Digitized by Google

L'on sait également que Hovel-le-Bon, qui réguait dans le pays de Galles au Xe siècle, recomposa la monarchie Cambrienne, et fit un recueil des lois galloises dont Woton publia une traduction latine en 1730.

III. « Le code de Hovel, dit M. Laferrière, nous donne sur la possession et ses effets des renseignements qui nous manquent dans les *Commentaires* de César. On y voit que la possession annale, la possession d'AN ET JOUR, qui occupe une si grande place dans le droit coutumier de la France, était connue et avait d'importants effets dans les institutions galliques.

» Nous traduisons ici, ajoute M. Laferrière, un article essentiel à l'appui de notre assertion.

« *Si quelqu'un a laissé un autre jouir d'un fonds pendant l'*AN ET JOUR, *et que, présent sur les lieux, il n'ait pas interrompu la possession par trouble et voies de fait, le possesseur n'est point tenu, par la suite, de répondre* (AU POSSESSOIRE), *touchant cette terre : le litige non engagé dans l'année estmort* (1). »

IV. D'après M. Laferrière, et ceci résulte de l'intercallation qu'il a faite de ces mots *au possessoire*, la loi Hovel statue à raison d'une *possession* juridique d'an et jour. Nous ne partageons point cette opinion. Cette loi, suivant nous, ne peut s'entendre que d'une prescription annale, donnant la propriété pleine et entière à celui qui avait possédé un héritage pendant l'an et jour. C'est le principe qu'on vit s'établir, à peu près généralement en Europe, à l'époque de la féodalité. Ce principe prit place dans le code de Hovel, comme un peu plus tard aussi, dans nos Chartes communales.

Le principe d'une possession juridique, posé comme distinct de l'idée de propriété, n'appartient qu'à une civilisation bien

(1) Voir l'histoire du droit français, liv. 2, p. 123.

Voici de quelle manière Woton traduit en latin le texte de la loi de Hovel, dans le recueil qu'il a publié en 1730 :

« *Si quis alteri per* ANNUM ET DIEM *fundo suo perniscrit sine turba et sine noxa, presens fuerit, lex dicit illum usufructuarium de terra illa respondere, deinceps non teneri. Lis enim mortua est ut pote intra annum et diem, non contestata.* (LEGES WALICÆ, 11, 17 6) »

Digitized by Google

plus avancée que ne l'était alors celle des habitants du pays de Galles. Ils ne connaissaient pas et ne pouvaient pas connaître ce droit intermédiaire de la possession, marquant un progrès qui n'était pas dans leurs mœurs, au Xe siècle.

V. Quel que soit, au surplus, le sens de la loi de Hovel, peut-on bien en faire remonter le principe à l'époque celtique? Nous ne connaissons véritablement rien du droit et de la jurisprudence de cette époque, que ce que nous en a transmis César dans quelques passages fort brefs de ses Commentaires, qui ne contiennent absolument rien, ni sur la possession, ni sur la propriété. Chez les Celtes, toutes les questions juridiques étaient décidées par les Druides et placées ainsi sous la double sauvegarde des lois et de la religion. Mais nous ignorons entièrement quels étaient, chez eux, les principes soit de l'organisation, soit de la transmission de la propriété.

VI. Après tout, quel que fût le droit Celtique, l'on ne saurait admettre qu'il eût pu résister à l'invasion de la civilisation et des lois romaines, à la politique dissolvante du régime provincial, échapper enfin à cette maxime de l'édit perpétuel qui était le fond de toute la politique romaine, que *toutes les cités doivent suivre la coutume de Rome, qui est la tête de l'univers.*

Les Bretons furent réduits à la condition provinciale, « cette condition, comme le dit M. Giraud, qui ne laissait rien au pays soumis à ce régime, de ses anciennes lois personnelles, de ses magistratures, de son indépendance communale, de son droit territorial (1).

« Les Bretons, dit Tacite, se soumettent sans murmure aux enrôlements, aux tributs et aux autres charges de l'empire, pourvu qu'on s'abstienne de les maltraiter. Le dernier point, ils le supportent difficilement, assez soumis pour être sujets, point encore assez pour être esclaves (2). »

Serait-il besoin de dire que le pays de Galles fut peut-être plus qu'aucun autre foulé par la domination romaine, qui y dé-

(1) *Droit français au moyen âge*, I, *p.* 53.

(2) *Vie d'Agricola*, p. 13.

Digitized by Google

posa de nombreux monuments de sa redoutable puissance, monuments dont la science archéologique se plaît, de nos jours, à interroger les restes, avec un si curieux intérêt.

Rien donc ne justifie l'origine celtique attribuée par M. Laferrière à la possession annale.

## CHAPITRE III.

### ORIGINE DE LA POSSESSION ANNALE, TIRÉE DU DROIT ROMAIN.

I. Parmi ceux qui font dériver la possession annale des lois romaines, figurent la plupart de nos anciens jurisconsultes. Le grand esprit de Domat se rallie à ce sentiment par une sorte d'induction forcée de l'annalité de l'exercice des servitudes (1).

La science aujourd'hui n'accepte pas cette opinion, en raison de la différence profonde qui existe entre les principes du droit romain et les principes du droit français en matière possessoire, particulièrement sous le rapport de la possession annale.

II. A Rome, la possession juridique pouvait consister dans un simple fait de détention. La spoliation faisait à l'instant même perdre la possession : *Constat possidere nos, donec nostra voluntate discesserimus, aut vi dejecti fuerimus.* Le droit romain, ne connaissant pas la possession annale, maintenait toujours le possesseur actuel, quand même sa possession n'aurait daté que d'un jour. *Uti possidetis interdicto is vincebat qui interdicti tempore possidebat* (2). « La possession, comme le dit M. Belime (3), était donc véritablement un fait chez les Romains; elle ne laissait aucun droit derrière elle, lorsqu'un tiers usurpait la chose. »

Il y avait pourtant un cas où celui qui avait été dépossédé en fait pouvait se faire rendre la possession, c'était le cas de violence. Le prêteur accordait l'interdit *unde vi* à celui qui avait

(1) Lois civiles. L. 3, tit. 7 Ins. 1, § 16.

(2) Instit. *De Interd.* § 1.

(3) *Traité du droit de possession*, p. 211.

Digitized by Google

été déjeté violemment de son héritage, et cette action durait un an comme dans notre droit. A Rome, les interdits possessoires, de même que toutes les actions d'origine prétorienne, devaient être communément exercés dans l'année (1).

III. M. Laferrière a parfaitement caractérisé et résumé, sous ce rapport, l'effet des interdits possessoires à Rome. « Le préteur, dit-il, maintenait en possession *uti possidetis*, celui qui était possesseur de l'immeuble au moment du litige, sans violence, clandestinité, ni précaire; il mettait en possession de la chose immobilière, *utrubi possidetis*, celui qui, dans l'année, avait possédé le plus longtemps, sans aucun des vices signalés. Les interdits *unde vi* prirent la place de procédure de violence réelle ou de violence *ex conventu*. Celui qui avait été chassé par violence, et qui n'était pas rentré immédiatement par la force, ne pouvait plus, *ex intervallo*, employer la force contre le spoliateur, mais il était rétabli dans sa possession par l'interdit *unde vi*, droit de réintégrande, qui ne supposait point la nécessité d'une longue possession, ou d'une possession annale antérieure à la violence. C'est la violence même qui était réprimée; *spoliatus ante omnia restituendus*. Toutefois, si la possession commencée avait déjà un an, l'interdit *unde vi* n'était plus accordé. L'usurpateur pouvait alors lui-même le faire maintenir en possession par la voie ordinaire des interdits (2). »

IV. « Ce qu'il faut bien remarquer, ainsi que l'exprime M. Belime, c'est que le délai d'un an ne s'appliquait qu'à l'action qui devait, à peine de déchéance, être formée dans l'année; il ne concernait pas la possession en elle-même. On ne peut trop redire que le droit romain ne connaissait pas la possession annale. Il ne s'attachait qu'au fait actuel qu'il jugeait digne de protection (3). »

V. Dans notre droit français, le principe de la possession ju-

(1) Justinien introduisit une innovation grave, en décidant que l'interdit *unde vi* durerait 30 ans.

(2) *Histoire du droit français*, t. I, p. 381.

(3) *Traité du droit de possession*, p. 214.

Digitized by Google

ridique est tout à fait différent de ce qu'il était à Rome ; il ne peut résulter que de la possession annale ; en d'autres termes : de la condition absolue d'avoir joui, pendant un an et plus, de l'héritage sans trouble et sans précarité. Cette condition seule fait naître, chez nous, un droit à la possession de la chose, et seule aussi elle peut donner ouverture à une action en revendication possessoire. En France, la possession n'est pas, comme chez les Romains, chose entièrement séparée de la propriété. Loin de là, « la possession, pour emprunter les expressions de M. de Parieu, est la manifestation et en quelque sorte la vie extérieure du droit de propriété lui-même. » « Possession vaut moult en France, disait Loysel, encore qu'il y ait du droit de propriété entremêlé. »

VI. Les interdits romains et nos actions possessoires n'ont rien de commun, si ce n'est leur application respective à la possession ; mais il n'y a aucun espèce de rapport ni dans leurs principes, ni dans leurs conditions respectives d'exercice.

« L'action possessoire, dit M. Giraud, est réelle en droit français. Elle naît d'un droit en la chose.— L'action résultant d'un interdit était personnelle chez les Romains. Elle naissait d'un délit. Elle était non recevable quand elle était dirigée contre l'héritier.

« L'action possessoire est basée sur une présomption de propriété dans le droit français, la possession étant l'expression de la propriété. — A Rome, l'action possessoire n'avait aucun rapport avec la propriété (liv. 12, § 1, ff. *de possess.*)

« Chez nous, il faut avoir une possession annale pour avoir droit d'intenter l'action. – Chez les Romains, il suffisait, pour obtenir l'interdit, de la possession au moment du litige.

« En droit français, on peut joindre sa possession à celle de son auteur, pour intenter l'action possessoire, parce que la possession est l'expression d'un droit.— En droit romain, cette jonction de possession pour l'interdit *uti possidetis* n'était point admise, parce que la possession n'était point jugée comme un droit, mais considérée comme un fait. *Possessio a positione* (1). »

(1) Thèse. 1830, n° 8, p. 21.

Digitized by Google

VII. Concluons de tout cela, que la possession annale ne puise pas son origine dans le droit romain. C'est un principe *sui generis*, une grande et fondamentale institution de notre droit français dans la matière possessoire.

## CHAPITRE IV.

### ORIGINE DE LA POSSESSION ANNALE, TIRÉE DES INSTITUTIONS GERMANIQUES.

Deux auteurs attribuent à la possession annale une origine germanique, ce sont MM. Alauzet et de Parieu. Examinons les raisons fournies par chacun d'eux.

### § 1.

#### APPRÉCIATION DE L'OPINION DE M. ALAUZET.

I. Dans son remarquable ouvrage sur l'*Histoire de la Possession*, M. Alauzet, tout en repoussant l'interprétation de Pithou sur le titre 48 de la loi Salique, émet cependant l'opinion que la possession d'an et jour suffisait, chez les Franks, pour opérer prescription de la propriété.

Si cette opinion était fondée, comme la possession annale dérive de la prescription d'an et jour, qui fut établie au moyen âge, dans les Chartes des franchises communales, il en résulterait que cette possession se trouverait ainsi rattachée aux origines germaniques par un lien indirect.

II. « La possession, chez les Franks, dit M. Alauzet (1), était accompagnée de circonstances légales qui la rendaient juridique, et alors elle fondait la propriété et se confondait avec elle. Les Franks ne connaissaient pas, ne pouvaient pas connaître ce droit intermédiaire, qui est le droit de possession. »

(1) *Histoire de la possession*, p. 32.

Digitized by Google

Toutefois, poursuit M. Alauzet, ainsi que l'a fait observer M. Charles Giraud, « l'établissement de la prescription annale en faveur de la possession est un fait précieux à recueillir dans l'histoire de notre droit français, parce que c'est de cette prescription que vient notre possession annale en matière possessoire. Lorsque plus tard on apprit à distinguer la propriété de la possession, on changea seulement en prescription provisoire ce qui, dans l'origine, était une prescription définitive. »

Voyons comment M. Alauzet justifie l'existence d'une possession d'an et jour, servant, chez les Franks, de fondement à la propriété, en d'autres termes, l'existence du principe de la prescription annale consacrée sous les deux premières races de nos rois.

III. Suivant lui, les Germains ayant formé, bien avant Clovis, des établissements permanents par les concessions des empereurs ou par la force des armes, lorsque l'idée de la propriété territoriale fit son apparition au sein de cette société nouvelle, la marche la plus naturelle dut être de voir un signe d'appropriation dans la possession d'une terre vacante, continuée au-delà d'une année, terme de l'ancienne détention de ces peuples, lorsque Tacite retraçait leur histoire.

« Les Barbares, dit M. Alauzet, une fois familiarisés avec les transactions civiles, connurent aussi, sans doute, d'autres titres que l'occupation pour obtenir la propriété; mais la possession seule constitua un droit et dispensa d'en alléguer d'autres, lorsque, ainsi que le dit la loi Salique, *infra duodecim menses secundum legem contestatum non fuerit.* (p. 25) »

La possession d'une terre, suivant M. Alauzet, devint le fondement de la propriété; la coutume introduisit le délai d'*un an et jour*. Ce fut sans doute un symbole plutôt qu'une loi rigoureuse. « Si nous manquons, dit-il, de texte précis à l'égard de cette proposition, nous en avons un grand nombre qui nous montrent ce délai appliqué dans toute circonstance..... Charlemagne, en revisant la loi Salique, laissa subsister la prescription écrite dans le titre 48 de la loi (p. 27)..... »

Les principes, d'après M. Alauzet qui découlent de l'institu-

Digitized by Google

tion du vasselage, étaient incompatibles avec les prescriptions... Le juge de bataille remplaçait et simplifiait étrangement toutes les formalités. « Une pareille forme de procéder, dit Merlin, qui réduisait tout à la preuve testimoniale, au combat, en un mot, à une espèce de point d'honneur, devait nécessairement éloigner jusqu'à l'idée de la prescription. C'est ce qui arriva effectivement (1). »

IV. Des principes sur le vasselage, et des paroles de Merlin qu'il invoque, on serait porté à croire que M. Alauzet va conclure qu'il n'existait point de prescription chez les Franks. Il n'en est rien. M. Alauzet pense qu'ils admettaient la prescription de la propriété par une possession d'an et jour.

Remarquons d'abord que l'argument de Merlin, tiré du combat judiciaire, se réfute vite par l'histoire même de la législation, puisque la loi Gombette, qui consacre ces combats, consacre précisément aussi, par son titre 79, la prescription de trente ans pour les immeubles.

Quant à ce qui concerne les principes du vasselage, il faut bien prendre garde à ne pas faire confusion entre les personnes et les propriétés.

V. Il nous suffira, à cet égard, de poser la règle générale qui existait : les personnes libres seules, *liberi*, pouvaient posséder, et, par conséquent, aussi prescrire. D'autre part étaient susceptibles de prescription les biens seuls aliénables, pouvaient être aliénés, les biens, par exemple, qu'un vassal possédait en *propres*, mais non point son *bénéfice*, dont il était censé n'être que l'usufruitier (2).

VI. Dirons-nous maintenant qu'il n'y a pas un monument, pas une seule trace témoignant d'un seul cas de prescription d'an et jour ni sous les Mérovingiens, ni sous les Carlovingiens; tandis

(1) Alauzet. *Histoire de la possession*, p. 40.

(2) On lit dans un Capitulaire de Pepin, de l'an 803 : « Quiconque aura pillé son bénéfice pour garnir sa propriété, et qui, après en avoir été averti par le comte, ou notre envoyé, ne l'aura pas amendé dans l'année, devra perdre son bénéfice. » — Leshuërou, 2. 139.

Digitized by Google

qu'au contraire de nombreux documents attestent l'existence d'une prescription de trente-un ans édictée et appliquée en plusieurs circonstances, notamment par un édit de Childebert Ier, de l'an 559, par une constitution de 560, et par un placité de 680 (1).

Enfin, à ces preuves viennent encore se joindre celles résultant de la XXXIIIe formule de l'appendice de Marculfe, de la XIe formule de Sirmond, et de la Xe formule sur la *précaire*, publiée par M. Pardessus, d'après un manuscrit de Pithou.

Lorsque les rois franks de la première et de la seconde race portaient un édit ou une constitution, c'était toujours pour la nation entière, à moins qu'il n'y eût une réserve toute spéciale, ordinairement exprimée en ces termes : *secundum legem romanam*, quand la prescription ne devait s'appliquer, par exemple, qu'aux Gallo-Romains.

En supposant qu'il pût s'élever quelques doutes au sujet de la constitution de 560, en ce qu'elle statue pour les clercs et les provinciaux : *quidquid ecclesia*, *clerici*, *provinciales*, etc., il serait difficile de concevoir que des doutes pussent exister de même en ce qui concerne l'édit de Childebert, dont les termes généraux s'appliquent indistinctement aux Franks et aux Gallo-Romains.

Ainsi, il n'y a rien pour appuyer l'opinion de M. Alauzet, et les plus graves raisons s'élèvent en fait pour la combattre.

Donc l'on n'est donc pas fondé à dire que directement ou indirectement la possession annale puise son origine dans les institutions de la Germanie.

## § 2.

### APPRÉCIATION DE L'OPINION DE M. PARIEU.

De même que M. Alauzet, M. de Parieu combat l'interprétation donnée par Pithou au titre 48 de la loi Salique: *De Migrantibus*.

(1) Voir Pardessus. *Loi Salique*, p. 546.

Digitized by Google

Mais, en même temps, M. de Parieu dit : « L'opinion de Pithou est inexacte, sans doute, sous le rapport de l'interprétation de la loi barbare qui lui sert de point de départ ; mais elle renferme un sentiment utile du lien indirect mais certain qui rattache aux origines germaniques la règle de la possession annale (p. 123). »

II. Voyons comment, à son tour, M. de Parieu cherche à justifier l'origine germanique de la possession annale.

Les Germains, comme nous l'apprend Tacite, changeaient de terre tous les ans ; ce qui a fait dire avec raison à Lehuërou que, dans un pareil état de choses, « la propriété n'était qu'un usufruit qui finissait à chaque moisson. »

Lorsque les tribus germaniques vinrent se fixer dans les Gaules, leurs relations avec le sol se modifièrent peu à peu, mais il serait difficile d'admettre, dit M. de Parieu, que ces relations aient été complètement et brusquement transformées.

Les Barbares, suivant M. de Parieu, ne se dispersèrent pas sur le sol gaulois pour y vivre chacun aux dépens d'un hôte romain, ou sur une portion de terre occupée par celui-ci. Ils se *cantonnèrent* (1) et constituèrent des *villa* habitées par un certain

(1) C'est une opinion assez généralement reçue que celle exprimée par M. de Parieu : à savoir que les Germains, en se fixant dans les Gaules, s'y distribuèrent par cantons, sans mélange avec les Romains. Leur dispersion, dit M. Guizot, eût été fort périlleuse ; et de plus elle eût rompu toutes ces habitudes de vie commune, d'exercices, de jeux et de banquets continuels qu'ils avaient contractées dans leurs courses. Un homme d'une très-grande science aussi, M. de Gingins, partage également cette opinion, même en ce qui concerne les Bourguignons.

Il serait possible que les Franks se fussent cantonnés dans les vastes terres *fiscales* qu'ils se distribuèrent. Rien n'apprend qu'ils aient procédé au partage des terres appartenant aux Romains, à l'exemple des Bourguignons, grand fait dont sûrement la loi salique eût fait mention s'il eût existé. — Mais, à l'égard des Bourguignons, nous croyons comme M. Matile, dans son travail sur *la loi Gombette*, qu'ils se mêlèrent avec les Romains, et que c'est ce qui résulte de leur loi. « Le Burgonde, dit-il, qui pouvait loger un étranger et ne le faisait pas, mais lui indiquait, pour s'en défaire, la maison voisine

Digitized by Google

nombre d'entr'eux. L'intérêt de leur domination dut les porter à éviter une trop grande dispersion, et à rester autant que possible rassemblés autour de leurs chefs.

La jouissance des forêts dut être promiscue chez les Francs, comme le présuppose l'article 28 du titre 27 : *De furtis*, de la loi Salique. La communauté des bois, des montagnes et des pâturages fut expressément écrite dans la loi des Burgondes.

D'après le titre 48 de la loi Salique, celui qui était venu se fixer dans une *villa* et qui y demeurait plus de douze mois sans réclamation, avait le droit de jouir des terrains indivis qui en étaient la dépendance ; les anciens habitants étaient, par conséquent, intéressés à empêcher l'introduction de nouveaux usagers (p. 46).

La loi Salique, en ce point, dit M. de Parieu, n'a pas été sans influence indirecte sur l'histoire des actions possessoires, en ce que la possession annale qu'elle consacre a été transportée de sa sphère d'application primitive, dans une autre à laquelle elle était d'abord étrangère (p. 47).

Dans les sociétés peu avancées en civilisation, la propriété se confond aisément avec la possession, et les courtes prescriptions sont merveilleusement appropriées aux mœurs de ces sociétés.

Aussi, selon M. de Parieu, la pratique judiciaire se laissa facilement aller, sous les Francks, par une fausse interprétation de la loi Salique, à faire de la possession annale une prescription acquisitive des immeubles. C'est ce que paraît, dit-il, établir le troisième Capitulaire de 819, dans lequel on voit le pouvoir législatif rectifier cette erreur d'interprétation.

d'un Romain, subissait une peine d'après l'article 6 du titre XXXVIII de la loi Gombette. Ce fait prouve que si primitivement les Burgondes et les Romains partageaient les mêmes habitations, ils vécurent plus tard dans des demeures séparées et ensuite que les maisons des premiers et des seconds étaient pêle-mêle, enfin que, lors de la division des terres, on n'avait point assigné tel canton aux uns et tel canton aux autres (p. 19). »

Au surplus, dans cette question, il ne faut pas perdre de vue que les premiers établissement des Bourguignons, comme des Franks aussi, dans les Gaules reposèrent bien moins sur la conquête que sur une concession.

Digitized by Google

« DE XLVII CAPITULO. *De eo qui villam alterius occupaverit.*

« De hoc capitulo judicaverunt ut nullus villam aut res alterius migrandi gratia per annos tenere vel possidere possit, sed in quacumque die invasor illarum rerum interpellatur fuerit, aut easdem res quœrente reddat, aut eas si potest juxta legem se defendendo sibi vindicet (1). »

Sous la féodalité, règne d'anarchie juridique et législative, les idées de prescription, de même que toutes les idées de propriété ou de possession civile, telles que nous les comprenons aujourd'hui, furent nécessairement interrompues.

Mais lorsque les coutumes, lentement préparées, se manifestèrent au XII^e siècle, dans les Chartes, alors la possession annale se montra tout à coup débordant, dans l'usage, les limites que les lois antérieures lui avaient assignées en la bornant à des cas spéciaux.

D'après un grand nombre de Chartes du moyen âge, le droit de bourgeoisie et la liberté qui s'y rattachait, étaient le prix de la résidence d'an et jour.

« N'est-ce pas ici la tradition directe du droit des Francks, si ce n'est que la *villa* salique s'est agrandie, enceinte de murailles et distinguée par des priviléges (p. 55) ? »

A côté de ces dispositions on en trouve de nombreuses, dans lesquelles la possession d'an et jour sert de base à des acquisitions d'immeubles, et où le système que proscrivait le capitulaire de 819, est complètement réhabilité. C'est ce qui est expressément écrit dans les chartes de Noyon, de Roye, de Saint Quentin, etc. (p. 53).

Ces dispositions ne sont pas des accidents purement locaux ; c'est une sorte de droit commun. Aussi, n'est-ce point là un fait exclusivement propre aux coutumes françaises, *mais plutôt*, dit M. de Parieu, *une ramification de l'arbre puissant des traditions germaniques* (p. 61).

« Dans les premiers siècles du moyen âge, comme s'exprime Klimrath, les relations étaient peu étendues, presque toutes les

(1) Walter. *Corpus juris germanici*, t. II, p. 339.

Digitized by Google

transactions étaient purement locales, et les rapports de voisinage encore très-puissants..... On pouvait donc présumer justement, lorsqu'un homme avait été en possession paisible, sans trouble et sans calange pendant un an et jour, au vu et sçu de celui qui avait pouvoir et intérêt d'y contredire, que celui-ci reconnaissait, par son silence, avoir abandonné ou perdu son droit. »

Lorsque, vers le XIIIe siècle, la possession annale cessa d'être acquisitive de la propriété, alors cette possession « devint la base d'une sorte de prescription inférieure appliquée à l'encontre des actions les moins favorables, et ayant pour résultat de consolider soit la propriété, soit la possession (p. 67). »

C'est dans cette voie de décadence et de transformation combinées, que la prescription annale, après être sortie de la loi Salique, suivant M. de Parieu, s'est introduite comme un élément principal dans notre système possessoire.

S'il pouvait, prétend-il, rester quelque doute sur l'origine germanique de la possession annale, le développement de ce principe, moins rapide et moins complet dans le midi que dans le nord de la France, serait un nouvel argument pour repousser la supposition qu'il eût pu être introduit dans notre droit moderne par induction, soit des lois romaines, soit des interprétations wisigothiques citées récemment par M. Laferrière (p. 130).

Tel est le système de M. de Parieu résumé et reproduit, nous le croyons, dans toute sa force.

III. L'argumentation de M. de Parieu, se divise en deux points principaux : il dit d'abord que, par une fausse interprétation du titre 48 de la loi Salique, la pratique judiciaire des Franks admit la prescription des propriétés par une possession de plus de douze mois. Il dit ensuite que cette pratique interrompue pendant le chaos de la féodalité, mais conservée dans les mœurs et les traditions populaires, passa dans plusieurs Chartes du moyen âge, consacrant le principe restauré de la prescription des immeubles par une possession d'an et jour.

IV. Suivant nous, le Capitulaire de 819, qui forme la base de l'argumentation, et en résultat le pivot de tout le système de M. de

Digitized by Google

Parieu, ne dit pas ce qu'il croit y voir. Ce Capitulaire, arrivé jusqu'à nous peut-être incomplet, et dans tous les cas fort obscur, loin de nous apparaître comme la preuve d'une pratique qui avait admis la prescription des immeubles par une possession d'an et jour, nous semble tout simplement témoigner que celui qui avait été admis dans la *villa* ne pouvait jamais tenir ou posséder les choses d'un autre, *res alterius*, à moins qu'il ne justifiât qu'elles lui appartenaient légalement. *Aut eas si potest juxta legem se defendende sibi vindicet.* Nous ne voyons absolument rien dans le capitulaire de 819 qui soit le moins du monde relatif à une prescription annale dont il n'est nullement question.

V. Il est bien entendu que l'article 4 du titre 48 de la loi Salique n'a pour objet que de régler les effets et les conséquences du domicile acquis par un an de résidence. Comment, après cela, penser que la pratique judiciaire eût pu jamais forcer le sens de cette loi, disons mieux, le dénaturer radicalement, au point de raisonner du droit à la chose commune, au droit à la chose privée. Ce n'est pas possible.

Aussi, comme nous l'avons déjà dit, ne trouve-t-on l'exemple d'aucune décision semblable ni sous la première ni sous la seconde race des rois francks. Mais, ce qu'on trouve, ce sont des monuments juridiques desquels il résulte que les usages franks exigeaient une possession de trente-un ans pour pouvoir prescrire les immeubles (1).

VI. Telle est, après tout, l'obscurité du Capitulaire de 819, que, pendant que M. de Parieu croit y voir la preuve d'une pratique judiciaire qui aurait consacré la prescription annale dérivant de la loi Salique, M. Pardessus estime que ce Capitulaire pourrait peut-être venir en aide à l'interprétation donnée par Pithou, à la rubrique du titre 48 : *de Migrantibus*; « mais, je crois, ajoute M. Pardessus, que le souvenir des usages constatés par la loi Salique devait être effacé à cette époque. »

D'un autre côté, M. Alauzet, malgré l'appui que son système

(1) Voir. — Pardessus *Loi Salique*, p. 546.

Digitized by Google

pourrait recevoir de la version de M. de Parieu, croit que la seule conséquence qu'on puisse tirer du texte du Capitulaire de 819 : « c'est que l'action possessoire était encore, à l'époque où il fut écrit, complètement ignorée (1). »

VII. Au reste voulût-on voir une sorte de germe de prescrition dans le titre 47 de la loi Salique, même par voie de fausse interprétation, que ce ne serait pas une raison pour conclure, comme le fait M. de Parieu, de cette loi à un principe de prescription établi chez les Francks, lorsqu'ils campaient au-delà du Rhin. « La prescription, comme le dit M. Laboulaye, est une institution étrangère aux idées des Germains (2).

Ceci s'explique : chez les Barbares du nord, la terre n'appartenait à personne. « Les propriétés fixes et limitées à la manière romaine, comme s'exprime César (VI, 22), leur étaient inconnues. » Lorsque les Germains devinrent pour la première fois propriétaires dans les Gaules, ils prirent la propriété avec toutes ses conditions d'existence. Comme l'a très-bien dit Lehuërou, au lieu de la framée toute sanglante qui venait de fendre la tête d'un ennemi, le chef donna à ses guerriers la terre.

Que d'efforts après cela dans les lois des Germains pour entourer la propriété d'une grande protection !

« Si quelqu'un a empiété tant soit peu sur le lot de son consort, porte l'article 3 du titre 52 : *De Traditionibus* de la loi Ripuaire, qu'il rende ce qu'il a usurpé, et qu'il soit condamné à payer 15 sous d'or.

« S'il existe des indices qu'au mépris d'une concession accordée par une charte royale, quelqu'un a commis une usurpation, soit clandestinement, soit à force ouverte, il ne sera pas admis à se justifier par serment, et devra restituer sans délai l'objet dont il s'est emparé, sans préjudice des autres condamnations prononcées par la loi (art. 5).

« Si quelqu'un entre dans le lot d'autrui, en dehors de la *marche*, qu'il soit contraint de payer telle indemnité qu'il appartiendra (art. 6). »

(1) *Hist. de la possession*, p. 10.

(2) *Droit de propriété*, p. 382.

Digitized by Google

D'après l'article 38 du titre *De furtis diversis* de la loi Salique, « celui qui aura traversé l'habitation d'un autre sans la permission du propriétaire, sera condamné à 30 sous d'or. »

Enfin, suivant l'article 6 du titre 27 de la loi Gombette, lorsque le propriétaire d'un champ foulé tuait celui qui violait sa propriété, il n'encourait aucune peine.

Après tant de précautions pour sauvegarder la propriété, comment comprendre, ainsi que le croit M. de Parieu, que les graphions des Franks auraient pu, par une fausse interprétation de la loi Salique, consacrer en pratique judiciaire que l'usurpation, ou si l'on aime mieux dire la possession d'an et jour pouvait fonder une prescription acquisitive des immeubles !

VIII. M. de Parieu fait reposer toutes ses preuves et toute son argumentation sur les termes du Capitulaire de 819. Si ce Capitulaire n'est pas clair, si les inductions éloignées qu'il en tire ne sont pas justifiées, tout son système doit crouler ; et la prescription annale se reliant à la loi Salique, et les traditions populaires conservant les souvenirs de cette prescription pour la faire passer dans les Chartes du moyen âge, et, partant, le principe de la possession annale se repliant sur lui-même, pour remonter par des voies douteuses jusqu'à la loi Salique.

Les sévérités de l'histoire et de la critique se refusent, nous le croyons, à ce qu'on puisse marcher ainsi d'hypothèses en hypothèses par des interprétations aussi forcées. De notre possession annale aux institutions germaniques, la chaîne nous paraît plusieurs fois interrompue ; ou, pour mieux dire, nous ne voyons ni chaîne ni lien qui, même d'une manière brisée, relient ces choses entre elles.

Pourquoi aller chercher si loin l'origine de la possession annale ? Pourquoi lui en assigner d'autre que celle qu'elle puise dans notre droit coutumier d'où nous la voyons surgir comme un grand et fécond principe de progrès, comme une institution nouvelle répondant à de nouveaux besoins se développant successivement et se fixant sous l'influence de ces besoins. Là seulement, suivant nous, et non ailleurs, se place cette origine. C'est ce que nous allons essayer d'établir.



Digitized by Google

## CHAPITRE V.

### ORIGINE FRANÇAISE DE LA POSSESSION ANNALE, TIRÉE DU DROIT COUTUMIER.

Ce qui égare souvent les auteurs, c'est l'entraînement qui les pousse à vouloir tout rattacher à une idée préconçue ou au système absolu qu'ils se sont créé. Ceux-ci, par exemple, soutiennent que les institutions du droit français ne sont que l'expression traditionnelle des vieux usages ou de la Gaule ou de la Germanie, tandis que ceux-là ne veulent voir, dans ces institutions, que l'élément romain persistant en présence de l'élément germanique ou gaulois.

Ces systèmes, dans ce qu'ils ont d'exclusif, ont le défaut capital de ne pas tenir compte des transformations successives des sociétés, qui impriment aux lois comme aux mœurs un caractère particulier et national.

Arrêtons-nous un instant sur la féodalité examinée dans ses rapports avec l'histoire juridique. Cette digression est nécessaire pour arriver à connaître comment et à quelle époque la possession annale a pris naissance dans notre droit coutumier, aux temps féodaux.

Je veux montrer que la possession annale dérive de la saisine et de la prescription d'an et jour qui découlent elles-mêmes du droit féodal, et du droit coutumier; d'où l'indispensable nécessité de commencer d'abord à parler de la féodalité au point de vue juridique. Le travail est difficile, mais la matière offre un grand intérêt.

Digitized by Google

## SECTION I.

### DE LA FÉODALITÉ ENVISAGÉE AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE JURIDIQUE.

### § 1.

### ORIGINE DE LA FÉODALITÉ.

Sous les faibles successeurs de Charlemagne, les grands vassaux ne tardèrent pas à se rendre indépendants.

L'origine *légale* de la féodalité, si nous pouvons le dire ainsi, date de 877, époque où Charles-le-Chauve déclara héréditaires tous les bénéfices, les duchés et les comtés ; ne faisant au surplus, en cela, que consacrer par le droit ce qui existait déjà dans les faits.

On vit bientôt ensuite le régime de la propriété et la condition des personnes se troubler et s'altérer complètement. A la féodalité civile et germanique qui protégeait, par ses institutions, les relations des seigneurs, des vassaux et des colons, succéda la féodalité absolue, qui fit tout tomber sous l'autorité violente et souveraine du seigneur.

En 987, lors de l'avénement de Hugues Capet, depuis longtemps il n'y avait plus en France ni pouvoir, ni autorité, ni justice. Le règne seul de la force étreignait et dominait la société dans le désordre.

Le régime municipal et toute l'organisation judiciaire établie par Charlemagne avaient entièrement disparu. La discipline sociale et toutes les traditions de la vie civile étaient brisées. L'usurpation était partout, avec les guerres privées de famille à famille et d'homme à homme, entre les bourgeois des villes comme entre les châtelains et les vassaux.

« Les grands du royaume, dit un écrivain contemporain (1), poussés par une ardente cupidité, se disputaient le pouvoir, et par tous les moyens augmentaient leurs possessions.... Acquérir des biens au détriment d'autrui était le but suprême de chacun,

(1) Richer, l. 4, t. 1, p. 12.

Digitized by Google

et celui-là seul ne savait point régir son patrimoine qui n'ajoutait pas au sien celui des autres. De là le changement de la concorde en discorde universelle ; de là les pillages, les incendies, les invasions. »

§ 2.

LES LOIS DEVIENNENT RÉELLES SOUS LA FÉODALITÉ. — LA CONDITION DE L'HOMME SUIT CELLE DE LA TERRE.

Sous les deux premières races de nos rois, les lois étaient essentiellement personnelles (1), sauf ce que certaines coutumes pouvaient offrir d'obligatoire dans le cercle de leur ressort (2). La loi personnelle de chaque individu se déterminait en règle générale par la naissance (3). Il n'existait alors ni possession juridique, ni actions possessoires (4). Dans les lois barbares et dans les Capitulaires, le mot de *possession* est toujours employé comme synonyme de propriété, et jamais pour exprimer l'idée du droit auquel répond aujourd'hui ce mot dans nos mœurs et dans nos lois.

La personnalité des lois disparut sous le régime de la féodalité. « Alors, dit M. Guizot (5), ce n'était plus de Francks ni de Gaulois, de vainqueurs ni de vaincus qu'il s'agissait ; tout était déplacé, altéré, confondu, les conditions individuelles et les peuples.» La subordination de la *personnalité* à la *réalité* forma le caractère essentiel et distinctif de l'époque féodale. Il y eut transformation complète des principes du droit, en ce que désormais la condition humaine devint l'accessoire du sol ; chaque anneau de la chaine sociale vint river l'homme à la terre. Sous les rapports sociaux et sous les rapports juridiques, la féodalité con-

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXVIII, ch. 2.

(2) Lehuërou. *Institutions carolingiennes*, t. II, p. 231. — Alauzet. *Hist. de la possession*, p. 50.

(3) Savigny. *Hist. du droit rom. au moyen âge*, t. I, ch. 3.

(4) Alauzet. *Loc. cit.*, p. 10 et 110.

(5) *Essai sur l'histoire de France*, p. 343.

Digitized by Google

titua un état nouveau dans le monde. « Elle se distingue, comme l'exprime M. Guizot (1), de toute autre aristocratie et de tout autre gouvernement. » Pour la première fois on voyait la terre possédant bien plus l'homme que l'homme lui-même ne la possédait. C'était, comme on l'a très-bien dit, le *droit humain* incorporé à la propriété.

« Alors disparut la dernière classe de la société gallo-franque, celle des hommes possédés à titre de meubles, vendus, échangés, transportés d'un lieu à l'autre comme toutes les choses mobilières. L'esclave appartint à la terre plutôt qu'à l'homme; son service arbitraire se changea en redevances et en travaux réglés; il eut une demeure fixe, et, par suite, un droit de jouissance sur le sol dont il dépendait. Ce fut le premier pas où se marqua, dans l'ordre civil, l'empreinte originale du monde moderne : le mot *serf* prit de là son acception définitive. . . . . .

» Le droit cesse d'être personnel et devient local; les codes germaniques et le code romain lui-même sont remplacés par des coutumes; c'est le territoire et non la descendance qui distingue les habitants du sol gaulois. . . . . .

» Au Xe siècle, on voit tous les serfs casés par famille; leur cabane et le terrain qui l'avoisine sont devenus pour eux un héritage. Cet héritage, grevé de cens et de service, ne put être ni légué ni vendu, et la famille serve a pour loi de ne s'allier par des mariages qu'aux familles de même condition attachées au même domaine. Les droits de *main-morte* et de *formariage* restèrent au seigneur comme sa garantie contre le droit de propriété laissé au serf. Tout odieux qu'ils nous paraissent, ils eurent non seulement leur raison légale, mais encore leur utilité pour le progrès à venir (2). »

Cette époque, toute de transition, a tellement son caractère propre, son cachet d'originalité, que c'est véritablement d'elle que date le peuple français, sorti de l'élément gallo-romain et de l'élément germanique, jusqu'alors juxta posés l'un contre

(1) *Loc. dict.*, p. 344.

(2) Augustin Thierry.— *Du Tiers-Etat*. T. 1, p. 13, édit. Furne, 1853.

Digitized by Google

l'autre sans se pénétrer, et désormais se mêlant ensemble pour préparer et former la nationalité française.

## § 3.

### CARACTÈRE JURIDIQUE DE LA FÉODALITÉ ABSOLUE.

Née, aux IXe et Xe siècles, de la force luttant au milieu de l'anarchie, la féodalité se donna un droit civil, comme elle entaché de force et de violence.

Dans les lieux où s'établit la féodalité absolue, c'est-à-dire assez généralement dans le nord de la France, le seigneur devint le maître de tout ce qui existait dans sa seigneurie : hommes et choses.

Dans les limites du territoire qu'il avait conquis, le bénéfice fut converti en fief (1), ce qui réduisait le vassal à l'état d'*homme-lige*, c'est-à-dire d'homme obligé au service personnel du seigneur. Quant aux hommes libres, pour échapper à l'oppression et aux violences spoliatrices, ils furent dans la nécessité de se placer, par des recommandations forcées, sous la dépendance du seigneur qui pouvait le mieux les protéger, et auquel ils offraient leurs alleux pour les reprendre à titre de fiefs (2). D'hommes libres ils devenaient ainsi vassaux. C'est ce qu'on nommait l'*inféodation par reprise*.

Il n'y eut plus que deux sortes de personnes et deux sortes de terres : les nobles et les vilains, les fiefs et les censives ou vilenages. Dans le système féodal, toute terre et tout homme étaient dans la dépendance absolue du seigneur. Les formules du temps exprimaient la chose avec poésie. « Il est seigneur dans tout le ressort, sur tête et cou, vent et prairie ; tout est à lui, forêt

(1) Ducange. *Gloss. Vo Beneficium*. — Charte de l'an 1025. Tenebat ex me loco *beneficii* sub nomen feudi.

(2) Réginon, dans sa Chronique, signale principalement la conversion des *alleux* en *fiefs* sous l'année 940.

Beaumanoir nous apprend qu'il n'y avait point d'alleux dans le pays de Bauvoisis, (Chap. 24, no 5).

Digitized by Google

chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, cloche qui roule, onde qui coule (1). »

« L'autorité des seigneurs, dit Salvaing de Boissieu (2), était si absolue et si dure, qu'ils disposaient à volonté de l'hérédité de leurs justiciables, soit que ceux-ci eussent fait testament ou non.

« Les anciens chartulaires des Eglises nous apprennent aussi, ajoute Salvaing de Boissieu, que les seigneurs s'étaient appropriés les choses saintes et sacrées comme les Eglises et les cimetières dont ils disposaient comme de leurs patrimoines. »

Tout ceci était une véritable spoliation que l'on ne vit se produire qu'au milieu du règne de l'anarchie. Mais, lorsque la féodalité fut constituée, c'est-à-dire au X^e siècle, lorsque furent créés le Conseil du seigneur et la Cour seigneuriale se composant de la réunion des vassaux, les seigneurs crurent pouvoir s'attribuer féodalement la succession des personnes qui décédaient sans laisser de disposition testamentaire. « Cet abus, dit Ducange (3), s'enracina si fort avec le temps, que l'eschioitte, au profit des seigneurs, des biens de ceux qui mouraient *intestats*, passa pour un droit seigneurial. »

Ce droit est ainsi énoncé dans *Regiam majestatem*, lib. 2, cap. 53 : *Eum quis intestatus decedit omnia catella domini sui sunt*. Il en est aussi parlé dans beaucoup de monuments. Les seigneurs vendaient même ce droit, comme on le voit par une Charte de Roger, comte de Foix, de l'an 1250.

« Il paraît toutefois, dit Perreciot (4), que l'usage le plus ordinaire limitait ces expressions *intestats*, *déconfès*, à celui qui était mort sans avoir reçu le sacrement de pénitence : *habitatur olim pro damnato et infami*.

« On ne distinguait pas si un accident imprévu lui avait ôté la vie ou si une longue maladie lui avait laissé le temps d'appeler

(1) Voir Michelet. *Origine du droit romain*, Introduction, p. XLII.

(2) *Usage des fiefs*, t. II, p. 289.

(3) Voir Glossaire V° *Intestatio*.

(4) *De l'état civil des personnes*, t. II, p. 69.

Digitized by Google

un confesseur. Dans l'un et l'autre cas, les seigneurs s'appropriaient tout.

« Le saint roi Louis IX ne se crut pas assez d'autorité pour détruire entièrement cette révoltante injustice, mais il y mit des bornes. Par l'article 87 de ses Etablissements, il ordonna que « se aucun hom ou aucune femme avoit gue malade huit jours, et il ne voulut se confesser, et il mourut déconfès, tuis li muebles seraient au baron, mès se il morait déconfès de mort subite, la justice et la seignorie ni auroit riens..... »

« On nommait, en France, cette usurpation, droit de *main-morte* ou *mortaille*.... La main était censée morte à l'exercice de la loi, comme l'âme l'avait été aux exercices de la foi.

« On lit les expressions suivantes dans un contrat d'échange de l'an 1292, par lequel Louis de Beaujeu céda au roi Philippe-le-Bel la terre de Montferrand en Auvergne. « Le sire de Montferrant a et doit avoir à Montferrant..... le cas de la mortaille, c'est-à-dire, que quand aucun muert sans confession, tuit li bien mueble d'icelui sont au seigneur de Montferrant. »

## § 4.

### INVESTITURE DES FIEFS ET ENSAISINEMENT DES CENSIVES.

La succession d'un vassal ou d'un vilain ne pouvait être recueillie, même en ligne directe, que par l'intervention du seigneur qui faisait l'investiture du fief et qui accordait l'ensaisinement des censives.

« Lorsque les *saisines* et les *dessaisines*, le *vest* et le *dévest* étaient pratiqués à la rigueur dans plusieurs de nos coutumes, toute personne qui mourait était censée se dessaisir de ses biens entre les mains du seigneur. En sorte que les héritiers étaient obligés de reprendre ces biens du seigneur en lui faisant foi et hommage, et lui payant le relief si c'étaient des fiefs, ou en lui payant les droits de saisine si c'étaient des héritages en roture(1). »

(1) Dupin et Laboulaye sur les Institutes coutumières d'Antoine Loysel, t. I, p. 315.

— On voit, par la confirmation de la Charte de Villefranche, en 1331,

Digitized by Google

L'ensaisinement féodal rappelait l'ancienne investiture de Rome et de la Germanie. Mais les formes romaines et germaniques n'avaient pour but que d'imprimer l'authenticité aux actes de la volonté de l'homme ; tandis que la saisine accordée par le seigneur n'était autre chose que le signe de l'asservissement du sol.

La nécessité de l'ensaisinement féodal subsista pendant longtemps dans certains pays, comme on peut en juger par les *Coutumes notoires*, dont l'art. 72 est ainsi conçu : « Aucun ne peut être propriétaire s'il n'est ensaisiné réaulment et de fait par le seigneur d'icelle propriété ou par les gens dudit seigneur sous qui elle est. »

## § 5.

### ACTION DES COMMUNES CONTRE LA FÉODALITÉ. — CHARTES DE FRANCHISES.

Les prétentions seigneuriales au domaine de la terre, jointes à toutes les violences de la féodalité, ne contribuèrent pas peu à inspirer la résistance et l'union d'où sortirent, dans le nord de la France, les *Communes jurées* qui, par des conjurations tumultueuses, forcèrent, dès le XI^e siècle (1), les seigneurs à leur accorder des Chartes de franchises. Je me borne simplement à constater le fait, sans vouloir m'enquérir ici ni des usurpations des seigneurs sur l'autorité royale ou sur leurs vassaux, ni des usurpations des vilains convertissant en propriété personnelle la terre qui ne leur avait été concédée qu'à titre de cens. Quoi qu'il en soit, les Chartes communales furent le signal du mouvement municipal qui, d'un bout à l'autre, entraîna la France actuelle, aux XII^e et XIII^e siècles, vers la pente d'une liberté civile et politique dont la conquête se préparait.

qu'Édouard, sire de Beaujeu, réduisit de douze deniers viennois à six les droits qu'il prélevait sur les bourgeois dans la baillie de Limas, *pro qualibet saysina et pro qualibet desaysina*, faite par lui ou ses gens (*gentes suas*). Voir de la Roche de la Carelle. *Histoire du Beaujolais*, t. I, p. 334.

(1) La ville de Cambrai qui, dès l'an 957, avait fait effort pour s'affranchir, fut la première qui, en 1076, se constitua en *Commune jurée* contre la seigneurie temporelle de l'évêque.

Digitized by Google

« L'existence urbaine fut non seulement restaurée, mais renouvelée ; les villes acquirent la garantie d'un double état de liberté ; elles devinrent personnes juridiques selon l'ancien droit civil, et personnes juridiques selon le droit féodal, c'est-à-dire qu'elles n'eurent pas simplement la faculté de gérer les intérêts de voisinage, celle de posséder et d'aliéner, mais qu'elles obtinrent de droit, dans l'enceinte de leurs murailles, la souveraineté que les seigneurs exerçaient sur leurs domaines.....

« Les instincts novateurs de la bourgeoisie, nation nouvelle, son activité, les capitaux qu'elle accumule, sont une force qui réagit de mille manières contre la puissance féodale des possesseurs du sol, et, comme aux origines de toute civilisation, le mouvement recommence par la vie urbaine (1). »

## § 6.

### DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DROIT D'HÉRÉDITÉ CONSACRÉS PAR LES CHARTES COMMUNALES. — SAISINE DE DROIT.

Les Chartes communales, sous une grande variété de formes, avec des caractères plus ou moins parfaits de liberté civile et politique, présentent les premiers éléments de notre nationalité française, de l'histoire et de la constitution de notre société moderne. Aux institutions nouvelles de liberté qu'elles établissent en faveur des bourgeois, se joignent presque toujours les dispositions traditionnelles des coutumes. Sous ce double rapport, l'étude de ces Chartes est des plus fécondes en enseignements.

Ainsi, par sa Charte primitive de 1117, la commune d'Amiens devient souveraine, avec droit de vie et de mort sur tous ses membres. Son pouvoir législatif, administratif et judiciaire est délégué par elle à un corps de magistrats électifs renouvelé chaque année. La justice, ou pour mieux dire, la haute juridiction constituait, au moyen âge, l'expression puissante de la souveraineté. Aussi, par la Charte d'Amiens, celui qui se soustrait à la justice de la commune est puni de bannissement et sa maison est

(1) Augustin Thierry. *Essai sur l'histoire du Tiers-Etat*, t. I. p. 26 et 30.

Digitized by Google

abattue, suivant le principe de vengeance des sociétés primitives.

A côté de ces dispositions se trouvent sanctionnés tous les usages civils dérivant de la succession, de la transmission de la propriété, du douaire, etc.

Notre intention, dans ce court aperçu, n'est nullement de nous arrêter à ces diverses dispositions. Nous voulons montrer une seule chose : à savoir que le droit de propriété est consacré de la manière la plus complète en faveur des bourgeois; droit rendu non-seulement transmissible par l'hérédité naturelle, par disposition testamentaire, mais même devenu, comme nous le dirons bientôt, susceptible d'être acquis par le seul effet d'une possession d'an et jour.

La Charte qui fut donnée par Louis-le-Gros, en 1128, à la Commune jurée de Laon, après dix-neuf ans de luttes avec l'évêque, seigneur temporel, est une espèce de Charte type. Elle porte ce qui suit :

« ART. 12. Nous abolissons complètement la MAIN MORTE.

« ART. 13. Si quelqu'un de la paix, en mariant sa fille ou sa parente, lui a donné de la terre ou de l'argent, et si elle meurt sans héritier, que tout ce qui restera de la terre ou de l'argent à elle donné retourne à ceux qui l'ont donné ou à leurs héritiers. De même si un mari meurt sans héritier, que tout son bien retourne à ses parents, etc.... »

Les Chartes octroyées de bourgeoisie ne sont pas moins précises que celles des communes jurées. J'en prends une de nos pays, de 1260, celle de Villars (1), qui a servi de modèle à la plupart des Chartes accordées par les sires de Villars, dans notre contrée. On y lit :

« Si quis sine testamento moritur, et heredem vel heredes habeat, propinquior succedat ei in hereditate.

« Si testamentum composuerit, qualecumque sit, inviolabiliter observetur. »

Désormais, par l'effet des franchises communales, il y eut sai-

(1) La Charte de Villars est inédite, mais elle existe en original aux Archives de Dijon, où j'en ai pris le relevé.

Digitized by Google

sine de plein droit au profit de l'héritier appelé à recueillir une succession, sans qu'il fût besoin de l'intervention du seigneur. C'était une grave atteinte portée à la féodalité absolue. Disons mieux : c'était une révolution complète introduite dans les principes juridiques de la féodalité. « Car, comme le remarque M. Beugnot (1), toute saisine de ce genre, quelles que soient ses limites, est exclusive des droits du seigneur. »

Ce fut alors que naquit, comme un effet naturel de l'hérédité, ainsi que s'exprime M. Troplong, la fameuse maxime : *Le mort saisit le vif* (2).

## § 7.

### PRESCRIPTION ANNALE RÉSULTANT DES CHARTES COMMUNALES. — SAISINE DE FAIT.

Les Chartes communales consacrèrent non seulement une saisine de droit, mais encore une saisine de fait, résultant d'une prescription de la propriété pouvant s'acquérir par l'effet seul d'une possession d'an et jour. Le principe de cette prescription fut porté jusqu'en Orient par les Croisés lors de l'établissement qu'ils y fondèrent, et se trouve nettement mentionné dans les Assises de Jérusalem.

La Charte de Noyon, de l'an 1181, qui fut d'abord jurée en 1108 (3), porte ce qui suit : « Si quis terram vel domum, vel quamlibet tenuituram præsente adversario suo nec contradicente per annum et diem tenuerit, postea sine contradictione possidebit. »

La Charte de Roye, de l'an 1183, renferme le même principe

(1) *Assises de Jérusalem*, t. I, Préface, p. LIX.

(2) On lit, dans les Conseils de Pierre de Fontaines, le plus ancien jurisconsulte français : « Le jugement est que li plus prochains soit en saisine del éritage au mort (p. 310.) »

Des Mares, jurisconsulte du XIVe siècle, dit : « Mort saisit son hoir vif, combien que particulièrement il y ait coutume locale, ou il faut nécessairement saisine du seigneur. »

(3) Voir la 17e Lettre sur l'histoire de France, par A. Thierry.

Digitized by Google

de prescription annale, mais modifiée par une exception en faveur des mineurs et des absents.

La plupart, au surplus, des autres Chartes, comme celle de Beauvais, de Saint-Quentin, de Pontoise, etc., de même que les lois de Jérusalem, donnèrent à la possession d'an et jour, l'effet d'une prescription acquisitive de la propriété, mais alors seulement que le propriétaire avait en sa faveur un titre *coloré*, suivant l'expression du palais.

La prescription annale anéantissait pleinement les prétentions des seigneurs au domaine direct de la terre, puisqu'elle avait pour effet d'opérer transmission et saisine de la propriété, sans qu'il fût en aucune manière besoin de leur intervention.

Telle fut, dans l'ordre des idées qui nous occupent, l'action des communes contre la féodalité, et qui s'accomplit surtout pendant les XII^e^ et XIII^e^ siècles (1).

## § 8.

### DE L'ORIGINE DE LA PRESCRIPTION ANNALE.

M. de Parieu croit que le principe exorbitant de la prescription annale au moyen âge, a sa source dans les institutions de la Germanie. Non. Ce principe s'explique tout simplement par cette raison que les courtes prescriptions sont naturellement appropriées à l'état des sociétés peu avancées en civilisation. C'est ainsi que, suivant la loi des douze Tables, la propriété des immeubles s'acquérait par deux ans de possession, et par un an celle des autres biens (2).

Il en est de la prescription annale comme de la peine du talion,

(1) Déjà, vers les X^e^ et XI^e^ siècles, quelques communes avaient rédigé leurs coutumes, comme on le voit notamment par la coutume de Strasbourg de 980 : par celle de Bigorre de 1097, etc. ; comme on peut en juger aussi par la lettre qu'Yves de Chartres adressa, en 1099, aux chanoines de Beauvais, touchant la possession annale de la coutume de cette cité, que l'évêque avait promis d'observer.

(2) Usus auctoritas fundi biennium, cœterarum rerum annuus usus esto. (6^me^ Tab., § 5).

Digitized by Google

dont on trouve généralement l'application chez les peuples qui naissent à la civilisation, ou bien chez ceux qui la recouvrent après l'avoir vue s'obscurcir « Si quelqu'un rompt un membre, porte la loi des douze Tables, et s'il ne transige, qu'il subisse le talion (1). » Dent pour dent, œil pour œil, dit la loi de Moïse (2). De même la charte de Laon dit aussi : « Tête pour tête, membre pour membre (3), » et de même encore la Coutume d'Amiens portait » vie pour vie, membre pour membre (4). »

L'on retrouve toujours et partout la vengeance sociale dans l'ordre des peines, et, dans un autre ordre, l'acquisition rapide de la propriété par de courtes prescriptions, comme caractères des sociétés primitives ou des sociétés qui sont à l'état de régénérescence. Ces caractères furent aussi ceux qu'on vit naturellement se produire, lorsque les communes jurées se constituèrent au moyen âge, au sortir de l'espèce de barbarie et de confusion où la société avait été plongée. Il est dans la nature de l'humanité, au milieu de semblables circonstances, de rouler dans un cercle de mêmes idées et de mêmes errements.

(1) Si membrum rupsit, ni cum eo pacit, talio esto. (7me Tab., § 8).

(2) Oculum pro oculo, dentem pro dente restituet (Lev. cap. XXIV, v. 20).

(3) Si quelqu'un a une haine mortelle contre un autre, qu'il ne lui soit pas permis de le poursuivre quand il sortira de la cité, ni de lui tendre des embûches quand il y rentrera. Que si, à la sortie ou à la rentrée, il le tue ou lui coupe quelque membre, et qu'il soit assigné pour cause de poursuite ou d'embûches, qu'il se justifie par le jugement de Dieu. S'il l'a battu ou blessé hors du territoire de paix, de telle sorte que la poursuite ou les embûches ne puissent être prouvées par légitime témoignage d'hommes dudit territoire, il lui sera permis de se justifier par serment. S'il est trouvé coupable, qu'il donne *tête pour tête*, *membre pour membre*, ou qu'il paie pour sa tête, ou pour la qualité du membre, un rachat convenable à l'arbitrage du maire ou des jurés. (Art. 5). » (Traduction de M. Guizot).

(4) « Derechief, quiconque pavère faite ferra autrui ou navrera, par coï il perde « vie ou membre, celui pleinement membre perdera, vie por vie.» (Voir dans le *Recueil des monum. inéd. de l'histoire du Tiers-État*, t. I, p. 121).

Digitized by Google

## § 9.

### ACTION DE LA ROYAUTÉ CONTRE LA FÉODALITÉ.

Les communes portèrent les premiers coups à la féodalité. La royauté vint ensuite donner aux communes non seulement de la consistance, mais encore une véritable légitimité, en les élevant au rang d'institution publique. Ce fut le grand service de Louis-le-Gros, auquel, en cela, l'école moderne n'a pas rendu toute la justice qui lui était dûe.

Mais, c'est surtout par le droit de justice, ce droit le plus *majestatif* de la royauté, comme s'exprime Loyseau, que nos rois, et particulièrement Louis-le-Gros, Philippe-Auguste et saint Louis, ont posé le pied sur la féodalité, ramené l'ordre dans le pays, l'unité et la force dans le pouvoir, préparant ainsi l'œuvre de notre civilisation moderne (1).

La féodalité avait tout envahi : le droit de justice, le droit de guerre et d'impôt. La royauté reprit tous ces droits, en concentrant toute la puissance entre ses mains. Barons, bourgeois et vilains, tous furent confondus dans une même égalité de soumission et de devoir envers la royauté.

Voici la marche progressive :

Au XI^e siècle, après la tourmente sociale qui avait plongé le pays dans l'anarchie, on vit se former insensiblement les cou-

(1) Louis-le-Gros crée des envoyés royaux sous le nom de juges exempts, qui préparent, au profit de la royauté, la revendication du ressort et de l'appel. — Philippe-Auguste, par son ordonnance de 1190, qui organise l'administration de la justice, crée des baillis royaux dont l'action s'étendit sur tout le royaume, même en dehors du domaine du roi. — Enfin, saint Louis rattache la liberté du peuple au sceptre des rois, et rétablit, par la sagesse et la fermeté de son administration, la souveraineté de la juridiction royale qui devait faire successivement tomber une à une toutes les idées et toutes les institutions de la féodalité. (Voir Pardessus. *Essai sur l'organisation judiciaire*. — Onofrio. Discours sur l'*organisation judiciaire*).

Digitized by Google

tumes locales, mélange de droit romain, de droit germanique, de droit féodal et de droit canon.

Au XII^e siècle s'élevèrent les communes, avec leurs Chartes de franchises.

Enfin, au XIII^e siècle, apparurent les réformes judiciaires et législatives inaugurant un nouveau droit civil qui, de la sphère locale des communes, entra dans la sphère centrale de l'Etat, par l'action de la royauté.

L'organisation féodale resta debout, mais désormais ce n'était plus qu'une ombre du passé.

## § 10.

### ACTION DE L'ÉGLISE CONTRE LA FÉODALITÉ.

L'action de l'Église contre la féodalité ne fut pas moins puissante que celle des communes et de la royauté, non qu'il faille confondre l'Église avec les évêques, qui, s'étant érigés en seigneurs temporels, revêtaient le casque et la cuirasse pour conquérir ou pour étendre leurs seigneuries. Ces évêques ne représentaient pas le sacerdoce, mais bien la féodalité (1).

L'Église était dans la sagesse et la science des papes, auxquels de toutes parts une religieuse déférence décernait l'arbitrage des

(1) Si l'Eglise a eu des évêques qui, comme celui de Laon, combattirent pour la féodalité, elle en a eu d'autres aussi qui défendaient avec ardeur les droits de la bourgeoisie. Tel fut, par exemple, saint Geoffroy, évêque d'Amiens, qui mourut, en 1116, avant d'avoir vu jurer les franchises d'Amiens pour lesquelles il s'était si fort dévoué. « Un jour, dit M. Augustin Thierry, peut-être (et nous voudrions que le présent travail pût hâter ce jour) on verra s'élever, au milieu d'une place publique d'Amiens, la statue de saint Geoffroy, tenant à la main le pacte d'association communale, et, sur le rouleau déployé, on lira ces mots expressifs qui formaient le premier article, et qui contenaient tout l'esprit de ce pacte civique : CHACUN GARDERA FIDÉLITÉ A SON JURÉ, ET LUI PRÊTERA SECOURS ET CONSEIL DANS TOUT CE QUI EST JUSTE. (*Du Tiers-Etat*, t. II, p. 183.)

Digitized by Google

différends publics ou privés (1). Elle était dans les Conciles instituant et réglant la *trève de Dieu* (2), proclamant que toutes personnes nobles, âgées de douze ans, devaient jurer devant l'évêque du diocèse de défendre les veuves, les orphelins, tous les faibles, etc. (3). Elle était dans ces monastères, qui, en même temps qu'ils gardaient le dépôt des sciences, défrichaient la terre, donnaient l'exemple des affranchissements, et préparaient ainsi la voie de l'égalité civile par l'égalité religieuse. Enfin, l'Eglise était dans la haute pensée des Croisades, dont le mouvement religieux et social semblait providentiellement entraîner les populations de l'Occident à aller se retremper aux sources abondantes de la vieille civilisation orientale.

L'Église, qui fut toujours l'ennemie de la violence, et qui, de tout temps, chercha le triomphe du droit sur le fait, se posa résolûment, au milieu du désordre et de l'oppression, comme le centre de la régénération sociale, soit par ses efforts de pacification en suspendant les guerres privées pendant les quatre derniers jours de la semaine, soit par ses inspirations de justice et de liberté chrétiennes qu'elle jetait au milieu de toutes les controverses et de toutes les luttes sociales.

Tel fut le triple concours d'action et d'influence contre la féodalité par les communes, par la royauté et par l'Église.

## § 11.

### CONCLUSION.

La féodalité absolue apparut comme une nécessité de l'époque, époque de confusion où le principe d'autorité, premier besoin de toute société, était tombé en lambeaux partout usés et déchirés. Tout était usurpation, trouble et désordre. L'organisation féodale survint pour tout ranger sous la loi du servage, en brisant toutes

(1) Durand de Mailliane. — *Histoire du droit canon*. Part. 2, ch. 6.

(2) Concile de Narbonne de 1084.

(3) Concile de Clermont de 1025 et de 1095.



Digitized by Google

les distinctions de Saliens, de Ripuaires, de Visigoths ou de Burgondes, de même que toutes celles aussi de lides, de colons et d'esclaves. Il n'y eut plus que la puissance territoriale et l'asservissement de l'homme par la terre.

Lorsque la féodalité absolue eut accompli sa mission, et que la tourmente sociale se fut apaisée, le progrès commença à se faire jour par les communes, par la royauté et par l'Église concourant dans des voies diverses à l'affranchissement de la terre et de l'homme.

Il fallut compter avec les communes réclamant leur indépendance, et avec les vilains demandant la propriété des possessions qu'ils ne tinrent d'abord qu'à titre de cens, mais dont chaque génération était venue étendre et fixer le droit entre leurs mains.

La féodalité absolue tomba surtout devant la loi de succession consacrant le droit de propriété.

La royauté vint ensuite faire tout plier sous sa domination unitaire et protectrice : et le seigneur hautain et violent, et le bourgois jaloux (1). Au lieu d'être propriétaire de son royaume, le roi n'en était que l'administrateur, le haut suzerain, ayant le domaine direct ou éminent sur toutes les possessions, même sur les fiefs, protégeant et consolidant ainsi la propriété, toutes les propriétés privées, celles des vilains comme celles des vassaux.

Sans doute la propriété, de même que la liberté humaine, conservera longtemps encore les stigmates de la féodalité avant que la terre puisse devenir l'objet d'une circulation parfaitement libre. Le régime foncier de la propriété ne peut jamais être changé par l'œuvre rapide d'une révolution. Mais, enfin, le droit est consacré, droit transmissible par contrat et par succession. Là est le progrès, progrès immense, car c'était une transformation de la société.

La transformation de la société, dit M. Guérard (2), s'opéra

(1) « Nous avons vu, dit Beaumanoir, mout de debas ès bones viles des uns contre les autres, si comme des povres contre les riches, ou des riches mesmes les uns contre les autres, etc... »

(1) *Polyptique de l'abbé Irmirnon*, t. I, p. 210.

Digitized by Google

lentement, graduellement, comme une chose nécessaire, infaillible, par l'affranchissement continuel et simultané des personnes et des terres. Tant que la propriété fut incertaine ou imparfaite la liberté pesonnelle le fut également. Mais aussitôt que la terre se fut fixée dans les mains qui la cultivaient, la liberté civile s'enracinant dans la propriété, la condition de l'homme s'améliora, la société s'affermit, et la civilisation prit son essor.

Alors le droit romain pénétra partout, ou comme *droit écrit*, ou comme *raison écrite*, et l'on vit le droit coutumier se développer insensiblement sous l'influence et la pratique des clercs et des jurisconsultes s'attachant à effacer la rude empreinte de la féodalité, et à corriger l'esprit barbare des usages locaux par l'esprit de justice qui anime les lois romaines.

» Les trois éléments romain, germanique et canonique, dit Klimrath (1), dont l'autorité est grande dans la science historique du droit, se sont combinés et fondus diversement, suivant les temps et les lieux, et le droit français est résulté d'abord de leur mélange, puis ensuite, et surtout du développemeut historique et particulier qui a constitué la nationalité française, l'individualité aussi bien que l'identité de son caractère dans ses mœurs, ses institutions et ses lois. »

Ainsi s'est formé notre droit coutumier français, droit essentiellement national, qui a son caractère propre et particulier dans le règlement de la capacité personnelle, des biens, des engagements, de la famille, des successions, et, ajoutons tout spécialement, dans la possession annale dont il nous deviendra désormais facile de déterminer et d'expliquer l'origine toute française.

(1) *Hist. du droit français*, t. I, p. 159.

Digitized by Google

## SECTION II.

### DES ACTIONS POSSESSOIRES ET DE LA POSSESSION ANNALE.

### § 1.

### ORIGINE DES ACTIONS POSSESSOIRES DANS LE DROIT CANON.

Dès que la propriété eut conquis des garanties, la nécessité de poser des règles pour régir la possession, se fit bientôt sentir.

Peu après que les légistes eurent imaginé la saisine fictive de droit, se traduisant par le brocard : *le mort saisit le vif*, l'Eglise, de son côté, établit le principe de la distinction entre le droit de propriété et le droit de possession, principe restauré des doctrines *resurrectionnelles* du droit romain.

Les papes, en effet, posèrent d'abord la règle que le spolié est dispensé de répondre à toute action, même pétitoire, avant d'avoir été rétabli dans la possession qui lui a été enlevée par violence. C'était seulement une exception admise en faveur de ceux qui avaient été dépossédés. Mais l'Eglise ne tarda pas à régler positivement l'effet de la demande en réintégration possessoire. C'est ce qui eut lieu par une décrétale de Grégoire IX, rendue en 1232, placée sous la rubrique : *Adversus restitutionem petentem, non est audiendus reus de proprietate opponens, nisi actore consentiente* (1).

Quelle que fût la tendance de l'Église à suivre la tradition des lois romaines, cependant Innocent III s'en écarta radicalement dans sa décrétale de 1216 (2), par laquelle il décida, *non obstante juris rigore*, que la réintégrande pouvait être exercée contre un tiers.

M. Troplong, guide aussi précieux dans l'histoire du droit que dans l'étude de la jurisprudence, a, le premier, signalé la

(1) *Décret Grég.* Lib. II, t. XIII, ch. 1.—Voir de Parieu. *Actions possessoires*, p. 99.

(2) *Décret Grég.* Lib. II, t. XIII, ch. 18,

Digitized by Google

modification profonde apportée dans la matière possessoire par cette décrétale de 1216, en ce que la réintégrande, de purement personnelle qu'elle était dans le droit romain, devint une action réelle dans le droit canonique (1).

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître ici comment s'explique l'auteur allemand Walter, dans son *Manuel du droit ecclésiastique*, relativement à la possession et à la prescription.

« L'esprit de l'Église, dit-il, veut que la conscience régisse le droit civil, et qu'on ne se renferme pas dans les strictes conséquences des dispositions légales. D'après ce principe, les points suivants de droit romain ont été changés : I. En cas de perte de possession par violence, le spolié peut intenter l'action possessoire, même contre le tiers détenteur, si celui-ci a connu le vice du titre, parce qu'alors il participe à la faute de l'auteur même de la violence (2). II. Quiconque a été violemment dépouillé de la possession, peut avant tout exiger sa réintégration, et repousser par l'exception de spoliation toute action qu'il plairait au spoliateur d'intenter auparavant contre lui (3). III. Pour la prescription acquisitive, la bonne foi est invariablement nécessaire chez celui qui l'invoque (4). Cette décision s'applique non seulement à la succession, mais encore à la prescription des actions, et aussi tant aux choses qu'aux droits qui se prêtent à l'idée de succession (*page* 457). »

Tel était, en matière possessoire, au XIIIe siècle, le droit canonique, droit universel de tous les États chrétiens au moyen âge, qui imprima ses traces puissantes, et qui dut réagir d'autant plus sur notre droit français à cette époque, que la juridiction ecclésiastique était fort étendue, puisqu'elle embrassait la connaissance des causes personnelles aux Croisés (5).

(1) *Prescription*, n° 238.

(2) C. 18 X. *de rest. spoliat.* (3. 13). Il en était autrement dans le droit romain, ff. 3, § 20. *Uti possid.* (43. 17).

(3) Ce principe ne se référait primitivement qu'aux accusations contre les évêques expulsés de leur siége. Mais, plus tard, il a été généralisé. C. 1. *de restit. spol.* in VI (2. 5).

(4) C. 5. 20. X. *de præscript.* (2. 26).

(5) Bracton. L. V, c. 9.

Digitized by Google

## § 2.

### ORIGINE DES ACTIONS POSSESSOIRES DANS LE DROIT FRANÇAIS.

« En France, les auteurs de l'ancien Coutumier de Normandie, des Etablissements de Saint Louis et de diverses Chartes de communes, aussi bien que Pierre de Fontaines et Philippe de Beaumanoir, s'appliquent à restreindre l'empire des doctrines féodales, à corriger les contradictions du droit coutumier, et à faire dominer les maximes salutaires du droit commun (1). » Le mouvement des esprits du XIIIe siècle vers l'étude scientifique et la pratique du droit, se révèlent surtout dans le livre de Pierre de Fontaines, bailli de Vermandois en 1253, auteur du *Conseil à un ami*, et dans les *Coutumes de Beauvoisis*, par Philippe de Beaumanoir, bailli de Clermont vers 1295, qu'on doit regarder, suivant les expressions de M. de Montesquieu, « comme la lumière de ces temps-là, et une grande lumière. »

Ne parlons que des actions possessoires.

De même que l'Église, les légistes du XIIIe siècle posèrent pour principe l'antériorité du possessoire sur le pétitoire. Nous pouvons en juger par Pierre de Fontaines et par les Etablissements de saint Louis.

« Se l'un se pleint, dit l'auteur du *Conseil à un ami*, de force fait la lois, s'aucune propriété, il sains emperères Andrius (Hadrianus) escrit que en doit premièrement connoistre de la force que de la propriété (2). »

Les Établissements de saint Louis renferment la même règle en se fondant sur la décrétale *Cum dilectus filius*, d'Innocent III.

« Nul ne doit en nulle cort pleder desesis, mais il doit demander sesine en toute œuvre, ou doit savoir se il le doit avoir et droit dit que il la doit avoir et n'est mie tenus de respondre desesis (ne

(1) Beugnot. — *Notice sur Beaumanoir*, p. 117.
(2) Chap. 29, n° 19.

Digitized by Google

despouillés) ne le sien tenant ne ne fère nule connaissance ne response ne defautes nulles selonc droit escrit en decretales et titre de l'Ordre des connaissances en la decretale qui commence : *Cum dilectus filius* (1). »

Dans les *Coutumes de Beauvoisis*, les actions possessoires ont reçu un complément remarquable. Là elles apparaissent sous un jour tout-à-fait nouveau, avec une combinaison qui imprime un caractère original au système de la défense possessoire. Aux éléments du droit romain et du droit canonique se joint l'élément de la possession annale, qui devient le critère des actions possessoires, le fondement et le grand principe de la possession juridique dans notre droit français.

Voyons comment ce principe s'est établi.

## § 3.

### ORIGINE DE LA POSSESSION ANNALE.

Nous avons vu que les Chartes communales consacrent la prescription de la propriété par une simple possession d'an et jour.

Lorsque les droits de la propriété furent mieux compris et mieux fixés, la prescription annale tendit naturellement à recevoir de successives et importantes modifications. On commença d'abord à ne l'appliquer qu'en faveur de celui qui possédait en vertu d'un titre ; c'était un grand progrès. Puis, on déclara dans plusieurs Chartes, que la prescription ne courait pas contre les mineurs, à raison de leur incapacité, ni contre les absents, en raison surtout de la faveur accordée aux Croisés, que les papes avaient placés sous la protection spéciale des évêques (2). Enfin, le délai de la prescription de la propriété s'étendit ensuite successivement, et fut porté d'abord à deux, à trois et à cinq ans de

(1) Liv. II, ch. 6.

(2) Voir Guillaume Tyr. L. I, ch. 15. — Voir aussi le *Conseil d'un ami*, de Pierre de Fontaine, ch. 17, n° 7, et la note de M. Marnier, édit. de 1846, p. 167.

Digitized by Google

tènement (1); puis, à six ans, comme dans les Coutumes de Mons; à sept ans de possession, comme dans la Charte d'Amiens de 1190 (2); et enfin, à dix, vingt et trente ans suivant le droit romain, dont on adopta les principes. La prescription annale disparut surtout devant les usages juridiques régénérés au contact des traditions romaines.

Avec la disparition de la prescription d'an et jour, l'on vit se fonder le principe de la possession annale devenant un élément fondamental dans l'organisation des actions destinées à protéger la possession dans le droit français. « La possession annale, comme le dit M. de Parieu, fut jugée suffisante pour assurer le droit d'agir au possesseur. Ce fut une application en quelque sorte *subsidiaire* de cette tenue d'an et jour, qui paraît avoir été introduite dans la sphère possessoire presque au même moment où elle était supprimée dans l'ordre des prescriptions proprement

(1) Le tènement de trois et de cinq ans, dit Laurière, n'était autre chose que la possession annale successivement prorogée d'un an à trois, de trois à cinq ans.

(2) L'article 26 de cette Charte porte : « Si quis eptem annis aliquam suam possessionem presente adversario in pace tenuerit, numquam de ea amplius respondebit. »

La charte de 1190 fut donnée à Amiens, par Philippe-Auguste, roi de France, en qualité de comte de cette ville. La première charte fut rédigée en 1117, époque où Amiens se constitua en commune jurée.

La charte d'Abbeville, donnée en 1184, par Jean, comte de Pouthieu, a été copiée en partie sur celle d'Amiens de 1117, comme on le voit par le préambule. Cette Charte porte : « Art. 22. Si un homme a possédé publiquement pendant un an et un jour, un huitage qu'il a acquis, et que celui qui prétend que cet huitage lui appartient, ait sçu ou pu sçavoir sa possession, et n'ait point réclamé pendant ce temps, il ne pourra plus le faire dans la suite. » (Charte d'Abbeville, confirmée en février 1350. — Ordonnance du roi, t. IV).

On peut conclure de là que l'art. 26 de la Charte d'Amiens, qui détermine à sept ans le délai nécessaire pour prescrire la propriété, a été modifié par Philippe-Auguste en 1190, et que la Charte primitive de 1117 ne contenait, comme celle d'Abbeville, que le délai d'une année de possession pour opérer prescription.

Digitized by Google

dites (page 75). » L'an et jour perdit son influence, sous le rapport de l'acquisition du droit de propriété, au fur et à mesure que s'établit, comme dans l'ancien Coutumier de Normandie, la distinction entre le *plet* de la propriété et le *plet* de la possession. Aussi, dans les usages du XIIIe siècle, retracés par les coutumes et établissements de cette province, voit-on la tradition de *l'an* et *jour* gravement modifiée par la possession ou *sezine*, du *dernier* ou de *l'avant dernier aost*, possession qui s'acquérait par la levée d'une moisson (1).

La possession du *dernier* ou de *l'avant-dernier aost* peut être considérée comme le précurseur de la possession annale. C'est rigoureusement, sauf la mesure du temps, le même principe de possession juridique. Le délai d'un an pour fonder un droit à la revendication possessoire fut préféré et généralement adopté, soit parce que c'est celui pendant lequel s'accomplit la révolution du soleil autour de la terre, phénomène frappant pour tout le monde, soit parce que c'est le temps le plus ordinairement indiqué pour la perception des fruits immobiliers, soit enfin parce qu'il était tout naturel de prendre le même délai pour servir de fondement à la prescription provisoire de la possession, que celui qui auparavant servait de base à la prescription définitive de la propriété.

La saisine alors fut séparée de l'idée de propriété, pour ne plus exprimer qu'une idée de possession juridique. Ces deux mots : *saisine* et *possession*, devenant synonimes, n'eurent plus qu'une même et semblable signification. *Prehendere Galli*, disait un jurisconsulte italien du XIIIe siècle (2), *saisire dicunt, sicut et possessionem saisinam vocant.*

Bien que les Établissements de Saint Louis ne fassent aucune mention de la possession annale, M. Charles Bruns (3) pense

(1) Voir *Etablissements, Coutumes et Assises de l'Echiquier de Normandie*, publiées par M. Marnier, p. 17 à 20, 125 à 156.

(2) *Cino di Pistoja*, qui fut le maître de Bartole.

(3) Voir *Droit de la possession dans le moyen âge et dans le temps présent*. (Liv. I, ch. 65).

Digitized by Google

cependant qu'elle ressort, d'une manière sous-entendue, de la nouvelle dessaisine que mentionnent ces établissements.

Quoi qu'il en soit, Beaumanoir est véritablement le premier qui ait posé nettement le principe de la possession annale dans ses *Coutumes de Beauvoisis*, l'une des plus belles productions enfantées par le génie du bon sens, s'appropriant la science sans jamais la laisser apercevoir,

« Qui veut, dit-il, se plaindre de force, de novele dessaisine ou de novel torble, il s'en doit plaindre avant que li ans et li jors soit passés puis le dessaizine ; et s'il l'an et le jor passer, l'action qu'il avait de novele dessaizine est anéantie et ne post mes pledier fors sur le propriété (1). »

Telle fut, au XIII^e siècle, l'origine de la possession annale, institution essentiellement française, principe *sui generis*, qui creusa une différence profonde entre le système possessoire de Rome et le système possessoire français; principe qui n'existait dans aucun autre pays, dans aucune autre législation, avec le caractère de fondement des actions possessoires, et dès-lors auquel l'on ne saurait assigner d'autre source que celle d'où on le voit surgir pour la première fois comme un progrès né de la nature des choses.

Il n'entre assurément pas dans notre intention de suivre la possession annale au milieu de toutes les phases qu'elle a subies, et de toutes les entraves qu'elle a pu rencontrer. Nous ne voulions que rechercher son origine, et nous croyons avoir établi que cette origine n'est ni dans le droit celtique, ni dans le droit de la Germanie, ni même dans le droit romain, mais bien dans notre droit coutumier français.

Sans doute il peut être vrai de dire, sous le rapport et dans la distinction générale du possessoire et du pétitoire, que les interdits de Rome sont passés chez nous en se transformant et se perfectionnant ; mais ce qu'il y a de vrai aussi, quant à la possession annale particulièrement envisagée, c'est qu'elle constitue un grand principe juridique, une véritable et féconde institution sortie au moyen-âge des élaborations de notre droit français se fondant et se développant sous l'influence des besoins et du bon sens national.

VALENTIN-SMITH.

(1) Chap. 32, n° 9.

Digitized by Google

# DU PHÉNOMÈNE

# DES TABLES TOURNANTES,

## RÉPONSE A LA THÉORIE DE M. BABINET,

DE L'INSTITUT.

---

Dans la pensée éminemment philosophique d'écarter toute idée d'intervention surnaturelle dans la production d'un phénomène que les notions physiologiques et mécaniques les plus vulgaires suffisent à expliquer, M. Babinet vient de faire paraître dans la *Revue des deux Mondes* un article intitulé : *Des Tables tournantes au point de vue de la physiologie et de la mécanique.*

D'autres esprits de premier ordre ont entrepris avant lui la même tâche avec plus ou moins de bonheur. Tant que le phénomène s'est borné à se manifester par le simple déplacement de tables ou de chapeaux, cédant à l'impulsion concordante de plusieurs expérimentateurs, ce phénomène, quoique fort singulier, n'était pas absolument incompréhensible. Mais, lorsque les mouvements des tables ont été appliqués à prononcer des mots, à faire des phrases, à composer des livres, à prophétiser les événements, voire même à évoquer les esprits, et tout cela par l'œuvre d'un seul opérateur, le phénomène a pris des proportions formidables, auxquelles les connaissances physiologiques et mécaniques reçues ne sauraient atteindre. C'est dans ce moment que M. Babinet a cru ne pas déroger à sa dignité d'homme de science en employant l'autorité de son nom, et le fruit de ses études consciencieuses, à préserver les esprits de second ou de troisième ordre des séductions du merveilleux. M. Babinet a compris qu'on persuade difficilement avec la raillerie, et qu'il est du devoir de tous ceux qui sont au faîte

Digitized by Google

de l'intelligence de descendre dans l'arène lorsque l'esprit public est en danger. Nous nous empressons, pour notre part, de reconnaître que M. Babinet rend un véritable service à la société en se dévouant à redresser des croyances par trop fantastiques, et qui tendent à se généraliser. Cependant, au lieu de lui prodiguer des éloges, nous estimons pouvoir être plus utiles en provoquant des éclaircissements, si nos observations sont accueillies par lui avec autant de bienveillance que nous mettrons de respect à les lui adresser.

M. Chevreul, qui s'est occupé du même phénomène, a cru, si la mémoire ne nous fait défaut, devoir l'attribuer à des mouvements automatiques qui s'exécutent indépendamment de nous et malgré nous. Faibles, de peu d'étendue et de peu de durée, ces mouvements acquièrent cependant l'intensité convenable pour produire ce phénomène en se multipliant en proportion du nombre des mains qui concourent au même but. Ce savant technologiste rapporte le mouvement des tables à un effet synergique d'impulsions inaperçues, petites, mais nombreuses, effectuées par des muscles, qui, malgré leur dénomination de volontaires, n'agissent pas moins, dans cette circonstance, comme des muscles automatiques.

Quelque temps après, M. Faraday a paru, tenant à la main un instrument à l'aide duquel chacun peut se convaincre que le phénomène dont nous parlons n'est que l'effet d'une tricherie que le système musculaire se permet de jouer à notre moi. Nous croyons être les maîtres de nos mouvements volontaires, et, conséquemment, nous croyons nous apercevoir toujours de ce qui se passe dans les engins soumis à notre volonté : eh bien ! nous nous trompons. Il y a des mouvements qui échappent à la sensibilité, et dont on a connaissance dès qu'on trouve un moyen pour les sentir. Or, ce moyen est tout trouvé dans l'emploi de son correcteur, puisqu'avec lui on ne peut obtenir aucun résultat, ou, si l'on en obtient, on s'aperçoit bientôt que c'est par inadvertance. Nous nous mettons sur nos gardes et toute illusion disparaît.

Pour expliquer ce phénomène, M. Babinet n'a pas recours à des mouvements de la nature de ceux qu'admettent M. Chevreul et M. Faraday, ou tout au moins il ne s'en forme pas la même idée. Il s'agit, d'après lui, de mouvements à la vérité petits et de peu d'étendue, mais d'une force énergique, puissante, irrésistible ; de mouvements qu'il appelle *naissants*, et qui, à la rigueur, pourraient se passer de la synergie du nombre pour produire les effets les plus remarquables. D'après les exemples qu'il a cités, et que nous examinerons plus tard, ces petits mouvements naissants sont capables des plus grands résultats. Ce qui constitue une énorme différence entre l'appréciation de M. Babinet et celle des savants qui l'ont précédé, et donne à sa théorie un cachet tout particulier.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à constater, avant tout, que les

Digitized by Google

trois savants que nous venons de nommer croient à la possibilité de ce fait physiologique savoir, que dans certaines conditions de l'organisme, les muscles sujets à la volonté se font volontairement, ou non exécuteurs de mouvements qui, pour ne pas être sentis, appartiennent de droit à la catégorie des mouvements automatiques. Cette découverte, dont il n'y a pas de trace dans les livres de physiologie, nous servira plus tard de point de départ dans l'exposition de la manière théorique que nous croyons la plus convenable pour se rendre compte de la cause du phénomène et de son mécanisme. A la faveur d'une donnée aussi positive, que nous devons à la sagacité de coryphées de la science, nous aurons une prémisse inébranlable qui nous préservera de conclure à faux, s'il est hors de doute que, partant d'un principe solidement établi, pour peu que la logique intervienne, on aboutit toujours à des conséquences irréprochables.

Dans le but de profiter de cette découverte, il est d'abord utile de bien définir ces mouvements, afin de connaître à quel organe il faut les rapporter, et à quelle cause efficiente nous les devons. Oui, il est vrai, qu'il s'agit d'un phénomène purement organique qu'on aurait tort de rapporter à une autre intervention qu'à celle d'une force qui se crée en nous, et qui est mise en activité par nous. Si la table se meut au contact des mains des expérimentateurs, nul doute que les expérimentateurs sont la cause de ces mouvements. Si, moyennant un langage de convention, la table fait des réponses, tient des discours, dicte des maximes, et s'applique à d'autres exercices plus ou moins merveilleux ( car, qu'on se le persuade bien, il y a beaucoup plus qu'un simple mouvement à expliquer), cela tient incontestablement à un état particulier de nos membres qui se débarrassent temporairement du contrôle de notre surveillance sensitive. Mais toutes ces variantes du même phénomène doivent être ramenées à une même dérivation ; il faut donc les admettre puisqu'on ne peut moins faire, et prendre le seul parti raisonnable, celui de les étudier, pour éviter d'avoir recours au plus mauvais expédient scientifique, de nier par la raison qu'on ne comprend pas.

Qu'avant d'entrer en matière on nous permette une observation préalable.

Tous les savants qui ont traité ce sujet (je parle des automatistes), ont reconnu, ou tout au moins ont cru reconnaître, qu'il s'agit d'un fait de peu d'importance, qui n'a de prodigieux que ce qu'il emprunte à l'ignorance des notions élémentaires physiologiques et mécaniques. Cependant, malgré cette identité d'appréciation, les automatistes ne s'accordent guère lorsqu'ils puisent dans la physiologie et la mécanique les preuves à l'appui de leur assertion. Et cependant il devrait en être tout autrement, si la chose était aussi élémentaire qu'ils le prétendent. D'après la divergence qui existe dans la manière d'apprécier les causes et le mécanisme du phénomène, il sera permis d'admettre que quelques-uns-

Digitized by Google

n'aient pas su lire assez couramment dans un livre de physiologie et de mécanique pour se rendre compte d'un fait banal, si des savants de premier ordre n'ont pas tous lu de la même manière. En effet, dans quelle partie d'un traité quelconque de physiologie peut-on se procurer des renseignements qui permettent de se former de ce phénomène une idée en dehors de toute contestation? Dans quel livre d'anthropologie puiser des notions suffisantes, je ne dirai pas pour expliquer le phénomène dont nous parlons, mais seulement pour nous rendre compte d'une manière à peu près plausible des fonctions ordinaires de mouvement et de sensation? Reconnaissons qu'il ne nous est permis que de balbutier quelques paroles qui se rapportent le plus souvent à l'existence présupposée de contingents abstraits, créés arbitrairement pour le besoin de la cause. Si la physiologie anatomique est, pour ainsi dire, à l'état de science achevée, il est bon de se rappeler que la physiologie dynamique et fonctionnelle est tout à fait dans l'enfance.

Ceci comme circonstances atténuantes pour les uns aussi bien que pour les autres. L'étude des faits organiques expose à faire fausse route à chaque pas. Soyons donc indulgents, soit que nous croyons avoir saisi la vérité, soit qu'encore dans les ténèbres, la conviction d'autrui nous paraisse une illusion. Tâchons, comme le dit M. Babinet, d'avoir *raison raisonnablement*, mais écartons avec soin l'emploi de paroles blessantes telles que *ridicule*, *impossible*, *absurde*, qui ne sont ni de notre temps, ni dans nos mœurs, ni même de notre intérêt à cause du danger de les voir renvoyer à la source.

M. Chevreul, en glanant dans nos systèmes myologiques, s'est contenté d'y ramasser quelques frémissements, quelques titillations, qui s'échappent sans le concours de la volonté. D'après le savant chimiste, ces mouvements petits, faibles, délicats, impuissants, bons tout au plus à faire osciller la bague-pendule, acquièrent par l'accumulation un certain degré d'intensité lorsque plusieurs personnes réunies se livrent synergiquement au plaisir de faire tourner une table. Il se peut que, malgré la plus rigoureuse insensibilité des bras et du corps, certains mouvements trouvent moyen de se produire; il se peut même que ces mouvements s'effectuent à notre insu. Aucun fait physiologique ne nous oblige à en convenir, mais nous en convenons, ou pour mieux dire, nous n'avons pas besoin de demander des preuves de ces mouvements, du moment que pour que le phénomène ait lieu il n'y a pas besoin de la coopération de plusieurs personnes, une seule parvenant à le produire. Je sais que, dans ce cas, on pourra accuser l'opérateur de plaisanterie ou de mauvaise foi, soupçon auquel on pourrait répondre que, d'après M. Babinet, l'agglomération des fractions de mouvements est inutile, puisque chacun de ces mouvements a une force considérable presque assez irrésistible pour n'avoir besoin d'aucune coopération. La qualification

Digitized by Google

de faibles implique l'association; celle de fort, d'énergique, de vigoureux, permet de supposer l'isolement.

D'autres savants qui partagent la théorie de M. Chevreul ont répété à peu près les mêmes choses, sauf quelques légères modifications qui ne valent pas la peine d'être relevées. Ils ont tous eu recours à la possibilité de mouvements volontaires qui s'effectuent automatiquement, et ils ont rapporté aux muscles qui agissent ainsi subrepticement dans certaines circonstances, l'explication d'un mouvement dont on ne peut obtenir la continuation que par l'actualité incessante de la cause qui l'engendre.

Si nous avons saisi la manière de concevoir l'origine de ces mouvements telle qu'elle est envisagée par les automatistes de cette école, il nous paraît nécessaire d'admettre que la contraction puisse s'exécuter lentement, qu'il y ait une entrée et une sortie de force nerveuse, comme on l'appelle, faute de savoir mieux la définir, et qu'il soit possible que la contraction commençante s'arrête à un degré quelconque, degré auquel la sensibilité ne se manifeste pas encore. Il faut admettre, en outre, que ce caractère qui distingue les mouvements volontaires ne se produit que dans le moment où la contraction est plus intense. Ainsi, le commencement de chaque contraction se déroberait à la perception sensible, ce qui revient à dire que la sensibilité ne peut s'effectuer qu'autant qu'un certain degré de force nerveuse pénètre dans le muscle, et l'oblige à se contracter. Les mouvements volontaires seraient ainsi tantôt sensibles, tantôt insensibles, selon la vigueur de la contraction, et, conséquemment, le phénomène dont nous parlons s'effectuerait par l'influence de ces mouvements qui, en raison de leur exiguité, échappent à notre connaissance.

S'il en est réellement ainsi, tout le secret de faire tourner les tables consisterait dans une aptitude toute particulière à provoquer, par la volonté, des contractions qui ne dépassent pas les limites au-delà desquelles la sensibilité se manifeste. On n'aurait, pour ainsi dire, qu'à vouloir bouger sans vouloir sentir, pour bouger sans s'en apercevoir.

Tout cela pourrait jusqu'à un certain point se comprendre, si cependant nous avions quelques faits ou quelques lois physiques ou physiologiques qui nous y autorisassent, et si la volonté intervenait toujours, ce qui est bien loin d'avoir lieu. Malgré cela, nous serions disposé, quand même, à admettre cette hypothèse, pourvu qu'elle nous donnât la clé de toutes les variantes du phénomène, et particulièrement de celle qui consiste à produire le mouvement de la table, lors même qu'on s'y oppose de toutes ses forces. Serait-ce l'excès de volonté négative qui constitue la condition favorable pour obtenir un effet?

En l'absence de la volonté, et même dans le cas d'une volonté contraire, il faut avoir recours à une autre cause, sans laquelle les contractions, tant faibles qu'elles soient, ne sauraient se produire. Cette cause sera externe, nous le voulons bien; mais alors nous

Digitized by Google

serons forcés d'attribuer à une exportation dynamique ce que, dans les mouvements volontaires, on est habitué à attribuer à une entrée de force nerveuse, sinon nous n'aurions point de contraction, et, conséquemment, point de mouvement.

Les impressions externes sont, en effet, une cause de mouvements qui s'effectuent sans le concours de la volonté. Ce qui peut nous expliquer la sensation d'entraînement par la table, éprouvée par les expérimentateurs. Ces contractions dérivant d'une cause externe auraient cela de particulier, qu'elles s'accompliraient de manière à nous donner l'idée correspondant à la dérivation de la force qui les provoque, en réveillant en nous une sensation d'attraction vers la cause même qui agit, tandis que celles qui sont produites par la volonté n'auraient nullement le même caractère. Ainsi, à proprement parler, l'expérimentateur en rapportant la cause qui l'entraîne à une action quelconque de la table, ne se tromperait qu'en ce qu'il croirait à l'existence réelle d'un pouvoir quelconque en dehors de lui, tandis qu'il s'agirait tout simplement d'une cause de contraction s'effectuant dans un sens opposé aux contractions volontaires.

Lorsque la physiologie parviendra à se procurer la connaissance exacte des causes et du mécanisme des mouvements organiques, à quelle catégorie qu'ils appartiennent, peut-être aura-t-elle déjà constaté la réalité concrète de ce qu'on appelle aujourd'hui force nerveuse, ainsi qu'une émission de ce même fluide nerveux dans l'accomplissement d'un acte quelconque de la vie de rélation. Les expériences de MM. Matteucci et Bois-Raymond nous engagent à le croire.

Mais, d'ailleurs, s'il ne s'agissait que d'expliquer pourquoi la table tourne sur elle-même, ou change de place sous l'influence des expérimentateurs, on pourrait facilement y parvenir. D'un côté, il y aurait exécution de mouvements qui ne sont automatiques qu'en raison de leur exiguité, et de l'autre, une quantité suffisante de ces mêmes mouvements pour en constituer un complexe assez énergique. Cette hypothèse, fort ingénieuse du reste, explique l'intervertissement du rôle des muscles volontaires, et le degré de force qu'ils acquièrent par la puissance synergique du nombre. Elle n'explique pas cependant le mouvement d'une table actionnée par un seul opérateur, et elle explique encore moins le caractère d'intelligence de ces mouvements, qu'on dirait réglés sur les ordres d'une puissance intellectuelle souvent plus remarquable ou plus extravagante que celle de l'opérateur même.

Sans croire au miracle, pour ne pas tomber dans l'absurde, il faut bien cependant que les hommes de science, ceux particulièrement qui se disent très-familiers avec la physiologie, se donnent la peine de rechercher quel peut être le mécanisme d'un phénomène aussi bizarre que celui des tables parlantes. Il serait sans doute plus vite fait de le reléguer parmi les hallucinations ou les

Digitized by Google

jongleries, et, dans une supposition aussi bien que dans l'autre, de le regarder comme trop au-dessous de la dignité d'un homme d'esprit. Mais, dans ce cas, cette fin de non-recevoir, lors même qu'elle serait renforcée par la raillerie ou la commisération, n'aboutirait nullement à persuader qu'il s'agit, ou d'une baliverne, ou d'une action répréhensible. Les esprits frappeurs menacent de faire leur chemin, et, tandis que dans les hautes régions de la science on ricane, et que le haut clergé censure, les consciences superstitieuses trouvent un aliment à leur faiblesse dans la croyance de pouvoir à leur gré se mettre en rapport avec une puissance occulte, toujours prête à complaire, et même à flatter leurs convictions. Ne serait-il pas plus sage d'aborder de front le phénomène plutôt que de le nier, et de chercher d'une manière ou d'une autre à en donner une explication conforme au bon sens et à la physiologie? Nous n'hésitons pas à adopter un tel parti, et aussitôt que nous aurons passé en revue les différentes opinions des savants automatistes que nous avons nommés, nous essaierons d'accomplir cette tâche, quoique peu proportionnée à nos forces. L'espoir de sauvegarder l'intégrité des intelligences faibles ou mystiques compense bien la chance de s'exposer à la pitié de quelques esprits prétentieux qui rient de tout ce qu'ils ne comprennent pas, et rient fort souvent, n'affectant de souci que pour tout ce qui se rapporte à l'organicisme, au *cadavérisme*, à la matière tangible, les seules bases inébranlables, selon eux, d'une physiologie positive. Jusqu'à présent, ce positivisme scientifique n'a pas réussi à empêcher la dislocation des idées chez plus de quatre cents personnes, qui expient dans les manicomes leur tendance au merveilleux.

D'autres interprétations automatistiques qui ont suivi de près l'article de M. Chevreul sont les unes et les autres trop peu originelles, ou trop peu sérieuses pour être discutées. En effet, ce n'est pas sérieusement que, pour éclaircir le phénomène, on peut recourir, comme l'a fait un écrivain français, à la force qui s'engendre pendant le passage du sang artériel dans le système veineux, ou à la claudication des tables mise en ligne de compte avec la prestidigitation par un professeur romain. Le moindre défaut de la première de ces conceptions est de blesser les notions élémentaires sur la circulation du sang, et la seconde est une plaisanterie.

L'ordre chronologique nous amène à parler de M. Faraday. Cet illustre physicien a apporté au phénomène des tables tournantes l'esprit de positivité qui distingue tous ses travaux, c'est-à-dire qu'avant de théoriser il a commencé par expérimenter. Comme tout le monde, il a vu que les tables tournaient, et, pour se rendre compte du mouvement, il a interposé entre la table et les mains des expérimentateurs des feuilles de carton ou autres, disposées de manière à ce que le moindre mouvement involontaire de l'opérateur soit signalé par un index, qui, attaché d'un bout à la



Digitized by Google

feuille de carton pose par son milieu sur un point d'appui, et finit vers le centre de la table en une pointe libre, qui sert à marquer le déplacement des cartons sur lesquels les mains s'appuient. Avec l'intervention de cet instrument le mouvement n'a pas lieu, ou, s'il a lieu, l'indicateur prouve que c'est le résultat de contractions musculaires inaperçues, qu'on peut éviter dès qu'on est prévenu. D'après M. Faraday, cette expérience démontre qu'il s'agit d'une action musculaire *quasi involontaire*, dit-il, qui paraît, dirons-nous, se transformer par l'influence de l'instrument en une action entièrement volontaire, et, conséquemment, de nature à être avertie. Et, en d'autres termes, ni la sensibilité, ni la volonté ne participent à l'accomplissement des mouvements automatiques, tandis qu'elles constituent le caractère principal des contractions volontaires. Or, s'il arrive que, par suite d'engourdissement, de monotonie, ou de toute autre cause des muscles sujets à la volonté se contractent sans réveiller la sensibilité, nous ne nous en apercevons nullement. En complétant artificiellement ce mouvement par le secours de la vue, nous transformons un acte automatique en un acte volontaire en le rendant sensible, et ainsi tout prestige s'évanouira.

Si cet ingénieux moyen, emprunté à la coutume ordinaire de compléter une sensation par une autre pour le besoin de la connaissance, rend compte du phénomène des tables tournantes, il ne suffit pas cependant pour nous expliquer celui des tables parlantes. Ainsi, il est inutile de nous arrêter à discuter sur la valeur de la théorie de M. Faraday, dans le but d'éclaircir l'incompatibilité de mouvements automatiques et volontaires effectués simultanément. La qualification de *quasi volontaires* employée par d'autres avant M. Faraday, ne pourrait être acceptée sans réserve, et il ne serait pas difficile, au besoin, de faire voir qu'elle est tout à fait arbitraire.

M. Faraday termine sa lettre en repoussant l'énormité d'une croyance qui démontre qu'un système d'éducation doit pécher gravement par la base si l'état moral du public se présente sous le jour dans lequel la question vient de le révéler; et, après avoir ainsi gourmandé notre génération, il se retire dans sa tente, d'où il déclare ne vouloir plus sortir. Nous regrettons vivement une résolution si peu indulgente, d'autant plus que les dernières et uniques instructions qu'il nous adresse ne font mention aucune des non-réussites de son instrument, et des conséquences irrépréhensibles qu'on peut en tirer dans le cas même qu'il soit infaillible. L'application de cet instrument change les conditions du phénomène, circonstance grave dont il faut tenir compte avant de tirer aucune conclusion.

Maintenant que, plus que jamais, le phénomène a grossi, et que peut-être pour être expliqué il exige de nouveaux efforts d'intelligence, nous aimons à croire que M. Faraday reviendra sur sa résolution. Il verra par lui-même qu'il est indispensable pour un

Digitized by Google

autre ordre d'expériences plus concluantes que celles qu'on a proposées jusqu'à ce jour. Nous le répétons, la ressource de nier, de crier à l'impossible, à l'absurde, de s'en prendre à l'éducation, à l'instruction est un fort mauvais procédé scientifique, et d'autant plus mauvais, qu'en cette occasion une bonne moitié du genre humain peut donner un démenti pratique à l'incrédulité la plus savante.

Nous voici arrivé au Mémoire de M. Babinet. Ce savant académicien est automatiste ni plus ni moins que ses prédécesseurs. Il rapporte, lui aussi, tous les effets de la superposition des mains sur une table à « de petits mouvements désignés sous le nom de mouvements involontaires, et dont il semble que nous n'ayons point la connaissance. » Jusque-là, cette théorie ne diffère pas, à proprement parler, des autres que nous avons analysées ; ainsi, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit. Qu'il nous soit cependant permis une courte observation quant à la forme dubitative qu'il emploie sur la question de savoir si nous sentons ou non ces mouvements. M. Babinet dit qu'ils semblent exécutés à notre insu. Il doute donc de la participation sensible de notre part, ce qui serait cependant nécessaire de résoudre, attendu que, si l'on ne croit pas à la possibilité de mouvements volontaires ou involontaires inaperçus, il n'est plus besoin de se donner la peine d'invoquer la physiologie et la mécanique en vue d'expliquer un phénomène réduit aux proportions du jeu le plus stupide.

M. Babinet veut prouver, du reste, comme les autres, qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une table tourne, se déplace, s'agite, pourvu que ses exercices se tiennent dans de certaines bornes. Le côté original de la théorie de M. Babinet n'est pas dans le but, mais bien dans le choix des moyens dont il croit devoir se servir. Frappé peut-être de l'exiguité des mouvements relativement à l'effet qu'on en obtient, il a soin de parer à cette objection, la première qui se présente à l'esprit. Après avoir déclaré que ce sont de petits mouvements, il ajoute aussitôt que ce sont des mouvements énergiques, irrésistibles parce qu'ils sont *naissants*, et que ces mouvements ont cela de particulier qu'ils sont petits, mais très-intenses.

Tâchons de nous faire une idée exacte de la nature de ces mouvements, qui, malgré leur énergie, doivent passer inaperçus de la personne qui les excite. Les muscles, en général, automatiques ou volontaires, peuvent se contracter, ou tout d'un coup, ou lentement. D'après les observations de MM. Prévost et Dumas, les fibres musculaires disposées en zig-zag peuvent opérer le rétrécissement de leurs angles, et, par suite, leur raccourcissement d'une manière instantanée ou par degrés. En supposant même que la cause qui raccourcit ces fibres agisse instantanément, il faut croire néanmoins, ou que toutes les séries de zig-zag ne se retirent pas à la fois, ou que les fibres peuvent se contracter les unes après

Digitized by Google

les autres. Ce qui nous le fait présumer, c'est l'existence de mouvements rapides, instantanés, et de mouvements lents et gradués. Quoi qu'en dise M. Babinet, pour lever un bras en l'air nous ne le lançons pas lorsque nous voulons le lever lentement.

Or, si pour une quantité donnée de contractions, correspondant au nombre des fibres qui se racourcissent, il faut une certaine dose de force, il est à croire que les effets sensibles de cette force correspondent toujours au nombre de fractions dont elle résulte. Si toutes ces fractions agissent à la fois, les effets de cette force seront plus remarquables ; si, au contraire, ils s'opèrent successivement, le résultat durera plus ou moins, mais il sera plus faible. D'où il découle incontestablement que plus les mouvements seront rapides, plus ils seront énergiques, en vertu de l'accumulalion numérique de toutes les fractions de force dont la détente se fait au même moment. La rapidité des mouvements est donc une condition de leur énergie.

Jusque-là il n'est question que de mouvements simples, opérés par un seul muscle. Il y en a cependant qui sont le résultat d'une série de contractions effectuées successivement par plusieurs muscles. Ces mouvements composés peuvent, aussi bien que les simples, être rapides ou lents, précisément parce que le temps qui s'écoule entre une contraction et l'autre peut être plus ou moins long. La locomotion, par exemple, qui résulte de l'action d'une grande quantité de muscles, peut s'accomplir avec vitesse ou avec lenteur, et de manières extrêmement variées. Il y a donc deux éléments dont il faut tenir compte dans les mouvements composés : le degré de promptitude des contractions, et la durée du temps qu'elles mettent à se succéder. Une infinité de variations physiologiques et pathologiques se rattache à cette succession de contractions et au degré de promptitude des différentes contractions mêmes.

Cela posé, la définition des mouvements naissants devient claire et bien précise. Les mouvements naissants ne sont autre chose que des mouvements s'effectuant tout d'un trait, soudainement, puisque ce sont les plus énergiques. S'ils sont simples, ils sont le résultat d'une contraction rapide ; s'ils sont composés, il ne faudra pas perdre de vue l'autre élément de rapidité, qui est la succession plus prompte des contractions spéciales dont ils se composent. La promptitude est en raison du temps qu'on emploie à exécuter une action quelconque, et, dans notre cas, l'effet de la force employée à cette action sera proportionnel à la fraction ou aux fractions du temps que l'action même exige pour s'accomplir. En d'autres termes, plus un mouvement sera prompt, plus il contiendra de force. Faisons donc naissant, synonyme d'instantané et d'énergique, et nous nous formerons une idée de ce que M. Babinet a voulu exprimer par cet adjectif.

Était-ce bien le cas d'employer un mot nouveau pour exprimer une notion ancienne ? Le mécanisme des mouvements précités se

Digitized by Google

trouve-t-il mieux éclairci si on les appelle naissants? Pour tout dire, le mot naissant ne réveille-t-il pas une toute autre idée que celle qu'on voudrait exprimer? Nous le craignons. En effet, tous les mouvements impromptus ou déterminés, automatiques ou volontaires, lents ou rapides, ont un commencement; ils sont donc naissants au moment de leur éclosion. N'importe leur durée, ils auront toujours un commencement. Or, un mouvement qui dure un certain temps peut être séparé en trois phases : celle de l'origine, celle de la durée et celle de l'extinction. Mais ce qui est instantané ne comporte aucune analyse, le commencement touchant à la fin, jusqu'à détruire toute idée de durée. L'idée de naissant s'attache donc au commencement d'une chose qui doit durer, et celle d'instantanéité exclut toute persistance.

Nous l'avouons : une première lecture à la hâte du Mémoire de M. Babinet nous avait presque fait apprécier le mot naissant comme destiné à exprimer la première phase d'un mouvement d'une certaine durée. Nous nous sommes aperçu après que telle n'était pas la pensée de l'illustre académicien. « On pourrait, dit-il, facilement trouver dans les mouvements des quadrupèdes, des reptiles et des poissons, de nombreux exemples de ces premiers mouvements si forts, si rapides, quoique peu étendus, qu'on pourrait appeler mouvements naissants. » D'où nous croyons pouvoir conclure, ou que nous ne saisissons pas exactement l'idée de M. Babinet, ou que l'expression de naissant n'est pas heureusement choisie.

Pourvu cependant qu'on se comprenne, peu importe le choix des mots. M. Babinet dit que le mouvement des tables est dû à un genre de contractions qui semblent, dans cette circonstance, s'effectuer à l'insu de l'opérateur; d'où il s'en suit que dans d'autres cas elles pourront s'exécuter d'après sa volonté. Ces mouvements sont donc volontaires ou involontaires, selon, pour ainsi dire, que nous le voulons. Ils sont sensibles ou insensibles, indépendamment de notre attention, selon que nous voulons perpétrer un acte ordinaire de la vie ou faire tourner une table. En un mot, il est facultatif à l'homme de supprimer le caractère de la sensibilité et d'exécuter des mouvements sans s'en apercevoir. Telle paraît être la théorie de M. Babinet.

Toute la différence entre M. Babinet et ses devanciers consiste donc, comme nous l'avons dit, dans l'appréciation du degré d'intensité des mouvements involontaires. M. Babinet ne craint nullement que la contraction devienne sensible par le fait même de son énergie, ce qui revient à dire que le caractère de sensibilité que les contractions empruntent à la volition, ne se manifeste pas lorsque les mouvements sont involontaires.

Si l'on se rappelle ce que nous avons dit précédemment, on n'aura pas de peine à se persuader que l'énergie des mouvements étant proportionnelle à la force dont on a besoin pour vaincre un obstacle, dans l'état ordinaire, plus il y a de force, plus il y a de

Digitized by Google

sensibilité. Un mouvement accentué, rapide, sera plus senti qu'un mouvement faible ; de manière qu'à ce point de vue les mouvements invoqués par M. Babinet doivent être considérés comme les plus sensibles. Pour expliquer cette contradiction, on a recours à l'autre caractère de ces mouvements, je veux dire à la particularité d'être involontaires. Un mouvement involontaire, dit-on, est insensible, malgré son intensité ; d'où on conclut que les mouvements les plus forts, les plus énergiques sont insensibles, pourvu qu'ils soient naissants. Ainsi, une fois prouvé qu'ils sont involontaires, il est facile de se convaincre qu'ils peuvent s'effectuer à l'insu de l'opérateur, et puisqu'on admet qu'ils sont très-énergiques, le phénomène de la table est entièrement expliqué, que le mouvement soit produit par un certain nombre de personnes ou par une seule.

Heureusement que M. Babinet a cru devoir nous donner une idée de ces mouvements naissants, au moyen d'exemples d'où nous pourrons tirer les renseignements qui nous sont indispensables pour comprendre comment il se fait que des mouvements d'une force considérable s'exécutent par les muscles volontaires, indépendamment du concours de la volonté.

Il vaut la peine de passer en revue quelques-uns de ces exemples.

« Un écuyer, dit-il, qui pense à une évolution quelconque, fait involontairement un mouvement en harmonie avec sa pensée, et quelque peu prononcé que soit ce mouvement, le cheval le perçoit et y obéit. » Dans ce cas, comme il s'agit d'un petit mouvement, conséquence d'une pensée, il n'est pas à croire qu'il soit involontaire. Il exprimera soudainement la traduction de la pensée en un acte, mais rien ne prouve l'absence de la volonté. Si l'écuyer, au lieu d'avoir la pensée d'exécuter ce mouvement, a celle de ne pas l'exécuter, il ne l'exécutera pas ; de manière que la pensée, dans ce cas comme dans tout autre, se confond avec la volonté. Et, en effet, les mouvements exécutés immédiatement après en avoir conçu la pensée, n'excluent en aucune manière l'intervention de la volonté. D'ailleurs, si on a la pensée, on sait de l'avoir, la sensibilité intervient, l'acte est donc volontaire. Avoir la pensée d'agir et agir, équivaut à une succession rapide entre la cause et l'effet, mais n'exclut ni la sensibilité ni la volonté, qui sont les deux caractères des mouvements volontaires.

S'il y avait des mouvements qui s'exécutassent sans une pensée préalable, on pourrait les invoquer comme preuve de l'insubordination des muscles, mais l'exemple de l'écuyer ne prouve, selon nous, que deux choses : la presque simultanéité de la conception et de l'exécution de la part du cavalier ; une grande sensibilité et une exquise instruction de la part du cheval. Il est indispensable de ne pas confondre la promptitude d'un mouvement avec sa spontanéité, surtout lorsqu'il est précédé par une pensée qui s'y rapporte.

Digitized by Google

Les prestidigitateurs fournissent à M. Babinet un autre exemple de mouvements naissants, quoiqu'encore dans ce cas, il ne s'agisse que de mouvements rapides et volontaires. « L'art de ceux-ci (les prestidigitateurs) consiste à tromper l'œil du spectateur par des mouvements si rapides, qu'ils ne peuvent être aperçus. » Ici M. Babinet confond l'acteur avec le spectateur : c'est le spectateur, en effet, qui ne s'aperçoit pas des mouvements du prestidigitateur ; mais celui-ci pense, veut et sent ce qu'il fait ; ses mouvements ne sont donc nullement automatiques, et l'on ne voit pas trop comment il se fait que M. Babinet choisisse des exemples si peu susceptibles d'application. Voyons s'il est plus heureux dans ses citations ultérieures.

Un cheval à jambes très-courtes franchit plus rapidement l'espace qu'un autre à longues jambes, pourvu cependant que dans un temps donné, la vitesse de ses mouvements l'emporte sur celle de son compétiteur de plus qu'il ne faut pour compenser la différence dans la longueur des pas. C'est incontestable. L'*Éclipse* dont M. Babinet cite l'exemple, courait avec une grande vitesse parce que ses contractions musculaires s'effectuaient instantanément, et que le temps qui s'écoulait entre l'une et l'autre était infiniment court. Il présentait donc toutes les conditions pour pouvoir marcher rapidement ; mais ce que cet exemple ne présente pas, c'est la spontanéité automatique des mouvements, je veux dire leur indépendance de la volonté, puisqu'il est à croire que ce même cheval se servant du même appareil de locomotion pour courir aussi bien que pour marcher au pas, se décidait à l'une ou à l'autre de ces allures d'après les ordres de sa volonté. Qu'il s'y décidât de son plein gré ou par les coups d'éperons du jockey qui le montait, cela ne change pas la question. Il aurait pu être rétif, et dans ce cas, résister à tout stimulant, ce qui prouve que sa volonté intervenait ou spontanément ou par force dans ses déterminations.

Il nous paraît que M. Babinet oublie que pour expliquer les mouvements de la table, il lui faut des contractions involontaires et insensibles. L'absence de ces deux caractères peut seule constituer un mouvement automatique, et certes, l'aigle qui veillant sa proie, s'abaisse et s'élève dans les airs (autre exemple de mouvements naissants), qu'il nous paraisse ou qu'il ne nous paraisse pas immobile, sait ce qu'il fait, veut le faire et sent qu'il le fait. La dame à démarche vive qui, se promenant dans un jardin sur du sable humide, lance devant elle les petites pierres qui s'attachent à sa chaussure, fait des mouvements rapides, et rien de plus. Qu'elle veuille marcher lentement, et les pierres ne seront plus lancées. De cette manière, elle pourra s'apercevoir que pour effectuer un pas nous sommes obligés de lever la jambe avant de la porter en avant ; et ceux qui regardent s'apercevront que nous ne lançons pas le pied en avant, comme le prétend M. Babinet.

Digitized by Google

Du reste, qu'on essaie de lancer le pied sans le lever, et l'on verra qu'au lieu de marcher on patinera tout au plus.

*Un homme en tue un autre d'un coup de poing, donné à bras raccourci.* C'est l'effet, dit M. Babinet, d'un mouvement naissant. Soit, mais alors quelle dénomination faut-il donner aux mouvements que faisait Hercule pour manier sa massue, que Milon de Crotone exécutait pour assommer un bœuf, et que Samson employa pour écraser les Philistins? Tous ces forts-à-bras de l'antiquité, eux aussi, sans doute, accomplissaient leurs prouesses au moyen de mouvements naissants, ou tout au moins la vigueur de leurs actes nous le fait présumer. Mais s'agit-il de mouvements involontaires et insensibles? Cela ne peut s'admettre. Et cependant, il faudrait qu'ils le fussent pour prouver quelque chose en faveur de la théorie de M. Babinet.

Il faut être juste : M. Babinet ne dit pas que les mouvements naissants soient toujours involontaires, mais seulement qu'ils peuvent l'être, et qu'ils le sont lorsqu'on est en action autour d'une table. Nous ne contesterons pas une telle possibilité; mais nous aurions voulu que M. Babinet nous citât quelques exemples de mouvements physiologiques naissants et involontaires, pour prouver qu'il est possible d'exécuter des mouvements d'une énergie irrésistible sans s'en apercevoir. Et, qu'on le remarque bien, cette condition de spontanéité et d'insensibilité est indispensable pour expliquer, à l'aide de l'automatisme, le phénomène dont nous nous occupons.

« Le malade qui s'enfonce les ongles dans la paume de la main: celui qui se brise le poignet contre le bois de son lit; le tétanique qui lance un coup de pied à une planche, la faisant retentir d'un bruit formidable; le névralgique qui se fracture les dents à la suite d'une contraction du masseter, » exécutent tous, sans doute, des mouvements contre leur volonté; mais, outre que ces mouvements ne sont pas tous insensibles, l'état pathologique dans lequel ces malades se trouvent ne permet pas absolument qu'ils soient cités comme des exemples pour donner une idée de mouvements naissants, et encore moins à propos de tables tournantes.

Heureusement qu'il est impossible de prouver par des exemples l'existence de mouvements involontaires assez forts pour tuer un homme; sans cela on arriverait à des conséquences fort graves en fait de justice criminelle. Si un meurtrier pouvait arguer d'un mouvement naissant involontaire pour s'excuser d'avoir tué son prochain, la faute ne serait plus punissable. Mais s'il est vrai qu'il y a des circonstances dans lesquelles nous ne sommes plus maîtres de nos actions, il est vrai aussi qu'il y a toujours à mettre en ligne de compte la colère ou toute autre passion violente qui supprime notre indépendance et nous rend son esclave. Cependant, comme autour d'une table on ne trouve que des gens gais ou observateurs, il n'y a pas lieu de faire de rapprochements aussi peu logiques.

Digitized by Google

Nous croyons en avoir assez dit pour rendre inadmissible la théorie des mouvements naissants de M. Babinet, appliquée à l'interprétation des mouvements de la table tournante. La rapidité et l'énergie n'impliquent nullement la spontanéité et l'insensibilité. Le degré de force d'un mouvement et son instantanéité impliquent, au contraire, la manifestation de la sensibilité, qui est un des caractères des mouvements volitifs. Les mouvements cités par M. Babinet sont des mouvements rapides, énergiques, conséquemment sensibles, volontaires, et précisément pour expliquer le phénomène dont nous parlons, il fallait des exemples de mouvements d'un ordre tout à fait opposé.

Nous ne suivrons pas M. Babinet dans tous les accessoires et détails de son Mémoire, quoique nous eussions tenté de le faire sans la crainte de nous éloigner un peu trop du sujet. Et cependant nous pourrions nous permettre quelques observations sur la distinction qu'il veut qu'on fasse entre le possible et l'impossible, la démonstration de l'impossibilité du mouvement perpétuel, la doctrine sur la femme *torpille*, la transformation de la chance en certitude avec le temps, le but des académies, l'illusion des inventeurs, l'origine des forces, ce que doit être un miracle pour être cru, et beaucoup d'autres choses (puisque dans ce mémoire il y a un peu de tout). D'ailleurs, comme tout cela ne se rattache qu'indirectement et fort indirectement aux tables tournantes, nous croyons que de même qu'il aurait pu atteindre son but sans le secours de digressions d'une justesse fort contestable, nous pourrons atteindre le nôtre sans nous y arrêter.

Cependant, parmi les diverses doctrines émises par M. Babinet, il en est une que nous ne pouvons passer sous silence, et qui se rapporte à la cause efficiente du phénomène. A différentes reprises il parle de la force musculaire comme cause inhérente au muscle, et la distingue de la force nerveuse comme quelqu'un qui est convaincu de l'existence de deux forces, l'une propre à la fibre musculaire, l'autre aux nerfs ; ce qui vraiment n'a pas cours en physiologie. Le langage ordinaire permet des expressions métaphoriques qui, transportées en physiologie, n'ont plus aucune signification. Telle est, entre autres, celle de la force musculaire destinée à caractériser des muscles fermes, solides, constitués vigoureusement. Mais pourra-t-on, comme conséquence de cette locution, élever un caractère de la structure au rang d'une force active ? Et le physiologiste pourra-t-il s'en servir comme cause efficiente d'un mouvement quelconque ? Nous ne le pensons pas. Les causes des contractions externes ou internes ne sont pas inhérentes aux muscles. Cet organe n'est qu'un instrument constitué de manière à pouvoir se contracter, mais par lui-même il ne possède pas de force pour pouvoir le faire. Qu'on coupe ou qu'on comprime un nerf, et après la soustraction de l'influence nerveuse on aura isolé la force musculaire, qui n'empêchera pas que tout mouvement

Digitized by Google

soit interdit à jamais. Ce qui nous prouvera jusqu'à l'évidence que la force des muscles est une chimère.

Nous en aurions fini avec le mémoire de M. Babinet, si l'illustre académicien, dans un mouvement d'indignation contre la crédulité et le merveilleux, n'eût pas un peu trop inconsidérément foudroyé à droite et à gauche tout ce qui lui tombait sous la plume. Nous trouvons à la page 409 ces regrettables paroles : « Depuis les magiciens de tous les âges de l'antiquité, les démoniaques du moyen âge, l'astrologie, les convulsionnaires de Saint-Médard, les guérisons miraculeuses de Mesmer, le magnétisme animal, jusqu'aux tables tournantes actuelles, toutes ces épidémies de crédulité publique renforcées par l'ignorance et la fourberie, ont toutes eu cela de commun : l'absurde et le ridicule. » Comme on le voit, si M. Babinet n'eût pas oublié l'utopie de Fulton, qui prétendait appliquer la force de la vapeur à la navigation (idée qui, heureusement, excita l'hilarité de l'Académie), l'énumération des bigarrures absurdes et ridicules de l'esprit humain aurait été moins incomplète.

Ce n'est pas le moment d'entamer une discussion sur le magnétisme animal ; mais il n'est pas hors de propos cependant de rappeler à M. Babinet que si le rapport de Bailly ferma les portes de l'Institut à Mesmer et à ses disciples, la section des sciences morales choisissant le zoo-magnétisme comme sujet de concours, réhabilite, pour ainsi dire, un genre d'études qui, par cela même, n'est plus ni absurde ni ridicule. Nous nous permettrons donc, d'après une autorité aussi compétente, de mettre sur le compte d'un manque de réflexion inséparable d'une idée *naissante* (c'est bien ici le cas de nous servir de cet adjectif), l'oubli de M. Babinet sur la véritable situation officielle des choses à l'égard du magnétisme animal. Quant au fond de la question, nous nous bornerons à dire, que ce qu'on pourrait obtenir par l'impartialité et le calme d'une discussion vraiment scientifique (en faisant la part de ce qu'il y a de vrai et de ce qu'il y a de faux dans le magnétisme), on ne saurait l'atteindre si l'on n'a à son service que le persifflage et la colère.

Revenons aux tables tournantes, et concluons que ce phénomène très-curieux d'après M. Babinet, est quelque chose de plus pour nous. C'est un phénomène physiologique très-remarquable, que l'automatisme tel qu'il a été employé jusqu'à ce jour ne peut expliquer, et moins encore l'automatisme de M. Babinet que celui des autres.

Sans craindre de déroger à la dignité scientifique en général, et à la nôtre en particulier, nous tiendrons compte de toutes les observations sérieuses qu'on pourrait nous adresser, dans le but de parvenir à expliquer un phénomène aussi bizarre que celui des tables tournantes et parlantes, ce que nous essaierons de faire plus tard.

G. Luppi,
Docteur-médecin à Lyon.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**ÉTUDES HISTORIQUES ET CRITIQUES DES ACTIONS POSSESSOIRES,** par M. de PARIEU, docteur en droit, ancien ministre de l'instruction publique, président de section du Conseil d'État.

Lorsqu'on veut entreprendre un travail sur une matière de législation, le seul moyen de produire une œuvre durable, c'est d'étudier, dans ses origines et dans tous ses rapports avec l'histoire et la philosophie du droit, le sujet qu'on veut examiner.

Ainsi a fait M. de Parieu dans l'ouvrage qu'il a publié sur la possession. Ce n'est ni un traité, ni un commentaire ; ce sont, suivant le titre du livre, parfaitement justifié, des *Études historiques et critiques sur les actions possessoires*, matière des plus ardues et des plus vastes du droit, que M. de Parieu a embrassée avec une science profonde.

On a eu raison de le dire, en parlant de ces *Etudes* : « Cette production d'une grande valeur, laissant beaucoup à penser, éclaire d'un jour nouveau la théorie des actions possessoires (1). » « C'est grâce aux travaux de cette nature que la science du droit progresse, et qu'elle prend le caractère élevé et la haute in-

(1) M. Carol, à l'Académie de législation de Toulouse.

Digitized by Google

fluence qui lui appartiennent dans l'ordre des connaissances humaines (1). »

La possession, essentiellement liée à la plupart des institutions civiles, jette ses ramifications sur toutes les parties du droit, depuis la propriété jusqu'à l'état des personnes. On comprend dès-lors tout ce qu'il peut y avoir à la fois d'utile et d'intéressant dans l'histoire des actions possessoires, dont la possession annale forme le fondement et le principe absolu.

Notre intention n'est pas de présenter une analyse complète de l'ouvrage de M. de Parieu, trop substantiel pour pouvoir être analysé. Nous nous bornerons seulement à montrer, pour ainsi dire, la route que l'auteur a nettement et hardiment tracée au milieu de toutes les aspérités qui lui formaient obstacle.

I. — M. de Parieu examine d'abord cette grande question, si souvent débattue : La propriété est-elle du droit naturel ou n'est-elle qu'une création du droit civil? Et il la résout en ces dignes termes :

« La propriété est, dans son principe, une émanation de la volonté créatrice, qui a destiné la terre à l'humanité. La possession est le fait humain qui attribue individuellement, utilise, et, dans certains cas, transfère d'homme à homme le don collectif de la divinité (p. 13). »

Nous ne pouvons résister à reproduire quelques lignes de l'auteur, pour montrer sur quelles assises il place et fait reposer sa solution.

« Si l'on ne veut, dit-il, comprendre dans le droit naturel que les lois sans lesquelles une partie de l'humanité ne pourrait subsister, celles qui sont communes à l'homme et à la brute, suivant la définition du jurisconsulte romain, on peut refuser à la propriété la sanction théorique du droit naturel ; mais si l'on comprend sous ce nom l'ensemble de ces lois qui sont tellement en rapport avec la nature humaine qu'elles tendent à se reproduire dans toutes les sociétés et sont inhérentes au développement de l'humanité, alors nous devons comprendre la propriété dans ce ca-

(1) *Le Constitutionnel* du 15 décembre 1853.

Digitized by Google

dre, n'accepter que dans le sens d'un état primitif et barbare la proposition de Montesquieu écrivant que les hommes ont renoncé à la *communauté naturelle des biens pour vivre sous des lois civiles.*

« Il est bien entendu, du reste, que le droit civil seul donne à la propriété une sanction positive; c'est ce qui a fait dire à Bentham qu'il n'y a point de propriété naturelle, et que la propriété est uniquement l'ouvrage des lois (pp. 7 et 8). »

Nous le disons comme nous le pensons, personne n'a mieux que M. de Parieu exposé et synthétisé l'origine du droit de propriété. Ces pages seules suffiraient pour faire de son livre une œuvre capitale.

Avec quel bonheur de logique et d'expression il nous montre la civilisation donnant à la possession la consécration du droit, et comment ensuite, au milieu de l'enchaînement progressif de son développement dans le monde civilisé, la propriété rayonne de proche en proche autour de l'individualité humaine.

Plus, en effet, la civilisation avance en progrès, et plus on voit s'étendre, en se raffermissant, le droit de propriété par la faculté accordée à l'homme non seulement de disposer de ses biens pendant sa vie, mais encore en franchissant les bornes de son existence. Et de cette manière le prix de la propriété réside moins désormais dans les jouissances de l'égoïsme, que dans les ambitions aussi vastes que douces de l'amour paternel.

« Arrivée à ce point, comme le dit M. de Parieu, la propriété est le ciment des familles, le lien des générations, le point d'appui de l'autorité paternelle.

« Elle est aussi le lien de l'homme avec la patrie, la garantie de ses engagements avec ses semblables, le gage de son obéissance aux lois et de sa fidélité aux intérêts publics. La mythologie antique plaçait un dieu protecteur sur ces limites sacrées (p. 11). »

II.— Après avoir posé les bases du droit de propriété, M. de Parieu recherche les rapports par lesquels la possession se rattache à ce droit.

Digitized by Google

Comme c'est par la possession que la propriété s'exerce, se manifeste et s'incarne pour ainsi dire, il en résulte, dit-il, que la possession comporte avec elle l'émolument actuel et extérieur de la propriété, et qu'elle a pour effet d'entraîner la présomption de propriété, même en faveur du possesseur.

« Sous le premier point de vue, et par cela seul qu'elle procure la perception des fruits du sol, l'ordre public ne peut permettre que la possession soit la proie du plus fort, l'enjeu de la surprise et de la violence.

« Envisagée sous sa seconde face, la possession revêt un caractère plus sacré. L'avantage de la position de défendeur, si grand au milieu de certaines obscurités juridiques, ne saurait évidemment disparaître et se déplacer par l'audace d'un coup de main (p. 18). »

III. — Du fondement logique des actions possessoires, M. de Parieu passe à une esquisse philosophique de l'histoire de ces actions, en les examinant d'abord dans les institutions de la Grèce, et ensuite dans la législation des Romains, de ce grand peuple qui a préparé l'unité de la civilisation moderne non moins par le développement de son droit que par la force de ses armes.

M. de Parieu ne rejette point le système de Nieburh et de Savigny, d'après lequel ils ont rattaché l'établissement des interdits possessoires dans le droit romain à un grand fait propre à la société romaine, à savoir : la jouissance de l'*ager publicus* par un certain nombre de citoyens. Toutefois il pense que cette proposition a le tort de trop complètement sacrifier à une induction, plausible sans doute, mais, en définitive, *hypothétique*, la puissance naturelle et en quelque sorte spontanée des intérêts que la possession isolée de la propriété résume dans tout ordre social.

Chez les Romains, la possession était protégée par trois interdits *principaux* :

1° L'interdit *uti possidetis* qui avait pour objet de conserver la possession en laquelle on avait été troublé : *Retinendæ possessionis* ;

2° L'interdit *unde vi*, qui avait pour objet de recouvrer la possession dont on avait été dépouillé: *recuperandæ possessionis*;

Digitized by Google

3° Enfin l'interdit *utrubi* qui était relatif à la possession des objets mobiliers.

M. de Parieu trace avec une lucidité parfaite le caractère respectif de ces trois sortes d'interdits, dont il fait ressortir la différence avec le système de nos actions possessoires, quelles que soient, d'ailleurs, les règles empruntées, sous ce rapport, au droit romain par notre jurisprudence française.

Chez nous, le caractère *réel* de la complainte est opposé au caractère *personnel* de l'interdit romain. Suivant nos lois, la présomption de propriété est attachée à la possession, tandis qu'à Rome le domaine et la possession étaient respectivement isolés. Enfin, dans notre droit, l'on peut joindre à sa possession celle de son auteur, ce qui était interdit chez les Romains (p. 123).

M. de Parieu montre la possession annale, condition absolue de l'exercice de nos actions possessoires, formant une institution presqu'indifférente à la manière dont les jurisconsultes romains appréciaient cette matière (p. 38).

IV.—Où trouver l'origine de la possession annale, de ce principe nouveau, le plus saillant sans doute parmi ceux qui ont imprimé à nos actions possessoires le caractère particulier qui les distingue de celles de l'antiquité.

Suivant M. de Parieu, originairement cette possession « servant à acquérir le droit de communauté dans les *villa* germaniques, s'est transformée d'abord par extension en prescription annale des immeubles, puis, quelques siècles plus tard, dans une situation sociale différente, elle s'est trouvée réduite, au contraire, à n'être plus qu'une simple condition de la défense possessoire. »

Nous ne pouvons partager cette opinion. Nous pensons que la possession annale, loin d'être un effet des institutions germaniques, a une origine toute française, et qu'elle a pris naissance au moyen âge, comme un nouveau et grand principe né de l'énergie des besoins et des instincts de cette époque.

V. Dès le XIIIe siècle, les principes destinés à servir de base au droit des actions possessoires en France étaient déjà fixés avec précision dans le livre de Beaumanoir :

« Nouviax torbles, dit cet auteur, si est se j'ai esté en saisine

Digitized by Google

an et jor d'une coze pessivlement et on le m'empecque, si que je ne puis pas goïr en autele manière, comme je fesoie devant tout soit ce que cil qui m'empecque m'emport pas le coze. Aussi, comme s'on oste mes vendengeurs ou mes ouvriers d'une vigne ou d'une terre dont j'arai esté en saisine *an et jor* ou en assez d'autres cas sanllavles ; ce sont nouvel torble et je me puis plaindre et ai bonne action de moi plaindre, si que le coze me soit mise arrière en pessivle estat (Ch. XXXII, § 3.) »

» Ainsi, dit M. de Parieu, le système de la défense possessoire a reçu, dans les coutumes de Beauvoisis, un complément remarquable. Le droit coutumier français n'a plus rien à envier sous ce rapport à l'étendue du système romain. Les actions possessoires sont arrivées à l'ère de leur rayonnement complet, de leur véritable maturité. (p. 108). »

« Depuis la consécration si formelle faite par Beaumanoir de l'annalité comme base des actions possessoires, sans autre restriction que celle qui paraît relative à la nature mobilière des choses qui en seraient l'objet, on peut affirmer que ce principe n'a jamais été ébranlé dans la France coutumière et s'y est peu à peu étendu depuis l'extrémité de l'Armorique jusqu'au pied des Pyrénées. (p. 115). »

VI.—Après avoir exposé l'histoire de la saisine, qui, sans se confondre avec l'histoire des actions possessoires, ni avec celle de la possession annale, touche cependant à l'une et à l'autre, M. de Parieu poursuit avec logique l'examen de la possession annale, dont le principe est souvent obscurci par des systèmes confus, mais qui, en définitive, subsiste toujours de sa vie propre, enraciné depuis le XIIIe siècle dans notre jurisprudence française.

Dans cette revue, comme on le pense bien, M. de Parieu ne manque pas d'étudier le système de protection accordée au possessoire par le droit canon ; et c'est ce qu'il fait en s'appuyant surtout de l'autorité de Durand Maillane, l'auteur de l'histoire du droit en cette matière.

M. de Parieu nous fait voir le système possessoire réglé, dès le XIIIe siècle, dans le droit canon, sous l'influence des insti-

Digitized by Google

tutions romaines, dont l'Église chercha toujours à maintenir la tradition. Il fait voir que la fameuse maxime : *Spoliatus ante omnia restituendus* ne fut jamais entendue et appliquée que comme une exception, et en ce sens seulement que le spolié était dispensé de répondre avant d'avoir été rétabli dans la possession qui lui avait été enlevée par violence.

Cette exception de spoliation fut restreinte, en 1274, au Concile de Lyon, et disparut peu à peu en France, à raison des entraves qu'elle jetait dans les actions les mieux fondées.

M. de Parieu nous fait voir enfin le mot de *réintégrande* transporté de la procédure du droit canonique dans les Cours séculières, et ne désignant, dans la réalité, que la continuation de l'*unde vi*, transformé suivant l'esprit du droit moderne.

Dans notre pensée, M. de Parieu ne nous paraît pas avoir suffisamment peut-être déterminé la part d'influence qui revient soit aux clercs, soit même au droit canonique sur l'établissement du principe de la possession annale.

L'on sait que, sous Philippe-Auguste, les clercs furent introduits dans les tribunaux où ils n'eurent d'abord que voix consultative, mais dont ils devinrent bientôt, en dehors des grandes circonstances, véritablement les seuls juges ordinaires ; l'on sait aussi combien s'étendit la compétence des clercs qui connurent, au XI^e^, au XII^e^ et même au XIII^e^ siècle, de toutes les causes qui concernaient les Croisés.

Sans doute, le pouvoir judiciaire des clercs fut souvent et vivement disputé. Quoi qu'il en soit, dès qu'ils commencèrent à entrer dans l'action judiciaire, on sentit bientôt le souffle de la science pénétrer dans la société, et y porter ses salutaires effets. A partir de ce moment, sous l'influence de la justice, l'ordre commença à régner et le progrès à poindre.

M. de Parieu, au surplus, sans se laisser dominer par la pensée qu'il poursuit, que la possession annale a son origine dans les institutions germaniques, repousse, sans hésitation, l'opinion de Klimrath soutenant que la saisine de notre droit coutumier n'était que la reproduction exacte de la *Gewère* germanique. — De même, M. de Parieu combat aussi M. Mitter-



Digitized by Google

maier, dont les opinions méritent une si sérieuse attention, lorsque ce célèbre professeur croit trouver des traces importantes de l'influence des traditions germaniques dans les dispositions du droit canonique sur la défense possessoire.

VII. —Lorsqu'on étudie la marche et le développement du principe de la possession annale, l'on est frappé de voir combien, avant de pouvoir se fixer définitivement, ce principe fut tourmenté, d'un côté, par les exigences de la féodalité intéressée à ne pas admettre de saisine virtuelle, d'un autre côté, par les doctrines du droit romain se déployant avec ardeur pour absorber le droit coutumier, particulièrement en assimilant, par le langage et la comparaison, les actions possessoires du nouveau droit français avec les interdits de l'ancienne Rome.

VIII. —Les anciens jurisconsultes, spécialement Laurière, dont le sentiment a été suivi depuis par M. Troplong, prétendent que Simon de Bucy, qui était premier président au Parlement de Paris, établit le premier pour principe que celui qui avait été *spolié* de la chose n'en perdait que la *possession naturelle* ou la *détention*, et qu'en conservant, par sa volonté, la possession civile ou la saisine, il pouvait demander d'être *conservé* ou *maintenu* dans cette possession, et intenter la *complainte en cas de saisine et de nouvelleté*, comme si la force et la dessaisine n'avaient été qu'un nouveau trouble.

Il suit de là, dit M. Troplong, que dès cette époque les deux interdits *recuperandæ* et *retinendæ possessionis* réduits à un seul, furent connus dans la pratique, sous le nom de complainte de saisine et de nouvelleté. La complainte devint le terme générique qui embrassa tous les cas possessoires.

Suivant M. de Parieu, Simon de Bucy n'aurait fait que sanctionner, sous ce rapport, en sa qualité de premier président, une règle et des résultats qui étaient déjà préparés avant lui par la pratique des jurisconsultes, dès le commencement du XIVe siècle.

IX.—Vers la fin du XVe siècle, ou dès les commencements du XVIe, la tradition de nouvelle dessaisine ou d'un interdit distinct du cas de nouvelleté se transforma spécialement sous l'influence

Digitized by Google

du langage emprunté au droit canonique, et reçut le nom de *réintégrande*.

La réintégrande, comme action distincte de la complainte, passa dans les monuments législatifs. On la trouve, en effet, mentionnée dans l'article 68 de l'Ordonnance de Villers-Cotterets de 1539, et plus tard dans l'article 2 du titre 18 de l'Ordonnance de 1667 sur la procédure civile.

Ni l'une ni l'autre de ces Ordonnances ne détermina la durée de la possession pour autoriser l'exercice de la complainte et de la réintégrande.

Sous l'Ordonnance de Villers-Coterets, plusieurs jurisconsultes professèrent l'opinion que la possession annale n'était pas nécessaire pour exercer la réintégrande. Ils regardaient la réintégrande comme établie au lieu et place de l'interdit *unde vi*.

Sous l'Ordonnance de 1667, et même quelque temps un peu avant, l'on changea de système. Le droit commun fut que la possession annale était rigoureusement exigée pour être admis à l'exercice des actions possessoires, de la réintégrande, tout comme de la complainte, soit qu'à l'exemple de Duplessis on considérât ces deux actions comme parfaitement distinctes, soit qu'à l'exemple de Pothier, l'on n'envisageât la réintégrande que comme un accessoire de la complainte.

« Or, dit M. de Parieu, c'est à cette manière de considérer les actions possessoires, la plus générale parmi les jurisconsultes du dernier siècle, qu'on doit se référer lorsqu'il s'agit de résoudre une question d'intention de la part des législateurs de nos Codes. (p. 162). »

Après avoir sondé, dans toutes ses sources, l'histoire des actions possessoires, apprécié l'opinion des divers auteurs en cette matière, fait ressortir l'esprit général de notre législation, M. de Parieu conclut que l'on doit regarder la possession annale comme une condition substantielle de l'exercice des actions possessoires, de la réintégrande tout aussi bien que de la complainte, d'après le vœu formel de l'article 23 du Code de procédure civile. « Il faudrait, dit-il, pour échapper à cette conséquence, considérer la réintégrande comme n'étant pas une

Digitized by Google

action *possessoire*, quoiqu'elle ait été constamment comprise sous ce nom par les anciens auteurs. (p. 161). »

X. Sous le rapport pratique, M. de Parieu n'a examiné que la seule question de réintégrande, mais en allant à la racine des choses. On serait porté à croire que le livre des *Études sur les actions possessoires* a été inspiré en quelque sorte surtout par le désir d'élucider complètement cette grave question de la réintégrande. Dans la vive controverse qu'elle a soulevée, l'histoire a été fréquemment invoquée comme source de décision : M. de Parieu a voulu approfondir la question sous ce rapport et rechercher tout ce qu'elle pouvait véritablement recevoir de lumière de l'histoire juridique, de cette histoire envisagée, non pas accessoirement et d'une manière fugitive et brisée, mais étudiée et scrutée à fond, dans son origine et dans l'ensemble de tout ce qui compose la matière possessoire.

M. Henrion de Pansey avait cru voir, sur la foi de Pithou, l'origine de la possession annale dans la loi salique. — M. de Parieu fait ressortir cette erreur en rendant au texte invoqué son véritable sens par une saine interprétation.

Plusieurs jurisconsultes, et parmi eux le savant Proudhon, n'envisagent, dans la réintégrande, que l'interdit *unde vi* des Romains, d'après lequel celui qui avait été dépossédé par violence était admis à rentrer dans sa possession.—M. de Parieu examine la matière des interdits à Rome et signale la différence profonde qui sépare radicalement le droit français du droit romain sous ce rapport.

MM. Henrion de Pansey et Garnier prétendent qu'il résulte des *Etablissements de saint Louis* et des *Coutumes* de Beauvoisis qu'au XIII^e siècle il fallait avoir la *saisine*, c'est-à-dire la *possession annale*, pour former l'action de complainte en cas de simple trouble, et qu'il n'en était pas de même pour la *réintégrande*.—M. de Parieu retrace l'histoire de la saisine sortant des idées féodales sous des formes diverses ; il montre la condition d'annalité établie comme fondement de la possession juridique, et servant de base à toutes les actions possessoires immobilières, d'après Beaumanoir lui-même.

Digitized by Google

La Cour de cassation, en décidant que la possession annale n'est pas nécessaire pour l'exercice de la réintégrande se fonde, dans tous ses arrêts, sur la fameuse maxime du droit canon : *Spoliatus ante omnia restituendus.*—M. de Parieu enseigne, par l'interprétation et le rapprochement des Décrétales, que cette maxime n'eut jamais d'autre sens dans le droit canon, si ce n'est que le possessoire doit précéder le petitoire.

MM. Henrion de Pansey et Pigeau soutiennent que, d'après l'ordonnance de 1667, celui qui avait été dépossédé par violence et voies de fait pouvait exercer la réintégrande, et que, pour l'exercice de cette action, il suffisait de prouver que l'on possédait au moment de la spoliation. Suivant ces auteurs et suivant divers arrêts de la Cour de cassation (1), cette doctrine serait encore aujourd'hui en vigueur par l'effet de la disposition de l'article 206 du Code civil. — M. de Parieu prouve, par une habile revue de la jurisprudence et de la doctrine, que, selon l'ordonnance de 1667, et même depuis plusieurs siècles, comme le disait M. Lanjuinais dans le *Répertoire de Merlin* (2), le droit commun, en France, était que la possession, qui n'a pas subsisté pendant un an, était inutile pour former la complainte, soit de NOUVELLETÉ, soit de RÉINTÉGRANDE. »

La réintégrande touche à tous les principes fondamentaux des actions possessoires. Ce sont ces principes que M. de Parieu a examinés avec une science germanique, dominant et élucidant la question d'une manière sûre, en étudiant le possessoire dans ses origines, dans ses diverses et successives modifications, dans ses rapports avec la propriété, en un mot, dans tout ce qui constitue l'histoire, la philosophie et les doctrines juridiques de la défense possessoire.

XI. Nous ne terminerons pas cette revue de l'ouvrage de M. de Parieu sans exprimer un regret, c'est qu'il ne renferme pas plus de questions et de solutions pratiques. Tel qu'il est, cet ouvrage

(1) Voir les arrêts rapportés dans le Répertoire de Dalloz, aux mots *Actions possessoires*. T. III, p. 90.

(2) Voir au mot *Voies de fait*.

Digitized by Google

est un livre indispensable à toute bibliothèque de droit jalouse de posséder tout ce qui fait avancer la science. Mais je voudrais que ce fût un livre où fussent abordées et discutées les principales questions de la matière possessoire, celles contre lesquelles l'esprit va se heurter chaque jour. Il en résulterait, pour la pratique, ce grand bienfait qu'elle pourrait être ainsi poussée à se familiariser avec la science, à se nourrir d'elle, en comprenant tous les avantages qu'il y a toujours à remonter aux origines, à s'éclairer des lumières que l'histoire et la philosophie peuvent porter en toutes choses.

Lorsque la science est obligée de pénètrer dans les difficultés de la pratique, alors le savant est forcé de devenir plus clair, plus saisissable, plus direct et plus sûr dans ses déductions. Ce qu'il y a de fécond et d'élevé dans ses doctrines s'élucide et se précise mieux. Alors aussi, la science, étendant son empire, et se rivant elle-même à l'application de ses enseignements, marche bien plus sûrement à son but, qui est le triomphe des vrais principes.

L'ouvrage de M. de Parieu est peut-être trop exclusivement historique et philosophique. Il donne la clé de toutes les solutions en matière possessoire, mais cela ne suffit pas dans le temps où nous vivons, où l'on veut que toutes les portes soient large-ouvertes pour pouvoir entrer vite, et vite aller aux fins que l'on se propose.

Le livre de M. de Parieu veut être étudié ; il appelle et commande une réflexion soutenue ; il laisse, comme on l'a dit, beaucoup à penser. Aussi les savants les plus considérables de l'Allemagne ont-ils rendu le plus éclatant hommage à la haute érudition de l'auteur des *Etudes sur les actions possessoires*. Mais, en France, nous ne savons pas, comme les Allemands, priser assez la science du droit pour elle-même.

J'aimerais donc que, dans une nouvelle édition, pour vulgariser ses précieux et hauts enseignements, M. de Parieu étendît, quelque peu du moins au point de vue pratique, la matière de son livre.

Il restera toujours que M. de Parieu a puissamment contribué

Digitized by Google

à porter la lumière au milieu du chaos historique de nos actions possessoires, en retraçant les appréciations variées et les transformations diverses par lesquelles cette matière de notre droit français a successivement passé depuis les monuments du droit romain jusqu'à notre code de procédure civile.

Personne, nous nous plaisons à le répéter, n'a mieux que M. de Parieu montré, par l'histoire de la possession, l'origine de la propriété, ayant pour cause le travail de l'homme; comment le droit de la propriété individuelle, effet et traduction de la possession, s'est établi après de longues oscillations, et s'est successivement raffermi avec les développements de la civilisation; comment la propriété, résultat de la possession garantie, a vu son horizon s'agrandir en proportion des nouvelles conquêtes de l'humanité. Personne, enfin, n'a mieux fait ressortir les rapports nécessaires qui unissent la propriété et la possession, se complétant mutuellement l'une l'autre, d'où la nécessité des actions possessoires dérivant de la nature des choses. Combattant avec énergie les doctrines étroites d'une philosophie sans grandeur, qui prétend faire tomber au rang des contrats le droit de propriété, et, se plaçant au point de vue spiritualiste et chrétien, M. de Parieu fait voir comment ce droit, fondement et force de la puissance sociale, puise entièrement sa source dans la sociabilité humaine. Propriété, famille et patrie, toutes ces choses ne vivent-elles pas d'une même vie?

VALENTIN-SMITH.

Digitized by Google

# CHRONIQUE.

L'Académie de Lyon a tenu, le 8 mars 1854, une séance publique où MM. Valentin Smith et Guillard, les nouveaux titulaires, ont prononcé leurs discours de réception. Le premier avait pris pour sujet la *philosophie de la statistique*, et le second l'éloge de notre ancien maire, le docteur Terme. Si dans cette élastique matière qu'on appelle la statistique, M. Valentin Smith nous a intéressé, tout le cours de sa lecture, par de curieuses recherches et par l'éclat du style, il s'est montré plus ingénieux, plus spécieux que concluant. La statistique, selon nous, ne sera jamais une science, elle restera un fait, que notre esprit interprétera à sa guise. M. Guillard a déroulé avec beaucoup d'indépendance et dans un noble langage la vie et les travaux, les actes et les services de l'un de nos plus dignes maires, M. Terme, pour lequel il a réclamé de la reconnaissance de la cité un monument rappelant tous les droits de ce bienfaiteur à notre mémoire. Le public s'est associé à cet éloge par d'unanimes applaudissements. Cette séance, qui a paru courte à tout l'auditoire, a été close par une spirituelle boutade contre la statistique due à la verve toujours jeune et toujours aimable de M. de Montherot. Nous reproduirons cette pièce dans notre prochaine livraison.

— M. Dantan l'aîné, l'habile sculpteur, vient de faire à notre conseil municipal une proposition qui ne saurait manquer d'être prise en sérieuse considération. Il s'agirait pour nous d'utiliser le modèle d'une statue personnifiant la ville de Lyon et son industrie et d'en faire la décoration d'une de nos nouvelles places. Cette statue a été commandée à l'artiste par la ville de Londres pour orner le palais de cristal, transporté et reconstruit à Sydenham. Ce modèle, qui a sept pieds de hauteur et qui pourrait recevoir de plus grandes proportions, en raison de l'emplacement auquel on le destinerait, ce modèle serait sculpté en marbre ou coulé en bronze, au gré de l'administration. Le nom de l'auteur, le sujet de cette statue et la circonstance même d'un travail tout fait, tout concourt à faire de cette proposition une chose intéressante pour notre cité. Nous espérons pouvoir donner prochainement un dessin de cette œuvre.

— Par une récente délibération de notre administration, la rue du Puits-d'Ainay, vient de recevoir le nom d'*Adélaïde Perrin*, la fondatrice de l'établissement des *Jeunes incurables*. C'est là une décision à laquelle on ne peut qu'applaudir ; honorer les bienfaiteurs d'une cité, c'est en faire naître de nouveaux.

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

Digitized by Google

# LETTRE SUR LA STATISTIQUE,

## A MONSIEUR VALENTIN-SMITH,

Lue à la séance publique de l'Académie de Lyon,

Le 7 mars 1854.

—

### PRÉAMBULE.

—

MESSIEURS,

Muet depuis dix ans en publique séance,
Pourquoi m'aventurer à rompre le silence ?..
Pourquoi ?.. le croirez-vous ?.. mon rival l'a voulu ;
Hésitant quelque peu, je m'y suis résolu.
Il m'entendit narguer, en assemblée intime,
La STATISTIQUE, objet de sa plus haute estime :
De m'approuver, lui-même, il donna le signal ;



Digitized by Google

C'était, « pour l'étouffer, embrasser son rival ! »
Charmé de son suffrage et de sa politesse,
Je ne devinai pas sa maligne finesse :
« Contre nous, s'est-il dit, c'est un faible joûteur :
« Mal combattu, sans peine, on est triomphateur (1) ! »

Comme Esope apprêta deux repas tout de langues,
La Statistique, ici, vient servir deux harangues.
Rien n'est meilleur : au mieux l'a prouvé mon rival,
Ou, rien de plus mauvais : je le prouve assez mal.

Avant de hasarder mon trop faible opuscule,
J'ai dû vous présenter deux mots de préambule :
Par votre bienveillance autrefois accueilli,
Serez-vous indulgents pour le rimeur vieilli ?

---

Très-honoré confrère au corps académique,
Votre plume savante élit la STATISTIQUE
Pour texte du Discours vous conférant les droits
De voter au scrutin, quand nous allons aux voix ;
Nous en avons reçu l'intime confidence :
Un succès vous attend en publique séance.

Parfois la STATISTIQUE inspire un écrivain :
Adam Smith et Buffon, Howard, Charles Dupin,
Vingt autres, et vous-même, en des moissons stériles,
Ne perdez pas toujours vos semis infertiles ;

(1) A vaincre sans péril, on triomphe... *à son aise.*
CORNEILLE et Brunet.

Digitized by Google

Mais mon entendement n'entend rien à cela ;
Mon regard s'en détourne..... « et mon cœur n'est pas là. »

En droit, la statistique est une bonne chose,
Non pas en fait : du Maire auquel elle s'impose,
Le symbole est *un bœuf pressé de l'aiguillon*,
*Traçant* pour l'avenir *un* fertile *sillon*.
Gémissant sous le joug, un maire de village
A, pour distraction, rimé ce persifflage,
Heureux de dérober quelques jours à l'emploi
De scribe malévole et chiffreur malgré soi!

La STATISTIQUE, ami, vous ne pourrez le croire....
Pour vous est une Muse : elle est ma *Bête noire !*....
Vulgaire expression !... un rimeur sérieux
Devra la repousser de *la langue des dieux* ;
Mais j'ai, depuis longtemps, éloigné tout scrupule,
Devant un mot risqué jamais je ne recule,
Et parfois, pour un trait indiscret, trop hardi,
Ici même, en public je me vis applaudi.
Lorsque sera ma lettre à son terme arrivée,
L'oserai-je risquer en séance privée?

Dans le Discours rimé pour ma Réception,
Du *secret d'être heureux* sondant la question,
Le Bonheur, ai-je dit, on le doit aux MANIES.
Ma plume énuméra les douceurs infinies
Que leur Manie accorde au fleuriste, au flâneur,
Au chercheur de bouquins, et surtout le bonheur
De la pêche à la ligne, ou de l'agronomie,
De la bonne culture éloquente ennemie !
Dans ma nomenclature un nom fut oublié :
La STATISTIQUE : alors, l'art moins étudié,
Essai, naissant effort du moderne génie,

Digitized by Google

Ne s'était pas haussé jusques à la *Manie !*
Désormais à ce titre il a des droits complets :
Réparons mon oubli ; noircissons deux feuillets,
Boutade, paradoxe ou semi-parodie :
Confrère, permettez qu'à vous je les dédie.

L'Administration m'envoie un gros cahier :
Maire, il me faut remplir, chiffrer tout ce papier !
Le titre du recueil est : LE QUESTIONNAIRE.
Pour ce nom, j'ai recours à mon dictionnaire :
Quelle est du mot fatal la définition ?
C'est.... *l'emploi du bourreau donnant la question.*
Bien trouvé ! .... je l'admets au sens allégorique.
Hélas ! pouvait-on mieux nommer la STATISTIQUE ?

Harcelé par le poids de mon boulet traîné,
Par la bureaucratie aux *Tableaux* enchaîné,
Aux *Colonnes*, *États*, *Reports*, *Totaux* en proie,
Je maudis le vautour qui me ronge le foie !
Un lapin, de l'avis du *Cuisinier savant*,
*Veut*, pour être meilleur, être écorché vivant !...
On n'a pas consulté le lapin ni le maire :
Maire et lapin auraient l'opinion contraire.
De progrès en progrès vainement combattu,
Fatal QUESTIONNAIRE, où t'arrêteras-tu,
Courbant sur des *Etats* de chiffres à la file
Tous les maires ?... ils sont quarante-quatre mille !... (1)

(1) On les égorgea tous, sire, ils étaient trois mille.

RAYNOUARD.

Ce chiffre de 44,000 est une *grave erreur* en statistique.

Le nombre des communes de France est de 37,253. Il serait *inadmissible* en grands vers, à moins d'un *enjambement :*

. . . . . Ils sont trente-sept mille,
253 . . . . . .

Réduire à 37,000 eût été une *erreur* en *diminutif*. L'auteur a préféré l'*augmentatif* : 44,000 est plus *ronflant*.

Digitized by Google

De rigueurs, tous les ans, tu pourras redoubler :
« Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler ! »
Dit le clément César ; l'inclément ministère
Ainsi parle aux préfets, et tout préfet au maire.

Un *Adepte de l'art*, cherchant à me happer,
Voulut sur son *dada* me faire galoper.
« *Je ne vous dirai pas*.., me dit-il... la formule
Est d'une date antique : aux Grecs elle recule,
Léguée aux Orateurs, surtout aux Avocats ;
Mon professeur discret du droit n'abusa pas :
*Ce qu'il ne me dit point* n'employa qu'un quart-d'heure,
Réservant pour la fin sa preuve la meilleure :
« Pourquoi votre concours nous est-il refusé ?
Dit-il, de tous les arts c'est l'art le plus aisé :
Pour toute autre science il faut beaucoup d'étude :
Au bonnet de Docteur par la thèse on prélude,
Par des *yeux* et des *nez* au talent du dessin ;
Partout l'on veut du grec, tout au moins du latin ;
Avant d'être astronome il faut être algébriste,
Vingt ans pour devenir botaniste ou pianiste ;
La *charge en douze temps*, difficile à saisir,
Au soldat qui la sait ne donne aucun plaisir ;
Il n'en est pas ainsi pour notre STATISTIQUE :
Elle plaît d'autant mieux que plus on la pratique ;
Que d'efforts pour l'hébreu, l'escrime ou le billard !
Plus vite, à moins de frais, on excelle en notre art :
Quelque peu d'orthographe, aperçus de grammaire,
Le premier élément du dessin linéaire ;
La *Ligne*, pour tracer nettement aux *Etats*,
De la gauche à la droite et du haut jusqu'en bas ;
Connaître son Barême et le mettre en pratique.
Dès son premier élan on plane en statistique,
Sans être à son métier un long temps apprenti,
On est rôtisseur né dès son premier rôti. »

Digitized by Google

Ce passage *risqué*..... c'est le seul de ma lettre....
Je l'ai revu dix fois ; valait-il mieux l'omettre ?...
Me dira-t-on tout net, ou bien à demi-mot,
Que l'*Adepte de l'art* a parlé comme un sot ?
J'en conviens : j'ai suivi la règle de l'École :
Lorsqu'à son adversaire on prête la parole,
On doit le supposer maladroit orateur :
Mal combattu, sans peine on est triomphateur.
Le grand Pascal lui-même.... en ce point je l'imite...
Parfois trop sottement fait parler son jésuite.
L'effort me coûtera : mais, si vous l'exigez,
Je bifferai vingt vers, *revus et corrigés*.

Je répondis : votre art à tous est accessible,
Mais, en gouvernement, je le crois impossible ;
Vous ne l'ignorez pas : on compte dans nos rangs
Des magistrats zélés et des indifférents ;
L'un quelque peu lettré, l'autre à peine sait lire ;
A tous la même loi peut-elle se prescrire ?

Tel maire paresseux, surtout un campagnard,
Néglige vos *Tableaux* ou les croque au hasard ;
Tel autre, fin matois, soupçonnant une embûche,
A chaque question de l'*Etat* qu'il épluche ,
N'a garde d'énoncer toute la vérité :
« Dans quel but ces détails que veut l'autorité ?
Elle prétend à fond connaître nos ressources,
Pour gonfler nos impôts, pour aplatir nos bourses,
Dit-il ; dissimulons !... Nous avons cent chevaux :
N'en comptons que quarante ; en bétail, en troupeaux,
Réduisons des deux tiers ; aux importants chapitres
Des blés, des vins, rognons moitié des hectolitres »

Digitized by Google

Ce maire soupçonneux n'est pas moi ; mais souvent
De *Colonne* en *Colonne* aux *Totaux* arrivant,
Après ces mots voulus : *Certifié sincère,*
*Tel jour, tel mois, tel an. Signature du Maire* ;
J'ajoute, en billet clos : est-ce la vérité ?...
Je réponds seulement de ma sincérité.

Adoptons, pour finir, le genre anecdotique :
Aux maires est enjoint, de par la STATISTIQUE,
De nombrer les moutons, béliers, brebis, agneaux ;
En tête ils inscriront le noble mérinos,
Ensuite le métis croisé de telle race,
Le mouton indigène, à la dernière classe.
*Indigène !...* à ce mot qu'ils ne comprenaient pas,
Un Maire et son Conseil furent dans l'embarras :
A leur *Tableau* rempli, le Conseil et le Maire
Ajoutèrent en note un petit commentaire :
« Trente-six mérinos, quatre-vingt deux métis...
Vous ne nous parlez pas des *moutons du pays* :
Deux cent trente donnant tant de quintaux de laine...
Mais nous n'avons, chez nous, pas un seul *indigène.* »

Pardonnons la bévue au maire, non savant :
Les *savants* font bien pis. Témoin, le trait suivant :
Au Palais Mazarin exerçant son office,
Un *Savant* prétendait définir l'Ecrevisse :
« *Un petit animal, du genre des poissons* ;
*Il est de couleur rouge, il marche à reculons.* »
Et la Commission du sénat littéraire
Fut près de l'imprimer en son *Dictionnaire* ;
Un vrai savant, CUVIER, sauva l'impression ;
Il fit rectifier la définition :
« *Genre, marche, couleur,* trois erreurs au lieu d'une !....
*Crustacé, marche oblique,* et la *couleur* est *brune.* »

Digitized by Google

Connaissez-vous le trait de *la moitié d'un œuf* ?
Le récit vous plaira, si pour vous il est neuf;
*Quoiqu'*il soit imprimé, je le crois authentique.

Un Préfet débrouillant un fatras statistique,
Dans le *Total* des Œufs trouve une fraction :
Vingt fois on fait, défait, refait l'addition :
Par la *moitié d'un œuf* le compte se termine !
Il faut retrouver l'autre !... on compulse, examine
Cent ou mille *Tableaux*, portant fidèlement
Le nombre d'œufs pondus dans le département ;
Le doigt s'arrête enfin sur le maire incapable
Qui d'*une moitié d'œuf* est signalé coupable.
A Monsieur le Préfet le Maire incriminé
Répond : « Notre calcul n'était pas erroné :
Par cette *moitié d'œuf* l'addition est vraie :
J'ai trouvé l'*œuf entier* au milieu d'une haie :
La haie est limitrophe, et trace exactement
Les confins assignés à l'arrondissement.
L'œuf était-il à nous ? D'une moitié, sans doute;
Nous sommes possesseurs : qu'à l'autre elle s'ajoute...
Du maire, mon voisin, j'ai réservé les droits...
Et le calcul sera selon toutes les lois.
Donc, de l'addition la justesse est prouvée,
Et *votre moitié d'œuf* se serait retrouvée,
Si le maire voisin n'avait pas oublié,
Bien qu'averti par moi, de noter sa *moitié*. »

F. DE MONTHEROT.

Digitized by Google

LES

# SEPT MERVEILLES

## DU DAUPHINÉ.

Les anciens historiens du Dauphiné n'ont pas oublié d'énumérer, parmi les avantages que cette province possède, les raretés qui en font l'ornement, et qu'on a qualifiées du nom de merveilles. Quand on parcourt les annales des peuples, on n'est pas surpris de trouver dans leur histoire des faits qui, malgré l'attestation des auteurs, ne peuvent s'expliquer que par le secours de la fable ou par des traditions ridicules. Avant que la civilisation moderne eût courbé sous le même niveau toutes les prétentions élevées par le patriotisme local, et qu'elle eût fait disparaître ces vestiges d'anciennes rivalités, chaque province avait ses usages, ses coutumes, ses traditions accompagnées de récits propres à en faire ressortir la gloire ou le merveilleux. L'historien sacrifiait quelquefois la vérité de la narration à la superstition du pays dont il flattait la vanité, ou dont il partageait les croyances, et il trouvait la récompense de son enthousiasme dans la faveur ou dans les applaudissements de ses compatriotes.

Les merveilles du Dauphiné ont rendu autrefois cette province si célèbre, que Louis XI, n'étant encore que dauphin, se glorifiait



Digitized by Google

d'être maître d'un pays où elles surpassaient celles du monde entier, et les égalaient par leur nombre. Ces merveilles, qui ne sont que des jeux bizarres de la nature, ont perdu de leur ancien mérite, et ne sont plus regardées que comme des effets naturels dont la science moderne a dissipé le prestige; elles sont au nombre de sept, et c'est sans doute pour les faire cadrer avec les sept merveilles de l'antiquité, ou par rapport à l'idée mystérieuse du nombre septénaire, qu'on s'y est restreint, car on en a longtemps compté davantage. Un poète dauphinois, Salvaing de Boissieu, grand jurisconsulte, l'un des hommes les plus érudits du XVII^e siècle, s'est emparé d'un sujet aussi fertile en descriptions, et a rendu encore plus fameuses par le charme de la poésie ces fictions mythologiques consacrées par la vénération populaire.

1° La première des sept Merveilles du Dauphiné est la Fontaine ardente, située près du village de Saint-Barthélemy, sur la commune du Gua, à six kilomètres de Grenoble; elle consiste en un terrain de deux mètres carrés environ, duquel s'échappe, après les temps de pluie, un gaz inflammable d'une couleur bleuâtre. A une époque fort ancienne, le ruisseau qui coule au fond du vallon passait près de ce terrain, et ses eaux acquéraient dans ce passage une chaleur assez vive, ce qui avait fait donner à cette merveille le nom de Fontaine ardente. Saint Augustin, dans son livre *De civitate Dei*, raconte que, de son temps, un flambeau éteint s'allumait, et qu'un flambeau allumé s'éteignait lorsqu'on l'approchait de sa source. Aujourd'hui, les inflammations spontanées sont très-rares; on n'aperçoit plus qu'un bouillonnement continuel des eaux et des flammes qui s'en échappent lorsqu'on en remue la vase.

2° La Tour-sans-Venin, à deux lieues de Grenoble, dans la commune de Pariset, est une tour en ruines, à l'approche de laquelle mouraient jadis tous les animaux venimeux. Roland, neveu de Charlemagne, ayant, dit-on, assiégé la ville de Grenoble que les Sarrasins occupaient, fit apporter de Paris la terre sur laquelle il bâtit cette tour, qui en prit le nom de Pariset, et acquit la vertu d'éloigner les rats, les serpents et même les araignées.

Digitized by Google

Suivant M. Lancelot, la Tour-sans-venin n'a dû ces prétendues propriétés qu'à une corruption de nom. Près de cette tour était autrefois une chapelle dédiée à saint Verain, et Verain, signifiant venin dans la langue du pays, a donné, par cette équivoque, naissance à cette fable. Quoi qu'il en soit, le miracle n'existe plus, et, en dépit de leur nom, les ruines de la tour recélent des serpents et autres animaux venimeux.

3° La montagne inaccessible, située dans le Trièves, près de Chichilianne, à quelques lieues de Die, est un rocher très-escarpé, plus étroit à sa base qu'à son sommet, et présentant la forme d'une pyramide renversée. Le 26 juin 1492, Charles VIII, roi de France, allant en Italie à la tête de son armée, passa en ce pays ; pour lui complaire, Antoine de Ville, sieur de Domp Julien, gouverneur de Montélimart, gravit la montagne au moyen d'échelles avec plusieurs personnes de sa suite. Par ordre du roi, il fut dressé un procès-verbal de cette ascension, renouvelée plus souvent depuis cette époque, mais avec moins de solennité. Suivant la fiction poétique de Salvaing de Boissieu, les dieux et les déesses ayant tenu un jour une assemblée sur cette montagne, le chasseur Ibicus surprit les déesses toutes nues, ce qui les fit rougir. Jupiter furieux changea Ibicus en bouquetin, et, séparant cette montagne des autres, la rendit dès lors inaccessible. C'est là que l'infortuné chasseur cherche, depuis sa métamorphose, les rochers les plus hauts et les plus escarpés, autrefois témoins de ses exploits. Assurément, les habitants de Trièves, allant à la chasse des chamois, ne se doutent guère de poursuivre en eux les descendants du malheureux Ibicus, victime du courroux de Jupiter.

4° Les Cuves de Sassenage sont deux grandes excavations de forme cylindrique, creusées dans le rocher appelé les Portes de Sassenage. Une fable ridicule les supposait pleines seulement le jour des Rois, et la plus ou moins grande quantité d'eau qu'elles contenaient ce jour-là présageait la fertilité ou la stérilité de l'année. Un grand nombre de curieux a cherché à pénétrer jusqu'au fond de ces grottes sans pouvoir y parvenir ; on assure qu'elles conduisent jusques dans le Royannais situé à plus de six lieues de

Digitized by Google

là. Les traditions superstitieuses de la contrée y avaient placé la demeure de la fée Mélusine, protectrice puissante et révérée de la maison de Sassenage.

5° C'est aussi sur cette montagne que l'on trouve les Pierres ophtalmiques, dont la renommée est très-répandue dans le pays. De graves auteurs affirment sérieusement qu'elles ont la propriété de purifier et d'éclaircir la vue.

6° La Manne de Briançon est une espèce de résine que l'on cueille dans les matinées du mois d'août sur les melèzes du Briançonnais et du Queyras. Salvaing de Boissieu, par une allégorie pleine de charme et d'élégance, renverse l'opinion des botanistes sur la transsudation de ces arbres, et en explique ainsi la cause. Une nymphe, nommée Larice (*larix* en latin signifie melèze), se reposait des fatigues de la chasse, et caressait son chien nommé Lélaps, quand Mercure, le messager de Jupiter, traversant les Alpes pour porter un ordre du roi de l'Olympe, aperçut la jeune nymphe et descendit des airs pour louer sa beauté. Larice resta sourde aux discours du dieu séducteur; mais le dieu, furieux de se voir dédaigné, déchargea sa colère sur le pauvre chien, qui, devenu furieux à son tour, s'élança dans les montagnes où il ne tarda pas à périr. Larice, inconsolable de la perte de son fidèle Lélaps, perdit peu à peu sa flexibilité et sa forme ; ses membres, son corps se raidirent et prirent bientôt la dureté du bois. Elle fut changée en melèze, et le suc rouge de cet arbre ne tient sa couleur que du sang de l'infortunée Larice ; la manne vient des pleurs que sa douleur lui fait encore verser dans la saison de ce triste accident.

7° La septième merveille est la Grotte de Notre-Dame-de-la-Balme, entre les villages d'Amblerieu et de Salettes, à sept lieues de Lyon. Cette grotte célèbre est une profonde excavation produite par l'action des eaux et du temps, et digne de l'attention des curieux autant que de la recherche des savants.

Dans son *Histoire du Dauphiné*, Chorier énumère d'autres merveilles qui peuvent être regardées, les unes comme des curiosités naturelles, les autres comme des fictions populaires.

Digitized by Google

Nous nous contenterons de mentionner les principales, accordant au lecteur le droit de ne pas s'en rapporter entièrement à l'affirmation de notre annaliste dauphinois.

La Motte tremblante, rangée par quelques écrivains au nombre des sept Merveilles du Dauphiné, est une masse de tourbe ronde qui se balance continuellement sur la surface du lac Pelleautier, près de Gap.

« La montagne de Sahuse a une ouverture étroite qui dure plus d'une demi-lieue. Au bout est une grotte spacieuse. D'abord qu'on y est entré, on y est battu d'un vent impétueux, mouillé d'une pluie fort menue, et étourdi d'un bruit capable de faire peur aux plus intrépides. Sur le grand chemin de Luc à Beaumont, est un trou fort profond ; ceux qui y prêtent l'oreille y entendent un bruit épouvantable dont la vraie cause est ignorée. La montagne du Bresier, entre Serres et Laragne, auprès du bourg de Saint-Genis, n'est pas moins célèbre par ses incendies. Elle vomit des flammes de temps en temps par une ouverture de cinq pieds de diamètre, et les pousse dans l'air avec beaucoup de violence. Gervais de Tilisbéri écrit que, de son temps, une tour du château de Livron ne souffrait ni garnison ni sentinelle la nuit ; que le lendemain, ceux qu'on y avait laissés se trouvaient au bas de l'éminence qu'elle occupait, où ils étaient portés sans s'en apercevoir. Le château de Voiron était habité par des esprits qui prenaient plaisir de se rendre visibles aux hommes. On les voyait de loin aux fenêtres où ils apparaissaient comme des femmes d'une excellente beauté. Mais comme l'on s'en approchait pour obéir ou à la passion ou à la curiosité, l'on s'apercevait qu'il n'y avait rien là de vrai ni de solide, et que ce n'était qu'une agréable illusion. Les vents les plus impétueux n'entraient point dans le réfectoire du prieuré de Saint-Michel, dans le Graisivaudan ; ils n'y éteignaient pas même une lampe allumée, si elle était mise sur les fenêtres ouvertes. Enfin, dans l'Embrunais, un rocher ne s'ébranlait n'étant poussé que du bout du doigt, et restait immobile s'il l'était avec force. »

Après avoir été réduites à leur valeur naturelle par la science

Digitized by Google

moderne, les Merveilles du Dauphiné furent encore attaquées par cette épigramme composée vers 1660 par Thomas Delorme, avocat au parlement de Grenoble, et natif de Vienne :

Merveilles du pays dont on dit tant de bien,
Soit dans les vers, soit dans la prose,
Vous êtes un peu plus que rien,
Mais, à dire le vrai, vous n'êtes pas grand'chose.

Il est juste de rappeler que, si quelques-unes des Merveilles du Dauphiné doivent être reléguées dans le domaine de la fable, d'autres, au contraire, méritent d'attirer l'attention des touristes et d'exciter leur admiration. Ainsi, la province peut citer avec orgueil les lacs de Paladru et de Laffrey, les grottes de Saint-Nazaire en Royans, de Pialoux, des Solores, de Donzères, les eaux minérales d'Allevard, d'Uriage et de la Motte, et tant d'autres curiosités naturelles dont nous ne pouvons faire ici l'énumération.

Honoré Pallias.

Digitized by Google

DE

# LA VILLE DE VIENNE

## A PROPOS DE SON HISTOIRE

PAR MERMET.

---

Il est bien peu de villes de province dont l'histoire soit aussi intéressante que celle de la cité viennoise. Capitale d'une colonie romaine, séjour des empereurs, berceau du christianisme dans les Gaules, elle a son antiquité gravée en caractères de granit que deux mille ans n'ont pu détruire, et la splendeur de son Église revendique les noms glorieux de ses prélats : saint Mamert, saint Avit, saint Adon, saint Barnard et tant d'autres. Quelle majesté de souvenirs !.. Où sont les arcs de triomphe, les palais, les arènes, les cirques, les ampithéâtres? Par quelle suite d'évènements le Panthéon viennois, ce temple aux cent dieux, est-il devenu un sanctuaire chrétien? Où sont les marbres des temples de Castor et Pollux, de Mars et de la Victoire? Comment faire pénétrer le flambeau de la vérité au milieu de ténèbres amoncelées depuis tant de siècles? Ah ! l'historien doit trembler en abordant de pareils problèmes. Sans doute il invoque la muse, il prononce la formule sacra-

Digitized by Google

mentelle: *dic Mihi, Musa*. Mermet probablement a fait comme ses confrères, mais, plus heureux que la plupart d'entre eux, il a reçu la visite de Clio sous la forme du duumvir Trebonius Ruffinus, qui vivait au commencement du deuxième siècle avant l'ère chrétienne, sous le règne de Trajan.

Ce Trebonius Rufinus, qui prenait le titre de sénateur, était d'origine allobrogique; il écrivit l'histoire de Vienne à l'époque où l'empire romain était arrivé au plus haut degré de splendeur. Il dédia son ouvrage à Pline-le-Jeune, son ami. C'est le texte de cet auteur que Mermet dit avoir traduit et commenté dans le premier volume de son histoire. Ce texte où est-il? Quelle est la bibliothèque qui possède ce trésor? Je l'ignore, j'ai consulté vainement tous ceux de mes concitoyens qui étaient à même de me renseigner, je n'ai rien appris, sinon que Mermet, que je n'ai pas eu l'honneur de connaître, quoiqu'il ne soit mort que depuis peu, était trop bon patriote, trop ami des lettres, trop jaloux de l'honneur de sa ville natale pour avoir eu même la pensée d'imiter l'exemple sauvage de Paul-Louis Courrier, qui immortalisa une tache d'encre en mutilant une page de Longus pour avoir le stérile honneur d'en donner seul la traduction. Toujours est-il que jusqu'à présent Mermet a été le seul admis dans l'intimité du duumvir Rufinus et que Clio s'est dérobée à tous les regards. Espérons que les héritiers de l'historien seront moins jaloux de leur bonheur et qu'il nous sera donné de le partager.

Ceci dit en manière de préface, je laisse de côté le deuxième volume, publié en 1833, et qui porte pour second titre: *Chroniques de Vienne sous les rois francs*, et j'arrive au dernier volume de Mermet, qui est plus spécialement l'objet de cet article.

Ce volume est publié par M^lles^ Mermet, d'après les matériaux laissés par leur père; il embrasse une période de près de huit cents ans, depuis l'an 1040, jusqu'au commencement

Digitized by Google

de notre siècle. Si les événements qui se sont succédés pendant ce laps de temps n'ont pas la majesté de ceux racontés dans le premier volume, cependant ils ont encore un puissant intérêt. Les luttes de l'Église de Vienne, les conciles qui y furent tenus, la cession du Dauphiné à la France, les guerres de religion méritent que le lecteur s'y arrête.

Puisque je suis venu à parler des conciles, c'est par là que je vais examiner l'ouvrage qui m'occupe. Il en est deux surtout qui méritent de fixer l'attention. Le premier est celui de 1200, à la suite duquel un interdit fut jeté sur le royaume de France pour contraindre Philippe-Auguste à répudier Agnès de Méranie et à reprendre son épouse légitime. Mermet explique les conséquences de cette mesure rigoureuse en disant : « Partout les offices divins cessèrent; il n'y avait plus de messe, de sermons, de processions, de prières publiques, ni pour les vivants, ni pour les morts, on n'administrait plus les sacrements, etc.»

Ce récit me remet en mémoire les beaux vers de Ponsard dans sa tragédie d'Agnès, lorsqu'il raconte comment fut lancé l'anathème :

Figurez-vous, la nuit, dans notre cathédrale,
Tout le clergé tenant la torche sépulcrale;
Les cloches, prolongeant les tristes tintements,
Sonnaient le glas des morts comme aux enterrements,
Tandis qu'on entendait monter dans les ténèbres
Les psaumes pénitents et les hymnes funèbres,
La croix gisait par terre... Au fond des souterrains
On avait enfoui les reliques des saints;
Un crêpe noir couvrait la face de la Vierge
Et l'autel dépouillé ne portait pas un cierge.

Tout cela, dit Mermet, produisit un fâcheux effet sur l'esprit d'un peuple chrétien condamné à expier les fautes de son souverain.

Cette conclusion de l'historien est vraie, mais elle ne l'est

Digitized by Google

pas assez ; il n'est pas difficile de comprendre que la privation de sépulture, la cessation complète de toute cérémonie du culte, devait produire plus qu'un fâcheux effet sur l'esprit d'un peuple profondément religieux qui exagérait alors jusqu'au fanatisme la pratique du culte extérieur : l'interdit devait faire le vide autour de Philippe-Auguste, et, s'il répudia Agnès pour reprendre Ingelberge, ce ne fut pas, comme Mermet le prétend, pour ôter au prélat la satisfaction de le condamner, ce fut un acte de bonne politique, ce fut pour faire cesser les malheurs de sa patrie après une longue lutte, pour conserver sa couronne, et non pour une futile question d'amour-propre.

Le Concile œcuménique de 1311 est plus remarquable que le précédent, ce fut celui qui supprima l'Ordre des Templiers. Mermet en parle assez longuement, mais point assez à mon avis ; si le cadre que l'historien s'était tracé ne lui permettait pas d'étudier les causes de ce drame et de nous dire si Philippe-le-Bel commit alors un assassinat juridique avec l'appui de Clément V, ou bien si ce fut un acte de justice rendu nécessaire par le libertinage et les excès des confrères de Jacques Molay, au moins aurait-il pu aborder des détails d'un ordre moins élevé, en nous entretenant du cérémonial et de la composition de ce fameux Concile. Philippe-le-Bel, avec ses trois fils et sa cour, avait fixé sa résidence à Sainte-Colombe ; mais le pape, mais les trois cents prélats des Églises d'Orient et d'Occident, le patriarche d'Antioche, celui d'Alexandrie, les seigneurs et les princes pouvaient-ils trouver un gîte dans les couvents ? N'y eut-il pas à cette époque quelques fêtes publiques ou quelques cérémonies grandioses ? Je regrette un silence aussi absolu.

Mermet n'a pas pris garde que l'abolition de l'Ordre des Templiers ne fut pas la seule cause de la réunion du Concile. Philippe le Bel voulait y faire vider la querelle posthume qu'il

Digitized by Google

poursuivait encore avec acharnement contre le pape Boniface, afin de le faire condamner comme hérétique. Clément V avait encore invité les prélats à délibérer sur la réformation de l'Église, presque tous avaient préparé un travail sur ce sujet important. On possède encore un mémoire de l'évêque de Mende qui proposait le mariage des prêtres, comme remède à l'incontinence du clergé. Cette singulière circonstance méritait une mention.

Cependant, quand l'auteur le veut, il entre dans des détails très-curieux. Parle-t-il des représentations théâtrales du moyen âge, il nous dit que les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre donnèrent plusieurs représentations au commencement du XVI^e siècle et qu'ils jouèrent, entre autres, le *Martyre de saint Zacharie*, le *Mystère de la Passion*, et qu'ils avaient établi dans les jardins de leur monastère plusieurs échafauds à deux étages divisés en quatre-vingt-seize loges fermant à clé : chaque loge se louait quatre écus au soleil, et le peuple, au parterre, payait deux liards par représentation.

J'ajouterai, aux détails de Mermet, qu'il est fâcheux que nos archives n'aient pas conservé, comme dans quelques villes, le texte de ces drames grossiers, dont quelques-uns avaient jusqu'à quatre-vingt mille vers, et dont les représentations duraient plusieurs jours. On joua sans doute les mystères de Claude Chevalet, gentilhomme du Viennois, *souverain maistre en telle compositure*, dont on a conservé *le Mystère* ou *la Moralité de saint Christofle, en rimes françoises et par personnaiges*(1), ou bien ceux de Jehan d'Abundance, bazochien et

(1) Le volume de Chevalet est un des plus rares de la classe des Mystères; il fut imprimé à Grenoble le 28 janvier 1530.

Le *Mystère de St-Cristofle* est composé d'environ vingt mille vers et divisé en quatre journées. Un exemplaire de ce livre a été vendu le prix énorme de 851 francs.

Digitized by Google

notaire royal du Pont-Saint-Esprit. Je suis sûr que ces représentations ne se donnaient pas toujours dans les églises et dans les monastères, et il est fort à présumer que les échafaudages se dressaient quelquefois sur l'emplacement du *proscenium*, ce qui arrivait à Arles, Bourges, Poitiers, Saumur; villes où, comme à Vienne, il y avait des ruines de cirques et d'amphithéâtres antiques.

Les Mystères étaient presque toujours précédés d'un prologue dans le genre de celui-ci :

Au limbe nous commencerons
Et puis après nous traiterons
La haultaine narracion
Pour venir à la Passion
De notre saulveur Jesus-Crist.
Si vous prions, seigneurs et dames,
Conjointement hommes et femmes,
Que silence veuillez garder
Et brief nous verrez proceder.

Singulières représentations, dans lesquelles figuraient jusqu'à cinq cents acteurs prêtres et laïques, et qui étaient ordinairement interrompues par un sermon, un *Te Deum*, ou par le *Magnificat*.

En 1563, Charles IX vint à Vienne et se dirigea un peu plus loin, jusqu'au château de Roussillon. C'est là qu'il rendit cette fameuse ordonnance qui fixa au premier janvier le commencement de l'année, que l'usage avait mis au samedi saint avant Pâques.

Par une bizarre coïncidence les deux faits saillants de cette période de l'histoire de Vienne se rattachent aux actes de deux princes qui ont assumé sur leur tête une responsabilité devant Dieu et devant les hommes : Philippe-le-Bel, couvert du sang des Templiers, et Charles IX, qui devait plus tard donner le signal du massacre de ses sujets protestants.

Digitized by Google

Je ne suivrai pas l'auteur dans son récit des guerres de religion, dans lesquelles Vienne joue un grand rôle, et fut tour à tour pillée, rançonnée et ravagée par les protestants et les catholiques; les noms de leurs chefs se croisent sans cesse dans le récit. C'est tantôt le duc de Nemours, Gorde et Disimieux, tantôt Mouvans, le duc de Lesdiguières et le baron des Adrets. Ces deux derniers, comme Dauphinois, occupant une place considérable dans l'histoire de notre province, méritaient quelques mots de plus de la part de Mermet.

Je ne pense pas qu'un écrivain faisant l'histoire de son pays soit obligé de tracer celle de la France entière, et de faire de sa ville natale le pivot autour duquel tournent tous les événements; non, sans doute, ce serait mal à propos exagérer l'étendue de sa tâche : mais aussi je n'admets pas que ce même écrivain ne puisse de temps à autre faire une petite excursion dans sa province, et lorsque des noms comme ceux du baron des Adrets et de Lesdiguières tombent sous sa plume, je ne lui pardonne point s'il ne s'arrête pas devant ces figures pour les étudier, et ce n'est point à mes yeux une alternative, une faculté, c'est un devoir auquel il ne devrait pas se soustraire.

Mermet ne dit presque pas un mot de Lesdiguières, si ce n'est qu'il prit Condrieu et força, vers 1590, le duc de Nemours à lever le siége du fort Pipet. Sans doute je n'exigerai point de Mermet sur cette célébrité dauphinoise les éloges emphatiques que lui prodigue son sécretaire et historien Louis Videl. Il le compare aux plus grands hommes de l'antiquité, il en fait une merveille de son siècle, et va même jusqu'à l'appeler un demi-dieu.

« Voici, dit-il dans sa préface, le grand connestable Lesdiguières, qui ressuscitant pour ne plus mourir et revenant au monde pour durer autant que le monde....! » Peste, M. Louis Videl, vous avez une bonne opinion de votre histoire, vous

Digitized by Google

ressuscitez votre héros, par vous il vivra autant que le monde et vous aussi, sans doute. Vous n'y allez pas de main-morte. Vous auriez dû léguer un peu de votre enthousiasme à votre confrère Mermet, qui, s'il ne pratique pas l'admiration d'une manière aussi absolue, se garderait bien d'écrire des phrases curieuses comme celle-ci, qui est de votre crû : « La prise du fort Barraux, par une merveille digne de sa valeur, a fait d'une nuit obscure un des plus beaux jours de sa vie. » Plaisanterie à part, Mermet aurait pu examiner le rôle de Lesdiguières dans les guerres de religion, nous en dire quelques mots, personne ne s'en serait plaint, je répète même ce que j'ai dit, comme Dauphinois, c'était un devoir ; il eût été dans son sujet.

Il en est de même pour le baron des Adrets, qui a trouvé dans Guy-Allard un écrivain dont la lâche complaisance est allée jusqu'à lui donner le nom d'homme illustre et de héros. Notre honnête compatriote n'a pas à se reprocher cette honte ; il parle assez longuement de François de Beaumont, baron des Adrets ; mais je ne me serais pas contenté de dire qu'il mourut à la Frette, également méprisé des protestants et des catholiques, j'aurais, comme originaire d'une province qui avait beaucoup souffert par lui, jeté un rapide coup-d'œil sur la vie de ce bandit, de ce Mandrin blasonné, dont la férocité est encore l'horreur et l'effroi de nos contrées ; j'aurais montré tel qu'il était cet homme sans foi ni loi, changeant de religion comme d'épée, pillant avec les protestants les églises, et violant les couvents pour recommencer plus tard, contre ses coreligionnaires, des infamies aussi atroces au nom du catholicisme qu'il déshonorait. Le baron des Adrets doit être cloué au pilori de toutes les histoires du Dauphiné. Le récit de leurs forfaits est le seul éloge qui soit dû à de pareils scélérats.

Enfin, nous arrivons à la dernière époque de l'histoire de

Digitized by Google

Mermet, à la période révolutionnaire ; une imposante et belle figure se trouve sur la première page, c'est celle du vénérable archevêque Le Franc de Pompignan, dont le portrait a malheureusement péri dans l'incendie qui vient de dévorer notre bibliothèque.

On confond trop souvent celui qu'on peut appeler le dernier prélat de l'église de Vienne, avec son frère Jean-Jacques Lefranc, (1) marquis de Pompignan, l'auteur de *Didon*, membre de l'Académie française ; l'archevêque Le Franc n'avait de commun, avec son frère, que la haine des philosophes, contre lesquels ils luttèrent, l'académicien, dans son Discours de réception, et le prélat, dans des mandements qu'il fulmina contre Voltaire et Rousseau.

Cette lutte d'un des plus fermes soutiens du catholicisme contre des adversaires aussi redoutables que ceux que je viens de citer, m'amène à une anecdote que je tiens d'un homme pour lequel je professe le plus grand respect ; elle lui avait été racontée par M. Schneider, le fondateur de notre Musée, de nos écoles de dessin, et l'auteur de très-sérieuses études sur l'histoire et les monuments de Vienne. Ses manuscrits, hélas ! ont eu le sort du portrait de l'archevêque ; ils ont brûlé dans le même incendie.

C'était vers l'année 1785, M. Schneider travaillait paisiblement à ses études historiques, lorsque sa vieille domestique entra tout effarée dans son cabinet pour lui annoncer

(1) Voltaire d'un seul trait satirique avait détruit la réputation littéraire de cet écrivain :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche,

avait-il dit, en parlant de ses poèmes sacrés.

Raillerie amère et injuste, Le Franc de Pompignan gardera, malgré Voltaire, une belle place dans la littérature, et on citera toujours de lui sa belle ode sur la mort de J.-B. Rousseau.

Digitized by Google

que Monseigneur Le Franc de Pompignan venait lui faire visite ; le professeur se leva brusquement pour réparer le désordre qui régnait dans son modeste asile ; il jeta un coup-d'œil d'inquiétude autour de lui : il aperçut sur sa cheminée les bustes de Voltaire et de Rousseau. Le pauvre homme se crut perdu, il était atteint et convaincu du crime de philosophie, et comme il était arrivé depuis peu de la Thuringe, sa patrie, il se voyait déjà, par l'influence de l'archevêque, chassé honteusement de Vienne comme un homme dangereux ; aussi, son premier mouvement fut-il de faire disparaître le corps du délit. Il avait déjà mis en sûreté le buste de Jean-Jacques, et il se précipitait sur celui de Voltaire, lorsque le Primat, las d'attendre, pénétrait dans le cabinet, et apercevant l'embarras de M. Schneider, qui s'efforçait de cacher sous son habit la malencontreuse figure de plâtre, il lui dit en souriant : « Mon cher professeur, laissez-le à sa place, vous savez bien que je ne le crains pas. »

« Ces quelques mots, disait M. Schneider, peignaient admirablement l'archevêque, qui était d'une grande affabilité, tout en conservant sur son visage et dans son port un air digne et majestueux. » Quoiqu'ennemi des philosophes et fervent catholique, il était ce qu'on appelle aujourd'hui un homme avancé et professant des idées très-libérales. Et, comme s'il eût été écrit que les archevêques de Vienne devaient, jusqu'au dernier, exercer un pouvoir temporel, Le Franc, on ne l'a pas oublié, présida avec éclat les Etats de Romans, fut député à la Constituante et devint ministre de la feuille des bénéfices.

Mermet rend justice à cet homme célèbre dans notre histoire, il en parle longuement et bien, c'est ce qui m'a rendu difficile sans doute, pour ce qui regarde Philippe-le-Bel, Lesdiguières et le baron des Adrets.

Sans doute, l'histoire d'une ville de province ne doit pas

Digitized by Google

se faire comme celle d'un empire, je l'ai déjà dit. Je crois qu'il arrivera assez rarement des occasions où l'écrivain devra se livrer à de vastes aperçus sur de grandes mesures politiques, remonter de l'effet à la cause, et saisir les influences des législations sur les mœurs, sur la fortune publique, sur le moral des populations; ces études sont la philosophie de l'histoire; mais je pense que tout ce qu'elle perd de ce côté, elle doit le chercher dans un autre ordre d'idées et de faits, elle doit se rapprocher davantage de la chronique pour la familiarité des détails et la richesse minutieuse de moindres événements, de particularités locales qui ne sont pas sans intérêt.

L'histoire de Vienne doit tenir un milieu entre ces deux manières; elle a eu, sous la domination romaine et sous ses archevêques, des époques où elle a joué un rôle important; mais, d'autre part, ses monuments antiques tour à tour réparés et détruits, ses nombreux couvents, ses remparts féodaux, ses églises gothiques, ses mœurs, ses guerres avec ses voisins sont autant de mines fécondes dans lesquelles il faut sans cesse fouiller d'une manière opiniâtre; l'étude de ses inscriptions surtout est un vaste champ dans lequel l'archéologue patient et laborieux peut richement moissonner.

J'aurais désiré que Mermet comprit mieux ce double point de vue, et qu'il ne considérât pas l'histoire comme une chronologie pure et simple, sorte d'éphémérides sèches, où le fait est consigné sans discussion ni commentaires. C'est peut-être là le point le plus vulnérable de son ouvrage qui rachète ce défaut par des qualités, et notamment par le nombre des recherches, par la conscience qu'il met à tout dire, à ne pas omettre un fait vrai ou erroné, laissant à ses successeurs le soin de débrouiller l'erreur de la vérité, et leur préparant, pour l'avenir, de précieux matériaux.

A la fin de chaque période de son histoire, Mermet cite les



Digitized by Google

noms des écrivains qui vivaient alors ; un travail plus complet sur le mouvement scientifique et littéraire dans le Dauphiné, eut donné beaucoup d'attrait à son étude, Mermet a eu tort de ne pas l'entreprendre et de se contenter de ses citations qu'il a empruntées le plus souvent à la Bibliothèque du Dauphiné de Guy-Allard. Cet écrivain est passablement incorrect et incomplet. C'est du reste le défaut commun à presque tous les historiens de notre province. Ainsi, il donne comme né à Beaurepaire, près de Vienne, Jean d'Anthon, abbé d'Angle, en Poitou. Il est vrai que l'historien de Louis XII a été religieux dans cette petite ville, mais il est fort à présumer que le Poitou a raison quand il le réclame comme sien. Enoc de Jarcieu signait Enoc de G.., ce qui pourrait bien signifier Enoc de Genève. Mermet a oublié, entre autres, Thomas Delorme, avocat au parlement du Dauphiné, né à la Côte-Saint-André, en 1642; il cultiva les muses avec succès ; on connaît de lui *la Muse nouvelle, ou les Divertissements agréables du Parnasse*, Lyon, 1665, l'*Apologie de la Muse*, 1667, et des travaux de jurisprudence. Humbert Golat de la Garenne, gentilhomme viennois, auteur d'un livre très-rare, intitulé : *les Bacchanales*, ou *Lois de Bacchus*, Grenoble, 1667, in-8. Il aurait pu dire aussi que le célèbre oratorien Massillon avait quelque temps professé la théologie et les belles-lettres dans notre ville.

Nous avons vu en passant, dans le cours de cet article, comment écrivaient quelques historiens dauphinois, entre autres Louis Videl et Guy-Allard. Ce dernier, dans les nombreux ouvrages qu'il a laissés, a conservé ces formules laudatives, dont l'exagération fait sourire le lecteur de notre époque ; il donne le nom de héros invariablement à tous les personnages tant soit peu célèbres dont il écrit la vie. J'ai dit qu'il en avait gratifié le baron des Adrets, il traita de même le protestant Charles Du Puy, seigneur de

Digitized by Google

Montbrun, « illustre par lui-même aussi bien que par sa famille, surnommé vaillant à juste titre, et véritablement héros par plusieurs belles et fameuses actions. » Mêmes éloges au président Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre, et au président Salvaing de Boissieu, « le glorieux ornement de sa patrie, l'un des plus grands personnages de son siècle. » Chorier avait aussi le même défaut, et il y ajoutait le grand tort de spéculer sur ses éloges. Mermet prétend qu'il ne mérite pas tous les reproches d'inexactitude, d'infidélité et de contradiction qu'on lui adresse. D'autres écrivains étaient dignes encore d'arrêter son attention : Valbonnais, l'un des plus savants, l'auteur de l'histoire des Dauphins, les abbés Le Lièvre et Charvet.

Les poètes ne méritaient-ils pas quelque chose de plus qu'une froide nomenclature ? De quel attrait ne serait pas pour nous un travail qui nous donnerait une idée du genre et du mérite des très-nombreux poètes du Viennois ; notre époque s'occupe à juste raison de la résurrection des vieux auteurs français. Cette étude se fait toujours chez les peuples dont la langue est formée et a atteint sa plus grande perfection. Aussi, avec quel empressement serait accueilli un volume qui nous donnerait des poésies de nos troubadours, les productions destinées aux théâtres, les mystères, les soties, les ballades, les rondeaux, les sonnets ! qui de nous connaît les poésies de Pierre de Boissat, le seul académicien que Vienne puisse revendiquer ? qui de nous a lu les madrigaux, les épîtres, les épigrammes, les poèmes de ces nombreux favoris des muses, dont nous ne saurions pas même le nom sans le livre d'Allard.

Les sciences ne suivaient pas l'impulsion qu'avaient acquise les études historiques et la culture des belles lettres. Notre province ne peut trop citer qu'Oronce Finé, professeur de mécanique et de mathématiques, et l'astronome Ozias Fe-

Digitized by Google

ronce. Quant aux sciences naturelles, si j'en juge par le livre que j'ai sous la main, elles étaient dans l'enfance la plus grossière. Qu'on en juge :

Un médecin, nommé Jean Tardin, dauphinois d'origine, écrivit à propos d'une merveille de notre pays, la Fontaine ardente, un livre, assez rare aujourd'hui, imprimé à Tournon en 1618, avec ce titre : *Histoire naturelle de la fontaine qui brusle près de Grenoble, avec la recherche de ses causes et principes, et ample traicté des feux souterrains*. Sous ce titre, il parle de tout, du feu et de l'eau, de la terre et du ciel, des vents, des reflux, etc. Il dédia la chose au duc de Lesdiguières, et, dans une Préface à la façon des écrivains de l'époque, il affirme que la bonne fortune de son protecteur « est un beau jour sans nuict, un printems, un esté, un automne sans hyver, une bonace sans tourmente, un soleil sans éclipse, un Orient qui va tousjours au Midy, un augment sans declin, une rose sans cantaride, une pomme sans vers, etc., etc... Après ces efforts d'imagination et de grâce, il entre en matière. Son premier chapitre est divisé en divers paragraphes, dans lesquels il prouve comme deux et deux font quatre que « l'estonnement, fille de l'ignorance, mère de la philosophie, est semblable à la faim ; que le feu et l'eau sont les plus grands et les plus forts ennemis qu'on puisse trouver en toute la nature ; que la première destruction du monde a été faite par l'eau et la dernière se doit faire par le feu, » et mille autres propositions plus intéressantes les unes que les autres. Dans le cours de son livre, notre Tardin s'étonne après Pline que le feu si actif n'ait pas encore, en l'an de grâce 1608, consumé non seulement tout ce monde, mais encore une infinité de mondes. « Tellement que ce n'est pas une petite merveille de voir comme la nature peut fournir de nourriture suffisamment pour entretenir un animal si glouton et vorace. » Plus loin, il nous donne son opinion sur le

Digitized by Google

miracle dont fut victime la femme de Loth changée en statue de sel. Il croit que cette malheureuse femme doit attribuer sa triste destinée à une imprudence impardonnable de sa respiration ; car, « ce grand feu *consommant* et dévorant ces cinq villes, faisait résoudre sa matière bitumineuse en exhalation et fuliges, lesquelles étant portées et répandues par l'air, et attirées par la femme de Loth, *respirant contre ce lieu-là*, purent avoir cette même faculté de la convertir en statue de sel. » Voilà qui est clair et qui prouve, père Loth, que votre femme est muette. Je ne m'étonne plus de l'ébahissement de nos aïeux et des cris d'admiration poussés par les écoliers et le monde savant du Dauphiné à la lecture des quatre cents pages de ce livre, toutes aussi fortes que celles dont je viens de donner quelques extraits. Je ne m'étonne pas si les hexamètres et les distiques pleuvaient sur notre heureux Tardin qui devait bien rire dans sa barbe :

Laus Tardine, tuis debita curis
Et digna egregio fama labore

. . . . . .

Ainsi parle *Franciscus Deponat Logicus gratianopolitanus*, je pourrais citer les vers de *Petrus Franconus rhetor gratianopolitanus*, de *Jacobus Coste humanitatis auditor*, et de vingt autres.

Je comprends que Mermet ne nous ait pas parlé de la science en Dauphiné ; notre ami Tardin l'avait portée si haut qu'il est difficile de le suivre.

Enfin, pour terminer cette dissertation déjà beaucoup trop longue, nous nous arrêterons un instant sur la dernière page du livre qui nous occupe. On sait que la langue d'Oc se parlait dans nos contrées, surtout sur le littoral du Rhône. Parmi nos illustrations poétiques nous comptons plusieurs troubadours ; c'est ce qui explique cette dénomination de Bardes

Digitized by Google

que les habitants de la rive opposée donnent encore aujourd'hui à nos paysans.

Il eut été curieux de chercher depuis quelle époque notre patois n'est plus le patois provençal; plus on approchait de Lyon, plus ce langage perdait de sa pureté; il a complètement disparu aujourd'hui. Cependant nous en trouvons un singulier mélange avec l'idiome actuel en 1491. A cette époque, Bayart ayant paru dans un tournoi à Lyon, sa jeunesse et sa bonne mine lui conquirent tous les suffrages des dames qui s'écrièrent en le voyant : « *Vey vo cestou malotru, il a mieux fay que tous les autres.* »

Une autre preuve plus récente est celle qui nous est fournie par Racine, dans sa lettre à La Fontaine, datée d'Uzès, le 11 novembre 1661. On sait qu'à cette époque le poète fit un voyage dans cette ville pour se rendre auprès d'un oncle maternel, le Père Sconin, chanoine de Sainte-Geneviève, qui voulait résigner ses bénéfices en faveur de son neveu. Malgré la crudité de certains détails, je vais citer cette lettre, fort connue du reste, j'abrégerai l'extrait. Voici ce que le poète disait à son ami. « Nous fûmes deux jours sur le Rhône, et nous couchâmes à Vienne et à Valence. J'avais commencé dès Lyon à ne plus entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit. Vous pouvez vous imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud dans ses nécessités de nuit.... Néanmoins je commence à m'apercevoir que c'est *un langage mêlé d'espagnol et d'italien*; et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire comprendre... »

Au XVII^e siècle, à Lyon même, on ne parlait pas d'une

Digitized by Google

manière très-intelligible, au dire de Racine. Mermet ne s'est pas occupé de cette question, qui méritait pourtant asez d'attention à mon avis.

En résumé, j'ai dit, je crois, suffisamment ce que je pensais de l'histoire de notre compatriote; je me suis tenu en garde contre cette propension naturelle qui pousse à vanter outre mesure les hommes de son pays; je me suis exprimé avec indépendance et impartialité; j'ai pu me tromper, mais je me suis trompé de bonne foi. Je rappelle en finissant que Mermet n'a pu mettre la dernière main à son œuvre; que, dans son livre, se trouvent d'importantes pièces justificatives, entre autres une lettre du pape Pie II, une bulle de Clément VI, une sentence arbitrale entre le comte de Savoie et les citoyens de Vienne, etc... M^lles^ Mermet méritent les plus grands éloges pour les soins qu'elles ont mis à la publication de l'œuvre de leur père, et l'impression fait beaucoup d'honneur aux presses de MM. Timon frères. Sans doute l'histoire dont je viens de parler n'est pas parfaite, elle n'est pas le dernier mot sur notre ville. Les études de ce genre ne peuvent se faire qu'avec beaucoup de matériaux, beaucoup de recherches et d'éléments historiques. Notre province est pauvre en documents de cette espèce; mais il est incontestable que l'écrivain qui entreprendra un jour cette rude tâche ne pourra se dispenser de consulter, et consultera avec fruit, j'en suis convaincu, l'historien Mermet.

A. Fabre.

Digitized by Google

# Poètes contemporains

---

# J. AUTRAN.

LA FILLE D'ESCHYLE. — LES POÈMES DE LA MER.— LABOUREURS ET SOLDATS. (1)

---

Au moment des émotions les plus vives du drame de 1848, peu de jours après le 24 février, la scène de l'Odéon hasardait une tragédie antique; et un succès immense, un des plus enthousiastes qu'ait vu ce théâtre, couronnait l'audace de cette concurrence faite par la poésie aux entraînements de la place publique. Nous avons entendu souvent rappeler ces représentations de la *Fille d'Eschyle* comme les plus animées, de mémoire de spectateurs, entre toutes celles de l'Odéon, où cependant la jeunesse des écoles distribue ses suffrages avec tant de vivacité et d'ardeur. Ce n'était pas là néanmoins un de ces triomphes savamment préparés qui font sortir un grand auteur du génie d'un directeur aux abois. Jamais tragédie ne s'était produite en des circonstances plus défavorables. L'écrivain en était réduit à la seule puissance de son talent pour forcer l'attention d'un auditoire incessamment distrait par les rumeurs de la rue. M. Joseph

(1) Paris, Michel Lévy frères, libraires-éditeurs, rue Vivienne, 2, *bis*. Lyon, Giraudier, place Bellecour.

Digitized by Google

Autran, poète aimé déjà dans ce petit monde qui lit encore les beaux vers, était un nouveau-venu pour la foule qui fréquente les théâtres. Vivant loin de Paris, préférant son soleil de Provence à la gloire, comme le disait de lui M. de Lamartine, il n'avait pour soutenir son œuvre aucune des ressources de la camaraderie. Sa *Fille d'Eschyle* fut, malgré cela, l'événement littéraire de cette saison si féconde en grands événements. Quelques mois après, l'Académie française, sanctionnant dans le recueillement de son aréopage les bruyants arrêts de la jeunesse des écoles, décernait à M. Autran, retiré au bord de sa belle mer phocéenne, la couronne de la poésie dramatique. Mais ce n'est ni l'ovation théâtrale, ni le laurier académique qui nous recommandent la tragédie de M. Autran, c'est la poésie vraie, le pur et beau langage, la sincère élévation des sentiments, toutes choses si rares aujourd'hui sur la scène dans les œuvres les plus applaudies. Nous n'avons pas cherché, dans la *Fille d'Eschyle*, modestement intitulée étude antique, ce mouvement de personnages et cet agencement d'incidents dont le moindre fournisseur des Variétés ou du Gymnase acquiert si vite le secret, mais, outre le charme des beaux vers, nous y avons trouvé l'intérêt sérieux, le noble attendrissement qui suffisait aux maîtres pour remplir la scène tragique. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la poésie est de trop sur le théâtre, même dans une pièce en vers, et qui font un mérite à une tragédie de n'être pas entachée de lyrisme; c'est pour ce défaut splendide que les drames de Victor Hugo resteront, en dépit de tout, un des monuments de notre langue. Le terre-à-terre des sentiments et du langage, pour être une déchéance dans la poésie, n'est pas un progrès dans la vérité dramatique et dans le bon sens.

Aucune des excentricités reprochées au théâtre moderne n'apparaît, d'ailleurs, dans la *Fille d'Eschyle*; le drame se déroule avec une simplicité aussi religieuse et d'une marche aussi grave que la théorie qui traverse la scène rapportant les cendres de Thésée. Et cependant l'inspiration lyrique éclate dans les accents de tous les personnages. Même au coin du foyer domestique, la Muse se souvient que ses acteurs s'appellent Eschyle et Sophocle,

Digitized by Google

et qu'ils ont le droit de parler ou de gémir dans la langue des dieux. Un sujet grec, un théâtre éclairé par le soleil d'Athènes vont bien à la poésie de M. Autran, dont la chaude couleur méridionale évite partout, avec un goût parfait, les excès du réalisme pittoresque; l'ample et sonore mélodie de son langage est toute naturelle sur des lèvres helléniques, à qui la Muse avait si bien accordé le *loqui ore rotundo*. De nos jours, où la prétention du style poétique semble être surtout de s'adresser aux yeux, de lutter avec le pinceau, sauf à laisser l'oreille mécontente, le vers de M. Autran, sa strophe ont conservé un rhythme musical de la plus sensible harmonie; on entend ses vers avec autant de charme qu'on les lit; tandis que la plupart entre les meilleurs qui se font aujourd'hui, ont tout à perdre à cette épreuve essentielle de toute forme poétique. On peut concéder à la prose d'abolir parfois la mélodie au profit de la couleur et du relief; elle est plus souvent lue avec les yeux seuls qu'elle n'est prononcée. Les vers doivent toujours être faits pour être parlés. Nous sommes convaincus que la beauté musicale de la poésie de M. Autran n'a pas peu contribué à l'accueil enthousiaste fait à la *Fille d'Eschyle* par des spectateurs déshabitués de l'harmonie par le vers du drame et même de la tragédie modernes. Ces nobles figures d'Eschyle et de Sophocle ont aussi dans la pièce l'attrait tout particulier de la grandeur et de la noblesse antiques, si bien conservées par le poète, mais sans la physionomie, toujours un peu conventionnelle et l'enflure classique des héros grecs et romains. Leur langage est celui de l'antiquité, aujourd'hui mieux comprise et plus vraie, parce qu'elle est plus poétiquement interprétée.

Nous devrions nous arrêter plus longuement sur cette œuvre, mais nous espérons que le Théâtre-Français, dans une veine plus littéraire, fournira quelque jour à la critique l'occasion d'étudier de nouveau le talent dramatique de M. Autran et dans la *Fille d'Eschyle*, et peut-être aussi dans quelque production encore inédite.

Les amis de la poésie vont demander pourquoi nous semblons ici faire dater de ce drame la vie littéraire de l'auteur. Nous n'a-

Digitized by Google

vons pas oublié plus qu'eux la courte et brillante épopée de *Milianah* et tant de charmantes pièces lyriques qui avaient déjà si haut placé le nom de M. Autran dans notre jeune pléïade; mais nous n'avons plus le droit de parler de ces recueils, si présents à notre mémoire, depuis que le poète a voulu les rayer de sa main de nos catalogues, par un acte à la fois de modestie et de fier courage qu'il sera plus facile à ses confrères d'admirer que d'imiter. Qu'il nous soit permis de placer ici quelques mots de biographie qu'appelle la renommée, aujourd'hui consacrée, de M. Autran, et qui d'ailleurs porteront avec eux leur enseignement littéraire.

Joseph Autran est né à Marseillle, sous ce beau soleil provençal, qui fait éclore la poésie si heureuse et si facile. Il était encore presque écolier en 1835, lorsqu'une première publication plaçait déjà son nom hors ligne de la foule innombrable des jeunes poètes de cette époque encore si vivement préoccupée de poésie. Dans son pays surtout, il conquit dès-lors cette belle et douce popularité que décernent à leurs artistes nos villes du midi, où les imaginations sont plus ouvertes et plus sympathiques. Une série d'autres compositions lyriques et le beau poème militaire de *Milianah* achevèrent de placer l'auteur à un rang éminent parmi les jeunes héritiers des grands maîtres du XIX^e siècle. Malgré les séductions du succès, il continua à préférer son ciel de Provence à tout ce qu'offre Paris d'heureuses conditions à la vie littéraire; travaillant sans autre souci de la gloire que le noble souci du perfectionnement de son talent. Il est vrai que peu de villes au monde renferment davantage tout ce qu'il faut pour fixer un poète que cette heureuse et souriante ville de Marseille. Elle aime ses enfants dont les travaux l'honorent, elle en est fière; elle entoure M. Autran d'une éclatante prédilection. Le doux climat, la vie en plein air, les relations cordiales et faciles, une activité dont le caractère n'a rien de cet aspect stupide et morose qu'elle prend dans beaucoup de villes industrielles, une mer étincelante de couleurs, tout contribue à rendre ce pays hospitalier et cher aux hommes d'imagination. Il suffit d'y être venu, même étranger et ignoré, annoncé seulement par quelques amis, pour garder de son accueil un souvenir aussi doux que de son ciel.

Digitized by Google

Pendant que le talent du jeune poète mûrissait ainsi à l'abri des influences souvent fatales de la vie parisienne, un culte si sévère du beau, une idée si élevée des devoirs de l'artiste venait à s'emparer de son esprit que, jugeant ses premières œuvres à la mesure de son nouvel idéal, il se déclarait à lui-même qu'il fallait jeter au feu et remplacer ce qu'il appelait de premières ébauches. Tenant donc pour non avenu tout un passé de légitimes succès, en même temps qu'il écrivait la *Fille d'Eschyle*, il appliquait sa forme, désormais tout-à-fait magistrale, aux impressions les plus chères de son imagination de jeune homme, aux premières inspirations de sa muse phocéenne, à la poésie de la mer. Il fallait bien de l'abnégation et du courage, un bien noble sentiment de la force acquise et des exigences de l'art pour se renouveler ainsi de toutes pièces, tandis que d'autres se reposent si complaisamment d'une lassitude précoce dans la satisfaction d'eux-mêmes. C'était un noble exemple, et en même temps l'indice d'une veine bien riche, d'un talent bien ample, que cette facilité de transformation qui nous a valu le volume des *Poèmes de la mer*, publié en 1852.

La mer avec toutes ses harmonies, les jeux sublimes de la lumière sur les vagues, les grandes mélodies de ses gémissements, le fourmillement de la vie au fond des abymes, les navires joyeusement bercés au chant des matelots, les âmes des naufragés errants sur les plages, l'activité du pêcheur et du marchand, l'élégie amoureuse qui soupire éternellement au bord des flots d'où sortit la blanche Aphrodite, les grands cataclysmes de la nature, le vol de l'hirondelle marine et du goëland, le scintillement du coquillage doré sur la grève, tous ces mille aspects, toutes ces mille voix de la mer ont chacune leur écho et leur reflet dans la poésie de M. Autran.

Les pièces intitulées : *Les Premiers jours*, *Usque huc*, nous peignent avec une majesté biblique la genèse et le débordement des grandes eaux.

Oh ! la mer ! qu'elle est belle au moment où l'aurore
De ce joyeux reflet illumine ses flots

Digitized by Google

Spectateur ébloui, j'ai cru la voir éclore
Des flancs ténébreux du chaos.

Oui, je crois assister à cette heure première
Où l'esprit du Très-Haut sur les vagues porté
D'un seul mot fit jaillir une immense lumière
A travers leur immensité.

Autour des Archipels que Jehovah découpe,
Autour des continents qui se creusent en lit,
Je vois monter la mer comme l'eau d'une coupe
Que Dieu pour son festin remplit.

Je la vois en niveau rouler de grève en grève
Son cristal où le ciel, étonné de se voir,
Sourit émerveillé comme la première Eve
Souriant au premier miroir.

Je la vois, je l'entends! sa voix neuve et sonore
Pour la première fois résonne sur ses bords,
Ainsi qu'un instrument qui préludant encore
Hasarde ses premiers accords.

Et les jeunes forêts de ses côtes sauvages
Lui répondent soudain par un frémissement
Qui roule et se prolonge autour de ses rivages,
Comme un vaste applaudissement.

. . . . . .

. . . . . .

Mais quel est, à son tour, ce passager étrange
Qui vole dans l'éther et qui rampe sur l'eau,
Le flot sur son passage avec respect se range;
Monstre des mers, il a les ailes de l'oiseau.

La vague devant lui se divise écumante,
Sa masse sur les eaux glisse avec majesté,
Et sous le vent plus fort si sa vitesse augmente,
Sa course creuse au loin une ornière fumante
Comme celle d'un char dans la lice emporté.

Homme! on te reconnait à cet orgueil sublime!
Tu possédais la terre et c'était peu pour toi:
N'assignant pas de borne à l'espoir qui t'anime,
Tu veux régner aussi sur l'orageux abîme:

Digitized by Google

Et l'abîme orageux a reconnu son roi.

. . . . . .

. . . . . .

Et le jour, bleu miroir, la mer calme reflète
Ces immortels vieillards, passagers radieux
Qui nouant à leur front la chaste bandelette,
Transportent dans leurs mains les lyres et les dieux.

Et la nuit, quand tout dort, le vent et l'onde amère,
Quand la lune est au ciel, les dauphins du sillon
Entendent à la proue un chanteur : c'est Homère ;
Entendent à la poupe un sage : c'est Solon.

Des peuples fraternels alliances heureuses,
Sacrés embrassements que le Très-Haut bénit !
Croissez, multipliez, nations généreuses :
La mer vous séparait, la mer vous réunit !

Nous voudrions pouvoir citer en entier la pièce intitulée : *Usque huc*, où l'auteur assouplit si bien la plus lyrique de nos strophes à sa grandiose peinture du déluge.

Triomphe ! à ce moment le globe
C'est toi seul, c'est ton flot uni.
Triomphe ! des plis de ta robe
Tu vas balayant l'infini !
Auteur du plus grand des désastres,
Tu jettes jusqu'au front des astres
Ton écume au rire insultant !
Rien, plus rien que ton eau sans borne,
Si ce n'est un navire morne
Qui semble un sépulcre flottant.
Mais en proclamant ta victoire
Hâte-toi surtout d'en jouir ;
Car l'heure unique de ta gloire
Sera prompte à s'évanouir.
Bientôt, abaissé de ce faîte,
Tu devras rendre ta conquête,
Et redescendre de si haut :
Pour que ton onde se retire
Que faut-il ? il faut un zéphyre

Digitized by Google

Et la volonté du Très-Haut.
Le zéphir souffla : les ténèbres
Qui planaient sur les horizons
Repliant leurs ailes funèbres
Retournèrent à leurs prisons.

Rappelé par l'antique abîme,
L'océan découvrit la cîme
Des monts foulés par son orgueil,
Et la terre enfin dévoilée
Comme une veuve consolée,
Quitta son vêtement de deuil.

Ces strophes, prises tout à fait au hasard, peuvent fournir une idée du beau mouvement, de l'harmonie, de l'ampleur que M. Autran sait donner à la forme poétique. A côté de ces pièces et d'autres, telles que *Pater Oceanus*, *la Mer morte*, où la solennité du style se met de niveau avec l'élévation de la pensée, nous rencontrons des tableaux d'un style plus familier, comme *Circumnavigation*, *les Pêcheurs*, charmantes marines qui luttent de coloris et de relief avec les œuvres du pinceau; les *Naufragés*, élégie religieuse pleine de larmes, *le Fond de l'Océan*, fantastique peinture des abîmes, *le Voyage au pôle arctique* où brille tant d'esprit et d'humour, toutes compositions d'une étendue considérable, encadrées dans une série de petites pièces pleines de grâce et de sentiment.

Depuis que M. Autran a voulu jeter au feu ce qu'il lui plaît d'appeler ses premières ébauches, il se présente à la critique avec trois œuvres des caractères les plus divers, attestant cette heureuse souplesse et cette abondance qui est un des côtés remarquables de son talent: la tragédie, la poésie lyrique, l'épopée familière; il a parcouru ces trois genres avec un égal succès. Les *Poèmes de la mer* nous l'offrent surtout comme poète lyrique, et la poésie lyrique c'est l'essence même de la poésie; tous les autres genres de compositions n'appartiennent réellement à la poésie que par l'élément lyrique plus ou moins apparent, plus ou moins caché que l'écrivain peut y renfermer; c'est à des œuvres lyriques qu'il faut revenir pour juger de l'intensité

Digitized by Google

de la force qui anime chaque poète. On est écrivain dramatique ou conteur par mille qualités qui peuvent être indépendantes du don de poésie ; on n'est lyrique qu'à la condition d'être bien profondément poète.

Les *Poèmes de la mer* attestent la réunion des conditions les plus éminentes de la poésie lyrique ; un esprit amoureux d'idéal, un style plein de mouvement et de coloris, et surtout ce don de l'harmonie qui semble s'être retiré de tant de poètes modernes, préoccupés avant tout de la couleur et du relief, des qualités visibles pour ainsi dire. On dirait qu'une certaine école oublie que *les vers sont enfants de la lyre* et qu'elle voudrait les faire dériver du pinceau. Le vers de M. Autran, si coloré qu'il soit par le soleil natal, reste encore plus harmonieux que pittoresque ; c'est-à-dire qu'il se tient dans de véritables conditions de tout ce qui est destiné à être chanté. Libre de parti pris dans la forme, il suit sa nature, et sa nature est la mélodie. Sa langue est d'une sonorité remarquable, il choisit d'instinct les syllabes les plus musicales et nous reconnaîtrions ses strophes entres toutes à leurs vibrations mélodieuses. Enfin, même lorsqu'il est familier, son style n'admet rien qui ne soit distingué et délicat ; il n'est pas de ceux qui, prétendant éviter l'enflure reprochée au romantisme, confondent la simplicité avec la platitude.

Le nouveau volume de M. Autran, *Laboureurs et Soldats*, appartient à ce genre de l'épopée familière, tout à fait distinct de l'ancien conte et de l'ancienne épître ; c'est toujours la narration appliquée à des sujets de la vie réelle ; mais avec ce souffle lyrique qui l'a transformée. Ce genre si difficile, dont *Les Bretons*, *Primel et Nola* et les divers autres petits poèmes de Brizeux nous offrent de si exquis modèles paraît aujourd'hui destinée à être particulièrement goûté. La poésie purement lyrique ne peut conserver qu'un petit nombre de fidèles. Le drame et le roman nous débordent, et l'on exige désormais pour s'intéresser à la poésie qu'elle renferme un élément romanesque. Cette prédilection se trahit chez les critiques les plus bienveillants, qui ne louent guères la poésie pure que comme promesse d'une peinture plus vive des scènes dramatiques.

Digitized by Google

Sous ce titre *les Laboureurs*, et sous cet autre *les Soldats*, M. Autran nous a donné deux poèmes dont l'action simple et naturelle est empruntée aux réalités les plus universelles de notre temps, et qui pour cela nous intéressent tous. La familiarité du sujet s'y trouve ennoblie jusqu'à la dignité de la poésie par l'élévation morale du sentiment, par une chaleur d'honnêteté pénétrante et une inspiration soutenue qui fait jaillir de chaque détail de la vie ordinaire quelque trait d'une grâce délicate et distinguée. Nous ne cherchons pas à analyser ces deux poèmes pour laisser aux nombreux lecteurs qui les attendent tout l'intérêt du récit en même temps que tout le charme des beaux vers. Ce que nous voulons consigner ici, ce sont nos propres impressions à cette lecture et le jugement qu'elle nous suggérait sur la poésie de M. Autran. Si *les Poèmes de la Mer* s'adressaient surtout à l'imagination des poètes, ce volume est fait pour parler au cœur, c'est-à-dire à tous. C'est avec une émotion profonde que nous relisons le tableau de la mort du laboureur recevant l'Extrême-Onction de la main de son fils, curé de village, et celui de la mort du soldat, assisté dans son agonie par la sœur de charité, que les affections humaines ont touché seulement de l'étincelle nécessaire pour embraser son cœur de l'amour divin. Les épisodes les plus variés mélangent de gaîté et d'esprit les scènes d'attendrissement. De charmants paysages encadrent l'action. M. Autran traite le paysage avec amour; le sentiment de la nature, une des grandes sources du génie lyrique, fait circuler dans ses descriptions ce souffle de vie qui anime celles des maîtres de notre poésie moderne, et qui les distingue si profondément des procès-verbaux misérables que l'école descriptive de l'Empire prenait pour la peinture de la réalité. Cédons au plaisir de citer une de ces descriptions :

C'était vers les hauteurs que couronne Ceyreste.
Dominant la campagne, une colline agreste
Présentait aux rayons qu'allonge le couchant
Les vieux chênes, les pins, groupés à son penchant :
A leurs pieds, les trésors de la seule nature
Toutes ces libres fleurs qui viennent sans culture,



Digitized by Google

Et dont aucun travail ne doublerait le prix,
La verveine, l'aster, la lavande, l'iris.
Derrière un vert buisson que l'Occident éclaire,
Des fentes du rocher coulait une onde claire,
Fontaine dont le chant invitait les oiseaux
A venir s'abreuver au cristal de ses eaux.

Le jeune homme charmé, là, suspendit sa course.
S'adossant au buisson qui lui voilait la source,
Là, dans un lit épais de trèfle, de sainfoin,
Il s'étendit laissant ses yeux errer au loin.

Couché dans l'herbe sèche, au penchant des collines,
Qui de vous n'a passé de ces heures divines,
A voir les champs, les bois, l'horizon spacieux,
La beauté de la terre et la splendeur des cieux ;
A sentir sur son front le vent, tiède caresse;
A respirer cet air plein d'une saine ivresse
Ces parfums du genêt, de la sauge, du thym,
Plus pénétrants encor le soir que le matin;
A recueillir, muet, les vagues harmonies,
Concert accoutumé de ces heures bénies :
L'Angelus d'un hameau dans le calme des airs,
La cloche des béliers sur les sommets déserts,
Le cri du laboureur qui, là-bas, dans la plaine,
Gourmande encor ses bœufs las et manquant d'haleine,
Le son d'une charette aux essieux cahotés,
Les longs mugissements plusieurs fois répétés,
Le babil des oiseaux dans les branches, la note
Qu'en traversant les cieux y jette la linote;
Bourdonnements de l'air, frémissements du sol,
Frolement d'un bouvreuil qui soudain prend son vol,
Murmure d'une abeille au sureau suspendue,
D'un insecte qui ronge une écorce fendue;
Ces frissons dans les bois, des vents alternatifs,
Ces mille bruits, confus, mystérieux, furtifs,
Qui, dans l'éther sans borne où l'esprit se balance,
Ne font, tous réunis, qu'un suprême silence !

C'est souvent une assez médiocre recommandation, auprès des lecteurs qui jugent, que les attestations de moralité données

Digitized by Google

à certains livres désignés aux bibliothèques de famille. Jamais par malheur le divorce du talent littéraire et des bonnes intentions ne fut plus commun qu'aujourd'hui. Cette union rare de la valeur morale et littéraire donne donc un haut prix aux publications qu'elle distingue. Nous pouvons dire que si l'œuvre de M. Autran figure au premier rang des plus brillantes productions de ces dernières années, elle appartient entre toutes à cette poésie saine, élevée, nourrissante pour l'âme et qui restitue à l'art la dignité morale qu'un réalisme sans frein cherche à lui enlever. Le recueillement de la vie de province a été fécond pour M. Autran. Quoi qu'en matière de vers le lieu *ne fasse pas plus à l'affaire* que le temps, il n'est pas sans intérêt de connaître le pays natal d'une œuvre de poésie. Paris et ce qu'on appelle la vie littéraire ne sont pas toujours un terrain bien favorable au sérieux de la pensée, à la sincérité du sentiment et à l'originalité de la forme. Félicitons M. Autran d'être resté fidèle à son ciel, à sa mer splendide, à sa vie de famille et de vieilles affections ; sa belle et douce Provence qui en est si fière a fait de lui, en le gardant sur ses rivages inspirateurs un des poètes les plus aimés de la France, une des gloires de notre littérature.

Victor DE LAPRADE.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

DE LA

# MAISON DE BEAUJEU.

Pierre Louvet, dans son *Histoire* (inédite) *du Beaujollois et de la Dombes* (1), et les Bénédictins, dans l'*Art de vérifier les dates* (2e partie, tome X, éd. de 1818), citent souvent, sous le nom de *Chronique de Belleville*, un manuscrit dont l'existence, pour nous jusqu'à ce jour plus que problématique, n'avait été signalée que par eux. Les fragments qu'ils en ont extraits en faisaient vivement regretter la perte ; non, parce que l'on doutait de la véracité de ces historiens, mais parce que chacun aime à puiser aux sources lui-même, et à distribuer avec son économie personnelle les matériaux dont il peut disposer. On savait fort bien que Louvet n'aurait passé sous silence aucun fait saillant omis par Guichenon et rappelé dans cette chronique ; mais encore est-ce une satisfaction que de voir par soi-même, et de juger du caractère d'authenticité d'un fait par le contexte du tout. Aussi, recherchant à la bibliothèque impériale les documents qui pouvaient se rapporter à l'histoire d'une des petites provinces groupées autour du Lyonnais, fûmes-nous véritablement heureux en reconnaissant cet ouvrage dans un petit manuscrit de 30 pages in-8o, porté sous le no 10408 et intitulé : *Cronicque de la maison de Beaujeu.*

(1) Voyez sur ce livre un article publié par M. Aug. Bernard dans la *Revue du Lyonnais*, du mois de janvier 1854.

Digitized by Google

Le nom du chroniqueur n'est pas parvenu jusqu'à nous. Ce qu'il était, Louvet nous l'apprend en indiquant d'où provient sa chronique; car, transcrivant un passage, il renvoie ainsi à la source où il a puisé : « Extrait d'une chronique trouvée *au magasin de l'abbaye de Belleville*, du temps des troubles 1561, sans avoir pu trouver le commencement, à cause de la pourriture dudit livre, et commence ainsi : *Revint en son pays de Beaujolloys*, etc. »

C'est une copie, faite au XVI^e siècle, que possède la bibliothèque impériale; copie trop exacte, il est vrai, puisqu'elle ne commence qu'en 1210, c'est-à-dire qu'elle présente la même lacune que l'original mis à contribution par Louvet.

Le chroniqueur n'a pas dû prendre la généalogie des sires de Beaujeu bien antérieurement à cette date; car, plus loin, il revient sur ses pas, dit que « ces seigneurs sont encore de plus longtemps, » et rapporte l'inscription de l'église de Saint-Irénée de Lyon, où était mentionné Omphroy, regardé comme la souche de la maison de Beaujeu.

La chronique de Beaujeu proprement dite s'arrête vers le milieu du XV^e siècle; mais elle a été continuée jusqu'en 1520 environ. Rien, en effet, n'y fait pressentir les différends qui préparèrent la défection du connétable de Bourbon.

Nous l'avons fidèlement transcrite; cependant nous avons cru convenable de lui donner une ponctuation pour en faciliter la lecture, et de remplir quelques petites lacunes, renfermant toutefois ces dernières restitutions entre deux parenthèses.

Si ce petit opuscule, œuvre modeste d'un moine de Belleville, oubliée, perdue même pendant près de deux siècles, peut offrir quelque intérêt à ceux qui s'occupent de l'histoire de nos pays, et stimuler leur zèle investigateur, ce sera pour nous une douce satisfaction et un nouvel encouragement à nos efforts, dont le but n'est autre que de faire revivre dans le présent les souvenirs du passé.

M.-C. GUIGUE.

Digitized by Google

## CRONICQUE DE LA MAISON DE BEAUJEU.

(Fault noter qu'en ce livre n'y a commencement ny fin.)

..... Revint (Guichard III) en son pays de Beaujolloys, avec grandes richesses, en lan mil deux cens et dix ; et en passant, a son retour, par le sainct lieu de Assize, ouyt les nouvelles de monsieur sainct Francoys, lors vivant et preschant, auquel il demanda certain nombre de religieux pour emmener en son pays de Beaujolloys. Monsieur sainct Francoys luy en octroya trois freres mineurs, devoz, pauvres et simples ; lesquelz apres qu'il les eust amenes a son chasteau de Poilly, les recommanda a madame Sybille de Flandres, sa loyalle espouse, laquelle leur ordonna une petite maison prez de Vernez en allant a Morgon, et depuys furent mis a Villefranche en Beaujolloys, ou ils sont de present. Et en furent lesdits Guichard et dame Sybille fondateurs et aucteurs comme appert par un epitaphe placque au cœur de leur dit couvent, a Villefranche, estant a la main senestre en entrant, don la teneur sensuy (1).

Ledit Guichard moureust en Angleterre, ou il avoit este envoye en ambassade de par le Roy de France, en lan mil deux cens seize ; et furent ses ossemens apportez en son pays de Beaujolloys, et en fut ensepulture une partie à Clugny, au tombeau de Humbert, son pere, fils de Humbert, fondateur de Belleville, au pourchas de madame Sybille sa femme, et lautre partie à Belleville, en l'esglise Notre-Dame dudit lieu. Et apres le decez dudit Guichard, ladite dame Sybille acheva de fonder et ediffier l'esglise des Cordelliers de Villefranche, pour la grande devotion et cordialle amour quelle avoit tousiours heu et avoit à monsieur sainct Francoys, fon-

(1) Le chroniqueur ne rapporte pas cette inscription ou épitaphe. Nous avions été assez heureux pour en découvrir une transcription officielle.

Digitized by Google

dateur de l'ordre des freres mineurs, lequel vivoit encores.

Madité dame Sybille de Flandres, dame de Beaujeu, deceda de ce siecle lan mil deux cens vingt six, le neufiesme jour de janvier. Elle feut en son vivant tres bonne et devote dame.

Monsieur sainct Francoys commença son ordre lan mil deux cens et six, et moureust lan mil deux cens vingt six, ung samedy, quatriesme jour d'octobre au soir, et fut ensepulturé le dymanche.

Apres ledit Guichard, qui mourust en Angleterre, luy succeda Humbert de Beaujeu, son fils, lequel fut seigneur de Beaujeu. Il eust a femme et espouse dame Marguerite de Baugy, laquelle eust pour son mariage le chastel de Mirambel, qui estoit de moult belle et grande estendue, car la justice et juridiction s'estendoit jusques au pont du Rhosne pres Lyon, tant par eau que par terre. De ladite dame Marguerite de Baugy, monsieur Humbert, seigneur de Beaujeu, eut ung filz, nommé Guichard, et six filles, lesquelles furent seurs dudit Guichard ; asscavoir : Dame Isabeau, qui fut femme de Regnauld, conte de Fourestz, et une aultre qui fut femme de Aymon de Poictiers ; et dame Marguerite, qui fut conjoincte par mariage a Poneraud, seigneur de la Mothe Sainct Jehan ; et une aultre qui fut femme du viconte de Confort ; et dame Jane qui fut prieure de Polleteins, qui est ung monastaire en Dombes, fondé par feu madite dame Marguerite de Baugy, dame de Beaujeu et de Mirambel, et eust ledit Humbert de ladite dame une aultre fille, laquelle fut conjoincte par mariage avec le conte de Bouloingne.

Or est a noter que ledit seigneur Humbert de Beaujeu fust de son vivant connestable de France. Il assiegea et print Comia et Chenaguye. Oultre plus fut par le roy de France envoyé en Constantinoble contre les infideles, et, a son retour dudit voyage, fut envoyé contre les Albigeoys, par le roy

Digitized by Google

Loys, pere de sainct Loys, son cousin germain, et de la a Tholouse et a Avignon ; esquelz lieux il acquist tres grande honneure et gloire, et fust merveilleusement prise et honore. Et, apres qu'il eust lasse tous les heretiques des lieux dessusdits, et que de toutes ses entreprinses fust venu a son intention, et que le royaulme de France, par son moyen, fust en bonne paix et tranquilite, le roy sainct Loys, a son nouvel advenement, le mena oultre mer, en la cite de Damiette, contre les infidelles et Turcs, où il moureust apres que ladite cite de Damiette fust prinse par les francoys, lan de grace mil deux cens cinquante, le vingt uniesme jour du moys de may.

Audit Humbert, connestable de France, succeda Guichard son filz lequel fut s^r de Beaujeu et espousa madame Blanche de Chaalon, fille de Messire Jehan conte de Chaalon. Le dit Guichard estait cousin remue de germain de Monsieur sainct Loys roy de France. Toutes foys il mourust sans hoirs descendans de son corps. Il fust fort plainc et regrette de toute maniere de gens; car ce fut en son temps ung saige prince et de bonne conduite ; parquoy ce fust une moult grande perte tant pour le royaulme que pour son pays et parens. Il deceda de ce monde le neufviesme jour de mai lan de notre Seigneur Jesus Christ mil deux cens soixante cinq. Il fut de son temps connestable de France et fut enterre a notre dame de Belleville en ung tombeau que lui fait faire madicte dame Blanche de Chaalon sa delaissee. Le quel est entre le grand autel dudit lieu de Belleville et de l'autel sainct Pierre.

Le deuxieme filz de madite dame Sybille de Flandres fut appelle Guichard, et eust pour son partaige la seigneurerie de Montpencyer. Et si eust ung fils nomme Humbert, lequel fust connestable de France après la mort du dessusdit Guichard son cousin germain. Et semblablement alla avec le roy sainct Loys a Thunes et en tout le voyage d'oultre mer.

Digitized by Google

Et, apres la mort du roy sainct Loys, alla accompagner le roy Philippes son fils, a la conqueste d'Arragon, ou il moureust.

Ledit Humbert, seigneur de Montpencier eust deux freres tres chevaleureux et promptz aux armes ; cest asscavoir: Aracle et Loys, lesquels feirent de merveilleuses prouesses en leur temps.

Le tiers filz de la dite dame Sybille de Flandres fut nommé Loys et fut chanoyne et conte de Lyon.

Dadvantage fault presupposer que les seigneurs de Beaujeu sont encores de plus longtemps, car il y eust un conte de Lyon, de Forestz et de Beaujolloys qui eust trois enfans; c'est asscavoir: Arthault, lequel demeura conte de Lyon, et Estienne, conte de Fourestz; a Omphroy escheut la seigneurie de Baujeu. Lesquels sont tous enterrez a sainct Hirigny de Lyon, en ung tumbeau en la nef du dit lieu; ou sont les armes de Beaujeu, a ung lyon de sable et a cinq lambeaux de gueulle, en plusieurs lieux, et est en escript sur le tumbeau dessusdit ce qui sensuyt :

« HIC REQUIESCUNT DNS ARTHALDUS COMES LUGD. ET FO-
« RIENSES DNS STEPHANUS COMES FRATER EIUS ET AMPHREDUS
« BELLIIOCI DNS ET PATER ET FRATER EORUM OBIIT DICTUS
« ARTHALDUS ANNO DNI NONGEN^mo NONAGESIMO TERTIO. »

« Icy gisent monsieur Arthault, comte de Lyon, messire Estienne, comte de Foretz, son frere, et Amphroy, seigneur de Beaujeu, et leur pere et leur frere. Ledit Arthault moureust lan neuf cens quatre vingtz et treize. »

J'ay veu ledit tumbeau et epitaphe depuys ung moys, et ca audit lieu de sainct Hirigny de Lyon.

Madame Blanche de Chaalon, vefve dudit Guichard, comme dict est, demeura dame de Belleville, et se remaria; et en secondes nopces espousa Berault, seigneur de Mercueur. Elle fonda, donna et ediffia le couvent des freres de la Deserte, a

Digitized by Google

Lyon, pour la grand'amour, affection et singuliere devotion quelle avoit a monsieur sainct Francoys et a madame saincte Clere, vierge, et leur a feit do grandz biens; et, en derniere volonte, ordonna que plus grands leurs fussent faictz et aussy aux cordelliers de Villefranche en Beaujolloys.

Et parceque mondit seigneur Guichard, connestable de France, qui estoit filz de Humbert et de madame de Baugy, comme dict est, n'eust aulcuns enfans descendans de son corps, madame Ysabeau de Beaujeu, sa seur, luy succeda en la seigneurie de Beaujolloys. Ladite Ysabeau estoit femme de Regnault, compte (*sic*) de Foretz; et d'icelluy Regnault eust deux enfans masles, cest asscavoir Guyot et Loys. A Guyot demeura pour son partage la comté de Foretz, et a Loys la baronnye, terre et seigneurye de Beaujolloys, lequel en pourta le nom et les armes.

Ledit Guichard mourut luy estant en ambassade en Angleterre, envoyé de par le roy de France.

Le doyen de l'esglise collegialle de Saumur, prez de Marcigny les Nonnains, dit que ladite dame Ysabeau de Beaujeu fonda ledit college de Saumur, elle estant contesse de Fourestz.

Mon seigneur Loys de Beaujeu, seigneur de Beaujolloys, fut subsequemment connestable de France, comme appert par un epitaphe ancien, estant sur le tumbeau de messire Loys de Beaujeu, son frere, a la main senestre du grand autel de Notre Dame du bourg de Obz, au diocese de Bourges, lequel se intitulle seigneur de Montferrand, frere dudit Loys de Beaujeu, seigneur de Beaujolloys, connestable dessusdit.

Ledit seigneur Loys de Beaujeu, connestable de France, espousa dame Helienor, seur Amade (1), autrement dit, selon les histoires, conte de Savoye, de laquelle il engendra

(1) Amé.

Digitized by Google

cinq enfans masles : le premier fut nommé Guichard, et depuis fut appellé le Grand, pour sa grande vertu et prouesse, comme vous verrez cy apres ; le second fut nommé Humbert, le tiers Thomas, le quart Guillaume, le cinquiesme Loys ; et six filles : la premiere fut nommee (Marguerite), laquelle fut femme de messire Jehan de Chaalon, seigneur de Rochefort ; la deuxiesme se nomma Helienor, qui fut femme de messire Humbert, conte de Villars ; la tiers fut appellee (Jeanne), qui fut femme de monsieur Jehan de Lurcy ; la quarte et quincte, nommees (Isabelle et Beatrix), et furent nonnains de Polleteins ; la sixiesme, nommee (Catherine), fut religieuse de Briennes, pres de Anse.

Ledit seigneur Loys de Beaujeu, connestable de France, mourut audit lieu de Beaujeu, et fut mene pour estre ensepulture a Belleville, au tumbeau de ses predecesseurs, et feit son testament par lequel il institua Guichard, son aisné filz, heritier unyversel en la terre et seigneurye de Beaujeu ; et au cas que ledit Guichard mourut sans hoirs masles, en quelz temps que ce fut, luy substitua Humbert, son second filz ; et ainsy feit il de tous ses enfans, aussy des filles par ordre de geniture. Il mourut le vingtroisiesme jour du moys d'aoust, lan mil deux cens quatre vingtz et dix.

Madame Helienor, sa delaissee, mourut lan de Nostre Seigneur mil deux cens quatre vingts et seize, le sixiesme jour de decembre, et fut enterree a Villefranche en Beaujolloys, au couvent des freres, entre le grand autel et la secretteynerie, avec grand solempnité et moult belle et honnorable compaignye, a l'honneur et gloyre dudit couvent et de tout l'ordre de sainct Francoys ; car en sa vie elle leur fait de moult grands biens, mesmement quelle ordonna que ses successeurs, seigneurs de Beaujeu, leurs bailleroyent et assigneroyent toutes les sepmaines dix solz tournois à toujours et jamais perpetuellement.

Digitized by Google

Apres le decez et trespas dudit Loys, seigneur de Beaujeu, lequel fut de bonne et saincte vye, heureux en ses entreprinses, luy succeda messire Guichard le Grand, son aisné filz; lequel eust a femme et espouse en premieres nopces madame Jane, fille du conte de Geneve, de laquelle il eust une fille nommee Jane, et ung filz qui mourut jeune et innocent, bientost apres qu'il fut né, et fut ensepvely a Belleville avec sa mere, laquelle mourust de luy, lan de grace mil trois cens et trois, le vingtroisiesme jour de feburier. Tantost apres ledit Guichard feit faire le beau tumbeau qui est a Belleville, entre le grand autel et lautel sainct Denys et sainct Jaques. La premiere fille dudit Guichard, nommee Jane, fut maryee avec le seigneur de Partheney.

En secondes nopces, ledit seigneur Guichard de Beaujeu, baron dudit lieu, espousa tres noble dame, madame Marie, fille de puyssant seigneur messire (Gaucher), de Chastillon, connestable de France, de laquelle il eust une fille nommee Marie, qui fut despuys femme de monseigneur Charles de Montmorency.

Oultre plus, il eust de madite dame Marie de Chastillon ung fils nomme Oddouard, et une aultre fille nommee Helienor, qui fut religieuse à Polleteins. Et cy apres, par dispence de notre sainct pere le pape, fut translatee à Sales. Et mourut ceste Marie, sa seconde femme, lan de notre Seigneur Jesus-Christ mil trois cens dix sept, le jour de vendredy sainct; elle fut enterree a Belleville, au nouveau sepulchre faict et construict par ledit Guichard, son seigneur et espoux.

En tierces nopces mondit seigneur Guichard le Grand eust a femme et espouse madame Jane de Chasteauvillain, fille de noble et puyssant seigneur messire Jehan de Lurcy, heritier dudit Chasteauvillain, de laquelle il eust quatre enfans masles et une fille, cest asscavoir : Guichard, qui fut seigneur de Perreux; Guillaume, lequel fut seigneur d'Amplepuys;

Digitized by Google

Robert, auquel advint la seigneurye de Joz sur Tarrare, et Loys qui demeura seigneur d'Alloignei. La fille fut nommee dame Blanche de Beaujeu, laquelle fut mariee avec le seigneur de Lunyeres nomme (Mabrian).

Guichard-le-Grand, pere de tous lesdits enfants pour sa tres grande prudence, sapience, discretion et fidélité, avec plusieurs autres dons de grâce. Aussi pour sa vertu, force et audace, avec bonne conduicte, fut toute sa vye en grace des rois de France et de l'estroict conseil d'iceulx, car il fut gouverneur de cinq rois. Premierement de Philippe le Bel, lequel il gouverna et conduict en ses affaires son temps durant. Ledit roy Philippe le Bel eust trois enfans : le premier fut nommé Loys Huttin, qui fut roi de Navarre, vivant son pere, et apres le trespas de sondit pere fut faict roy de France ; le deuxieme, Philippe le Long, et fut conte de Champage et de Pontieux. Et apres ce que ledit roy de Navarre son frere, qui estoit roy de France, fut mort sans enfans masles, ledit Philippe le Long succeda comme plus prochain a la couronne de France et fut sacre a Reims. Le tiers desdits enfants dudit Philippe le Bel fut appele Charles le Bel, qui fut comte de la Marche. Et apres la mort de son frere, Philippe le Long fut roy de France. Et moururent tous les trois rois derniers nommez sans hoirs masles descendants de leurs corps. Par quoi apres leur trespas advint la couronne de France a Philippe de Valloys, filz de Charles de Valloys, qui estoit frere dudit Philippe le Bel et fut faict roy de France. Desdits cinq roys de France dessus nommez fut seigneur chambellan et grand gouverneur, tres feal serviteur et en toutes leurs terres, guerres, batailles et affaires, tres prudent et saige conducteur et diligent executeur. Et en tant que son temps durant ne se trouva homme qui luy feit peur ny duquel il ne prins vengeance en son honneur gardant et le prauffit du roy et du royaulme et fut moult ayme et prise de tous, et aussy chevaleureusement se pourta de son

Digitized by Google

temps. Au moyen desquelles vertus fut appelle Guichard le Grand.

Il mourut à Paris en bonne valetude, bon sens et bon sage, le dixhuictieme jour du moys de septembre lan de grace mil trois cent trente ung. Et fut apporte son corps despuys Parys jusquen labbaye de Belleville en son pays de Beaujolloys, avec toute reverance deue, magnificence et honneur, et fut ensepulture au tombeau quil avait faire en sa jeunesse audit lieu de Belleville, et parce quen mesme temps messire Guichard de Beaujeu, son frere, estoit mort à Ambrung. Les obseques et funéraille deulx deux furent faictes ensemble à Belleville avec tres noble et belle compagnye, assistance et solempnite à leurdit obseque, qui fut le troisieme jour doctobre dudit an mil trois cens trente ung.

A la louange de mondit seigneur Guichard le Grand fut faict un tel epitaphe :

A MILLENO TER CUM PRIMO TER QUOQUE DENO,
PRINCEPS GUICHARDUS, LEO CORDE, GIGAS, LEOPARDUS,
SŒVO MARTE FEROX ET NOBILITATIS AMATOR.
NUMQUAM DEVICTUS BELLO, PER MILITIA ICTUS,
VINCITUR A MORTE, CŒLI PATEANT SIBI PORTÆ.

Qui veulent aultant en francoys :

Lan mil trois cens, et trois fois dix
Ung y adjouste, le prince Guichard
Lyon en cœur, grand, puissant jadis,
Noble seigneur, hardy comme un leopard,
Chevaleureux aymant armes, noblesse.
Onques vaincu ne fut en presse
Par coups de lance, arc ou de fleche.
Mais Athropos que tout oppresse,
Le vint sommer d'aller aux bas palluz ;
Fuyr ny peult, mais prions que son ame
Soit mise en paradis lassus
Avec Dieu et la glorieuse dame
*Amen !*

Digitized by Google

Aultrement :

« Lan trois cens trente et ung apres mille, Guichard
Prince, lyon de cœur, geant et leopard,
Hardy guerryer, aymant noblesse vertueuse,
Non vaincu de soldatz en guerre furieuse,
Est vaincu de la mort. Quau haut ciel azure,
A toujours, mais en heur, soit son lieu asseure. ».

Le deuxieme fils dudit Loys, seigneur de Beaujeu fut nommez Humbert, lequel fut seigneur de la Julliane et fut chanoyne de sainct Jehan de Lyon. Il mourut à la bataille de Varry qui fut entre le daulphin de Vienne et le comte de Savoye.

Le troisieme filz dudit Loys fut appelle Guillaume, qui fut evesque de Bayeux, et trespassa l'an mil trois cens, le vingtseptieme jour doctobre et fut ensepvely aux Cordelliers de Villefranche au tombeau de madame Helienor, sa mère, avec merveilleux triomphe, honneur et devotion, a l'augmentation dudit couvent. Et aussi furent ensepulturez, audit tombeau, Thomas et Loys, enfans dudit Loys de Beaujeu moult honorablement. Le premier deulx, cest a savoir messire Thomas qui mourust le vingtquatrieme jour de juing de lan mil trois cens, et monsieur Loys audit an mil trois cens, le..... jour du mois de...

Apres le trespas de mondit seigneur Guichard le Grand, gouverneur et conseiller des cinq roys de France dessus nommez, succeda en la baronnie, terre, seigneurye de Beaujeu, messire Eddouard, son aisné filz, lequel fut engendre dudit seigneur Guichard et de madame Marye de Chastillon, fille du sieur de Chastillon, qui fut connestable de France, et fut sa deuxieme femme. Et nasquit ledit Eddouard le jour de Pasques lan mil trois cens et seize.

Ledit messire Eddouard fut ung tres hardy seigneur et prince, en ensuyvant les bonnes meurs de messire Guichard

Digitized by Google

son père. Car en toutes les guerres, batailles et affaires des roys de France, il fut si loyal et diligent executeur qu'il ne sen trouva son pareil de son temps; et fut remply de toutes bonnes vertus. Il fut tres honneste et devotieux, mesmement envers la glorieuse vierge Marye, mere de Jesus-Christ; à laquelle il avait singuliere devotion. Ledit Eddouard mena grand nombre de gentilzhommes et aultres gens de guerre au sainct voyage doultremer a ses propres coustz et despens, et combatit par lui longtemps contre les infidelles et ceulx qui suyvoient la loi de Mahomet, et apres sen revint en son pays de Beaujolloys. A son retour, le roy (Philippe de Valloys) le fet mareschal de France. Il print a femme et espouse madame Marye du Thil, fille de messire du Thil, laquelle fut tres prudente et saige femme en son temps, aornée de toutes bonnes meurs. Elle fut maryee (1) lan de grace mil trois cens seize, le sixieme jour de novembre, et eust mondit seigneur Eddouard en mariage, pour ladite dame, le chateau de Corboille et le chateau de la Roche de Montley, la Chastelenye de Montagny avec la prevoste de Carrisy en Lyonnois.

Il eut et engendra de sadite femme un beau filz, lequel fut nomme Anthoine, lequel nasquit au chasteau de Poilly, lan mil trois cens dix huict, le douzieme jour daoust, et une fille nommee Marguerite, laquelle nasquit au chasteau de Montmerle lan mil trois cent quarante six, le vingtiesme jour du moys doctobre.

Le tres noble seigneur Eddouard eust en son temps les Juifs en moult grand hoyne, et nayma aucunement leur conversation parce quilz avoyent laschement cruciffie le sauveur de tout le monde. Par quoi, en signe de se venger de la grand injure faicte a notre sauveur Jesus-Christ, il chassa et deboutta de son pays tous les Juifs et Juifves quil y trouva, et ny en de-

(1) Le copiste a ajouté ici par inadvertence le mot *naquit*.

Digitized by Google

meura pas ung sa vye durant. Et ordonna par son testament, sur certaines et grandes peines, que les Juifs de sondit pays jamais ny retournassent pour y demeurer. Laquelle ordonnance, comme juste, saincte et raisonnable, gardee et observee, et est encore a present audit pays.

Cestuy bon seigneur Eddouard fut en son temps tres devot a Dieu, a la glorieuse vierge Marye et a messire sainct Francois et a son ordre ; car, souventes fois, lui estant en son pays, en temps de paix ou de treve, il amenoit sa femme et sa tres noble lignée pour demeurer au couvent des freres minimes de Villefranche, affin de mieulx ouyr le service divin et servir notre seigneur plus à son ayse et en plus grande devotion. Il exerca moult vertueusement et saigement son office de mareschal de France en deffendant le roy et le royaulme des anciens ennemys de la France, des Angloys, lesquels estaient en son temps entre sainct Onyer (1) et Calais en gastant tout le pays, et si estoient en si merveilleux grand nombre. Ce neantmoyns, ledit seigneur, hardy comme ung lyon, les assaillit auprès de la ville de Herdre, leur livra bataille, et tellement se pourta, quil mectait desja lesdits Angloys en fuitte. Toutesfois, ainsy que Dieu le permit, il fut occys en ladite bataille, parce que les Lorroins et Angloys se rallierent ensemble en si grande puyssance, quilz vindrent courir sus à lenseigne dudit prince trouve mort auprez de ladite enseigne ainsy abattue. Messire Guichard de Beaujeu, son frere, seigneur de Perreux, lequel estoit en ung aultre quartier de ladite bataille sceut les nouvelles dont il fut le plus doulent de tout le monde. Toutesfoys, il print et releva ladite enseigne et ralia tout ce quil peut de ses gens, lesquelz se portarent si vaillamment, nonobstant la mort de leur chef, que par la prouesse et chevallerye dudit Guichard, gaignerent la ba-

(1) Lisez *Saint-Omer*,



Digitized by Google

taille et leur demeura le champ auquel furent tuez Angloys et Lorroins en grand nombre, plusieurs blessés et navrez à mort, et y eut beaucoup de prisonniers et tout le demeurant fut mis en fuitte. Ledit messire Guichard commanda que le corps de son frere fut leve et porte à sainct Omer, ce qui fut faict incontinant, mais ce ne fut pas sans grand douleur et plainte de tous qui furent faictz sur le corps dudit mareschal. Aussy a la verite fut ung tres grand dommaige, car ledit mareschal n'estoit qu'en sa fleur et en laage de trente cinq ans. Il ny a langue qui sceult exprimer, ni plume qui sceult escrire la grande perte que ce fut tant pour son pays que pour le royaulme de France.

Il deceda le troisiesme jour may lan de notre Seigneur Jesus Christ mil trois cens cinquante ung. Son corps fut apporte dudit lieu de sainct Omer a grand triumphe jusques en labbaye de Belleville ou il fut tres honorablement enterre au tombeau de ses predecesseurs. Lobseque en fut faicte audit an mil trois cent cinquant ung, le dernier jour de juing, et fut mis au tombeau dernierement faict pour son feu pere Guichard le Grand.

Madame Marye du Thil sa delaissee le survequit, et eut la tutelle et gouvernement de monseigneur Anthoine de Beaujeu et de madame Marguerite, ses filz et filles, et de toute la baronnye, terre et seigneurye de Beaujeu. Elle la gouverna et conduict si saigement, quelle acquerra le beau chasteau de Berzy, et si mourust au chasteau de Pailly dame de Beaujeu sa vye durant, l'an de notre Seigneur mil trois cens cinquante neuf, le quatriesme jour de mars.

Mondit seigneur Guichard, seigneur de Perreux, son frere, et oncle dudit Anthoine de par le pere seullement, espousa et eut a femme tres noble dame, madame Marguerite de Poictier, fille de hault et puyssant prince, monseigneur le comte de Vallentinoys, de laquelle il eust six enfans. Premie-

Digitized by Google

rement engendra messire Eddouard, auquel, aprez le trespas de mondit seigneur Anthoine, advint et escheut la baronnye de Beaujeu, comme touchez sera cy apres; secondement, eust une fille nomme Marye, qui fut femme du seigneur de Sobornon; la tierce fut dame Alix, laquelle fut femme du seigneur de Fougerolles, et, aprez la mort dudit seigneur de Fougerolles, elle fut femme du seigneur de Vailly, qui estoit frere du comte de Sancerre, et aprez le trespas dudit seigneur, elle fut femme du seigneur de Cosey; la quarte fut dame Jane, qui fut femme du seigneur de sainct Trivier; la quinte fut dame Marye, qui fut nonnain de Marcigny-les-Nonnains; le sixiesme, ung filz nommez Philibert, lequel mourust jeune et fut enterre a Belleville.

Le tres noble Guichard, prudent, saige et hardy en conseil, conduicte et devotion à Dieu et aux saincts, pitoyable envers les pauvres, chevaleureux et a merveilles, prompt aux armes aultant ou plus que nul aultre de son temps, fut tue à la bataille de Poictiers, en laquelle fut prins par les Angloys le roy Jehan, roy de France, qui y perdit honneur et chevance; ce fut le vingtiesme jour de septembre, lan mil trois cens cinquante six. Et fut faict sa sepulture moult honorable le douziesme jour de decembre lan mil trois cens cinquante sept.

Audit seigneur Guichard de Beaujeu, seigneur de Perreux, qui fut tue à Poictiers, comme dict est, succeda son fils Eddouard, qui est celluy qui despuys donna la baronnye de Beaujeu au duc Loys de Bourbon, la vigille de sainct Jehan Baptiste, lan mil quatre cens, luy estans a Parys par subtils moyens et induction.

Or est cy endroict a notter que messire Guillaume de Beaujeu, frere dudit Eddouard, de pere seullement, et dudit seigneur Guichard dernier nomme, de pere et de mere (la mere fut madame Jane de Chasteauvillain), fut seigneur dAmplepuys pour son partage de la succession de messire

Digitized by Google

Guichard le Grand, lequel messire Guillaume eust trois femmes, la premiere estoit madame ....., dame de Villedieu.

La seconde se nomma dame Agnes de sainct Germain, à laquelle appartenoit la moytié de la seigneurye de Lestours, par indivys, et l'autre moytie a madame Jane de sainct Germain, qui fut marye au seigneur de sainct Lagier, nommee messire Jehan de Laye. Et despuys fut faict plaige de ladite seigneurye de Lestours entre les dessusdits. Ladite dame Agnes de sainct Germain avait premierement este conjoincte par mariage avec le seigneur Pallatin, comte de Diou. Toutesfoys, mondit seigneur Guillaume de Beaujeu, seigneur dAmpluys neust aulcuns enfans desdites deux premieres femmes.

Et apres eust en tierces nopces madame Marguerite de.... fille du seigneur de la Gorsse, de laquelle il engendra messire Eddouard et messire Guichard de Beaujeu. Lequel messire Eddouard espousa madame Jaqueline Limieres, sa cousine en tiers, seulle heritiere de messire Jehan de Limieres. Et dicelle, madite dame Jaqueline, ledit seigneur Eddouard eust plusieurs enfans. Le premier fut nomme messire Francoys, lequel espousa en premieres nopces dame ..... de Coulant, et, en secondes, il eust a femme madame Francoyse de Meilhe, a present madame dAumont; desquelles ledit seigneur Francoys de Beaujeu, seigneur de Limieres, neust aulcuns enfans viaans; le deuxiesme des enfans dudit seigneur Eddouard, filz de messire Guillaume, se nomme Jaques a present seigneur de Beaujeu (Linieres?) lequel espousa dame Jaqueline Juvenal des Ursins, fille de messire Guillaume Juvenal des Ursins, chancelier de France, a laquelle dame advindrent toutes les terres de Champaigne et de Berry, parce que messire Jehan Juvenal des Ursins, seigneur de Tocynel, et messire Jehan Juvenal des Ursins, seigneur de Lamothe, moururent sans hoirs descendans de leurs corps. Lesdites terres et seigneuryes sont la baronnye de Torynel et de Marigny, la vicomte

Digitized by Google

de Troyes, sainct Sepulchre, les Caves et Montillues, Tremilly, Basson, Cussangy, Alledondieres, et Ornes en Berry, sainct Brisson, Aultry, la Mothe Josserand et toutes leurs appartenances et dependances.

La tierce fut une fille dudit Eddouard, nomme Anne, qui fut femme de troys mareschaulx de France, et eust les.....

Le deuxiesme filz dudit seigneur Guillaume fut nomme Guichard, lequel mourust sans enfans a la bataille de.....

Messire Robert, quatriesme filz de messire Guichard le Grand, frere de messire Eddouard, mareschal de France, de messire Guichard et de messire Guillaume, fut seigneur de Joz sur Tarrare, et espousa madame Agnes de Vienne, dame de Chadenay, fille de messire ..... De laquelle dame il eust ung filz nomme Guichard, lequel fut faict nouveau chevalier en Flandre au temps que le roy Charles de France assiegea et prit la ville de Lesde, qui fut en lan mil trois cens quatre vingt cinq, le trentiesme jour daoust. Si fut faict chevalier ledit Guichard par messire Eddouard de Beaujeu, seigneur de Beaujolloys, son cousin germain. Outre plus eust mondit seigneur Robert, Marguerite, Jehanette et Jehan qui mourust a Montmerle lan mil trois cens quatre vingt et six, le ....., our de ....., et fut enterre a Belleville.

Ledit messire Robert, seigneur de Joz, fut un tres noble chevallier en son temps, agreable a Dieu et au monde, et mourust avant sa femme lan de notre Seigneur Jesus-Christ mil trois cens quatre vingt et ....., le jour de Pasques, et fut fut mis en l'esglise Notre Dame de Belleville, avec ses parens a grand triumphe et honneur.

Messire Guichard son filz alla au sainct voyage doultremer, et mourust aupres d'Affricque, le sixiesme jour de septembre lan mil trois cens quatre vingtz et dix, au temps que le duc Loys de Bourbon fist une armee et mena grande noblesse de France, et assiegea Affricque avec les Genefroys; et la tint

Digitized by Google

le siege neuf moys; toutesfoys, il ne la sceut prendre, et fut le corps dudit seigneur Guichard mis en sepulture audit lieu dAffricque, prez du rivage de la mer.

Son cœur fut apporte à Belleville ou il fut ensepveli et mis avec les aultres, ses predecesseurs, par un sien escuyer nomme Brusolin et par le residu de ses serviteurs, comme je lay ouy dire a ses serviteurs.

Messire Loys leur frere fut ung tres grand clerc et orateur, et eust pour sa portion la seigneurye dAlloigne. Il eust a femme et espouse une dame de Beaujeu sur la Saune, nommee Jehanne, de laquelle il engendra une fille nommee Anthoinette qui fut enterree au prieure de Mamercy, pres dudit lieu dAlloigne, du vivant de sa mere.

Semblablement monseigneur Loys de Beaujeu, seigneur dAlloigne son pere, mourust entre Turquie et Armenye, ou il était alle avec moult noble compagnye lan mil trois cens, et fut ensepulture en la citez de Raguse, en la seiche Esclavonye, en habit de cordellier, en leur couvent dudit lieu.

Et neantmoyns fut faict son obseque et service géneral a Belleville en Beaujolloys, lan mil trois cens ....., le .... jour du moys de .....

Et pour retourner a Messine, Eddouard et ses enfans, lequel estoit le premier ne de messire Guichard le Grand et son heritier unyversel et par institution testamentaire dudit Guichard. Il est vray, comme dict est, que ledit messire Eddouard, mareschal de France, mourust a la bataille de Herdres, pres de sainct Omer, et delaissa messire Anthoine de Beaujeu, son filz, son heritier unyversel, lequel nasquit au chasteau de Pailly, pres Villefranche en Beaujolloys, lan de notre Seigneur mil trois cens quarante troys, le douziesme jour daoust.

Mondit seigneur Anthoine de Beaujeu, seigneur de Beaujolloys, eust a femme et espouse madame Beatrix de Chaalon.

Digitized by Google

Icelluy messire Anthoine de Beaujeu fut ung merveilleusement beau prince et de grand force, bien forme et vertueux, fort chevaleureux et de bonne conduicte en bataille. Il fut moult prise et ayme des roys de France, dEspaigne et dArragon, et aussy de tous ducz, contes et barons, aultres nobles et gens de guerres de toutes partz ; car il estoit moult liberal et abandonne prince.

A son retour de Gascoingne, dEspaigne et de Grenade, ou il avoit este avec messire Bertrand Duguesclin et le conte de la Marche ; et despuys y estoit retourne avec le duc dAnjou a la conqueste dudit royaulme dEspaigne pour le roy Henry contre le roy Pietre dArragon, ou il avoit mene belle et noble compaignye de son pays de Beaujolloys. Ledit seigneur mourust a Montpeillier, sans avoir delaisse aulcuns enfans descendans de luy, a la grande plainte et pleurs de tout le monde, et au grand detriment de la tres noble et ancienne maison de Beaujeu dont il estoit seigneur. Il mourust le douziesme jour du moys daoust, lan mil trois cens septante quatre, et fut apporte en moult grand honneur, triumphe et reverance, en labbaye de Belleville ou il fut enterre et mis avec ses predecesseurs ; cy fut faict tres belle obseque et solempnite, le jour ..... du moys de ....., audit an .....

Madame Marguerite de Beaujeu, sa sœur, fut femme de noble et puyssant seigneur de Piemont, prince de Aquaye et de la Moree, duquel ladite dame Marguerite eust deux enfans, cest assavoir messire .. ...., qui fut prince de la Moree et messire Loys. Ladite dame mit en proccz le duc Loys de Bourbon, apres la mort de Eddouard, son cousin germain, qui donna ladite baronnye contre le voulloir et ordonnance de tous ses predecesseurs et devanciers, seigneurs de Beaujeu. Et aussy mit en procez ledit seigneur de Bourbon pour rayson de quatre mille florins que lui avoit legue ledit seigneur Anthoine par son testament.

Digitized by Google

Apres le trespas dudit Anthoine de Beaujeu, luy succeda noble seigneur messire Eddouard de Beaujeu et de Perreux, son cousin germain, lequel print la possession et gouvernement de ladite baronnye a Belleville, publicquement, avec le decret et l'authorite de monseigneur lofficial de Lyon, et du juge ordinaire de la terre et seigneurye da Beaujolloys, lan de grace mil trois cens septante quatre, le premier jour du moys de septembre. Ledit Eddouard de Beaujeu mourust audit lieu de Perreux apres son retour de Paris, le deuxiesme jour daoust lan mil quatre cens.

Ledit Eddouard eust a femme et espouse noble et honneste dame, madame Helienor de Beaufort, fille de puyssant et prudent seigneur, monseigneur Pierre de Beaufort, viconte de Turenne, qui estoit frere de Gregoyre, pape de Rome huictiesme, et de ladite dame ledit Eddouard engendra ung filz nomme Guichard, qui nasquit au chasteau de Baine pres de Vallence, lan de notre Seigneur mil trois cens septante quatre, le ..... jour de ..... et fut enterre a Belleville.

Apres toutes ces choses, ledit messire Eddouard, seigneur de Beaujeu, en son retour de France, ou longuement avoit este detenu prisonnier a Paris, vint a Perreux, en son pays de Beaujolloys, ou il mourust en ayant grand regret et deplaisir des maulx quil avoit faicts et commys le temps passe. Et si Dieu luy eust donne vivre, il estoit bien delibere den faire bonne penitence et satisfaction. Toutesfoys, il mourust en bon chretien audit chasteau de Perreux ou il estoit ne, el fut mesme le corps pour estre ensepulture a Bellevillə avec ses predecesseurs, seigneurs de Beaujeu, le troisiesme jour du moys daoust lan mil quatre cent.

Toutesfoys, il estoit mort le jour devant. Il ne delaissa aulcuns enfans legitimes descendans de son corps.

Et luy succeda en la baronnye, terre, seigneurye de Beaujeu, hault et puyssant prince, monseigneur Loys duc de Bour-

Digitized by Google

bon, conte de Clermont et de Forestz. Et audit tiltre adjoucta la baronnye de Beaujolloys. Il en print possession au moys de septembre mil quatre cens, avec belle et grande compaignye des nobles tant du pays que dailleurs.

Et est asscavoir que ledit Loys de Bourbon avoit lors pour femme et espouse madame Anne, fille du conte daulphin dAuvergne et de madame Marguerite de Bourbon; et estoit conte de Forestz, combien quelle leut donne a sadite niepce femme de Loys par traicté de mariage.

Iceulx duc Loys et Anne heurent ung filz nomme Jehan, conte de Clermont, qui fut conjoinct par mariage avec tres noble dame Marye, fille du duc Jehan de Berry qui estoit vefve du conte dEu auquel elle avoit este maryee en premieres nopces. Ledit conte dEu avoit este faict connestable de France apres messire Olyvier de Clisson. Ils avoyent aussy ung aultre filz nomme Loys.

*Sensuit* (1) *la genealogie de Charles, duc de Bourbon, qui trespassa lan quatre cens cinquante six.*

En l'annee mil quatre cent cinquante six trespassa le duc Charles de Bourbon, lequel eust a femme Agnes, fille du duc Jehan de Bourgoingne, dont de ce mariage yssirent cinq filz et cinq filles. Le premier filz eust nom Jehan, conte de Clermont, lequel, apres le deces de son pere, fut duc et neust nulz enfans; le second, nommé Charles, qui fut cardinal et archeuesque de Lyon et abbé de sainct Vorz d'Arras; le troisiesme, nommé Jacques, qui mourust a Bruges sans nulz enfans; le quatriesme, nommé Loys, qui fut evesque de Liege; le cinquiesme, nomme Pierre, seigneur de Beaujeu, et par le trespas dudit Jehan, son frere, fut seigneur de Bourbon, Et eust ledit Pierre en mariage madame Anne de France, fille du roy Loys unziesme. Duquel mariage yssit madame Su-

(1) Ce qui suit est d'une rédaction plus moderne.

Digitized by Google

zaune, qui fut femme et espouse de Charles de Bourbon, filz du conte de Montpensier et despuys duc de Bourbon ; la premiere fille fut maryee au duc de Calabre dont yssit ung filz ; la seconde, nommee Isabeau, maryee au conte de Charrolloys, son cousin germain dont yssit une fille qui avoit nom Marye ; la tierce, nommée Marguerite, qui fut maryee au conte Philippe de Bresse despuys duc de Savoye, duquel mariage yssirent le duc Philibert de Savoye, qui espousa madame Marguerite d'Autriche, dicte de Flandre, et madame Loyse, mere du roy Françoys, premier de ce nom ; la quatriesme, au duc de Guesdres, et eust une fille nommee Anne, maryee au duc de Lorroyne ; la cinquiesme, nommee Jane, fut maryee a messire Jehan de Chaalons, prince d'Oranges.

Digitized by Google

# TABLEAU

DE

# LA LITTÉRATURE DU NORD AU MOYEN AGE

EN ALLEMAGNE, EN ANGLETERRE, EN SARDAIGNE

ET EN SLAVONIE,

PAR F.-G. EICHHOFF.

---

Dans les âges reculés, aux confins de la barbarie, chaque peuple avait un orgueil aveugle de lui-même, et se disait *autochtone*. Par là, les hommes, épris d'amour pour la grande mère, *qui donne la vie à tous les êtres*, suivant l'expression des anciens poètes grecs, ne faisaient preuve de parenté qu'avec le ver de terre. Combien est plus haute, plus fertile l'idée sublime de la fraternité humaine fondée sur une généalogie divine, sur la participation à l'essence même de Dieu. Notre temps, résultat de l'élaboration successive des siècles, a dégagé de l'antique chaos ce principe sacré, tendant désormais à l'association universelle des peuples, principe tutélaire, qui surnage comme une arche providentielle sur les eaux des déluges. Aussi, n'y eut-il jamais un intérêt plus profond, plus vif pour l'homme individuel que de donner le vol à son

Digitized by Google

intelligence. Et, comme l'oiseau merveilleux, messager de l'avenir, elle se dirige, guidée par un instinct prophétique vers les hauteurs du monde, les cimes gigantesques du Caucase, du Taurus et de l'Himalaya, qui sortirent un jour des flots et étendirent sous le ciel apaisé leurs longues chaînes de montagnes et les vallées délicieuses de leurs riants Edens. Là fut le berceau de toute civilisation, là plus apparente que les débris souterrains des cataclysmes, surnagea une des langues parlées par les premiers hommes, laquelle élaborée dans le cours des âges, devint celle d'une grande nation. Trente siècles au moins ont passé, mais les débris de cet idiome, retrouvés de nos jours, sont des témoins irrécusables de l'antique fraternité des peuples. Ne croyons pas que le langage humain soit une vaine formule, un symbole trompeur, sons fugitifs que le moindre vent emporte ; il est, au contraire, la manifestation la plus profonde de l'âme humaine, le lien entre le monde de la matière et le monde des idées, le trait d'union entre l'âme et le corps, et ces restes de mots ne sont autre chose que « des fragments de l'histoire des nations. » Quand l'historien manque de monuments, de documents, de titres écrits sur le granit ou sur le papyrus ; quand le savant, géologue ou anatomiste, a interrogé inutilement une couche anté-diluvienne, un crâne humain qui s'obstine à garder le secret déposé par le créateur dans le sein de la terre ou dans les proportions d'un angle facial, souvent le philologue se présente, et avec quelques dizaines de consonnes ou de voyelles, le voilà qui, par des comparaisons ingénieuses mais simples, va, à l'aide d'une analyse logique, démontrer presque géométriquement des choses merveilleuses et pourtant très réelles. Par exemple : que les premières races humaines durent descendre du vaste plateau de l'Asie, couronné de neiges éternelles, et suivre le cours des fleuves immenses qui arrosent cette immense contrée ; qu'une d'elles,

Digitized by Google

qui cueillit probablement les fruits dorés de la vallée de Cachemire, s'étendit ensuite de proche en proche avec la fécondité du figuier indien, des sables brûlants de Ceylan aux glaces perpétuelles de l'Islande ; qu'en Europe, ses rameaux principaux ont formé quatre groupes de peuples : Celtes à l'ouest, Pelasges au midi, Slaves à l'est et Germains au nord ; que tous, ainsi que les rameaux asiatiques, — dont nous n'avons pas à parler ici, — offrent dans leurs idiomes, leurs traits, leurs croyances et leurs traditions, de telles analogies au sein même de leur variété, qu'ils peuvent être réunis sous un type unique qu'on est convenu d'appeler Indo-Européen. Cette famille, c'est la nôtre, ne l'oublions pas ; ces races, sœurs par le sang de leurs veines, comme par les affinités du langage, ont le droit d'occuper notre attention. L'heure est venue où il n'est permis à personne de s'ignorer soi-même, et il semble qu'avec le souffle du siècle qui s'annonce, notre sympathie doive s'étendre sur la surface tout entière du globe habité.

C'est cette curiosité pour ainsi dire filiale, naturelle à tout esprit élevé, qui conduisit, il y a quelques années, M. Eichhoff, à la suite de constants efforts, de l'étude des langues classiques et germaniques, à celle de la langue primitive appelée par les Indiens *Sanscreta*, c'est-à-dire concrète, parfaite. M. Eichhoff, dans un livre important : *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, a contribué à populariser en France la philologie comparée ; il a démontré, concurremment avec les Grimm, les Bopp, les Burnouf, les rapports du sanscrit avec le grec, le latin, les idiomes celtiques, germaniques et slavons. Cette importante découverte ne pouvait rester sans résultat sur l'histoire et la critique des littératures étrangères. Une idée vraiment haute, une fois qu'elle a lui pour un homme, pour un savant, le suit dans toute son existence, dans toutes les productions de son activité. Les littératures

Digitized by Google

marchant sur une ligne toujours parallèle aux langues qui les expriment, M. Eichhoff a dû porter dans l'examen des œuvres littéraires cet esprit de comparaison, cette vue lumineuse d'une origine commune, ce sentiment « d'une chaîne infinie, qui rattache les habitants du nord à l'antique foyer de lumière qui avait éclairé le midi. » Esprit net et méthodique, malgré l'étendue et la diversité de ses études, M. Eichhoff était très-apte à présenter une revue attachante et claire de la littérature septentrionale dont il était imbu dès ses premières années. En même temps, classique par goût, ainsi qu'il l'a prouvé dans ses études grecques sur Virgile, M. Eichhoff était porté à chercher un milieu entre l'Orient et le Nord ; ce milieu, on le devine, c'est le génie d'ordre et d'harmonie au sein même de l'inspiration qui fut le don immortel de la Grèce. Cette tendance convient éminemment à qui veut initier notre pays si craintif encore, quoi qu'on en dise, devant toute hardiesse de l'imagination, à des conceptions audacieuses, au moins toujours originales. De plus, les voyages lointains de l'auteur lui donnaient cette souplesse d'esprit cosmopolite sans laquelle nous ne comprendrons jamais autre chose que nous-même, un autre génie que celui de la patrie. Nous aimons à rappeler ce que dit M. Eichhoff de l'étude des littératures étrangères : « Chaque phase politique, chaque progrès intellectuel ou matériel, rend de plus en plus indispensable cette étude. Loin de nuire à l'admiration que commandent les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, elle les fait mieux apprécier en ouvrant à l'esprit des aperçus nouveaux, elle étend la sphère des idées sans altérer en rien leur rectitude, elle produit une sympathie plus vive pour l'humanité tout entière. »

Le livre qui nous occupe peut être considéré comme un tableau des voyages de l'Ulysse indo-germanique, qui se nommera tour à tour Hindou, Celte, Goth ou Slave, et se

Digitized by Google

présentera sous des masques divers, bien qu'à l'accent de la voix on reconnaisse le personnage. Voici d'abord le Celte ou Gaulois, sorti de la haute Asie, à une époque antérieure à toute histoire, et traçant d'Orient en Occident, à la poursuite du soleil, la route des émigrations postérieures ; le Celte ou Gaulois sociable, à l'imagination vive et flexible, en un mot notre vrai père. Puis le Germain énergique, aux yeux bleus, à la chevelure rousse comme le poil de l'auroch de la forêt hercynienne, et le Goth, voyageur intrépide, quoique resté à l'arrière-garde, s'acheminant des flancs du Taurus jusqu'aux sombres rivages de Thulé. Plus loin, sur la plaine solitaire, traîné dans sa maison roulante, le Slave ou Vende, grossier, ignorant tout, jusqu'au désir, suivant la forte expression de Tacite.

La linguistique se charge de fournir des preuves nombreuses, péremptoires, de la consanguinité de ces races, en remontant à leur auteur commun. Nous n'en citerons qu'une seule pour chacune : chez les Celtes, le Dieu du ciel porte le nom de *Dia*, *Duw*. N'est-ce pas évidemment le *Devas* des Hindous, le *Teos*, le *Deus* des Grecs et des Romains. Les Germains, Tacite le dit, honoraient le dieu *Teuto*, père de *Mannus* le législateur, et la déesse *Hertha*, mère commune des mortels. Or, sur les rives du Gange, on nommait la terre *Irâ*, l'homme primitif *Manus*, les génies terrestres *Daityas* ; et sur les bords du Niemen, à deux mille lieues du Gange, la mythologie slavonne donne au Dieu suprême le nom de *Bog*, qui n'est autre que celui de *Bhagas*, le Destin chez les Indiens et les Perses.

Des analogies pareilles existent partout, et partout M. Eichhoff les a fait ressortir, en analysant les grands poèmes de l'Edda, de Béowulf, des Niebelungen.

Maintenant, voulons-nous pénétrer avec l'auteur dans ces contrées poétiques, nous devons nous armer d'un courage qui

Digitized by Google

sera bien récompensé, écartons seulement le brouillard vaporeux qui recouvre pour nous, comme jadis pour le héros d'Homère, les mystères du pays des Cimmériens. Nous comparerons volontiers la poésie du Nord à ces sites des Dofrines ou Alpes scandinaves dont M. Eichhoff retrace l'image. Tout semble d'abord masses informes et vapeurs; mais, au premier rayon de soleil, au premier souffle de l'aquilon, les glaciers, palais d'azur, étincellent, et la vue ravie plonge sur les vallons, les lacs, les cascades. Telle surgit devant nous l'épopée scandinave, qu'avaient déjà fait connaître à la France les travaux de MM. Ampère, Marmier, Ozanam, et que M. Eichhoff a réussi à nous rendre encore plus accessible, malgré la difficulté du sujet. C'est ainsi que nous devons lui savoir gré de sa traduction élégante, quoique fidèle, du bel hymne de la création appelé *Vision de Vala* (1).

Valospa, sybille norwégienne qui ressemble à celles de Delphes ou de Cumes, et descend de ces vierges hyperboréennes, si pures et si farouches, qui étonnèrent les Grecs à Delos, Valospa, dans son inspiration, «découvre neuf mondes, neuf cieux, l'arbre central de la terre, la création de l'homme et de la femme recevant d'Odin l'âme et la pensée ; les Nornes, ces trois vierges instruites de toutes choses, instituant les lois et présidant comme les Parques à la vie des hommes ; l'influence des Ases, dieux supérieurs, tantôt violente comme celle de Thor, dieu de la force, tantôt douce comme celle de Balder, dieu de la bonté, qui a disparu de la terre; puis les Ases eux-mêmes, écrasés un moment sous le poids des ténèbres, et engloutis dans l'enfer, dont ils ressortent triomphants

(1) « Hliods bid ek allar helgar kindir,
Meiri of minni mögu heimdallar,
Vilda ek Volfodur vél framtalia,
Fornspiol fira thau ek framst ofnam. »

Digitized by Google

pour siéger sous l'arbre du monde. Alors la moisson s'élève sans culture et le mal disparaît à jamais ; un palais plus beau que le soleil surgit étincelant d'or, c'est là qu'habiteront les peuples fidèles, au sein de l'éternel bonheur. »

L'ordre chronologique eut voulu que nous parlions des Celtes, ainsi que l'a fait M. Eichhoff, avant de citer l'épopée des Normanns, fils des Goths ; mais les fragments qui nous restent de la littérature erse ou gauloise, ont été l'objet de telles falsifications qu'il est difficile de les aborder sans une certaine réserve. Cependant le fond de ces fragments est authentique, comme cela a été démontré en Angleterre, notamment par Turner. Lorsque M. Eichhoff, avec l'émotion du voyageur, décrit ces rocs sourcilleux, où viennent se briser les vagues de la mer des Hébrides, les portiques de géant où elles s'engouffrent, autour de la grotte de Fingal, les mugissements de l'Océan auxquels répondent les cris aigus des cormorans et des orfraies, c'est peut-être la meilleure critique que l'on puisse faire, en l'absence de monuments plus complets que les Triades et les chants ossianiques; critique qui cherche les harmonies de la nature, et dont M. Eichhoff fait vibrer ici la note mélancolique, telle qu'elle dut retentir autrefois sur la harpe des bardes, comme elle retentit encore dans les plaintes du vent, de l'extrémité des Orcades à la pointe de Cornouailles.

Du sein de la tradition anglo-saxonne, qui compte les figures religieuses et pures du vieux Cedmon, du vénérable Bède, de saint Boniface et d'Alcuin, l'auteur s'est plu à faire surgir dans toute sa gloire une personnalité qui domine toutes les autres : celle du roi Alfred, se dressant contre la barbarie des pirates envahisseurs, s'illustrant dans la paix comme dans la guerre, par ses lois comme par ses victoires, ainsi que l'avait fait Charlemagne, mais le surpassant par ses vertus. Qui se souvient même en Angleterre qu'au IX$^{e}$ siècle



Digitized by Google

le trône fut honoré par un sage, qui laissait à son fils, pour testament politique de telles maximes :

« Dieu, en unissant l'âme au corps, a donné à tous la noblesse native... » Les Anglais doivent être libres comme leurs pensées (1). »

Le génie particulier des races Slaves est peu connu. En Allemagne, surtout en Bohême, quelques érudits, Slaves eux-mêmes d'origine, ont donné de savants travaux sur l'histoire de ces races; mais, parmi nous, il en est bien peu qui ait l'autorité de M. Eichhoff, auteur d'une estimable *Histoire de la langue et de la littérature des Slaves*. Et, pourtant, un intérêt actuel s'attache à cette étude. L'Europe civilisée se lève contre le colosse russe, que feront ses frères par l'origine, quoique de principes si divers, les Slaves de la Servie, de l'Illyrie, de la Bohême, de la Pologne? tous derniers venus dans l'histoire du monde, mais forts de la vigueur de la jeunesse. M. Eichhoff a consacré un chapitre ingénieux à montrer, dans la mythologie slavonne, le reflet fidèle non seulement de la langue, mais encore des dogmes de l'Inde.

Nous citerons, comme échantillons de la poésie slavonne, empreinte de tristesse, de bravoure et de mysticisme, le *Chant de Zaboï*, tiré d'un vieux poème antérieur au X^e siècle. C'est un cri de liberté poussé par les Tchèques de la Moldavie et de la Bohême, opprimés probablement par les Francs des Carlovingiens : « Zaboï, héros et chantre inspiré, dans la

(1) Les conquérants normands n'ont pu s'empêcher de louer les vertus d'Alfred, trop oublié par les Anglais actuels :

« Alfred he was on Englelong a King wel swithe strong,
He was king and clerk, wel he luved Gods Werk ;
He was wise on his word, and war on his speche;
Hewas the wiseste man that lived on Englelond. »

Digitized by Google

noire forêt gémit comme le ramier, mais bientôt il bondit comme le cerf et entraîne son peuple au combat. » La lutte est racontée avec art. « La fuite des ennemis, la poursuite sur les chevaux sauvages, hennissants dans la forêt, se précipitant dans les tourbillons du torrent, les âmes des morts voltigeant d'arbre en arbre, avec les éperviers et les hiboux; mais s'élevant bientôt, par la vertu des sacrifices et des prières, jusqu'au sommet de la montagne lumineuse, vers les hauteurs où planent les images des Dieux vainqueurs. » On pourrait en rapprocher un chant serbe sur la funeste bataille de Kosovo, en 1389, qui présente un bel idéal de courage malheureux et de dévoûment chevaleresque : « La Tzarine Milicia conjure, la veille de la bataille, son époux Lazare de lui laisser au moins un de ses frères. Mais, au moment où il va affronter les Turcs, lorsque le Tzar part avec ses vaïvodes, que les guerriers défilent à la porte de la ville blanche, sur leurs coursiers, au cou de cygne, aucun des frères de la Tzarine, bien qu'ils chérissent leur sœur, ne renonce à aller verser son sang pour le Christ et la défense de la foi. Et le lendemain, deux noirs corbeaux, volant du champ de bataille vers la blanche tour où attend la Tzarine éplorée, lui annoncent son malheur, la mort héroïque des siens et la victoire sanglante d'Amurat achetée par une noire trahison. »

L'auteur qui nous avait parlé des mystères contenus dans les Runes s'avance au cœur du moyen âge à travers l'Allemagne, qui a si bien résumé en elle le génie poétique du Nord. A partir de ce moment, il est inutile de citer des exemples et des textes. Cette terre fertile et si riche, que le Rhin arrose de son large et paisible courant, sur laquelle plane le brouillard transparent des grands fleuves, et les fraîches ombres des chênes de la Forêt-Noire, des sapins du Taunus, et dont les larges horizons se perdent dans les flots de cristal de la

Digitized by Google

Baltique ; cette terre , voisine de nos frontières , nous avons bien appris, depuis quarante ans , à la connaître et à l'aimer. C'est donc au livre même de M. Eichhoff que nous renverrons le lecteur. Celui-ci croira voir, avec la légende d'Anno , le moyen âge tout entier se relever. C'est ainsi qu'en entrant sous les voûtes majestueuses du Münster de Strasbourg ou de Cologne, dans le demi-jour solennel de la nef , les sculptures gothiques , les statues pieuses paraissent revivre , tandis que la voix argentine des cloches sonores se perd comme un soupir des temps passés , dans le calme du ciel bleu et le silence du présent.

Le développement de la poésie allemande à la cour chevaleresque des Hohenstaufen , développement qui correspond au siècle brillant des Trouvères , des Troubadours français , est parfaitement retracé dans quatre ou cinq chapitres intéressants que couronne la lutte poétique, soutenue sous les voûtes de la Wartbourg par ces savants chanteurs du XIII^e siècle, Henri d'Ofterding, Walter de Vogelweid, Wolfram d'Eschenbach et Klingsor de Hongrie , lutte aussi violente que poétique, dont le landgrave de Thuringe, fut le souverain juge, et la belle châtelaine l'ange consolateur.

C'est ainsi qu'apparaît l'austérité du spiritualisme germain, adoucie par la grâce d'une tendre inspiration. Cette inspiration , M. Eichhoff la dépeint en faisant ce portrait des Minnesinger : « Souvent absorbés en eux-mêmes , ils ne voient dans la scène mouvante du monde que la dame de leurs pensées , les prairies , les fleurs , les oiseaux ; ils expriment en mesures diverses , toujours pleines de douceur et de grâce , leurs désirs , leurs plaisirs , leurs regrets , le succès tardif de leur constance. Souvent aussi ils se réveillent , et , sortant de cette sphère vaporeuse , ils contemplent la vie , signalent ses illusions , analysent ses phases si variées. Dès lors , ce ne sont plus de simples chants d'amour , des rimes

Digitized by Google

et des cadences mollement enlacées, des images gracieuses et éphémères qui nous frappent d'un éclat passager : ce sont des élans religieux, des préceptes de vertu et de morale, de sages et austères réflexions sur l'instabilité des choses humaines, et l'utile emploi de nos jours. Enfin, quand, embouchant la trompette guerrière, ils s'élancent dans le domaine de l'histoire, ou plutôt dans celui de l'imagination, pour célébrer la gloire des héros, les luttes, les exploits, les conquêtes, les vengeances éclatantes ou le triomphe sublime du patriotisme et de la foi, le cercle de leur poésie s'enrichit et s'élève, et leurs allégories embrassent toute la nature (1). » C'est cet effort héroïque du génie septentrional qui a donné naissance à la grande épopée des Niebelungen, dont Henri d'Ofterding est peut-être l'auteur anonyme, à ce chef-d'œuvre qui retrace les exploits de ces fils des brouillards, de ces princes burgondes, héros moitié fabuleux, moitié réels, au milieu desquels on retrouve le mythe de Sigurd ou Sigfrid, héros traditionnel de l'Edda scandinave, en même temps qu'apparaît indécise, au milieu des nuages poétiques, la figure du terrible Attila. Le poème des Niebelungen, plein de verve et de sens dans sa naïve rudesse, est nommé avec raison par M. Eichhoff l'Iliade allemande, au même degré que le poème de Gudrune peut se comparer à l'Odyssée. Nous aimons cette impartialité et cette vue généreuse d'un professeur nourri des beautés fortes et simples de l'école homérique, mais appréciant toute vraie poésie, alors même qu'elle revêt les formes un peu rudes, la grandeur un peu sauvage des scènes tragiques amenées par la mort de Sigfrid. C'est le propre des esprits étendus et pénétrants qui ne sont pas glacés par une étroite scholastique, ni par un système préconçu, de sentir et de faire voir que le génie est frère de

(1) Ch XXII, p. 262.

Digitized by Google

tout génie, et que Shakespeare tendait la main, à son insçu, à Sophocle et à Euripide, comme le troubadour guerrier de l'Autriche, en errant dans les champs solitaires de la tradition gothique, a rencontré par hazard le divin rhapsode d'Ionie. M. Villemain, il y a déjà quelques années, eut le courage d'énoncer, sous une forme vive et spirituelle, la première de ces vérités. Félicitons M. Eichhoff d'avoir l'honneur de défendre et de faire triompher la seconde.

Ferons-nous la critique des détails avec lesquels l'auteur du *Tableau de la Littérature du Nord* a abordé l'histoire générale du moyen âge? Non certes, la littérature n'est pas plus indépendante de l'histoire qu'elle ne l'est de la linguistique, et si la critique littéraire a fait quelques progrès chez nous, c'est au progrès même des études historiques, proprement dites, que nous le devons. D'ailleurs, il y a un talent remarquable d'exposition, une clarté parfaite dans les résumés rapides de l'époque d'Othon Ier ou de Grégoire VII. L'esquisse plus longue de l'histoire des Croisades, n'est pas hors de propos; sans ce commentaire vivant, comment comprendre le sentiment chevaleresque qui règne dans la plupart des compositions des Minnesinger, ou les allusions aux symboles et à la science de l'Orient, dont quelques-uns, tels que Klingsor ou Wolfram d'Eschenbach s'étaient pénétrés dans le courant de leurs études ou de leurs lointains voyages?

Aux pathétiques récits des vengeances de Crimhilde, succèdent des tableaux plus récents. M. Eichhoff nous achemine vers la Renaissance, en faisant un détour de l'Italie à l'Allemagne, et de l'Anglo-Normand des ballades anglaises, au dialecte saxon que balbutie la muse populaire des Meistersinger. En Angleterre, Chaucer, ce page d'Edouard III, qui fit partie d'une ambassade en Italie, où il s'inspira sans doute de Boccace; ce poète de cour, étudiant, voyageur, exilé, est le premier en date de cette curieuse lignée d'hu-

Digitized by Google

moristes, de satiriques originaux qui mêlent à l'observation moqueuse les fantaisies et les caprices d'une libre imagination. Ces enfants indisciplinés, mais aimables, seront plus tard une des gloires de l'industrieuse Albion. Les citations qu'a faites M. Eichhoff, *des Contes de Canterbury*, sont pleines de charme et de verve ; elles suffisent pour donner, aux personnes qui ne connaissent pas ce poète déjà ancien, un vif désir de lier avec lui des relations plus intimes.

Enfin, l'Allemagne de la Réforme nous est annoncée, avant même Luther et Ulrich de Hutten, par la satire plaisante et sérieuse des vices de l'époque, des cours, des princes et des moines, rimée par les humbles artisans de Nuremberg ou de Strasbourg. A côté de cet élément nouveau, qui présage l'enfantement laborieux de la Réforme et des temps modernes, on retrouve des traces de la rêverie juvénile des Minnesinger. C'est par l'amour de la nature que les Meistersinger renouent leurs poèmes critiques aux chants d'amour et de gloire de leurs brillants devanciers, ainsi qu'on peut le remarquer dans le poème de *Reinecke Fuchs*, le Renard allemand (1).

Un sentiment religieux plus sévère éclate dans le mouvement du XVI^e siècle. L'auteur, après avoir esquissé la série historique des siècles, va nous laisser sur les confins du moyen âge et de l'ère actuelle, avec le cantique de l'humble et pieux artisan Jean Sachs, qui s'applique si bien, dans sa sincérité touchante, à toutes les conditions de la vie. « Pourquoi donc t'affliger, mon cœur, pour un bien périssable, confie-toi en Dieu qui sait bien ce qui te manque ? »

(1) Voici le début de cette satire :

« Es war an einem mayentag,
Wie blum und laub die kiospen brach :
Die kraüter sprossten ; froh erklang
Im hain der vogel lobgesang. »

Digitized by Google

La grande figure de Luther se montre au donjon de cet antique château de Wartbourg, jadis témoin des tournois des chevaliers et des défis des chanteurs; on entend sa voix sévère; son inspiration toute religieuse, digne sœur de l'inspiration qui trouva la belle musique du Choral devenu depuis si célèbre, éclate dans la prière touchante du chrétien mourant, prière que le Réformateur répétait encore lorsque la mort pesait sur ses lèvres:

« Mit fried und freud ich fahr dahin:
In gottes wille,
Getrost ist mir mein herz und sinn
Sanft und stille. »

Et maintenant le moyen âge est bien mort; chaque État, Allemagne, Angleterre, Russie va dégager les éléments constitutifs de sa nationalité politique et littéraire. A partir du XVI^e siècle, ce ne sera pas trop de leur accorder à chacun une étude spéciale, une histoire séparée. Espérons que M. Eichhoff sera tenté de continuer sa marche dans cette grande voie, *via sacra*, foulée par tant de peuples divers, mais s'acheminant tous vers un même but, la civilisation, comme les Barbares jadis, vers la Ville éternelle.

Nous le répétons en terminant, jamais il n'y eut un intérêt plus actuel à nous rapprocher des nations de l'Europe, civilisées ou demi-barbares. Quelles que soient les voies mystérieuses de la Providence, nous marchons à son but: par la douce paix ou par la guerre sanglante, peu importe aux yeux de Dieu qui conduit les hommes et les empires. Il faudra bien, à la fin, que tous les hommes se retrouvent et se disent en essuyant leurs blessures et leurs larmes: « Et toi aussi, tu étais mon frère.... ! »

Edouard DEGEORGE.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Charles Reynaud. Œuvres inédites précédées de documents historiques, littéraires et biographiques mis en ordre et annotés. Vienne, 1854. En vente, à Lyon, chez les libraires Ayné, Giraudier, Bohaire et Brun. Prix : 3 fr.**

Charles Reynaud !... quelle heureuse vie ! quelle heureuse mort ! Rien n'a manqué à son bonheur ici-bas, rien n'aura manqué à la gloire de son jeune nom. Il est mort comme un triomphateur, en pleine carrière, au milieu de son succès, dans toute sa force. Possesseur d'une grande fortune, il en fit un admirable usage. Demandez à ses amis, demandez aux malheureux, ses autres amis. Il a songé à eux tous, même après lui. Comme il savait vivre!... Tantôt il arrivait de Paris entraînant avec lui quelques artistes dans sa villa de La Roche, et là, au milieu de tous les charmes de l'hospitalité la mieux entendue, après les déceptions et les fatigues de la chasse, il leur récitait les vers de ses poètes..., et les siens, quand on l'en priait fort, la *Ferme à midi*, entre autres, cette saisissante peinture de la campagne faite sur place. Tantôt il venait se retremper seul à ces sources de toutes poésies, la nature et la famille. C'est alors qu'il s'initiait à tous ces bruits, à toutes ces mélodies des champs, qu'il écoutait son cœur, et qu'il écrivait sous sa dictée le beau volume par lequel il s'est révélé à nous. Un jour il partait pour l'Orient, et il en revenait avec ce livre que vous connaissez : *d'Athènes à Baalbeck*. Un autre jour, il allait en Corse avec quelques camarades sous prétexte de faire une partie de chasse et il donnait, au retour, à la *Revue des deux mondes*, un intéressant chapitre intitulé : *Un Hiver en Corse*. Car il lui était arrivé, après avoir produit des poètes, de pouvoir marcher leur égal et de lire ses vers

Digitized by Google

dans la première de nos Revues. L'amitié pour lui était un culte ; le dévouement, il le poussait jusqu'à l'abnégation. Auteur d'un gracieux volume de poésies, il venait, lui aussi, d'entendre saluer son nom par les louanges de tous nos critiques. Il venait même de recevoir cet insigne de la légion d'honneur. Tout lui souriait, la jeunesse et la beauté. Ses amis et sa mère l'attendaient au foyer natal ; et tout à coup une sombre nouvelle circule parmi eux... Charles Reynaud est malade, Charles Reynaud est mort... on n'y croyait pas. Il a fallu le voir revenir avec ce triste cortége des funérailles. Mais quelles funérailles ne lui a-t-on pas faites à cet enfant de la cité viennoise, à cet heureux du siècle, si digne de l'être. Ce fut tout un jour de deuil pour la ville entière. Les jeunes *vogueurs* suspendirent leurs aubades et ajournèrent leur fête patronale, le théâtre ferma ses portes, et Saint-Maurice, la grande cathedrale, vit ses nefs emplies d'une foule muette et consternée. La malheureuse mère de Charles Reynaud eut du moins cette consolation de voir sa douleur partagée par tous.

Et voilà qu'hier le Conseil général de sa commune votait une somme pour élever un mausolée à ce fils, à ce collégue regretté. Et voilà qu'aujourd'hui ses amis viennent de rendre un nouvel hommage à cette chère mémoire, en réunissant en un volume tout ce qui a été publié dans les journaux, à l'occasion de cette mort si prématurée, et tout ce qu'ils ont pu recueillir parmi eux de pièces inédites de leur poète bien-aimé. C'est une couronne déposée sur un tombeau. On y trouve inscrits au bas de pages pleines d'intérêt les noms de Janin, de Lireux, de Jourdan, de Fabre, de Victor Teste et de Joseph Timon; on y lit encore de belles et remarquables strophes de nos chers poètes Ponsard et Émile Augier. Quelques pièces inédites de Charles Reynaud complètent cet élégant volume, qui fait autant d'honneur aux sentiments affectueux auxquels il doit le jour qu'aux presses viennoises des frères Timon. Il a pour lui et la forme et le fond. N'avions-nous pas raison en commençant ces quelques lignes de nous écrier à propos de Charles Reynaud : quelle heureuse vie ! quelle heureuse mort !

LÉON BOITEL.

Digitized by Google

COUP D'ŒIL SUR LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE AU MIDI DE LA FRANCE, DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIXe SIÈCLE, par CLAUDIUS-ANTONY RÉNAL. Lyon, 1853, un vol. in 12, chez Duperret, libraire, rue de Bourbon, 9.

Nous voilà bien en retard avec cet ouvrage et nous en sommes vraiment honteux. Car qui donc devrait avoir plus de droits à nos sympathies que l'auteur de ce livre, M. Claudius-Antony Rénal, pseudonyme transparent d'un de nos compatriotes. Il y a sous ces pages tant de bienveillance et de courtoisie que tout d'abord on se sent pris d'un véritable intérêt pour l'écrivain qui n'a oublié que lui dans cette revue littéraire où il se complaît à exalter ses amis et ses confrères, les hommes de lettres et les artistes de notre contrée. C'est une énumération, en forme de panégyrique de toutes les forces plus ou moins vives de la France méridionale pendant nos trente dernières années. Écrivains, poètes, publicistes, peintres, musiciens, occupent tous une place dans le cadre que s'est tracé notre compatriote. Car Lyon, cette ville où la famille a tant de puissance, où la charité prend tant de formes diverses, où la foi compte tant de cœurs fervents, Lyon a ses écrivains, ses poètes, ses peintres et ses musiciens à elle. Ils ont une physionomie qui leur est propre, quoiqu'on en dise. Ballanche, Victor de Laprade, Blanc Saint-Bonnet, Tisseur, Orsel, Janmot et les Flandrin ne reflètent personne.

Par un étrange hasard, n'est-ce pas à Lyon que sont venus s'éteindre trois grands noms de l'Eglise : Jean Gerson l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, mort le 12 juillet 1429; François de Sales, l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, ce beau livre publié à Lyon pour la première fois en 1608, François de Sales, qui mourut le 28 décembre 1622, au couvent de la Visitation de Bellecour, dans la chambre du jardinier, sur l'emplacement actuel de la rue Ste-Hélène, et Bonaventure, évêque d'Albano, mort le 15 juillet 1274, à la suite du grand Concile tenu aux Cordeliers, concile dont il avait été la plus éclatante lumière? N'est-ce pas à Lyon que le chirurgien Jacques Crétenet, mort à Montluel, le 1er septembre 1666, fonda l'ordre des Joséphistes qui a rendu tant de services?

Digitized by Google

N'est-ce pas encore à Lyon que Chateaubriand publia chez Ballanche sa première édition du *Génie du Christianisme*. Ne sont-ce pas là comme autant de preuves de l'esprit général qui anime la cité?

Notre riche industrie de la soie nous a valu une école de peinture déjà célèbre ailleurs que chez nous, et nos peintres de fleurs Berjon, Saint-Jean, Remillieux, Reignier se produisent partout en maîtres.

Nos docteurs, nos chirurgiens ne trouvent-ils pas toujours dans nos nombreux hospices, ces réceptacles de tous les maux, d'incessantes occasions de développer leur talent et d'accroître au loin leur renommée?

Tels sont les éléments du nouvel ouvrage de M. Claudius Rénal. Il a groupé en différents chapitres tous ces noms, tous ces mérites, dont nous devons être fiers. Il les a appréciés avec cet amour qu'il apporte à tout ce qui se rattache aux lettres et aux arts. Toute sa vie est là pour le prouver. Cette publication faite pour la glorification de notre province devrait attirer au moins à son auteur un peu de reconnaissance de la part de tous ceux dont il a pris soin d'inscrire les noms et de louer les travaux, eh bien! le cœur humain est malheureusement ainsi fait qu'un éloge ne cesse d'être banal et ne prend de valeur à nos yeux qu'autant qu'il est rehaussé par la critique de nos rivaux. Nous ne serions donc pas surpris que le nouvel ouvrage de M. Rénal, où chacun peut se voir cité avec honneur, ne lui valût qu'amertume et déception, c'est-à-dire l'ingratitude des hommes.

LÉON BOITEL.

---

VIOLETTES PAR ADELBERT ; Lyon, imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1 vol. in-8.

*Violettes!...* A ce simple titre coquettement inscrit sur un élégant frontispice que rehausse une touffe de ces filles du printemps, nous avons rêvé l'œuvre modeste d'une jeune muse qui se cache encore sous un pseudonyme. Nous lisions déjà toutes les impressions naïves d'une âme qui s'ignore. C'était pour nous toute une révélation, c'était comme le réveil de Psyché auquel allait nous faire assister ce nouveau volume de poésies, et nous hésitions encore à soulever le premier feuillet, tant nous avions de plai-

Digitized by Google

sir à prolonger notre rêverie. Rien qu'au premier coup d'œil c'est un fort joli volume que ce livre, tout récemment sorti des presses de M. Aimé Vingtrinier. Du frontispice plein de charmes nous courons à la table pour choisir celle des pièces de vers par laquelle nous entrerons en communication avec l'auteur et nous lisons :

LE RETOUR DES CENDRES DE NAPOLÉON.
LE TOMBEAU DE L'EMPEREUR.
LE PRISONNIER DE HAM.
LA COLONNE.
LE DEUX DÉCEMBRE.
LE RETOUR DE L'AIGLE.
LE BOUQUET.
LE SACRE DE NAPOLÉON III.
STANCES A L'IMPÉRATRICE.
LE QUINZE AOUT.

A chacun de ces titres, nos idées ont pris un autre cours. L'humble fleur des champs et des gazons est alors devenue pour nous un emblême politique. Nous sommes dans la réalité des faits. Jugeons donc le poète sans préoccupation de parti, et ne voyons en lui que le souffle lyrique, que le *vates*, Horace chantant Auguste : *Mecœnas atavis edite regibus.*

Notre muse impériale est jeune encore..... elle ne date que du retour des cendres de l'Empereur. Cette grande réparation faite au plus beau nom des temps modernes aussi bien qu'à la France, fournit à l'auteur un noble début. C'est quelque chose que de trouver des vers sur un pareil sujet, après Lamartine et Victor Hugo. Qu'on en juge d'après ceux-ci :

Voyez ! du blanc suaire écartant le nuage,
Comme un cèdre superbe abattu par l'orage
Garde encor ses rameaux, son air de majesté,
. . . . . .
Ainsi Napoléon, majestueux et calme,
Le front environné de la guerrière palme,
A ses braves en pleurs offrant des traits pâlis
Dont l'avide néant a respecté la forme,
Apparait décoré de ce simple uniforme
Qu'il portait aux champs d'Austerlitz !

On dirait que, ravie à son âme immortelle,
Pour réchauffer son cœur une ardente étincelle
Des affronts du tombeau le préserve à jamais !
On dirait que l'amour de la patrie absente
Lui versa ses parfums pendant vingt ans d'attente
Pour le conserver aux Français.

De Napoléon mort à Sainte-Hélène et dormant son dernier sommeil sous le dôme des Invalides, source éternelle de grandes pensées, la compatissance du poète passe à Louis Napo-

Digitized by Google

léon et va le chercher prisonnier sous les voûtes du vieux château de Ham, pour le suivre de l'exil jusque sur le trône aux côtés de la femme qu'il a élevée jusqu'à lui, c'est-à-dire de l'adversité à l'apothéose. Mais le cœur ne tarde pas à trahir le sexe de l'auteur. Sous l'influence de cette vie bouleversée par tant d'orages, son âme se révèle et la voici qui soulève bientôt un coin du voile qui nous dérobe ses traits. Elle se peint ainsi elle-même :

Foyer étincelant d'où jaillissait son âme
Des filles du Midi ses yeux avaient la flamme,
Aux bords de l'Eurotas, le cygne éblouissant
Eût envié l'éclat de son blanc vêtement;
De sa tête pensive odorante parure,
La violette ornait sa brune chevelure.
Était-elle mortelle ou transfuge des cieux ?
Nul ne sut ici-bas son nom mystérieux.

Comme on le voit, à peine s'est-elle mise à découvert que notre muse, qui est femme, veut se dérober à nos regards et remonter au ciel, sa patrie. C'est toujours le *fugit ad salices* du poète latin. Adalbert n'est pour nous qu'un nom d'emprunt, qu'un masque sous lequel disparaît la flamme de ses yeux et l'ébène de sa chevelure. Mais laissons l'auteur pour le livre. Toutes les pièces de ce recueil tournent au dithyrambe. C'est en effet le panégyrique de l'empire nouveau. La strophe a du nombre et de l'ampleur, et sa pensée de l'élévation. Si l'image est parfois ambitieuse, on sent que c'est à sa nature toute méridionale, à la chaleur du soleil du Midi qu'il faut reporter cette exhubérance de vie, cette fréquence de mouvements auxquels le jeune et ardent poète s'abandonne.

Rien n'est plus difficile, nous sommes des premiers à le reconnaître, que de chanter les faits contemporains, les héros vivants. On a contre soi deux graves écueils : la crainte de faire de la courtisanerie et celle de blesser les partis contraires ou vaincus. L'auteur des *Violettes* a su, à force d'entraînement lyrique, racheter les difficultés de cette double position. Il nous reste à justifier ce que nous venons d'avancer, nous citerons donc en terminant la pièce du *Deux Décembre*, écrite le 6 janvier 1852, et dédiée au prince Louis-Napoléon. Ce morceau, d'une large facture, permettra d'apprécier les deux nouveau-venus, le volume et l'auteur, et légitimera le bien que nous en avons dit.

Léon Boitel.

### LE DEUX DÉCEMBRE.

AU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

Promenant nos drapeaux de victoire en victoire,
Ton Oncle pour mille ans nous donna de la gloire,
Puis son pied se heurta contre un roc en fureur,
Car il était trop grand pour mourir sur le trône !

Digitized by Google

Il manquait à son front en suprême couronne
Le nimbe divin du malheur.

Je ne le chante pas... sa vie est un poème !
Devant de tels récits, Virgile, Homère même,
Confus, inclineraient leurs luths harmonieux.
Les âges en fuyant exhaussent sa mémoire ;
Un jour le genre humain suspectera l'histoire
Sur ce règne prodigieux !

Ses hauts faits ont passé tous hauts faits militaires ;
Et pourtant, éclipsant ses qualités guerrières,
Son créateur génie a droit à notre autel !
Astre brillant levé sur nos jours les plus sombres,
Il fit d'un noir chaos de sang et de décombres,
Jaillir un Empire immortel.

Digne héritier d'un nom fatal à l'anarchie,
Second Napoléon, tu sauves la patrie !
Les Français éperdus n'avaient d'espoir qu'en toi !
Nul œil de l'avenir n'osait sonder l'abime.....
Au Dragon rouge impur promise pour victime,
L'Europe défaillait d'effroi !

. . . . . .
. . . . . .

Le monde est raffermi ; les Barbares succombent.
Que leurs lâches forfaits sur leurs têtes retombent !...
S'ils avaient triomphé quel serait notre sort ?...
Le sauvage, au vaincu scalpant la chevelure,
Ou se rassasiant d'une humaine pâture,
Invente une plus douce mort !

Hélas ! j'ai vu passer ces hordes effrénées !...
De mon fleuve natal les ondes consternées
Ont un moment tremblé devant leur vaste essaim ;
Vers la Drôme riante, au fertile rivage,
Ils couraient, altérés de meurtre et de pillage,
Le fer et la flamme à la main.

Comme l'affreux chacal ou la panthère avide,
Ils cherchaient de la nuit l'obscurité perfide,
Par des assassinats signalant leur grand cœur.
Ils ont du saint des saints souillé le sanctuaire ;
De son poignard féroce un d'eux frappa sa mère
Qui s'opposait à sa fureur !...

. . . . . .
. . . . . .

Il nous faut un pouvoir fort, respecté, durable,
D'un illustre passé souvenir vénérable,
Qui dompte sans faiblir nos longues factions ;
Et sur nos libertés si l'Aigle étend ses ailes,
C'est pour les protéger plus pures et plus belles
Loin des mauvaises passions.

Désormais, à l'abri des discordes civiles,
Nous vieillirons en paix à nos foyers tranquilles,
De nos riches moissons recueillant le trésor ;

Digitized by Google

Nos vignerons joyeux sur la verte colline
Vendangeront encor le pampre qui s'incline
Sous ses grappes de pourpre et d'or.

Compagne du travail et non de la licence,
Dans nos hameaux calmés renaîtra l'abondance ;
Des prodiges des arts nos cités s'orneront ;
Un grand règne toujours est propice au génie;
Ce siècle aura deux fois un nom digne d'envie :
Le siècle de Napoléon !

Prince, deux fois élu par sept millions d'hommes,
D'un titre plus pompeux si jamais tu te nommes,
Sache bien que nos cœurs te l'ont toujours donné !
Il ne tient qu'à toi seul de monter sur le trône ;
Le sceptre est dans tes mains.... nous tendons la couronne
Vers ton beau front prédestiné ! ! !

---

M. Bouillier vient de publier en deux volumes de 80 feuilles l'*Histoire de la Philosophie Cartésienne*. C'est l'histoire la plus complète qui jusqu'à présent ait paru de la grande époque de la philosophie française. Dans le vaste cadre que l'auteur s'est tracé, tous les plus grands écrivains et les plus grands théologiens du XVII^e siècle prennent leur place autour de Descartes et de Malebranche. Il entre dans de grands détails, dont quelques-uns entièrement nouveaux, sur la philosophie de Malebranche, sur son école et sur son influence particulière au sein du cartésianisme. Il fait l'histoire de la philosophie cartésienne non seulement en France, mais à l'étranger, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Il suit ses destinées jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, où, malgré le triomphe de Locke, Fontenelle, Mairan, Daguesseau, le cardinal de Polignac, Terrasson, l'abbé de Lignac, le cardinal Gerdil continuent la grande tradition philosophique du XVII^e siècle. Nous rendrons compte prochainement de cet important ouvrage.

---

La Société académique d'architectecture de Lyon, dans la séance du 1^er avril 1854, a arrêté pour sujet du concours public qu'elle ouvre annuellement, un projet de mairie pour un des arrondissements de la ville de Lyon.

Les projets soumis au concours seront transmis *franco* au Palais des Beaux-Arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la société avant le 1^er décembre prochain.

Des programmes sont déposés à dater de ce jour au Secrétariat du Palais Saint-Pierre.

---

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

Digitized by Google

AUX

# VIEUX TILLEULS DE BELLECOUR.

## BALLADE.

Je vous aimais, ô Tilleuls centenaires,
Fils de ce sol où nous avons grandi ;
Pendant vingt ans vos pousses printanières
Ont sur nos fronts, en avril, reverdi.
Je garde encore une tige flétrie
Sur l'un de vous à votre mort cueillie ;
Dans ce rameau, fraîches brises, bercez
Et nos amours et nos rêves passés.

Quel horizon bornait vos cimes fières !
Ici la Saône au Rhône se livrant,
Alpes au loin, plus près, le vieux Fourvières,
Géant d'airain, ici, Louis-le-Grand.
Que j'aimais voir sa silhouette sombre
Se dessiner au travers de votre ombre !



Digitized by Google

De vos rameaux peut-être on a tressé
Mainte couronne à ce héros passé.

Vous avez vu sous vos voûtes serrées
Se promener deux siècles tour à tour,
Galants Cadets et Marquises poudrées
Aux nuits d'été confier leur amour.
Que de secrets, d'ineffables murmures
Ont écoutés vos discrètes verdures !
Si les Tilleuls parlaient... ; mais non, chassez
Au vent d'oubli tous ces amours passés.

Redites-nous plutôt les rêveries
Que le génie à vos pieds abrita.
Coustou jadis ouït vos harmonies
Et de Saint-Preux Jean-Jacque y médita.
Oh ! parmi vous si les âmes choisies
Laissaient errer dans l'air leurs fantaisies,
Recueillez-les et dans nos cœurs versez
Leur douce extase et leurs rêves passés !

Du sage Ampère et du rêveur Ballanche
N'avez-vous pas reposé l'œil serein ?
N'avez-vous pas à Boissieu dans la branche
Dit des secrets qu'a surpris son burin ?
La belle enfant qui dans vos avenues
Se sent rougir à des brises émues,
C'est Récamier dont vous avez bercé
L'aube naissante et le règne passé.

Vous protégiez un sol plein de mystère ;
Là, le Druide allait cueillir le gui ;

Digitized by Google

Un jour ici des chlamydes de guerre,
Des javelots dans une barque ont lui.
Le fier Plancus vient du fer de sa lance
Marquer le sable où Lugdunum commence,
Et puis s'endort. Vos pères ont bercé
Dans son sommeil le fondateur passé.

Vous n'avez pas, sous vos épais ombrages,
Caché toujours et des jeux et des ris ;
Il fut un temps où des clameurs sauvages
Ont effrayé les oiseaux dans vos nids.
Tout près de vous la hache des Vandales
De nos palais a fait gémir les dalles !
Sur votre écorce aviez-vous effacé
Leurs noms maudits et le malheur passé ?

Vous avez vu les cohortes germaines
Camper un jour et nous dicter des lois
Sur ce vieux sol qui repoussa les chaînes
Du grand César quand nous étions Gaulois.
Le froid Tudesque a suspendu ses armes
A vos rameaux; dites, dites, nos larmes !
Sur votre écorce ont-elles effacé
Ces jours maudits et cet affront passé ?

Vous n'êtes plus ; votre verte vieillesse
A dû trouver un précoce tombeau ;
Vous n'êtes plus, et de notre jeunesse
Vous emportez avec vous un lambeau.
Des nains chétifs plantés par nos édiles
Boivent le suc de vos sèves viriles :
Par l'espérance, arbrisseaux, remplacez
Et nos amours et nos regrets passés.

Digitized by Google

Peut-être un jour, si Dieu vous prête vie
Vous grandirez, ô frêles marronniers;
Nos petits-fils cherchant votre ombre amie
Viendront s'ébattre et jouer à vos pieds.
Nous serons vieux et nos hivers sans nombre
Aimeront mieux le soleil que votre ombre;
Dans vos bourgeons, petits arbres, bercez
Espoir aux fils, à nous rêves passés!

Et cependant que vous aurez à vivre,
Que deviendra le pauvre genre humain?
Le monde entier tourne comme un homme ivre,
Qui nous dirait ce qu'il sera demain?
Nous serons morts, et mieux vaudra peut-être
Dormir alors sous le gazon que naître;
Chers arbrisseaux, à nos cendres laissez
La paix profonde et nos rêves passés!

Maurice SIMONNET.

Digitized by Google

# PIÈCES

POUR SERVIR

# A L'HISTOIRE DE LYON.

---

## Pièce N° 5.

*Lettre de Voltaire au Père Janin de Chassagne, Augustin, à Meximieux, près Lyon.*

A Ferney, 24 Novembre 1774.

Monsieur,

L'octogénaire, que vos jolis vers placent dans le paradis, serait sans eux dans l'enfer. Il en est très-malade, et n'en est pas moins sensible à vos bontés, aux charmes de votre poésie et à la philosophie dont vous paraissez pénétré. Il vous répondrait plus dignement s'il avait encore quelque étincelle du beau feu dont vous êtes animé. (1)

## Pièce N° 6.

*Pamphlet en forme de Noël contre les autorités lyonnaises.*

Cette pièce sans date doit être de l'année 1784 en la-

(1) Cette lettre n'est pas signée, mais porte un cachet aux armes du seigneur de Ferney : d'*azur à trois flammes d'or*. L'écu timbré d'une couronne de marquis.

Digitized by Google

quelle se fit la grande ascension du ballon *le Flesselles* de 126 pieds de hauteur.

La nouvelle naissance
Du vieil enfant Jésus
Causa l'impatience
Voisine de l'abus.
Le pas est délicat,
On suivra l'étiquette,
L'*éclesier*, le magistrat,
Le noble ainsi que le pied plat
Tâteront de la fête.

Six chevaux d'attelage
Amènent Montazet (1)
Dans un riche équipage
Où brille le duvet.
Jésus, en le voyant,
Lui dit : homme peu sage,
Si vous lisiez mon testament
Vous conserveriez votre argent
Pour un plus saint usage.

Cet essaim de chanoines (2)
Au collet rouge et bleu
Jadis étaient des moines
Sujets au triple vœu.

(1) Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, primat de France ; Mgr de Montazet, bien qu'accusé de tendances jansénistes, affichait un certain luxe dans son château d'Oullins.

(2) Ce couplet est plus qu'exagéré et frise la calomnie ; les comtes de Lyon, par leur illustre naissance pouvaient froisser les jalousies et les haines du parti révolutionnaire dont le flot commençait à monter ; mais jamais (comme corps du moins) ils ne donnèrent lieu à des accusations d'immoralité, et, quant à l'obéissance, ce couplet qui a trait à la résistance du Chapitre aux innovations fondées de Mgr de Montazet tomba à faux. Cette résistance lui fit honneur : les chanoines défendaient la tradition contre des nouveautés qui pouvaient mener au schisme.

Digitized by Google

Mais l'orgueil affiché
De la haute noblesse
Démontre que la chasteté,
L'obéissance et pauvreté
Sont de pures faiblesses.

Qui vient à tire d'ailes ?
Ha ! c'est notre intendant (1).
Plein d'amour et de zèle,
Il adore l'enfant.
— Que tout soit prodigué
A Jésus, à Marie. —
Il dit, et son subdélégué (2)
*Boin*, sans peur d'être épilogué
Suit un ordre si pie.

Quelle est cette séquelle ? (3)
Quel tas de noirs grimauds !
Que cette kirielle
Doit engendrer de maux !
Ah ! que j'y vois de sots!
Il en est peu d'aimables ;
Quant aux greffiers, aux procureurs,
Quant aux huissiers toujours voleurs,
Dévouons-les aux diables.

Et toi, docte revêche,
Engeance à redouter,
Si tu viens à la crèche
Pour rire et pour douter,
Contemple cet enfant
Dans les bras de Marie,

(1) Jacques de Flesselles.
(2) M. Boin l'aîné, subdélégué-général de l'intendance.
(3) Probablement la sénéchaussée.

Digitized by Google

Entre Monsieur le commandant (1)
Et l'Echevin le plus savant (2)
Miroir de la patrie.

Fay (3) présente à Marie
Le plan mal concerté
D'un pont *quadre-partie*
Par son ordre arrêté.
De l'argent du projet,
Suivant le vieux style,
J'ai réparé mon Sathonnay,
Mais puisque le mal en est fait
Un miracle est utile.

Notre neuve noblesse
De marchands de Lyon,
A la sainte allégresse
Vient prendre portion.
Mais de ces anoblis
L'insolente indécence
N'inspirant qu'un juste mépris,
Jésus d'un sardonique ris
Rabat leur arrogance.

Au loin de la chaumière
Le distrait Montgolfier
A son saint tutélaire
Parlait arts et métiers.
Jésus, du plus doux ton,

(1) Le commandant pour le roi dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais était le marquis de Sceveines. Comme il résidait à Paris, ce doit être un autre personnage qui est ainsi désigné. Probablement le prévôt des marchands qui était commandant dans la ville de Lyon.

(2) Les quatre Echevins étaient Messieurs Philippe Choignard, avocat ; Antoine Neyrat, Léonard Gay, et Louis Joseph Broud, notaire.

(3) Messire Antoine Fay, baron de Sathonnay.

Digitized by Google

Au savant débonnaire :
Nous prêterez-vous un ballon
Pour ma brillante ascension,
Et celle de ma mère ?

(Je supprime un couplet par trop transparent d' allusions).

Le financier s'y porte
Avec le médecin,
On voit dans la cohorte
Le lascif *Octroyen*.
De leur profession
Leur cervelle échauffée
Confond l'arnica, le chardon,
Vingtième, capitation,
Avec les droits d'entrée.

De la philosophie
N'écoutant que la voix,
De la sainte folie
Le sage craint la loi.
Sourd à l'impression
De toute extravagance
Sans crainte, ni prévention
Du mystère à notre raison
Il voit l'espace immense.

Ce dernier couplet, vraie tartine philosophique de l'école voltairienne, est le plus mauvais de tous ; il est plus facile de persifler que de dogmatiser d'une manière sérieuse.

Digitized by Google

## Pièce N° 7.

Voici un autre Noël sur le même sujet et antérieur de onze ans ; mais il est tellement ordurier et insolent que je suis forcé de n'en donner qu'un petit nombre de couplets.

Sitôt que la naissance
Du souverain des cieux
Vint à la connaissance
De ces terrestres lieux ,
Notre ville aux bergers disputa l'avantage
D'adorer l'enfant nouveau-né :
Et chacun de nous empressé
Présenta son hommage.

Etalant l'opulence
D'un prélat bien renté,
Arrive de la France
Le primat si vanté.
Il s'approche en offrant avecque modestie
Un berceau tout neuf au poupon,
Un canonicat au barbon,
Son palais à Marie.

De votre compagnie
Je suis l'appui constant;
Dit Flesselle à Marie
D'un air insinuant.
Quoi! demande aussitôt Joseph à sa Compagne :
Ici l'habit de pénitent
Masquerait-il cet intendant
Qu'abhorra la Bretagne ?

Digitized by Google

En robe détroussée
Six jeunes conseillers
De la sénéchaussée
Furent les députés ; parole,
Mais un trop grand transport leur coupant la
Jésus leur dit : Petits enfants,
Pour apprendre vos compliments,
Retournez à l'école.

. . . . . .

Un homme respectable
Au prévôt succéda:
Jacob (1), d'un air affable,
Du berceau s'approcha.
Epris de la candeur de son humble démarche,
Le poupon lui dit : Avec nous
Restez, car je retrouve en vous
Mon ancien patriarche.

Ce consul d'humeur fière
Qui n'est grand qu'à ses yeux (2),
Parcourait la chaumière
D'un regard dédaigneux.
Si vous êtes, Jésus, dit-il avec tristesse,
Si mal logé, c'est qu'aujourd'hui
On va remercier celui
Qui fêta la princesse.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Portant une quittance
On vit dans le lointain

(1) Jean Jacob 1er Echevin.

(2) Le 2e échevin était Laurent-Félix Sponton. Je ne sais à quel fait se rapporte la fin du couplet.

Digitized by Google

Un homme à révérence ;
C'était Monsieur Morin (1):
Commis du consulat, je viens de la chaumière
En son nom prendre le loyer
Si mieux vous n'aimez me payer
Le droit de secrétaire.

— Ce Jésus dont l'enfance
Occupera mes soins
Vient de l'humaine engeance
Partager les besoins.
A votre avidité ne pouvant satisfaire,
Dit Joseph, il faut vous quitter
Et jusqu'en Egypte emmener
Mon poupon et sa mère.

## Pièce n° 8.

*Lettre écrite à Monsieur Chirat en lui envoyant son portrait gravé, le jour de sa fête* (2).

Monsieur,

Nous sentons depuis longtemps ce que nous devons à votre désintéressement et à vos travaux dans les circonstances les plus difficiles: la voix publique, celle des grands et des ministres ont consacré vos succès pendant le cours de votre administration. Maintenant que rendu à vous-même et à

(1) Guillaume Morin secrétaire du Consulat.

(2) Jean-Antoine Chirat, échevin en 1770 et 1771, mort le 27 février 1780.

Son portrait peint par NONOTTE fut gravé par MIGER ; la planche de dix pouces de haut sur sept de large est fort bien traitée, avec ce burin ferme et moelleux, avec cette couleur et cette science des draperies qui caractérisent la gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle. La figure est dans un médaillon ovale, avec la robe violette et le rabas des échevins; en bas on lit l'inscription suivante entourée de guirlandes de fruits :

NOBILI VIRO JOAN. ANT. CHIRAT CONSULI LUGD. DE PATRIA OPTIME MERITO, GRATI ANIMI MONUMENTUM CIVES LUGD. QUAM PLURIMI OFFEREBANT ANNO DNI 1771.

Je cite cette gravure et la lettre d'envoi pour montrer de quelle noble façon on savait au siècle dernier reconnaître les services publics et le mérite des citoyens utiles.

Digitized by Google

la société vous jouissez dans un état tranquille de votre vertu et du souvenir de vos services, nous venons vous offrir une faible marque d'attachement et de respect.

Si vous y êtes sensible, Monsieur, vous mettrez le comble à notre satisfaction. Quel plaisir pour nous d'exciter une émotion agréable dans le cœur d'un homme de bien en acquittant la patrie d'un juste tribut de reconnaissance !

Permettez-nous cependant, Monsieur, de vous taire nos noms et d'imiter, dans une action si honorable pour nous, cette modestie qui a toujours caractérisé votre conduite publique et privée. La récompense la plus flatteuse de vos soins est d'ignorer qui nous sommes et de voir dans chaque citoyen un de ceux qui vous rendent aujourd'huy leur hommage.

Nous n'avons rien négligé dans la perfection du portrait que nous avons l'honneur de vous présenter; mais il est difficile de rendre vos traits comme nous les sentons et de vous graver aussi bien que vous l'êtes dans le cœur de vos concitoyens.

La planche vous sera remise aussitôt qu'on l'aura retouchée, avec la quantité d'épreuves qui vous sont destinées ; comme nous sommes presque tous pères de famille, nous en réservons un certain nombre pour l'instruction de nos enfants et la satisfaction de nos amis.

Nous prions madame Chirat d'agréer le tableau d'après lequel on a gravé la planche; son attachement pour vous lui rendra plus chère encore cette preuve de notre respect pour elle.

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus vive reconnaissance, Monsieur, vos très-humbles et très obéissants serviteurs,

Une société de Citoyens.

La copie de cette lettre est de la main de M. Flurant qui probablement était l'un des donataires du tableau. Elle porte son cachet et ses armes qu'à mon grand regret je ne puis déchiffrer à cause d'un éclat de la cire. On distingue seulement trois fleurs dans le chef ; l'écusson est dans un de ces cartouches si élégants du XVII^e siècle et surmonté d'un casque ; car alors on n'avait pas encore adopté l'usage absurde de timbrer les armes avec des couronnes de titres que l'on ne possédait pas.

Digitized by Google

## Pièce nº 9.

*Complainte véritable et lamentable à l'encontre de ce qui s'est passé à Lyon dans l'élection hazardée d'un Prévost des marchands.*

**Cette chanson doit être de 1753, année en laquelle Jean-Baptiste Flachat succéda comme Prévost des marchands à Pierre du Gas.**

Or, écoutez, petits et grands,
Une histoire de notre temps,
Et par ce récit véritable
Qui parait tenir de la fable,
Apprenez au siècle à venir
Le sûr moyen de parvenir.

Dans notre ville il est venu,
Un pied chaussé et l'autre nu,
Certain gars de Barcelonette,
Pays de la Caterinette,
Monsieur le duc de Villeroy
L'a fait noble comme le Roy.

Hélas! que voulait-il de plus?
On se taisait sur ces abus,
Chacun avait la bouche close;
Echevin! passe pour la chose,
On en voit beaucoup aujourd'huy
Qui ne valent pas mieux que lui.

Cet homme au bout de ses deux ans
Dit: je veux pousser plus avant,
Il n'importe, quoy qu'il m'en coûte,
Me voici dans la bonne route
Pour être prévost des marchands.
Ma foy, c'est se ficher des gens!

Digitized by Google

Jugez de son ambition,
De sa noble émulation.
Sans sa femme la boulangère
Qui le tient un peu en arrière,
Il se flattait que dans dix ans
Son fils entrerait à Saint-Jean.

Hélas! ce qui fut dit fut fait.
Il prend la poste à cet effet,
Songeant toujours à son affaire ;
Très-bien pourvu du nécessaire
Va descendre à l'hôtel Danjeau
Chez monseigneur de Rafanau (1),

Son placet fut des mieux reçu,
Et le marché bientôt conclu.
Vous pouvez partir au plus vite,
Partez et retournez au gite,
Allez, allez chez R.....
Vous avez le pied à l'étrier.

Rafanau mit les fers au feu,
Et pour lui ce n'était qu'un jeu.
On se promet monts et merveilles,
Chacun a la puce à l'oreille,
C'est le bon Dieu qui l'a permis
Que tout se sçût, que tout se dit.

Aussitôt qu'il en fut certain,
On fit faire par dessous main
A des agents grosses gageures,
Qui pour luy paraissaient bien sûres.
Certain capitaine pennon
Paria cent louis d'or que non.

(1) M. Rafanau, secrétaire général du gouvernement du Lyonnais à Paris, rue de Beaune.

Digitized by Google

Le jour précis vint le brevet
Conçu en stile clair et net.
Le P..... homme d'élite,
Dont le roy connait le mérite,
Fut nommé prévost des marchands
En dépit des honnestes gens.

Les paricurs très-consternés
Se trouvèrent un pied de nez.
Et dans une tristesse extrême
Ceux qui disent toujours *le même* :
Cette fois parurent confus,
Ce qui dénotait un refus.

Chéri du peuple, aimé des dieux,
Du Gas vint faire ses adieux
Par un discours très-pathétique,
Tout plein de fleurs de rhétorique,
Car cinq fois de suite il jura ;
Et puis tout le monde pleura.

Hélas ! hélas ! notre prévost
Pourquoi nous quittez-vous si tôt ?
Séchez nos pleurs, on vous en prie,
Soyez père de la patrie ;
Nous sommes contents de vos soins,
Secourez-nous dans nos besoins.

Alors nos nobles citoyens
Toujours fertiles en moyens,
Poussés d'une vertu romaine
Qui a passé de veine en veine,
Ont cru notre ville en danger
Entre les mains d'un étranger.

Ils ont signé tous à la fois
Que c'était renvoyer des lois.

Digitized by Google

Anciens édits et ordonnances;
Faisant très-humbles remontrances
Qu'on a reçues, assurément,
Mieux que celles du Parlement.

On expédia un sursis
Au consulat, des plus concis,
Qui maintient notre privilége
Et fait bien voir qu'on nous protége.
Les conseillers de la Monnoye
Faillirent d'en pisser de joye.

Cela fera une autre fois
Qu'on réfléchira sur le choix.
A présent on est dans l'attente
Sur qui tombera la présente.
Dieu voudra pour notre bonheur
Que ce soit un homme d'honneur.

Si le roy veut de l'extérieur
Et un génie supérieur
Pour remplir cette noble place,
Un sujet qui chasse de race,
Je gage le plus beau manchon,
Pour messire André Perrichon.

Prions Louis le bien-aimé
Et son cousin, le bien amé,
Avant que d'en nommer un autre,
De dire mieux leur patenostre
Aussi bien que *Veni sancte*
Et nous boirons à leur santé.

Seigneur miséricordieux,
Pardon pour cet ambitieux,
Nous vous prions, faites-lui grâce,
Et s'il a manqué cette place,



Digitized by Google

Qu'avec quelques *de profundis*
Il en trouve une au paradis.

En décembre 1770, sous l'administration du chancelier Maupeou, parut un édit supprimant les parlements et les autres magistratures du royaume pour les remplacer par des *Conseils supérieurs;* cet édit suscita des réclamations unanimes de la part des magistrats supprimés, et un véritable déluge de pamphlets de la part du reste de la nation, (la plupart de ces pièces furent réunies sous les titres de *Maupouanie* et de *Journal historique*). Cet édit fut suivi de l'exil du parlement, et, en février 1771, en parut un autre créant des Conseils supérieurs dans les villes d'Arras, de Blois, de Chalon, de Clermont, de Lyon et de Poitiers. Ce Conseil supérieur était un tribunal connaissant en dernier ressort de toutes les matières civiles et criminelles, à l'exception de celles qui concernaient les pairs et les pairies.

Le 31 octobre, le comte de Ruffec et M. de Flesselles, intendant de Lyon, firent publier la suppression du parlement de Dombes, le remboursement des offices et le renvoi des affaires au Conseil supérieur de Lyon. Le 6 mars, il avait paru une protestation des officiers du bailliage de Villefranche, qu'avait appuyé M. Vaivolet, lieutenant particulier à ce bailliage.

Le Conseil supérieur de Lyon tint sa première séance le 1er mars 1771. Il fut formé en partie des anciens conseillers de la Cour des Monnoyes, et comme le Présidial était uni à cette Cour, les mêmes personnes se trouvèrent à la fois juges supérieurs et inférieurs. Les Conseillers voulurent d'abord résister aux propositions de faire partie du nouveau tribunal, et cédèrent ensuite dans la crainte de se voir entièrement supprimés par suite de leurs démêlés avec le premier président Pupil de Myons.

Digitized by Google

Le nouveau Conseil déplut beaucoup et fut en butte à une foule de pamphlets et de satyres dont nous ne pouvons citer qu'une faible partie, tant ils sont empreints d'obscènes personnalités et d'accusations trop acerbes pour être justes. Le procureur du roy était M. Pullignieu, ancien conseiller, qui visait ou sollicitait auparavant une place qui l'aurait mis à la tête de la police et qui dépendait de M. de Villeroy.

« Une des premières causes qui s'est présentée au Conseil (disent les Mémoires imprimés en 1774) a été l'appel d'une sentence de la Conservation, qui condamnait par corps un débiteur septuagénaire. M. Palerne de Savy, avocat du roi, a conclu pour le débiteur : périsse plutôt le commerce et tous les commerçants, a-t-il dit, plutôt que de voir mettre en prison un septuagénaire ! Ce pathétique a fort déplu aux commerçants et excité beaucoup de rumeurs parmi eux. »

Par un édit de septembre 1771, registré le 24 au Conseil supérieur, la sénéchaussée et le présidial furent reconstitués, et le nombre des offices réduit à 23. Le Présidial connut en première instance des causes pendantes au bailliage de Villefranche, et en dernier ressort des appels des juridictions royales du Forez et du Beaujolais ; la sénéchaussée jugea en dernier ressort les causes qui n'excédaient pas quarante livres ; elle était aussi le premier degré de juridiction royale.

Le Parlement fut rétabli par Louis XVI en 1774, et les Conseils supérieurs supprimés comme n'ayant plus d'objet.

En 1770, la Cour des Monnoyes, Sénéchaussée et Présidial de Lyon était composée ainsi qu'il suit.

Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des conseillers qui firent partie du Conseil supérieur.

Premier Président : Messire Barthélemy Léonard Pupil de Myons, lieutenant-général de la Sénéchaussée ;

Barthélemy Jean-Claude Pupil de Myons, premier président honoraire.

Digitized by Google

Présidents :

Pierre Posuel de Verneaux ;
* Jean-Baptiste Charrier de La Roche ;
Etienne du Gas de Quinsonnas ;
* Jean-Baptiste Sabot de Pizay.

Chevaliers d'honneur :

Barthélemy-Denis Dervieu de Villieu ;
Jean-Pierre Philippe Anne de Lacroix-Laval.

Conseillers et Conseillers honoraires :

Jean-Pierre Perrin ;
* Jacques-Claude Yon de Jonage ;
Pierre-Bertaud de La Vaure ;
* Jean-Baptiste Agniel de la Vernouse ;
Jacques-Joseph de Mayol ;
Georges-Antoine Gesse de Poizieux ;
* Blaise Desfours de Grange-Blanche ;
Marc-Antoine Louis Claret de la Tourette ;
Dominique-Antoine Pullignieu ;
* Damien-Antoine Berthelon des Brosses ;
Rodolphe Quatrefages de la Roquette ;
* Jean-Baptiste de Nervo ;
* Léonard Bourlier de Parigny ;
* Jean-Pierre Couppier ;
Philippe-Marie Grumel de Montgalland ;
* Roch-Marie Vital Fourgon de Maisonforte ;
* François-Joseph Mamert de Jussieu-Montluel ;
* Jean-Marie Ranvier de Bellegarde ;
Jean-René Guerin ;
* Pierre-Gabriel Clerico de Janzé ;
* Benoit-Marie Robin d'Orliénas ;
* Hyacinthe Graugnard ;
* Claude-Bertaud de Taluyers ;

Digitized by Google

* Pierre Archimbaud ;
* Christophe-Denis Dervieu de Goiffieu ;
* Claude-Antoine de Gérando ;
Antoine-Louis David Auriol ;
* Laurent Basset ;
* Etienne Mayeuvre de Champvieux ;
François Perret ;
Claude-Jean-Marie Dervieu de Varey ;
Jacques-Annibal Claret de Fleurieu ;
Jean-François Noyel de Sermezy ;
Laurent Planelli de La Vallette ;
Guillaume Charrier de la Roche ;
François Sabot de Sugny ;
Jacques Collabaud de Julienas ;
Jean-François Louis de Quinson ;
Nicolas de Jussieu ;
Jean-François Tolozan ;
François Morel de Rambion.

Premier avocat-général : Fleuri-Zacharie Simon Palerne de Savy.

La Cour des Monnoyes avait été créée par Louis XIV en 1704, et réunie en 1705 à la sénéchaussée et au présidial.

Voici maintenant les noms des membres du Conseil supérieur qui ne sont pas déjà inscrits parmi les noms précédents.

Premier président : Jacques de Flesselles, intendant de Lyon.

Conseiller : Charles-Jean de Combles.

M. de Savy fut avocat-général, et M. Pullignieu, procureur-général.

Quant à la sénéchaussée, voici les noms de quelques-uns des officiers de ce temps-là :

Sénéchal de Lyon et de la province : Messire Charles de Masso de la Ferrière ;

Digitized by Google

Lieutenant particulier en 1772 : Jacques-Claude Rambaud de la Vernouse ;

Lieutenant particulier assesseur en 1776 : de Leuillon de Thorigny ;

Procureur du roi en 1770 : Antoine Baron du Soleil ;

Avocat du roi, 1772 : J.-J. Millanois ;

Conseillers :

1772. MM. Ponthus ;
Philippe Girié ;
Bonaventure Rougnard ;
Nicolas Camyer ;
Antoine Varenard ;
Joseph Jacob ;
Gabriel Clavière ;
Jean-François Berger ;
1776. J.-B. Micollier ;
1777. C.-L. Orset de la Tour ;
1779. Antoine Rey.

J'ai cru devoir donner ces détails d'almanachs pour l'intelligence des pièces qui vont suivre, qui n'auraient aucun sens sans les noms des personnes auxquelles elles font allusion.

## Pièce N° 10.

*Passion du Conseil supérieur selon saint Martin, tirée en partie de saint Matthieu, chap. 26 et 27.*

En ce temps-là P**** dit à ses disciples familiers : Vous savez que la rentrée se fait dans quinze jours et qu'il doit y avoir un grand conflit

Au même temps les docteurs de la loi, c'est-à-dire les anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle d'un juge surnommé *Caïphe*.

Digitized by Google

Et tinrent conseil ensemble pour trouver moyen d'échapper au sort qui les attendait.

Et ils disaient : Nous n'avons donné au peuple que trop de sujets de se plaindre de nous.

Pour vous, Seigneur, (parlant à P****) . . . . . .

. . . . . .

vous nous avez forcé de juger suivant vos volontés ; qui résistait à vos caprices encourait la disgrâce du chef suprême de la loi.

Et ne voulant point être repris dans la colère du chef suprême de la loi, nous avons commis bien des injustices.

Oui, reprit fortement P**** de S***, la voix du malheureux Game crie toujours contre nous : « Vous avez vendu le sang du juste, mais qui en a reçu le prix? »

On aurait pu, dit le lévite Graugnard, en tirer un meilleur parti et contenter cette femme.

Taisez-vous, reprit le seigneur P****, ce qu'on a fait envers moi à son égard est une bonne œuvre.

. . . . . .

Et je vous dis, en vérité, que tout ce qui a été fait, tant dans ce procès que dans ceux de... de... de... n'a été fait qu'afin que personne ne s'opposât à notre destruction, ainsi qu'elle a été prédite dès le temps de notre création.

Puis il leur dit : Je vous serai à tous une occasion de scandale et de chute, car il est écrit : « Je frapperai le pâtre et les moutons seront dispersés. »

Mais que chacun tire de son côté, je vais vous attendre à Roanne.

On voulut alors faire un festin, suivant la coutume ; mais Iscariote ayant perdu sa bourse on resta dans l'affliction.

Ah ! si j'en avais cru mon régent, dit Basset, mon cœur ne serait pas aujourd'hui plongé dans l'amertume.

En vérité, je vous le dis, reprit *des Brosses*, si ce maudit

Digitized by Google

prêteur ne m'avait pas fait boire plus qu'aux noces de Cana, je rirais de vos sottises, et voilà que je pleure sur mon sort.

Or, je vous dis que je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce jour auquel je le boirai de nouveau à la buvette de la Cour des Monnoyes.

Mes amis, dit P****, ne vous troublez pas, car le chancelier qui m'a envoyé, lequel je peux appeler mon père a encore du pouvoir sur mer, sur terre et dans les cieux.

O homme trompeur, s'écria Charrier, sépulcre blanchi, tu sais que j'ai le cœur de Roche ; mais je me préfère mille fois à toi, âme double et traîtresse.

Apprends que ton père qui a été plus grand que toi et que toi qui as été plus petit que ton père, vous êtes tous maintenant la même chose, je rougis...

Moi je ne rougis point, interrompit C****, la faute en est à l'or dont j'ai toujours eu soif.

Hélas ! dit C**** de J****, notre tribunal ressemble à ma maison que j'ai déjà louée et qui n'est pas encore bâtie.....

Consolons-nous, reprit Archimbaut, c'est le pot de terre contre le pot de fer, et si l'on nous fait payer les pots cassés !

Alors nous dirons : Nous sommes dans les mains du roy comme l'étain sous la main du potier. Écoutez-moi, je vais vous conter une parabole.

C'est chose inutile, dit Jolyclerc, l'application en est aisée à faire.

Et Champvieux se levant debout leur dit : « Au lieu d'une parabole, mes frères, permettez que je vous dise mon discours de rentrée ;

Car il m'a coûté assez d'argent pour l'avoir et assez de peine pour l'apprendre par cœur. »

Et il ouvrait la bouche quand un des serviteurs entra et dit : « Seigneur, les trois Maries vous demandent, ainsi que les autres femmes qui vous servent dans vos besoins. »

Digitized by Google

Alors on se leva tumultueusement ; la poudre à la maréchale ressemblait à la poussière que faisaient voler jadis les ânes des juges en Israël. (*Jud.* X, vers. 4.)

Quand N***** dit : « Frères, allons comme il convient audevant de ces femmes....., car elles nous mépriseraient. »

Et l'on se rassembla ; mais la frayeur saisit chacun d'eux dans sa marche parce qu'on les regardait en riant.

Et les femmes leurs reprochèrent leur mollesse et leur lâcheté.

Et voici ce que leur dit la prophétesse Jeanne : « Prétendus docteurs de la loi, vous serez rejetés même du corps des scribes.

Et il n'y aura plus rien de commun entre vous et nous. Consolez-vous, ô mes compagnes, l'ange me procure une vision, et je vois..... je vois... ah! quel plaisir ! je vois rentrer la cour des aides. »

Taisez-vous, femme, dit le seigneur P****, je sais bien que notre heure approche.

Mais, apprenez que, semblables à la chenille qui ronge les choux du malheureux jardinier, nous renaîtrons au bout de plusieurs jours.

Et nous ressusciterons en beaux papillons, au grand étonnement de saint Jérôme que je suis bien fâché de n'avoir pas retenu avec le reste.

Mais, avant que ces choses n'arrivent, ceux qui ont mis la main dans le sac avec moi se repentiront.

Il vaudrait mieux pour eux qu'ils ne fussent jamais venus au monde.

Et nos seigneurs s'en allèrent comme ils purent.... , selon l'expression du prophète Rabelais.

Et, avant de se séparer, ils se jurèrent par serment de rester toujours unis dans leur désunion.

Digitized by Google

Et de ne jamais accepter d'autre emploi en Israël : Nous sommes juifs, se dirent-ils, nous pourrons trafiquer. *Sicut patres nostri.*

Après cela, le seigneur P**** s'en alla à Roanne, chez ses clients, ainsi qu'il l'avait annoncé, et leur dit : « Asseyez-vous là pendant que je m'en irai ici près pour écrire. »

Et il prit une plume, de l'encre et du papier et il commença à être saisi de tristesse et à avoir le cœur pressé d'une extrême affliction.

Alors il écrivit au préteur ou homme du Roy : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. »

Puis au garde-des-sceaux : « Seigneur, s'il est possible, faites que ce calice passe et s'éloigne de moi, néanmoins que votre volonté s'accomplisse et non pas la mienne. »

Le grand jour étant venu, tous les princes et les sénateurs du peuple tinrent une assemblée contre le Conseil supérieur.

Cependant le seigneur P**** se repentait de ce qu'il avait fait et voulait rendre tout l'argent qu'on lui avait donné, aux princes et aux sénateurs.

Et il leur écrivait : « J'ai péché en eau trouble et j'ai condamné plusieurs fois l'innocent. » Ils lui firent réponse : « Que nous importe ? c'est votre affaire. »

On lui laissa l'argent et il ne se pendit pas.

Or, les princes et les sénateurs entendant les scribes, les vrais docteurs de la loi, les grands, les petits, enfin tout le peuple demander la mort du Conseil supérieur, ils l'ordonnèrent.

Comme ils sortaient, ils rencontrèrent un homme à cheval, appelé courrier, qu'ils contraignirent de porter la lettre, instrument du supplice du Conseil supérieur.

Lequel étant arrivé au lieu qu'on nomme Lyon, le fouet claqua ti-ta-ta et tous les membres du Conseil supérieur tressaillirent de crainte et d'angoisses.

Digitized by Google

Et comme il faisait le plus beau temps du monde vers les quatre heures après midy, le préteur de Lyon fit boire au Conseil supérieur du vin mêlé de fiel. Il baissa la tête et mourut.

Et il y avait là aussi plusieurs femmes qui regardaient de loin et qui avaient servi, sous le Conseil supérieur, ayant soin de l'assister.

Et un homme plus riche que Joseph d'Arimathie prit des mains du préteur l'extrait mortuaire du Conseil supérieur.

Et l'ayant enveloppé dans une feuille de papier blanc il le mit dans la boëte aux lettres, dont l'entrée est taillée dans la pierre.

Et les mêmes femmes ayant beaucoup de parfums viennent roder autour de cette fosse pour apprendre des nouvelles de la résurrection du Conseil supérieur, ainsi qu'elle a été prédite par le seigneur P****.

Mais on dit qu'elles l'attendront longtemps, car il est écrit que les méchants ne ressusciteront point, mais que les justes vivront éternellement. *Justi autem in perpetuum vivent.*

## Pièce n° 11.

*Chanson chantée en farandole sur le quay de la Baleine, en l'honneur de M. P...*

Air de *la petite poste de Paris.*

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Que deviendra Votre Grandeur ?
Cherchez vite un autre métier
Et renvoyez votre portier.
Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Ah ! c'est un conseil supérieur.

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Vendez à quelque procureur

Digitized by Google

Cette robe dont vous tiriez
Chaque jour un si bon loyer.
Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Ah ! c'est un conseil supérieur !...

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Au plus offrant enchérisseur
Vendez ce char et ces chevaux
Entretenus par des nigauds.
Ah ! Monseigneur, etc.

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Soyez sensible à la douleur
De ce pauvre M. Ferau (1),
Dont vous partagiez le gâteau.
Ah ! Monseigneur, etc.

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Ne prétendez plus à l'honneur
D'être un jour prévôt des marchands ;
Ma foi, vous vous fichiez des gens.
Ah ! Monseigneur, etc.

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Contre vous tout est en rumeur.
Coupez ce long poil qui vous rend
Aussi connu que le loup blanc.
Ah ! Monseigneur, etc.

Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Vous n'êtes plus qu'un racoleur
Dont les soldats sont réformés
Pour le salut des opprimés.
Ah ! Monseigneur ! ah ! Monseigneur !
Je suis bien votre serviteur.

(1) Secrétaire.

Digitized by Google

DIALOGUE.

Eh bien! le Conseil supérieur est à bas? — Vous m'étonnez, il est fondé sur *La Roche*.—Oui, mais ses murs n'étaient que de *Pizay*. — Et où ira-t-il? — A *Montluel*. — Qu'y feront-ils? — Ils chasseront, ils ont un *Basset*. — Ils seront bien fatigués? — Oh! ils ont un *Fourgon*. — Et où dîneront-ils?—Au *Châteauneuf*, bon logis.—Ils y feront sans doute bonne chère? — Non, ils n'ont que du *Harang*. — Ils ne seront point contents? — Aussi sont-ils trop *Grognards*. —Et ils feront des querelles? — Oh! ils ont un *Robin*. — Mais ils seront bien crottés? — Oh! ils ont des *Brosses*. — Et s'ils ne sont pas contents d'être ainsi dépouillés? — On les enverra chez le *Bourlier*.

## Pièce n° 12.

*Discours prononcé par M. Gayet de Lancin, avocat, à l'ouverture des audiences de la sénéchaussée de Lyon, le 7 décembre 1774, dans une salle de l'hôtel de Fléchères, le tribunal n'étant pas encore rentré dans son palais, ci-devant occupé par le Conseil supérieur.*

L'auteur avait préféré mourir pour ainsi dire de faim plutôt que de plaider devant le Conseil supérieur de Lyon.

En ce jour, où cesse le deuil qui couvroit la France, où la justice reparoît à nos yeux dans son éclat et sa splendeur, qu'il m'eût été doux d'offrir pour encens, sur ses autels antiques, le respect et l'amour dont j'ai toujours été pénétré pour les lois fondamentales de la monarchie! si mon cœur est privé pour quelque temps encore de cette satisfaction in-

Digitized by Google

finie, il ajoute au moins la consolation bien touchante de voir ici ses vrais ministres agréer mes hommages.

Non, Messieurs, ces principes sacrés à qui nous devons la stabilité des trônes, la liberté des peuples et le bonheur d'avoir des Bourbons pour maîtres, n'auroient jamais pu se perdre et s'oublier dans le sein d'une ville qui s'est volontairement soumise à la domination de nos souverains.

Je me plais à penser et à croire que si ma patrie, par sa prompte obéissance aux volontés momentanées du feu Roy, a donné un nouveau témoignage de sa fidélité dans une circonstance difficile, elle n'en a pas moins désiré le rétablissement de l'ordre et le retour naturel aux lois sages qui formeront toujours la constitution de l'État.

Oui, Messieurs, tous nos concitoyens attendoient dans le respect et le silence l'heureux changement que la nation auroit dû à *Louis-le-Bien-Aimé*, si la mort n'eût abrégé les jours de ce monarque chéri.

Nous recevons cet avantage inestimable des mains de son auguste petit-fils. A peine monté sur le trône de Clovis, tous ses jours ont été marqués par des bienfaits. Mais le plus grand de tous est celui dont nous jouissons en ce moment, puisqu'il plaît à Sa Majesté de nous assurer elle-même que son intention sera toujours de régner par l'esprit de conseil et de raison, suivant la forme et les lois sagement établies dans le royaume.

Quelle félicité sera comparable à celle que nous promettent de telles dispositions, sous l'empire d'un monarque dont le génie prématuré et les vertus éclatantes font l'admiration de ses sujets et l'étonnement de l'Europe! Non, l'univers n'offrira jamais de spectacle plus ravissant que le règne glorieux de Louis-Auguste, les délices de la France, partageant son trône avec une reine qui embelliroit toutes les couronnes.

Digitized by Google

C'est à vous, Messieurs, dépositaires légitimes des lois, que nous en devrons l'exécution, qui ne pourroit cesser de vous être confiée. Organes des volontés du souverain, vous nous les ferez connoître, et nous les observerons avec d'autant plus d'empressement et de zèle que vous serez les premiers à donner à ces provinces l'exemple de la soumission qui leur est due.

Heureux témoin du transport dont vous avez été animés, Messieurs, le beau jour qui, remplissant vos vœux les plus chers et ceux de la nation, vous a replacés dans le ressort de la Cour des pairs, le premier et le plus auguste sénat du monde, j'ai osé partager votre joie; souffrez que dans cette solennité je déploie toute celle qui remplit mon âme; elle est bien juste, elle est bien pure. Eh! qui pourroit blâmer mon attendrissement? Il est la preuve de mon attachement inviolable aux lois de l'État, que j'ai juré à mes chefs d'observer jusqu'au tombeau. Il est un gage du respect que je vous ai voué, Messieurs, comme aux seuls et véritables magistrats de ces provinces.

Honoré du privilége si flatteur de parler le premier dans une circonstance dont le souvenir ne s'effacera jamais, j'en ressens tout le prix; et au sentiment délicieux que j'éprouve, se joint la confiance la plus entière aux oracles que vous rendrez.

Assis sur des siéges qui auroient paru bien étranges sans les lis qui les décorent, vous n'en avez pas moins été, messieurs, l'objet de la vénération des peuples du ressort. Ces peuples, qui ont toujours révéré vos jugements, n'entendront retentir les voûtes du temple qui vous attend que de décisions justes et sages. Là comme dans ce lieu, devenu saint par les fonctions augustes que vous y remplissez, elles seront préparées avec le discernement et l'éloquence qui caractérisent les dignes magistrats chargés du ministère public; elles

Digitized by Google

seront délibérées avec sagacité par chacun de vous, Messieurs; elles seront, enfin, discutées, prononcées par M. le lieutenant-général avec la précision qui distingue ce magistrat intègre, laborieux, éclairé.

Je blesserois sa modestie si je parlois ici des vertus de son cœur et des qualités rares de son esprit; elles sont connues dans le barreau et du public; elles le sont plus particulièrement de vous, Messieurs, qui vous félicitez chaque jour de le voir occuper à votre tête la première place de la magistrature en cette ville.

Calme au milieu des tempêtes, sa prudence a dissipé les orages; exposé aux excès d'un pouvoir qui ne connoissoit pas de bornes, il a su éviter les coups qu'on tentoit de lui porter, et sa fermeté à maintenir les droits de sa place égale la vôtre, Messieurs, à écarter les atteintes qu'on a voulu donner à l'autorité de cette Cour.

Intimément unis avec ce digne chef, vous avez, dans toutes les occasions, manifesté, Messieurs, votre fidélité au souverain, votre amour pour les lois et votre attachement à la Cour des pairs. Ainsi, la patrie désormais tranquille goûtera tous les biens que lui assure l'heureuse correspondance qui va renaître entre vous, Messieurs, et les premiers magistrats du royaume.(1)

(1) Je donne ici ce discours un peu long, parce qu'il clot l'épisode des Conseils supérieurs, et parce qu'il m'a paru un curieux spécimen de pathos: il dut être très-goûté des *progressistes* de l'époque, qui saisissaient toutes les occasions détournées de battre la royauté sur le dos de ses ministres.

Digitized by Google

## Pièce n° 13.

*Arrêt du Conseil royal des finances à Versailles, du 28 août 1764, pour fixer l'état des gages et appointements du gouverneur et du consulat de Lyon.*

| | |
|---|---|
| Au gouverneur (1). . . . . | 12,000 livres. |
| et pour son logement. . . . . | 5,000 |
| Au secrétaire du gouverneur. . . . | 5,000 |
| Au lieutenant-général. . . . . | 8,000 |
| et pour son logement. . . . . | 1,500 |
| Au commandant (2). . . . . | 3,000 |
| et pour son logement. . . . . | 1,200 |
| Au prévôt des marchands, avec son logement en nature . . . . . | 17,000 |
| Au secrétaire de la prévôté, avec tous les frais de bureau (3). . . . . | 3,600 |
| Aux quatre échevins, chacun 1,000 l. | 4,000 |
| A l'échevin gradué, pour un commis. . | 600 |
| Au procureur-général de la ville (4). . | 6,000 |
| Au secrétaire de la ville (5). . . . | 3,000 |

(1) Le gouverneur était Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy, mort sur l'échafaud révolutionnaire, le 28 avril 1794, à Paris, et le dernier de sa maison.

Le lieutenant-général François-Louis de Neufville, duc de Villeroy. Le secrétaire du gouvernement, M. Raffanau.

(2) Commandant pour le Roi dans la ville de Lyon et la province du Lyonnais, Forez et Beaujolais, le marquis de Rochebaron, de la maison de La Rochefoucauld. Son hôtel était rue Sala.

(3) M. Dominique Le Gras.

(4) Etienne Prost de Grangeblanche.

(5) Camille Perrichon.



Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Pour les bureaux du consulat. . . . | 9,000 |
| Au receveur de la ville avec ses bureaux, sans les intérêts de ses avances (1). . . . . | 18,000 |
| Au garde des archives. . . . . | 1,500 |
| Au concierge (2). . . . . | 1,500 |
| Au portier. . . . . | 480 |
| Aux mandeurs et sous-mandeurs. . . | 4,000 |
| A l'agent des affaires, sauf ses déboursés. | 1,500 |
| A l'avocat conseil de la ville (3). . . | 300 |
| Au notaire (4). . . . . | 600 |
| Au procureur (5) . . . . . | 150 |
| Au lieutenant-général, procureur du Roi et commissaire de police. . . | 6,000 |
| Aux huissiers de la Conservation . . | 1,000 |
| Au voyer avec les frais de bureaux (6) . | 4,500 |
| Aux commis. . . . . | 1,640 |
| Pour les marques du bureau des toiles. | 108 |
| Au châtelain de la Grenette. . . . | 550 |
| Au capitaine des chaînes. . . . . | 500 |
| Aux commis à l'ouverture des portes. . | 1,800 |
| A l'exécuteur des hautes œuvres, pour indemnité de ses droits aux marchés. | 450 |
| Indemnité du droit d'attache des ba- | |

(1) Pierre-Nicolau de Montribloud. Son hôtel est l'hôtel de l'Europe actuel.

(2) Concierge, M. Saillant (Léon) ; portier, Christian Caliès ; mandeurs, MM. Desfarges, Martin et Reynard.

(3) M. de La Rochette.

(4) M. Perrin.

(5) M. Boscary.

(6) M. Bertaud.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| teaux. . . . . | 800 |
| Indemnité à l'arquebuse. . . . . | 300 |

OFFICIERS MILITAIRES.

| | |
|---|---|
| Au major, compris son logement (1) . | 5,434 |
| A l'aide-major, inspecteur des pompes. | 1,800 |
| Logement. . . . . | 500 |
| A l'aide-major en second. . . . . | 1,000 |
| Logement. . . . . | 300 |
| Au garçon major. . . . . | 800 |
| Au contrôleur. . . . . | 600 |
| Au fourrier. . . . . | 1,000 |
| Pour la compagnie des portes. . . . | 5,716 |
| Pour celle du guet. . . . . | 10,000 |
| Pour les arquebusiers. . . . . | 10,000 |
| Pour 4 sentinelles perpétuelles. . . . | 622 |
| Pour les écuries de la maréchaussée. . | 500 |
| Au commandant du bataillon des revues de Lyon, pour son logement. . . . | 400 |
| Pour logement des officiers du régiment royal-artillerie . . . . . | 1,300 |
| Loyer et entretien des corps-de-garde. | 14,000 |
| Loyer et entretien des bureaux aux ports et chantiers de la ville. . . . . | 1,200 |

(1) Le major était M. Le Clerc de La Verpillière ; aides majors, MM. de La Richardie (de Besse), Descaches de Sainte-Croix.

La compagnie du guet était de 50 hommes. Elle fut créée en 1565 par édit de Charles IX, pour le bon ordre et la sûreté des citoyens. Le capitaine était M. Monlong, chevalier de Saint-Louis.

La compagnie des arquebusiers, pour la garde du consulat, était de 200 hommes, commandés par M. Rousset de Rumeyere.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Entretien des lanternes. . . . . | 13,650 |
| Chambre du commerce. . . . . | 1,500 |
| Ingénieur de la province. . . . . | 550 |

CLASSES, ÉCOLES, ACADÉMIES.

| | |
|---|---|
| Entretien des classes. . . . . | 9,450 |
| Académie des sciences (1) . , . . . . | 600 |
| Académie à monter à cheval, sur laquelle somme sera retranchée celle de 600 livres lorsque l'écuyer aura son logement, l'académie étant rebâtie (2). | 1,600 |

AUMÔNES FIXES ET ATTRIBUTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ (3).

| | |
|---|---|
| A l'hôpital des passants, à la Guillotière. | 900 |
| Pour les enfants trouvés. . . . . | 300 |
| Au séminaire Saint-Charles. . . . | 500 |
| A la maison de force. . . . . | 2,535 |
| A l'hôpital de la Charité le doublement | |

(1) L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon fut formée en 1700 par quelques citoyens, autorisée en 1724 par lettres-patentes du Roi et réunie à l'Académie des beaux-arts en 1758.

(2) L'Académie du Roi pour l'éducation des gentilshommes était dirigée par le célèbre Bourgelat. Il y avait un maître en fait d'armes et un maître à danser. Elle était située sur le rempart d'Ainay, où est actuellement la rue Bourgelat.

(3) Le séminaire de Saint-Charles fut fondé en 1670 par Camille de Neufville, archevêque de Lyon, pour l'instruction gratuite des enfants pauvres de la ville et des faubourgs. Il y avait onze écoles de garçons, douze écoles de filles et deux écoles de travail.

La maison de force dite des *Recluses* était fondée pour recevoir, instruire et faire travailler les filles de mauvaise vie.

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| des droits des impositions aux boissons. . . . . | 40,482 | |
| Pour le conseil charitable. . . . . | 1,000 | |
| Somme totale du présent état. . . . | | 271,113 liv. 12 s 9 d |

## Pièce n° 14.

*Discours de Marc-Antoine Bertholon, conseiller de ville, avocat en Parlement, recteur de la Charité, à Messire Laurent Basset, chevalier, ancien conseiller en la Cour des monnoyes, lieutenant-général de police et lieutenant-général de la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, juge primitif et conservateur des priviléges du Franc-Lyonnois.*

1788.

Monsieur,

Les témoignages de joye et d'allégresse que font retentir en ce jour tous les ordres de citoyens, s'adressent au magistrat juste et éclairé.

Ceux des pauvres, que l'administration de l'hôpital de la Charité me charge de vous offrir, s'adressent au magistrat sensible et bienfaisant.

Sans doute l'on vous a dit que, né dans le sein de la magistrature, élevé par des parents qui en étaient la gloire et l'ornement, devancé par une réputation qu'à leur exemple vous vous y êtes déjà acquise, vous paraissez plutôt élevé par le vœu public qu'élevé par le choix du prince à la place éminente que vous allez remplir.

Le pauvre vous dira que c'est dans l'exercice des fonctions moins éclatantes de la lieutenance-générale de police dont vous vous êtes si dignement acquitté, qu'il a puisé les sentiments de respect et l'amour dont il est pénétré pour vous.

Aussi sage que la loy, aussi désintéressé que la justice, vrai magistrat, vous avez prouvé qu'il n'est point de place au-dessous de l'homme de bien, que la vertu ne souffre point qu'il y soit sans éclat, et que l'usage le plus doux et le plus flatteur de l'autorité, si elle ne peut faire des heureux, est de diminuer au moins le nombre des malheureux.

Digitized by Google

Des vertus et des talents aussi rares consacreront sur nos monuments publics votre nom à côté de celui de vos aïeux, mais votre sensibilité et votre humanité ont déjà écrit en traits ineffaçables, dans le cœur de nos pauvres, le titre de leur père et de leur protecteur.

## Pièce n° 15.

*Lettre du Père Paul Blain, de l'Oratoire, principal du collége de la Trinité, en* 1792 (1).

Messieurs,

Comme la presque totalité de nos professeurs, des prêtres même ont jugé à propos de prendre le costume laïque d'après le nouveau décret sur l'abolition de tout costume, je me trouve presque seul pour vous recevoir en habit ecclésiastique sur le seuil de la porte de l'église. Jugerez-vous convenable de retrancher la bénédiction du Saint-Sacrement et le discours en hommage que je suis obligé de vous faire en qualité de supérieur (je l'ai déjà fait voir à M. le Maire qui l'a approuvé), et en conséquence monter tout de suite à la salle des jeunes gens sans passer par l'église? J'attends sur ces deux objets votre réponse et vos instructions, car je serois au désespoir de vous manquer en la moindre chose, et suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BLAIN,

Prêtre de l'Oratoire, supérieur.

## Pièce n° 16.

**En l'année 1822 il y avait, rue *Poterie*, n° 2, dans le quartier Saint-Paul, une boutique habitée depuis cent-soixante-deux ans par la même famille. La maison était une**

(1) Je n'ai pas la suscription de cette lettre, et j'ignore à quel corps elle est adressée. C'est probablement à l'évêque intrus et à son clergé, ou à l'administration laïque du collége. Elle est du 2 Juin 1792.

Digitized by Google

ancienne propriété canoniale. On retrouvait dans cette boutique le même lit paternel, les mêmes rideaux, le même ordre dans l'ameublement, et il n'y avait jamais été fait aucuns changements ni réparations. C'était en 1660 qu'elle avait été occupée par un nommé Bozonnet, cordonnier, fils d'un Bozonnet, huissier à Paris. Il eut quinze enfants ; le cadet resta cordonnier comme son père, dans la même boutique, et eut deux enfants ; l'aîné fut Récollet, puis curé de Juliénas ; le second était une fille qui épousa un nommé Berthet, marchand de bas, mort après le siége ; en 1822 elle occupait encore ce logis, où elle faisait le commerce des vieux meubles. Son fils épousa l'arrière-petite-fille de Marc Chabry, célèbre sculpteur lyonnais, qui fit les Enfants du Dôme de l'Hôpital et les groupes des bassins de la place *Louis-le-Grand*.

La veuve *Berthet* était une des plus anciennes du quartier, et savait par cœur toute l'histoire du Chapitre de Saint-Paul sous l'abbé Perrichon.

(*Tiré d'une note manuscrite*)

## Pièce n° 17.

*Lettre de M. de Lavalette, compromis dans la conspiration de Didier, mis en accusation et envoyé en cour d'assises le 22 juillet 1816.*

Lyon, le 15 juillet 1816.

Monsieur,

Permettez à un Français, faussement accusé, de vous soumettre un court exposé des circonstances qui ont accompagné son séjour dans le moment fatal où il a été arrêté.

Le 17 janvier dernier je partis de Grenoble pour me rendre à Paris, où m'appelaient les affaires les plus importantes, puisqu'il s'agissait de rendre compte de ma gestion de receveur-général des Basses-Alpes. Arrivé malade à Lyon, je m'empressais, malgré le mauvais état de ma santé, de chercher un moyen de continuer ma route; j'avais le projet de ne m'arrêter que deux heu-

Digitized by Google

res à Lyon ; et je peux facilement prouver ce que j'avance. Je fus assez malheureux pour ne pas trouver de voitures, et forcé de remettre mon départ au 20 janvier. Dans la soirée du jour de mon arrivée à Lyon, une personne que j'avais connue à Digne, vint me voir et me proposa de me conduire dans une maison où je trouverais société pour passer la soirée. J'objectai l'état de ma santé, il insista, et je le suivis. Arrivé dans la maison où ce Monsieur m'avait conduit, je reconnus bientôt que je n'y trouverais pas les distractions que je venais y chercher, et, fatigué d'une conversation insignifiante, je me retirai au bout de dix minutes. Dans la soirée, j'ai vu un moment M. Didier au faubourg de la Guillotière ; le but de ma visite était de réclamer de lui une somme de fr. 400 que j'avais été assez heureux pour lui prêter au mois d'aoust dernier (son billet est encore entre mes mains) ; je le vis à peu près deux minutes et M. Didier ne me parla nullement d'affaires politiques ; je l'avais vu à Paris plusieurs fois et jamais il ne m'en avait parlé. Voilà, Monsieur, l'exposé de la conduite que j'ai tenue à Lyon, pendant les courts instants de mon séjour dans cette ville. J'étais loin de prévoir que je devais expier par six mois d'une injuste détention des torts qui n'existèrent jamais. Monsieur, j'ai été employé par le roi, je l'ai servi fidèlement ; si j'avais voulu le trahir, j'aurais profité d'une occasion où toutes les chances étaient favorables. Si donc j'ai rempli mon devoir dans la plus difficile des circonstances, peut-on croire que j'eusse été assez insensé pour me déclarer contre lui au moment où tout concourait à assurer sa puissance ?

Persuadé, Monsieur, que l'équité préside à tous vos jugements, j'ose espérer que la fausseté des inculpations d'un misérable sera reconnue, et qu'un Français, père de six enfants, qui a toujours servi avec honneur son pays, ne sera pas obligé de paraître sur la banquette du crime.

Je suis, avec la plus haute considération, Monsieur, votre très-humble serviteur.

DE LAVALETTE,
Chevalier de la Légion-d'Honneur,
ancien receveur-général.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ANCIEN PLAN DE LA VILLE DE BAGÉ.

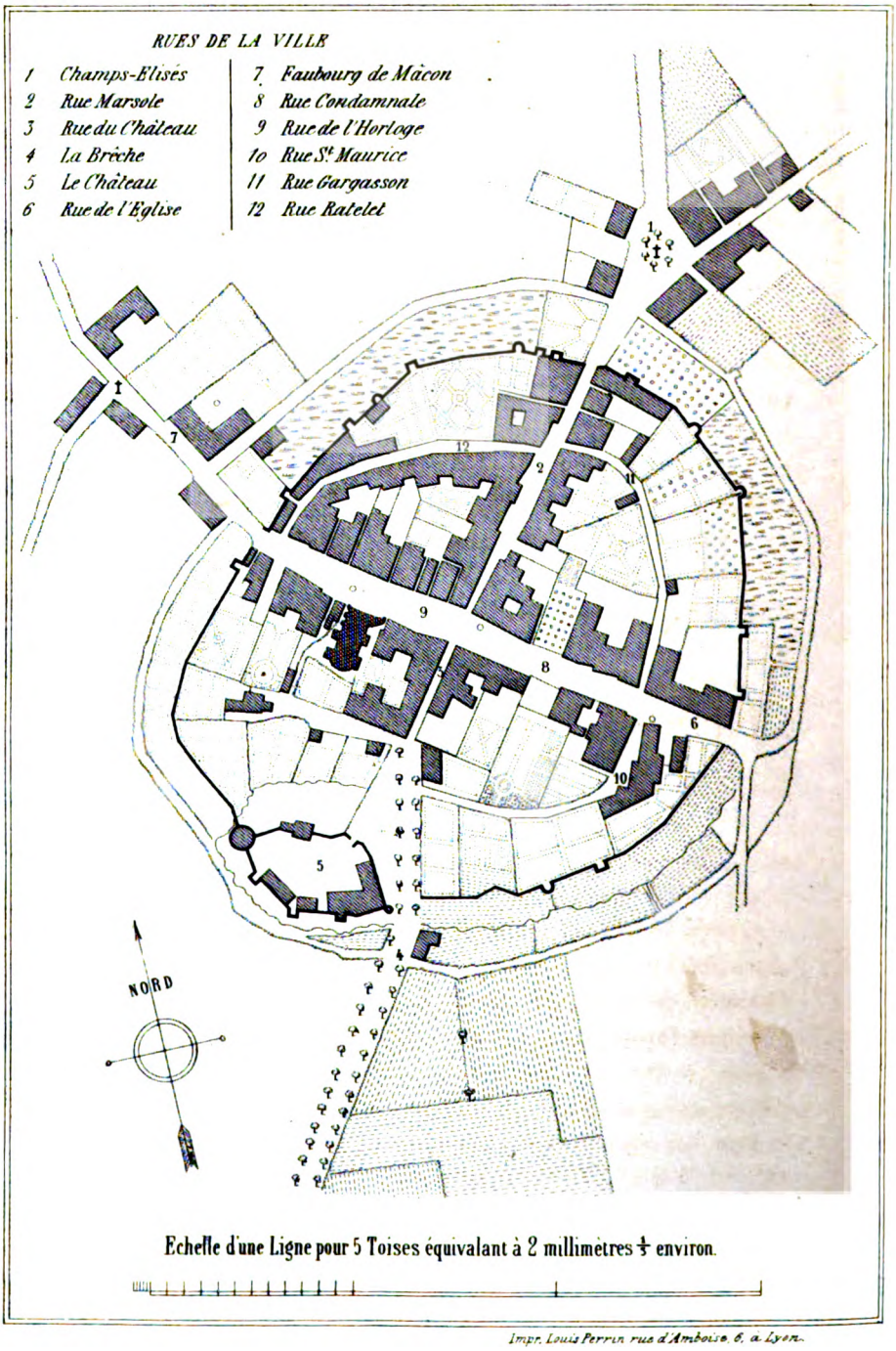


Impr. Louis Perrin rue d'Amboise, 6, à Lyon.

Digitized by Google

# LES SIRES DE BAGÉ.[1]

---

Comme les royaumes et les nations, les villes ont leur existence plus ou moins longue, plus ou moins glorieuse, suivant l'habileté de leurs chefs, la sagesse de leurs habitants, ou les sitions favorables qu'elles occupèrent.

(1) A une époque peu reculée, le nom de Baugé a été changé en celui de Bâgé ; nons suivrons cette orthographe. Les principaux auteurs qui nous ont servi de guides dans notre travail sont Guichenon, Fustaillier, et principalement de Lateysonnière et Gacon.

Digitized by Google

Où sont les royaumes des Perses et des Mèdes? Que sont devenus les Athéniens et les Spartiates? Sur les rives du Simoïs et du Scamandre, le voyageur aperçoit-il autre chose que les champs où fut Troie?

Ainsi en est-il, sans sortir de nos contrées, d'une foule de villes telles qu'Isernore, Forum Segusiavorum, et celle que des travaux de nivellement viennent de faire découvrir entre Villefranche et Saint-George. Ainsi en est-il de celle de Bâgé, dont nous allons retracer une des époques les plus mémorables.

Elle n'a pas entièrement disparu : des pans de murailles noires dessinent encore son périmètre; quelques tours échappées aux ravages du temps semblent veiller de distance en distance, tristes et silencieuses, comme de vieilles gardes meurtries dans les batailles; son antique château démantelé est toujours là, mais ne présente plus aux yeux sa masse imposante de constructions hérissées de créneaux, percées de machicoulis et de meurtrières, entourées de ponts-levis jetés sur de larges et profonds fossés.

Aujourd'hui la bêche seule remue le sol de son enceinte, où de nombreux vassaux venaient rendre foi et hommage aux puissants seigneurs de la Bresse, avec lesquels eurent à compter pendant plus de quatre cents ans tous les princes voisins.

Encore quelques années, et tout caractère d'antiquité aura disparu sous le marteau de la spéculation, et avec le goût démolisseur du siècle.

La principauté de Bâgé était la plus considérable de toute la Bresse. Elle comprenait les villes de Bourg, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Julien, et tout ce qu'on appelle aujourd'hui la Bresse, depuis la Saône jusqu'aux côteaux du Revermont. Les deux châtellenies de Sagy et Cuisery en dépendirent pendant quelque temps.

Aujourd'hui la ville n'a plus que l'ombre de sa grandeur

Digitized by Google

passée : la capitale de la Bresse est devenue un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg.

L'*Annuaire des Longitudes* la place à 46, 17, 50 de latitude nord et 20, 3, 10 de longitude. Sa hauteur est de 162 mètres au-dessus du niveau de la mer. Enfin, elle est à trois myriamètres et trois kilomètres de Bourg, et sept kilomètres de Mâcon.

En attendant que des loisirs nous permettent de mettre en ordre les nombreux matériaux que nous avons recueillis épars çà et là, et que nous puissions reconstruire son histoire, nous avons cru pouvoir détacher celle des sires de Bâgé.

Si l'on en croit Guichenon et d'autres historiens de la province, le premier sire de Bâgé serait Moring, un des grands seigneurs qui vivaient du temps de Louis-le-Débonnaire. Leurs conjectures se fondent sur un passage d'Eginard, historien de ce prince, par lequel il charge Moring, comte de Bresse (Brixiæ) de rendre la justice en Italie, de concert avec Adelard, comte du Palais.

Mais il ne paraît pas qu'il fût question de notre Bresse, bien qu'elle fût déjà connue sous ce nom. Les circonstances où se trouvait l'empereur, la nature de la commission qu'il confiait à ce comte, le ressort dans lequel elle s'étendait, tout porte à croire que le gouvernement de ce seigneur était au-delà des Alpes.

L'opinion qui fait de nos contrées une colonie venue de cette partie de l'Italie qui porte le même nom, n'est pas moins conjecturale.

N'est-il pas plus naturel de croire que ces deux régions si éloignées l'une de l'autre ont tiré leur origine de la nature de leur sol. On sait que *Bray*, en langue celtique, signifie terre fangeuse, et *zi* habitation. Ce qui nous paraît rendre ce sentiment très-probable, c'est que les peuples qui habitaient cette dernière portaient le nom de Ségusiens, qui a la

Digitized by Google

même signification : *seg*, dormante, *w*, eau, *zi*, habitation, ceux qui habitaient un pays d'eau croupissante.

## HUGUES Ier.

### PREMIER SIRE DE BAGÉ, MARQUIS DE BRESSE.

Hugues, ou, selon l'expression allemande, Wigue, est le premier sire de Bâgé qui soit connu. Les auteurs qui prétendent que Moring, dont nous avons parlé, était véritablement comte de Bresse, le lui donnent pour père sans autre garant que le rapport des années, ce qui ne suffit pas.

En ce temps d'ignorance et de barbarie, où ne savoir écrire était un honneur pour les grands, qui ne connaissaient que la lance, le casque et l'éperon, Hugues s'était acquis une si grande réputation dans les armées de Louis-le-Débonnaire que, pour le récompenser de ses services, ce prince lui donna l'abbaye de Saint-Laurent et la seigneurie de Bâgé, du consentement d'Hildebald, évêque de Mâcon : *consentiente Hildebaldo*.

Ces paroles ont donné lieu à une foule d'interprétations. Pourquoi le consentement d'un évêque dans un don fait par un empereur ?

A cette époque, la piété des princes étant très-libérale envers les églises, Fustalier pense que le territoire avait pu être précédemment donné aux évêques de Mâcon, et que l'empereur si religieux avait fait relâcher l'évêque de ses droits, en lui concédant quelques terres dont les historiens ne parlent pas.

Nous adoptons ce sentiment avec d'autant plus de confiance que Louis-le-Débonnaire n'était pas moins généreux lorsqu'il s'agissait de récompenser les services militaires, ce qu'il faisait souvent par la concession de certains bénéfices. Les

Digitized by Google

termes dont se sert l'historien mâconnais : *abbatiam ut strictiori vocabulo utar*, donnent à entendre que l'abbaye de Saint-Laurent pouvait bien être un bénéfice de cette nature. Les possesseurs de ces bénéfices, sous la première et la seconde race de nos rois, étaient appelés *abbati comites* ou *abbates milites*. Quelquefois on ne leur donnait qu'une partie du bénéfice pour les obliger au service militaire, dont l'église ou le bénéficiaire se trouvait déchargé.

Quoi qu'il en soit, Hildebalde donna son consentement qui causa bien des regrets à ses successeurs, comme nous le verrons bientôt.

Cette concession est le plus ancien document qui nous soit parvenu sur l'établissement du régime féodal dans notre pays.

Les titres de comte et marquis que différents auteurs, tels que Vadian, Amerbach et Pancirole donnent à Hugues et aux seigneurs de ce temps, ne doivent pas être assimilés à ceux d'aujourd'hui. Les comtes *(comites)* administraient les provinces intérieures et accompagnaient souvent le souverain. Les marquis (*marchiones*), gouverneurs des marches ou frontières, devaient veiller sur l'ennemi pour empêcher toute surprise. Ce n'était qu'une dignité personnelle que le prince conférait ou ôtait selon son gré, au lieu qu'elle devint une propriété titulaire affectée aux fiefs et aux familles, dont l'érection pour la maison de Bâgé est bien postérieure au temps dont nous parlons.

La seigneurie de Bâgé était alors la même que celle de Bresse.

Le nom le plus ordinaire des seigneurs de Bâgé était celui de sires *siri Domini*, nom en usage dans ces contrées, comme on le voit par les sires de Beaujeu, de Coligni et de Villars.

Leur sceau présentait sur une face un guerrier à cheval, l'épée nue dans la main droite et le bras gauche caché par

Digitized by Google

un bouclier : autour étaient gravés ces mots : *Sigillum Domini de Balgiaco* ; sur le revers était un lion d'hermines, principal signe des armoiries de cette famille. On lisait autour : *Secretum Domini de Balgiaco.*

Le règne de ce seigneur dura trente-sept ans. Il mourut en 867. Le nom de sa femme est ignoré. Son fils Fromond lui succéda.

## FROMOND,

### SECOND SIRE DE BAGÉ.

Après la mort de Louis-le-Débonnaire, ses trois fils se partagèrent ses états. Lothaire eut l'empire d'Italie, avec le royaume de Provence, situé entre le Rhône, la Méditerranée et les Alpes, dans lequel la Bresse était enclavée. Cet empereur étant mort, Charles, son troisième fils, eut la Provence qui passa ensuite à son frère Lothaire II, roi de Lorraine.

Digitized by Google

C'est sous ce prince, en 867, que Fromond succéda à son père.

A la mort de Lothaire, Charles-le-Chauve se mit en possession de la Provence, en 869, et la Bresse se trouva réunie à la monarchie française; mais ce fut pour peu de temps, car Boson, son beau-frère, s'empara bientôt de cette partie de son royaume.

Peu de détails nous sont parvenus sur le règne de Fromond. Toutefois nous devons croire qu'il ne fut pas dépourvu de talent, car pendant les luttes acharnées que se livrèrent les enfants de Louis-le-Débonnaire, il fut assez habile pour maintenir son gouvernement en paix.

Il le laissa vers 940 à Hugues son fils.

C'est sous Fromond que prit naissance la fameuse abbaye de Tournus, avec laquelle ses successeurs auront de nombreux rapports, et qui exerça une grande influence sur leur territoire.

Près de Tournus existait déjà une abbaye sous le nom de Saint-Valérien. L'abbé Geilon, d'une noble famille bretonne, ayant été chassé de son monastère de Rhé par les Normands, en fit la demande à l'empereur : elle lui fut accordée, avec la ville même, et de nombreuses terres, parmi lesquelles nous trouvons celle de Biziat *(Buxiacum villam)*, dans la seigneurie de Bâgé. Plusieurs priviléges sont énumérés dans cet acte de donation que Charles signa de sa propre main et scella de son sceau d'or.

Ce Fromond eut pour fils Hugues, dont le règne suit.

## HUGUES II.

### TROISIÈME SEIGNEUR DE BAGÉ, COMTE ET MARQUIS DE BRESSE.

La concession que Louis-le-Débonnaire avait faite à Hugues Ier, quoique consentie par Hildebald, évêque de

Digitized by Google

Mâcon, n'empêcha pas ses successeurs de former des prétentions sur la seigneurie de Bâgé. Les circonstances devinrent favorables : Hugues était en bas-âge. Boson, alors souverain de la Bresse, aurait pu le soutenir, mais occupé à défendre ses états et l'Empire, contre Béranger, roi des Lombards, et portant d'ailleurs peu d'intérêt à une seigneurie qui, à la faveur d'un hommage stérile, devenait indépendante, il l'abandonna à ses propres forces. L'évêque de Mâcon était alors Gérard. Pour appuyer la demande qu'il allait présenter, il s'adressa au roi de France, Louis d'Outremer, qui saisit avec empressement l'occasion d'exercer sa souveraineté sur des provinces usurpées par Boson. Le monarque français accorda facilement à Gérard une partie du territoire de Bâgé, « comme ayant été démembré » portait la supplique de la manse épiscopale. Ce n'était pas assez d'un titre semblable, dans ce siècle de fer, comme l'appelle Baronius, où les armes décidaient des prétentions. Gérard fit précéder les hostilités d'une demande en restitution, à laquelle il joignit la concession du roi de France. Sa demande fut repoussée.

Alors il donna ordre à ses troupes de passer la Saône et de faire le dégat dans les terres du sire de Bâgé. Elles s'arrêtèrent quelques jours sous les murs du château de Saint-Laurent, mais le voyant en état de défense, elles renoncèrent au projet de l'attaquer. On ne sait précisément où était situé ce château ; Vaulpré le place à l'entrée du Pont et de Lateyssonnière, au nord, à peu de distance de la forêt.

Après quelques dévastations commises, les troupes de Gérard allèrent s'embusquer à l'entrée du bois captif, *captivum nemus*, et par corruption nommé dans la suite : bois chétif. Il a été depuis longtemps défriché et changé en cette magnifique prairie sur laquelle se repose si agréablement le regard, depuis la Magdelaine jusqu'à Saint-Laurent. Le bois de Bâgé était au nord.

Digitized by Google

De là ils pouvaient impunément vexer les vassaux du sire de Bâgé. Hugues qui ne s'attendait pas à cette incursion se hâta de rassembler des troupes assez nombreuses, et vint au-devant de son ennemi lui présenter la bataille. Gérard ne l'avait pas attendu : ses hommes avaient repassé la rivière et s'étaient cachés dans son palais.

Hugues à son tour traversa la Saône à sa poursuite.

L'évêque n'avait pas seulement la seigneurie temporelle de la ville, mais encore de la partie occidentale qui s'étend vers les montagnes, dans laquelle se trouvait la place importante de Saint-Clément. Hugues se dirigea vers cette forteresse, et, s'en étant rendu maître, le devint bientôt des autres terres, ne laissant que la ville à l'évêque.

Ce revers, joint à d'autres contrariétés que son zèle lui avait fait éprouver, le déterminèrent à accomplir le dessein, médité depuis longtemps, de se retirer dans la solitude. Il quitta donc la houlette de pasteur et vint se réfugier dans la forêt de Brou. De nombreux cénobites attirés par l'éclat de ses vertus se réunirent autour de lui, et y fondèrent un couvent dont les derniers vestiges se voient encore dans le couloir qui existe entre le séminaire et l'église.

Gérard a été mis par l'Eglise au nombre des saints.

Quoi qu'il en soit, la guerre du sire de Bâgé avec l'évêque de Mâcon est une énigme pour nous. Les droits du sire sur Bâgé et Saint-Laurent ne nous paraissent pas douteux. D'autre part, Gérard était l'arbitre de son temps, la lumière des conciles, la providence des pauvres, l'ami intime de saint Bernon et de saint Odon, abbés de Cluny : peut-on le supposer provocateur d'une guerre injuste ? Il faut croire que nous manquons de documents sur quelque circonstance inconnue.

Une charte de 942 nous apprend que le sire Hugues donna à l'abbaye de Cluny, nouvellement fondée par Guillaume



Digitized by Google

d'Aquitaine, un esclave nommé Esmengord avec ses enfants, dépendant de la seigneurie de Romans. Comme lui, nous voyons grand nombre de simples particuliers, de seigneurs, d'évêques et de rois même la combler à l'envi de tant de largesses que nous croyons devoir en chercher la cause. Est-ce, comme le disent quelques donateurs, pour se rendre Dieu propice, craignant le jugement de Dieu et la ruine du siècle présent (on s'attendait à la fin du monde). Peut-être cette pensée est-elle entrée dans la détermination de quelques-uns ; mais nous croyons y voir une raison plus haute. La société à cette époque était tombée au dernier degré d'abaissement, et la Providence préparait cette célèbre maison pour opérer une réforme si désirable, réforme qu'elle accomplit avec tant de succès qu'Urbin II, écrivant à l'abbé Hugues, en 1098, lui disait : « La congrégation de Cluny brille sur la terre comme un autre soleil... en sorte qu'on peut lui appliquer cette parole du Seigneur : Vous êtes la lumière du monde. »

Mainbold avait succédé à Gérard. Ce prélat, dans le dessein de réparer les maux de ses prédécesseurs, sollicita la protection de Louis-d'Outremer ; mais le monarque qui avait signé la charte présentée par son prédécesseur, sans peut-être l'examiner, ne jugea pas à propos de lui venir en aide.

Hugues, de son côté, venait de s'allier avec Albéric, comte de Mâcon. Depuis longtemps les comtes et les évêques de Mâcon étaient en désaccord. Ceux-ci avaient le gouvernement intérieur de la ville, ceux-là commandaient dans la plus grande partie du Mâconnais. Les possessions mêlées les unes aux autres étaient une source continuelle de divisions. Albéric embrassa avec empressement le parti de Hugues, aux conditions néanmoins que celui-ci lui céderait la moitié de Saint-Clément, et qu'ils partageraient les conquêtes futures.

Le traité conclu, les deux alliés prennent les armes, s'a-

Digitized by Google

vancent sur Mâcon à la tête de leurs forces réunies. Les premiers obstacles sont renversés, et leur armée fait son entrée par la porte orientale. Arrivés devant l'église Saint-Vincent, ils forcent le cloître qu'ils livrent aux flammes, avec le palais de l'évêque. L'incendie se propage rapidement, et bientôt la ville n'est plus qu'un monceau de cendres ; *urbs ad nihilum penitus reducta*, dit un historien mâconnais. La perte la plus irréparable fut celle des archives.

Mainbold, pendant ce désastre, avait pris la fuite, et se trouvait dans l'état le plus désespéré, lorsque la mort d'Albéric survint et changea tout à coup la face des choses. Voici comment Pierre-le-Vénérable, un des hommes les plus savants et les plus recommandables de son siècle, raconte sa mort :

« Un jour qu'Albéric était assis en son palais, au milieu de ses chevaliers, on vit tout-à-coup paroître un grand homme noir, monté sur un cheval de même couleur, qui, forçant gardes et barrières, s'avança, *toujours chevauchant*, jusque dans la salle de compagnie où il étoit, et lui ordonna de le suivre. *Ce malheureux, comme contraint par une puissance invisible, sentant qu'il n'y pouvoit résister*, se leva et descendit en tremblant jusqu'à la porte du château, où il trouva un autre cheval, qu'il fut obligé de monter. Alors l'inconnu saisit les rênes de ce second coursier, et l'enleva, lui et le cavalier, à travers les airs, au grand étonnement de ceux qui étaient présents. Toute la ville accourut *pour la merveille regarder, et si longuement regarda montant et courant par l'air, comme la vue naturelle des yeux peut porter*. On l'entendait criant d'une voix horrible : secourez-moi, citoyens, secourez-moi. Mais personne ne pouvait lui porter l'assistance qu'il demandait. Il disparut enfin, et chacun s'en retourna chez soi, bien effrayé et convaincu que le Dieu des vengeances punit sans miséricorde ceux qui touchent aux biens de l'Église. »

Digitized by Google

Nous ne donnerons pas ce fait comme *véridique*, dans la crainte de faire hausser les épaules aux sceptiques de notre temps, mais simplement pour faire connaître les mœurs de ce siècle. La mort d'Albéric sera, sans doute, arrivée avec quelque circonstance tragique, et cela aura donné lieu au récit merveilleux du bon abbé de Cluny.

Albéric laissait un fils nommé Léotald qui, n'héritant point de l'animosité de son père, se réconcilia avec l'évêque, et menaça même Hugues de se déclarer contre lui s'il ne rendait la paix à l'église de Mâcon et les droits qu'elle pouvait exiger. Le sire de Bâgé réduit à ses propres forces devant deux ennemis, touché d'ailleurs par les représentations que lui fit Mainbold, accepta la paix. Un traité fut conclu en 954. On stipula que Saint-Clément et toutes les terres prises sur l'évêque lui seraient rendues; que, pour le dédommager des pertes éprouvées dans l'incendie, Hugues lui remettrait le tiers du *bois chétif*, depuis la rivière de Veyle jusqu'à un lieu que l'original appelle *Dolosa*, que, de son côté, l'évêque reconnaîtrait tenir de la pure libéralité du sire, qualifié alors de sérénité, titre que prenaient nos rois avant celui de majesté.

Le prélat, pour empêcher les sires de revenir sur la donation, s'empressa de la faire approuver et confirmer par le souverain pontife (1). C'était une précaution fort en usage alors. Les souverains y avaient fréquemment recours pour donner à leurs transactions une autorité sacrée, la seule qu'on

(1) Agapitus servus servorum Dei... concedimus et confirmamus omnes res quæ per precepta regum, vel largionem bonorum vel Christi fidelium, utriusque sexus in eodem loco collatæ sunt. Abbatiam sancti Clementis atque tertiam partem nemoris juxta Ararim fluvium, ab amne Valæ usque ad Dolosam labem, pariterque consentientibus Hugone marchione... (Severt, episcop. matiscon).

Digitized by Google

respectât. Agapit II déclare qu'il ne fait que confirmer le don de Hugues, précaution qui servit peu, car les sires se crurent dans la suite fondés à reprendre un bien que la nécessité et l'autorité du pape n'avaient pu leur enlever.

Il est bon de remarquer que ces guerres de seigneur à seigneur n'étaient que des irruptions tumultueuses et conséquemment peu meurtrières. Les vassaux se rassemblaient à la voix de leur seigneur, et, munis de toute espèce d'armes, sans ordre ni discipline, se précipitaient sur les terres de leur ennemi, où ils faisaient furtivement le plus de dégat qu'ils pouvaient, enlevant le bétail, et mettant le feu aux maisons ; le nombre des morts dépassait rarement quinze à vingt personnes. Malheur à l'habitant des campagnes qui n'avait pas mis ses effets en sûreté dans le château de son seigneur. C'est là l'origine du droit de garde et de protection que les seigneurs ont conservé longtemps dans leurs terriers.

Cette guerre est une preuve indubitable de l'indépendance des sires de Bâgé et très-probable de celle des autres seigneurs. L'évêque et le comte de Mâcon étaient vassaux du roi de France, et le sire de Bâgé du roi des deux Bourgognes; mais le nœud de dépendance était tellement affaibli que les deux souverains ne recevant ni soumission ni hommage les laissèrent vider leur querelle. Aussi, dès cette époque Hugues prend le nom de prince, de marquis très-noble, de comte par la grâce de Dieu et signe toujours avant les comtes de Mâcon.

Nous ne finirons pas ce règne sans faire remarquer que la mauvaise forme de gouvernement fut en grande partie la cause de cette guerre. Quels progrès se sont opérés dans la politique des peuples ! Grâce à ce qu'on appelle l'équilibre nécessaire à leur existence, on ne peut porter atteinte aux droits des uns sans que les autres ne volent promptement à leur secours. Au premier cri d'alarme, les ambassadeurs franchis

Digitized by Google

sent les distances, les flottes vont croiser sur les mers les plus éloignées, devant un audacieux envahisseur.

Autrefois l'intérêt des princes était de ne dépendre de personne, aujourd'hui, au contraire, cet intérêt est lié et commun, et c'est dans cette dépendance que réside leur sécurité.

Hugues II mourut en 958. Hugues III, son fils, lui succéda.

L'abbé MARTIN.

(*La suite à un autre numéro*).

Digitized by Google

LES

# NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE FOURVIÈRES.

---

Beaucoup de gens regrettent le vieux Fourvières. En effet, le petit clocher sans prétention, qui, avant d'être écrasé par la tour de l'Observatoire, couronnait si bien la colline, était en parfaite harmonie avec les fabriques sous-jacentes et la masse de verdure qui les entourait. Je ne veux pas décider si le passé valait mieux que le présent. Ce que je tiens à constater, ce sont les regrets d'une grande partie de la population. Le fait admis, j'en rechercherai la cause. Le sentiment pittoresque n'y a certainement pas eu la principale part. Cependant, il faut bien l'avouer, froissé par la monstrueuse construction entreprise en 1852, ce sentiment a subi l'influence d'une réaction toute naturelle, et c'est lui, qui, occasionnellement, a fait revoir et corriger le bâtiment non achevé. Mais les regrets excités chez tant de personnes qui ont connu l'ancien état de choses, proviennent d'un sentiment que l'on taxera peut-être de niaiserie et de routine. Effectivement, on tient au vieux et simple clocher de Fourvières, parce qu'on l'a connu toute sa vie.

Digitized by Google

Lyon est encore sous le joug d'une multitude de préjugés. Les doctrines humanitaires, si opposées à ce qu'on nomme l'esprit étroit de localité, ne l'ont pas envahi entièrement, et, malgré les conquêtes récentes du socialisme, on y aime sa ville natale. Les jouissances intérieures ne sont pas remplacées, dans toutes les maisons, par ce luxe stupide et matérialiste qui oblitère les qualités du cœur. Ainsi, les hommes qui conservent le culte de la famille, regrettent l'ancien couronnement de la colline, comme un souvenir de leur jeunesse; c'est celui de nos parents et de tout ce qui nous a été le plus cher; c'est le témoin de notre vie, de nos plaisirs comme de nos chagrins; toutes les mères ont élevé leurs enfants dans des idées de vénération pour Fourvières, et, si les agitations et les dissipations de la vie les ont amoindries, il en subsiste encore assez pour réveiller une légère idée religieuse, et je dirai même un peu de poésie.

Le vieux Fourvières est le signe qui s'identifiait avec la ville de Lyon. De plusieurs lieues à la ronde on apercevait le modeste clocher. On disait de l'homme, sans pratique des voyages, qu'il n'avait jamais quitté le clocher de Fourvières. Maintenant, presque noyé au milieu d'une masse de bâtiments, le nouveau campanile est devenu simplement un détail, malgré ses proportions considérables. Il n'est plus le seul dominateur de la colline, et il partage sa souveraineté avec un grand nombre de constructions, dont quelques-unes sont de dimensions colossales. On peut presque dire que le lien, représenté par un signe sensible, qui unissait au loin les environs à la ville de Lyon, n'existe plus, et je ne sais même pas si l'influence religieuse de Fourvières n'en sera pas un peu affaiblie.

Ne dites pas que j'exagère. Les populations sentent plus qu'elles ne pensent. Le symbole est la chose qui les frappe,

Digitized by Google

et les croyances sont plutôt le résultat de l'impression et de l'habitude que du raisonnement. Lorsque les masses deviennent raisonneuses, elles perdent bientôt la foi. Vous crierez tant que vous voudrez à la superstition : il n'en est pas moins vrai que si vous substituez à la madone actuelle de Fourvières, informe spécimen de la naïveté antique, mais avec laquelle les yeux des nombreux pélerins sont familiarisés, une Vierge irréprochable au point de vue de l'art, la confiance et la dévotion diminueront considérablement. Il est des habitudes que des philosophes froids et secs appelleront superstitions, et que d'autres, plus instruits de la nature de l'homme, respecteront. Joseph de Maistre a dit : « La superstition est un ouvrage avancé de la religion, qu'il ne faut pas détruire; car il n'est pas bon qu'on puisse venir sans obstacle jusqu'au pied du mur en mesurer la hauteur et planter les échelles (1). »

La cause des regrets, qui ont accompagné la disparition du vieux Fourvières, a donc sa source dans un sentiment, qui pour moi est très-respectable et très-honorable. Le progrès moderne tend à effacer toute couleur locale, et, pour parvenir à son but, il cherche à détruire le culte pieux des souvenirs. Les hommes qui résistent un peu à cet effacement général sont représentés comme des êtres ridicules. On a poussé l'oubli de la convenance jusqu'à plaisanter grossièrement sur cet héritage d'ordre et de probité, qui distingue encore parmi nous beaucoup de familles, et qui nous empêche de suivre le pas progressif de la capitale du monde civilisé.

(1) Soirées de Saint-Pétersbourg. t. 2, p. 264. Lyon, 1822.

Je ne prends pas à la lettre cette apologie de la superstition. Le bon sens des lecteurs saura parfaitement poser la limite, et si je cite un passage du célèbre écrivain, je déclare cependant que j'ai peu de sympathie pour ses terribles doctrines.

Digitized by Google

En vérité, je suis étonné que, malgré l'envahissement des habitudes de bourse et de luxe, le commerce de notre ville ait conservé un assez beau renom d'honnêteté pour être justement couvert de ridicule par les raffinés de progrès et de civilisation. Ces messieurs s'efforcent chaque jour de faire de la France une nation qui ne se règlera plus que par la tête, et repoussera toutes les saines pensées dont l'origine est dans les facultés affectives du cœur. Par compensation, il y aura un immense mouvement; les fortunes s'élèveront aussi vite qu'elles se détruiront; les hommes, partisans d'une existence calme et modérée, seront déclarés citoyens inutiles; si Horace subsiste encore, on supprimera dans les nouvelles éditions le *beatus ille qui procul negotiis;* et la vie sera tellement remplie d'événements, qu'à trente ans on arrivera à l'âge de la décrépitude. On vivra en chemin de fer.

Quoi qu'il en soit, malgré notre esprit routinier, malgré notre attachement au vieux Fourvières, la colline s'est transformée, et tout fait pressentir un changement bien plus radical. Il faut en prendre notre parti.

Acceptons donc ce qui a été fait. Je me permettrai cependant d'exprimer mon opinion sur ce qui existe, et de donner quelques conseils sur les projets à venir. Je regrette beaucoup que les Jésuites n'aient pas imprimé plus de caractère à leur grand bâtiment. L'étranger, qui n'en connaît pas la destination, ne dira jamais en le voyant pour la première fois: voici un établissement religieux, un couvent. On pouvait, ce me semble, facilement indiquer le but, en profitant naturellement de la nécessité où se trouvent les Pères d'avoir une chapelle. Cet Oratoire, placé ostensiblement à l'extérieur, serait devenu une étiquette parlant à tous les yeux. En outre, c'eût été un prétexte très-rationnel d'embellissement; les idées pittoresques d'un architecte pouvaient y trouver un

Digitized by Google

légitime encouragement, et la population de Lyon un dédommagement à ses regrets.

Le clocher, bâti avec beaucoup de soin, un assez grand luxe d'ornementation et de superbes matériaux, ne me paraît pas d'une forme agréable. On a voulu faire du nouveau, et je ne crois pas qu'on ait été heureux. J'aurais préféré une élégante flèche gothique ou un campanile bysantin. Vainement j'éloigne de mon esprit cette idée ridicule — qu'on me permette l'expression, — mais je vois toujours un bonnet de coton surmonté d'une houppe.

La tour de l'Observatoire n'a pas beaucoup exercé le génie de feu Pollet. Elle a emprunté sa forme à toutes les gaînes de cheminées qui figurent sur nos maisons. Quelles illusions ne se fait-on pas sur le mérite de ses enfants? Je me souviens que son auteur en était tout orgueilleux. Il l'avait fait lithographier dégagé de son entourage, et l'on m'a assuré que, dans un voyage à Rome, il emporta avec lui un certain nombre d'épreuves, qu'il cherchait à échanger contre des dessins d'artistes. Cette prétention naïve fit beaucoup rire.

Malgré la critique que je viens de faire des détails, j'avoue que l'ensemble de Fourvières présente une très-belle masse. Je recommande la silhouette qui couronne la colline et s'agence si parfaitement avec les pentes de la Croix-Rousse, lorsqu'on se promène aux Brotteaux, dans les environs de la Tête-d'Or, à l'heure où le soleil tourne à l'ouest. Le bâtiment des Jésuites corrige ce que le reste pourrait avoir de trop maigre; il lui donne une base, et accidente les lignes très-pittoresquement.

Ce que l'opinion publique poursuit spécialement de son indignation, c'est la tour de l'Observatoire. Beaucoup de gens répètent le *delenda Carthago*, et, n'était la question d'argent, sa démolition populaire serait à l'ordre du jour. Je ne partage pas cette idée. Je pense, au contraire, que

Digitized by Google

l'existence de la tour est nécessaire, et que sans elle le clocher deviendrait d'une maigreur étonnante. Elle sert de passage entre lui et les fabriques sous-jacentes extrêmement basses. C'est un soutien, dont l'enlèvement détruirait une certaine harmonie entre des parties très-hétérogènes. Je désirerais seulement qu'il fût possible de modifier le sommet de cette tour, au moyen d'une tête formée du dernier étage, en avancement sur le corps, et soutenue par un système de consoles un peu massives. Je n'oserais pas prononcer si l'Observatoire devrait être légèrement abaissé. En l'état, sa hauteur, vue de beaucoup de points, me semble bien proportionnée. On m'objectera quelques autres positions où les yeux demandent légitimement un abaissement. Je ne pourrais pas trouver cette exigence injuste; mais, en toute chose il est facile de trouver un côté vulnérable. L'exception ne doit pas constituer la règle. Je pense qu'avant de se décider on devra étudier la question avec le plus grand soin, et ne pas agir sans mûre réflexion.

Pendant que je discours ainsi sur l'avenir de Fourvières, sans songer au mouvement qui emporte le siècle, la spéculation industrielle s'apprête, non pas à embellir, mais à mettre en exploitation le *forum vetus*. J'ai parlé, dans un précédent article, d'un pont suspendu destiné à réunir les Chartreux et les Carmes-Déchaux; aujourd'hui, il est question d'un chemin de fer qui, partant du bas de la ville, arrivera au sommet de la colline. Quelle sera la conséquence de ce sublime projet? La facilité de l'ascension conduisant la foule à Fourvières, nous verrons s'y établir un nombre infini de cafés, cabarets et guinguettes. Au calme succéderont les chansons des ivrognes, et le pélerin se trouvera porté dans un milieu peu favorable au recueillement. Que dis-je, y aura-t-il encore des pélerins? Je ne sais pas si celui qui arrivera sans peine jusqu'à l'entrée de la chapelle croira

Digitized by Google

avoir fait un pélerinage. La difficulté de la montée entrait certainement pour beaucoup dans la satisfaction intérieure du fidèle. Mais quand l'industrie s'emparera de lui, le mettra dans une boîte, et, en deux ou trois minutes, le transportera sur le seuil du sanctuaire, sa conscience lui dira qu'il n'y a aucune vertu dans son acte, car la vertu n'est pas autre chose qu'un effort sur soi-même, à moins cependant que le danger du voyage n'exige de sa part une certaine abnégation de la vie.

Le péril de l'ascension projetée n'a rien qui doive étonner. Le développement excessif des entreprises industrielles conduit à faire moins de cas des voyageurs que des marchandises. L'exemple des États-Unis, le pays modèle en fait de progrès matériel, nous apprend à quel point l'indifférence pour la vie humaine est portée, quand il est admis en principe que l'homme est créé et mis au monde uniquement pour *faire des dollars*. Comment envisagerait-on au-delà de l'Atlantique une somme annuelle de trois mille morts violentes, s'il y avait eu vingt mille émigrants d'Europe ? On solderait simplement le compte par un bénéfice de dix-sept mille nouveaux citoyens. On aurait fait un magnifique inventaire, et la satisfaction du peuple américain serait complète et sans mélange de regrets.

Nous n'en sommes pas encore arrivés à cet idéal de progrès. Dieu veuille que nous restions longtemps en retard ! Mais quand on voit chaque jour tant d'esprits abêtis par le culte exclusif des intérêts matériels, quand on entend tant de gens, dont la conversation stupide roule du matin au soir sur les péripéties de la bourse, l'avenir intellectuel et moral de la France se présente sous de tristes couleurs.

PAUL ST-OLIVE.

Digitized by Google

# F. R. DE LA MENNAIS.

## APERÇU SUR SA DOCTRINE PHILOSOPHIQUE.

---

Un homme vient de quitter ce monde après l'avoir rempli de tout ce qu'une vie intellectuelle peut réaliser de gloire, de scandale et de bruit.

Successivement prêtre royaliste, prêtre philosophe, prêtre démagogue et prêtre renégat, il a épuisé, dans l'accomplissement de ces diverses évolutions de son intelligence et de son âme, toutes les puissances d'un talent splendide, d'un indomptable caractère, d'une sincérité réelle et d'un incontestable désintéressement. Prêtre de Jésus-Christ, il a faussé la foi jurée ; ardent défenseur des trônes, il a audacieusement passé dans la bande de leurs démolisseurs ; philosophe de haut rang, il est descendu dans le bas-fond des pires vulgarités de la doctrine démocratique. Mieux encore, suivant en cela la marche inverse des idées actuelles, le prêtre s'est fait mécréant, le royaliste s'est fait révolutionnaire, le philosophe s'est fait sophiste, alors précisément qu'éclairé par d'éclatantes catastrophes, les mécréants mêmes se faisaient fidèles : les révolutionnaires, royalistes : et les sophistes, philosophes. Et l'infortuné, sous le poids humiliant de tant d'apostasies de l'esprit et de l'âme, trouvait cependant encore en lui-même assez d'audace pour redresser la tête et se poser en Jérémie de la raison, au milieu des ruines de ses pensées.

Digitized by Google

Puis, après cette vie d'athlète, mêlée à toutes les agitations scientifiques, politiques et religieuses de son âge, après ces incessantes transformations d'esprit qui auraient dû engendrer au moins en lui une modeste défiance de ses forces, après ce long désenchantement d'efforts évanouis et de vaines recherches d'utopies, à travers les tempêtes si imprudemment provoquées par lui-même sur l'océan de l'inconnu ; après, dis-je, tous ces excès de l'esprit, on a vu cet homme reposer tranquillement sa tête sur l'oreiller d'une doctrine qui lui semblait nouvelle, et, se drapant dans les plis de sa défroque philosophique, s'arranger pour y finir à la façon des sages antiques, avec des sentences et même des prophéties sur les lèvres ; puis mourir enfin, au dire de ses nouveaux amis, avec une sérénité d'âme et une tranquillité d'esprit telles qu'elles ont glacé de stupeur tout homme pénétré du sentiment de l'unité de la vérité et des responsabilités qu'elle impose.

Cet homme étrange, qui ne le nommerait ? n'est autre que M. l'abbé F. R. de la Mennais.

Assurément une telle vie est l'un des plus singuliers phénomènes de l'ordre moral qu'ait produit notre époque. Du cercle étroit de la biographie anecdotique, elle passe dans la large sphère de l'histoire de l'âme humaine ; elle provoque l'esprit comme un problème qu'on doit résoudre ; elle le suspend et le déconcerte ; car on ne se peut faire à l'idée de tant d'intelligence associée à tant de versatilité et de sécurité.

Mais qui pourra rendre compte de ces incroyables changements ? qui en signalera surtout la cause originelle la plus efficiente ?... Utile labeur ! mais grand labeur !

Les uns croiront la trouver dans cette infirmité incurable de toute intelligence humaine, si nettement posée, du reste, en principe par cet homme lui-même en tête de ses théories premières. Mais cette explication est faible et tourne au cercle vicieux ; car l'œuvre, quelle qu'elle soit, atteste l'ouvrier, et fournit à chacun de ses lecteurs, même les plus hostiles, les preuves manifestes de l'énergie d'esprit la plus puissante.

Les autres, mieux avisés, peut-être, scruteront le cœur de

Digitized by Google

cet homme et son inflexible nature, et penseront pouvoir attribuer ses désertions successives d'une vérité d'abord si généreusement professée, aux mystérieuses réactions d'un orgueil insatiable ou froissé. Sans doute, la vie de cet homme peut prêter à semblable reproche ; et il y a, à la cuirasse philosophique dont il se couvre, des défauts qui permettraient à un adversaire habile et bien renseigné de lui porter un tel coup jusqu'au cœur. Mais qui donc pourrait à coup sûr pénétrer le cœur de l'homme, quand l'homme est souvent à lui-même un abîme si insondable ? L'orgueil qui n'est point prouvé par un fait ou par un aveu est comme s'il n'était pas ; c'est un mot sonore que l'on doit rejeter, comme on proscrit les injures de toute polémique vraiment raisonnable. A Dieu seul de sonder les cœurs et les reins ; aux hommes de respecter l'inviolabilité de la conscience, et de supposer toujours dans un adversaire la loyauté d'une bonne foi relative, qui excuse, au moins, si elle ne justifie pas celui qui erre.

D'autres enfin, s'adressant exclusivement aux idées religieuses pour s'expliquer ces désordres intellectuels, considéreront ces changements successifs comme de successives punitions de l'abandon de la vérité chrétienne catholique qui l'avait, d'abord, armé son chevalier avec une si absolue confiance. Ce sera, à leurs yeux, la déchéance après la félonie : félonie et déchéance qui les autoriseront à accomplir eux-mêmes la suprême dégradation. Mais, sans contester l'auguste autorité de jugement et même de juridiction pénale de notre foi sur les esprits, il est néanmoins permis de faire remarquer que cette autorité, essentiellement spirituelle, n'a de puissance que sur les esprits de *bonne volonté*, et que ses décisions ne sont qu'une lettre morte contre ceux qui se cantonnent tristement dans le simple ordre naturel et refusent à leurs ailes les horizons supérieurs de l'ordre surnaturel et divin.

Sans doute c'est à l'abandon par lui de l'église catholique, que doivent être attribuées toutes les opinions graduellement descendantes de cet homme éminent ; car toutes les vérités s'engendrent, se touchent et se résument en une seule qui est Dieu

Digitized by Google

lui-même, objet suprême de la seule vraie religion. — Mais pourquoi a-t-il abandonné l'Eglise? là est toujours la question. — Que les premiers donc disent : impuissance ; les seconds : orgueil ; les troisièmes : impiété ; ces solutions isolées ne sauraient suffire ; car elles ne sont chacune, dans le fond, que l'allégation d'un fait intime bien difficile à constater. Elles ont de plus, il faut bien le dire, le grave inconvénient de prêter à des interprétations injurieuses de la part des ennemis de l'Eglise, toujours empressés et ravis de mettre sur le compte des regrets et du dépit, que doivent lui inspirer, selon eux, d'aussi éclatantes défections, les condamnations dont elle frappe, avec tant de droit pourtant, de si hautes mémoires. En effet :

L'erreur religieuse, qui est essentiellement anarchique, ne comprend pas la force des principes constitués. Elle ne reconnait, et encore avec quelle répugnance! que les supériorités naturelles et de fait. Et c'est pourquoi nous voyons les ennemis de l'Eglise se grouper, d'ordinaire, derrière les intelligences supérieures qui formulent le mieux leurs erreurs, et les prendre pour ses chefs, avec une modestie qui serait très-méritoire en ces indépendants, si elle ne leur était imposée par la rage de leur personnelle impuissance! Ainsi raisonnent-ils de l'Eglise. Ils lui supposent pour chefs, ceux qui ne sont que ses soldats obéissants ; et lorsqu'ils les voient trahir la cause sainte et passer dans leurs rangs, ils battent des mains comme si l'Eglise était décapitée. Vain espoir! Si grands, si regrettables que soient à ses yeux les services de ses enfants les plus puissants par la pensée, l'Eglise n'en a pas besoin pour vivre ; et lorsque ces enfants, privilégiés de Dieu pour sa défense, prévariquent, elle n'a à s'émouvoir de leur abandon que pour eux et non pour elle ; elle les pleure comme une mère ses fils premiers-nés : mais sa puissante hiérarchie ne souffre pas plus de la chûte de Tertullien et de Luther qu'elle ne gagne à la persévérance d'Athanase et de Bossuet. Gardienne et interprète d'une doctrine qui vient de plus haut que le génie et le talent, elle la porte avec cette confiance absolue que Dieu lui a donnée, dès les premiers jours, en choisissant les faibles pour confondre les forts, et les fous les sages. La folie de la



Digitized by Google

Croix ne craint ni ne désire la sagesse de la raison humaine. Si parfois elle accepte ses services, elle ne les accepte que comme d'un auxiliaire soumis; et, du jour où l'auxiliaire se veut faire maître, il lui suffit d'un mot pour réduire à néant cette audace, et faire le vide de l'horreur ou de la pitié autour de ces parodistes du premier Lucifer.

Que les libertins religieux accueillent alors ces transfuges avec transport; que cette robe de prêtre profanée qu'ils ont en si grande haine soit une livrée qui leur plaise dans ce volte-face de croyances accompli à leur profit; qu'ils poussent même l'abnégation jusqu'à effacer de leur souvenir les mordants sarcasmes décochés contre eux, la veille, par leur rallié du jour, il n'y a rien là qui nous étonne; et il faut même que cela soit. Ces hommes doivent agir de la sorte, pour nous donner la juste mesure du peu de foi qu'ils ont en la puissance de leurs seuls principes. Ils ne croient qu'à l'indépendance absolue de la raison de l'homme, et l'on peut bien dire que de renégat à indépendant il y a peu de distance. Ainsi se grossit l'armée de l'anarchie; et cela seul suffirait pour la prendre en pitié profonde de la voir s'en applaudir et s'en glorifier!

Evidemment, au milieu de cette grande contradiction que soulève une telle vie entre les hommes religieux et les impies, chacune des critiques indiquées ci-dessus ne peut à elle seule terminer le débat; et ce n'est pas trop de la réunion en un seul faisceau de tous les éléments de jugement pour en finir avec un pareil justiciable.

Donc puisque le rationalisme humain s'est fait son champion, ne serait-il pas bon qu'il fût, par contre aussi, son accusateur et son juge?... Passer au crible de la simple raison tous ces débris de systèmes entassés en volumes par leur auteur dans des buts si divers et pulvérisés par les foudres de l'Eglise, pour voir dans quelle proportion sont les atomes de vérité humaine qu'ils peuvent renfermer avec les erreurs qui les constituaient, ne serait-ce pas encore une œuvre utile : une œuvre digne de compléter, ou du moins de rendre (humainement parlant) plus manifestes à tous les esprits, même les plus rebelles, les hautes

Digitized by Google

décisions qui ont frappé les doctrines de cet homme au nom de Dieu même ?... Nous le croyons et nous aimerions à l'accomplir nous-même avec tout le zèle que la foi a mis en nous ; mais, pour le bien faire, ne faudrait-il pas, et plus de science que nous n'en avons, et plus de temps que la majorité des lecteurs n'en veut consacrer à ces choses ?

Force nous sera donc, pour ce double motif, de renoncer à suivre pas à pas le fil sinueux de la pensée-mère de l'auteur à travers tous les riches détails d'art et de poésie qui le recouvrent dans ses nobles œuvres, et de nous contenter de signaler les généralités les plus hautes de ses doctrines à partir de son brillant point de départ jusqu'à sa déplorable fin. Peut-être même qu'ainsi condensées, ces appréciations seront plus saisissables pour tous les esprits.

Le plus réel reproche que semble mériter la vie intellectuelle de M. l'abbé de la Mennais, celui qu'on lui a le moins épargné, c'est évidemment d'être inconséquente et, par là même, remplie des plus incroyables contradictions. C'est là l'argument qu'on juge le plus irrésistible contre lui ; et, lui-même l'a bien senti, lorsque, honteux de ses opinions anciennes en face de ses nouveaux amis, il semble leur demander grâce pour la faiblesse de son esprit en considération de sa sincérité.

A coup sûr, si la véritable philosophie humaine n'est que principe, déduction logique et conclusion, si elle doit être, en un mot, une comme la vérité son divin objet, c'est un fâcheux reproche à encourir que celui de contradiction et d'inconséquence ; et nul n'autorise mieux contre lui les sévères jugements, les inductions passionnées et les récriminations amères: nul ne s'annulle plus absolument que celui qui l'encourt. C'est le vrai découronnement du génie par ses propres mains ; c'est son suicide le plus honteux !

C'est si grande chose, en effet, que de mettre dans sa vie cette unité successive de pensée qui apparaît sur elle comme un long reflet de l'immuable et éternelle unité de Dieu ! C'est à ce sceau sacré que sont marqués tous les vrais grands hommes. Il sem-

Digitized by Google

ble qu'ils n'en puissent et doivent porter d'autres, et que tout contact, même antérieur, de l'erreur comme du vice, soit pour eux une sorte d'amoindrissement.

Or, tous ont dit que M. l'abbé de la Mennais avait effacé de son front cette auguste empreinte; et tous se sont plu à signaler au mépris ou du moins à la pitié des esprits, un esprit qui avait ainsi passé la première partie de sa vie à réfuter d'avance la seconde, et la seconde à scandaliser la première. C'est déjà, hélas? un bien grand malheur pour sa mémoire que ce résultat incontestable; car c'est la suppression et la réduction à zéro, opérée par lui-même, de tous les efforts de son talent pour l'expansion d'une vérité quelconque; c'est le réciproque sacrifice de lui-même par un autre lui-même.

Mais a-t-on bien pris garde qu'on ne jugeait ainsi cette œuvre, que (s'il m'est permis de parler de la sorte) sur l'écorce des idées et leur apparence extérieure; et que c'était faute de voir d'ensemble et de pénétrer l'intime essence de cette doctrine qu'on la supposait ainsi contradictoire.

C'est là ce que nous croyons fermement. Selon nous, c'est à tort qu'on caractérise ainsi l'œuvre de M. de la Mennais. Nous la croyons, au contraire, parfaitement une et simple; et, dût cette affirmation être considérée comme un paradoxe, nous osons dire que cette vie relève en réalité d'un seul principe. Mais, si l'abbé de la Mennais n'a pas commis le crime intellectuel des contradictions volontaires, il est juste de dire aussi, dès à présent qu'il a encouru la déchéance, sinon aussi coupable, du moins plus humiliante, de la conséquence involontaire dans le faux. Qu'on pèse bien ces paroles.

Oui, cet homme n'a été qu'un talent et non point un génie, parce qu'il s'est trompé sur sa pierre angulaire qu'il a choisi mauvaise, et que, voulant construire pour la vérité sur ce fondement, il a forcément, au contraire, construit pour l'erreur : à son insu d'abord, et plus sciemment ensuite, parce que la logique a dû naturellement avoir raison d'un aussi grand esprit.

L'abbé de la Mennais a été conséquent, mais conséquent dans l'erreur imprudemment prise pour base; et, à ce titre, force lui

Digitized by Google

a été de renier successivement toutes les vérités inconciliables avec cette erreur fondamentale. Tel est, croyons-nous, le jugement que la philosophie la plus impartiale doit prononcer sur cet homme, d'ailleurs, si remarquable : jugement, qui, s'il est bien motivé, mettra en lumière une grande vérité trop souvent méconnue, à savoir : que la logique essentielle est la raison de tout ; qu'elle pénètre tous les événements, toutes les choses ; qu'elle domine tous les esprits, et qu'il n'en est aucuns, quels que grands qu'ils soient, qui puissent s'affranchir de cette royale domination.

Cette vérité est bonne à prêcher en tout temps, mais surtout en celui où le mépris du principe et l'omnipotence de l'habileté seule sont érigés en foi commune ; où les hommes se croient, en d'autres termes, assez puissants pour déduire : dans l'ordre idéal, le vrai du faux : dans l'ordre moral, le bon du mauvais : dans l'ordre matériel, la conservation de la révolution : et dans l'ordre politique enfin, la monarchie de la démocratie même !

Comprend-on maintenant qu'une étude sur M. l'abbé de la Mennais soit autre chose qu'une biographie et qu'elle prenne les proportions d'un grand enseignement.

Si nous voulions, dès l'abord, caractériser la fausse voie philosophique qu'a suivie cet homme, nous pourrions dire,— en nous servant, du reste, des mots qui vont suivre dans un sens purement scientifique et en mettant à part toutes les passions philosophiques et politiques qu'ils soulèvent, — que cette voie n'a été autre que celle de ce rationalisme démocratique absolu, qui, depuis si longtemps révolutionne sans relâche au milieu de nous, et la religion, et la philosophie, et la société elle-même. *Autorité de la raison humaine par le nombre :* voilà tout le système philosophique de l'abbé de la Mennais, depuis l'*Essai sur l'indifférence* jusqu'aux dernières paroles de son agonie : voilà le principe de tous ses écrits et de toutes ses actions ; voilà la cause primordiale de tous les excès et de toutes les variations de ses théories religieuses ; car l'*Autorité* est une comme la vérité qui est sa divine raison d'être ; et, pour la philosophie

Digitized by Google

comme pour la politique, elle doit venir, par conséquent, d'en haut, non d'en bas. Or, l'esprit démocratique, dans tous les ordres, dissout pour absorber et dissoudre encore toute hauteur; et son principe est nécessairement en bas.

Expliquons-nous :

A l'époque où l'abbé de la Mennais fit sa lumineuse apparition dans le monde philosophique, nous en étions aux derniers jours du Sensualisme épicurien du XVIII^e siècle, et déjà on commençait à pressentir l'aurore de la résurrection parmi nous du Spiritualisme cartésien. Que l'abbé de la Mennais répugnât aux mollesses impies du premier de ces deux systèmes de philosophie, il suffit, pour s'en convaincre, de relire ces pages d'une raison si haute dans lesquelles, s'autorisant des anathèmes de saint Paul, on le voit résumer toutes les agitations, toutes les luttes de ce bas monde dans le grand et éternel combat de la Chair contre l'Esprit. Et n'est-ce pas lui enfin qui a dit, avec une si remarquable finesse : *que la volupté est l'orgueil des sens comme l'orgueil est la volupté de l'intelligence ?*

Mais, quelle qu'ait été, d'autre part, la véhémence de la polémique de l'abbé de la Mennais contre le Spiritualisme de Descartes, il n'est pas aussi facile d'affirmer qu'il n'eût aucune sympathie, instinctive, latente, involontaire pour la méthode purement rationnelle de ce philosophe; et que cette sympathie, exagérée aussi, pour les droits de la raison humaine, tant justes soient-ils! n'ait pas été, en lui, le commencement d'un entraînement vers ce Rationalisme absolu, qui en est le dangereux excès, et que Fr. de Schlegel nomme, avec si grand sens, le paganisme moderne de la raison humaine.

C'était, au point de vue religieux, un assez triste temps que celui dont nous parlons. Le petit troupeau des fidèles, déjà bien décimé par l'incroyance toujours en règne, s'y pouvait diviser en deux parts composées : l'une, d'âmes qui croyaient sans esprit : l'autre, d'esprits qui croyaient sans âme : foi puérile et chétive dans les uns, froide et inféconde dans les autres. Quant aux chrétiens qui osaient associer pleinement et leur intelligence et

Digitized by Google

leur cœur pour payer à Dieu le tribut parfait et entier d'une foi raisonnable et d'œuvres vraiment spirituelles, en un mot, quant aux chrétiens de toutes pièces, c'est-à-dire également convaincus et enflammés pour les choses saintes, ils étaient rares comme les fruits sur les arbres après une tempête. Les choses de la Religion, si habilement reléguées par ses ennemis dans l'enceinte des temples, étaient tellement isolées des choses de la science qu'elles scandalisaient par leur simplicité et leur humilité apparentes l'orgueil des esprits, jetés avec passion dans les voies d'une science devenue si fascinatrice par l'audace de ses allures et l'absolu de ses prétentions.

Quoi d'étonnant alors que la pensée vînt à l'un des plus fiers croyants de ce temps, que ce serait relever la foi d'une véritable déchéance que de démontrer scientifiquement sa rationalité, et asseoir ses vérités les plus mystérieuses sur les propres bases d'une plus saine philosophie humaine? En un temps de si grand orgueil philosophique et scientifique, cette pensée devait sourire aux esprits même les plus dévoués à la vérité chrétienne. Que dis-je? elle devait surgir, d'elle-même, et comme à leur insu, dans toutes les fortes intelligences. Que de Titans depuis Atlas ont cru leurs épaules de force à porter le Ciel! Or, il était dans les destinées de la philosophie épicurienne, au milieu de nous, que cet effort fût tenté à son déclin de même qu'à son commencement. Comme réagit d'abord Descartes contre Montaigne et même Gassendi, ainsi réagit plus tard l'abbé de la Mennais contre Locke et Condillac. Ces deux réactions eurent même caractère et même loyauté originels. Leurs auteurs, tous les deux, voulurent, en effet, en finir au nom de la raison humaine, l'un avec le libéralisme irréligieux, l'autre avec l'irréligion libertine. Mais tous deux, quoique par des moyens divers, firent arriver les esprits à des résultats également néfastes, parce que ce n'était pas dans les moyens que chacun choisissait qu'était le danger, mais dans le milieu trop purement humain où chacun de ces philosophes entendait les employer.

La philosophie strictement cartésienne, n'avait pas dû séduire l'abbé de la Mennais; car il pouvait la juger à ses œuvres.

Digitized by Google

et il lui avait été facile de constater que le dogmatisme individuel était la cause première de cette anarchie intellectuelle, qui, depuis lors, a progressivement envahi le monde de la pensée, et, par celui-ci, le monde matériel. La fausseté logique de ce système lui était assez démontrée par le fait de la faillibilité de l'homme, si proverbiale, si évidente pour tous et surtout pour le prêtre qui croyait si ardemment alors à une chute originelle et à ses lamentables conséquences. A ses yeux, l'homme, d'ailleurs, ne pouvait à point s'isoler de l'homme, parce que le langage, la parole, cet élément assurément traditionnel si nécessaire à la pensée, les lie entr'eux nécessairement, et que, de plus, il lui paraissait au moins singulier que l'homme commençât par s'abstraire lui-même pour se chercher et se démontrer lui-même à lui-même.

Delà, dans l'ordre de la simple philosophie humaine, delà, dis-je, à se jeter en plein dans le système du traditionnalisme humain il n'y avait qu'un pas; et l'abbé de la Mennais le fit avec cet absolutisme de généralisation qui l'empêcha toujours de rien faire à demi.

« Ce qu'un seul, dit-il, ne peut, en fait de certitude, tous le peuvent. » Et, ce disant, il dénia du même coup les prétentions exclusives de la raison individuelle, et érigea en dogme l'*Autorité* de la raison humaine générale. A l'homme il substituait l'Humanité; mais ce n'était toujours que l'homme, seulement avec le *nombre* de plus.

Sans doute s'il eût simplement voulu dire que les efforts généraux de l'Humanité, pour la recherche et la reconnaissance du vrai, puisent, le plus souvent, dans l'assentiment du grand nombre une garantie de qui les rend, d'ordinaire, supérieurs à ceux de l'homme isolé; s'il eût placé et maintenu bien au-dessus de ce critérium de probabilité les dogmes de la vérité traditionnellement et surnaturellement révélée et perpétuée; s'il n'eût fait, en un mot, du sens commun, comme d'autres l'ont fait du sens individuel, qu'un moyen d'incontestable utilité dans la recherche et la reconnaissance de certaines vérités de premier ordre, il eût été possible de lui passer ces

Digitized by Google

affirmations, tout en faisant néanmoins encore de larges réserves, soit à raison du petit nombre d'hommes qui pensent, soit à raison surtout de l'énormité et de la fréquence des erreurs générales.

Mais tout réduire à des efforts humains, mais faire de l'infaillibilité absolue avec des éléments faillibles, par cela seul qu'ils sont nombreux, c'était faire descendre l'idéal sous le niveau des lois de la matière; car c'était ramener toute la philosophie une simple opération de mathématique et de stastitique. A coup sûr, ce n'était là, ni la faire progresser, ni l'ennoblir.

Mais il y a plus encore : proclamer infaillible de droit cette Humanité qui a pourtant si souvent et si grossièrement failli, c'était, par là même, livrer l'individu idéal, tout lié et tout garotté, au colosse de l'Humanité dogmatisante ; et de même que le Cartésianisme avait produit la désagrégation forcée des esprits, ainsi il était dans la logique que le la Mennaisianisme produisit l'absorption forcée de l'individu dans la masse et par la masse. L'un était l'individualisme de la pensée, l'autre en était le communisme ; et si l'un avait déchaîné l'anarchie universelle dans le royaume de la pensée, il était certain que l'autre y produirait à la longue le despotisme démocratique le plus absorbant. Car, poussée à ses conséquences logiques, la liberté démocratique, dans l'ordre de la pensée comme dans l'ordre des faits, ne peut-être autre chose, quand elle est constituée, qu'un absolutisme collectif, aussi violent qu'irresponsable.

Oui, cela est hors de doute, M. de la Mennais avait ainsi posé, dans sa doctrine du *sens commun*, un principe de *communisme* philosophique que signalent, si l'on peut dire ainsi, les mots eux-mêmes, et qui allait désormais maîtriser sa pensée et le conduire peu-à-peu jusqu'à l'extrême des erreurs religieuses et politiques qu'il combattait alors si énergiquement. En vain exprimait-il la passion la plus ardente (passion, du reste, de toutes les grands âmes) pour la liberté individuelle, il venait de donner au rationalisme collectif son développement le plus extrême; et dès lors la raison humaine n'allait tendre à rien moins qu'à effacer l'individu devant le nombre, et enfin à panthéïser l'Humanité, c'est-à-dire supprimer Dieu lui-même.

Digitized by Google

Les Cartésiens, si rudement traités par l'abbé de la Mennais, l'ont bien compris. Aussi n'ont-ils pas été des derniers à lui reprocher ce faux principe de démocratie philosophique. Singulière coïncidence! ce jugement était à peine arrêté dans notre esprit et formulé, sinon publié, que déjà tombait sous notre main un travail à la fois biographique et critique des plus remarquables (1), dans lequel un des partisans officiels de cette philosophie s'efforçait de démontrer, et y réussissait pleinement : que M. de la Mennais, en introduisant le suffrage universel et les lois des mathématiques dans le domaine de la raison, s'était condamné à tous les emportements politiques qui ont signalé la dernière moitié de sa vie. Ce n'est pas tout, il est vrai, que de signaler un faux principe dans ses adversaires ; l'important est de n'en pas porter un pire en soi-même. Et c'est, il faut bien le dire, le fait des Cartésiens exclusifs. « Vous critiquez, peut-on dire à ce critique, en M. de la Mennais ses allures de démagogue communiste. Prenez donc garde qu'on ne critique en vous vos allures de démocrate indépendant. Il tend, selon vous, au despotisme avilissant du nombre, et comment ne voyez-vous pas que vous tendez, vous, à l'indépendance dissolvante de l'individu? »

Anarchie ou despotisme. C'est à ce double terme qu'aboutira toujours toute philosophie qui ne voudra partir que de l'homme, et qui, confondant en lui la vérité objective et la vérité subjective, fera tout à la fois de cet être fini et borné un être *chercheur* et un être *à chercher*, un être *prouvant* et un être *à prouver*, c'est-à-dire un être qui, en fin de compte, prétend orgueilleusement à se constituer lui-même, et à nommer, par la seule *Autorité* de sa raison ou de ses suffrages, cet être suprême et premier que la foi éclairée d'en haut affirme simplement et adore sous le nom de Dieu.

Hélas ! à quelque école de philosophie que l'on appartienne, il faut bien avoir le courage de se le dire : ces allures de

(1) *Journal des Débats*, 22 mars et 6 avril 1854.

Digitized by Google

méthode absolue ne vont pas à la taille et à la force de l'homme ; et sa plus grande sagesse sera toujours de reconnaître qu'il ne lui est pas donné de pouvoir philosopher rigoureusement, soit isolément, soit collectivement, sans avoir, au préalable, reçu, modestement reçu d'un être plus haut, les primordiales et indiscutables notions des êtres et de leurs rapports. En dehors de cette voie, il n'y a partout que des abîmes entre lesquels il nous faut marcher, le cœur hautement porté vers ce verbe révélateur dont la lumière seule peut *éclairer tout homme venant en ce monde. Sursùm corda !* En haut les cœurs ! Voilà la seule philosophie qui sait tout mettre d'accord, précisément parce qu'elle n'est pas exclusive comme les philosophies humaines, parce qu'elle leur tend à toutes la main, mais pour les attirer et les établir dans ce milieu supérieur où la vraie science, la science des causes, se communique sans réserves à toutes les âmes dans les pures contemplations de l'amour !

L'Église, toute raisonnable qu'elle soit dans sa soumission à Dieu, a toujours prémuni ses enfants contre les excès rationalistes. Aussi, à dater du jour où l'abbé de la Mennais se fut établi dans son système, on peut dire qu'elle préluda déjà contre lui à ses blâmes officiels par la grande contradiction qui s'éleva en son sein entre tous les admirateurs de ce compromettant apologiste.

Et pourtant, tant était grande l'aversion des sages d'alors pour les excès si visibles de la raison individuelle, qu'un grand nombre d'entr'eux applaudit à cette glorification de la raison humaine générale, sans s'apercevoir qu'absolutiser ainsi cette raison générale en la déclarant infaillible, c'était faire pour elle ce qu'on avait fait pour la raison individuelle ,et que, dans cette nouvelle divinisation de l'homme, ce n'était se tromper que du moins au plus : abus d'*Autorité* humaine au lieu d'abus de *Liberté*.

Plusieurs des grands hommes de la philosophie d'alors donnèrent donc à cette philosophie séduisante le sceau de leur adhésion ou du moins la faveur de leur bienveillance. Que si nous y voyons aujourd'hui plus clair, gardons-nous de nous en énor-

Digitized by Google

gueillir. Nous avons pu voir l'un et l'autre système à l'épreuve, et suivre l'expérience qui a fait justice de tous deux.

En effet, telle fut la force d'un faux principe, rigoureusement appliqué, qu'on vit, dès lors, ce glorieux champion de la foi catholique et de la foi monarchique, déserter peu-à-peu cette double cause, et se trouver enfin un jour, autant à sa surprise sans doute qu'à la surprise universelle, dans les rangs de la foule insurgée de leurs plus farouches ennemis.

« Nul moyen de s'arrêter, a-t-il dit lui-même; le principe entraîne; et plus l'esprit a de vigueur et de rectitude, plus il s'égare (1). »

Or, comme il venait de démontrer l'ordre philosophique; ainsi il allait être entraîné à démontrer l'ordre religieux et l'ordre politique lui-même. Il allait, en d'autres termes, prendre ses tendances les plus irrésistibles vers ces opinions communes qui, loin d'être l'expression de vérités générales, ne sont, le plus souvent, que les formules triviales de l'ignorance, quand elles ne sont pas les hypocrites prétextes de l'envie; car les fausses politiques et les fausses religions ne sont jamais que les conséquences de quelque fausse philosophie, de même que la bonne philosophie et la bonne politique ne sont que l'expansion scientifique et pratique de la seule vraie Religion.

Si le temps et les documents nous manquent pour faire ressortir ces allégations d'un historique détaillé de cette vie, nous en avons, du moins, assez pour signaler, à ce point de vue, ses plus grandes époques, ses péripéties les plus critiques.

Ainsi, lorsque l'Église crut de son devoir de mettre ses sévérités en travers des doctrines de cet homme, — sévérités, disons-le en passant, d'autant plus admirables en elle qu'elle les faisait tomber sur un homme qu'elle avait jusque là chéri comme son défenseur, son défenseur jusqu'à l'excès, — on le vit s'insurger

(1) *Essai sur l'Indiff.* Ier vol., p. 479.

Digitized by Google

contre l'Église au nom de l'autorité du sens commun de ces fidèles à foi progressiste, dont il se regardait à bon droit comme le populaire représentant.

Ainsi, lorsque la société politique, alarmée des agressions de ce logicien implacable, crut de son intérêt et de sa sûreté de procéder contre lui avec son code pénal, on le vit s'insurger contre l'autorité sociale d'alors, non point, comme il l'aurait pu, au nom d'une autorité de droit traditionnel injustement supplantée, mais au nom de cette vague autorité de la volonté générale et des intérêts généraux, qui lui inspira d'abord la sauvage et haineuse poésie des *Paroles d'un croyant*, et qui devait plus tard se formuler définitivement dans le *Livre du peuple*, sous les mots si flagellés jadis par lui de *souveraineté populaire*

Ainsi, lorsque revenant en quelque sorte à son point de départ et comme pour harmoniser plus complètement ses idées spéculatives avec les idées pratiques qui en avaient découlé, ce grand esprit écrivit ses *Esquisses d'une philosophie*, on l'y vit s'efforcer en vain de recouvrir des fascinations de son admirable littérature, toutes ces erreurs bannales que professent depuis longtemps les forts esprits de la démocratie rationaliste et les courtisans plus *avancés* de la Déesse-Humanité. Plus de chûte, plus de mal originels, et partant plus de rédemption nécessaire; mais une Humanité en absolue et libre possession de sa destinée progressive, sous la suzeraineté presque nominale d'un Dieu, dont la personnalité indécise va se perdre dans les nuages d'une équivoque métaphysique, voile presque transparent d'un Dieu panthée.

Ainsi enfin, lorsque placé par son principe sur la pente des idées révolutionnaires, ce prêtre égaré se trouva en contact avec tous les ennemis-nés des sociétés constituées, on le vit glisser, de plus en plus, vers ces foules infimes et innommées, au sein desquelles pullule dans une confusion ténébreuse toutes les erreurs possibles sur les choses divines et humaines. En vain ses mains se cramponnaient-elles successivement aux vérités que retenaient encore par instinct les vieilles habitudes de sa foi, il leur fallait s'ouvrir et lâcher prise sous la pression d'une main

Digitized by Google

plus forte, la main de fer de cette logique impitoyable qui pousse les plus audacieux jusqu'au pas de l'abîme. Nul n'avait commencé par une démocratie plus pure, plus évangélique, plus séduisante; nul ne foudroya mieux les excès de cette démocratie spoliatrice et immorale qui n'est que le crime et le vice systématisés: et nul pourtant, en définitive, ne descendit plus bas dans ces régions de *l'égalité* haineuse, où tout droit social s'éteint dans les violences réciproques d'une force stupide.

Chose remarquable! l'homme qui avait cru, avec la plus sincère bonne foi, que du traditionnalisme humain le plus dominateur et le plus inévitable pour l'esprit, il pourrait déduire le christianisme le plus strict et le plus orthodoxe, et même les doctrines de la politique monarchique la plus saine: celui, en un mot, qui avait cru faire de l'*Autorité* avec le seul *nombre*, celui-là a été irrésistiblement poussé, par le ressort de cette doctrine de force, à faire de la licence, de l'insurrection, de l'hétérodoxie; et l'on dit même qu'aux derniers jours de sa vie il a fini par laisser échapper jusqu'au dernier chaînon de cette tradition théologique, à laquelle doit se rattacher tout esprit, sous peine de mort.

C'est qu'ainsi l'a voulu l'absolutisme radical de sa théorie du sens commun et de son prétendu dogme d'*Autorité* philosophico-démocratique; c'est que ce n'est jamais impunément que l'esprit de l'homme abdique en faveur d'autres que de Dieu; c'est que les opinions communes l'ont écrasé sous leur plat niveau; c'est, en un mot, que M. de la Mennais est vraiment mort sous le poids d'un faux principe.

Triste fin de celui qui, dans sa jeunesse, s'était abreuvé à l'intarissable source de la vérité révélée, et que Jésus-Christ lui-même avait marqué au front du titre auguste de ministre de sa vérité et de dispensateur de ses grâces!

Que conclure donc de cette vie si fatalement célèbre, si ce n'est, ce que nous disions en commençant: que la philosophie, ou, pour mieux dire, la métaphysique essentielle est la reine du monde; qu'elle possède, de par Dieu, les esprits en souveraine; et que le

Digitized by Google

génie, le talent, les bonnes intentions et les efforts les plus dévoués au vrai ne sauraient faire fléchir les lignes rigides et fatales sur lesquelles un système de logique vicieuse nous fait marcher vers ses plus imperceptibles conséquences. Sur cette voie de fer, il n'y a point de freins, et il faut rouler jusqu'au saut du précipice.

O hommes! Vous qui vous scandalisez de ces singulières vicissitudes de tant de grands esprits, regardez au fond de leur intelligence et si vous n'y trouvez que des doctrines humaines, ne vous étonnez pas de les voir arriver, comme malgré eux, aux dernières limites de cet orgueil scientifique de l'esprit, bien plus explicatif des aberrations de l'homme que cet orgueil pratique qui a son siége dans le cœur. — Vous qui gémissez sur les ruines que les catastrophes politiques ou religieuses entassent autour de vous, regardez plus haut, et sachez voir dans les régions idéales le principe de la foudre invisible qui vous frappe. Toujours, toujours un lien intime unit les effets aux causes, et toujours cette filiation de l'intelligible s'accomplit par un insensible progrès vers le bien ou vers le mal, suivant le point de départ.

Ainsi la science, qui a son principe en Dieu, retourne à Dieu et porte des fruits de vie; ainsi la science, qui veut avoir son principe en l'homme seul, reste en l'homme; et, sur cette plante vivante, ainsi privée de sa sève nourricière, que peut-il se produire, que la mort?

Dira-t-on donc toujours que les principes ne sont pour l'homme qu'un embarrassant bagage dans sa marche incessante vers de futures destinées, et s'obstinera-t-on à ne voir dans les paroles ou dans les faits que des moyens qu'il peut toujours librement changer pour y atteindre? Fatale morale qui a sa double source, et dans la faillibilité si souvent reconnue des opinions humaines, et dans la commune répugnance à prendre, une bonne fois, leurs bases dans les croyances religieuses révélées.

C'est une grande misère que ce volontaire aveuglement, et c'est à cette infirmité spirituelle qu'il faut attribuer la stérilité des efforts de l'homme pour sauver l'homme et la société humaine.

Digitized by Google

Tout être qui prétend porter en lui-même un principe, qu'on le sache bien ! ne le porte pas impunément.

Et, voilà pourquoi le philosophe rationaliste et le protestant, devenus hommes d'État, sont impuissants à faire de la tradition et de l'autorité véritables ; voilà pourquoi les peuples travaillés de cette double maladie de l'esprit et de l'âme, pourquoi les peuples en qui est conservé et fermente le levain révolutionnaire, sont impuissants à réaliser la conservation héréditaire et à fonder des institutions durables. « Le principe entraîne. »

Ces hommes et ces peuples, qui veulent ainsi associer en eux le oui et le non, le vrai et le faux, sont comme le royaume divisé de l'Évangile : il faut qu'ils périssent ; il faut qu'ils descendent au plus bas de leur erreur, à cette profondeur où l'on se rit de la vérité blasphémée, jusqu'à ce qu'on tombe dans cette torpeur maladive du scepticisme et du dégoût suprême, qui précède la pire des morts, la mort spirituelle.

Tel tu as fini, malheureux la Mennais ; tel, laissant sur ta tombe sans pleurs ce mot lugubre que tu avais placé toi-même au front de ta première œuvre : *L'Impie lorsqu'il est arrivé au fond de l'abîme, méprise* (1) ; tel, dis-je, tu resteras comme le plus mémorable exemple, et le plus déploré, des ravages que peut exercer le venin d'un faux principe dans les esprits les plus énergiques et les cœurs les plus hauts !...

Quant à ton âme, que Dieu seul la juge !.. Qui sait, d'ailleurs, ce que peuvent peser dans la balance des compensations divines, tant de grandes pensées, tant de nobles sentiments, inspirés par toi à tes frères, et, toujours vivants dans tes œuvres premières pour étendre le règne de Dieu et célébrer sa gloire ?... Ce ministère de vérité et d'amour a persisté malgré toi, et intercède pour toi !...

(1) Impius cum in profundum venerit, contemnit. Epigraphe de *l'Essai sur l'indifférence*.

Digitized by Google

Espérons donc en ces derniers retours que récèle souvent en ses plis funèbres la mystérieuse agonie.

Mais, pour nous, instruisons-nous, du moins, à cet enseignement : scrutons nos pensées à la lueur de la foudre qui a frappé ce géant : puis, si nous voulons vivre de cette vraie vie de l'esprit qui est le principe même de la vie du corps, faisons remonter toutes ces pensées jusqu'à Dieu par son révélateur; établissons humblement nos âmes sur le roc immuable de sa foi; et renonçons à tous ces efforts présomptueux de l'esprit, qui ne semblent concentrer l'homme en lui-même ou en l'Humanité, que pour le soustraire, en réalité, à la seule *autorité* vraiment *certaine* ici-bas, l'AUTORITÉ DE DIEU.

Antoine MOLLIÈRE.



Digitized by Google

LES VOIX DE L'ALBARINE, Poésies par B. HUGUES.

Comme les eaux reflètent le ciel, les poètes reflètent les lieux qui les virent naître. Ce sont les miroirs où la nature aime à se reproduire et se contempler ; et comme l'a fort bien dit M. Vingtrinier, dans une trop courte Introduction : « S'il est vrai que les sites au milieu desquels on passe sa vie donnent à l'imagination quelque chose de leur grâce ou de leur sévérité, s'il est vrai que l'homme prenne comme une empreinte du milieu dans lequel il habite, on ne sera pas surpris que les bords poétiques de l'Albarine aient créé des poètes, et que, parmi les enfants nés dans cette vallée, plus d'un ait essayé de chanter le spectacle qu'il avait sous les yeux. » En effet, le Bugey, cette Suisse française, peut, ainsi que la Bresse, citer avec quelque honneur les noms de Michaud, de Gabriel de Moyria, d'Edgar Quinet, de Servan de Sugny, de Rossand, de Jannot, de Philibert Leduc. En voici un autre, celui de M. Hugues, qui, pour être nouveau, n'en est pas moins digne de marcher de pair avec ses aînés.

Ne vous est-il jamais arrivé, dans ce suprême silence de la campagne, nonchalamment étendu sur le gazon de la rive, d'écouter la chanson du ruisseau, et d'y voir se dérouler une à une toutes les scènes joyeuses ou tristes de votre première jeunesse, tous vos amours, toutes vos tendresses, toutes vos illusions passées, eh bien ! c'est là tout le volume de M. Hugues. Le ruisseau du pays natal le poursuit partout de son murmure, l'Albarine se retrouve dans ses vers comme dans sa vie. Que de souvenirs n'évoque-t-elle pas dans son éternelle susurration !

Digitized by Google

Et comme il la connaît bien, comme il l'aime, sa belle rivière :

L'Albarine limpide où l'on voit les laveuses
Battre leur linge blanc, et, folâtrer rieuses,
Mêler leur jaserie au murmure des eaux.

. . . . . .

. . . . . .

On dirait une nymphe à la Grèce ravie,
A travers le vallon, par un dieu poursuivie,
Et par mille détours égarant son vainqueur,
Le long de la saulée avec sa voix sonore
L'appelant, l'agaçant et se cachant encore,
En lui jetant un ris moqueur.

Il n'est pas, sur son sable, il n'est pas une place
Qui de mes pas errants ne conserve la trace
Et n'éveille en mon cœur quelque long souvenir :

. . . . . .

Je connais tous ses rocs couverts de mousse grise,
Tous ses écueils rongés où son onde se brise,
Et tous les blancs cailloux qu'elle roule en son lit ;
Je connais tous les airs, les belles symphonies,
Les hymnes ruisselants de longues harmonies
Que sa voix sans cesse redit.

Que le poète nous parle de l'église où tant de pieux souvenirs nous ramènent ; de la cloche qui sonne pour notre naissance et notre mort ; du cimetière où nous allons enfouir tant de lambeaux de notre cœur avant de nous y dissoudre nous-mêmes ; qu'il chante la maison paternelle qui rit au soleil, l'enclos du voisin, le village tout entier, on se complaît dans ses confidences, on entre dans son intimité, on sent dans tous ses vers l'honnêteté du cœur, le calme d'une vie heureuse et le bonheur du devoir rempli ; on est son ami avant de l'avoir vu. Et comment ne pas l'aimer après avoir lu ces vers :

MON VILLAGE.

A MA SŒUR.

Oh ! non, je ne veux pas quitter l'humble chaumine
Que le ciel m'a léguée au bord de l'Albarine,

Digitized by Google

Et dont le toit modeste est incliné si bas :
Je ne veux pas quitter, comme l'oiseau volage,
Mon berceau fait de mousse et le nid du village
Caché sous la verdure ; oh ! non, je ne veux pas ! ! !

Car je garde un trésor caché dans cette enceinte...
Je le garde, soigneux, comme une chose sainte,
Et mon amour lui voue un culte tout divin :
C'est ma mère haletante au couchant de la vie,
Avant de s'envoler au ciel qui la convie,
S'appuyant sur mon bras pour finir le chemin.

Car je l'ai vu planter cet arbre solitaire,
Couvrant mon chaume entier d'une ombre tutélaire...
Il était si petit, si petit le tilleul,
Que le moindre zéphir, la plus légère haleine,
S'élevant par hasard du milieu de la plaine,
Le pliait mollement comme un faible glaïeul.

Là je courais, enfant, sous les vertes feuillées,
Les pieds sur le gazon, dans les herbes mouillées,
Aux buissons demandant un bouquet, une fleur ;
Au bord des bois épais je courais, le dimanche,
Cueillir, chaque printemps, la première pervenche
Pour la poser, joyeux, sur le front de ma sœur.

D'ici, ne vois-je pas le clocher du village,
Dont le coq tout doré tourne au vent de l'orage
Sur sa flèche, grand mât du gothique vaisseau ?
La cloche, vase plein de notes infinies,
M'inondait autrefois de douces harmonies,
Tandis que je rêvais, couché dans mon berceau.

Ne vois-je pas aussi l'enclos, funèbre asile,
Où tremble, sur les ifs, le feuillage mobile
Que le souffle des morts, la nuit, vient effleurer ?
Sur un tertre tout frais que l'herbe couvre à peine,
Je vois encor la croix, noire comme l'ébène,
Vers le sol triste et froid, se penchant pour pleurer.

C'est là qu'un jour je vins... je suivais une bière...
L'Église la berçait au chant de sa prière,

Digitized by Google

Et la cloche mêlait son cantique de mort :
Mais bien souvent à l'heure où les défunts se taisent
Pour écouter, en haut, les douleurs qui s'apaisent,
Je reviens pour pleurer... hélas ! mon père y dort...

Si je ne voyais plus le clocher du village,
Le cimetière en deuil, l'Albarine, sa plage,
Ses buissons parfumés et mon tilleul en fleur,
Si je ne voyais plus le souris de ma mère,
Oh ! le mal du pays, épine bien amère,
Déchirerait mon sein... je mourrais de douleur...

Non, non, je ne veux pas quitter l'humble chaumine
Que le ciel m'a léguée au bord de l'Albarine,
Et dont le toit modeste est incliné si bas ;
Je ne veux pas quitter, comme l'oiseau volage,
Mon berceau fait de mousse et le nid du village
Caché sous la verdure : oh non ! je ne veux pas ! ! !

Il y a, disons-le pourtant, deux pièces que nous aurions voulu pouvoir retrancher de ce gracieux volume, ce sont celles intitulées : *l'Émeute* et *Une tête coupée*. Rien que ces titres eussent dû les faire rejeter, si déjà, par la forme et par le fond, elles n'accusaient l'exagération et le mauvais goût d'une école littéraire déjà bien loin de nous. C'est un cauchemar au milieu des plus aimables rêves. Jamais l'Albarine n'a pu lui murmurer de pareils vers !... Son Égérie, s'il l'eût consultée, aurait emporté dans son cours ces quelques strophes et lui en aurait inspiré bien d'autres plus dignes du gracieux titre de ce recueil, où le sentiment et la poésie marchent unis et se soutiennent comme deux amoureux de vingt ans, deux cœurs faits l'un pour l'autre.

Léon Boitel.

---

**Mélanges critiques et littéraires** par F. Z. Collombet. Lyon, imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1853.

F. Z. Collombet, l'un des rédacteurs les plus actifs de cette Revue, et l'un des hommes de notre temps dont le dévouement aux lettres a été le plus complet et le plus désintéressé, méritait

Digitized by Google

que sa vie littéraire fût exposée ici même par les soins pieux d'un ami. Nous n'avons rien à ajouter aux pages animées et aux regrets si bien sentis de M. l'abbé Christophe. Nous voulons dire seulement quelques mots au sujet de feuilles détachées, insérées à diverses époques dans ce Recueil, et que M. Vingtrinier vient de réunir et de publier à part sous le titre de *Mélanges critiques et littéraires*.

Plusieurs de ces fragments sont consacrés à la vie et aux ouvrages de Drouet de Maupertuy, auteur d'une histoire de l'église de Vienne; de Salvaing de Boissieu, de Guichenon. On sait que l'histoire et les historiens de Lyon et des provinces environnantes avaient été pour Collombet l'objet d'études très-particulières et qu'il possédait en ce qui les concerne l'érudition la plus variée. Il avait une prédilection marquée pour les érudits d'autrefois avec lesquels on pourrait lui trouver plus d'une ressemblance, car il aimait les recherches pour elles-mêmes, il s'intéressait aux moindres particularités de la vie des hommes qui ont conservé ou mérité de conserver une célébrité, et se trouvait heureux d'avoir relevé une erreur dans leur biographie ou découvert quelque pièce ignorée sortie de leur plume. Il poussait d'autant plus loin la curiosité ordinaire des bibliophiles qu'aucun sujet ne lui était étranger.

A cette qualité essentielle et à cette variété de connaissances il joignait un autre genre de mérite. Ce qui frappe le plus, dans quelques morceaux des présents *Mélanges*, c'est le ton d'honnêteté qui y règne et le but moral qu'ils se proposent. On sent en les lisant que leur auteur est indépendant, libre de toute attache, qu'il vit même isolé, loin des hommes et des choses, connaissant peu Paris et ne voyant guère Lyon que du fond de son cabinet. Si une telle vie a bien ses périls, si elle ne mûrit pas le jugement d'une manière assez sûre et laisse une place inévitable à la misanthropie, elle a aussi des avantages dont il faut tenir d'autant plus de compte qu'ils sont plus rares de nos jours. L'indépendance du caractère relève toujours les qualités de l'esprit. L'humeur de quelques jugements un peu durs portés sur les auteurs contemporains, peut donc être pardonnée aisément à la

Digitized by Google

franchise d'un homme qui avait pour système de n'apprécier les ouvrages littéraires, fût-ce même les chefs-d'œuvre, que par leur seule moralité.

Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture du fragment consacré à l'*Influence de la littérature sur les mœurs et les opinions depuis* 1830 *jusqu'à* 1850. La censure y est souvent juste mais un peu morose. Collombet était plus à l'aise dans d'autres sujets, quand il étudiait, par exemple, les œuvres des Pères ou qu'il faisait la biographie de quelque prêtre dont la vie s'était partagée entre la religion et la science. Il jugeait particulièrement bien les hommes qui avaient, comme lui, vécu loin du monde, au milieu des livres, tels que l'abbé Leclerc et le Père Des Billons, dont le premier fut un bibliophile exercé et le second un humaniste des plus instruits et des plus ingénieux. Il peignait avec naturel et simplicité la modestie et la noblesse de leur existence. Il comprenait leurs goûts qui étaient en parfaite conformité avec les siens ; il faisait à merveille les honneurs de leur érudition, de leur esprit, et, pour tout dire, de leurs vertus. Son *Etude sur Frayssinous* présente les mêmes qualités, bien que la vie de l'évêque d'Hermopolis eût un côté politique d'une appréciation plus difficile. Il y a un charme réel dans ces pages éparses, auxquelles l'auteur n'attachait peut-être pas lui-même une grande importance, mais où, sans le savoir, il faisait son portrait sous des noms empruntés.

DARESTE DE LA CHAVANNE.

---

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE, par Florent LYSEN. Bruxelles, 1853, in-8.

Nous venons de lire avec attention et intérêt un volume qui s'adresse non seulement aux savants et aux penseurs, mais aussi à cette classe nombreuse de lecteurs qui, sans être bien profondément initiés aux secrets de la philosophie, de l'histoire et de la politique, regardent cependant l'existence, les progrès et le bonheur de l'humanité comme chose assez sérieuse pour valoir la peine d'être étudiée. Catholique en religion, nous le croyons, du moins, mais un peu éclectique dans tout le reste, M. Lysen s'attache à découvrir ce qu'étaient la religion, la philosophie, la littérature, le commerce et l'industrie chez les peuples qui ont principalement contribué aux progrès

Digitized by Google

de la civilisation. Son but, dont il ne s'écarte pas, est d'éclairer les hommes sur leurs intérêts véritables, et de leur montrer que la richesse et le bien-être sont indépendants de la forme du gouvernement. Républiques, empires, monarchies, ont produit des grands hommes, d'illustres citoyens ; à toutes les époques et sous tous les régimes, on a trouvé des peuples puissants et heureux ; il a suffi seulement pour obtenir ce résultat d'avoir de bonnes lois, de la moralité, un pouvoir aimé et obéi. C'est là tout le secret.

« Rien n'éveille mieux la pensée, rien ne commande mieux la réflexion, dit M. Lysen, que les violentes commotions politiques tendant à créer un sort meilleur aux classes laborieuses. Au milieu d'elles, on découvre à l'évidence la nécessité du grand principe d'autorité dont on s'est efforcé si fréquemment d'effacer l'existence ou d'atténuer la vigueur ; l'histoire de l'économie sociale et politique de tous les peuples nous le fait voir partout comme indispensable, et, en remontant à la source des souffrances de l'humanité, on applaudit à ses bienfaits. Remarquons cependant que les richesses des peuples sont essentiellement indépendantes de leur organisation politique proprement dite. Un Etat peut trouver sa prospérité matérielle sous toutes les formes de gouvernement, s'il est bien administré. L'histoire des progrès matériels de toutes les nations nous le prouve. La difficulté pour lors ne gît que dans le choix de la forme qui paraît être la plus propre à une bonne organisation, et dans les moyens d'arriver plus promptement et avec plus de facilité aux meilleurs résultats. » « Les siècles passés nous ont suffisamment enseigné le gouvernement que nous devons préférer, » ajoute M. Lysen. Belge et vivant sous un gouvernement parlementaire, l'auteur veut sans doute engager les peuples à goûter les douceurs de ce régime que nous connaissons ; il nous permettra peut-être, à nous, Français, à peine échappés à l'orage, de n'en rien faire pour le moment.

« Aujourd'hui plus que jamais, ajoute notre auteur, le premier besoin de la société est l'ordre. Non seulement la paix matérielle des cités et des campagnes a été troublée, mais d'affreuses lueurs, éclairs sinistres d'un orage prochain, ont révélé à quelles profondeurs le désordre moral était descendu. C'est l'histoire de toute société qui tend à changer des principes qui découlent de la vérité, et qui sont immuables comme elle, qui détruit ainsi sa prospérité matérielle en ébranlant la solidité des bases morales qui en sont le principal appui..... Frappé du bouleversement qui se préparait, j'ai réfléchi et je me suis convaincu sans peine qu'au sein de la civilisation européenne, beaucoup d'esprits avaient à se relever de la dégradation morale où ils sont tombés, que tel était le seul moyen d'obtenir le calme, la paix des états, l'unique base fondamentale qui peut maintenir ou créer l'équilibre dans la richesse publique. Me persuadant que c'est dans le passé qu'on peut lire l'avenir, je l'ai rappelé dans ces études sur l'histoire de l'économie politique, en y joignant les influences diverses dont l'action s'est fait sentir dans la marche des siècles. »

Ce livre, sagement écrit, sagement pensé, révèle mieux qu'un écrivain, mieux qu'un penseur, il indique un honnête homme. Malheureusement il est bien peu de livres qui corrigent, et celui de M. Lysen aura de la peine à pénétrer dans les classes populaires, en vue desquelles il est écrit. Qui donc songe à prendre volontairement un remède, surtout quand on ne se croit pas malade ? Louons cependant M. Lysen de ses efforts, encourageons tous ceux qui, comme lui, désirent le bonheur de l'humanité, mais pour changer le cours des idées, pour ramener les égarés à la sagesse, comptons beaucoup sur la Providence et un peu sur les événements. A. V.

---

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

Digitized by Google

# LA GUERRE D'ORIENT.

## POÈME.

### I.

Le voyez-vous, des bords de la mer Pacifique
Aux bords occidentaux de la froide Baltique,
S'étendre, cet empire, immense et s'allongeant
Sur le monde envahi. Voyez-vous, dans leur onde,
Aux deux extrémités du monde,
Le colosse du Nord baigner son pied géant ?

Le front blanc des frimas d'une neige éternelle,
Il couve du regard une terre plus belle ;
Il se chauffe en espoir au soleil d'Orient,
Et sur Constantinople, en son désir avide,
Il étend une main cupide,
En agitant, de l'autre, un glaive impatient !

Car ce n'est point assez pour la vaste Russie
Que la jeune Amérique, et l'Europe et l'Asie
L'accueillent dans leur sein, empire universel !
Etreignant dans ses bras la moitié de la terre,
Il voudrait, géant solitaire,
Ne plus voir que lui seul sous la voûte du ciel !



Digitized by Google

Ses vastes régions, étranges, inconnues
Blanches sous leur manteau de neiges et de nues,
Déroulent l'infini de leur immensité;
Et de leurs froids déserts, de leurs steppes glaciales,
Les plaines septentrionales
Se perdent dans le vague à l'œil épouvanté !

Et, radieux, debout sur la cime lointaine
Que forme, en s'étageant, la pyramide humaine
De ses sujets rangés par castes de hasard,
Seul ayant, dans l'état, droit de penser et d'être,
Des corps comme des âmes maître,
Pontife et souverain, sur tous plane le Czar.

II.

D'une telle hauteur la peine est le vertige !
Du pouvoir absolu le mensonger prestige
Ne laisse plus l'esprit juger, ni concevoir,
Et pour l'œil enivré par un pouvoir sans borne,
Tout obstacle apparaît dans un horizon morne
Comme un point qu'on a peine à voir!

Oui, l'esprit foudroyé par la toute-puissance,
Toi, l'image de Dieu que tout un peuple encense,
O Czar, tu t'étais dit : « Mon désir, c'est la loi,
« Et, du droit souverain de ma volonté même,
« Quand marche vers son but ma puissance suprême,
« L'Europe se tait devant moi !

« Et si je veux, fidèle à la loi de ma race,
« Aux fastes des aïeux marquant ma noble place,
« M'emparer de Stamboul et des mers d'Orient,
« Sur la route du monde avançant d'une étape
« Au trône byzantin, oriental Satrape,
« M'asseoir enfin en souriant....

« Qui peut m'en empêcher? quel pouvoir sur la terre

Digitized by Google

« Entre mon but et moi, jetterait sa barrière ?
« L'Europe tomberait sous mon courroux en feu ;
« D'innombrables sujets courbent sous ma pensée
« Leur âme à m'obéir depuis longtemps dressée
« Comme au représentant de Dieu.

« N'ai-je pas, dans le fond des steppes de l'Asie,
« Pour inonder le monde, à mon heure choisie,
« Un vaste réservoir de jeunes nations ?
« Ne puis-je pas, lâchant mes Kalmouks, mes Tartares,
« Vous noyer sous les flots vivants de mes barbares,
« Vieilles civilisations ?

« Hurrah ! Hurrah ! allons, barbares, serfs, esclaves,
« Des vieux Czars à vos pieds détachant les entraves,
« Accourez, en hurlant, des torches à la main.
« La grande invasion de nouveau se prépare,
« Et, comme aux temps anciens, que le monde barbare
« Fonde sur le monde romain.

« Foulant sous vos coursiers sa vieillesse inféconde,
« Sur le monde broyé vous bâtirez un monde
« Ayant pour fondement esclavage et terreur !
« Et, sous la main du pope et du Kosak la lame,
« Vous courberez le corps, et vous courberez l'âme
« Devant l'orthodoxe Empereur ! »

III.

Non, le flot de la barbarie
Bouillonne en vain ; à sa furie
L'Europe ne cédera point !
Etendant son bras tutélaire,
Verbe de Dieu sur cette terre,
La France s'est lancée altière,
Disant : tu n'iras pas plus loin !

Tout ce qui sent, tout ce qui pense,
Tout ce qui de l'intelligence
Garde sur le front les rayons,

Digitized by Google

Avec toi se lèvera, France,
Et, contre ce déluge immense
De Barbares dans leur démence,
Se dira de soi-même : Allons!

Flotte donc, drapeau tricolore,
Aux vents livre tes plis encore
Pour la civilisation ;
Avec toi se joint l'Angleterre
Et bientôt de l'Europe entière
S'unira, sous votre bannière,
La fraternelle nation !

Pensée! arts! commerce! industrie!
Tout ce qui fonde une patrie
Sur les gloires du souvenir ;
Liberté, progrès et foi même,
Tout ce qu'on croit, tout ce qu'on aime,
Tout ce qui fait, lueur suprême,
Rayonner l'immense avenir ;

C'est votre cause qui s'agite,
Votre existence qui palpite
Dans ce gigantesque combat ;
Et, contre l'immonde esclavage
Que vous porte avec le ravage
Leur nation encor sauvage,
C'est l'Humanité qui combat !

Peut-être est-ce l'instant suprême
Où, pour l'Europe, le temps sème
L'avenir de l'humanité ;
Où, dans le sillon solitaire,
Selon son œuvre, pour la terre
Croît ivraie ou grain salutaire,
L'esclavage ou la liberté ?

Mais le progrès, l'art, l'industrie,
La liberté, cette patrie

Digitized by Google

Des cœurs brûlants du même feu ;
Les lumières de la pensée
Et, legs de la race passée,
Toute la science amassée,
Tout cela ; c'est l'œuvre de Dieu !

Et devant les hordes sanglantes,
Devant les tribus turbulentes
Que vomissent d'affreux climats,
Avec l'Humanité, sa fille,
La Civilisation qui brille,
Phare de l'humaine famille,
Non ! Dieu ne reculera pas !

Arrière donc ! peuples sauvages !
Pour vous refouler sur vos plages,
Une digue est dressée enfin !
Digue formidable et vivante,
Qui domptera, calme et puissante,
Sans terreur et sans épouvante,
Du Nord le déluge sans frein ;

Car cette digue tutélaire
C'est la France, c'est l'Angleterre
Ce sont leurs marins, leurs soldats :
Les uns sachant dompter les lames,
Et les autres braver les flammes,
Tous dans leur corps ayant des âmes,
Ce que vos esclaves n'ont pas !

Laisse leur fureur impuissante
Briser à tes pieds, menaçante,
De leur rage les vains éclats !
Hurlez, hurlez, vagues humaines !
Ecumez, de colère pleines ;
Toutes vos colères sont vaines
Et la digue ne rompra pas !

Digitized by Google

IV.

Le Czar avait pensé : « La France et l'Angleterre
« Conservent du passé la haine héréditaire,
« Et, mieux que par la mer, leur peuple est divisé
« Par le rouge Océan du sang jadis versé.
« L'un à l'autre opposés, ces rivaux sans rien dire,
« Laisseront mes états s'agrandir d'un empire ;
« La France est elle-même en proie aux factions,
« Et des partis encor s'agitent les tronçons ;
« Profitons du moment, fondons sur la Turquie,
« Et, qu'avant leur réveil, l'œuvre soit accomplie !
« Dans ce mourant empire, infusons sans retard,
« Comme un sang généreux aux veines d'un vieillard,
« Mes jeunes nations que le vent du nord glace,
« Et, sous un ciel plus chaud, dans un nouvel espace,
« Dans un terrain fécond conquis par leur effort,
« Faisons épanouir, arbre vivace et fort,
« Aux regards de l'Europe alors épouvantée,
« Ma royauté du nord, dans le sud transplantée !
« Rien ne peut maintenant à ce but s'opposer,
« Et, dans un tel moment, c'est vaincre que d'oser. »

Tu ne savais donc pas, ô Czar, que l'Angleterre
Et la France à présent ne se font plus la guerre
Sur les flots empourprés, ni dans les champs rougis;
Ailleurs sont transportés leurs combats élargis.

La brise qui parfois souffle de Dieppe à Douvre,
La brise qui revient de Windsor-Lodge au Louvre,
Elle n'apporte plus aux deux peuples rivaux
Les lugubres accents des belliqueux travaux,
Les grondements du bronze et les cris d'une armée
Se regardant du bord, de colère enflammée,
Et, dans les ports actifs domptant les flots soumis,
A travers le détroit, des hymnes ennemis.

Digitized by Google

Non ! c'est un autre bruit que le vent leur apporte,
Une voix pacifique et pourtant non moins forte :
C'est le bruit des métiers à l'actif battement,
Du diligent marteau qui tombe pesamment,
C'est le mugissement de la locomotive,
Le sifflement aigu du vapeur sur la rive,
Et, dans la forge ardente, image de l'enfer,
C'est l'amer grincement de l'outil sur le fer;
Ce sont les bruits qu'un bord à l'autre bord répète,
C'est le chant du travail, de l'industrie en fête,
Cri d'un combat nouveau sur un nouveau terrain,
Où l'utile machine a remplacé l'airain.
Et, c'est dans l'atelier, par cette sainte guerre,
Que luttent à présent la France et l'Angleterre,
Et, par le combat même à la paix affermis,
Leurs peuples sont rivaux, mais non plus ennemis.

Tu ne savais donc pas aussi que, dans la France,
Les partis, s'il en reste, ajournent l'espérance,
Quand l'ennemi s'approche et qu'il faut résister !
Sous le drapeau commun, vois donc, sans hésiter,
Leurs tronçons se grouper d'une commune étreinte
A la voix de l'honneur, et non pas de la crainte.
Chaque parti se fond dans la mère-nation,
Et, forte de ses fils et de leur union,
A l'œil de l'étranger qui contre elle s'avance,
Debout sur les partis, surgit soudain la France !

Il ne le savait pas, car il n'eût pas osé !
L'audace naît souvent du danger déguisé.

Oui, la guerre qu'ils font est une noble guerre,
O Czar ; et ce n'est point ambition vulgaire,
Cupidité de joindre à des états plus grands
De royaumes conquis quelques lambeaux sanglants ;
Et, faisant de tout peuple un troupeau qu'on partage
De tailler dans le vif un humain héritage,

Digitized by Google

Brigandage public, national attentat,
Que l'on colore en vain par la raison d'état.

Un plus noble dessein, ô France, t'a guidée!
Le fusil dans ta main est l'arme d'une idée :
Le droit à soutenir, la faiblesse à venger,
L'équilibre du monde enfin à protéger,
Et la paix dont il faut, d'une audace prudente,
Punir sans hésiter la rupture impudente ;
Voilà ce qui t'a mis les armes à la main.
A l'Europe témoin, il faut montrer enfin
Qu'il n'est pas de pouvoir, dans le temps où nous sommes,
Courba-t-il sous le joug soixante millions d'hommes,
Qui puisse impunément, par un lâche attentat,
Devant le monde entier, dérober un état!
Ton œuvre, ce n'est point l'œuvre d'un peuple lâche,
Mais tu sais te hausser au niveau de ta tâche ;
Et si grande que soit cette tâche à remplir,
Tu grandis avec elle, et tu sais l'accomplir,
Et tu ne laisses pas, comme un vil mercenaire,
Ton glorieux fardeau tomber souillé par terre!

Forte de tes projets, poursuis donc ton chemin,
Et laisse murmurer, dans un calme dédain,
Que tu défends, nation chrétienne et catholique,
Des fils de Mahomet le pouvoir tyrannique!
Ce n'est pas l'Ottoman, mais toute nation
Que tu défends en lui contre l'oppression ;
Et, soutenant le Turc, tu verses à mains pleines,
Priviléges et droits sur les races hélènes,
Et le raya, par toi maintenant racheté,
Lève, au niveau du Turc, son front en liberté.

Fais donc la guerre afin de détruire la guerre,
Et, chassant pour jamais au fond de leur repaire
Des Barbares du Nord les bataillons épais,
Va conquérir au monde une durable paix.

P. R.

Digitized by Google

# NOTICE

SUR

# FRANÇOIS DE ROHAN,

ARCHEVÊQUE DE LYON

ET ADMINISTRATEUR DE L'ÉGLISE D'ANGERS.

---

François de Rohan était fils de Pierre, seigneur de Gié, maréchal de France, et de Françoise de Penhoet. Né en Bretagne vers 1479, son illustre origine ne lui permit pas d'attendre les dignités (1); à peine âgé de 20 ans, il fut, sur la demande de Louis XII, élu par Alexandre VI, le 19 juin 1499, administrateur perpétuel de l'église d'Angers, en remplacement de Jean de Rély, évêque de cette ville, décédé le 27 mars précédent; et jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge fixé par les canons, on lui donna pour suffragant aux fonctions épiscopales, Jean Prestoris, évêque titulaire de Sidon.

Après la mort d'André d'Espinay, archevêque de Lyon (2), arrivée le 10 novembre 1500, le Chapitre, à la recommandation du roi, le choisit pour occuper le siége vacant, et, le 20 du mois, il adressa une lettre au pape pour le supplier de confirmer son élection. Le pallium ne se fit pas attendre, et le jeune prélat

(1) Du Tems, *Clergé de France*, IV, 379.

(2) Voyez la *Notice* que nous avons publiée sur ce prélat, Lyon, 1854, in-8 de 23 pages; *Revue du Lyonnais*, t. VIII de la nouvelle série, p. 424.



Digitized by Google

prit pour suffragant Guichard de Lessart, de l'ordre des Augustins, évêque d'Hiérapolis, lyonnais de naissance, docteur et professeur en théologie de la Faculté de Paris.

Le roi, pendant les guerres d'Italie, fit, vers les premières années du XVe siècle, de longs séjours à Lyon. Jean d'Anthon, son historiographe, nous a conservé, dans sa *Chronique*, de curieux détails sur les fêtes, les tournois et les cérémonies religieuses dont notre ville fut alors le théâtre. Quand on apprit que Louis XI de Bourbon, comte de Montpensier, avait perdu la vie au siége de Naples, le 13 août 1501, le roi fit célébrer un service, pour le repos de son âme, dans l'église de Saint-Jean; la grand'messe fut chantée au maître autel par M. de Lessart; des messes furent dites dans toutes les églises et chapelles de Lyon, par tous les ecclésiastiques qui « là, purent se trouver, « lesquels furent payés et repus (1). » Le même historien décrit longuement la pompe funèbre de Louis de Luxembourg, comte de Ligny, qui mourut à Lyon le dernier jour de l'an 1503 (2): ce fut aussi dans la cathédrale qu'elle eut lieu, en présence du roi et de toute sa cour. Trois messes y furent dites, la première, par M. de Lessart; la seconde par M. de Prye, évêque de Bayeux; la troisième, par M. de Brillac, archevêque d'Aix. L'oraison funèbre fut prononcée par frère Antoine *de Furno* (3), confesseur du roi, qui, faisant la généalogie de l'illustre défunt, démontra qu'il descendait du roi mage Balthazar, lequel offrit de l'or au fils de Dieu.

Vers ce même temps, fut achevée la magnifique chapelle dont la construction avait été commencée en 1486 par le car-

(1) J. d'Anthon, tome 2, p. 2, édit. du bibliophile Jacob.

(2) Moréri, VI, 518, le fait mourir en 1505. D'accord avec Jean d'Anthon, Dreux du Radier écrit 1503 (*Biblioth. du Poitou*, 11, 39).

(3) Antoine *de Furno*, ou Dufour, dominicain, fut évêque de Marseille. C'est lui qui, le 15 août 1507, dit la *messe en note* dans la chapelle de N. D. de Confort, lorsque René de Prye, évêque de Bayeux, reçut le chapeau rouge des mains du cardinal d'Amboise. Du Tems, *Clergé de Fr.*, 1, 329.

Digitized by Google

dinal de Bourbon. Les travaux en étaient restés suspendus depuis la mort de cet auguste prélat; mais le maréchal de Gié, avant le sacre de son fils, au nom duquel il agissait, contraignit Pierre de Bourbon qui s'y refusait, à confirmer la fondation et la dotation qui avaient été faites de cette chapelle par le cardinal son frère (1).

François de Rohan s'empressa de se faire sacrer, dès qu'il eut atteint sa 25e année. Cette cérémonie eut lieu le 15 juin 1504; La Mure auquel j'emprunte cette date ne dit pas où se fit la consécration.

Lyon était alors en proie à une horrible famine; toutes les récoltes avaient été détruites par une longue sécheresse; une maladie contagieuse était venue se joindre à la disette (2), et telle était la force du mal et la crainte d'un mal plus grand encore que nombre de jeunes filles, quoique bien saines et en bonne santé, se précipitaient dans la rivière ou dans les puits (3). N'était-ce

(1) Voyez Severt, p. 365, et le livre de M. Paul Allut, publié à Lyon sous ce titre: *Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon*, etc., Lyon, impr. de L. Perrin, 1851, p. 191.

Plusieurs autres édifices religieux furent également terminés ou restaurés sous l'épiscopat de François de Rohan. Un ancien échevin, Pierre Renouard, mort en 1528, fut un de ces généreux citoyens qui contribuèrent à l'achèvement de l'église de Saint-Nizier. C'est lui qui entreprit de refaire l'ancienne crypte de cette église où l'on déposa, cette même année 1528, le corps de saint Ennemond. La translation s'en effectua en suite d'une permission donnée le 10 juillet au chapitre de Saint-Nizier, par Rolin de Semur, vicaire général de M. de Rohan. Le procès-verbal de cette translation écrit en latin et signé du notaire Bellièvre est conservé aux archives de la Préfecture de Lyon. Voyez les *Inscriptions antiques de Lyon*, par M. Alphonse de Boissieu, p. 568, et *La Crypte de Saint-Pothin*, par M. Martin d'Aussigny, tome 7 de la *Revue du Lyonnais*, nouvelle série.

(2) *Mer des hystoires*, tome 2, fol. clxxxvij de l'édition lyonnaise. Le 14 août de l'année précédente, le Chapitre de l'église de Lyon, avait arrêté qu'à cause de la *peste*, les assemblées capitulaires se tiendraient à Saint-Genis-Laval.

(3) Ce fait dont nos archives municipales ne disent rien, est rapporté par deux auteurs contemporains. Voyez Crinitus, *de Honesta disciplina*, III,

Digitized by Google

pas mourir pour ne pas mourir? Le Consulat et le Clergé rivalisèrent de dévoûment pour mettre un terme à ces calamités, et une année d'abondance ne tarda pas à en faire perdre le souvenir.

M. de Rohan, par un abus trop fréquent alors, avait gardé ses deux prélatures, celle de Lyon, comme titulaire, et celle d'Angers comme administrateur. Il fit son entrée dans cette dernière ville, le 7 septembre 1504. Deux ans auparavant, il s'y était rendu pour assister à la publication des Coutumes d'Anjou. S'il ne vint pas immédiatement prendre en personne possession du siége de Lyon, c'est probablement parce que, son père ayant eu le malheur de déplaire à la reine, cette princesse vindicative l'avait fait traduire devant le parlement de Toulouse qui, par arrêt du 15 février 1504, l'avait condamné à la privation de toutes fonctions pendant cinq années (1). Ce ne fut que vers le milieu de 1506 que M. de Rohan se détermina à venir à Lyon. Le Consulat apprit cette nouvelle par le trésorier de l'archevêché, Claude de Laurencin, qui revenait de la Cour. La joie fut si grande que, dans une assemblée générale tenue le 16 juillet, il fut arrêté que, pour se reconnaître des services qu'il avait rendus à la ville ainsi que des aumônes qu'il avait faites à l'Hôtel-Dieu et aux pauvres du diocèse, on ferait au généreux

9, et Coelius Rhodiginus, *Lectiones antiquae*, XXIII, 22. Voyez aussi nos *Documents sur Lyon*, année 1623, p. 129. Un médecin distingué auquel j'ai soumis le passage de Crinitus, pense qu'il est à croire que l'exemple de la première fille qui se suicida, entraîna successivement les autres à l'imiter. De nos jours, et en 1800, la manie du suicide avait pénétré dans nos armées; dégoutés de la vie, un grand nombre de soldats se brûlaient la cervelle, c'est alors que le premier consul publia un ordre du jour daté du 22 floréal, an VIII, dans lequel on lit : « S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer « pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir « vaincu. » Voyez les *Entretiens sur le suicide*, par l'abbé Guillon (Paris, 1802, in-18), et le *Cicéroniana*, p. 190.

(1) Voyez Jean d'Anthon, *Chronique*, 5e partie, ch. 24 ; Brantome, *Dames illustres*, vie d'Anne de Bretagne, tome 2, p. 106 de l'édition du *Panthéon* ; Rœderer, *Louis XII* et *François Ier*, I, 244.

Digitized by Google

pontife une entrée solennelle ; toutefois il se rencontra quelques personnes qui pensèrent que la Cour verrait avec peine une semblable ovation à cause de la captivité que subissait le père du prélat ; mais, dans la séance du 21, le conseiller Thomassin leva tous les scrupules en rapportant avoir su de bonne part que la reine ne serait point irritée contre la ville des hommages qui seraient rendus à l'archevêque, à l'occasion de sa première entrée. Dans la même séance, Jean de Paris, peintre du roi et de la ville, dressa le programme de l'entrée, et Clément de Trie fut chargé d'en surveiller l'exécution.

Le 7 août, les conseillers municipaux accompagnés de Maurice Sève, docteur en droit, et de Denys Garbot, procureur de la ville, se rendirent à l'Ile-Barbe où M. de Rohan avait pris son logement (1). Après la harangue faite par Maurice Sève, « Monseigneur les mercia de très-bon accueil de cette visitation, « les assurant qu'ils auroient lieu d'être contents de lui, et « qu'il se conduiroit comme un bon pasteur doit le faire. »

Le 14 août, jour fixé pour l'entrée, les conseillers, et avec eux Maurice Sève, tous habillés de camelot tannoir, suivis des notables et apparents de la ville montés sur chevaux et mulets, partirent de l'hôtel commun pour aller au-devant « de très-révérend « père en Dieu et très-honoré Seigneur François de Rohan, « précédés de quatre hommes à pied portant un *paille* (dais) de « damas blanc, frangeté de soie et bourre, au ciel duquel « étaient les armes du prélat. » Ils laissèrent le dais à la porte de Bourg-neuf, et allèrent par de là Vaise où ils rencontrèrent son Eminence qui fut haranguée par Claude de Vandel, docteur en droit. Au retour, on trouva près les Deux-Amans, les bannières des églises, et il y avait là « une *ystoire* de bergers qui « parlèrent à monseigneur et à sa louange. » A la porte de Bourg-neuf était la seconde ystoire où l'on voyait cinq jeunes filles ; quatre d'entr'elles tenaient chacune le quartier d'un écu aux armes du prélat ; la cinquième des filles mit la croix au-dessus,

(1) Le monastère royal de l'Isle Barbe avait alors pour abbé Antoine d'Albon de Saint-André.

Digitized by Google

et chacune « parla son rôle à la louange de monseigneur. » Quatre conseillers prirent alors le dais et le portèrent au-dessus du prélat jusqu'à Portefroc, où Messieurs de l'église de Saint-Jean le reçurent sous un autre dais à la manière accoutumée. Les trois autres « ystoires » étaient devant le logis du Griffon, aux Changes et au palais de Roanne. On y voyait aussi des jeunes filles habillées de taffetas et des joueurs vêtus de drap de soie qui faisaient des récits analogues à la circonstance.

Le jour suivant, fête de l'Assomption, monseigneur chanta la grand'messe dans la cathédrale en *grand pontificat* (1). Le lendemain, son Éminence fit convier les conseillers et les officiers de la ville à souper dans son palais. Les invités en grand nombre furent servis par le trésorier Laurencin, le maître d'hôtel Charreton et les autres officiers de Monseigneur qui avait, à sa table, le précenteur, le secrétaire et plusieurs autres chanoines. Les échevins qui occupaient la seconde table étaient servis par Jean Archimbaud et par Guillaume de la Balme, mandeurs du Consulat, vêtus de leurs robes de livrée à manches argentées. A la troisième table, étaient les officiers du roi avec les citoyens les plus notables et les plus apparents de la ville. Durant le souper, « jouèrent *tapporins* et autres instruments à puissance, « et après furent jouées à force farces, et fait plusieurs autres « esbatemens. »

Vers les premiers jours de novembre, le Consulat instruit que M. de Rohan se disposait à quitter Lyon, alla lui faire la révérence et prit congé de lui.

Au mois de juin précédent, les Augustins, appuyés par M. de Lessart, avaient obtenu du Consulat l'autorisation de faire bâtir un théâtre dans les fossés de la Lanterne, pour y faire jouer le mystère de saint Nicolas de Tolentin, mais, suivant M. Cochard, ce mystère n'aurait été représenté que l'année suivante, en présence du roi et de sa Cour (2).

En février 1508, M. de Rohan fit imprimer, à l'usage des curés

(1) *Mer des hystoires*, édit. déjà citée, fol. clxxxvij

(2) *Archives du Rhône*, VII, 407.

Digitized by Google

et des maîtres d'école de son diocèse, la traduction d'un traité écrit en latin par Jean Gerson, lequel était destiné à l'instruction du simple peuple. Les Commandements de Dieu et de l'Église qui se trouvent dans ce livre, sont, sauf quelques légères variantes, tels qu'on les dit encore aujourd'hui.

Une victoire brillante avait été remportée par les Français contre les Vénitiens qui s'étaient parqués auprès de Trevi. Lyon en apprit la nouvelle le 17 mai 1509; le dimanche suivant (20 mai), on appendit, pour les montrer au peuple, dans l'église de Saint-Jean, l'enseigne et le guidon des Vénitiens qui étaient « merveilleusement beaux et bien dorez sur drap de soye rouge « à la devise de saint Marc. » Il y eut, à cette occasion, une procession générale où furent déployées toutes les bannières de la ville. On se rendit à Saint-Just où M. de Lessart fit un sermon. Au retour, la reine se plaça devant la cathédrale pour voir défiler la procession. Le soir, il y eut des feux de joie sur toutes les places, et le feu de la ville fut tiré sur le pont de Saône.

Le 17 avril 1510, M. de Rohan revint à Lyon. A sa première entrée, dans la crainte de déplaire à la reine, on ne lui avait fait aucun présent. Cette fois, moins méticuleux, le Consulat, en considération des grands biens qu'il avait faits à la ville et des aumônes qu'il avait distribuées avec profusion aux pauvres et aux hôpitaux, lui offrit deux pots d'argent du poids de 38 marcs 4 onces qui furent achetés de Claude de Laurencin, au prix de 400 livres. On y avait fait graver les armes et l'émail du prélat, et on les avait remplis de Malvoisie (1).

Le 23 du même mois, il y eut, à l'occasion de la paix entre la France et l'Angleterre, une procession générale, qui partit de la cathédrale pour se rendre aux Cordeliers. M. de Rohan y assista avec tout son clergé.

Le 25 mai suivant, mourut, au couvent des Célestins, le cardinal George d'Amboise, vivement regretté du roi qui assista à ses obsèques avec toute sa suite. L'illustre diplomate avait été

(1) Les deux pots contenaient huit simaises qui furent fournies par l'apothicaire, Nicolas Naton, au prix de 15 sols la simaise.

Digitized by Google

atteint de la maladie populaire qui courait alors et à laquelle on avait donné le nom de *coqueluche* (1).

Louis XII partit de Lyon le 15 juin pour se rendre à Blois. M. de Rohan était encore dans notre ville le 19, mais, vers la fin de septembre, il se trouvait à Tours où il présida l'assemblée du Clergé (2) que le roi avait convoquée à l'occasion de la guerre qu'il se proposait de faire à Jules II, qui lui-même l'avait provoquée par ses hostilités. On y discuta huit questions qui furent toutes résolues en faveur de la Couronne et de l'Église gallicane. Le Clergé fit à sa Majesté un don gratuit de 280 mille livres, et l'on vota de plus 40 mille livres pour subvenir aux frais d'un concile qui serait tenu l'année suivante à Lyon.

L'édition du Missel, publiée en 1500 par ordre du cardinal d'Espinay, était sans doute épuisée, ou plutôt, ayant été tirée à trop petit nombre, elle n'avait pas suffi aux besoins du diocèse; Claude Davost, un des plus habiles typographes de cette époque, en fit une réimpression qui fut revue par le vicaire-général (M. de Lessart) et par le Chapitre de la primatiale. Cette réimpression, datée du 27 avril 1510 (3), est celle que La Mure a mentionnée à la page 202 de son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon.*

(1) Cette maladie, inconnue aux médecins, prenait, au dire de Rubys, les gens par la tête, et les rendait comme insensés. *Hist. de Lyon*, p. 355.

(2) Avant cette assemblée, il y en eut une à Orléans, relative au même objet. Un de nos compatriotes, Humbert de Villeneuve, baron de Joux, y fut envoyé par le roi; mais on n'y prit aucune résolution.

(3) Deux autres éditions du Missel à l'usage de l'Église de Lyon furent publiées sous l'épiscopat de M. de Rohan, l'une en 1524, l'autre en 1530. Celle de 1510 est souvent citée dans l'*Explication des prières de la messe* du P. Lebrun. L'exemplaire qui figure dans le Catalogue de la Bibliothèque Lyonnaise de feu M. Coste, avait été acquis par cet estimable bibliophile, en 1832, au prix de 201 francs, à la vente des livres d'Antoine Barre; M. l'abbé Boué, curé de Saint-Martin d'Ainay, en possède un exemplaire d'une très-belle conservation. Ce savant ecclésiastique dont la bibliothèque est fort riche en ouvrages liturgiques, nous a montré un Missel aussi à l'usage de Lyon dans la souscription duquel on lit : *Impressum per Ianonum carcaneum* anno M.CCCCC.III. die vero XXIII decembris (pet. in-fol. goth.): mais cette sous-

Digitized by Google

Cette même année, M. de Rohan érigea en collégiale l'église paroissiale de Montluel ; quelque temps après, celles de Pont-de-Vaux et de Meximieux furent érigées en cathédrales.

Le 21 janvier 1511, notre prélat fit appeler les échevins dans son hôtel, pour leur communiquer les lettres du roi qui prorogeaient au 15 mai l'assemblée générale du Clergé qui avait d'abord été fixée au 1er mars ; il leur donnait cet avis afin qu'ils « s'ai-« dassent à donner ordre pour les vivres, et tenir la ville en « santé et propreté. »

Le 21 mars, les échevins se rendirent auprès de M. de Rohan, qu'ils trouvèrent au jardin de Rontalon, sur la rive gauche de la Saône, en face de l'Archevêché ; ils lui représentèrent que le couvent des Augustins où devait se tenir le concile n'était pas celui qu'on eut dû choisir, « n'y ayant pas place pour tenir les « mulets et les pages, à cause du port public qui est devant ce « couvent, ce qui pourroit causer plusieurs débats. « M. de Rohan répondit que, de l'avis du sieur Bazoches, envoyé du roi, ce local ayant été trouvé le plus commode, il en a écrit à M. le chancelier ; qu'il faudra s'en tenir à ce choix, et qu'ils eussent en conséquence à faire tapisser et parqueter la salle du réfectoire (1).

Le 9 avril, le Consulat invita l'archevêque à faire sortir de la ville les ladres et les *marauds* (2), dont le nombre était si consi-

cription se trouve sur un f. ms qui a remplacé le f. imprimé qui manquait à cet exemplaire. Si donc le copiste n'a pas fait d'erreur en écrivant cette date, il serait sorti des presses de J. Carcani deux Missels, le premier en 1498, et le second en 1503. Nous mentionnerons encore un *Graduale* in-fol. à l'usage de Lyon, imprimé en 1530, à la fin duquel, et avant ce millésime, on lit qu'il a été dressé par *Bernardus Guarnarus* et *Guillelmus Gobertus ;* mais comme le titre manque à ce volume que possède M. l'abbé Fichet, nous n'avons pu découvrir le nom du typographe.— Les bibliographes ne citent qu'un Missel à l'usage de l'église d'Angers ; il est daté de 1489. Voyez le *Manuel* de M. Brunet, III, 410.

(1) *Arch. du Rh.* VII, 406.

(2) Voyez le *Dict. étym.* de Ménage au mot MARAUD, et nos *Documents sur Lyon*, au 8 oct. 1511 et au 5 janv. 1519.

Digitized by Google

dérable qu'ils se trouvaient sans cesse sur le passage des princes (1) et des prélats qui étaient venus à cause du concile.

L'assemblée du Clergé n'eut d'autre résultat que d'approuver la guerre contre Jules II, ce qui avait déjà été fait à Tours.

Pendant ces entrefaites, le duc Charles de Savoie qui était venu à Lyon avec la Cour, voulut être reçu chanoine-comte de l'église de Lyon, et il le fut, après avoir fait sa preuve de noblesse en sa qualité de seigneur du marquisat de Villars. Le samedi 30 août 1511, le Chapitre vint le prendre processionnellement à la grande porte de l'église de Saint-Jean où, après l'avoir revêtu d'un surplis et d'une chappe, l'archidiacre et le précenteur le conduisirent au maître-autel en chantant le *Te Deum*. Le duc y fit sa prière et son offrande en présence de plusieurs grands seigneurs de sa cour et de celle de France.

Vers ce même temps, M. de Rohan, ayant voulu faire la visite du monastère de la Déserte, l'abbesse (2) et ses religieuses se dirent de l'ordre de Saint-François, et, comme telles, exemptes de la juridiction épiscopale. Les religieux de Saint-François s'étant présentés pour faire la visite, elles répondirent qu'elles étaient de l'ordre de Saint-Benoît, et sous l'Ordinaire qui les obligea enfin à le reconnaître pour leur supérieur.

M. de Rohan eut aussi maille à partir avec Antoinette d'Armagnac, abbesse de Saint-Pierre. La clôture n'était plus observée dans son monastère et de graves désordres s'y étaient introduits. Afin de ramener les religieuses à une vie plus régulière, il leur défendit d'assister aux processions et de sortir de leur couvent sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. L'abbesse et ses nonnains soutenaient qu'elles étaient exemptes

(1) Huit princes de la maison de Savoie figurent sur la liste des comtes de Lyon, savoir : Philippe, reçu en 1244 ; Pierre, en 1296 ; Aymon, en 1307 ; Thomas, en 1318 ; Amédée, en 1339 ; Charles I, en 1288, et Charles III, en 1511.

(2) Le P. Ménestrier, qui nous a conservé cette anecdote, nomme l'abbesse Antoinette de Saint-Amand de Foncraine ; je ferai observer que, s'il faut s'en rapporter aux auteurs du *Gallia christiana*, IV, 147, cette dame ne parvint à la dignité d'abbesse qu'en 1521.

Digitized by Google

de la juridiction de l'archevêque, et, refusant de lui obéir, elles se pourvurent au Pape qui nomma un commissaire pour connaître de ce différend. Celui-ci excommunia l'archevêque. Le roi et le parlement intervinrent; l'excommunication fut levée et la réforme s'effectua bon gré mal gré (1).

Cette même année 1511, M. de Rohan se rendit à Pise où quelques cardinaux mécontents avaient convoqué un concile qui s'ouvrit le 1er novembre, et fut ensuite continué à Milan où la 4e session s'ouvrit le 4 janvier 1512. C'est de cette dernière ville que notre archevêque écrivit, le 15 avril, « à Messieurs les habi- « tants et les gouverneurs de la maison de ville, à Lyon, » pour leur annoncer la victoire que les Français venaient de remporter à Ravenne contre les Espagnols. Quoique cette lettre ait été publiée par M. Clerjon, dans son *Histoire de Lyon*, elle nous a paru trop intéressante pour que nous hésitassions à la reproduire dans notre Notice :

« Messieurs du consulat et habitants de Lyon,

« Tant et de si bon cœur que faire je puis, à vous me recommande, pensant qu'avez bien sceu la victoire qu'il a pleu à Dieu de donner au roy contre les Espagnols où l'estat dudit Seigneur branloit du tout au tout : combien que d'autre part avons fait grande perte en la mort de Mgr de Nemours, son neveu qui y est demeuré, et doit estre son corps apporté de par deçà dans huit jours; Mgr de Lautrec est pareillement navré de dix-huit plaies mortelles : on dit qu'il aura peine de l'échapper; Mgr d'Aligre mort, et son corps enterré; son fils pareillement occis : messire de la Crotte, Jacob Molard, Maugiron et Philippe, les principaux capitaines des gens de pied ; ce qui est triste : vous advisant que la bataille d'un costé et d'autre dura quatre grosses heures d'horloge et plus que moins : l'honneur néanmoins est demeuré aux François, assez pour ne craindre à cette heure d'aller par tous les costés de l'Italie qu'on voudra; et je crois que notre concile partira dedans dix jours pour parachever les affaires de l'église. De ma part, je suis prest à marcher jusques

(1) Cochard, *Description de Lyon*, p. 131.

Digitized by Google

au bout du monde pour le service du roy, dussé-je aller à quatre pieds. Ayez mes affaires de par delà, en mon absence, pour recommandées, m'abandonnant toujours à vos bonnes prières et souvenances; parce que je suis par de çà les monts comme l'oiseau sur la branche. Plaise à Dieu que je puisse estre bientost en mon archevêché, priant iceluy vous donner bonne vie et longue. De Milan, ce xv avril 1512. Signé DE ROHAN. »

Trois mois après cette glorieuse journée, Jules II, qui « de « berger estoit devenu loup (1), » frappa d'interdit la France, et en particulier la ville de Lyon (2) où les prélats qui avaient

(1) Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 355.

(2) Plusieurs historiens, et notamment les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, donnent le 21 juillet 1512 pour date à la bulle de Jules II ; il paraît que c'est une erreur: elle a été fulminée le 13 août comme le témoigne le décret que ce pape fit faire dans la 3e session du concile de Latran où on lit : « Anno M.D.XI, die nono calendas novembris, et anno sequenti *idibus* « *Augusti* Franciæ regnum, Lugdunum præcipue (Britaniæ ducatu excepto) « ecclesiastico interdicto subjecit...» Voyez la dernière remarque de l'art. Jules II, dans le *Dict.* de Bayle, édit. Beuchot; l'*Hist. de l'Église gallicane* continuée par le P. Berthier, tome 17, p. 347 et 349 de l'édit. in-8; l'article de M. A. Briquet dans le *Bulletin du bibliophile*, janvier et février 1854, p. 675. Voyez aussi les *Nouveaux mélanges* de C. Breghot, p. 282, et l'*Hist. de Bayart*, par A. de Terrebasse, 3e édition, p. 234.—Une autre imitation de la pièce de Ducher a été insérée dans nos *Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon*, 3e partie, p. 35. Outre l'épigramme de Ducher contre Jules II, on en trouve six sur ce même pape dans les *Varia piorum virorum poemata de Corrupto ecclesiæ statu*, édités à Bâle par Flacius Illyricus. Sallengre en a rapporté trois dans ses *Mém. de litt.*, tome 4, p. 417. Papon, tome 4, p. 786 de son *Hist. de Provence*, cite un quatrain composé par le P. Bertet, en juin 1673, peu de jours avant la prise de Maestricht; le mot attribué à Jules II paraît en avoir inspiré l'idée :

San Peyre, eme sa testo razo,
Diguet devant Mastric l'autre jour a san Paou :
« Per combattre deman presto mi ton espaso,
« Din dous jours per intrat te prestarï ma claou

Le P. Daugières confrère du P. Bertet a rendu ainsi cette charmante petite pièce :

Cum premeret Lodoïx Trajecti mænia, calvus,
His dictis Paulum fertur adisse Petrus :

Digitized by Google

siégé au concile de Pise, étaient venus le continuer après avoir quitté Milan à cause de la guerre. Ce fut alors qu'un humaniste auvergnat, Gilbert Ducher, qui plus tard publia ses poésies dans notre ville, fit contre Jules, qui commandait son armée en personne, une épigramme latine dont je dois l'imitation suivante au spirituel et savant traducteur d'Ausone et de Lucilius :

Prêt à porter la guerre en France,
Déserteur de Jésus au service de Mars,
Jules, comme un César, quitte Rome et s'avance
A la tête de ses soudars,
Et s'armant d'une épée, au Tibre avec colère
Il jette les clefs de saint Pierre;
« Dans les combats, dit-il, ces impuissants hochets,
« Ces clefs ne me serviraient guère ;
« Pour m'ouvrir le cœur des Français,
« Le grand sabre de Paul fera mieux mon affaire. »

Jules, dans sa bulle du 13 août, n'excepta de son interdit que la Bretagne, parce que cette province avait toujours été fort attachée au Saint-Siége (1) ; et il ajouta à ses sentences vindicatives une peine dont nous ne voyons pas, dit le P. Berthier, de fondement dans le pouvoir des clefs donné par Jésus-Christ à son église : il ôta à la ville de Lyon le droit d'avoir des foires franches, et il les rendit à la ville de Genève où elles se tenaient primitivement (2). Il est à croire que le Chapitre de Lyon, en

Congredior, nunc gladium mihi porge, vicissim
Claves, biduo ut hinc ingrediare, dabo.

L'imitation suivante est inédite :

Devant Mastricht, saint Pierre au front pelé,
Dit à saint Paul : « Guerrier, viens en aide au concierge :
« Pour combattre demain, prête-moi ta flamberge,
« Et pour entrer après, je t'offrirai ma clé. »

(1) Les Bretons qui sont constamment en assez grand nombre à Rome, y possèdent une fort belle église dédiée à Saint-Yves. On y fait, chaque année, le panégyrique de ce saint. Celui que prononça Sergardi, un des meilleurs poètes latins du 18e siècle, a été inséré dans le recueil de ses œuvres, impr. à Lucques en 1783.

(2) *Hist. de l'Eglise gallicane*, loco jam laudato.

Digitized by Google

l'absence de son pasteur, ne donna pas la moindre publicité à la bulle d'un pape assez audacieux pour empiéter sur les prérogatives du roi de France.

Quand M. de Rohan revint dans son diocèse, les Pères du concile s'étaient dispersés, mais de violents débats s'étaient élevés entre les citoyens et le clergé au sujet de la contribution votée par le Consulat pour réparer les murs de la ville et en construire dans la partie où il n'y en avait pas. Cependant on finit par s'entendre; le Clergé promit de faire bâtir à ses frais la septième partie des murs, et il fut arrêté qu'il serait imposé, cette année, une somme de quinze cents livres destinée à cet emploi (1).

La mort de Jules, arrivée le 21 février 1513, mit enfin un terme aux maux qui désolaient la France et l'Italie. Aussitôt que la nouvelle en parvint à Lyon, un service y fut fait pour le repos de son âme; les prélats du concile, parmi lesquels se trouvaient les cardinaux de Caravajal et de Saint-Séverin y assistèrent.

Le 22 avril suivant, mourut, dans son château de Sainte-Croix en Anjou, le maréchal de Gié, qui, ayant eu, comme nous l'avons dit, le malheur de déplaire à la reine, avait vu « sa « fortune, de grande et haute qu'elle étoit, changée en un misé- « rable et bas état (2). »

Une cathédrale, sous le vocable de Notre-Dame, se construisait alors à Bourg-en-Bresse; mais les fonds étaient épuisés, et les travaux étaient suspendus. On eut recours à Mgr de Lyon

(1) « Le soin de cet ouvrage fut confié au révérend et très-généreux « prévôt de l'église de Lyon et à sieur Denis Grabot, chevalier de ladite « église, pour la grande église (Saint-Jean); pour l'abbaye d'Ainay, au sous- « prieur (*priori minori*); pour le chapitre de Saint-Paul, à magnifique sieur « André Dodieu, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul, pour l'église de « Saint-Nizier, au révérend sieur Jean de Laurencin, chanoine et sacristain... » Claude Bullioud, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul, fut établi trésorier. *Mémoire* de l'abbé J.-B. Greppo, *sur la construction des murs et des fortifications de la ville de Lyon*, tome 5, p. 421 à 442 des *Arch. du Rhône*.

(2) Brantome, *Dames illustres*, vie d'Anne de Bretagne, 11, 106.

Digitized by Google

qui, pour procurer aux habitants de Bourg de nouvelles ressources, leur permit de manger de la viande les lundis et les mardis durant le Carême, à la charge par ceux qui useraient de cette permission, de donner à l'église un quart par livre de viande, redevance dont les prêtres feraient eux-mêmes la perception dans toute l'étendue de la Bresse (1).

Cette même année (1514), M. de Rohan fut un des prélats de l'Eglise gallicane qui se reconcilièrent avec Léon X, et qui, après avoir fait leur rétractation, obtinrent l'absolution des censures publiées contre eux, en 1512, par Jules II (2).

Le 15 février de l'année suivante (1514), M. de Rohan officia comme diacre, dans l'église de St-Denis aux obsèques d'Anne de Bretagne, décédée le 9 janvier précédent.

A la prière de François 1er, qui venait de succéder à Louis XII, Léon X accorda un pardon de pleine et entière rémission à tous ceux du royaume de France qui, vraiment contrits et repentants, assisteraient à une grand'messe chantée dans la primatiale de Lyon à l'intention du roi, des princes et de la prospérité du royaume, et qui réciteraient trois fois « en bonne dévotion, » l'Oraison dominicale et la Salutation angélique. Il y eut une si grande affluence, soit du dedans, soit du dehors, que le Consulat, d'accord avec l'archevêque, se vit obligé de prendre les mêmes précautions que si la ville eût été sur le point d'être envahie par l'ennemi (3).

La veuve de Philibert de Savoie, Marguerite d'Autriche, était parvenue à faire ériger en évêché le prieuré de Bourg, par une bulle de Léon X du mois de mai 1515. Ambassadeur de la duchesse au concile de Latran, Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, qui avait contribué plus que tout autre à cette érection, fut nommé évêque de Bourg. L'archevêque de Lyon ne pouvait ni ne devait consentir que l'on détachât de son diocèse la Bresse

(1) Jules Baux, *Notice sur N. D. de Bourg*, p. 25.

(2) Le P. Berthier, *Hist. de l'Égl. gall.*, XVII, 365.

(3) Clerjon, *Hist de Lyon*, IV, 179.

Digitized by Google

et la Dombes (1). Soutenu par le roi et par le duc de Bourbon, prince de Dombes, il obtint, en octobre 1516, la révocation de la bulle surprise au Pape. Cependant, par une nouvelle intrigue, Louis de Gorrevod, à la sollicitation de Charles III, duc de Savoie, fit rétablir l'évêché de Bourg par une bulle de Clément VIII, du 13 novembre 1531. Ce ne fut qu'après une longue lutte et les débats les plus scandaleux que M. de Rohan, qui était parvenu à mettre le roi dans ses intérêts, obtint, en 1534, une bulle qui supprimait l'évêché de Bourg et remettait les choses dans leur état primitif. Alors Jean de Chales, qui était aussi évêque de Maurienne, avait succédé à Louis de Gorrevod. La reprise de possession par les délégués du Chapitre de Lyon ne s'opéra pas sans opposition de la part des chanoines de Notre-Dame de Bourg qui s'étaient barricadés dans leur église (2). Toutefois, grâces à l'intervention d'un envoyé de la cour de Savoie, les chanoines se soumirent et les habitants de la Bresse et de la Dombes n'eurent qu'à se féliciter de rentrer sous la juridiction de l'archevêque de Lyon (3).

Après la mort de M. de Lessart, arrivée vers 1517, M. de Rohan prit pour suffragant Barthélemy Portal, dit de Lucques, religieux Carme, évêque titulaire de Troie en Phrygie, personnage renommé par son éloquence et son savoir. C'est à lui qu'Antoine Aréna dédia son poème macaronique *de Guerra romana* dont il existe plusieurs éditions lyonnaises. La souscription de la Dédicace de ce livre, dans l'édition de 1528 (4),

(1) Le Chapitre de l'église de Lyon qui s'était aussi opposé à cette érection, députa, le 4 juillet 1515, Antoine d'Albon au roi.

(2) Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 367 ; Jules Baux, *Notice sur N. D. de Bourg*, p. 25-92.

(3) Cette édition publiée par Pierre de Sainte-Lucie, *alias* le Prince, in-16, goth. de 80 ff., est omise dans le *Manuel* de M. Brunet. Le distique suivant manque dans cette édition et dans celle de 1758 :

Purpuream vestem portavi in guerria mecum :
Nunc jacet ad humeros grisa cazagua meos.

(4) La Bresse et la Dombes continuèrent à faire partie du diocèse de Lyon,

Digitized by Google

commence ainsi : « Antonius Arena ad reverendissimum pa-
« trem in Christo dominum dominum *Portalemqui* ... » Ces deux derniers mots joints ensemble dans les premières impressions sont cause de l'erreur qu'a faite La Mure en appelant ce prélat *Portalenqui*, erreur qui a été reproduite dans le *Gallia christiana* et dans le Rituel de M. de Montazet.

« Le 29e jour de may 1522, dit Louise de Savoye, environ
« deux heures après midy, à Lyon, en la maison de l'arche-
« vesque, le hérault d'Henri VIII, roi d'Angleterre, défia mon
« fils, et après que, en tremblant de peur, il eût déclaré que
« son maistre estoit nostre ennemy mortel, mon fils luy répon-
« dit froidement et si à point que tous les présens estoient
« joyeux et néanmoins ébahis de sa clere éloquence (1). »

En 1523, M. de Rohan assista au lit de justice tenu par le roi. Michel Boudet, évêque de Langres, pair de France, lui disputa la préséance. Le débat fut porté au parlement de Paris qui décida en 1526, que cet évêque, en qualité de pair, devait, dans les cérémonies publiques, avoir la préséance sur l'archevêque de Lyon.

Cette même année 1523, le titulaire de l'abbaye de Toussaint d'Angers, ayant émis appel d'un jugement donné par l'official métropolitain de Tours, « et icelui relevé à Rome, en vertu d'un rescrit délégatoire de sa Sainteté, *omisso medio* (qui était le Primat de Lyon), le Parlement cassa tout ce qui avait été fait, et, par arrêt du 11 mai, renvoya les parties au Primat, pour faire droit sur l'appel (2). »

En 1525, M. de Rohan nomma pour ses vicaires-généraux,

jusqu'au rétablissement de l'évêché de Belley auquel elles furent données par une ordonnance royale du 31 octobre 1822. Alors le cardinal Fesch était en exil, et le Chapitre de Lyon dut se borner à consigner sur ses registres l'ordonnance et la bulle qui ne laissaient au siége de Lyon que les départements du Rhône et de la Loire.

(1) *Journal*, Collection Michaud, tome 5.

(2) *Lettre de M. l'archevêque de Lyon, primat de France, à M. l'archevêque de Paris* (Lyon, 1770, in-4), p. 20.



Digitized by Google

le sacristain Rolin de Semur (1) et l'official Estienne de La Faye.

Cette même année, le jour de saint Mathias (24 février) (2), une grande inquiétude régna dans toute la ville. S'il fallait en croire Rabelais (3), le bruit courut que les Français avaient été vaincus en Italie, et pourtant ce ne fut que le 28, quatre jours après qu'une dépêche annonçant la perte de la bataille de Pavie, fut apportée à la Reine-mère par M. de Montpezat, un des gentils hommes de la maison du roi (4). Déjà le Consulat s'était entendu avec l'archevêque pour que, dans des circonstances aussi graves, la tranquillité publique ne fût pas troublée. Louise de Savoye résidait dans le cloître de Saint-Just; auprès d'elle était Marguerite de France, dont le mari Charles d'Alençon, qui avait fui durant la bataille, vint se réfugier à Lyon où il mourut le 11 avril. Le 8 août suivant, Marguerite partit de notre ville pour se rendre à Madrid (5) auprès du roi son frère, afin de lui prodiguer ses soins et ses consolations, et tâcher d'obtenir la liberté. Elle trouva Charles-Quint inflexible et repassa en France vers la fin de novembre. Plus heureux que François Ier, Henry d'Albret, qui était resté prisonnier dans le château de Pavie, en sortit le

(1) Rolin de Semur (*de Sinemuro*), chanoine et comte de Lyon, mourut en 1593. Voyez Quincarnon sur Saint-Jean, p. 78.

(2) Jour de remarque dans nos annales. C'est le 24 février 1589 que Lyon arbora l'étendard de la Ligue, et c'est le même jour que l'on y proclama la république en 1848.

(3) *La Sciomachie*, p. 361, édit. du *Panthéon*.

(4) « La lettre de François 1er (à sa mère) ne contenait, dit le P. de « Colonia (*Hist. litt.*, II, 506) que ces six mots, mais si pleins d'énergie et « si convenables à sa situation présente : *Madame, tout est perdu, fors « l'honneur*. » N'en déplaise à l'estimable jésuite, chacun sait aujourd'hui que les six mots *bien trouvés* ne se trouvent pas dans la lettre du prisonnier de Charles-Quint; en voici la première phrase : « Pour vous faire assçavoir, Madame, come se porte la reste de mon infortune de toutes choses non ne mest demuré que « *lhon et la vie qui est sayne*.... » Voyez le Bayle de Beuchot, tome I, p. xxvj.

(5) Agrippa, lettre écrite de Lyon, le 8 août 1525 : ... *Hodie siquidem recedit hinc Princeps meu, comitaturque filiam ituram in Hispaniam*...

Digitized by Google

13 décembre au moyen d'une échelle de cordes. Il arriva la veille de Noël à Lyon et prit son logement au cloître de Saint-Just (1), où se trouvait encore la Reine-mère ainsi que Marguerite, dont il devint l'époux en janvier 1527.

Le traité de Madrid du 14 janvier 1526 rendit enfin la liberté au roi. Il y eut, à cette occasion, dans la capitale, une procession générale. L'Archevêque de Lyon qui voulut y prendre part, croyait devoir y précéder l'évêque de Langres ; mais celui-ci prétendit qu'en qualité de duc et pair de France, il était en droit de marcher avant tous les archevêques et évêques qui n'avaient pas le même titre. Le parlement qui assistait à cette cérémonie fut du même avis, et l'archevêque de Lyon ne contesta plus (2).

En mai 1526, M. de Rohan se rendit aux États tenus à Cognac, et il assista, l'année suivante, au lit de justice que le roi tint à Paris, le 16 novembre. Les archevêques de Bourges et de Rouen qui se disaient, l'un primat d'Aquitaine, l'autre primat de Normandie, lui disputèrent la préséance ; mais, après qu'il eût exhibé les lettres de plusieurs papes qui avaient décidé que l'église de Lyon aurait la primauté sur celles de Rouen, de Sens et de Tours, la préséance, de l'avis de toute l'assemblée, et par la voix du chancelier, fut adjugée à l'archevêque de Lyon sur celui de Bourges, et à ce dernier sur celui de Rouen (3).

M. de Rohan ne figure pas parmi les membres du clergé qui assistèrent en février 1527 à l'exorcisme d'Antoinette de Grolée (4), religieuse du monastère de Saint-Pierre ; il y fut

(1) Ce fait est consigné dans une lettre d'Henry d'Albret datée de Saint-Just sur Lyon, le 27 décembre 1525, adressée à Elie André, conseiller au comté de Périgord et peut-être le même qui a mis Anacréon en vers latins. M. d'Aigueperse qui possède une copie de cette lettre prise sur l'original conservé aux archives de Pau, a eu l'obligeance de me la communiquer.

(2) Le P. Berthier, *Hist. de l'Eglise gallicane.*

(3) Voyez Rubys, p. 361 et nos *Documents sur Lyon* au 16 déc. 1527.

(4) Un contemporain, Claude de Bellièvre, dans une note qu'on lit à la suite de son *Lugdunum priscum*, dit que cet exorcisme fut un jeu con-

Digitized by Google

représenté par son suffragant, Barthélemy de Lucques (1).

Le Consulat s'était déterminé à fonder un collége public; la Confrérie de la Trinité avait consenti à lui céder, pour cet usage, les bâtiments et les vignes qu'elle possédait sur les bords du Rhône, et dans lesquels elle avait ouvert, quelques années auparavant, une école particulière. Les personnes notables qui contribuèrent le plus à favoriser le succès de cette institution furent M. de Rohan, l'échevin Claude de Bellièvre et le médecin Symphorien Champier.

Le 15 janvier 1528, le trésorier de l'église (2) remontra au Chapitre que « les Antiphonaires et les Graduels étaient devenus si rares et si chers, que, dans différentes églises, on ne chantait plus l'office, ou qu'il était chanté d'une manière ridicule (3); que, pour remédier à cet abus, M. l'archevêque et son Conseil avaient ordonné la réimpression de ces livres liturgiques; qu'il conviendrait de charger quelques perpétuels de corriger les Graduels et Répons pour l'usage de l'église primatiale, et de donner l'exemplaire corrigé à l'imprimeur, afin que tout le diocèse eût des prières et des chants conformes à ceux de l'église-mère (4). «

certé par quelques religieux ou par le prieur du couvent, et il ajoute qu'il ne veut pas dire ce qu'il en soupçonne pour ne pas faire tort à certaines gens. Voyez, sur cette anecdote, l'article de M. Morel de Voleine inséré dans la *Gazette de Lyon* du 5 avril 1854, et la *Revue du Lyonnais*, 1835, t. XI, p. 81.

(1) Ce prélat est appelé Barthélemy du Bois dans la Relation d'Adrian de Montalembert. Cette erreur vient de ce que notre suffragant s'appelait en latin *de Luco*. H.-C. Agrippa a dit, en parlant de cette relation : « scripsit « etiam recentibus diebus *de Spiritu quodam lugdunensi fabulam*, proto- « notarius quidam Gallus, homo nequam et impostor. » *De Incertudine et vanitate scientiar.*, cap. *de Anima*, édition de 1536. Voyez les *Mém.* de l'abbé d'Artigny, VII, 189.

(2) Peut-être Claude de Laurencin, qui était déjà trésorier en 1506, et qui mourut très-âgé, vers 1532. Voyez la *Biogr. Lyonn.*, p. 100.

(3) *Unde divinum officium obmittitur, et, si fit, hoc fit imperfecte et irrisorie propter librorum diversitatem.*

(4) *Ut tota diœcesis a matre ecclesia formam et doctrinam cantandi et deo serviendi haurire habeant.*

Digitized by Google

Le Chapitre agréa la proposition, et nomma des commissaires pour travailler à cette réforme (1).

Cette même année (1528) (2), un concile provincial fut célébré à Lyon, et s'ouvrit le 21 mars par un discours de Barthélemy de Lucques. L'évêque de Mâcon, Claude de Longwi présida en l'absence de M. de Rohan, qu'une maladie grave retenait à Paris, et fit l'exposé des motifs pour lesquels on avait convoqué cette réunion. On y lut six décrets; les quatre premiers contenaient des anathèmes contre les doctrines de Luther; les deux autres avaient trait à la réformation des mœurs (3), et l'on y insista par-

(1) *Mémoire du Chapitre primatial de Lyon* (Paris, 1776, in-4), p. 208.

(2) Et non en 1527, comme on le lit dans le *Rituel* de M. de Montazet. — Sous l'épiscopat de M. de Rohan, le Chapitre de l'église de Lyon était composé d'hommes des plus distingués par leur naissance et par leurs lumières; on avait remis en vigueur les décrets portant que les canonicats ne seraient conférés qu'à ceux qui auraient fourni des preuves de noblesse conformément à l'usage ancien et immémorial. La bulle donnée à ce sujet par Martin V, fut confirmée en 1532 par Clément VII, et approuvée par lettres patentes du 19 août 1535, enregistrées au parlement le 11 nov. suivant. De 1501 à 1536, année de la mort de M. de Rohan, le Chapitre de Lyon reçut 46 chanoines-comtes dont voici les noms : Jacques de Vitry ; Pierre de la Beaume ; Charles de Tournon ; Hugues du Saix ; Claude de Fougères ; Charles de Grilly ; François de Châteaubriant ; François de Talaru de Chalmazel ; Antoine d'Albon ; Rolin de Semur ; Jean de Sarron ; Jean de Talaru ; Jean Mitte de Chevrières ; Claude de Viry ; Jacques de Saint-Priest ; Laurent de Saint-Prix ; Jean de Saint-Romain ; Eustache de Lévis ; Claude de Mont-d'Or ; Jacques de Tournon ; Claude d'Amanzé ; Jean de Serpens ; Christophe de Lévis ; Jean de Talaru de Chalmazel ; Ponthus de Soleilhant ; Jean de Langeac ; Charles d'Estaing ; Pierre de Bournel ; Antoine de Lévis ; Louis de la Barge ; Gabriel de Saluces ; Jean de Semur ; Jean d'Amanzé ; Gabriel de Sacconay ; George de Chaugy ; Pierre de Nagu de Varennes ; Etienne de Rivoire ; Jean d'Estaing ; Bertrand de Saint-Symphorien ; Henry d'Albon ; Théodore de Vichy et Charles le Pulchre. Furent aussi reçus chanoines, comtes d'honneur, Charles, duc de Savoye, en 1511, et François Ier, roi de France, en 1515.

(3) Après avoir exposé combien est dangereux pour une ville de province, le séjour qu'un prince y fait avec sa suite, Agrippa qui écrivait ceci en 1527, et qui résidait à Lyon l'année précédente, ajoute : « Scio ego

Digitized by Google

ticulièrement sur la conduite des ecclésiastiques dont on condamna l'ignorance, l'immodestie, les mauvaises liaisons, l'avarice, les pratiques simoniaques, etc. Enfin on y agréa la demande que le roi avait faite de quatre décimes sur les bénéfices pour la délivrance de ses deux fils que Charles-Quint retenait en otage (1).

M. de Rohan se rendit, cette même année, avec plusieurs autres prélats au-devant du cardinal d'York, ambassadeur d'Henri VIII, quand cet illustre diplomate fut reçu à Amiens par François Ier (2). Il se trouvait aussi auprès du roi, le 10 septembre lorsque ce monarque reçut dans la grand'salle du Palais, le défi de Charles-Quint (3).

Les nombreuses excursions que monseigneur de Lyon faisait hors de son diocèse durent singulièrement favoriser la propagation des nouvelles doctrines dans notre cité où s'arrêtaient souvent les esprits forts qui se rendaient en Italie ou en Allemagne (4). Le clergé lui-même les accueillait avec empressement.

« *famosam Galliarum urbem* ea causa sic perversam ut vix aliqua ibi ma-
« trona pudica sit, vix filiæ nubant virgines, quin et Palatinum scortum
« fuisse summi honoris est, et seniores matronæ juniorum lenæ sunt;
« eaque turpitudo sic invaluit, ut nullus verecundiæ locus sit, vix maritis
« ipsis uxorum meretricatus curæ est, modo ut ait Abraham ad Saram,
« bene sit illis propter illas, vivantque laute ob gratiam illarum. » *De Incertitudine et Vanitate scientiarum*, ch. 68. Il en aurait été de même lorsque, après un séjour de six ans, Innocent IV quitta Lyon en avril 1251; le cardinal Hugues chargé de faire les adieux du pape aux habitants de Lyon, leur aurait dit, s'il faut en croire le chroniqueur Matthieu Paris : «...Amici,
« magnam fecimus, postquam in hanc urbem venimus, utilitatem et elee-
« mosynam; quando enim primo huc venimus, tria vel quatuor prostibula
« invenimus; sed nunc recedentes unum solum relinquimus : verum ipsum
« durat continuatum ab orientali porta civitatis, usque ad occidentalem...»

(1) Le P. Berthier, déjà cité (année 1528); du Tems, IV, 379.

(2) La Morlière, *Antiquités d'Amiens*, p. 23.

(3) Voyez tome IV, p. 344 de l'*Abrégé chron. de l'hist. de France*, publié sous le nom de Mezeray; Bruxelles, 1709.

(4) Les idées nouvelles trouvaient alors des partisans même parmi nos Dominicains, qui, plus que tous les autres religieux, avaient favorisé les

Digitized by Google

Erasme qui vint deux fois à Lyon, en 1506 et en 1521, correspondait avec les moines de l'Ile-Barbe où il aurait voulu finir ses jours. Agrippa, qui fit une longue résidence dans nos murs, y composa plusieurs de ses ouvrages. Rabelais y fit imprimer ses premiers essais. Bonaventure des Periers y publia son *Cymbalum mundi*; Clément Marot ses premiers vers; Ortensio Landi, qui disait n'avoir d'estime que pour Christ et Cicéron, ses Dialogues, et, plus tard, ses Paradoxes. Nos typographes, bien que ce fût au péril de leur fortune et de leur vie, ne refusaient jamais leur aide aux novateurs. La presse était devenue si impie et si licencieuse que, sur une requête de la Sorbonne, le roi, durant son séjour à Lyon, fut sur le point d'abolir pour toujours en France l'art de l'imprimerie. Mais Jean du Bellay, évêque de Paris, et Guillaume Budée, parèrent heureusement le coup; ils firent entendre au roi qu'en conservant un art si utile, il pouvait efficacement remédier aux abus dont on se plaignait si justement (1).

Nous ne retrouvons pas M. de Rohan à Lyon en 1529 et en 1530; cependant bien des évènements auxquels il aurait dû prendre part s'étaient passés dans son diocèse. Il n'entre point dans notre plan de les retracer, d'autres l'ont fait avant nous. Toutefois nous ne pouvons passer sous silence la fondation de l'hospice de la Charité à laquelle le Clergé de Lyon et son digne chef ne contribuèrent pas moins que le Consulat et nos plus notables citoyens après l'affreuse famine qui désola notre ville en 1530 (2).

progrès de l'imprimerie dans notre ville. Un d'eux, Amédée Meigret, fut censuré par la Faculté de Paris pour avoir prêché, en 1524, deux sermons entachés de luthérianisme, l'un à Lyon et l'autre à Grenoble; et si la censure de la Sorbonne n'eut pas de suite, il le dut probablement au crédit de Jean Meigret, son frère, président à mortier au parlement de Paris, et sans doute aussi à François de Rohan auquel il avait dédié le premier de ses Commentaires sur les livres d'Aristote *de Cœlo et Mundo*; Parisiis, *Jo. a Prato*, 1514; in-fol. Voyez du Verdier, I, 176; Quétif, II, 58.

(1) Dolet, *Commentaria linguæ lat.*, col. 266; Colonia, *Hist. Litt.*, II, 621; Rœderer, *Louis XII et François Ier*, II, 171.

(2) En 1617, lorsqu'on jeta les fondements du bâtiment actuel de la

Digitized by Google

Le maréchal de Gié avait encouru la disgrâce de la Cour; une même infortune était réservée à son fils.

Après la rebellion de Gènes (en 1531), Théodore Trivulce, qui était alors gouverneur de Lyon, voulut s'emparer, au profit du domaine royal, des biens confisqués sur les Génois établis dans notre ville. Les officiers de la justice ordinaire de l'archevêque prétendaient que ces biens leur appartenaient et ils entravaient les procédures du gouverneur. Le roi autorisa Trivulce à les continuer, et « évoqua à sa personne tous les différends « survenus pour le fait des Génois; il donna commission au « sénéchal de Lyon d'informer des concussions et des malver- « sations commises par les officiers de l'archevêque, et, ce pen- « dant, ordonna par provision la suspension de la juridiction « épiscopale, sur grande peine d'en faire aucun exercice; enfin « il commit, durant cette suspension, le sénéchal de Lyon pour « exercer ladite justice ordinaire (1). »

Le P. Ménestrier nous apprend (2) que ce fut Jean du Peyrat, lieutenant-général en la sénéchaussée, qui exécuta l'arrêt par lequel le roi avait interdit les officiers de l'archevêque et du Chapitre.

L'affaire n'en resta pas là; elle fut portée au parlement de Paris qui, par un arrêt du 8 mai 1535, ordonna que monseigneur de Rohan serait interrogé par deux commissaires de la Cour sur les faits à lui imputés (3), mais cet arrêt ne dit pas quels étaient ces excès. Le parlement y donne à M. de Rohan

Charité, le Chapitre de l'église de Lyon prit l'engagement de payer la moitié des frais de sa construction; et, par reconnaissance, les recteurs de cet hospice s'obligèrent, le 4 novembre 1638, de faire chaque année et à perpétuité un service solemnel pour le Chapitre, et un service particulier au décès de chaque chanoine.

(1) Dupuy, *Traictez touchant les droits du Roy*, p. 872; Paradin, *Hist. de Lyon*, pp. 368 et suiv.

(2) Notes inédites, année 1531.

(3) Procès contre les évêques, 3 vol. in-fol., ms du commencement du XVIII^e siècle conservé à la B. des PP. JJ. de Lyon.

Digitized by Google

le titre de comte de Lyon (1), cependant il ne figure pas sur les listes de ces dignitaires. Ce procès dont nous ignorons l'issue, dut abréger les jours de notre prélat, car il mourut à Paris (2) dans la 57e année de son âge, le 13 octobre 1536. Le parlement ayant été invité à ses obsèques, répondit qu'il lui déférait volontiers cet honneur quoiqu'il n'eût coutume de le décerner qu'aux princes du sang et aux premiers magistrats. Il voulut sans doute, en agissant ainsi, le venger des imputations auxquelles il avait été en butte l'année précédente. Son corps fut ensuite transporté à Lyon et inhumé sous une tombe dans le milieu de la nef de l'église primatiale où il avait fondé quatre anniversaires solennels à perpétuité (3). Sa tombe a été profanée comme toutes les autres en 1562 et ses anniversaires ont cessé en 1790.

A. PÉRICAUD.

(1) C'est aussi par erreur que Bertrand d'Argentré, livre 12, p. 1167 de son *Hist. de Bretagne*, dit que M. de Rohan parvint au cardinalat.

(2) La Mure, qui ne parle pas de ce procès, dit que François Ier *estimoit beaucoup* M. de Rohan et l'avait fait entrer en son conseil, « ce qui l'obli- « geant, ajoute-t-il, de faire beaucoup de séjour, il y mourut...» *Hist. eccl. de Lyon*, p. 203.

(3) Cf. Quincarnon sur *Saint-Jean*, p. 72, et la Mure, p. 203.

Digitized by Google

# PÉTITION

DU CITOYEN

# CLARET DE FLEURIEU,

*Détenu dans la maison d'arrêt de la section des Piques,*

POUR OBTENIR SON ÉLARGISSEMENT(1).

(6 vendémiaire an III, de la république française, une et indivisible).

---

Le citoyen Fleurieu est entré dans la carrière des sciences dans un âge où la plupart des hommes ignorent encore de quelle utilité elles peuvent être pour la patrie. Nommé à l'âge de seize ans garde de la marine, à peine eut-il assisté quelques mois aux écoles destinées pour ces jeunes gens que le

(1) On lit, en marge de cette pièce autographe l'apostille, suivante :

« Arrêté le 22 vendémiaire qu'il sera écrit au comité de sûreté générale pour prendre connaissance de l'affaire du citoyen Fleurieu et le mettre en réquisition, s'il y a lieu. N° 4945. »

Dans ce Mémoire, Charles-Pierre Claret Fleurieu se justifie en établissant ses états de service, en énumérant ses campagnes, ses découvertes géographiques et astronomiques et les travaux par lesquels il a servi la nation. C'est presque une autobiographie. Charles-Pierre Claret de Fleurieu était né le 2 juillet 1738, il mourut le 17 août 1810.

Digitized by Google

commandant de sa compagnie, jugeant qu'il emploieroit plus utilement son temps dans son cabinet, le dispensa de venir aux écoles. Il mit à profit cette liberté pour augmenter ses connaissances mathématiques et les employer utilement aux objets relatifs à la marine, en même temps qu'il continuoit à se livrer à son goût pour la littérature et les beaux-arts et qu'il étudioit les langues étrangères.

A l'âge de vingt ans, il fut reçu membre d'une académie.

La guerre de 1756, pendant laquelle il fut constamment à la mer et assista à plusieurs combats, ne suspendant point ses travaux ordinaires. Il y consacra tous les moments dont son service et ses devoirs lui permettoient de disposer sur les vaisseaux, soit pendant la navigation, soit dans les séjours en rade.

En 1764, la découverte importante qui avoit été faite en Angleterre, d'un moyen de déterminer les longitudes à la mer par le secours d'une horloge marine, excita son zèle et ses efforts. L'utilité de la solution du fameux problême des longitudes étoit trop connue de toutes les nations maritimes pour n'être pas sentie d'un marin. Il s'occupa des moyens qui pourroient en faire jouir sa patrie, et fit à ce sujet de nombreuses recherches qu'il déposa dans un Mémoire qu'il crut devoir adresser au gouvernement. Sur le rapport qui fut fait de ce Mémoire par l'académie des sciences, à l'examen de laquelle il avoit été soumis, le gouvernement l'appella à Paris, à la fin de 1765, et le destina dès-lors à être chargé de l'épreuve qui devoit se faire des horloges marines que le citoyen Ferdinand Berthoud avoit inventées et qu'il exécutoit pour le service de la France. Le temps qu'exigea l'achèvement de ces machines ne permit pas de s'occuper de leur épreuve avant 1768.

Pour mettre le temps à profit et acquérir des connaissances pratiques relatives à la commission dont il devoit être chargé, il fit, avec l'agrément du gouvernement, un cours d'horlo-

Digitized by Google

gerie, sous la direction du citoyen Ferdinand Berthoud, et exécuta en entier, de sa main, une horloge astronomique qu'il employa dans son voyage.

Il lui fut donné le commandement d'une frégate pour remplir cet objet; et il fut chargé de cette commission importante dans un âge et dans un grade où aucun officier ne pouvoit prétendre à un commandement.

Les horloges marines eurent un succès fort supérieur à celui que l'on avoit garanti et à ce que l'Angleterre avoit obtenu des siennes.

Le citoyen Fleurieu ne crut pas devoir borner les opérations de sa campagne, qui fut de quinze mois, à une simple épreuve des horloges, c'est-à-dire à connoître seulement quel degré d'exactitude on pourroit attendre de ces machines pour guider le navigateur; il s'occupa en même temps à en étendre l'usage, et il prouva que si elles sont infiniment utiles pour diriger avec sûreté la route des vaisseaux, elles le sont également pour perfectionner la géographie et déterminer, avec une précision étonnante, la position des îles, des caps, des dangers et de tous les objets dont la détermination précise intéresse si essentiellement la navigation. On peut dire que si l'Angleterre a eu le vain honneur de faire éprouver la première horloge marine, la France a eu l'honneur plus solide, plus utile, d'en faire le premier usage pour perfectionner la géographie.

Le citoyen Fleurieu profita de son séjour au Cap-Français de Saint-Domingue, en 1769, pour y faire l'observation du passage de Vénus devant le disque du soleil; et son nom est inscrit honorablement avec celui des astronomes célèbres, envoyés dans les différentes parties du monde pour y faire cette observation, qui devoit décider une question importante en astronomie.

En 1772, il publia la relation de son voyage en 2 gros vol.

Digitized by Google

in-4°, avec 4 cartes marines. Il ne se borna pas à rendre compte de toutes les opérations relatives à l'épreuve des horloges; il y joignit le détail de toutes les observations astronomiques et de tous les calculs auxquels il s'étoit livré pour rectifier les cartes de l'Océan Atlantique; et, jaloux de multiplier ce nouveau moyen de perfectionner la description du globe terrestre, il a donné, à la suite de son Journal, les méthodes qu'il a pratiquées, afin que les navigateurs qui voudroient s'engager dans la même carrière ne fussent pas rebutés par la difficulté de trouver les moyens et n'eussent qu'à les mettre en pratique.

Il a eu la satisfaction de voir ses moyens employés utilement par les François, les Anglois, les Danois, et les uns et les autres se sont empressés de lui en faire honneur. Toutes les cartes de l'Océan Atlantique ont été réformées d'après celles que le citoyen Fleurieu avoit dressées et publiées.

En 1776, le gouvernement créa pour lui la place de directeur des ports et arsenaux, qu'il a occupée pendant quinze ans. Chargé, lui seul, de la direction de tous les travaux et approvisionnements de la marine, des places de campagne, de la correspondance avec les généraux, etc., il a suffi à tout, et si l'on se rappelle qu'à l'époque de la dernière guerre, la France n'avoit pas dix vaisseaux en état d'être armés pour des voyages hors des mers d'Europe, on ne peut pas oublier que, dès avant 1779, la marine de France attaquoit celle d'Angleterre dans les quatre parties du monde, et c'est la première époque de son histoire où elle ait été offensive partout à la fois, et partout victorieuse.

Aussitôt que le calme de la paix lui permit de disposer de quelques moments, il sut allier aux travaux ordinaires de sa place ceux que son goût pour les sciences ne lui permettoit pas d'abandonner.

En 1785, il fut chargé de tracer le plan du voyage de La

Digitized by Google

Pérouse, d'en dresser les instructions et de rassembler toutes les remarques et observations qui pouvoient rendre cette expédition utile sous tous les rapports.

Lorsqu'il fut nommé au ministère de la marine, en 1790, il était occupé de l'impression d'un ouvrage national en 1 vol. in-4° (avec douze cartes marines), par lequel il a fait restituer par les Anglois des découvertes maritimes appartenant à la nation françoise. Cet ouvrage, qui a exigé des recherches très-considérables et qui présente le tableau le plus complet de la navigation des Européens dans cette partie du monde a été traduit en Angleterre aussitôt qu'il a paru; les Anglois, en reconnaissant le légitimité de la réclamation de l'auteur françois, ont été forcés de renoncer aux découvertes auxquelles ils prétendoient : elles appartiennent aujourd'hui à la France par un droit qu'il a su rendre incontestable.

Il ose se flatter que la plus scrupuleuse exactitude, tant dans la prompte exécution des décrets que dans toute l'administration de son département a caractérisé son ministère, et depuis trois ans et demi que sa santé le força à se démettre de sa place, aucune dénonciation, aucune plainte, aucune réclamation n'a paru contre lui.

Le mauvais état de sa santé, qu'avoit affaiblie une longue suite de travaux et qui ne pouvoit plus seconder son zèle dans l'activité d'un ministère, ne l'empêcha pas de se livrer dans sa retraite à ses occupations favorites. (Il devoit avoir une place à l'Académie des sciences lorsqu'elle fut supprimée).

Il se chargea de dresser les instructions pour le voyage du comte d'Entrecasteaux, destiné à la recherche de *La Pérouse*. de mettre en ordre le journal de cet infortuné navigateur et d'en surveiller l'impression.

Enfin, quand il fut mis en arrestation pour la première fois, il y a près d'un an, il s'occupoit d'achever un ouvrage

Digitized by Google

des plus intéressants pour la navigation du Nord, dans lequel il a réuni et discuté toutes les observations astronomiques et les opérations géodésiques faites sur toutes les côtes du Cattégat et de la mer Baltique. Soixante-six cartes marines exécutées par des procédés nouveaux et à l'aide d'instruments de son invention, qui procurent la célérité d'exécution en même temps qu'ils en assurent la justesse, doivent accompagner un vol. in-4° de calculs et de discours. Un deuxième volume doit présenter toutes les instructions nautiques relatives à la navigation de ces mers; et un troisième contiendra la description, géographique, politique, économique, commerciale et militaire de tous les pays du nord dont les côtes sont baignées par le Cattégat et la mer Baltique; le premier volume est terminé, les matériaux des deux autres sont rassemblés et n'attendent que la main qui doit les mettre en œuvre.

( Et d'une autre plume, *de la main de Claret de Fleurieu lui-même*).

De la maison d'arrêt de la section des Piques, 6 vendémiaire an III de la république française, une et indivisible,

CLARET FLEURIEU.

Digitized by Google

LA

# CHAPELLE DE LA VIERGE

## A L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LORETTE (1),

Par Victor Orsel.

---

Victor Orsel n'a pas un de ces noms que la foule répète ; il a vécu entouré d'un petit groupe d'élèves fervents, en dehors des coteries, dans une sorte de Thébaïde de recueillement et d'austérité. De longs séjours à Rome l'avaient rendu presque étranger à sa propre patrie, et, pendant qu'il préparait patiemment son œuvre, le silence, l'oubli et l'obscurité descendaient sur lui. Le peu qui avait transpiré de sa peinture n'était pas fait pour séduire à une époque où le sens de l'art religieux n'existait pour ainsi dire plus. Figurez-vous Overbeeck à Paris, au plus fort de la gloire de David, et vous aurez une idée de l'effet que dut produire Victor Orsel avec son dessin ascétique, ses tons pâles, ses fonds d'or et son symbolisme rigoureusement chrétien. — Quelques esprits distingués remarquèrent cet art si chaste, si sobre, si pur et d'un sentiment si élevé. Mais ces sympathies restèrent isolées, et le public passa inattentif, sinon hostile, devant ces toiles qu'il méprisait comme *gothiques*,

(1) Nous empruntons, contre notre usage, au *Moniteur* l'appréciation flatteuse que M. Théophile Gautier vient d'y faire de la chapelle de notre compatriote Orsel. Cet éloge est trop complet pour que nous ne nous empressions pas de lui faire une place dans les pages de notre *Revue*.

Digitized by Google

un mot après lequel il n'y avait plus rien à dire. Tant de froideur et de dédain eussent découragé une vocation moins ferme que celle d'un artiste épris du beau pour lui-même et soutenu par une piété solide. Il pouvait, d'ailleurs, se consoler en entendant traiter Ingres de barbare et sa peinture de retour aux plates images du XVe siècle. Ce n'étaient pas des ignorants, mais des critiques de profession qui appréciaient ainsi les œuvres du plus grand maître des temps modernes, alors méconnu. Par bonheur, Victor Orsel se trouvait posséder quelque fortune, sans quoi il eût peut-être plié sous ce double poids de l'indifférence et de la misère.—Grâce à cette position exceptionnelle, il fut dispensé du moins de prostituer à des travaux vulgaires, auxquels d'ailleurs il eût été peu apte, son talent, d'une timidité et d'une délicatesse virginales, et put suivre en paix le plan d'études qu'il s'était proposé.

Dès l'enfance, Victor Orsel, comme s'il eût été prédestiné à l'art chrétien, fut confié à un ecclésiastique d'un grand mérite, reçut une éducation morale sérieuse, et le sentiment religieux s'enracina profondément dans cette âme tendre.— Sous la direction éclairée de M. Revoil, homme instruit et peintre estimable de l'école lyonnaise, Orsel prit le goût des recherches savantes. Tout jeune, il comparait les livres saints aux monuments figurés de l'Egypte et de la Perse, il en cherchait les rapports et se mettait au niveau des connaissances dès lors acquises. Aussi M. Champollion fut-il émerveillé quand il vit le tableau du *Moïse présenté à Pharaon*, tableau conçu et terminé avant les musées égyptiens et le déchiffrement des hiéroglyphes, et il n'y trouva rien à changer.

Le but que voulait atteindre Orsel, c'était l'expression morale; il commença donc par étudier Lesueur, Poussin, Dominiquin, chez qui la forme n'est que le voile transparent de l'âme, et qui laissent voir plus à découvert l'émotion et l'idée ; il notait, dans les rues de Rome, les mouvements naïfs, les physionomies significatives, que ses promenades parmi le peuple le mettaient à même d'observer ou qu'il pouvait saisir dans des rencontres fortuites ; par une sorte de déduction philosophiquement reli-



Digitized by Google

gieuse, il voulait arriver de l'esprit à la matière, du contenu à l'enveloppe, de l'âme au corps. Il pensait, en pur chrétien, que le sentiment primait la forme, et il s'occupa de la partie psychique de la peinture avant de songer à la partie plastique.

Cependant, comme l'idée doit avoir pour vêtement la beauté, sous peine de ne pas être perceptible, Victor Orsel resta dans de longues contemplations devant les stanzes et les loges du Vatican pour élever son style et surprendre les secrets de la forme assurée et complète ; de Raphaël il passa à Pérugin, à Giotto et aux maîtres du Campo Santo de Pise, si pleins d'onction et de mysticité ; en même temps, il étudiait avec amour l'antiquité grecque, prise à ses origines dans ces bas-reliefs de tombeaux, d'une grace si pure et si touchante, où le paganisme s'attendrit presque jusqu'à la mélancolie chrétienne ; et comme toute recherche consciencieuse du beau aboutit à l'adoration des chefs-d'œuvre de l'antiquité, l'idéal que poursuivait si laborieusement Victor Orsel fut désormais fixé. — Comme il le disait lui-même avec un rare bonheur d'expression : il eût voulu « baptiser l'art grec. »

Baptiser l'art grec, c'est-à-dire mettre l'âme dans cette forme si belle, si tranquille, si lumineusement sereine, qui semble inaccessible aux souffrances et aux misères humaines, et sous laquelle ces dieux de marbre jouissent « de la plénitude de leur immortalité,» comme dit le grand poète de Weymar. Cette idée offrait d'immenses difficultés de réalisation : les principes de l'art grec et de l'art chrétien sont tellement opposés, qu'une fusion semble presque impossible entre eux ; l'un exalte la matière et l'autre la repousse ; le premier déifie ce que le second foule aux pieds. Cependant, les merveilleux artistes de la renaissance ont su donner au Christ la beauté d'Apollon, à Jéhovah celle de Jupiter olympien, à la Vierge celle de Junon ou de Minerve, en leur conservant un caractère religieux ; non pas, certes, d'un ascétisme outré, comme les maigres peintures du moyen âge, mais d'un spiritualisme majestueux et souriant, comme il convenait à l'église triomphante.

Digitized by Google

La différence qu'on remarque entre Victor Orsel et les artistes du XVIe siècle qui s'inspirent des chefs-d'œuvre de l'antiquité est celle des bas-reliefs d'Egine aux métopes du Parthénon. Persuadé que plus les formes de l'art sont primitives plus elles se rapprochent de la rigidité du dogme, il a cherché les lignes simples, les contours arrêtés, les attitudes un peu roides et l'aspect archaïque des vieux sculpteurs grecs. La chapelle de la Vierge, à Notre-Dame-de-Lorette, a fourni au peintre une heureuse occasion d'appliquer ces théories. Cet important travail a usé les dernières années de sa vie, et il est mort laissant quelques panneaux vides qui ont été achevés pieusement sur ses cartons ou d'après son tracé par des élèves fidèles.

Lorsque l'artiste obtint sa chapelle, les sujets historiques de la vie de la Vierge étaient déjà pris par les peintres chargés de décorer la nef et le chœur; il y avait de quoi embarrasser un esprit moins profondément imbu de la poésie du catholicisme et du parfum mystique des légendes sacrées. A cette chapelle consacrée spécialement à Marie, Victor Orsel fit chanter les litanies de la Vierge, hymne peinte qui ne s'interrompt jamais et déroule ses versets sur les pieds-droits, les pendentifs, les pénétrations, et monte comme un rhythme liturgique vers le trône de la mère du Sauveur.

Chaque appellation des litanies, cet adorable poème où le dévot semble s'endormir dans son extase comme un derviche tourneur, sous l'incantation des épithètes accumulées, a fourni au peintre le thème d'un tableau, ou d'un caisson, ou d'un ornement, car rien n'est donné au hasard dans cette œuvre religieusement consciencieuse, et le moindre détail se rattache au sens général par un symbolisme ingénieux et neuf.

Les demi-coupoles et les archivoltes, recouvertes d'un fond d'or, représentent, par leur éclat et leur hauteur, comme la région céleste de la composition. Là Victor Orsel a placé les scènes diverses ayant trait à l'apothéose de la Vierge. La mère du Sauveur, la reine du ciel, la reine des martyrs, la reine des vierges, la reine des patriarches se détachent sur une mosaïque

Digitized by Google

dorée comme on en voit encore aux basiliques primitives qui n'ont pas subi le sacrilége d'une restauration inintelligente. C'est dans l'atmosphère d'or de la lumière divine que Marie tient son fils sur ses genoux, écoute les litanies des anges agenouillés, présente la croix aux chrétiens entre l'ange Gabriel, messager de rédemption, et l'archange Michel rengainant son glaive inutile, puisque le démon est vaincu ; sourit tristement aux martyrs dont ses souffrances sous l'arbre de douleurs ont dépassé les supplices ; pose la couronne d'immortalité sur le front de sainte Catherine, accompagnée de sainte Agnès et de sainte Geneviève, et montre l'enfant Jésus aux patriarches, qui du fond des limbes tendaient les bras vers le Messie.

Les pendentifs sont occupés par les sujets suivants, aussi tirés des litanies : le Salut des malades, la Consolation des affligés, le Secours des Chrétiens, le Refuge des pécheurs, pieuses dénominations dramatisées avec l'art le plus ingénieux : *Salus infirmorum*, la Vierge tenant l'enfant divin dans ses mains vient au secours d'un malade, à la prière d'une jeune fille; Jésus donne sa bénédiction au grabataire ; la mort s'enfuit et la confiance, apportant le calice et l'hostie, arrive près du moribond. *Consolatrix afflictorum* , la Vierge présentant une branche d'olivier, symbole de paix, à la femme et à la fille d'un martyr pleurant sur un tombeau. Le deuil s'éloigne, la consolation suit l'apparition divine. *Auxilium Christianorum*, la Vierge écrase du pied la tête du serpent et rassure les Chrétiens ; — l'hérésie et l'islamisme prennent la fuite. — Cette appellation fut ajoutée aux litanies, à l'occasion de la bataille de Lépante. *Refugium peccatorum*, la Vierge protége contre les démons du libertinage et de l'avarice une jeune fille qui a prévariqué, et un homme dont la bourse et le poignard marquent le crime. Ils ne se sont pas réfugiés en vain sous le manteau de la mère d'indulgence.

Les figures de ces sujets sont de grandeur naturelle, d'un ton mat, clair et doux, qui rappelle l'aspect de la peinture à l'eau d'œuf ou de la fresque comme la pratiquaient Giotto, Orcagna, Bennozo Gozzoli et les maîtres primitifs. Victor Orsel n'a pas cherché le

Digitized by Google

trompe-l'œil, la profondeur et les illusions de la perspective et du raccourci. Il s'est tenu au méplat, simplifiant les lignes, élaguant les détails, de sorte que son œuvre habille la chapelle qu'elle décore, comme une tapisserie ancienne aux nuances un peu passées en enveloppant avec respect l'architecture sans y faire de trous et sans en déranger les aplombs. C'est un parti que devraient adopter tous ceux qui exécutent des peintures murales : le pinceau y perd sans doute quelques ressources, mais la décoration y gagne en assiette et en gravité.

Les pieds-droits renferment dans des panneaux, des cartouches, des médaillons de dimensions plus restreintes, les autres dénominations des litanies : la Tour d'ivoire, la Rose mystique, l'Etoile du matin, l'Arche d'alliance, la Tour de David, le Miroir de justice, la Maison d'or, le Trône de sagesse, symbolisés de la façon la plus spirituellement chrétienne, et avec une science de l'antiquité sacrée que peu d'artistes ont possédée à ce point ; l'érudition la mieux informée ne trouverait rien à reprendre à ces *restaurations* hébraïques.

Une foule d'anges, de saints, de confesseurs, de prophètes et d'apôtres, répondant à chacune des épithètes de la litanie, s'étagent sur les faces extérieures et intérieures des pieds-droits. Nous avons remarqué, parmi les autres, saint Paul secouant dans la flamme la vipère attachée à sa main, symbole du démon repoussé dans l'enfer ; la mère des Macchabées, Niobé juive, ayant à ses pieds les sept têtes coupées de ses fils, d'une grande beauté de conception et d'exécution, et des figures d'Anges, de Puissances et de Séraphins d'une suavité toute céleste. Les personnages symboliques en grisaille ont une grandeur vraiment sculpturale et feraient de superbes bas-reliefs.

Ces différentes compositions sont reliées entre elles par des ornements d'un goût exquis et d'une invention très-heureuse tirés du symbolisme sacré : ce sont des étoiles, des sphères, des trônes, des enlacements de lis, des guirlandes de lierre, des rameaux d'olivier, des branches de pin, des festons de vigne, ayant leur signification mystique appropriée aux sujets qu'ils

Digitized by Google

encadrent. Ces arabesques qui concourent au sens général de l'œuvre sont exécutées avec cette perfection qu'on admire dans les missels à miniatures du moyen âge.

Victor Orsel a passé seize années à ce travail qui sera son plus beau titre de gloire, peu compris, souvent raillé et n'ayant de consolation que l'admiration de quelques disciples devenus ses amis. Pour le mener à bien, il entama son patrimoine avec un désintéressement rare, et dont, sans doute, il lui sera tenu compte là-haut; Orsel nous représente un de ces artistes pieux des premiers temps du christianisme qui peignaient avec des formes grecques des sujets de la Bible et de l'Evangile au-dessus des autels et des tombeaux de martyrs, sous les voûtes obscures des catacombes ébranlées par le passage des triomphes romains. — Nous ne saurions trouver une plus fidèle image de son talent et de sa vie. — La crypte ouverte à la lumière du ciel, les curieux sont tout surpris de trouver dans des symboles de dévotion le pur souvenir de la Grèce antique, et s'ils ne croient pas, du moins ils admirent.

THÉOPHILE GAUTIER.

Digitized by Google

UNE

# PROMENADE EN SUISSE

ET

# AU LAC MAJEUR

(Juillet et août 1850).

—

## LETTRE Ire.

A M. ALEXIS D.....

Vevey, 21 juillet 1850.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER AMI,

Je vous avais promis une lettre, et je tiens bien ma parole, car vous êtes, après ma mère, la première personne qui recevra de nos nouvelles; distinction flatteuse, à coup sûr, et dont vous devez le bénéfice tant à notre vive amitié qu'au désir d'adresser les prémices d'une correspondance destinée à la postérité à un lecteur digne d'elle et de nous.

Vous n'attendez, je l'espère, ni descriptions minutieuses ni ébouriffantes anecdotes; je ne prétends point me poser en rival du *Guide-Richard* ni de l'inventeur bréveté des *bifflecks d'ours*; vous aurez purement et simplement nos *impressions*, non de *voyage*, mais de *voyageurs*; résignez-vous donc à voir par nos yeux, à penser avec notre esprit, à sentir avec

Digitized by Google

nos cœurs; sauf à trouver nos yeux aveugles, notre esprit dérangé, et nos cœurs plus arides que les mornes collines de Valle-Benoîte.

Le 18 juillet, à six heures du soir, nous partions, laissant après nous pères, mères, amis stupéfaits, doutant s'ils n'étaient pas le jouet d'un rêve; nous-mêmes, à peine pouvions-nous prendre notre départ au sérieux, tant il était prompt, inattendu, invraisemblable. C'est ainsi qu'il faut courir le monde; ne me parlez point de ces voyages préparés de longue main, combinés à l'avance et dont on a déjà défloré tout le charme, épuisé toutes les illusions; trois jours nous séparaient à peine du moment où nous avions annoncé notre résolution, et voilà que nous roulons sur la route de Genève, emportés par quatre Bucéphales dont le galop, comme celui de Rossinante, mérite les honneurs de l'histoire.

Après vingt heures de réclusion dans le coupé d'une diligence où, par un incroyable tour de force, nous avions fourré quatre personnes, parmi lesquelles on comptait *J.. le mince* et *C.. le fluet*; après quelques incidents de douanes et autres petites misères, nous arrivons à Genève, mais tellement moulus et brisés, les yeux si pleins de poussière et l'estomac si vide, qu'il nous est impossible de rien voir, sinon l'enseigne de la *Couronne*, où nous allons chercher *le vivre et le couvert*.

Je ne m'arrêterai pas à décrire en détail la ville et les faubourgs, les promenades, les boutiques et les maisons; mais voici le lac aux flots d'azur; de cet îlot coquet, corbeille de verdure et de fleurs, s'élève la statue du philosophe des *Confessions*, assis en face de ces eaux, image vivante de son esprit, tantôt calmes et riantes, tantôt bouleversées par la tempête dans leurs plus intimes profondeurs. De ces ponts jetés sur le Rhône, se déroule un admirable tableau; devant nous, le Léman se perd à travers deux chaînes de montagnes; à

Digitized by Google

droite et à gauche, les quais, les Bergues, le port, avec leurs constructions opulentes; sous nos pieds, le fleuve s'avance comme une vague du lac poussée par la brise du soir, puis, vingt pas plus loin, se précipite grondant et furieux, indigné des vieilles maisons qui l'enserrent et le déshonorent.

La Rome protestante est bientôt parcourue, plus rapidement encore visitée : point de monuments dignes de fixer l'attention; si la nature lui a prodigué ses trésors, l'art n'a rien fait pour elle. Ici tout est régulier, correct, froid et triste; pas de bruit dans la ville, pas d'émotions sur les visages, on dirait une cité de muets et d'automates. Un jardin botanique, dont l'hôtel du philhellène Eynard est le plus bel ornement; quelques maisons aux façades imposantes; de verdoyantes promenades ombragées d'arbres touffus, composent tout le bagage artistique de la ville des méthodistes et des banquiers. Une façon de temple grec renferme ce qu'on est convenu d'appeler un *Musée*, ainsi du moins l'a voulu M. *Rath*, son fondateur, citoyen de Genève, mort général au service de l'autocrate. Ce musée ne paraît pas avoir une grande valeur, à en juger par les quelques toiles que n'a pas chassées une exposition temporaire d'anciens maîtres; sauf une fort belle page du Dominiquin, dit-on, représentant David portant la tête de Goliath au bout de l'épée, instrument et prix de sa victoire, tandis qu'autour de lui les filles de Judas célèbrent, par des chants et des danses, la gloire du jeune berger, dont le front rayonne déjà de l'éclat du diadême. Une autre œuvre captive aussi notre attention : sur un lit entouré de vieillards attentifs et désolés, se dresse, long et pâle, un homme, ou plutôt un spectre, dont les yeux seuls ont conservé comme un reste de vie; de sa bouche contractée par les approches de la mort, peut-être aussi par les luttes terribles d'une âme livrant à la vérité son dernier combat, semblent tomber quelques paroles suprêmes avidement recueillies; nous restions là immobiles

Digitized by Google

et muets, quand l'un de nous, ignorant le sujet du tableau, s'approche et s'écrie : « Dieu ! quelle figure !.. » Ces mots traduisirent la pensée que nous taisions nous-mêmes, de peur de juger moins avec nos yeux qu'avec nos sentiments et nos préventions... car c'étaient là les *Derniers moments de Calvin*, et *cette figure* représentait le réformateur mourant et laissant à ses disciples ses dernières instructions. Invincible puissance de la vérité ! car ce tableau est de M. Hornung, le peintre officiel de la République et son pinceau ne saurait être suspect.

Pour trouver à Genève un monument digne de ce nom, il faut remonter au temps de cette *barbarie* dont l'hérétique de Noyon prétendait dissiper les ténèbres. La vieille cathédrale de Saint-Pierre, bien que plusieurs fois dénaturée dans son caractère primitif, et déshonorée, il n'y a pas cent ans, d'une montagne de pierres sous le nom de portail, conserve encore ce cachet de grandeur, de grâces majestueuses et sévères qu'imprime à toutes ses œuvres la religion de l'esprit et du cœur. Mais, sous ses voûtes froides et mornes, court comme un souffle de tristesse et de mort ; l'âme se resserre en présence de ce spectacle, dont la désolation était rendue plus navrante par le désordre de réparations inachevées ; des orgues de vastes dimensions, des stalles, remarquables produits de la sculpture en bois, quelques beaux vitraux, à travers lesquels le soleil se colore et vient briser la fatigante monotonie de ces lignes grisâtres, sont les seuls objets où puissent s'arrêter les regards dans cette nef vaste et nue.

En vain le concierge, dans sa narration, nous promenait-il de l'*église* au *temple*, du *pape* à *Calvin*, nos esprits se refusaient à le suivre et s'immobilisaient dans les souvenirs de la *cathédrale* ; mais, hélas ! de toutes les pompes, de toutes les splendeurs d'autrefois, à peine reste-t-il une tombe ! et quelle tombe ! O vanité des choses humaines ! sous ces voûtes repo-

Digitized by Google

sent encore les restes du cardinal de Brogny, le président du concile de Constance, le juge de Jean Huss et de Jérôme de Prague! Il est là, cet arbitre de la chrétienté, ce prélat dont la voix soulevait et calmait l'Europe, devant qui le successeur de Charlemagne lui-même courbait son front et son épée!

« Le pied d'un ennemi foule en paix son cercueil! » et il faut que la voix d'un de ces hérétiques, qu'il poursuivait de la parole et du glaive, nous arrête à cette pierre sur laquelle nous passions insouciants et distraits. De quels frémissements ne devait-il pas être agité en entendant le père de la Réforme jeter l'anathème à cette Rome, dont il avait été, lui, le défenseur illustre et l'invincible appui!

Les solennités de Constance sont loin de Genève, et quand le successeur de ces fiers prélats, princes et pasteurs tout ensemble, veut aujourd'hui visiter son humble troupeau, à peine obtient-il l'autorisation de rester un jour entier au milieu de ses ouailles; son zèle est mesuré! il doit compter les paroles qu'il rompt à ce peuple affamé, et les larmes dont il arrose leur douloureux exil... et dans quelle église, bon Dieu! n'en parlons pas; demain nous nous y retrouverons, consolés, peut-être, par la piété des fidèles de la pauvreté du sanctuaire.

Un vent frais et léger a chassé jusqu'au moindre nuage, et le soleil, descendant avec majesté derrière les montagnes, empourpre de ses derniers feux leurs sommets blanchis, et jette dans leurs noires crevasses comme un regard de solennel adieu; il est tombé...., avec lui tombent tous les bruits de la nature et du haut des monts le crépuscule étend au loin son voile sur les campagnes et sur la cité. Entrons ensemble dans cette frêle barque se balançant sous la blanche voile que le vent enfle de sa douce haleine, et emporte sur la surface polie du lac; courbée sous le souffle rapide, elle rase les flots, on dirait un oiseau touchant de son aile les plaines azurées du ciel.

Digitized by Google

« Dieu ! que les airs sont doux, que la lumière est pure ! »

Le couchant brille encore des derniers rayons du soleil, et déjà l'Orient blanchit aux pâles lueurs du bel astre des nuits : c'est une de ces heures où l'homme, entre la terre qui s'efface et le ciel qui se révèle, s'échappe à lui-même et se laisse emporter dans ces régions sublimes où l'âme ne saurait goûter et entendre que la langue des dieux..... C'était l'heure du poète, et sur ce lac qui lui inspira sans doute ses plus beaux vers, pouvions-nous invoquer d'autre voix que celle du chantre incomparable de la nature et de l'amour ?... Réveillée par la magie du spectacle, toute cette poésie se pressait dans ma mémoire et coulait à pleins bords de mes lèvres frémissantes ; et bientôt, laissant et le lac et le soir, laissant Elvire elle-même, je me trouvai, je ne sais trop comment, évoquant avec le barde, le héros des siècles présents : mais voici que la barque, livrée au caprice des vents, errait à l'aventure ; oubliant ses rames, notre batelier, l'œil fixe, la bouche béante, semblait suspendu à mes lèvres, et quand la dernière strophe se fut perdue dans les airs : « C'est de M. Lamartine, dit-il. » O poète ! si vous aviez entendu cette simple parole !.. Vous auriez compris que, pour vivre dans la mémoire du peuple, pas n'était besoin de bouleverser le monde ; et qui sait ? ce laurier de Virgile, objet aujourd'hui de vos superbes dédains, il pourra peut-être seul vous préserver de la foudre que vous avez amassée sur nos têtes (1).

Mais déjà la nuit plus sombre nous enveloppe de toutes parts ; le ciel se peuple d'étoiles brillantes au milieu desquelles s'avance la reine du silence, qui baigne de ses molles clartés les montagnes, les flots, et fait étinceler la cîme tremblottante des vagues légères que notre nacelle soulève autour de ses flancs ;.... nous ne pourrons jamais, ce semble, goûter toutes

(1) Il ne faut pas oublier que ceci était écrit en 1850.

Digitized by Google

les voluptés de cette nuit, et comme s'il devait nous être donné de les mieux sentir en nous rapprochant des flots, nous voilà accroupis au fond de la barque, serrés les uns contre les autres, les mains dans les mains, les yeux dans les yeux, et frémissant aux étreintes des eaux qui nous enlacent et nous pressent de leurs ondes retentissantes.. Nous chantions, les voix étaient peu assurées, mais les cœurs vibraient. Tout semblait se réunir pour faire de ces heures des heures qu'on n'oublie jamais; là, résonnaient les harmonieux accords d'un concert invisible; plus loin, de jeunes fous tiraient, au milieu des eaux, un feu d'artifice dont ils avaient l'embarras et nous le plaisir; et, là-bas, à peine éclairé par les rayons de la lune, cachant sa tête dans la nue et couvert de son blanc linceul de neige, se dressait le géant des Alpes, comme un fantôme, ou plutôt comme le roi sublime de ces merveilleuses contrées.

A de pareils spectacles, le silence seul convient et c'est, plongés dans une rêverie profonde, que nous abordâmes au port étincelant d'un triple cordon de feux.

Le soleil du lendemain nous trouvait dans l'humble chapelle catholique, où nous adorions, au milieu de rares fidèles, le Dieu qui creusa les lacs, souleva les montagnes et peupla les cieux. Peu d'heures après, un splendide paquebot emportait à Vevey, d'où je vous écris, quatre cœurs qui vous aiment et vous embrassent, et moi, comme tenant la plume, et *pour ma peine*, aussi fort que tous les quatre ensemble.

Digitized by Google

## LETTRE II.

A Mlle J. D.

Le 22 juillet 1850.

J'ai laissé Alexis à Genève, et c'est là où je vais te prendre avec moi sur le bateau à vapeur pour te conduire à Vevey. Tu connais assez la délicieuse navigation du lac pour qu'il me soit permis de ne pas entrer à ce sujet dans de trop grands détails, et en te nommant Coppet, Nyon, Morges, Rolles, toutes ces petites villes qui baignent leurs pieds dans l'onde et cachent leur tête dans la verdure, je ne prononce pas des noms nouveaux, mais bien plutôt éveillé-je d'anciens souvenirs.

Le paquebot rapide fend les eaux de sa proue acérée et brise cette nappe que l'on croirait solide tant elle est unie. Quelle transparence! quel azur! Les roues, vivement pressées, la réduisent en une poussière de diamants; derrière elles, retombant en pluie étincelante, les flots dispersés s'irrisent aux rayons du soleil, puis, se pressant aux flancs du navire, fuient et déroulent au loin leurs orbes éblouissants.

Salut à Lauzanne! combien nous regrettons de ne pas approcher de plus près les beautés que la coquette laisse à peine entrevoir. Au milieu d'arbres touffus, reposant sur de verts tapis, ses blanches maisons semblent se dresser pour mirer dans les eaux leurs riantes façades, tandis que les vieilles tours de la cathédrale s'élèvent graves et majestueuses, comme pour rappeler au voyageur frivole qu'il est d'autres mondes et un autre voyage qu'un jour nous ferons tous.

C'est au milieu de ces réflexions et d'autres moins sévères que nous arrivons à Vevey, par un soleil brûlant et une chaleur tropicale. Vevey! fais-toi conter par *El*... les délices de

Digitized by Google

cet admirable séjour, le Nice ou le Tibur de la Suisse. Comme ce lac vient mollement baigner le rivage! comme ces flots, à peine ridés par la brise, le carressent avec amour! De riches collines forment au-dessus de la ville comme une couronne de verdure, de fruits et de fleurs, tandis que devant elles s'étagent les noires montagnes du Valais, encore marbrées de neiges étincelant dans leurs flancs assombris.

En dehors de cet aspect enchanteur, deux choses captivent à Vevey toute notre attention.

C'est d'abord l'*hôtel*, je dis mal, le *palais des Trois couronnes*. Peut-être en est-il peu qui l'égalent pour le grandiose des dimensions, l'élégance des appartements, le luxe recherché de la table et l'exquise urbanité du service. Placé à l'extrémité de la ville, un pied dans la campagne, il s'élève sur une terrasse contre laquelle frappent les eaux du lac; un jardin embaumé, qu'ombragent des arbres touffus s'ouvre devant une galerie aux colonnes doriques où, nonchalamment étendus et doucement caressés par la brise, savourant le café et humant les flocons légers d'un cigare aux cendres argentées, on jouit du plus magique coup d'œil.

Non loin de là, et toujours sur les bords du Léman, se présente un manoir gothique aux fenêtres cintrées, aux pignons aigus, aux capricieuses dentelures, surmonté de cinq aiguilles dont le soleil fait étinceler les cimes dorées. C'est la retraite d'un riche et noble habitant du pays, qui, sur les ruines de l'ancien donjon où commandaient ses pères, a construit une habitation princière, dans le style qui relie le moyen âge et la renaissance. Grâce à l'obligeance de notre hôte, nous avons pu visiter l'intérieur de cette opulente demeure et admirer avec quel soin religieux sa décoration avait été mise en harmonie avec l'architecture. Là point d'anachronismes, pas de barbarismes, pas même le plus petit solécisme;

Digitized by Google

l'intelligence, les recherches patientes, l'argent, on n'a rien épargné ; depuis le monstre ciselé dans le cuivre qui grimace à la porte, jusqu'à la tour qui sert d'abri aux pigeons du manoir, tout est gothique, tout jusqu'au cerbère femelle, soigneusement conservé sans doute, depuis le XIVe siècle, pour compléter l'illusion des curieux. Malgré ces préoccupations archéologiques, partout règnent la plus noble élégance et le confortable le mieux entendu ; appartements d'hiver, appartements d'été, boudoirs, réduits charmants et parfumés, tentures de soie, marbres rares, meubles précieux par la matière et par le travail, rien enfin ne semble manquer à la félicité des heureux possesseurs de toutes ces richesses... rien que le goût d'en jouir. Unique rejeton d'une famille nombreuse, M. C... voit sa race s'éteindre en lui et demande en vain au ciel un héritier pour sa fortune et son nom.

Quand vient le soir, nous montons dans une petite nacelle, vraie coquille de noix dont les moindres balancements arrachent à ces dames de lamentables cris d'effroi. Nous voguons quelques instants sur cette nappe azurée, mais silencieux, tristes, regardant autour de nous, indifférents et comme étrangers au spectacle déroulé sous nos yeux... La veille, et sur ce même lac, nous avions passé quelques-unes de ces heures qu'on n'oublie plus, et maintenant nous allions le cœur vide et l'esprit distrait...; et pourtant le ciel était aussi pur, les flots aussi calmes, les rives plus riches et plus embaumées !.. Ah ! c'est que l'homme est ainsi fait, tout en lui est borné, ses joies comme ses douleurs, et il voit aujourd'hui sans sourires ou sans larmes les mêmes objets qui, la veille, illuminaient ou assombrissaient son front.

Fatigués, nous remontions sur la terrasse, quand tout à coup, comme si un enchanteur eût renouvelé ces lieux ou déssillé nos yeux obscurcis, nous restons immobiles; c'était un vrai coup de théâtre : dégagée des vapeurs qui la voilaient na-

Digitized by Google

guère, la lune, franchissant les cîmes du Valais, balançait dans un ciel sans nuages son disque d'argent rehaussé d'une auréole aux mille couleurs; sa molle clarté couronnait d'une pure lumière les noirs sommets au milieu desquels elle glissait, puis, tombant sur le lac, l'inondait de ses blancs reflets, et laissait errer un de ses rayons sur les lointains à demi-perdus de Villeneuve et de Chillon..... Derrière nous, au milieu des derniers bruits du jour, tout illuminé de mille flambeaux éclipsés par cette nuit brillante, tout embaumé du parfum des fleurs, plein de coquetterie et de grâces, notre hôtel souriait à cet incomparable tableau.

La route de Fribourg, que nous prenons dès le lendemain matin, débute par une côte assez raide qui serpente aux flancs de la montagne et offre à nos regards des aspects divers et délicieux; ils plongent au loin sur tout ce paysage, que les rayons d'un éblouissant soleil peignent de couleurs charmantes; à nos pieds, Vevey, calme et tranquille, dort encore, bercé par le murmure des flots. Mais bientôt s'éloignent et la ville, et les rochers, et le lac lui-même; nous ne l'apercevons plus qu'à de rares intervalles, comme ces amis restés debout sur le seuil de leur demeure, pour saluer à tous les détours du chemin, un ami partant pour un lointain voyage. Adieu donc, ô lac, et puissions-nous un jour nous retrouver sur tes bords, plus vieux d'années, sans doute, mais toujours aussi jeunes d'affection et de cœur!.. Adieu!



Digitized by Google

## LETTRE III.

A Mlle A. P.

25 juillet 1850.

. . . . . .

C'est donc ici, ma chère sœur, au sommet de la montagne qui domine Vevey, que je vous prends avec nous pour vous mener jusque sur les bords du lac de Thun.

N'allez pas croire, chère amie, que, voyageant en Suisse, nous soyons pour cela toujours suspendus sur les bords d'affreux précipices, sans cesse exposés à nous briser contre un rocher; non, la Suisse s'est fort humanisée depuis les jours où l'agilité du chamois n'était point de trop pour cheminer dans ces scabreuses contrées; rien, au contraire, de plus agréable et de plus roulant que la route où s'avance notre voiture, au trot pesant de ses deux lourds chevaux. Le pays que nous traversons n'a rien de désert ou de sauvage; loin de là. C'est un vaste plateau, légèrement ondulé, uniforme sans monotonie, coupé de bois, de prairies, couronné de hauts sapins et peuplé d'une foule de châlets, les uns petits et modestes, les autres vastes et élégants, aux façades sculptées, aux toits dentelés, et dont les portes sont couvertes de peintures grossières et pieusement allégoriques. Ici, une mère et deux jeunes enfants, groupés sur le seuil paisible de leur demeure, se pressant immobiles, le cou tendu, la bouche béante, écoutent, avec l'avidité d'un mélomane se pâmant aux merveilles de la symphonie pastorale, les glapissements d'une valse serinée par un virtuose ambulant sur le clavier grinçant d'un clavecin portatif. Là s'avancent de longs chars pliant sous le foin embaumé, dont les fleurs ombragent et couronnent la tête fumante des grands bœufs attelés à leur timon léger, tandis que fermiers et fer-

Digitized by Google

mières passent courbés sous des hottes bizarres assez semblables à ces vaisseaux en bois dont on se sert, à Lyon, pour porter les bains à domicile.

Mais voici *Bulle*, halte promise à nos chevaux et où nos estomacs doivent aussi se restaurer. En attendant, nous visitons cette petite ville, propre, élégante, gracieuse, et comme serrée contre les hautes montagnes qui la dominent de leurs sommets couverts de sapins sous lesquels scintille un reste de neige oublié par le soleil. Sur la place, régulière et ornée de maisons d'un aspect agréable, s'élève un tilleul des plus curieux; ses branches inférieures, horizontalement disposées et soutenues par des piliers de pierre, forment une vraie galerie de verdure, tandis que son faîte touffu s'arrondit en pavillon embaumé. Ici, ma chère, nous sommes dans le canton de Fribourg, pays ami, je veux dire catholique, et nous n'avons garde d'oublier les deux églises qui s'y trouvent; mais je ne puis noter que leur décence et leur propreté.

Pour vous peindre les tableaux qui s'offrent à nous en sortant du petit village de Rienz, j'aurais besoin, ma bonne sœur, de la plus brillante palette, et encore resterais-je bien loin de la réalité.

Nous traversons comme un parc sans limites, et, à chaque pas, s'offrent à nos yeux les beautés les plus diverses, les aspects les plus variés. Tout d'abord le paysage s'élargit, et, s'élevant en collines gracieusement ondulées, — ici, vastes prairies, là, blés jaunissants;—monte jusqu'au pied des montagnes, murailles infranchissables, couronnées de verdure et dorées par les rayons du soleil; plus loin, un mamelon, immense corbeille de fleurs, s'arrondit autour d'un bouquet de hêtres gigantesques, dont le feuillage frissonne sous l'haleine du vent; là, des flancs grisâtres d'un vallon profondément coupé s'élance un ruisseau dont les eaux rapides battent de leurs flots écumants les pieds de tours antiques, débris délais-

Digitized by Google

sés d'un vieux manoir qu'un pont suspendu, jeté sur ce précipice, relie à un château moderne, orgueilleux successeur des vieilles ruines tristes et méprisées ; puis, enfin, la route se glisse entre deux rideaux de sapin, dont les troncs, soigneusement alignés, bordent une prairie ondulée, brillante de mille fleurs et embaumée de parfums, tandis que leurs cîmes découpent dans l'azur des cieux de capricieux festons.

C'est ainsi que nous arrivons à Fribourg, la ville des églises et des couvents. Nous franchissons ses remparts élégants, défense inutile contre l'ennemi, mais asile sûr pour les promeneurs, qui, sous leurs voûtes, trouvent un abri impénétrable aux raffales et à la pluie.

Fribourg n'est pas *une jolie ville* dans l'acception bourgeoise du mot ; j'en connais peu cependant de plus pittoresques, bâtie qu'elle est sur un immense rocher dont les flancs noirâtres et taillés à pic disparaissent, pour ainsi dire, sous un réseau d'arbustes verdoyants, tandis que ses pieds tombent dans la Sarine, qui forme autour de lui comme une ceinture d'argent. Les rues ne sont pas régulières, mais elles sont propres et bordées de maisons mêlant, dans une agréable variété, toutes les fantaisies de l'art gothique aux richesses exubérantes des constructions italiennes du siècle dernier. Un peu dans la campagne, s'élèvent sur un mamelon les trois ailes gigantesques du pensionnat des Jésuites, ruche bruyante naguère, aujourd'hui silencieuse et vide ; plus loin, au milieu d'arbres touffus, on entrevoit quelques opulentes demeures ; puis, au-dessus de tout cela, s'élancent vingt flèches et clochers que domine la tour de la cathédrale, seule partie de cet édifice digne d'une véritable attention.

Vous pensez bien que, de ce jugement, sont exceptées les orgues fameuses, qui seules valent une halte à Fribourg ; ce magnifique instrument est digne de toute sa renommée, et l'habile organiste n'épargnait rien, à coup sûr, pour en faire

Digitized by Google

valoir les merveilles; depuis ces voix aériennes emportées par les anges et s'envolant vers les cieux jusqu'au mugissement de cette tempête qui, s'élançant furieuse de toutes les gueules entr'ouvertes du géant harmonieux, ébranle les voûtes et remplit l'âme d'une sorte d'effroi; d'où vient cependant, ma chère amie, qu'après quelques minutes d'attention, l'esprit distrait et fatigué appelle avec impatience la fin d'un plaisir pesant comme l'ennui? Nous-mêmes pourquoi regrettions-nous les accents nazillards du vieil orgue de l'église del'Hôpital, d'où nous sortions, accompagnant au Salut, la voix fêlée d'un malheureux virtuose écorchant, pour la plus grande gloire de Dieu, les litanies de la Sainte-Vierge, de complicité avec trois chantres non moins zélés et non moins enroués? Vous le devinez sans peine, c'est que là, dans cette pauvre église, au milieu de fidèles humblement prosternés, nos âmes répondaient aux accents de cette musique naïve, mais pleine de vie et de foi, tandis qu'ici, le dos tourné à l'autel, assis au milieu de protestants, de juifs ou d'incrédules, nous assistions à un vrai concert donné sur un instrument qui doit chanter pour Dieu seul, et dans un sanctuaire dont la majesté devait chasser, et les trafiquants de l'harmonie céleste, et les barbares impies qui applaudissent à cette profanation du culte et des arts.

Pour reposer nos esprits, montons sur la hauteur qui domine, tout à la fois, et la cité, et la Sarine, et le vallon au milieu duquel elle serpente; pour y arriver, nous traversons le pont célèbre dont un ingénieur vous dirait la longueur et la hauteur, en vous faisant admirer la hardiesse de la *suspension*, la solidité des *amarres*. Je m'arrête, ces termes sortent mal de ma bouche. Observez seulement que *le pont de Fribourg est au nombre de deux*... On ne parle jamais du second... hélas! c'est un cadet... En cette qualité, j'en parlerais bien, moi, si je savais... Mais passons; au surplus, je serai peut-être plus heureux en vous peignant les beautés de la nuit qui

Digitized by Google

nous enveloppe et qu'illumine une vraie lune de Naples, dont les purs rayons éclairent d'un reflet argenté les eaux de la rivière coulant au fond de la vallée à moitié plongée dans les ténèbres, au milieu desquelles une pauvre et tremblante lumière nous révèle quelque humble et simple habitation; çà et là les arbres de la colline laissent apparaître leurs sombres fantômes, et les deux ponts semblent plonger jusque dans la Sarine l'ombre fantastique de leurs bras gigantesques.

Le lendemain, en prenant la route de Berne, nous pouvions admirer ce magnifique panorama tout inondé des premiers feux du soleil levant, et s'offrant à nous sous un nouveau et toujours ravissant aspect.

Nous cheminions sans être distraits de nos rêves, mais bientôt, des champs plus fertiles et de riches maisons de campagne nous annoncèrent la capitale du fier et opulent canton qui aspire à dominer politiquement un pays où il règne par l'importance et l'étendue. C'est jour de marché; nous voyons peu de Bernoises d'opéra-comique, mais force voitures, cabriolets et chars à bœufs, symétriquement alignés sur notre passage. Nous arrivons à l'hôtel du *Faucon*, puis nous nous répandons dans la ville, dont je ne vous ferai pas une description bien étendue, cela se trouve partout. Et pourtant Berne ne manque pas de caractère, un des plus singuliers c'est, à coup sûr, l'aspect de ces hôtels confortables, de ces riches magasins sur la porte desquels grimace invariablement une figure gothique, souvenir populaire de quelque grande page de la vieille histoire de Suisse; la ville, dans toute sa longueur, est traversée par une rue bordée de portiques bas, étroits et grossiers; au milieu coule un canal d'eau limpide coupé de distance en distance de fontaines élégantes toutes surmontées d'une colonne pittoresque, dont le fût gracieux ou bizarre supporte la statue grossière de quelque héros de légende. Voici la terrasse qui, haute de cent

Digitized by Google

pieds, plonge dans l'Aar, dont on peut suivre le cours au loin dans la campagne, tandis qu'en face se déploie la vaste et brillante chaîne des Alpes bernoises, dont les neiges étincèlent aux feux du soleil. Sous ces marronniers gigantesques circulent de nombreux promeneurs et une foule d'enfants qui rassurent sur l'avenir du monde; tout à côté s'élève la cathédrale, remarquable par ses boiseries, la vaste dimension de sa nef, l'élégance de son chevet et la merveilleuse originalité d'un vitrail où s'est exercé l'imagination féconde et quelque peu étrange de je ne sais quel imagier du moyen-âge. Tout au haut, un vieillard à barbe blanche porté sur un nuage et entouré d'une gloire d'or se penche comme pour contempler la scène étalée sous ses yeux et sur laquelle plane une colombe immobile. C'est dire assez qu'il s'agit là de Dieu le Père et de l'Esprit-Saint; au-dessous, vêtu d'une robe de pourpre, couronné du nimbe, Dieu le Fils jette sous une meule les quatre évangélistes, caractérisés par leurs attributs symboliques; la meule tourne et broie ce *froment des élus*, qui tombe dans un blutoir mystique en hosties sacrées. Plus bas, enfin, un pape et des évêques distribuent pieusement à la foule empressée le pain miraculeux.

Devant la cathédrale, s'élève la statue équestre d'Arnold, le vainqueur de Lauffen; déjà, sur l'esplanade, nous avons vu celle de Bertold de Zéringen, le fondateur de Berne, le tueur de l'ours (Berr) dont il lui donna le nom... Que ne les a-t-il tous tués! il nous aurait épargné les tourments d'une course interminable sous les ardeurs d'un soleil de plomb, pour aller contempler, dans des fossés introuvables, les armes vivantes de la ville, tournant, baillant et puant au nez des sots attirés par ce beau spectacle. Pour mon compte, j'en avais assez, et nous nous hâtâmes de fuir Berne pour arriver à Thun, où je vous quitte.

Clément Carsignol.

(*La suite au prochain numéro*).

Digitized by Google

# RECTIFICATION

D'UNE

# ERREUR DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

---

Les savants éditeurs de deux de nos plus célèbres collections historiques, le *Recueil des Historiens de France* (1), et le *Gallia Christiana* (2), ayant attribué, ainsi que beaucoup d'autres (3), au prieuré de Nantua une charte de Cluny du Xe siècle, qui fait mention d'un *monasterium sancti Amandi*, *in comitatu Trahesino* ou *Varesino*, j'ai placé ce comté dans le diocèse de Lyon, sur la carte jointe au deuxième volume du *Cartulaire de Savigny*, qui vient de paraître (4).

De nouvelles recherches, faites en vue de préparer la publication des Cartulaires originaux de Cluny (dont j'ai récemment signalé l'existence au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France), m'ont fourni la preuve que j'avais été induit

(1) T. IX, p. 623.

(2) T. IV, preuves, col. 5.

(3) Guichenon (*Hist. de Bresse*, preuves, p. 216), etc.

(4) 2 vol. in-4°, faisant partie de la *Collection des documents inédits de l'Hist. de France*.

Digitized by Google

en erreur, comme tout le monde (1), dans cette question de géographie historique. C'est la première chose que j'ai cherché à éclaircir avec les nouveaux documents que j'avais à étudier, car, tout en adoptant l'opinion des savants que je viens de citer, il m'était resté quelques scrupules, comme on pourra le voir par les formules dubitatives dont je me suis servi en parlant du comté en question (pages XXX, LV, LXII, 1086). J'avais remarqué avec intérêt qu'un érudit dont l'autorité est souvent invoquée dans l'édition bénédictine du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, M. Aubret, conseiller au parlement de Dombes, et auteur d'un important manuscrit historique sur ce pays, avait placé le comté qui nous occupe dans la Champagne, appliquant à la ville de Troyes le mot de *Tricassino*, qu'il avait lu sans doute où d'autres avaient cru voir *Trahesino*.

Je viens de m'assurer, en effet, qu'il ne faut lire ni *Trahesino*, ni *Varesino*, ni *Vausino*, mais *Tricassino* ou *Tricastino*, et que le comté que ce mot désigne ne doit être placé ni dans le Lyonnais, ni dans la Champagne, mais dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qu'il embrassait sans doute tout entier au Xe siècle. La similitude des noms latins des habitants de Troyes (*Tricasses*, *Tricassi*, et même *Tricassini*) (2), et de Trois-Châteaux (*Tricassini* ou *Tricastini*), qui a si souvent induit en erreur les anciens auteurs, comme l'a constaté Boyer

(1) M. Guérard a lui-même admis ce comté de *Trahesino* dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule* (p. 160). De son côté, M. de Gingins m'écrivait de Lausanne, le 8 janvier 1851 : « Quant au *comitatus Trahesino* ou *Varesino*, M. de Rivas pensait que ces mots étaient corrompus de Valromey (*vallis romana*); mais on retrouve le nom de *Varesinus* dans celui de l'Abergement-de-Varey.... Nantua se serait trouvé ainsi à l'extrémité nord de cet ancien *pagus*, qui paraît avoir pris son nom du château de Varey, situé dans la commune de Saint-Jean-le Vieux, tout près de l'Abergement. »

(2) Voyez, sur cette dernière orthographe, l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour* 1851, p. 280, col. 1, ligne 2.

Digitized by Google

de Sainte-Marthe dans l'histoire du diocèse de la seconde de ces villes (1), explique la confusion faite par Aubret (2).

J'ai dit que le monastère ou la celle de Saint-Amand était dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ce fait est prouvé par une foule d'actes insérés au *Bullarium Cluniacense* (3); mais surtout par le passage suivant d'un pouillé manuscrit de Cluny du XV^e siècle, qui se trouve à la Bibliothèque impériale : « Item « prioratus sancti Amantii, Tricastinensis diocesis, ubi debent « esse, priore computato, duo monachi, et debet ibi celebrari « quotidie una missa cum nota (4). » Et pour qu'il n'y ait pas de doute, je dois dire que cet article, le seul où il soit question d'un prieuré de Saint-Amand dépendant de Cluny, se trouve entre ceux consacrés aux diocèses de Valence et de Viviers.

Non seulement le prieuré de Saint-Amand était dans le diocèse de Saint-Paul ; mais encore il était tout près de cette ville, et une bulle du pape Grégoire VII, de 1076, le dit même *in civitate Tricassinensi* (5); une autre bulle, de Benoît XIII, de 1404, l'unit au chapitre métropolitain (6). Cette union fut révoquée,

(1) *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, 1 vol. in-4°, Avignon, 1710; et *additions*, in-4°, Avignon, 1731.

(2) Dans une bulle du pape Grégoire VII, insérée au *Bullarium Cluniacense*, p. 19, col. 1, les diocèses de Troyes et de Trois-Châteaux sont désignés par les adjectifs *Tricassinus* et *Tricassinensis*. Il serait sans doute superflu d'insister pour faire remarquer que la forme actuelle du nom du chef-lieu du Tricastin doit son origine à la propension qu'a le peuple de donner une signification aux mots et non pas à une traduction réelle. Les exemples de ce genre qu'on pourrait citer sont innombrables. Les noms des rues de Paris, elles seules, nous en fourniraient plusieurs.

(3) Page 14, col. 1; page 16, col. 1; page 19, col. 2, etc.

(4) Fontète, portefeuille XIX, *pouillés de France*, vol. C-O, fol. 31 (nouveau), verso. Voyez aussi la *Bibliotheca Cluniacensis*, où ce pouillé a été imprimé, col. 1728 E.

(5) *Bullarium Cluniacense*, p. 19, col. 2. A cette époque le mot de *Civitas* ne s'appliquait qu'aux villes et non à leur territoire.

(6) *Hist. de l'église cathédrale de Saint-Paul*, déjà citée, p. 321.

(7) *Bullarium Cluniacense*, p. 184, col 1.

Digitized by Google

il est vrai, par une autre bulle, du pape Jean XXIII, sur les réclamations des moines de Cluny, qu'elle lésait (7); mais elle prouve la proximité de ces deux maisons religieuses. M. le curé de Saint-Paul, auquel je m'étais adressé pour avoir quelques renseignements, m'écrit, à la date du 24 janvier : « La chapelle de Saint-Amand était située au nord-est de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; elle a été presque entièrement démolie ; il ne reste que quelques vestiges de fondations sur lesquels il a été construit une ferme. Cet état de choses est sans doute bien antérieur à la révolution, car la chapelle de Saint-Amand ne figure pas sur la carte de Cassini et Boyer de Sainte-Marthe, qui écrivait au commencement du XVIIIe siècle, nous apprend que le prieuré de Saint-Amand ne consistait plus alors que dans le patronage de trois paroisses, toutes situées dans le diocèse de Saint-Paul et confinant à cette ville à l'est : « La première de saint Jean l'évangéliste, à Montségur, la deuxième de saint Michel archange, à Clansayes, la troisième de sainte Agathe, à Grillon (1). »

Au reste, peu importe ici la situation précise du monastère de Saint-Amand de la charte du Xe siècle ; l'essentiel pour nous en ce moment est de savoir que ce monastère n'était pas le prieuré de Nantua, et qu'il se trouvait dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, où il faut placer, par conséquent, le prétendu comté de *Trahesino*.

J'ai pensé qu'il convenait de signaler le fait aux antiquaires, afin de les mettre en garde contre l'erreur dans laquelle m'ont fait tomber dom Bouquet, Denis de Sainte-Marthe et autres (2).

Paris, le 1er février 1854.

AUG. BERNARD.

(1) Ouvrage cité, p. 321.

(2) Il suffira de biffer ce que j'ai dit de ce comté dans le *Cartulaire de Savigny* (p. XXX, LV, LXII en 1086), et d'effacer son nom sur la carte, sans rien mettre à la place, car l'état de la science ne nous permet pas encore de le remplacer par autre chose : c'est ce qui doit me servir d'excuse.

Digitized by Google

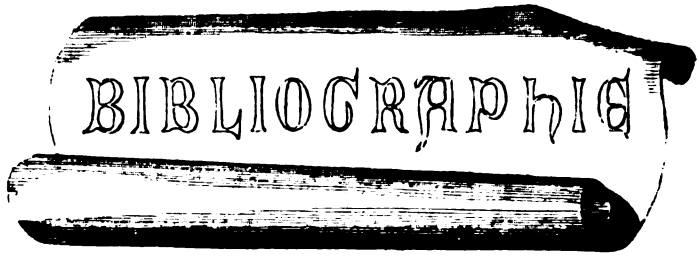


**Histoire de la Restauration, ou précis des règnes de Louis XVIII et de Charles X, par F. Rittiez, avocat, 2 vol. in-8, Paris, Schlesinger frères, 1853. (1)**

C'était un difficile problème, on en conviendra, que d'écrire, après MM. de Lamartine et de Vaulabelle, une histoire de la Restauration. Ce problème, un écrivain, qui appartient à Lyon, l'a abordé et résolu. On ne trouve pas, sans doute, dans son Précis, cette richesse de couleur, ce rayonnement de style, qui fait du premier des historiens que nous avons cités, le plus grand écrivain de notre langue; on n'y trouve pas non plus ce sentiment profond de la lutte politique, qui transforme le livre du second en un drame plein de passion et de vie. Mais si M. Rittiez émeut moins que ces devanciers, peut-être éclaire-t-il d'avantage (2) cette histoire difficile à comprendre, et scabreuse à raconter, qui nous est d'autant plus inconnue, qu'elle est plus rapprochée de nous. L'homme d'imagination lira et relira toujours les pages estimables de M. de Lamartine; le citoyen qu'anime l'idée du droit et qui aime les grands souvenirs d'une tribune libre et nationale, méditera sur les beaux chapitres d'histoire parlementaire écrits par M. de Vaulabelle. L'homme calme

(1) Nous admettons le Compte-Rendu de notre collaborateur, en lui laissant la responsabilité de ses opinions et de son appréciation. A. V.

(2) Nous exceptons toutefois les premiers chapitres où l'auteur nous semble être resté fidèle à une erreur jadis fort à la mode, aujourd'hui condamnée par presque tous les hommes intelligents.

Digitized by Google

et studieux, qui veut savoir et comprendre, consultera avec fruit le travail que vient de publier M. Rittiez.

Il ne nous est pas permis d'apprécier dans ce recueil le point de vue politique auquel se place M. Rittiez, pour juger les évènements si diversement appréciés de la Restauration. Nous dirons, du moins, que ce point de vue est assez large en lui-même et assez bien compris par l'auteur, pour lui permettre cette impartialité, qui, sans exclure des convictions vigoureuses, proscrit les petites personnalités et les petites calomnies. M. Rittiez s'attache surtout à faire ressortir de ses récits les plus divers une noble et grande leçon, qui ne peut blesser que les consciences souillées, et sera acceptée sans peine par les hommes honorables de toutes les opinions : c'est que la morale publique ne diffère point de la morale privée. Les mêmes vertus qui font l'homme de bien, la modération, la tolérance, l'esprit de paix, le respect de tous les droits, la fidélité à tous les engagements , font aussi l'homme d'état vraiment digne de ce nom. Tout ce qui est en dehors de ces devoirs sacrés n'est pas seulement crime, mais faiblesse d'esprit et démence : démence que les aveugles ou les myopes habitués à ne juger des choses que sur les succès d'une heure peuvent prendre pour de l'habileté suprême, mais dont les évènements ne tardent pas à dévoiler le caractère. Telle est la morale qui inspire l'ouvrage de M. Rittiez et lui donne une valeur particulière.

Nous aurions désiré seulement que l'historien donnât une plus grande place dans son livre à l'étude du mouvement intellectuel et littéraire que la Restauration n'a pas produit sans doute, mais auquel elle a permis de se développer. Il ne faut pas l'oublier, la grande puissance, parmi nous, à partir de 1815, ce fut la pensée et la parole. Des théories historiques fécondes furent présentées par MM. de Sismondi, Augustin Thierry, Guizot ; M. Villemain donna une impulsion nouvelle à la science littéraire; MM. Royer-Collard, Maine de Biran, Cousin rétablirent le spiritualisme sur les bases de la raison ; MM. de Lamartine et Hugo élargirent la poésie française. Quel tableau que celui de cette vie intellectuelle qui longtemps avait été renfermée dans la gracieuse

Digitized by Google

villa de Coppet, puis se répandit, dès que la tribune nationale eût reparu, sur toute la France, sur toute l'Europe ! Les idées et les doctrines ont joué, depuis lors, un rôle si considérable qu'il est difficile quand on n'en tient pas compte, de saisir dans la vérité vraie le genre des événements.

Nous espérons que l'ouvrage de M. Rittiez, sera appelé à une seconde édition et que l'auteur aura ainsi l'occasion de combler cette lacune, la seule que nous ayons remarquée, dans son excellente histoire.

Frédéric MORIN.

---

HISTOIRE DE FRANCE, par M. GEORGES GANDY, 2 vol. in-8.

La société de Saint-Victor, sous le patronage de laquelle l'histoire de France de M. Gandy a été publiée, a entrepris une œuvre très-élevée et très-philosophique, celle de produire et de répandre la littérature chrétienne. Mais elle l'a poursuivie, cette œuvre, avec bien plus de zèle que d'intelligence et de goût. Le mauvais choix des ouvrages qu'elle a édités et recommandés, après avoir suscité la verve moqueuse du *Charivari*, a nécessité le désaveu même des prélats qui avaient encouragé le but. Il ne suffit pas, en effet, de proclamer que l'on va faire de la littérature et de la philosophie catholiques. Si la science n'éclaire pas la volonté, on compromet la cause que l'on croit servir. Sans doute, la lumière chrétienne, qui est la plus pure qui descende sur l'esprit et qui le frappe par le sommet, pour ainsi dire, doit s'empreindre dans toutes les branches de notre activité intellectuelle et morale, et l'on en reconnaît les traces dans chaque pas de l'humanité. Mais cette semence est confiée à la liberté humaine, et ne se développe que par la liberté humaine. Il est ainsi dans l'humanité et dans ses membres, ou peuples ou individus. Individuellement, nous ne nous incorporons la substance chrétienne, c'est à dire, nous ne devenons saints que lorsque notre volonté ferme et persévérante, secondée par le secours de la Grâce, a longuement modifié notre être. Jusque là tout est incertitude et combat en nous, entre l'élément de force et notre faiblesse, entre le principe de lumière et nos ténèbres, entre le véhicule de perfection et notre

Digitized by Google

pesanteur qui nous attache à la terre. Collectivement, dans chaque peuple, membre de l'humanité, et dans l'humanité entière, nous présentons le même spectacle. Partout où l'élément chrétien a pénétré, là s'est implanté le germe du progrès, mais il y est avec le mélange des erreurs et des passions humaines que sa mission est de dissiper et de combattre. C'est ce que signifie l'idée et le mot de progrès qui sont particuliers à la civilisation chrétienne.

On a dit justement que l'histoire est à refaire, mais il faut dire plus : l'histoire est à refaire, pour nous aujourd'hui, comme celle que nous faisons, sera à refaire pour les générations qui suivront la nôtre, parce qu'en se retournant, elles envisagent le passé du point plus élevé où elles seront parvenues. Ce n'est pas à dire toutefois que les travaux historiques de nos pères sont dépourvus pour nous d'utilité et que les nôtres seront pour nos descendants sans valeur. Bien loin de là, les travaux historiques exécutés à chaque étape de l'humanité sont des monuments qui en signalent la marche ; sans eux, nous ne verrions en arrière que ténèbres et notre route même nous serait inconnue, car nos progrès sont nécessairement enchainés à ceux qui ont été obtenus avant nous. La lumière se projète en avant, mais son point de départ est au commencement de la voie. Comment l'homme collectif qui s'appelle humanité pourrait-il savoir où il doit aller, s'il ne savait d'où il vient et quel chemin il a parcouru ?

M. Georges Gandy a entrepris de refaire l'histoire de France du haut d'une idée, de l'idée catholique. On doit applaudir, à mon avis, à cette hardiesse de l'esprit qui conçoit nettement un grand projet et l'exécute résolûment. Nous aimons la littérature qui a un but et nous ne nous effrayons pas du mot de système ; car tout système c'est l'unité. Et à quelle unité plus féconde et plus inspiratrice M. Gandy pouvait-il rallier ses recherches, et ses études qu'à celle qui domine et comprend toutes les facultés, les puissances, et les formes individuelles et sociales ?

Malheureusement, M. Gandy s'est égaré à la suite d'une école qui en niant la liberté, âme et essence du christianisme, nie en même temps et par là même le progrès chrétien dont cette liberté

Digitized by Google

est le principe et l'agent. C'est cette école qui, à la place de la liberté, a mis la contrainte matérielle, et qui trouvant une époque historique où le mélange des passions et des erreurs terrestres avec la doctrine de salut, avait introduit cette confusion payenne du gouvernement divin et du gouvernement humain, en a fait un âge d'or, une ère modèle, que l'histoire doit regretter et vers laquelle toutes les tendances doivent se retourner. C'est cette école qui a sacrifié la raison à la tradition, mais ce n'est pas une tradition féconde qui, en liant l'avenir au passé, se débarrasse sur sa route du bagage des fausses idées et des notions incomplètes, pour faire ressembler l'humanité à un homme qui va s'enrichissant chaque jour des conquêtes de son travail et de son expérience. C'est, enfin, cette école qui s'imaginant faire du catholicisme, ne fait que de l'ultramontanisme, à prendre ce terme non pas dans l'acception de l'unité spirituelle maintenue par l'indépendance réciproque des pouvoirs divins et humains, mais dans le sens des luttes qu'entraîne l'absence des limites, luttes où l'usurpation d'un côté appelle et provoque sans cesse l'usurpation de l'autre.

Ce fut une protestation d'étonnement et d'indignation dans le monde chrétien, lorsque s'y introduisit cette violence matérielle qui frappa du glaive des erreurs religieuses, mais le monde civilisé s'abîmait dans les flots de l'inondation barbare, il s'anéantissait avec sa corruption et sa faiblesse, mais aussi avec ses lumières. Il fallait que, de ce chaos des éléments renversés, sortît avec le cours des siècles, un ordre nouveau qui devait s'élever au-dessus de l'ancien de la hauteur indéfinie de cette idée encore inconnue, le progrès. Il fallait que dans cette nuit profonde apparût d'abord une lueur incertaine, puis l'aurore et enfin un jour brillant. Jusques là tout était livré à la force brutale, même la doctrine de paix et de miséricorde. Un roi barbare entendant prêcher la passion du Christ, s'était écrié : *que n'étais-je là avec mes Francs !* Cri de l'homme terrestre que le Dieu sauveur avait déjà condamné aux pieds du Calvaire dans la bouche de son premier Apôtre. Mais ce levain de la nature materielle est toujours là qui renaît sans cesse, malgré la divine sentence : *quiconque*

Digitized by Google

*se sert de l'épée, périra par l'épée.* C'est l'effet de l'inclinaison de notre âme vers la terre, le triomphe graduel de l'esprit qui nous relève et le grand spectacle de la vie de l'humanité.

Telle devrait donc être la philosophie chrétienne de l'histoire: montrer l'idée chrétienne se dégageant comme une pure lumière des ténèbres humaines, apparaissant partout comme un élément impérissable de vie, même au sein des ignorances et des passions, s'unissant à tout ce qui est bien, réprouvant et éloignant tout ce qui est mal, pénétrant dans toutes les voies de l'esprit, imprimant et guidant tout mouvement dans le sens du progrès, et faisant tomber toute force brutale. Mais il ne fallait point confondre la force brutale avec cette puissance de l'esprit, lors même qu'elle se présentait comme son auxiliaire, car elle en est le contraire et l'antipode.

Ce qui nous semble avoir égaré les historiens prétendus catholiques, c'est qu'ils ont cru devoir adopter une méthode directement opposée à celle qu'avaient suivie les philosophes anti-chrétiens du XVIII^e siècle. Ceux-ci avaient pris pour rôle de rendre le christianisme responsable des superstitions qui s'y étaient mêlées et des violences qui l'avaient souillé. Parce que dès le premier jour, il n'avait pas pénétré complètement dans les mœurs et dans la civilisation, ils l'ont déclaré incapable de constituer une société libre et éclairée ; ils l'ont condamné au nom des lumières et proscrit au nom de la liberté. Ils ont refusé de l'admettre comme un germe qui, pour se développer, demandait le travail du temps et des générations. Nos apologistes ont, de leur côté, fait de l'histoire à leur guise et au contrepied de celle de leurs adversaires. Au lieu de discerner le bien et le mal, en montrant le mal comme un alliage humain, ils ont tout loué, le bien et le mal, la charité et la férocité, la parole et le glaive, la lumière et la superstition. Le nom de chrétien leur a paru tout couvrir et tout justifier, et ils ont mieux aimé faire remonter complètement la moisson jusqu'au jour de la semence, que de convenir qu'elle va chaque jour étendant ses trésors sur une humanité plus avancée dans la perfection.

Sans doute le christianisme a une base absolue, c'est la vérité



Digitized by Google

dogmatique, et l'église qui la concerne. Ce qui est absolu n'est pas susceptible de changement, par conséquent de progrès. Mais ce qui change, c'est tout ce qui est accordé à la raison et à la liberté de l'homme et des sociétés ; ce sont les mœurs, les opinions, les lois, les institutions ; c'est, dans l'église elle même, son mode extérieur de se constituer et de se comporter vis à vis des pouvoirs humains. Or ce qui est du domaine de la liberté, voilà la matière du progrès.

Parce que les Francs, sortis de la Germanie, embrassèrent la foi, en étaient-ils moins des barbares qui avaient perdu, dans la jouissance des dépouilles, les vertus du sol natal, et n'avaient gardé que la férocité? Leurs princes, Clovis, Charlemagne lui-même, parce que l'église s'étendit accidentellement à l'ombre de leurs conquêtes, en étaient-ils moins des hommes de rapine et de sang? Non, sans doute ; mais si l'histoire ne doit pas justifier leurs crimes, elle ne doit pas non plus imputer au christianisme de n'avoir pas enlevé, dès le premier moment, la couche de barbarie qui les recouvrait. Ce n'est pas le christianisme qui les a fait des barbares ; mais c'est lui qui a implanté au sein de cette société inculte et grossière un principe, dont on peut, dès lors, reconnaître l'empreinte , principe de lumière, de justice, de fraternité sociale, et de liberté civile et politique. Ce principe, il apparaît d'abord plus particulièrement dans l'individu , parce que c'est l'individu que saisit primitivement la règle chrétienne. Aussi, dans ces âges mêmes l'église reconnaît ses saints, modèles de charité et de douceur au milieu d'une ère de violence. Ils sont nombreux, car il faut qu'en tout temps le sang du Christ fasse sa moisson. Mais l'influence sociale est plus longue à s'établir, parce qu'elle est indirecte. N'y avait-il pas six siècles que le monde avait été racheté de la servitude spirituelle, et cependant la servitude civile et corporelle n'était point complètement abolie (1) ?

(1) Journal *le Correspondant*, n° du 25 avril 1854. On peut ajouter que la sainteté est en quelque sorte relative et qu'elle a subi l'influence des mœurs aux âges de barbarie. Nous citerons, à cet égard, une page du livre même qui est le sujet de ce travail. « Clotilde avait vu Gondebaud lui en-« lever son père et sa mère.... Elle appelle ses trois fils Hildebert , Chloter

Digitized by Google

Un philosophe chrétien, M. d'Eckstein, dit très-bien que la sainteté elle-même est parfois accablée sous le poids de l'humanité. Pour reconnaitre dans Louis IX le grand saint et le grand roi, est-il donc nécessaire de tout louer en lui, jusqu'à la loi qui ordonne de percer d'un fer brûlant la langue du blasphémateur?

M. d'Eckstein applique sa remarque à la longue lutte de la papauté contre l'empire, lutte qui a rempli toute l'histoire de l'Europe au moyen-âge et qui a tenu une grande part dans celle de la France. Les vues personnelles et ambitieuses, les passions, les crimes, mais quelquefois aussi les hautes inspirations morales s'y signalèrent des deux côtés. Les historiens ont,

« et Chlodomir. Que je ne me repente pas leur dit-elle de vous avoir tous « aimés ; vengez la mort de mes parents. Aussitot les trois rois attaquent « Sigismond, successeur de Gondebaud... vaincu, il est jeté dans un puits « par ordre de Chlodomir, avec sa femme et ses enfants..... Chlodomir est « tué à Véséronce, ses trois enfants se réfugient auprès de Clotilde et bien- « tôt se passe une scène atroce, dont nous empruntons les détails à la plume « naïve et pittoresque de saint Grégoire de Tours. Chloter et Hildebert font « dire à Clotilde : envoie-nous les enfants pour qu'ils soient rois. Et, quand « ils sont près d'eux, ils mandent Arcadius, seigneur d'Auvergne, qui pré- « sente à la reine des ciseaux et une épée. Reine glorieuse, dit-il, tes fils « nos seigneurs attendent ce que tu veux faire des enfants : si tu ordonnes « qu'ils aient les cheveux coupés ou qu'ils soient égorgés. Clotilde éperdue « s'écrie : Je les aime mieux morts que tondus. Arcadius revient et dit aux « rois : accomplissez votre dessein, la reine vous approuve. Sur ce, Chloter « saisit l'ainé par le bras, le jette violemment à terre, lui enfonce son cou- « teau dans l'aisselle et le tue. Comme il criait, son frère tombe aux pieds « d'Hildebert, et lui prenant les genoux il dit avec larmes : secours-moi, « bon père, que je ne meure pas comme mon frère. Hildebert pleurait et « disait : mon frère accorde-lui la vie et je ferai ce que tu voudras. « Laisse-le, dit Chloter, ou tu mouras pour lui, Hildebert alors jette l'en- « fant à Chloter qui lui enfonce son couteau dans le cœur. »

C'est une sainte qui en invoquant la VENGEANCE, ouvre cette sanglante tragédie. C'est une sainte qui, avec cette énergie sauvage, livre ses petits fils au couteau de ses fils plutôt qu'au monastère, et c'est un saint évêque qui raconte ces évènements de son style *naïf et pittoresque*, comme les faits les plus naturels, sans charger sa plume d'anathèmes !

Digitized by Google

tour à tour, soit condamné systématiquement l'église même lorsqu'elle revendiquait sa liberté spirituelle, qui est la base de sa mission, ou qu'elle plaidait contre les tyrannies impériales et les oppressions féodales, soit enveloppé de la même apologie les courageuses et nobles résistances ou les tentatives violentes de théocratie absolue. Ce qu'on voit dans ces vicissitudes de l'église, de siècle en siècle, c'est que ses formes extérieures ont été mobiles et successives ; car, c'est de ce côté qu'elle se liait aux pouvoirs humains, partageant par là leur nature contingente, leur force, leur faiblesse, subissant leur domination ou leur imposant la sienne, leur prêtant ses anathèmes pour les défendre ou les frappant eux-mêmes de ses foudres, toujours se modifiant au choc des révolutions qui les emportaient. Il n'y a qu'une chose qui a subsisté dans sa pureté, invariable et inaltérable au milieu des passions, des erreurs, des crimes eux-mêmes des hommes, de quelque caractère qu'ils fussent revêtus, c'est celle qui constituait la mission divine, c'est l'autorité conservatrice de la vérité dogmatique.

Dans ce panorama mobile des faits qu'elle déroule, l'histoire a donc deux écueils à éviter, le premier c'est le scepticisme qui ne voit partout que des éléments isolés, sans lois et sans liaison, et qui aboutit fatalement à se courber sous le fait actuel ; le second consiste à s'arrêter dans la voie, en prenant le contingent et l'intermédiaire pour la cause absolue et pour le résultat final. On arrive à immobiliser le monde et à nier la portée et le but de tout mouvement qui s'écarte de l'époque modèle. Double erreur! l'une qui s'arrête au présent, l'autre qui rétrogade vers le passé.

Mais, dans cette poussière où les hommes se sont agités, comment ne sent-on pas qu'il y a quelque chose qui est un, qui relie tous les faits divers, qui vit et en qui les hommes vivent, qui se transmet d'une génération à la suivante, non immobile et fixe, mais grandissant en se développant sans cesse ? c'est ce quelque chose qui constitue l'unité des peuples, qui leur crée une destinée et la rattache à la destinée de l'humanité.

Historiens, qui interrogez la voix des siècles, vous ne pouvez sans fermer les yeux et les oreilles, méconnaître ce principe

Digitized by Google

qui s'est levé sur le monde à la prédication de l'évangile et qui aussitôt qu'il s'est étendu de proche en proche parmi les peuples, a radicalement séparé leur existence ancienne de leurs nouvelles destinées. Dès-lors sous cet aiguillon, ils palpitent et se meuvent; des idées jusqu'alors inconnues frappent les esprits. De phase en phase, l'impression passe des relations individuelles aux relations sociales. Tout ce qui était auparavant séparé et isolé vient s'y grouper comme à un centre. Or, comment ce qui doit présider à perpétuité au développement et à la marche des peuples, pourrait-il s'immobiliser à une époque ou à une forme donnée? si cela était, il faudrait donc que, dès cette époque arrivée et cette forme trouvée, le mouvement fût clos. L'histoire, à partir de ce jour, n'aurait plus de raison d'être. Non, le christianisme social n'est pas consommé et absorbé dans une époque ; il se fait sans cesse, parceque le christianisme n'est pas venu pour que le verbe divin détruisit et remplaçât le verbe humain. Sa mission est, au contraire, que le verbe divin coexiste à côté du verbe humain, c'est-à-dire Dieu à côté de l'homme, la foi à côté de la raison, l'autorité à côté de la liberté. Ce qui nie le verbe humain, ce sont les fausses religions, ce sont les théocraties qui ne font bien des hommes qu'un faisceau, mais un faisceau mort et enveloppé d'un linceul; ce qui nie le verbe divin, c'est l'orgueil individuel qui ne veut connaître que sa poussière et ne sent pas le rapport supérieur en qui tout se lie. Le verbe humain coexistera à côté du verbe divin, parce que l'homme est une créature de Dieu, indélébile et à tout jamais personnelle, mais l'homme ira s'épurant et s'éclairant toujours dans sa propre force et dans sa liberté, erreur de l'être distinct, au contact et à la lumière du verbe surnaturel.

Et c'est ce qui doit faire notre confiance, car aussi longtemps que l'humanité marchera sous le reflet de cette lumière, elle s'avancera dans les dessins de Dieu et sous l'inspiration de sa providence dont la liberté humaine est l'instrument. Au sein de ces ténèbres qui se projetent sur notre avenir, l'histoire nous montre que les sociétés chrétiennes ont une grande mission et par conséquent un grand avenir. Qu'importent les écueils et les périls

Digitized by Google

de la route? Les peuples aussi sont faits pour le travail et pour les épreuves, et ils ont pour les traverser une force qui est en eux et une force qui vient d'en haut, la liberté et la foi.

J'ai dit ce qui me paraissait devoir être une philosophie de l'histoire, et, par là, en quoi je diffère du point de vue que M. Georges Gandy a adopté. La thèse que je soutiens, je ne puis me le dissimuler, est gravement compromise par les faits les plus récents, et les deux choses que je prétends unir sont, pour longtemps peut-être, dans la situation respective de croyances ennemies. Mais, quand on s'élève au-dessus des passions actuelles pour se placer dans la spéculation philosophique, on ne dépend plus des circonstances, le domaine de la vérité pure est à l'abri de la fluctuation et du choc des événements; c'est l'asile inviolable où l'esprit corrige et reconstitue le monde réel suivant les conceptions et les plans d'un monde idéal. Puis, il vient un jour où la vérité philosophique devient opinion, c'est à dire, puissance.

Mais, si la liberté littéraire et philosophique m'autorise à traduire, pour ainsi dire, le livre de M. Georges Gandy, au tribunal d'une théorie, je dois sortir de ce point de vue exclusif pour reconnaître d'ailleurs, dans cet ouvrage une valeur remarquable. L'érudition, en se resserrant dans les limites trop étroites d'un abrégé, se met dans l'impossibilité d'établir les trésors qu'elle a recueillis, mais elle n'a que plus de mérite pour se résigner à un rôle moins éclatant; et elle requiert alors deux qualités fort rares et qui font d'un abrégé historique une œuvre difficile; je veux dire la précision et la clarté. M. Gandy a puisé à nos bonnes sources historiques; toutes les fois qu'il n'a pas été entraîné par la partialité de son point de vue, son style est pur et clair.

J. MORIN.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS SUR LA SALUBRITÉ DE L'HÔTEL-DIEU ET DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ DE LYON, par M. le Baron de Polinière, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice de la Charité, membre du Conseil général d'administration des hôpitaux, etc.

Médecin de l'Hôtel-Dieu, puis de l'hospice de la Charité, M. le baron de Polinière exerçait depuis vingt ans ces fonctions lorsque, en 1842, il fut appelé à faire partie du Conseil général d'administration des hôpitaux. Ce Conseil avait compté dans ses rangs, depuis 1830, plusieurs des notabilités médicales de notre ville, MM. Gilibert, Viricel, Lortet, Mermet, Bouchet et Terme; mais, à l'exception de ce dernier, élu en 1831, et président de 1832 à 1840, tous ces honorables médecins ne firent que passer dans l'Administration au sein de laquelle quelques-uns même siégèrent à peine un jour, leur retraite ayant presque immédiatement suivi leur élection. On peut donc dire, tout en tenant compte à ces hommes éminents de leur concours passager aux travaux qui devaient s'accomplir, que c'est surtout par Messieurs Terme et de Polinière que la médecine a été représentée de 1831 à 1852, dans l'œuvre de régénération de nos hôpitaux.

Témoin, dans le principe, des travaux qui s'exécutaient sous ses yeux, plus tard ayant pris une part directe et active à leur continuation, M. de Polinière se trouvait mieux que qui que ce soit en position de faire connaître les améliorations hygiéniques effectuées et d'indiquer celles à réaliser encore dans ces deux établissements. Ses études, comme médecin, étaient, d'ailleurs, depuis longtemps, dirigées vers ces questions importantes; dans un ouvrage qui parut, en 1821, sous le titre de *Mémoire sur les hôpitaux et les secours à domicile*, ouvrage couronné par l'Académie de Lyon, dans le *Traité de la salubrité dans les grandes villes*, qu'il publia, en 1846, avec M. Monfalcon, l'auteur du livre dont nous nous occupons ici préludait au travail, si remarquable et si intéressant à tous égards, où nous puiserons les détails suivants.

Digitized by Google

Fondé en 542 par le roi Childebert et par sa femme la reine Ultrogothe, l'Hôtel-Dieu de Lyon est un des plus anciens hôpitaux de France. Néanmoins les constructions qui concourent à l'ensemble de l'édifice ne remontent pas au-delà du XVIe et du commencement du XVIIe siècle. L'architecture en est imposante; mais il est à regretter que le célèbre Soufflot ne se soit pas mieux inspiré des études hygiéniques concernant les hôpitaux, études déjà portées à un haut degré, ainsi que le témoignent les travaux philanthropiques de cette époque; le sol est morcelé par de petites cours, les salles de malades ont des proportions exagérées.

Aujourd'hui la population de l'Hôtel-Dieu comprend 1,140 malades et 278 employés logés dans l'établissement.

Pour une telle population renfermée dans la même enceinte, l'espace est-il suffisant? La ventilation est-elle facile et abondante? Les changements introduits ont-ils influé sur la vie des hommes et diminué la mortalité? Telles sont les questions que se pose l'auteur, et auxquelles il répond par un exposé des améliorations successives apportées au service et à la disposition matérielle de l'Hôtel-Dieu.

D'après l'organisation actuelle des hôpitaux, il est difficile de se faire une idée de ce qu'ils étaient à la fin du siècle dernier.

« Sans nous reporter, dit M. de Polinière, aux époques éloignées du moyen âge, jetons un regard rapide sur la situation des hôpitaux telle qu'elle était dans le siècle qui a précédé le nôtre. Quel triste spectacle! Dans la plupart des grands hôpitaux, à Lyon comme ailleurs, chaque lit est occupé par plusieurs individus. Le malade y respire l'haleine de l'agonisant, le convalescent touche le corps refroidi d'un mort.

« Ces couches hideuses, d'où s'exhalent des miasmes fétides et délétères, sont étroitement serrées les unes contre les autres, dans des salles privées d'une quantité d'air suffisante et dépourvues de ventilation. On attache même une si médiocre importance à l'introduction de l'air, qu'on supprime encore, en les murant, toutes les fenêtres d'un côté d'une salle, qui devient alors un cloaque impur. Poursuivant ce déplorable système de mutilation de l'édifice dont le plan pouvait être primitivement judicieux, on

Digitized by Google

encombre les cours de constructions malsaines, on spécule sur les terrains environnants pour y bâtir de hautes maisons; elles seront adossées aux murs de l'hôpital; il faudra boucher de nouveau plusieurs fenêtres : qu'importe ? A quoi bon conserver tant d'espace ? Pense-t-on que l'air confiné des cours et des salles de malades ait besoin d'un renouvellement libre et continuel ? Nullement !

« Quatre, six misérables, dit le baron Cuvier, rendant compte de l'état de l'Hôtel-Dieu de Paris à cette époque, étaient souvent entassés sur un grabat de quatre pieds, et quelquefois on en mettait autant sur le ciel du lit. »

En 1781, Louis XVI ordonna que désormais les malades admis à l'Hôtel-Dieu de Paris fussent tous couchés isolément. A Lyon, un même lit contenait toujours deux malades et quelquefois quatre ou cinq; lorsque, désireux d'abolir cet usage déplorable, les recteurs firent, en 1787, un appel à la charité lyonnaise; ce ne fut pas en vain. Il s'agissait de créer 300 lits en fer et de recouper 436 lits en bois, afin d'isoler chaque malade. Les lits de fer furent introduits, mais le résultat cherché ne fut qu'imparfaitement obtenu, comme on verra plus loin.

Sur ces entrefaites, la révolution de 1789 éclata. Emportée dans la tourmente, l'Administration hospitalière ne fut reconstituée qu'en 1802, lors du séjour du premier Consul à Lyon; mais redoutant les innovations considérées comme révolutionnaires, le nouveau conseil se borna à maintenir dans leur intégrité l'esprit et les habitudes consacrées par un long usage. Aucun changement notable ne fut apporté à la situation hygiénique de l'hospice.

L'année 1830 ouvrit une ère d'améliorations importantes qui se sont succédées sans interruption jusqu'à ce jour, et que nous allons énumérer d'après M. de Polinière.

En 1832, sous la présidence de M. Terme, curage complet des égouts, réparation des canaux, introduction d'appareils inodores, ouverture de plusieurs ventilateurs, établissement de fourneaux de fonte dans les salles des malades, organisation d'un système de douches et de bains, décision définitive

Digitized by Google

du Conseil pour donner un lit à chaque malade ; jusqu'alors, et malgré la détermination prise en 1787, on avait continué à faire coucher deux malades ensemble. Amélioration apportée aux rideaux de lit, sur la demande de M. de Polinière, alors médecin de l'hospice.

1833-34. — Restauration complète de plusieurs salles, réparations à l'église et au réfectoire.

1835-36. — Abaissement et pavage de la cour d'entrée au niveau des dalles de la gallerie, construction d'un amphitéâtre pour les études anatomiques, transformation des anciens locaux destinés à cet usage en salles de malades.

1837-39. — Renvoi de tous les locataires de la façade du Rhône ayant une profession incommode ou insalubre, création d'un magasin général pour les approvisionnements, établissement d'une machine à vapeur pour la distribution de l'eau du Rhône à tous les étages, fondation d'un bel établissement de bains ; on donne en moyenne 140 à 150 bains par jour, calorifères, buanderie. On ferme par des portes vitrées les quatre grandes arcades qui unissent les salles de femmes fiévreuses au vestibule du petit dôme.

1840-41. — Substitution de parquets aux carreaux qui devenaient une cause d'infection dans les salles de malades, pendant l'opération du lavage, démolition de la boucherie et établissement du passage de l'Hôtel-Dieu.

1842-44. — M. de Polinière, appelé à faire partie du Conseil, propose et obtient la démolition de 16 maisons de la rue Bourchanin pour faire place à une plantation d'arbres et créer de nouveaux moyens d'aération et de salubrité.

1845-47. — Achèvement de la façade sur la rue de la Barre.

1848-52. — Embellissement et assainissement de la cour d'entrée. M. Reveil, maire de Lyon, fait établir une morgue flottante amarrée au quai de l'Hôpital, on supprime le dépôt des morts ou morgue de la ville, si étrangement placé au cœur de l'Hôpital, réunion à l'hospice des maisons Aguettant et Linossier, reconstruction des amphithéâtres, création de la salle St-Martin, dégagement et aération de la salle de clinique chirurgicale, assai-

Digitized by Google

nissement des caveaux de l'église, établissement dans la cour Ste-Marie d'une grille destinée à aérer la cour et le dépôt du linge sale, ouverture d'une vaste salle d'attente et de consultation, formation d'une bibliothèque à l'usage des malades.

Le précieux résultat de ces améliorations est établi par M. de Polinière dans un tableau comparatif du mouvement de l'Hôtel-Dieu pendant deux périodes de quinze années. Pendant la période 1823-1837, la mortalité a été de 1 sur 7 60. Pendant la période de 1838-1852 elle s'est abaissée à 1 sur 9 03. En d'autres termes, suivant une règle de proportion, la deuxième période aurait dû présenter 30,527 décès, elle n'en a donné que 25,693. C'est une différence de 4,834. Ce résultat est, comme le dit l'auteur, le plus beau que puisse ambitionner une administration hospitalière.

Néanmoins, tout n'est pas fait pour l'hygiène de l'Hôtel-Dieu de Lyon ; quelques salles ne remplissent pas toutes les conditions de salubrité ; certaines catégories de malades telles que les varioleux devraient avoir des locaux à part ; enfin, on doit tendre à réduire, autant que possible, le nombre des lits contenus dans chaque salle. Pour réaliser ces diverses améliorations, il est nécessaire d'achever l'Hôtel-Dieu et de transporter l'Ecole de médecine hors de l'enceinte hospitalière ; c'est ce que M. de Polinière a déjà proposé au Conseil en 1846. Il termine aujourd'hui son travail sur l'Hôtel-Dieu, en démontrant de nouveau la nécessité et l'urgence de ces importantes mesures.

L'hospice de la Charité, dont l'origine remonte à 1531 et la fondation à 1617, est loin d'avoir été construit dans les conditions défavorables de l'Hôtel-Dieu, sous le rapport de la salubrité. « La moindre élévation des corps de bâtiments fait paraître les cours plus spacieuses, plus claires et y rend le renouvellement de l'air plus facile. Simplicité, commodité, élégance, salubrité, tels sont les avantages que l'architecte a donné à son œuvre. » Ces avantages répondent complètement à la destination de l'hospice ; mais ils avaient à peu près disparu lorsque, en 1830, une administration nouvelle fut appelée à la direction des hôpitaux de Lyon.

Digitized by Google

Les cours étaient encombrées de cabanes, servant d'ateliers, de latrines, d'écuries ; les galeries élégantes qui règnent à tous les étages avaient disparu ; on en avait muré les arcades ainsi que les fenêtres des salles voisines pour établir des cabinets, des dépôts de linge sale, de charbon, etc. Par suite de l'obstruction des fenêtres, les salles étaient devenues des cloaques froids, humides et imprégnés d'une odeur fétide permanente. La plupart des salles étaient converties en deux entresols par le moyen d'un faux plancher. La pharmacie était un cachot malsain. Les latrines répandaient une odeur infecte.

Il fallait, comme on le voit, de grands changements pour rendre à l'édifice sa salubrité primitive. Le travail de régénération commença en 1835. L'eau du Rhône fut amenée et distribuée dans tous les étages, dans plusieurs galeries; les barraques furent démolies, les fenêtres rouvertes, les faux planchers enlevés, les murs blanchis. En 1839, l'éclairage au gaz fut adopté. Mais les améliorations les plus importantes datent de 1842, époque où M. de Polinière fut appelé aux fonctions d'administrateur-directeur. Les réformes proposées par M. de Polinière portèrent sur les personnes comme sur les choses. Il s'agissait de régulariser le personnel, de l'épurer, de réviser les emplois ; d'achever la restauration des bâtiments, d'établir de nouvelles salles d'enfants malades, et de créer un hôpital spécial pour réunir les enfants admis à l'Hôtel-Dieu. Ce programme reçut son exécution. Un grand nombre d'autres réformes eurent également lieu, entre autres, la suppression du tour et la réception des enfants à bureau ouvert. L'organisation du service des nourrices reçut d'utiles changements. Les salles des vieillards furent assainies, on dispensa ceux-ci de suivre les convois funèbres, ce qu'ils faisaient d'après une ancienne coutume. Des voies de communications furent ouvertes entre les cours et le quai du Rhône. En un mot, l'édifice changea complètement de face et devint digne de sa destination, soit par sa disposition matérielle, soit par l'organisation intérieure de son service.

De même que pour l'Hôtel-Dieu, M. de Polinière prouve par des chiffres comparés les bons résultats de tant de travaux, et

Digitized by Google

leur salutaire influence sur la santé des habitants de l'hospice, dont le nombre ne s'élève pas à moins de 1,034, en moyenne.

« Deux grandes opérations sont encore nécessaires, dit M. de Polinière : il s'agit premièrement de transférer la manutention du pain hors de l'enceinte ; secondement, de construire sur cet emplacement le corps de bâtiment projeté qui achèverait l'édifice. »

Tels sont, en substance, les faits consignés dans le travail que nous venons de parcourir ; mais cette esquisse décolorée ne donnera qu'une idée imparfaite du tableau tracé par la plume habile de M. de Polinière ; c'est le livre même qu'il faut lire et méditer ; ceux qui se rappellent ce qu'étaient autrefois et naguère encore nos hôpitaux y retrouveront la peinture fidèle et saisissante de leurs impressions ; ils comprendront tout ce que l'humanité doit de reconnaissance aux hommes dévoués qui ont concouru à cette œuvre de complète régénération et ils associeront dans leur souvenir les noms de MM. les docteurs Terme et de Polinière, les dignes représentants de la médecine lyonnaise au sein d'une administration qui a si bien mérité du pays.

Dr Fraisse.

Digitized by Google

*Jacques-Frédérick Willermoz.* — La Société littéraire a perdu un de ses membres les plus distingués, M. Jacques-Claude-Catherin-Frédérick Wuillermoz, décédé à l'âge de quarante-sept ans, le 28 avril 1854. Il avait été reçu dans cette compagnie en 1845, et il y fit un assez grand nombre de lectures. Il a publié plusieurs ouvrages sur le titre desquels il n'a mis que deux de ses prénoms (Jacques-Frédérick). Le plus récent est intitulé *Croquis littéraires* (Lyon, 1852, in-12). C'est un mélange de pensées morales et politiques, de contes et de poésies fugitives dont la plus remarquable est une Ode à Napoléon Ier. Reçu avocat en 1831, M. Willermoz prit rarement la robe, et quand il avait lui-même des procès, il en chargeait son plus ancien et son plus fidèle ami Jules Favre; toutefois nous ne pensons pas que ce soit contre cet avocat célèbre, ainsi qu'on le croit généralement, que M. Villermoz décocha l'épigramme suivante insérée dans ses *Croquis littéraires :*

Mon avocat m'a perdu mon procès ;
Il n'est pas cependant demeuré bouche close,
Mais il plaidait pour le succès
De son discours et non pas de ma cause.

Héritier d'une brillante fortune, M. Willermoz possédait à Saint-Genis-Laval une magnifique villa. Il a fondé, dans cette commune, une école pour les petits enfants sur un plan nouveau longtemps médité. Depuis quelques années, atteint de la maladie qui l'a conduit au tombeau, il faisait, aux pauvres de Lyon et de Saint-Genis, d'abondantes aumônes qui faisaient connaître et bénir son nom par tous les malheureux. X.

Digitized by Google

## CHRONIQUE.

*M. Janmot à Paris.* Au commencement du mois dernier, une société nombreuse se pressait dans un élégant atelier de peinture de la rue Bourbon. La foule, si l'on peut donner ce nom à une réunion choisie, était accourue pour voir une suite de tableaux représentant, sous le voile d'une allégorie, les différents états d'une âme depuis sa sortie des profondeurs du néant jusqu'à son retour au sein de Dieu après le rude temps d'épreuves qu'elle a passé sur la terre. Pour servir de livret à ses dix-huit tableaux, le peintre avait fait distribuer un poème dont les dix-huit chapitres, nous allions dire, les chants, empreints d'une poésie forte et élevée, devaient se lire devant chaque toile correspondante, et le public admirait cette riche organisation d'un peintre qui fait des vers, d'un poète qui fait des tableaux, œuvres sérieuses, pleines de pensées, qui se complètent l'une par l'autre, et que la foule ne peut aborder sans réfléchir profondément.

Le soir, une troupe d'artistes lyonnais allèrent porter leurs félicitations à celui qui venait de remporter ce double triomphe. M. Janmot a été heureux ce jour-là, si la gloire peut rendre heureux.

Depuis lors, M. Janmot est allé chercher à Paris la confirmation de son succès, et, quoiqu'il soit de la province, voici ce que la *Presse* du 14 mai disait de lui : «Nous engageons tous les amateurs de la belle peinture à aller visiter une *Exposition gratuite*, passage du Saumon, tous les jours de midi à quatre heures. Cette œuvre considérable, fruit de vingt années de retraite et de méditation, révèle un poète et un maître. M. Janmot, dans son *Poème de l'Ame*, renoue la tradition de Fra Angélico et de Raphael. On y trouve, sous le pinceau savant et coloré d'un élève d'Ingres, le fantastique d'Hoffman, la vision de sainte Thérèse, la tendresse de Lamartine, le goût de Bernardin de Saint-Pierre, le paysage animé de George Sand, et, dans l'unité de l'œuvre, la pureté de l'évangile. C'est le plus beau poème

Digitized by Google

qu'aient inspiré, depuis des siècles, en France, la religion et la femme, cet idéal de l'humanité. »

La couleur politique de la *Presse* donne du prix à ce magnifique éloge. Nous savons avec quelle facilité, à Paris, on use de la réclame, mais ici nous croyons à la bonne foi et à la loyauté du journal que nous venons de citer, car la réclame ne sert qu'à prôner les amis, et la *Presse* ne peut pas compter M. Janmot parmi les siens.

A. V.

---

## THÉATRES.

M. Delestang, ayant de céder la direction de nos théâtres à ses deux lieutenants éprouvés, MM. Hippolyte Lefebvre et George Hainl, nous traite avec une libéralité inouie et nous livre toutes ses richesses, tous ses trésors. C'était hier Mlle La Grua, cette belle chanteuse de l'Académie impériale; c'est aujourd'hui Mme Alboni, la brillante cantatrice que l'Europe nous prête pour quelques jours. C'est Mlle Déjazet qui nous revient et plus jeune et plus vive et plus spirituelle que jamais. C'est toute notre belle jeunesse qui repasse sous nos yeux. C'est Déjazet, avec tout son sémillant répertoire de bonnes filles ou de bons garçons, remplissant tous les deux jours la salle des Célestins de la foule toujours nouvelle de ses adorateurs, de ses chers compatriotes qui ne se lassent ni de la voir, ni de l'entendre, cette Ninon du vaudeville, pour laquelle le public est toujours Lauzun. C'est encore Mme Roger-Solié, qui nous donne ses derniers regards vainqueurs et ses derniers sourires dans cette pléiade de femmes sans cœur ou de femmes souffrant d'en avoir un. Apparaissez donc Marco, Diane de Lys, et vous spirituelle Marquise de : *le Pour et le Contre*, vous aussi Louise de Nanteuil, et vous encore Hortense de Cerny, et vous, enfin, Valentine d'Aulnay..... Venez recevoir nos fleurs et nos tristes adieux, si rien ne peut vous retenir. C'est M. Bondois, cet artiste distingué, cet amoureux sûr de plaire, et qui le sait bien, l'ingrat! la Russie nous l'enlève, et il va partir emportant tous nos regrets. Hâtons-nous d'aller saluer une dernière fois encore tous ces types dans lesquels ces deux artistes aimés ont su s'incarner et attacher le souvenir de leur talent et de leur nom.

L. B.

---

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# LA BRESSE AU LEVER DU SOLEIL.

---

Le voile de la nuit n'a pas quitté la plaine ;
Mais, annonçant l'aurore, une légère haleine
Sur la cime des bois ondule mollement
Et fait dans le feuillage un doux frémissement ;
A l'Orient paraît une lueur vermeille
Qui va rendre la vie à tout ce qui sommeille,
Et, sous cette lueur, sous ce ciel enflammé,
Se dessine déjà le Revermont aimé;
La Bresse va bientôt, pour briller fraîche et verte,
Lever le voile épais qui la tenait couverte.

O monts bleus du pays chargés de vieilles tours,
Que vos flancs assombris ont d'éclatants contours !



Digitized by Google

Qu'avec plaisir mes yeux s'arrêtent sur Nivigne, (1)
Nivigne, lieu désert sans culture et sans vigne,
Nivigne qui conserve un cratère béant
Et qui domine au loin de son front de géant,
Des plaines, au couchant, et des forêts de chênes,
Les Alpes, au matin, jusqu'aux lointaines chaînes !

Cependant le soleil dépasse l'horizon
Et de ses premiers feux inonde le gazon ;
Au gai chant des oiseaux la campagne s'éveille ;
Le laboureur reprend ses travaux de la veille.
Oh ! que la Bresse alors est belle ! que ses champs,
Que ses prés, que ses bois ont d'aspects attachants !
Tout est vert et riant ! là, de fraîches vallées,
Des côteaux gracieux, des fermes isolées ;
Ici, de longs plateaux tout couverts de sillons,
Et de jolis sentiers à l'ombre des buissons ;
Plus loin, d'épais taillis où le lièvre se gîte ;
Ailleurs, sous les bouleaux qu'un léger souffle agite,
Des génisses paissant par les genêts fleuris
Et de joyeux bergers poussant de joyeux cris.

O quel enchantement de voir cette verdure,
Ces bouquets de sapins qui bravent la froidure,
Ces jardins et ces fleurs, cet ensemble confus
De bois lointains, de prés et de saules touffus,
Enfin ces beaux tilleuls dont les vastes ramures
Aux bruits de la cité vont mêler leurs murmures !
Quel bonheur de sentir le souffle matinal,

(1) La plus haute montagne du Revermont. Sa nature volcanique est mentionnée dans la *Statistique de l'Ain*, page 189. Au milieu des bois qui en couronnent la cime, il existe un gouffre large et profond. La neige qui tombe sur son orifice fond plus tôt qu'ailleurs, disent les gens du pays.

Digitized by Google

Lorsque la fleur des champs ouvre un sein virginal,
Lorsque sur chaque feuille humide et reverdie
Etincelle au soleil une perle arrondie !
O Nature immuable en ta sérénité,
La Bresse, point perdu dans ton immensité,
Doit être une émeraude avec amour posée
Dans ton plus bel écrin d'azur et de rosée !

Bourg.

Philibert Le Duc.

# SUR LA MORT DU CHRIST

(TRADUIT DE MINZONI).

—

Quand Jésus, expirant sur le gibet infâme,
Rouvrit tous les tombeaux,
Rendant la vie au monde en lui donnant son âme
Et son corps en lambeaux,

Adam, que réveilla d'un sommeil séculaire
Ce suprême soupir,
Levant la tête aux cieux, se dressa sur la pierre
Qui venait de s'ouvrir :

« Quel est, dit-il, celui qui, la tête meurtrie,
« Le front ensanglanté,
« Porte encor sur ses traits glacés par l'agonie
« L'amour et la bonté ? »

On lui nomma le Christ ; et, de ses mains rigides
Prenant ses cheveux blancs,

Digitized by Google

Il allait dépouillant son front couvert de rides
Et creusé par les ans !

Puis, il tourna les yeux vers Ève, sa compagne,
Et ce cri de douleur
De la base au sommet fit trembler la montagne,
En sortant de son cœur :

« Femme, ce Dieu qui meurt sur la croix infâmante,
« Te sauve comme moi ;
« Et moi, portant ma lèvre à la pomme enivrante,
« Je l'ai tué pour toi ! »

Louis MORIN.

Digitized by Google

TESTAMENT

DE

# CAMILLE DE NEUFVILLE DE VILLEROY,

ARCHEVÊQUE DE LYON.

---

La famille de Villeroy occupe une grande place dans l'histoire de Lyon, depuis la fin du XVI^e siècle, jusqu'aux dernières années du XVIII^e. Parmi ceux de cette famille qui se distinguèrent le plus, soit dans les emplois civils, soit dans les fonctions religieuses, on remarque surtout Camille de Neufville, né à Rome, le 22 août 1606, mort à Lyon, le 3 juin 1693, et qui occupa le siége archiépiscopal de cette glorieuse cité, depuis l'an 1653. Il avait succédé à Richelieu, frère du Cardinal, et était investi de la Lieutenance générale du gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Camille de Neufville, indépendamment de son mérite propre, était donc un personnage considérable.

Un religieux Augustin, Germain Guichenon, qu'on a quelquefois représenté, mais sans fondement, comme étant un neveu de l'historien de la Bresse, fit imprimer à Trévoux, en 1695, *la vie d'illustrissime et révérendissime Camille de Neufville, archevêque et comte de Lyon, primat de France*, etc. C'est un petit in-12,

Digitized by Google

qui est loin de donner une biographie satisfaisante de ce grand archevêque, mais qui renferme quelques détails utiles. La vie de Camille de Neufville, écrite avec l'étendue et le soin qu'elle semble demander, nous offrirait l'histoire de l'Eglise de Lyon pendant un demi-siècle, à une remarquable et solennelle époque de nos Annales. En attendant qu'il se présente quelqu'un pour accomplir cette tâche, nous avons voulu publier le Testament que dicta Camille de Neufville, à l'âge de 85 ans, le 31 octobre 1690. Nous le donnons en entier, d'après une copie authentiquée de l'original.

F.-Z. Collombet.

**Au nom de Dieu,**

**Dieu me faisant la grace de considérer la certitude de la mort et lincertitude de son heure me donne lieu apres luy auoir demandé pardon de mes pechés, de mettre par ecrit ma derniere volonté affin que lorsque je serai pret a mourir je naye qua implorer sa misericorde sans etre obligé a penser aux choses de ce monde qui ne sont que pure vanité. C'est vne pensée que jay eu depuis longtemps mais ce qui est arriué depuis la mort de mon frere le marechal mayant obligé de mettre au feu tout ce que jauois fait tant par testament que par codicile, et n'etant plus en etat par la foiblesse de ma vue de pouuoir mettre moy meme par ecrit mes dernieres intentions je me trouue obligé de me servir de la main du s^r^ Perrichon mon no^re^ dans laprehention ou je suis que laage de *quatre vingt cinq ans* ou je me trouve ne me reduise en l'etat de nauoir cy apres l'esprit asses libre pour me pouvoir bien expliquer, desirant conseruer le peu qu'il m'en restera pour ne l'appliquer qu'a demander pardon a Dieu. Cest**

Digitized by Google

pourquoy je me suis resolu apres auoir prié Dieu de nordonner aucune chose contraire a sa volonté de faire mon testament solemnel comme sensuit, et pour cet effet moy Camille de Neuville, archeueque comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du roy, et son lieutenant general au gouvernement de Lyon provinces de Lyonnois Forest et Beaujolois, marquis de Neuville, ay fait le signe de la croix recommandé mon ame a Dieu et a la Ste Vierge, et dicté cette ordonnance de ma derniere volonté audit sieur Perrichon auquel jay vne derniere confiance.

Premierement je desire si je meurs en Lyonnois d'etre enterré aux Carmelites dans la chapelle ou mon pere et ma mere le sont, si je meurs autre part je laisse a mon heritier d'en ordonner ce qu'il luy plaira ne desirant point en quelques lieux que je sois enterré qu'on y fasse autres ceremonies que le seruice diuin sans oraison funebre ne la meritant pas et ne voulant donner occasion de menteries deffendant par expres ladite oraison funebre, et toutes autres sortes de vanité. Je legue au lieu ou je seray enterré la somme de mil liures payable vn mois apres ma mort pour prier Dieu pour moy, a chacun des deux hopitaux de Lyon qui sont l'Aumone generale et le grand Hotel-Dieu douze cens livres payables comme dessus; j'ordonne qu'il soit celebré immediatement apres ma mort mille messes pour le repos de mon ame, et qu'il soit distribué aussy dabord apres ma mort la somme de cinq cens liures aux pauvres de Neuville et de Montaney par le s^r curé de Neuville. Je legue au seminaire St-Irené de Lyon la somme de trois mille liures, priant les s^rs pretres dudit seminaire St-Irené de Lyon en reconnoissance de ce que je les ay fondés et des autres biens que je leur ay fait de dire tous les ans le jour de mon deceds une grande messe pour le repos de mon ame; je legue au grand College des Jesuites de Lyon ma bibliotheque desirant qu'incontinent apres ma mort tous

Digitized by Google

les livres qui se trouveront dans la d. Bibliotheque leurs soient remis a l'exception des conciles impressions du Louvre et de la Bibliotheque des Peres que je legue au s^r Curtilliat, curé de Neuville, en reconnoissance des peines que je luy ay donné, priant lesdits P. Jesuites de faire dire beaucoup de messes pour moy pour lamitié qu'ils mont toujours témoigné, et pour l'estime que jay toujours eu pour leur Compagnie ;

Je legue au s^r Poyraud qui ma fidellement seruy de secretaire la somme de trois mille liures, et pareille somme a Bertholon qui m'en sert presentement, je legue a la Bruyère lvn de mes valets de chambre la somme de trois mille liures, a la Queste et a la Brisée aussy mes valets de chambre deux mille liures a chacun, a la Feuillée et la Ramée deux de mes laquais cinq cens liures chacun, et a chacun de mes autres laquais trois cens liures pour leur faire apprendre vn metier, a Dubois garcon du chenil quatre cens liures, et a chacun des autres garcons dudit chenil deux cens liures, a Gabriel Preuot mon argentier mil liures, a mon cuisinier trois cens liures, pareille somme a mon sommelier et aux deux aydes de cuisine, et encore a layde de sommelier cent cinquante liures, pour chacun, je legue a Laurent Gindau ma concierge de Neuville la somme de six cens liures, et pareille somme a son fils mon greffier et concierge priant mon héritier de les laisser dans l'employ ou ils sont, a chacun des valets de limier trois cens liures, et aux piqueurs pareille somme, et outre ce a chacun desdits piqueurs vn des coureurs qu'ils montent à leur choix, a Colombe lun de mes receveurs trois cens liures de pention viagere et alimentaire, je legue a la Brosse maitre d'hostel et qui est auec moy depuis quarente neuf ans vne pention aussy annuelle et allimentaire de quatre cens liures, a St Olive mon domestique depuis cinquante neuf ans vne pention aussy viagere de trois cens liures, a la Vigne mon valet des chiens qui n'est plus en age de chercher

Digitized by Google

maitre et a employé sa jeunesse a mon service pareille pention de trois cens liures, a l'Epine lun desdits valets de limier semblable pention viagere de trois cens liures moyennant quoy il ne participera pas au legs de trois cent liures du principal fait cy dessus aux autres valets de limier, lesquelles pensions viageres seront payées en deux termes de six en six mois le premier payement se fera six mois apres ma mort et demeureront sur tous mes biens et specialement sur mes biens de Neuville;

Je legue au s^r de Valorge a present capitaine de mes gardes la somme de trois mille liures, au sieur Latapie mon escuyer et au s^r de Croze lieutenant de mes gardes a chacun la somme de quinze cens liures; tous les susdits legs faits a ceux qui sont a mon seruice leurs seront payés en cas qu'ils y soient encore lors de ma mort et non autrement, et de plus je donne a tous les susnommés mes domestiques qui le seront a mon deceds leur appointement d'vn mois tel quon a accoutumé de les leur payer, je legue a mon neueu le chevalier de Corsel vne pention annuelle viagere, et allimentaire de deux mille liures au cas qu'il ne jouisse du benefice que je luy ay resigné, s'il en jouit le susd. legs demeurera nul;

Je legue aussi a mad^e la marquise de la Baume ma niepce vne pention annuelle et viagere de mille liures lesquelles deux pentions seront payées a la forme cy dessus;

Je legue a mon neueu le duc de Villeroy l'vsufruit et jouissance pendant sa vie de tous mes biens a la charge dacquitter pendant sa jouissance ce a quoy vn vsufruitier est tenu, deplus je legue a mondit neveu le duc de Villeroy, et a son deffaut je prelegue a mon petit neveu le marquis d'Halincourt son fils lor et argent comptant que jauray a mon deceds comme aussy tout ce qui me sera du, ensemble mes meubles argenteries équipages et tous mes effets mobiliers, pour payer incessamment mes frais funeraires et legs cy dessus faits en ca-

Digitized by Google

pitaux voulant que les moindres soient les premiers acquittés et que tous le soient ponctuellement dans lannée a compter de mon decedz et au cas que le tout ne soit acquitté dans ladite année je legue aud. cas aud. Hotel Dieu de Lyon, la jouissance de la moitié de mes biens jusqu'a ce que lesd. frais funeraires et legs faits en capitaux soient déliberés et aquittes.

Au residu de tous mes biens presens et auenirs quelconques institue mon heritier vniversel monsieur Nicolas de Neuville mon petit neveu marquis d'Halincourt, lequel a la survivance de ma charge de lieutenant general pour le roy dans ce gouvernement, et au deffaut de mon dit neveu le marquis d'Halincourt sans enfans masles celui de ses freres qui se trouvera le chef de ma maison substituant a celuy de mesd. neueux qui sera ainsy mon héritier ses enfans masles ou petits enfans masles issus de ses masles. Et ce pour le premier degré de substitution, lainé desdits masles toujours preferé s'ils meurent sans enfans masles issus de leurs masles. Je substitue celui qui sera lors archeueque de Lyon pour ma maison de Neuville y compris le parc parterre, et tout l'enclos de toute justice haute, moyenne et basse pour luy seruir et a ses successeurs archeuêques de Lyon de maison de plaisance, voulant aussy que mon pré Poulet situé proche Villefranche dependant de mon marquisat de Neuville, soit compris dans ladite substitution au profit de l'archeueché le cas echeant pour déclarer lesd. biens ainsy substitués a l'archeueque de Lyon vnis a la manse archepiscopale sans en pouuoir être separés pour quelque cause que ce soit; je declare que mes dettes consistent: en soixante mille liures que j'ai donné a mon neueu le duc de Villeroy en son contrat de mariagé a moy reversible ou a mes héritiers en cas qu'il meure sans enfans masles, en vne rente constituee de mil liures due aux heritiers de M. de Champigny racheptable de vingt mil liures, en pareille rente de mille liures aussy racheptable de vingt mille liures due aux

Digitized by Google

heritiers de M. de Montluel, en cinq cens liures de rente racheptable de dix mille liures a l'hopital general de Paris par le delaissement qui luy a ete fait par M. Roulier, en quatre cens soixante quinze liures de rente, racheptable de neuf mille cinq cens liures a Madame de Choisine, fille de feu Monsieur le marquis de Lonchesne; je nay point compris dans les susdites dettes les rentes auxquelles jetoit obligé a Messieurs Dalligne de Forest et heritiers d'Onnerfeuil par ce qu'elles ont du etre acquittées par Monsieur le marechal de Villeroy mon frere ou ses héritiers suivant le traite que nous auons fait ensemble le dix neuf avril mil six cens huitante pardeuant Moufle et Mortier, no^res^ a Paris.

Et enfin jordonne quau cas que la substitution que jay fait cy dessus au proffit de larcheueché de Lyon aye lieu, il sera tenu de payer a perpetuité la somme de mil liures par année au dit Seminaire St Irené pour l'entretien de cinq ecclesiastiques qui seront nommés par lesdits sieurs archeueques, lesquels ils en pourront retirer quand il leur plaira pour les employer au seruice du dioceze sans que lesdits ecclesiastiques puissent être au seminaire plus de deux ans, ne voulant pas que ce soit benefice mais simplement places de boursiers, et de plus les d. sieurs archeueques payeront audit cas aussy annuellement et a perpetuite, la somme de mil liures daugmentation aux prebandiers de Neuville a condition qu'ils diront et chanteront a haute voix tous les jours de l'année la grande messe, et les dimanches et festes vespres et que des d. mil liures il en sera pris deux cens liures par année pour être distribué à ceux qui assisteront aux dits offices conformement a ce qui en est ordonné par leur fondation telle est ma dernière disposition laquelle je veut valloir par tous les meilleurs moyens de droit, cassant et reuocquant les precedens testamens codicilles et autres dispositions de dernière volonté, voulant que celuy cy soit seul executté layant dicté audit

Digitized by Google

Perrichon, et ecrit moy meme le nom de mon heritier, qui est Monsieur Nicolas de Neuville mon petit neveu le marquis d'Halincourt et ay signé a chaque page apres qu'il ma eté lu et relu plusieurs fois; fait a Lyon dans mon cabinet, hotel du Gouuernement le dimanche dernier jour de lannée mil six cent quatre vingt dix. Signé larcheueque de Lyon.

Fut present illustrissime et reuerendissime seigneur messire Camille de Neuville, archeueque, comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du roy, et son lieutenant general au gouuernement de Lyon, prouinces de Lyonnois Forest et Beaujolcis, marquis de Neuville, lequel a declaré que dans le present cahier et son testament solemnel qu'il a fait ecrire en sa presence par le no^re^ soussigné, ecrit luy meme le nom de son heritier et signé a la fin a chaque page et a vn renuoy, lequel testament mon dit seigneur veut etre ouuert d'habord apres son deceds en audiance, et qu'outre la publication il soit insinué au greffe des insinuations de cette ville incessamment et que le greffier de laudiance n'en puisse donner expediction qu'apres que la dite insinuation aura ete faite dont mon dit seigneur nous a requis acte octroyé a Lyon dans son cabinet dependant de l'hostel du Gouuernement le dernier jour de decembre mil six cent quatre vingt dix apres midy en presence de noble Jean Terrasson auocat en parlement juge du comté de Lyon et ancien echeuin, et Pierre Terrasson custode de Ste Croix, s^r^ Jean Terrasson auocat en parlement fils du susnommé, Jean Baptiste d'Inguinbert cheualier seigneur de Pramiral major de cette ville, M^r^ Charles Renaud no^re^ royal Henry Champenois, et Jaques Langres praticien, temoins requis et appellés qui ont signés la minutte des presentes avec mon d. seigneur qui a cachetté de son cachet moy no^re^ du mien, et les d. temoins des leurs ainsy signé a la d. minutte l'archeueque de Lyon, J. Terrasson, Terrasson, Terrasson, Pramiral, Renaud, Champenoys, Lan-

Digitized by Google

gre, et Perrichon no^re royal, le sus d. testament et publication ont été infirmés et enregistrés, ce requerant M^e Rougnard procureur des heritiers substitués dont acte a Lyon le 13 juillet 1693.

Extrait des registres de la senechaussée et siege presidial de Lyon.

Du mardy vingt neuf juin mil six cens quatre vingt treize en jugement desd. siege et senechaussée a jour de plaids et iceux tenans nous Pierre de Sève, cheualier conseiller du roy en ses conseils, Lieutenant general, Jean Baptiste Dulieu Lieutenant particulier, Andre Pianelle, Mathieu Pecouat, Ennemond Sauarron, Cristofle Liotaud, Odet Croppet de Varissant, Raimond de Modieres, Guillaume Bollioud, Gaspard Bollioud de Fetan, Jean Croppet de St-Romain, Jean Giraud, Jean de Cotton, Louis Rauat, Jean Daubarede Louis Sabot, Jean Mathieu Ballero, François Degullon, Antoine Blaud, Jaque Claret, Antoine Debonnel, Pierre Cholier, et Hugues Jannon, conseillers du roy magistrats esdits siege et senechaussée. Et Gabriel de Glatigny aduocat du roy pour le procureur de sa majesté a dit que s'il est vray que de tous les actes de la vie, il n'en soit point qui nous soit plus cher et dont nous soyons plus jaloux que de ceux qui portent nos pensées et nos desirs au dela du tombeau et qui affranchissent en quelques manieres nos desseins et nos resolutions de l'empire de la mort et si selon la pensée de Tacite, nous nous acquittons bien plus pleinement de ce que nous deuons a la memoire des grands hommes que nous auons reuerés pendant leur vie par les soins que nous prenons de laccomplissement de leurs dernieres dispositions, que par des regrets supperflus et par des larmes inutiles; vous pouvez aujourd'huy, messieurs, signaler votre douleur par votre reconnaissance et satisfaire en vne partie de vos justes deuoirs enuers feu illustrissime et reuerendissime seigneur messire

Digitized by Google

Camille de Neuville, archeueque, comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du roy et son lieutenant general au gouuernement de Lyon, prouinces de Lyonnois Forest et Beaujolois, marquis de Neuville, et preparant à sa derniere volonté une execution certaine. Quant a nous qui sommes chargés de requerir louverture et publication solemnelle de son testament le ministere que nous pretons a cette triste formalité, nous engageroit icy a rappeler ses vertus eclatantes, les longs et importans seruices qu'il a rendu a letat et a luy temoigner vne reconnoissance publique de tant de bien faits dont il a comblé ces prouinces et cette ville en particulier. On pourroit vous representer ce grand prelat partagé entre l'Eglise et la republique, entre la religion et l'Etat, mais auec tant d'egalite que le poid du gouuernement politique dont il etoit chargé na point affoibly la vigilence pastorale qu'il deuoit a son troupeau. Nous pourrions vous faire souvenir de cette superiorité de genie qui luy rendoit les plus grandes choses tout fait a familieres, dont la presence luy faisoit eclaircir sur le champ les affaires les plus epineuses, et prendre pour le bien public des resolutions subites, de cet esprit incomparable qui a conserué toute sa force et toute sa vivassité sous le faix des années et dans les ruines meme du corps, mais surtout nous n'oublierons pas la prudence et la fermeté auec laquelle, dans des malheureuses conjonctures, dans des temps difficiles, temps de desordre et de confusion, dans les mouuements de l'Etat, il a eloigné de ces prouinces le trouble et la reuolte et les a sçu maintenir dans la soumission due au souverain, moins par son authoritée que par son exemple; enfin l'estime et l'affection dont la honnoré jusqu'au dernier moment de sa vie le plus juste et le plus eclairé de tous les roys seroit le comble et le dernier trait de son eloge, la confiance et l'estime d'un maître qui scait connoître, qui scait distinguer le merite et le

Digitized by Google

recompenser, d'vn maître tel que Louis le Grand etant le supreme degré d'honneur pour vn sujet seroit l'eloge le plus magnifique et le plus durable qu'il puisse receuoir de son zèle, de sa fidelité et de ses seruices.

Mais que faisons-nous, Messieurs, que renouueller votre douleur en vous faisant sentir plus viuement le prix de ce que nous venons de perdre; nous requerons donc acte de la remise que nous faisons au greffe d'vn papier qu'on nous a remis entre les mains plié en quarré clos et lassé d'vn ruban de soye noire et cacheté de dix cachets de cire d'Espagne aussy noire, au dessus duquel il y a vn acte passé dans vn cabinet dependant de lhostel du gouuernement en datte du dernier jour de lannée mil six cens quatre vingt dix, recu Perrichon no^re^ royal, signé pareillement dudit deffunt seigneur archeueque de Lyon, et de sept témoins qui furent appelés pour y etre presens par lequel il conste que ce qui est dedans est le testament solemnel et ordonnance de derniere volonté dudit deffunt seigneur archeueque de Lyon qu'il fit écrire en sa presence par ledit Perrichon no^re^ ayant seulement ecrit le nom de son heritier et signé à la fin et au bas de chaque page lequel il a desiré etre ouuert incontinent apres son deceds, et qu'outre la publication que nous en allons faire a la maniere accoutumée il soit incessament insinué au greffe des insinuations de cette ville, et que meme notre greffier n'en puisse donner expedon quapres que lad. insinuation aura eté faite pour la reconnaissance duquel acte, signatures et cachets, il a fait appeller tant led. M^e^ Perrichon no^re^ que les autres temoins instrumentaires audit acte, lesquels cy presens sont pret dy proceder; cest pourquoy il requiert encore qu'auant toutes choses il nous plaise vouloir prendre leur serment en tel cas requis de proceder a lad. reconnoissance a la maniere accoutumée et luy donner acte de ses reremontrances et requisitions, nous auons octroyé acte desd.

Digitized by Google

remontrances et requisitions et de la remise faite en notre greffe dud. papier ordonné qu'il sera presentement procedé a la reconnaissance du susd. acte de subscription signatures et cachets y etant a leffet de quoy le no^re^ qui la recu et les temoins y des nommés presterons le serment en tel cas requis. A linstant lesd. no^res^ et temoins etans comparus, serment par eux fait de bien et fidellement reconnoitre les signatures par eux faites et les cachets par eux apposés dont nous leur auons pareillement octroyé acte; apres quoy exibition leur ayant eté faite lvn apres lautre et separement par notre greffier de laudiance soussigné, dud. acte et des signatures et cachets, ont dits premierement ledit M^e^ Pierre Perrichon no^re^ agé de quarente cinq ans qu'il a vne entiere memoire dauoir recu le susd. acte en presence dudit deffunt seigneur archeueque dans son cabinet dependant du gouvernement et des autres temoins qui sont icy presens, la signature et le cachet duquel il reconnoit parfaitement bien de meme que toutes les autres signatures qui furent faites et les cachets qui furent apposés pour lors, comme estans les memes qui furent faites et apposés en sa presence s'etant seruy et cacheté de son cachet ordinaire led. acte,

Noble Jean Terrasson, auocat en parlement, juge du comté de Lyon et ancien echeuin, agé de soixante cinq ans ou environ premier temoin, qu'il se souvient aussy bien que ledit M^e^ Perrichon d'auoir eté present au susd. acte de lauoir signé et cacheté de son cachet ordinaire qu'il reconnoit tres bien sa signature et son cachet, celle dud. deffunt seigneur archeueque et le cachet qu'il y apposa, comme encore toutes les autres signatures et cachets y etans pour etre les memes qui furent faites et apposés lors de la stipulation dudit acte.

Messire Pierre Terrasson, Custode de Ste Croix, agé de quarente ans ou environ second temoin, M^e^ Jean Terrasson auocat en parlement fils du susnommé agé de trente cinq

Digitized by Google

ans ou environ troisieme temoin, Jean Baptiste d'Inguinbert cheualier seigneur de Pramiral major de cette ville, agé de quarente cinq ans ou environ quatrieme temoin, Me Charles Renaud nore royal de cette ville, agé de cinquante ans ou environ cinquieme temoin, Henry Champenois, praticien de cette ville, agé de trente cinq ans ou environ sixieme temoin, et Jaques Langres, aussy praticien de cette ville, agé de vingt cinq ans ou environ septieme temoin, ont aussy pareillement et vnaniment dits et declarés qu'ils se souviennent parfaitement bien d'auoir eté presens au susd. acte, de lauoir signés de leurs seings et cachetés de leurs cachets ordinaires, lesquelles signatures et cachets ils reconnoissent tres bien, la signature et le cachet dud. deffunt seigneur archeueque, de meme que celle dud. Me Perrichon nore, toutes aussy saines et les cachets aussy entiers que dans le temps que le dit acte fut stipule. De la quelle reconnoissance ainsy faite auec toutes les formalitées requises le d. sieur Deglatigny auocat du roy a requis acte et en consequence qu'il soit ordonné que le d. acte sera lu et publié pour ensuite etre le papier ouuert, et le testament qui est écrit dedans pareillement lu et publié a la maniere accoutumée.

Nous auons octroyé acte de la reconnoissance presentement faite par lesd. nores et temoins des dites signatures et cachets, ordonné que le susdit acte de subscription sera lu et publié et le papier sur lequel il est écrit ouvert pour ensuite etre le testament qui est au dedans aussy lu et publié a la manière accoutumée, ce qu'ayant été a l'instant fait par notre greffier de laudiance soussigné, cest a dire le dit acte ayant ete par luy lu a haute et intelligible voix, et ensuite ledit papier ouvert sest trouué au dedans le testament solemnel et ordonnance de dernière volonté du dit deffunt seigneur archeueque de Lyon ecrit comme il est porté par lacte de subscription de la main du d. Perrichon nore signé néantmoins



Digitized by Google

par le d. deffunt seigneur, archeueque a la fin et au bas de chaque page et dont linstitution dheritier est seulement ecrite de sa main lequel commence par ces mots, au nom de Dieu, Dieu me faisant la grace de considerer la certitude de la mort, et lincertitude de son heure me donne lieu après luy auoir demandé pardon, etc., et finit par la datte dud. testament qui est du dimanche dernier jour de l'année mil six cens quatre vingt dix par vne apostille ou il y a seulement le mot de quatre et par la signature dudit deffunt seigneur archeueque de Lyon duquel exibition ayant de rechef été faite aux d. no^res^ et temoins cy dessus ils ont encore unanimement reconnus que cest led. M^e^ Perrichon qui en a ecrit tout le corps a la reserue de l'institution dheritier qui est ecrite de la main du dit deffunt seigneur archeueque ; la signature duquel qui est a la fin et au bas de chaque page ils ont pareillement reconnus pour etre conforme a celle que led. deffunt seigneur archeueque fit lorsque le susd. acte de subscription fut stipulé; apres quoy ayant été pareillement lu et publié a haute et intelligible voix par notre greffier de l'audiance le d. s^r^ auocat du roy a requis acte de louverture, lecture, publication, et reconnoissance du testament et en conséquence qu'il nous plaise ordonner qu'il sera enregistré ez actes et registres de ce siege pour y auoir recours quand besoin sera et etre executé suivant la forme et teneur.

Rougnard procureur de haut et puissant seigneur messire François de Neuville, duc pair et mareschal de France, commandeur des ordres du roy, gouverneur pour sa majesté de la ville de Lyon, prouince de Lyonnois Forest et Beaujolois, commandant les armées du roy, a dit qui ayant plusieurs degrés de substitution apposés dans le d. testament il requiert quacte luy soit octroyé de la lecture et publications d'iceluy et ordonner quil sera enregistré et insinué meme par tout ou besoin sera, et comme sa majesté par sa declaration du cinq may

Digitized by Google

dernier a ordonné que les greffiers apres la reconnoissance, lecture et publication des testamens solemnels, olographes et contrats de donnation seroient tenus de les remettre auec les actes desd. reconnoissances a ceux a qui ils appartiendrons qui les pourroient deposer entre les mains des no^res^ royaux ainsy que bon leur sembleroit, led. Rougnard requiert pareillement quil soit ordonné que la minute du d. testament apres que l'enregistrement en aura été fait a cause des sus d. substitutions sera remise a M^e^ Perrichon no^re^ qui a recu la subscription d'iceluy pour en etre delivré expediction a qui besoin sera ; ledit Beraud greffier soubz^e^ a remontré que bien que de tout temps les greffiers de l'audiance soient en possession de retenir et expedier les testamens solemnels dont eux seuls font louverture en l'audiance néantmoins comme depuis quelques temps il a publié ceans vne declaration contraire a cette longue et paisible possession il ne veut point s'éloigner de tout ce qu'elle luy prescrit et offre de remettre la minute du d. testament a qui il nous plaira de luy ordonner moyennant salaires competans ce quil n'auroit pas laissé de faire quand meme le d. M^e^ Rougnard nauroit point fait de requisition pour cela, cependant comme il ne veut point faire de prejudice aux proprietaires du greffe qu'il exerce et qu'il tient a ferme d'eux il supplie le conseil de luy vouloir donner acte des protestations qu'il fait que rien ne leur puisse nuire ny prejudicier et pour seruir seulement et valoir ce que de raison, Il est dit : quacte est octroyé de l'ouverture lecture publication et reconnoissance du susd. testament ordonné qu'il sera enregistré en actes et registres de ce siege. Et insinue pour y auoir recours quand besoin sera et etre executé selon sa forme et teneur, et faisant droit sur le requisitoire de Rougnard ordonne que conformement a la declaration de sa majesté du cinq may dernier notre greffier de laudiance remettra incessament la minute d'iceluy a M^e^ Perrichon sous son rece-

Digitized by Google

pissé moyennant salaires competant quoy faisant il en demeurera bien et vallablement dechargé et acte a nostre d. greffier des protestations par luy faites, exceptions et deffenses du contraire, fait les dits jour et an que dessus.

Le testament cy dessus de mon d. deffunt seigneur archeueque de Lyon a eté enregistré ez registres de la senechaussée et siege presidial de Lyon en consequence de lordonnance ce jourd'huy rendue par moy greffier de laudiance soussigné dont acte ce vingt neuf juin mil six cent quatre vingt treize, collationné signé Beraud greffier controllé et registré a Lyon ce quatrieme juillet mil six cent quatre vingt treize recu pour six grands rolles quarente sols signé Läureut, extrait sur expediction originale jointe a la minute du d. testament, PERRICHON.

Digitized by Google

# NOTICE

# SUR LE P. DE MONTAUZAN,

## ET LETTRES INÉDITES DE LUI

## AU MARQUIS DE SEYTRES DE CAUMONT.

---

Nous devons à l'amitié du savant P. Prat la communication des lettres inédites du P. de Montauzan, dont le nom se rattache à l'histoire de notre ville; c'est à la Bibliothèque d'Avignon qu'on trouve non pas les originaux de ces pièces, mais des copies faites par Calvet sur les autographes.

Le P. de Montauzan n'a d'autre notice dans les Biographies générales que celle que nous lui avons consacrée dans le *Feller*, édité par M. Pélagaud (Lyon, 1851, huit volumes in-8°), et que nous reproduisons en l'augmentant de quelques particularités qui nous viennent aussi du P. Prat.

François de Montauzan naquit à Villefranche en Beaujolais, le 15 décembre 1697, et entra dans la Société de Jésus le 20 septembre 1720. C'est à une de ces listes annuelles que

Digitized by Google

les Jésuites imprimaient pour l'usage de leurs maisons, que je suis redevable de ces dates; on ne trouve, du reste, que peu de détails sur le P. Montauzan.

Il publia, en 1727, sous le nom de M. ***, bachelier de Sorbonne, un *Journal historique du concile d'Embrun* (Lyon, 2 v. in-12). Ce livre présente d'utiles documents, de curieuses anecdotes sur le jugement de Soanen, évêque de Senez, déposé au concile d'Embrun, et exilé par le roi à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Le *Journal* est écrit d'une manière simple et naturelle sous forme épistolaire.

En 1729, le P. de Montauzan donna une 2e édition du *Commentaire sur la Théologie morale* du P. Herman Busenbaum, par le P. B. Lacroix avec quelques additions en tête de l'ouvrage (Lyon, impr. par de Tournes). Il y avait, dans ces préliminaires, un Traité complet des Devoirs d'un Confesseur, et une *Bibliotheca erronea*, qui renfermait toutes les propositions condamnées par le saint siège, depuis le commencement du XVe siècle.

Le P. de Montauzan corrigea et augmenta une nouvelle édition du *Dictionnaire latin, grec et françois* de son confrère le P. Pomey. Ce *Dictionnaire* appelé encore du titre de *Syllabus*, fut longtemps usité dans les classes, de même que les *Particules* et le *Candidatus Rhetorice* du même auteur.

En 1733, il parut une *lettre du P. de Montauzan, jésuite, à M. l'abbé ***, au sujet du Jubilé que l'on devait avoir en 1734, dans l'Église de Saint-Jean de Lyon, à cause du concours de la fête du Corps de Dieu avec celle de la Nativité*

Digitized by Google

*de Saint-Jean-Baptiste*. C'est un volume in-12, sans nom d'imprimeur ni de libraire. Ce que nous appellons *Fête-Dieu*, le P. Montauzan le nomme ici fête du *Corps de Dieu*, à la manière des Italiens qui désignent cette solennité par le nom de *Corpus Domini*.

Une lettre inédite de Bimard de la Bastie au marquis de Caumont, en date du 20 janvier 1733, nous apprend une autre particularité sur le P. Montauzan. A propos de l'Espagne, écrivait le docte antiquaire, savez-vous que l'on fait à Lyon une nouvelle édition des OEuvres du fameux Molina, en 5 vol. in-folio. C'est le P. de Montauzan qui en a soin ; il me marque qu'elle sera finie le mois prochain, n'y ayant plus affaire qu'une préface et l'*Index rerum*.

Le P. de Montauzan faisait, en quelque sorte, profession de revoir et d'éditer les livres d'autrui, il corrigea les épreuves de *l'Histoire littéraire de Lyon*, (1730, 2 vol. in 4°), par le P. de Colonia, qui en retour, lui donna place dans son ouvrage. Un érudit de la ville d'Aix écrivait au marquis de Caumont, le 17 août 1733 : « Vous avez, dit-on, un Jésuite de mérite en la personne du P. de Montauzan, qui est d'ailleurs très officieux: vous le devez aux vivacités de l'évêque de Troyes. » Cet évêque, c'était Bénigne Bossuet, le triste neveu du grand Bossuet. Le P. de Montauzan avait donc séjourné à Troyes, mais nous ne savons quel office il y remplissait. Il professa quelque temps au collége de la Trinité, à Lyon, et, en 1750, nous le trouvons au collége de Vienne en Dauphiné ; ce fut là qu'il mourut en 1752, comme nous l'ap-

Digitized by Google

prenons d'un écrit intitulé : *Moyen pour demander la révocation de l'arrêt provisionnel contre les Jésuites, qui est joint à la condamnation que la cour de Parlement a faite de vingt-quatre ouvrages de leurs différents auteurs, le 6 août 1761.* C'est à la page 9e qu'on nous donne la date de la mort du P. de Montauzan.

Les lettres suivantes nous montreront que ce religieux travaillait aux *Mémoires de Trévoux*, et qu'il était en état d'entretenir les plus honorables relations. Un homme que le docte Maffei ne quitta presque pas, dans son séjour à Lyon, ne devait pas être sans mérite.

PREMIÈRE LETTRE.

(*sans date* (1).

« Le commerce littéraire que le P. Sarrabat (2) me propose de votre part, m'est trop honorable et trop avantageux pour ne pas y répondre avec tout l'empressement possible. Je sens, Monsieur, tous les avantages qui me reviennent de l'honneur de votre correspondance : vous êtes en relation avec les principaux savants de l'Europe ; vous leur communiquez vos connaissances et vos découvertes, comme ils vous font part des leurs. Je ne connais point de meilleur moyen pour s'enrichir des solides biens de l'esprit, et pour acquérir des trésors de littérature. Que le plaisir serait flatteur pour moi, Monsieur, si je pouvais espérer d'y avoir part ! Du moins n'oublierai-je rien pour le mériter.

(1) Nous verrons plus loin que cette lettre doit être de 1731 ou 1732.

(2) Nicolas Sarrabat, jésuite, né à Lyon le 9 février 1698, mort le 27 avril 1737 ; il fut professeur de physique et de mathématiques à Marseille.

Digitized by Google

« Nos nouvelles littéraires sont assez stériles; le nouvel arrangement que nous avons pris pour nos journaux, nous a mis si fort en arrière, que nous sommes obligés de faire force de voiles pour nous remettre au courant. C'est ce qui nous occupe presque uniquement et à peine avons-nous le temps de penser à autre chose.

« On a attaqué, dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, les articles 56 et 57 de nos *Mémoires* du mois de juin, nous y répondons et vous pourrez voir notre réponse dans le mois de novembre où je la placerai. C'est ce qui m'empêche de vous faire le détail de la critique et de la réplique.

« Le tome 3 de l'*Histoire ancienne* par M. Rollin paroît depuis quelque temps. On a donné aux deux premiers bien des éloges qu'ils ne méritoient pas entièrement. Ce nouveau volume l'emporte sur les deux autres pour la grosseur; mais il leur est inférieur en bien des choses. On juge que l'auteur n'a pas assez médité son sujet, et qu'il l'a exposé avec trop de précipitation. Les longues digressions sont de son goût : il est fort diffus dans tout ce qu'il raconte, et ses récits sont coupés à tout moment par des réflexions morales. Quelquefois M. Rollin oublie qu'il est historien et veut raisonner en théologien ; mais on ne trouvera pas dans ses réflexions théologiques toute la justesse qu'il y faudroit. En voici un exemple tiré de l'Avant-propos où M. Rollin donne une idée générale des vertus et des belles actions des Grecs. Je conviens avec luy qu'aucune de ces belles actions ou vertus des Grecs *n'a pu leur être utile pour le salut*, parce que le salut ne peut s'obtenir sans la foy en J. C.; mais avancer, comme fait cet auteur, que leurs meilleures actions étoient corrompues ou par l'amour-propre ou par l'ingratitude, c'est ne reconnoître dans eux aucune bonne action; c'est avancer que toutes leurs actions étoient des péchés ; et que toutes leurs vertus n'étoient que des vices palliés. Or cette opinion est

Digitized by Google

formellement condamnée par l'Église et est contredite par le bon sens et par la raison.

« Les *Anecdotes du Parnasse François* ne sont pas encore sous la presse. Cet ouvrage est curieux et amusant: on y fait revivre quantité de poètes, dont le nom étoit enseveli dans un oubli profond: on rend aux véritables auteurs les pièces qu'on leur avoit enlevées pour en enrichir d'autres. Les faits et les dates concernant la vie des auteurs et leurs ouvrages y sont discutés avec l'exactitude la plus scrupuleuse, ce qui fournit une ample matière à la critique de notre écrivain. On pourroit lui reprocher qu'il relève quelquefois des minuties, ou qu'il s'arrête à des faits de nulle conséquence; mais il ne faut pas que notre goût particulier soit notre règle dans le jugement que nous portons d'un auteur. Ce que l'un blâme est souvent ce qui plaît le plus à un autre. En un mot, ce livre est un assemblage d'excellents matériaux pour l'histoire de notre Parnasse.

« On m'a envoyé de Savoye la copie d'une inscription antique qui ne se trouve dans aucun recueil, et qui prouve l'ancienneté du village nommé *Alby*, contre le silence des anciens géographes et des Itinéraires qui nous restent. Vous pourriez la voir dans les Nouvelles littéraires de nos *Mémoires* du mois de novembre où je l'insère avec les remarques sur Monsieur de la Bastie à qui je l'ay communiquée.

« Le P. de Charlevoix Jésuite se dispose à donner au public une *Histoire générale du Japon*, qui sera conduite jusqu'à l'année 1709. On y trouvera tout ce que renferment les relations des Hollandois, et en particulier l'Histoire de cet empire par Kempfer. L'auteur, pendant le séjour qu'il a fait en Italie, a fouillé dans nos archives où il a trouvé des Mémoires sur ce pays-là

« On imprime actuellement un essai de critique sur le

Digitized by Google

*Dictionnaire* de Bayle (1) ; l'auteur ne veut pas être connu, mais son style et sa manière d'écrire l'auront bientôt décelé. Il se déterminera à donner la suite de ses remarques, ou à cesser le travail, suivant l'accueil que le public fera de cet essai. Un homme de lettres regardoit Bayle comme infaillible dans les faits historiques qui se trouvent dans son *Dictionnaire* et défioit quelqu'un de le trouver en défaut là dessus. C'est pour montrer le ridicule de cet entêtement qu'on n'attaque Bayle dans cet essai que sur les faits.

« Le P. Castel (2) a enfin cédé aux instances de ses amis, et s'est déterminé à dévoiler son système sur la véritable cause primitive et insensible de la pesanteur en général et de la chute des corps en particulier. Il le fait dans quatre lettres adressées à M. l'abbé de Saint-Pierre ; je les ai entre les mains et je vous en ferois le précis, si je ne devois les insérer successivement dans nos *Mémoires* où vous les verrez.

« L'abbé Pernety (3), précepteur du fils d'un *partisan* à Paris, loue beaucoup son roman : *Le repos de Cyrus*, et le met beaucoup au-dessus des *Voyages de Cyrus*, par M. de Ramsay, qu'il regarde comme un déiste, et dont il ne goûte point la composition. Il ne se fait pas une peine de lire son ouvrage à ceux qu'il croit capables de juger des belles idées. Si l'on en croit ces personnes, le Cyrus qui repose n'est

(1) Il s'agit, sans doute, de la *lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle*, par l'abbé Le Clerc, dont nous avons parlé dans cette *Revue* (tom. V, p. 146, de la 2e série). Comme la critique de Le Clerc est de 1732, cela nous donne la date de cette lettre de Montauzan. Elle doit être du commencement de 1732, ou de la fin de 1731.

(2) Le P. L. Bertr. Castel, jésuite, mathématicien et physicien (1688-1757). Voir la *Biogr. univ.*

(3) L'abbé Jacques Pernetti et non Pernety, auteur des *Lyonnais dignes de mémoire*, a publié en 1733, le roman dont il s'agit ici. Nous avons donné la biographie de Pernetti dans nos *Historiens du Lyonnais*, tom. II, p. 267.

Digitized by Google

pas comparable au Cyrus qui voyage. Le dessin de l'abbé Pernety n'est pas juste et il est mal exécuté : son style est affecté, sa diction paraît tenir du précieux ridicule ; on y trouve des pensées fausses et alambiquées ; le texte auroit souvent besoin d'un commentaire. Quoi qu'il en soit, le public en décidera. La réputation de M. de Ramsay est déja faite, et il est fâcheux pour un auteur qui commence de ne pouvoir établir la sienne qu'en détruisant celle d'un autre.

« En voilà assez, Monsieur, pour la première fois que j'ai l'honneur de vous écrire. Si vous goûtez mes nouvelles, je me ferai un plaisir de continuer à vous en faire part. La grâce que je vous demande, c'est de ne pas me nommer quand vous les direz à d'autres. Je vous parle sans détour, comme je le dois, et je vous dis naturellement ce que je pense, mais ma franchise et ma sincérité ne plairoient pas aux auteurs intéressés.

« Je suis avec une très-respectueuse considération etc.

de MONTAUZAN S. J.

DEUXIÈME LETTRE

De Lyon, 23 mai 1732.

« Monsieur, la disette de nouvelles qui méritassent votre curiosité a rendu mes lettres moins fréquentes que je ne le souhaitois. Il semble que les affaires de politique occupent nos savants ou du moins suspendent leurs travaux. Les presses d'Italie ne sont employées qu'à des réimpressions. Les antiquités de Grœvius et de Gronovius, le *Pline* du P. Hardouin, *l'Histoire ecclésiastique* de Tillemont, voilà ce qui occupe la librairie de Venise, avec la collection des Conciles de Labbe, l'Histoire Byzantine et les OEuvres de St-Augustin, dont les éditions sont presque achevées.

Digitized by Google

« A Rome, on imprime de nouveau le Bullaire augmenté de plusieurs bulles et brefs des Papes.

« Monseigneur Fontanini a eu un accident dont il est un peu revenu; mais on ne croit pas qu'il puisse en échapper. Ce sera une perte pour la république des lettres.

« On a publié la relation d'un miracle opéré en faveur d'une jeune fille, le mois passé, par l'intercession de saint Louis de Gonzague. Si nos François prennent la peine de composer avec ceux qui s'opèrent à Paris, les différences en sont si notables qu'ils seront contraints de reconnoître la vérité de celuy-ci et de confesser la fausseté des autres.

« M. le Cardinal Ottol'oni a découvert dans une de ses abbayes, qui n'est pas fort éloignée de Rome, quatre statues antiques très-belles. On dit qu'il doit les envoyer au Roy de France.

« Vous aurez déjà vu, Monsieur, l'explication que M. le P. Bouhier a donnée de l'inscription grecque trouvée à Berenice. Il me fit l'honneur de m'écrire, la semaine dernière, que de nouvelles réflexions lui ont fait faire des changemens assez importants et des additions qui pourront paroître de quelque considération aux savants.

« Le P. Berruyer va donner une nouvelle édition de son *Histoire du Peuple de Dieu*, corrigée et augmentée. L'histoire de Job, dont il n'avait point parlé dans la première édition trouvera sa place dans celle-cy qui est de plus enrichie de tables chronologiques, de plans et de cartes géographiques nécessaires pour l'intelligence de l'histoire. L'auteur espère de donner tout de suite l'Histoire du Nouveau Testament.

« On a honoré le *Sethos* d'une critique qui a pour titre: *Relation fidelle des troubles arrivés dans l'Empire de Pluton, au sujet de l'Histoire de Sethos.* Ce sont quatre lettres écrites des champs Élysées à Monsieur l'abbé Terrasson. La cause

Digitized by Google

est plaidée devant Rhadamante; chaque acteur du Roman vient tour-à-tour porter à ce Tribunal ses plaintes contre l'auteur, et le juge prononce sur le champ ses arrêts, sans paroître embarrassé de la nouveauté de la cause. Il y a quelques traits de critique répandus dans ces lettres contre les François en général.

« La première lettre critique du *Dictionnaire de Bayle* paroît depuis peu. Les observations en sont bonnes, mais elles n'intéressent pas toutes également. Le style de l'auteur est si brut et si maussade qu'il révoltera tout lecteur qui lit autant pour s'amuser que pour s'instruire.

« J'ai l'honneur, etc.

TROISIÈME LETTRE.

De Lyon, 6 décembre 1733.

« Monsieur, il y a déjà quelque temps que j'ai eu l'honneur de vous promettre le détail de ce qui se passeroit à la rentrée de l'Académie de cette ville: j'y assistai; l'assemblée ne fut pas nombreuse, et les discours qu'on y lut n'attirèrent pas beaucoup l'attention des curieux. Monsieur le Président Dugast (1) le fils ouvrit la séance par une dissertation sur l'origine, l'usage et la manière de construire les chariots. L'antiquité de leur origine étoit prouvée par l'Ecriture. Diverses questions incidentes furent éclaircies avec beaucoup de netteté et de précision. Il ne manquoit à l'auteur pour plaire que d'avoir choisi un sujet plus intéressant pour le commun des auditeurs. Monsieur Bertin, avocat (2), termina la séance

(1) Pierre Dugas, et non point Dugast, président de la Cour des Monnaies, né le 11 juillet 1701, mort le 28 avril 1737.

(2) Aimé Bertin, né à Villefranche, le 11 février 1687, mort à Lyon, le 29 février 1752. L'Académie de Lyon possède de lui plusieurs Mémoires inédits.

Digitized by Google

par une dissertation sur les épreuves dites *Jugement de Dieu*. Ce discours ne manquoit que de la grâce de la nouveauté. Le P. Longueval, dans son *Histoire de l'Eglise gallicane*, et le P. Le Brun, dans son *Traité des Superstitions*, n'avoient laissé aucune découverte sur ce sujet après eux.

« Le *Repos de Cyrus* paroît enfin en trois tomes in-8 qui reliés ensemble, ne font qu'un très petit volume. Les suffrages ne sont point partagés dans cette ville; tout le monde convient que l'auteur aurait mieux fait d'imiter son héros et de se reposer. Personne n'a encore pu deviner le but que l'auteur s'est proposé dans cet ouvrage. Les portraits qu'il fait de quelques-uns de nos poètes ne sont pas neufs ; il les a copiés. Les allusions en sont fades et nullement soutenues; on y enseigne l'amour et la galanterie, on y prêche en faveur des spectacles. Lecture faite, j'ai cru donner une idée juste de cet ouvrage en disant que c'était un livre d'amour, d'amitié et d'amourettes. On trouve, à la fin du troisième tome, une histoire galante et allégorique que l'auteur donne sous le nom du Solitaire de Memphis. Quelque soin qu'il ait pris de déguiser les caractères et les noms de ses personnages, on croit ici les reconaître. Le P. Sarrabat pourra sans peine désanagrammatiser ce nom *Tabess* et par là vous mettre au fait de toute l'histoire.

« Le *Spectacle de la nature* (1) a grande vogue et il le mérite. Quoique cet ouvrage ne soit pas parfait dans le genre du Dialogue, il instruit agréablement et se fait lire avec plaisir.

« J'ai reçu de Hollande depuis quelques jours les *Mémoires historiques* de Mezeray, ou qu'on lui attribue. Il n'y a presque point de fait qui ne soit ou faux ou altéré.

« On travaille actuellement à une réfutation complète du

(1) Par l'abbé Pluche (1683-1761).

Digitized by Google

libelle des *Anecdotes*: elle sera divisée en cinq articles, où l'on fera voir 1° que les plaintes de l'auteur sont injustes; 2° que ses apologies sont vaines; 3° ses manœuvres insoutenables; 4° ses contradictions continuelles; 5° que ses parallèles sont faux; car au lieu des saints qu'il se donne pour modèles, on démontrera par lui-même que toute sa conduite est copié d'après tous les hérétiques de tous les temps. Chaque article sera compris en deux lettres séparées, et les dix lettres donneront un très-bel ordre à tout l'ouvrage. Il consistera tout entier dans les seuls faits, et tout sera prononcé par l'auteur même des *Anecdotes*, ou par les chefs de son parti.

« L'auteur est une personne constituée en dignité et qui ne vous est pas inconnue. Il ne permet pas qu'on le decèle que l'ouvrage ne soit achevé. Le deuxième est bien avancé, et le reste sera fini vers le milieu de mars.

« Le marquis Maffei (1) arriva ici le premier de l'an ; il débarqua au Collége, et nous passâmes la soirée ensemble. On ne peut être plus content qu'il l'est de son voyage. Il se loue infiniment de toutes vos politesses, et m'a fort chargé de vous exprimer tous ses vifs sentimens de reconnaissance. Il partit hier pour Autun, avec son cher compagnon. Pendant les trois jours qu'il a demeurés à Lyon, nous ne nous sommes presque pas séparés. Il a passé pour le moins autant d'heures dans ma chambre ou dans notre bibliothèqne que dans son cabaret (2). Plus on connoît ce savant, plus on l'estime et on l'honore.

« Je suis avec respect, etc.

(1) Scipion Maffei, de Vérone (1675 1755), antiquaire littérateur, bien connu par sa tragédie de *Mérope*, sa *Verona illustrata* et d'autres ouvrages pleins d'érudition.

(2) Ce que nous appelons pompeusement un hôtel, portait donc encore ce modeste nom, aujourd'hui si mal sonnant.

Digitized by Google

LETTRE INÉDITE

DE

# J. DE MAISTRE A GUY-MARIE DEPLACE.

Il y a déjà un certain nombre d'années que, en écrivant une Notice sur Guy-Marie Deplace (1), qui avait eu l'honneur d'être le correspondant de Joseph de Maistre, sans que jamais ces deux écrivains se fussent rencontrés, nous publiâmes quelques lettres adressées à notre compatriote par l'auteur *du Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Ces lettres furent justement remarquées ; elles faisaient un peu connaître l'homme, tandis que l'on s'était jusqu'alors borné à ne connaître que l'écrivain, et M. Sainte-Beuve, qui venait de ranger de Maistre dans sa vaste et brillante galerie de *Portraits littéraires*, s'occupa un instant de notre modeste publication (2).

Depuis ce temps-là, en 1851 seulement, le fils de Joseph de Maistre a publié deux volumes in-8 de *Lettres et Opuscules* de son illustre père, et ces divers écrits sont venus jeter le plus grand jour, le jour le plus favorable sur la vie noble et digne, le caractère aimable, enjoué, tolérant, d'un homme altier et absolu, la plume à la main, ce qui

(1) *Revue du Lyonnais*, 1re série, tom. XVIII, pag. 210.

(2) Voir les *Portraits litt.*, tom. II, pag. 507.



Digitized by Google

lui avait valu, auprès de certains philosophes plus altiers que lui, en réalité, un renom de fanatique, de suppôt de l'Inquisition, d'apologiste du bourreau. Dans le IVe volume des *Causeries du Lundi*, M. Sainte-Beuve a de rechef insisté, avec toutes sortes de détails charmants et gracieux, sur ce caractère méconnu d'un grand et véritable philosophe.

Nous trouvons, à la page 343 de ce IVe volume, une note qui a besoin d'être éclaircie par une lettre que n'a pas connue M. Sainte-Beuve, parce qu'elle est encore inédite. L'autographe est en nos mains et nous le tenons du fils de M. Deplace, qui possède encore près de quarante lettres de J. de Maistre, que peut-être enfin il se décidera à publier avec un choix des opuscules de son père : ce serait un honorable monument, élevé à la mémoire de l'apologiste des *Martyrs* de Chateaubriand, au correspondant de J. de Maistre, à l'éditeur du livre *du Pape* et de *l'Eglise gallicane*.

« De Maistre, écrit donc M. Sainte-Beuve, a lu Catulle comme l'avait lu Fénelon, et il en citait un jour quelques vers dans une lettre à Bonald; celui-ci en paraît un peu étonné. « Vous m'avez fait dire les plus jolies choses « par Catulle, répondait-il, et si je n'en avais vu le nom au « bas, ayant un peu oublié ce grave auteur, j'aurais cru les « vers de vous, tant ils sont faciles et agréables. »

Or, voici une lettre qui nous vient apprendre comment de Maistre citait du Catulle au rigide et sévère Bonald. Il avait pris la première pièce du poète, la pièce d'envoi à Cornélius, peut-être Cornélius Népos :

> Quoi dono lepidum novum libellum,
> Arida modo pumice expolitum ?
> Corneli, tibi.

et, avec ses modifications nécessaires, se l'appropriait pour

Digitized by Google

un hommage de son livre du *Pape*. C'est ce que nous expose la lettre suivante :

Turin, 3 janvier 1820.

« Monsieur,

« Voici trois notes que je vous prie de joindre à trois exemplaires de l'ouvrage en question. Il y en a une pour M. de Bonald, qui est singulière. Si vous prenez la peine d'ouvrir un Catulle, à la première page, vous verrez comment je l'ai forcé à me céder son envoi : il ne s'en doutait guère en l'écrivant. Le volume de M. de Bonald et celui de M. de Marcellus peuvent être mis sous une même enveloppe. Quant à celui de M. le duc d'Escars, il doit être séparé; pour ces deux envois, je me recommande à M. Rusand. Cette commission ne doit point être faite *dicis caussa;* je le prie d'y mettre tout le zèle imaginable, afin qu'il n'arrive pas à mes livres ce qui arriva à une certaine lettre pour M. de Bonald, dont le sort nous fit tant rire. Je me recommande aussi à vous, Monsieur, pour veiller à la droite direction de ces trois volumes, Je devrai encore en envoyer un égal nombre et tout sera dit. Vous voyez que je ne serai pas indiscret. Il serait inutile de vous observer combien il serait ridicule d'attendre mes livres ici pour les réexpédier à Paris.

« Il faut bien, Monsieur, que vous ayez la bonté de prendre la plume pour m'instruire de l'état des choses, dont je ne sais plus rien depuis un siècle. Aurons-nous *un* ou *deux* volumes? mon ami est-il arrivé à temps pour l'épigraphe? j'ai une peur mortelle de ce grec pur et simple, sans traduction. Un petit mot, s'il vous plaît, après quoi nous penserons *à la suite*. Tenez note, je vous prie, de tous les adoucissements

Digitized by Google

que vous désirez; sur ce point vous serez servi incessamment: quant aux changements considérables, il n'y faut pas penser, le temps nous manque.

« Bon jour, Monsieur, et bon an, à vous et à *l'autre moitié* du concile œcuménique (1) qui me tient rigueur d'une manière cruelle depuis un siècle.

« Je suis pour la vie, Monsieur, avec l'attachement le plus sincère et la considération la plus distinguée,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le C. de MAISTRE.

« P. S. Les trois adresses doivent être placées simplement au revers de la première feuille, sauf aux personnes de les coller ou de les retenir, *ad libitum* »

Les fils de M. de Bonald ne pourraient-ils retrouver, parmi les papiers de leur illustre père, cette lettre et cet *ex dono* de J. de Maistre, si la pièce ne s'est pas égarée?

F.-Z COLLOMBET.

(1) L'abbé Besson, alors curé de Saint-Bonaventure, mort depuis évêque de Metz.

Digitized by Google

UNE

# PROMENADE EN SUISSE

ET

# AU LAC MAJEUR

(Juillet et août 1850).

—

## LETTRE IV.

A M. D...

27 juillet 1850.

Nous sommes à *Thun*, mon cher ami, au moment où je te prends pour mon compagnon de voyage ; c'est, dit-on, une petite ville aimable et gracieuse ; mais, à l'heure où nous y arrivâmes, elle s'enveloppait des plus épaisses ténèbres de la nuit, et le lendemain matin, une brume impénétrable la voilait de ses plis flottants qu'à peine pouvaient percer les créneaux dentelés du donjon antique dont la masse grisâtre semble se confondre avec les rochers au milieu desquels il est bâti.

Ici commence, à proprement parler, notre excursion dans l'Oberland ; amarré aux murs mêmes de l'hôtel où nous avions passé la nuit, nous attend un élégant bateau à vapeur tout étonné, ce semble, de sillonner triomphalement des contrées abruptes et sauvages où naviguaient seules naguère quelques pauvres barques, jouets des vents et des flots.

Digitized by Google

D'abord il nous emporte sur les eaux blanchâtres de l'*Aar* qui va nous conduire dans le lac de Thun et que nous retrouverons plus tard traversant aussi le lac de *Brienz* ; sur l'étroite langue de terre qui l'enserre de ses bras verdoyants, un pied sur ses bords, un autre sur le lac s'élève *Schadow*, splendide château gothique que M. *de Rougemont* fait construire en face d'une habitation plus modeste qui, sur les bords opposés, se cache derrière un promontoire de verdure et semble mériter par le calme dont elle est environnée son humble et tranquille nom de *Chartreuse ;* plus loin, un autre prince de la finance, M. *de Pourtalès*, restaure l'antique manoir de quelque vieux baron ruiné peut-être jadis par un juif, ces vrais banquiers.... du moyen âge. Nous sommes sur le lac, et, en avançant, ses bords deviennent plus sévères et plus tristes ; à peine quelques rochers grisâtres, quelques sapins rabougris sous lesquels se dessine l'étroit ruban d'une modeste cascatelle. Ces lieux mélancoliques, mais paisibles et silencieux, étaient, il y a peu de jours, désolés par une affreuse catastrophe ; sur le penchant de la montagne qui tombe presque à pic, une Anglaise, jeune femme encore au printemps de la vie, pleine de grâces et de beauté, courait insouciante, rieuse, tressant une couronne et chantant comme un oiseau ;... tout à coup, la terre manque sous ses pas, elle chancelle, tombe et roule fracassée aux pieds de sa mère et de son époux !

» Et comme Ophélia, par le fleuve entrainée,
» Elle est morte en cueillant des fleurs !

Nous regardions avec une véritable sympathie le théâtre de cette émouvante tragédie, mais bientôt voici le rivage, sur lequel des voitures nous attendent et nous emportent d'un pas rapide à d'autres spectacles, à d'autres émotions. Nous traversons en courant *Interlacken* et *Unterseen*, où nous reviendrons bientôt, et, retrouvant l'*Aar* sur lequel fume un

Digitized by Google

autre paquebot; nous descendons sur le lac de *Brienz*, pour aller chercher non loin de ses rives la cascade du *Giesbach*. Le bassin que nous traversons n'a rien qui puisse captiver notre attention; la monotonie de ces montagnes grises et nues est à peine rompue par la tour de quelque temple caché dans l'anfractuosité d'un rocher, et là-bas, au bout de ce petit lac de cinq lieues, un rayon de soleil déchirant la nue dore les modestes habitations du village qui lui a donné son nom.

L'air national du *God save the queen*, miaulé pendant une heure par une orgue de Barbarie adaptée à la proue du bateau ne nous paraissant pas une distraction suffisante, nous cherchâmes si le personnel des voyageurs ne nous offrirait point quelque compensation. Nous aurions été bien malheureux si, parmi une centaine d'individus rassemblés des quatre coins du monde, nous n'avions pas rencontré au moins un de ces originaux dont le vaudevilliste a dit :

« Ces messieurs sont bien bons, vraiment,
De montrer pour rien des figures
Qu'on irait voir pour de l'argent. »

Nous *le*, ou plutôt, nous *la* trouvâmes. Figure-toi, mon cher ami, une face de parchemin, des yeux de chat, un bec de chouette, une bouche laissant voir deux ou trois dents oubliées par le temps, et, sous une vieille capote, quelques mèches de cheveux gris flottant autour de son visage comme des toiles d'araignée aux pans démembrés d'une masure... un de ces êtres, enfin, auquel on ne saurait assigner ni sexe ni âge...! Et cela voyageait *pour son plaisir !* et ce *siècle et demi* pensait trouver de l'agrément en courant le monde ! en procurer aux autres et à ses frais, je ne dis pas ! l'analyse de ce phénomène tudesque nous conduisit, au milieu d'éclats de rire mal étouffés, jusqu'à la barque pontée, amarrée dans l'échancrure d'une roche nue, servant de port de débarquement. La longue procession des touristes se déroule bientôt

Digitized by Google

comme un ruban aux mille couleurs, foule rieuse et bruyante qui dépoétise toutes ces beautés dont on voudrait pouvoir savourer les charmes, seuls avec le spectacle de l'œuvre et la pensée du créateur.

Par un sentier pénible, nous sommes portés sur un plateau couvert d'un épais tapis de verdure où tout à coup nous nous trouvons en face du *Giesbach*, splendide et superbe... Du sommet de la montagne, à travers les sapins, les charmes séculaires, les blocs moussus et les vernes tremblants, il s'élance et se brise en mugissant contre un rocher; furieux, il se relève, et quatorze fois tombe, bondit, retombe et rebondit pour se perdre enfin dans les eaux paisibles du lac. Rien de plus beau, de plus majestueux que cette onde écumante et ses reflets argentés tranchant sur la sombre verdure dont elle est encadrée et sur les noirs nuages qui semblent la vomir de leurs flancs entr'ouverts. Nous voulons voir sous tous ces aspects cet admirable tableau; là, sur un pont tremblant, nous touchons presque de la main la chute principale qui, d'une hauteur de trente mètres se brise en flocons à nos pieds et nous inonde d'une pluie étincelante; plus haut, sous une corne du rocher, s'ouvre une grotte devant laquelle tombe une nappe de cristal dont le voile éblouissant nous sépare du reste de la nature, tandis que sur nos têtes, le roulement de ces eaux tonnantes nous jette dans une muette et solennelle contemplation. Nous descendions, rêveurs et silencieux, quand tout à coup, au milieu de l'étroit chemin qui serpente aux flancs de la cascade, deux petites filles accroupies sur une large pierre couverte de mousse, et gazouillant je ne sais trop quelle chansonnette allemande, nous arrêtent et nous offrent un bouquet de fraises, et des fleurs gracieuses comme leur sourire, purpurines comme leurs joues.

Les spectacles se suivent et ne se ressemblent pas... nous

Digitized by Google

retrouvons le cabas, le tartan et la figure de notre vieille, vingt fois évitée déjà... en ce moment, penchée sur les eaux comme pour leur jeter un charme, on aurait dit une sorcière de Walter-Scott.

Mais voici notre paquebot qui, rapide, nous ramène à *Interlacken*, le plus joli, le plus coquet village de la Suisse, si l'on peut appeler *village* ces maisons ravissantes, ces chalets élégants et pittoresques, cachés au milieu des plus gracieux parterres et ombragés de noyers gigantesques ;... s'il est permis de se croire en Suisse, et sur une langue de terre ignorée, à l'aspect de ces équipages, de cette foule d'hommes distingués, de femmes élégantes et d'enfants qui, parés comme pour une fête, sourient sous leurs cheveux blonds à votre étonnement ; tandis que des chaises de poste entrant au galop dans une vaste cour, déposent le voyageur au seuil d'un hôtel où il va trouver tout le luxe, toutes les merveilles du confortable. L'oreille nous donne la clef de cette énigme ; la langue sifflante et précipitée des bords de la Tamise nous révèle une colonie anglaise ; du mois de mai au mois de septembre, Interlacken disparaît pour faire place à *Greenwich* et à *Windsor*. Tout auprès est *Unterseen*, un vrai village, celui-là, jeté et comme suspendu sur les flots de l'Aar qui le coupent et l'inondent en vingt endroits ; Venise rustique, dont les palais sont de bois, et les quais, des prairies ou d'étroits sentiers ; les eaux courent autour des chalets ébranlés, et se précipitent en cascade sous leurs pilotis tremblants ; ici, le traquet d'un moulin se mêle au bruit des ondes ; là, devenue plus calme, la rivière caresse de ses bras arrondis, un ilot, vrai tapis de verdure ombragé de quelques saules inclinant, au souffle d'une brise légère, leur feuillage argenté.

Le soleil tombant derrière les montagnes, nous donne le signal du départ, et quittant ces gracieux oasis, nous nous

Digitized by Google

enfonçons dans les sombres vallons de la *Lutschine*, puis, par une gorge étroite où, plongés dans les ténèbres, nous devinons le *Saunspach* (1) à ses sourds mugissements, nous arrivons à l'auberge qui, avec deux ou trois chalets, compose tout le hameau de *Lauterbrunen*.

Quelque merveilleux qu'il soit de trouver dans de pareils déserts un hôtel aussi confortable, ce n'est pas précisément pour en goûter les douceurs que nous avions quitté notre route, et dès les premiers feux du jour, nous nous dirigeons en hâte vers le but de notre excursion.

Tout d'abord, le paysage au milieu duquel nous marchons nous séduit par ses charmes et ses divers aspects; aux pieds de montagnes gigantesques et nues, où croissent à peine quelques sapins rabougris, court comme une guirlande de collines verdoyantes, coupées de vergers, de jardins, et parsemées de riants chalets, autour desquels de belles et blanches vaches mêlent le tintement de leurs clochettes aux premiers murmures du matin ; plus loin, et par delà les nuages s'élève la tête de la *Jung-frau* (2), dont la base et les flancs disparaissent sous un monceau de nues noires et profondes roulant, poussées par le vent, comme l'Océan au jour de la tempête; tout au fond, noyé dans des flots d'azur, le glacier du *Breith-Horner* fait resplendir son front aux rayons du soleil. Mais nous voici en face du spectacle après lequel nous courions.... devant nous se dresse, immense, un rocher coupé à pic; du haut de cette muraille de 900 pieds, tout d'un bond et rasant à peine les aspérités du roc, tombe le *Staubach*, la chûte merveilleuse;... en touchant la terre elle se brise en poussière et forme un éblouissant nuage sous lequel disparaissent et ses eaux et le bassin où elles semblent s'engouf-

(1) Torrent bruyant.

(2) Jeune fille.

Digitized by Google

frer et se perdre. A la voir ainsi comme immobile entre son faîte et sa base, on dirait une gigantesque colonne d'argent dont le fût, ondulant au souffle du vent, ruisselle de perles et de diamants aux mille feux, et que le soleil entoure des longues spirales d'un ruban irisé de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

On ne s'arracherait jamais à de tels spectacles, et pourtant d'autres tableaux nous réclamaient; et, sans trop nous préoccuper des lieux au milieu desquels nous cheminions, nous nous trouvons portés par une pente fort raide sur un plateau de verdure, où s'élèvent les quelques chalets et deux de ces hôtels, objets de notre perpétuel étonnement, composant le hameau de *Grindelwald*, la capitale des glaciers... De la terrasse de l'*Aigle*, nous jetons sur eux un premier regard d'admiration. Mais bientôt cette contemplation lointaine ne suffit plus à notre impatience, et comme le ciel avait amorti l'ardeur de ses feux, nous allons, par une pente verdoyante, contempler de plus près le *Glacier inférieur*, le seul que nous puissions explorer avant la fin du jour. Bientôt le chemin devient plus rude ; les pierres amoncelées, les flaques d'eau neigeuse, forment comme une avenue digne de ces belles horreurs.... Devant nous se dressent le *Eiger* et le *Mettemberg* (1) cachant leur base dans la sombre verdure des sapins, et portant jusqu'aux cieux leurs sommets nus et gris ; entre ces deux masses énormes, la montagne de glaces se courbe en amphithéâtre resplendissant, ou plutôt, semblable au cratère entr'ouvert d'un volcan, laisse couler comme une lave de cristal qui s'étend en une nappe immense tout hérissée de mille aiguilles étincelant aux rayons du soleil, tandis qu'à ses pieds s'ouvre une charmante grotte, conque aux reflets nacrés d'où mille petits ruisseaux tombent, en pluie de perles ,

(1) Montagne du milieu.

Digitized by Google

dans des bassins d'argent. Vint la nuit, et mollement étendus sur le vert tapis de la colline, nous jouissons d'un autre spectacle ; les crêtes dentelées du glacier dessinaient, sur le ciel d'un bleu sombre, des arabesques sans nombre, mille dessins fantastiques, naissant et mourant tour à tour sous les caprices de la lune qui tantôt les rejetait dans l'ombre et tantôt les éclairait de ses pâles rayons.

Dès le matin du jour suivant, perchés sur des chevaux aux pieds solides, à la dure cervelle, nous abordons, par les sentiers les plus escarpés le *Glacier supérieur*. Pour saluer notre arrivée, deux avalanches se détachent des fentes du *Schrekhorn* (1) et, roulant avec un bruit de tonnerre, se brisent contre le tronc immobile d'un vieux sapin ; de ces sommets effrayants, et comme dans un lit creusé entre le *Mittenberg* et le *Wetterhorn* (2) descend une mer éblouissante dont on dirait qu'une main a tout à coup arrêté les flots soulevés qui se dressent en pics immobiles et glacés, conservant dans leurs flancs entr'ouverts un reflet de leur premier azur. Nous hasardons sur ses arêtes polies et brillantes nos pas mal assurés ; nous descendons, par des escaliers creusés dans la glace, sous d'immenses crevasses dont la voûte transparente laisse filtrer un jour mystérieux, et d'où tombent, comme d'une urne d'albâtre, des ruisseaux qui se perdent à nos yeux, et s'en vont au loin arroser de leurs eaux blanchâtres les prairies de la vallée.

Un sentier perpendiculairement dressé devant nous et serpentant parmi les mousses, les marguerites blanches ou jaunes et les liserons bleus, nous porte sur les sommets presqu'infranchissables de la *Grande-Scheideck* (3). De là, nous

(1) Corne effrayante.
(2) Corne de l'Occident.
(3) Grande arête.

Digitized by Google

embrassons d'un dernier regard *Grindelwald*, ses glaciers, sa vallée, ses chalets, tout cela comme fermé par une ceinture de montagnes dont les crêtes inaccessibles sont couronnées de neiges éternelles. Ici, pas de végétation ; quelques vaches dispersées paissent une herbe courte et rare, et troublent seules, par leurs beuglements solennels, le silence profond de cette effrayante solitude..., je me trompe, un vieux pâtre, génie familier de ces contrées désertes, jetait à travers un cornet de bois je ne sais quel son lugubre que les échos se renvoyaient en lamentables accents. Le ciel était sombre ; poussés par un vent froid et humide les nuages roulaient comme les flots d'un océan en fureur, nous cherchons un abri dans un chalet où l'espoir d'un gain misérable confine une pauvre veuve ; entre ses parois, sous ses voûtes de poutres à peine dégrossies et tremblant sous les raffales, nous trouvons quelque repos et même un peu de pain noir à tremper dans du lait digne des tables les plus somptueuses ; puis, jetant un dernier regard à ce triste paysage au milieu duquel le *Wetterhorn* se dresse comme une borne gigantesque entre les deux versants de la *Scheideck*, nous nous dirigeons vers la vallée de la *Schwardzwald* (1) où nous allons bientôt descendre, et sur les bords de laquelle je te laisse.

(1) Forêt noire.

Digitized by Google

## LETTRE Ve.

A Mme P.,

1er août 1850.

Ma chère Mère,

Cette lettre va vous porter sur les sommets les plus arides, les plus sauvages, où les glaces nous envoient leur haleine, où la froidure bleuit nos visages et nos mains. Imaginez-vous, pour le moment, être à quelques 6000 pieds au-dessus du niveau de la mer; ajoutez, s'il vous plaît, que vous voilà hissée sur un cheval dont les jambes, fatiguées d'une ascension à pic, doivent vous porter dans une descente plus périlleuse encore, rassemblez tout votre courage et suivez-moi.

Nous descendons le versant oriental des Alpes intérieures, c'est une vaste prairie dont l'herbe épaisse et serrée figure un tapis de mousse; çà et là scintillent quelques flaques de neige épargnées par le soleil, et tout à côté du milieu de la sombre verdure de ses branches rampantes sourit la rose des Alpes, comme pour montrer qu'il n'est point de lieu si désolé où le souffle de Dieu ne puisse faire éclore des fleurs. Nous marchions depuis longtemps et toujours devant nous s'étendait le désert; à peine au milieu de quelques rares sapins, s'élevaient deux ou trois chalets, misérables asiles de bûcherons sauvages dont la hache meurtrière ajoute encore à la dévastation de ces tristes pays.

Mais peu à peu la contrée change d'aspect, et nous arrivons bientôt sous les ombrages épais d'une forêt immense dont les arbres gigantesques se dressent sur nos têtes, couvrant les flancs des montagnes et formant une voûte impénétrable aux rayons du soleil. Vous vous feriez difficilement

Digitized by Google

une idée de la majestueuse tristesse et de la sublime horreur de ces lieux. Sûrs de l'instinct de nos chevaux, nous les laissions poser les pieds sur le bord d'affreux précipices béants sous nos pas ; se couler, pour ainsi dire, entre des passages si étroits que l'œil pouvait à peine en découvrir l'issue; puis se suspendre, comme des chèvres, aux sentiers les plus escarpés et les plus glissants. Qu'importaient les périls ! notre attention, notre esprit n'étaient point à ces dangers ; ils étaient à ces masses profondes, infinies où notre regard se fatiguait à suivre les capricieux contours de colonnades sans nombre ;... ils étaient à ces roches énormes détachées du haut des monts et qui après avoir, dans leur course furieuse, fracassé des troncs séculaires, ouvert de larges clairières, se sont tout à coup arrêtées contre quelques brins de mousse ; ils étaient à cette verdure tendre et pâle où s'étalait, dans sa brillante variété, toute la Flore des Alpes ; ils étaient à ce sapin, roi de la forêt, tombé de vieillesse, dont le cadavre couvrait cent pieds, tandis qu'autour de lui reverdissaient de jeunes et vigoureux rejetons ;... ils étaient, enfin, à ce torrent dont les flots se précipitaient furieux et semblaient suivre nos pas pour les arrêter ; mugissant, il creuse sur notre route vingt abîmes que nous franchissons sur les ais mal joints de ponts ruisselant sous l'écume dont il les inonde, tremblant aux coups redoublés de son tonnerre.

C'est ainsi que nous arrivons à *Rosenlaüi*, hameau caché dans une échancrure des Alpes dont les sommets suspendus sur sa tête l'enserrent d'une muraille infranchissable, et lui mesurent, à regret, quelques heures d'un pâle soleil. Deux ou trois maisons composent ce petit village, dont le nom gracieux (*Fleur des Alpes*) fait un singulier contraste avec la morne et silencieuse tristesse de ces lieux ; halte pour les voyageurs qui montent ou descendent la *Grande Schedeck*, *Rosenlaüi* voit aussi couler, dans ses humbles murs, une

Digitized by Google

fontaine, piscine salutaire pour quelques-unes des misères sans nombre qui affligent l'humanité ; grâce à Dieu, nous n'avons rien à demander à ces ondes bienfaisantes ; mais, pour nous consoler d'un maigre repas, nous allons, dans une étroite gorge, couronnée de sapins agitant sur nos têtes leurs faîtes ondoyants, admirer une gracieuse cascade dont le bruit, l'impétuosité et l'écume éblouissante annoncent la digne source du *Reichenbach*.

Nous cheminions à travers le vallon que parcourent ces eaux rapides, où nous retrouvions la même nature et les mêmes aspects, et troublant une vingtaine de chevaux errants, qui, à notre approche, bondissent et disparaissent dans un nuage de poussière dont ils couvrent irrévérencieusement nos seigneuries. La chaleur était étouffante; les sapins, assez hauts pour borner notre vue à leur monotone rideau, ne parvenaient pas cependant à nous donner une ombre suffisante, et nous allions, silencieux, tristes, presque endormis au pas cadencé de nos montures; tout à coup, et, par un commandement militaire, notre guide ordonne une halte, et faisant tourner sur elles-mêmes nos bêtes récalcitrantes, nous laisse ébahis en face d'un spectacle dont il avait ménagé la surprise à notre admiration... Du sein d'un océan de verdure, appuyés contre le pic noir et terrible du *Dossen-Horner* (1) qui les domine, les immenses glaciers de Rosenlaüi, s'élèvent entourés de dix montagnes qui semblent se presser pour les défendre et comme pour les enchasser : au milieu de ces rocs gris et nus, ils s'étalent splendides et ruisselants, noyés dans des flots de lumière et d'azur ; cimes éblouissantes, sommets inaccessibles que jamais ne souillèrent les pas de l'homme ; vrai trône de diamants sur lequel seul est digne de se poser le soleil, et qu'ose à peine effleurer de son aile rapide, l'aigle quand il plane au plus haut des cieux.

(1) Corne du dos.

Digitized by Google

Un long cri d'étonnement salua l'admirable tableau dont je vous offre à grand peine comme une pâle et misérable esquisse;... puis, reprenant notre route, nous pensions être arrivés au terme de cette suite de merveilles qui, depuis trois jours, se déroulait à nos yeux éblouis;... nous nous trompions, la nature est encore plus féconde que l'imagination, plus vaste que le désir... Le guide avait renvoyé nos chevaux, et nous promenait par les sentiers les plus ardus, par des escaliers raides comme une échelle, sans que nous pussions trop deviner où il nous conduisait; un bruit sourd et lointain semblait seul guider nos pas; excités par les roulements de ce tonnerre inconnu, nous hâtons notre marche, et bientôt, parvenus à un mamelon pendant sur l'abîme et tremblant aux coups redoublés dont l'air est au loin ébranlé, nous nous trouvons en face du *Reichenbach* (1), la plus belle, la plus émouvante de toutes ces cascades dont nous pouvions, à bon droit, nous croire rassasiés.

Du milieu d'un massif de tilleuls dont le feuillage épais tamise en poussière d'or les rayons du soleil couchant, s'avance en frémissant, non plus un filet d'eau, mais une rivière tout entière; sur le rocher saillant où elle se déploie en éventail, un moment elle reste, comme suspendue, puis, d'une hauteur de 300 pieds tombe, se brise dans un gouffre béant et sombre que voile un nuage éblouissant; franchissant les bords de cet abîme et rapide comme l'éclair elle s'enfuit sous une voûte de verdure, reparaît au milieu de rochers couverts d'arbustes, de mousse, de brillantes roses des Alpes et d'humbles pariétaires, qu'elle inonde de perles étincelantes; se relevant deux fois, tombant pour se relever encore, elle s'élance mugissante et furieuse entre les roches qui la pressent de leurs flancs hérissés, se perd sous un pont jeté par

(1) Chûte riche.



Digitized by Google

la nature, retombe en tourbillons écumants dans un bassin aux noirs reflets, puis enfin se précipite éperdue dans l'*Aar*, où elle mêle ses flots écumants et déchaînés aux eaux paisibles de cette modeste rivière qui s'en va calme et tranquille embellissant et fécondant les rives aimables au milieu desquelles elle coule sans tumulte et sans bruit.

Dans la riche vallée qu'elle arrose s'élève la petite ville de *Meyringen;* nous y arrivons faisant sur nos montures retrouvées une véritable entrée triomphale; car ici, au milieu de cet étroit vallon, où la nature ne nous écrase plus sous le poids de ses merveilles, nous recouvrons le sentiment de notre importance... et cependant, bien au loin, resplendissait encore la tête sublime des glaciers, et sur le versant de la montagne, à travers les trouées du feuillage, brillaient les reflets argentés du *Reichenbach*, comme on entrevoit l'éclair dans les flancs déchirés du nuage que le vent emporte sur ses ailes.

Le lendemain matin, il nous faut escalader le *Brünig*, petite ascension de trois à quatre mille pieds—une bagatelle, comme vous voyez ; — aussi mon digne ami me propose-t-il de faire pédestrement cette légère course dont il me garantit les salutaires effets... Espérons qu'un jour il me sera permis de les constater; mais, pour le moment, je n'eus guère à m'en louer ; et traînant la jambe, baissant la tête, fermant le bec (chose grave!), maudissant les promenades hygiéniques et les jarrets intrépides de mon ami, j'arrivai, tant bien que mal et plutôt mal que bien à la fin de cette course au clocher à travers les troncs amoncelés, les pierres roulantes, et des sentiers fort semblables à une échelle de meunier ; vous devez comprendre, ma chère mère, avec quel ravissement je saluai le vert plateau qui s'étalait devant nous, et combien vite j'acceptai le verre d'eau de noyau que nous offrit, sur le seuil d'un chalet riant, une jeune et blonde fille, la seule

Digitized by Google

figure vraiment belle que nous ayons rencontrée dans toute notre excursion ! aimable enfant, avec quel gracieux sourire elle reçut nos compliments... et nos *batz !*

Pendant que nous nous démêlions péniblement avec les ronces et la boue, nos dames se prélassant, et « comme un évêque assises » nous avaient encouragés de leurs plus aimables quolibets ; mais notre revanche se préparait ; et tandis que, pour ne point quitter leurs *chères* montures, elles s'en allaient, en femmes libres, tenter par d'affreux sentiers des périls que le guide ne leur laissait pas ignorer, nous trouvâmes, nous, les plus gracieux et les plus ravissants paysages : tout d'abord c'est une verte prairie émaillée de mille fleurs, ceinte d'une double bordure d'arbustes odoriférants et de hautes futaies qui nous défendent contre les ardeurs du soleil ; dans ce petit coin, vrai débris du Paradis terrestre, se promenait un monsieur, grave et sérieux comme un algébriste ruminant quelque équation ; c'était un *entomologiste* fanatique, la filoche tendue et guettant depuis une heure, sans jamais pouvoir l'atteindre, un papillon très-rare, mais très-laid ;... sa maigre et sèche figure, son nez interminable, l'immense visière de sa casquette en tuyau de poêle, tout en lui nous montre comme l'ombre de *Cryptogamme* achevant, loin des poursuites d'*Elvire* et des crayons de *Topfer*, sa burlesque odyssée. Après avoir gravement salué cette apparition drolatique, nous poursuivons notre route enchanteresse ; elle nous porte sur un mamelon où s'élève, à l'ombre de hêtres gigantesques, et planant pour ainsi dire sur les sommets du Brunig et la vallée qui s'étend au loin devant nous, une chapelle autrefois consacrée par la Suisse entière à St-Nicolas de Flüe. Après quelques instants de repos à l'abri de ces murs vénérés où nos yeux retrouvaient enfin la croix, nous descendons, d'abord par un escalier creusé dans le roc, puis par un étroit sentier, jusque dans la

Digitized by Google

plaine de *Lungern*, au milieu de la plus admirable forêt : comment vous peindre cette puissante végétation, ces arbres immenses dont les troncs s'élancent comme les mâts d'un navire, dont les cimes touffues se courbent avec majesté sous le souffle des vents ; de toutes parts se précipitent des flots de verdure qui vont se perdre dans les prairies déroulées à nos pieds ;... ici, pas une crevasse où ne sourie une fleur ; pas un rocher qui ne soit revêtu de mousse ; on dirait que la nature a voulu reposer nos yeux de tant de sublimes horreurs.

A *Lungern*, nous retrouvons nos moitiés vagabondes... mais hélas ! combien peu ressemblaient-elles à ces fières Amazones qui s'en allaient naguère braver hardiment des dangers inconnus ! quelle émotion sur leur visage !... un bruit vague répété d'échos en échos pourrait nous faire croire qu'oubliant le prix de son fardeau, l'une des montures avait osé... mais silence ! et respectons des secrets que les dames savent si bien se garder entre elles ; examinons ensemble le costume pittoresque des femmes du pays et les façades des chalets couvertes d'écailles de bois du plus singulier et du plus gracieux aspect ; bientôt, serrés dans un char, je dis mal, dans une cage ouverte à tous les vents, traînés par deux forts chevaux, nous nous mettons en marche, à travers le canton d'Unterwald, et, sans être des plus rapides, le pas de nos coursiers nous laisse à peine le temps de jeter un regard superficiel sur les contrées que nous traversons. Ici, la route surplombe le lac de *Lungern*, fort court et fort étroit ; remarquable seulement par ses rives escarpées, et par le travail gigantesque qu'entreprirent, il y a cinquante ans, les habitants du bourg, pour abaisser son niveau de quatre-vingts pieds environ, et conquérir sur son lit quelques arpents de terre et de prairies : c'est un tunnel d'une demi-lieue, creusé dans un rocher à travers lequel les eaux se déversent dans le lac de *Sarnen* se dégageant lui-même par l'*Aa* dans le *lac*

Digitized by Google

*des quatre cantons*. Plus loin, des plaines, des collines, par lesquelles, montant et descendant, vacillant dans notre étroit véhicule, nous allons, traversant maints villages qui s'enfuient sans laisser de traces dans nos souvenirs. Un seul nous arrête un moment ; au milieu d'une vallée verte et ombreuse s'élèvent de blanches et riantes maisons ; çà et là, se dressent les clochers de vingt églises et couvents étalant leurs vastes façades, ou se cachant derrière un rideau de verdure ; sur le bord de la route, s'alignent, de distance en distance, des poteaux surmontés d'une petite niche où se voit l'image vénérée de quelque saint populaire ; tout, enfin, annonce un de ces lieux privilégiés que la piété des fidèles a semés de témoignages de reconnaissance et de ferveur : nous sommes en effet à *Stanz*, dont la vaste église, avec ses murailles éblouissantes de blancheur, sa flèche aérienne, son porche couvert de peintures éclatantes, renferme le tombeau de *St-Nicolas de Flüe*, le patron et le thaumaturge de la Suisse.

Bientôt, nous arrivons à *Stanzstad* où devait s'opérer notre embarquement sur le *lac des quatre cantons* ; le ciel était bas et lourd, le vent se levait en raffales, la pluie fouettait nos visages et les eaux commençaient à moutonner; malgré les vastes dimensions de notre barque et ses quatre rameurs, la perspective d'une navigation sur ces flots agités nous souriait fort médiocrement ; les cîmes des montagnes se chargeaient de noirs nuages, à leurs flancs s'amoncelaient de sombres vapeurs, et çà et là, sur un roc à fleur d'eau une croix sinistre nous signalait un écueil fameux par quelque triste naufrage ; aussi, les préoccupations de la traversée nuisirent à la liberté de nos esprits, et, sans avoir rien remarqué des beautés qui nous environnaient, nous abordâmes à *Lucerne*, port attendu avec impatience, salué avec ravissement, et où je vous quitte, ma chère mère, pour votre bonheur et le malheur de l'infortuné à qui est destinée la prochaine et non moins interminable épître.

(*La fin au prochain numéro*). CLÉMENT CARSIGNOL.

Digitized by Google

# HISTOIRE

DU

# BEAUJOLAIS ET DES SIRES DE BEAUJEU,

PAR LE BARON FERDINAND DE LA ROCHE LA CARELLE (1).

---

Avant la révolution, le Beaujolais était une petite province dépendant du gouvernement de Lyon, avec le titre de baronnie. Son étendue était évaluée à quatre-vingts lieues carrées, et sa population à cent mille âmes environ. Elle fut tout entière comprise en 1790 dans le département de Rhône-et-Loire, composé du gouvernement de Lyon ; mais elle se trouve aujourd'hui partagée en deux par suite de la division de ce département en 1793. Néanmoins ses deux villes principales, Beaujeu et Villefranche, se trouvent encore dans le département du Rhône.

(1) Notre désir de recueillir tout ce qui peut intéresser l'histoire de nos provinces, nous a fait admettre l'article de M. Auguste Bernard malgré le ton sévère de sa critique pour un ouvrage de conscience et de savoir.

(Note du Directeur de la *Revue*).

Digitized by Google

Le Beaujolais n'avait pas encore eu les honneurs d'une histoire particulière imprimée. Il avait bien été publié quelques livres spéciaux sur cette province (1); mais ces livres, fort insuffisants, étaient plus faits pour piquer la curiosité que pour la satisfaire. Ce n'est pas que ce pays ait manqué d'historiens : il en a eu plusieurs, et d'assez illustres même, tels que Guichenon, Louvet, Aubret, etc. ; mais, par une fatalité étrange, leurs travaux sur le Beaujolais sont restés manuscrits (2), pour une raison ou une autre, et les amis de l'histoire en étaient réduits à ce que renferment sur ce sujet l'*Art de vérifier les dates* et *l'Histoire généalogique de la maison de France*; car on connaît à peine, hors de la province, les ouvrages des deux frères Paradin et de Jacques Severt, quoiqu'ils aient consacré de nombreuses pages à la généalogie des sires de Beaujeu.

M. de la Roche la Carelle vient de combler cette lacune. Malheureusement son livre, *tiré à petit nombre*, comme il a soin de nous l'apprendre lui-même, et imprimé avec un certain luxe qui le rend fort cher, ne sera guère plus consulté que les histoires manuscrites du Beaujolais que nous possédions déjà. Nous regrettons vivement que l'auteur ait suivi les errements des bibliomanes purs, qui ne prisent les livres qu'en proportion de leur rareté. Le sien pouvait se passer de ce genre de mérite, qui nous a toujours paru, à nous, fort peu considérable.

L'ouvrage de M. de la Roche la Carelle se compose de trois parties principales : 1° la chronologie historique de Beaujeu, qui occupe tout un volume ; 2° l'état alphabétique des paroisses

(1) En voici l'indication : 1° *Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolois*, par Pierre Louvet, de Beauvais, docteur-médecin. Lyon, 1671, in-8. 2° *Mémoires contenans tout ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche, etc.* Villefranche, 1671, in-4. 3° *Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolois*, par M. Brisson, etc. Avignon, 1770, in-8.

(2) Ce ne serait qu'un petit malheur, si ces manuscrits s'étaient conservés intacts jusqu'à nous ; malheureusement nous avons perdu les *preuves* dont ils étaient accompagnés, et qui, pour nous, en seraient certainement aujourd'hui la partie la plus intéressante.

Digitized by Google

du Beaujolais, et 3° l'armorial du Beaujolais, qui occupe le second. Le principal intérêt du livre est dans l'histoire des sires de Beaujeu, où l'auteur a résumé et complété ce qu'on avait écrit avant lui sur ce sujet. Il est fâcheux que M. de la Roche la Carelle n'ait pas songé à explorer les dépôts littéraires de Paris : ils lui auraient peut-être fourni les moyens de faire son travail sur des données entièrement neuves. L'un de ces dépôts renferme en effet les archives originales du Beaujolais, qui ont été inconnues à Louvet lui-même, parce qu'elles ont été enlevées du pays sous François Ier. L'inventaire que nous en avons dressé pour notre usage ne nous a pas donné moins de deux mille cartes, relatives à autant d'actes, tous officiels, et quelques-uns de la plus haute importance.

D'après Louvet (1), M. de la Roche la Carelle commence la généalogie des sires de Beaujeu au Xe siècle, par un Omfroy, dont il lui serait bien difficile, nous croyons, de citer un acte. Il suffisait de partir de Guichard *de Beljoco*, cité dans une bulle du pape Benoît VIII, publiée par dom Bouquet (2), qui lui donne la date de 1016. Il n'est plus permis, de nos jours, d'écrire l'histoire sans *preuves*..... En général, M. de la Roche la Carelle s'est trop attaché aux livres imprimés. Au lieu de la longue liste des ouvrages consultés par lui, qu'il a transcrite en tête de son premier volume, nous aurions préféré, quoiqu'il ait bien voulu nous y donner place, trouver à la fin un plus grand nombre de pièces justificatives.

Quoi qu'il en soit, s'il y a eu un seigneur de Beaujeu du nom d'Omfroy au Xe siècle, il n'y avait certainement pas encore de *Beaujolais* ; car les comtes de Lyon dominaient sans conteste dans la portion du diocèse du même nom qui fit plus tard partie des terres du sire du Beaujeu. L'intérêt du sujet est précisément

(1) M. de la Roche la Carelle conteste l'attribution qui a été faite à Louvet de l'Histoire (manuscrite) du Beaujolais, dont il s'est servi ; mais nous prouverons ailleurs qu'il est dans l'erreur.

(2) *Rerum Gallic. et Francic. Script.*, t. X, p. 432. Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, t. IV, p. 169.

Digitized by Google

dans le rapide accroissement de la puissance de ces seigneurs, qui, en moins de deux siècles et par la seule force d'une volonté persévérante, parvinrent à se créer un fief important, au détriment de trois provinces voisines, le Lyonnais, le Maconnais, et l'Autunois. Peu de familles féodales offrent le même esprit de suite. D'abord resserrée dans un pays âpre et montagneux, du côté de Beaujeu, dans le diocèse de Mâcon, on la voit gagner peu à peu du terrain dans le Lyonnais, où elle fonda Villefranche, sa seconde capitale ; puis, forcée de s'arrêter de ce côté de la Saône, aux terres de l'Eglise de Lyon, se jeter de l'autre côté sur le pays de Dombes et la Bresse, livrés alors à une véritable anarchie, par suite de l'éloignement de l'empereur à qui ressortissait féodalement ce territoire. Enfin, au XII^e siècle, nous voyons le Beaujolais figurer au nombre des grands fiefs de la couronne.

Trompés par ces circonstances, les historiens anciens du Beaujolais ne se sont pas contentés d'attribuer à la maison de Beaujeu une antiquité apocryphe : ils lui ont donné une extraction qui ne l'est pas moins. Les uns la font descendre des comtes de Flandres, les autres des comtes de Lyon. Tous invoquent à l'appui de leur système la similitude des armes de ces trois maisons, qui portaient *d'or au lion de sables armé de gueules*. Mais cette preuve, précisément à cause de sa généralité, ne prouve rien ; car elle démontrerait en même temps la parenté des maisons de Flandres et de Lyon entre elles et avec toutes celles portant le lion dans leur écu, ce qui serait d'autant plus absurde que ces maisons existaient longtemps avant l'invention des armoiries. Si le lion fut plus tard adopté par elles, c'est que cet animal est l'emblême de la force et de la générosité, et que, pour cette raison, il fut adopté par beaucoup de familles lorsque l'usage des armoiries se répandit, au XII^e siècle. On a aussi tiré argument de la *brisure* que portaient les armes de la maison de Beaujeu (*un lambel de cinq pendants*) pour induire sa descendance, soit des comtes de Flandres, soit des comtes de Lyon : mais nous ferons remarquer que l'emploi de ce signe comme marque distinctive des branches cadettes ne date que du XIII^e siècle ;

Digitized by Google

il paraît même qu'il n'est pas antérieur sur l'écu de Beaujeu, et qu'il fut imposé à la seconde race des seigneurs de cette baronnie comme indice de son origine féminine. En effet, Baluze nous a conservé un sceau sur lequel on voit que le seigneur de Montpensier, issu de la première race, portait encore en 1278 l'écu plein *d'or au lion de sables* (1), tandis que son cousin, alors seigneur de Beaujeu, mais descendant d'Isabeau, souche de la seconde race, brisait le sien d'un *lambel*. C'est donc pour la famille de cette dernière que fut fait ce quatrain en français du temps :

Un lion ney de roge harpa,
En champ d'or, la coua reverpa,
Un lambé roge sur la joa,
Y sont les armes de Béjoa.

Le dernier mot de ce quatrain nous apprend le nom primitif de Beaujeu. La plupart des auteurs l'ont rendu en latin par *Bellus jocus*, d'autres par *Belli jocus* ; mais probablement ni l'une ni l'autre de ces traductions ne rend bien le sens du mot français. En tous cas, nous avons la certitude que ce dernier existait avant le mot latin ; car le plus ancien document en langue latine où Beaujeu soit cité (c'est la bulle de 1016, que nous avons déjà invoquée) (2) porte *Beljocus* (*Wichardus de Beljoco*), et non *Bellusjocus*. L'acte de fondation du monastère de Joug-Dieu, près de Villefranche, qui est de 1118 (3) donne même aux seigneurs de Beaujeu le nom de *Beljoacenses*, (4) ; enfin, un acte du XI^e siècle, cité par Aubret (5), d'après Guichenon porte *de Bello gaudio*, le scribe ayant entendu *Belle joie* au lieu de

(1) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 278.

(2) Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. Script.*, t. X, p. 432. Voyez aussi Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, t. IV, p. 169.

(3) *Gall. christ.*, t. VIII, pr. col. 316.

(4) M. de la Roche la Carelle ne cite ni *Beljocus*, ni *Beljoacensis*, mais il cite un *Bellojovium* que nous n'avons vu dans aucun acte authentique.

(5) Manuscrit sur le pays de Dombes.

Digitized by Google

*Beljoa*, ce qui prouve que dans les premiers siècles la traduction latine du nom de Beaujeu n'était pas fixée.

Nous venons de dire que M. de la Roche la Carelle avait résumé d'une manière assez complète, dans sa chronologie des sires de Beaujeu, tout ce qui avait été écrit sur ce sujet. Nous devons ajouter qu'il a fait preuve d'un grand sens en rejetant tous les contes qui avaient été débités sur leur origine. Il a, d'ailleurs, montré un bon esprit de critique dans le choix des matériaux dont il s'est servi. Nous regrettons seulement qu'il ait cru devoir suivre l'exemple des grands *faiseurs* de nos jours, qui ne veulent pas s'astreindre à l'indication des sources. Les renvois au bas des pages ne gênent pas ceux qui veulent lire l'histoire comme un roman, et ils sont très-utiles à ceux qui l'étudient sérieusement (1). Nous sommes aussi surpris que l'auteur de l'*Histoire du Beaujolais* ait négligé des faits importants consignés dans des livres qu'il avait sous la main. Ainsi Juénin a publié (2) une charte qui nous révèle un grave conflit entre le seigneur de Beaujeu et l'église de Viviers, vers 1172. On y voit qu'Humbert alla jusqu'à jeter en prison les chanoines de cette église. Le conflit fut apaisé par l'entremise de l'archevêque de Vienne et des moines de Tournus. M. de la Roche la Carelle n'en dit pas un mot. Il ne parle pas non plus d'un fait très-intéressant rapporté par Louvet. Cet auteur (3) dit, en parlant des sires de Beaujeu : « Ils faisoient battre monnoye, je ne dis pas seulement en Dombes, mais aussi en Beaujolois, dont les coins se voient encore au trésor de Villefranche. » Il était important d'infirmer cette assertion, car elle est d'un grand poids sous la plume de Louvet, qui avait la clef des archives, ou, comme on

(1) M. de la Roche la Carelle a donné, il est vrai, en tête de son livre, la liste des ouvrages consultés par lui ; mais cela ne suffit pas : on aime à savoir qui a dit telle ou telle chose, car tous les auteurs n'ont pas la même autorité ; il en est même quelques-uns qui n'en ont point du tout.

(2) *Hist. de Tournus*, pr, p. 172.

(3) *Hist. du Beaujolois*, troisième partie, ch. XXV.

Digitized by Google

disait alors, du *trésor* de Villefranche, et qui semble avoir vu de ses propres yeux les coins dont il parle.

Le livre de M. de la Roche la Carelle explique très-bien les vicissitudes politiques qu'a éprouvées le Beaujolais. On y voit comment le pays tomba d'abord aux mains des ducs de Bourbon, par la cession qu'en fit, en 1400, à l'un des princes de cette maison, Édouard II, le dernier seigneur de la seconde race des sires de Beaujeu, sur le point d'être condamné à mort pour ses crimes par le parlement de Paris; puis, comment ce même pays fut uni à la couronne en 1523, à la suite de la défection du connétable de Bourbon. On rendit bien plus tard le Beaujolais aux héritiers de ce dernier; mais cette nouvelle dynastie, qui se perpétua jusqu'à la révolution à l'aide de substitutions, n'offre plus aucun intérêt pour l'histoire locale.

L'*Etat des paroisses du Beaujolais*, qui occupe la première et la plus grande portion du second volume, renferme des détails très-intéressants sur les principales localités de ce pays. Nous regrettons toutefois que l'auteur n'ait pas donné leur ancien nom latin; car ce renseignement peut être parfois très-utile. Ainsi, par exemple, M. de la Roche la Carelle n'aurait pas écrit *Anjou* le nom de la haute montagne dont il parle (t. II. p. 156), s'il avait su que le petit prieuré qui a existé là jadis était appelé *prioratus de Alto Jugo* (1). C'est Aujou qu'il faut lire, comme on le voit dans la copie du livre de Louvet que nous avons ici et sur la carte de Cassini (2). Nous regrettons encore que l'auteur ait préféré l'ordre alphabétique à l'ordre géographique, qu'avait adopté Louvet pour le classement des paroisses. Ce dernier les a rangées par châtellenies, ce qui est bien plus logique. Il suffisait d'une table alphabétique pour faciliter les recherches. Le défaut que nous reprochions ici au travail de M. de la Roche la Carelle se retrouve également dans la carte du Beaujolais qui l'accompagne. Cette carte, faite avec

(1) Prieuré de la haute montagne.

(2) Cassini porte *Aujoux*; la carte du Dépôt de la guerre, *Ajoux*. Nulle part on ne trouve Anjou.

Digitized by Google

beaucoup de soin, et indiquant par des couleurs différentes les paroisses, les fiefs, les rivières, les montagnes, ne donne pas les circonscriptions des châtellenies du Beaujolais. Ces circonscriptions, créées par le duc de Montpensier, et qui existaient encore à l'époque de la révolution, étaient cependant bien faciles à tracer à l'aide du livre de Louvet.

Les antiquaires sauront particulièrement gré à M. de la Roche la Carelle du soin qu'il a pris de faire exécuter les dessins qui accompagnent sa description de l'autel d'Avenas. Ces dessins mettent à même de porter un jugement presque certain sur l'âge de cet intéressant monument, dont les érudits s'occupent depuis plusieurs siècles (1). M. Gailhabaud avait déjà publié la face principale de cet autel dans son beau livre intitulé : *Histoire de l'architecture* (2) ; mais M. de la Roche la Carelle nous a donné en outre les deux faces latérales, qui ne sont pas moins intéressantes. Il y a joint le plan de l'autel, le dessin de l'inscription, et enfin le plan visuel de l'église d'Avenas dans son état actuel.

La face principale représente Jésus assis sur une chaise antique ; il est placé dans une auréole de forme ovoïdale (3), à base et sommet pointus, qui occupe toute la hauteur de la pierre ; il est accompagné des douze Apôtres, nimbés, placés sur deux rangs de chaque côté de lui, trois par trois. Il tient un livre dans la main gauche ; sa droite, dont les deux derniers doigts seuls sont fermés, donne la bénédiction à la mode latine. Sa tête est entourée d'un nimbe crucifère; les noms de quelques Apôtres se lisent encore à leurs pieds. La plupart tiennent un livre à la main ; saint Pierre tient une grande clef. Les quatre figures

(1) Jacques Severt en parlait déjà dans sa *Chronologie des évêques de Mâcon*, publiée en 1628 (p. 32).

(2) M. de Caumont l'avait publiée aussi dans son *Abécédaire*, p. 140.

(3) Mais non pas *ogivale*, comme le dit M. de la Roche la Carelle. Ce Christ a beaucoup de rapport avec celui qu'a donné M. Didron dans son *Iconographie chrétienne*, p. 255, d'après un ivoire du XI^e siècle, où l'auréole est également accompagnée des figures symboliques des quatre Évangélistes.

Digitized by Google

symboliques des Evangiles (un ange, un aigle, un lion, un bœuf ailé), également nimbées, entourent l'auréole de Jésus.

La face latérale gauche représente quatre sujets, dont deux en haut et deux en bas. Ceux d'en haut sont, sans aucun doute, l'Annonciation, à droite, et la Présentatien, à gauche, comme le dit M. de la Roche la Carelle; ils n'offrent aucune séparation, à cause de leur rapport intime. Ceux d'en bas, au contraire, que l'auteur n'a pu expliquer, sont séparés par une petite colonne romane. Celui qui est à gauche, et où se trouve une personne couchée dans un lit et une autre assise avec un enfant dans ses bras, représente la Nativité de la Vierge. La personne couchée est sainte Anne, l'autre est la sage-femme qui tient la Vierge enfant. Aucune de ces figures n'est nimbée. Le quatrième sujet représente le *trépassement* de la Vierge, placé ainsi en regard de sa naissance. M. de la Roche la Carelle le décrit ainsi : « Celui de droite représente une figure alitée; un homme la soutient, et une jeune fille assise vers le pied du lit paraît se livrer à la douleur; dans le fond, on aperçoit le buste d'un homme enveloppé d'un drap, soutenu par deux mains qui semblent descendre du ciel. » La personne alitée, c'est la Vierge mourante; celle qui est au chevet, c'est saint Pierre; au pied du lit, est saint Jean, jeune et imberbe, que M. de la Roche la Carelle a pris pour une fille. Ne pouvant figurer tous les Apôtres qui assistèrent aux derniers moments de la Vierge, l'artiste a représenté ceux qui jouent le principal rôle dans la légende. Quant au prétendu *buste d'homme* emporté dans un drap, c'est la Vierge elle-même, enlevée au ciel *en corps et en âme*, suivant les termes de la légende. Toutes ces figures sont nimbées.

Les quatre sujets que nous venons de décrire conviennent parfaitement à une église dédiée à Notre-Dame, comme celle d'Avenas, puisqu'ils retracent les quatre principales circonstances de la vie de la Vierge.

La face latérale droite représente un personnage dont la tête est ceinte d'une couronne en bandeau; il a un genou en terre, et présente une église à un autre personnage nimbé, vêtu d'un costume écclésiastique, et ayant une main sur son cœur et

Digitized by Google

l'autre étendue vers l'église. Le sujet de ce bas-relief est expliqué dans une inscription ainsi conçue, en lettres romaines mêlées d'onciales :

REX LUDOVICVS PIVS ET VIRTVTIS AM[I]CVS (1)
OFFERT AECCLESIAM (2) RECIPIT VIN[CEN]TIVS ISTAM
LA[M]PADE BISSENA FLVITVRVS IVLVS IBAT
MORS FVGAT (3) OBPOSITVM REGIS AD INT[V]ITVM (4).

(Le roi Louis, le pieux et l'ami de la vertu, offre l'église ; [saint] Vincent la reçoit. Le douzième jour de juillet allait finir. La mort frappait (5) : qu'elle fuie devant le regard du roi.)

Un fait curieux à noter, c'est que l'église actuelle d'Avenas, qui était, en effet, jadis sous le patronage de Saint Vincent de Mâcon, ressemble parfaitement à la représentation qu'on voit sur la pierre, et a le même nombre de fenêtres, sauf le clocher, qui n'en a qu'une au lieu de deux. Comme la gravure, la nef en a trois, la croisée une et l'abside deux.

Chaque bas-relief est encadré dans deux colonnes romanes, reliées entre elles par un simple cordon sculpté sur la pierre.

(1) M. de la Roche la Carelle lit à tort AME(C)US. La lettre qu'il prend pour un E est un C de forme carrée, comme celui qui figure dans le mot *recipit*. Cette lettre tient lieu en même temps de l'I. Ce que l'auteur prend pour un C n'est sans doute qu'un accident de la pierre.

(2) Il faut très-probablement lire AECCLESIAM, la troisième lettre de ce mot étant sans doute un C carré, comme celui dont nous venons de parler dans la note précédente.

(3) Pour *fugiat*. Cette syncope est indiquée par un trait sur l'A.

(4) L'inscription porte seulement INTITVM, avec un signe d'abréviation sur le premier T. Les anciens auteurs lisaient *interitum ;* mais il faut évidemment lire *intuitum*, comme l'a fait M. Péricaud, cité par M. de la Roche la Carelle.

(5) Le mot *ibat* ne se rapporte pas à *fluiturus*, comme semble le croire M. de la Roche la Carelle, mais à *mors*. Il faut ponctuer ainsi les deux derniers vers : *Lampade bissena fluiturus Iulius. Ibat mors : fugat*, etc. (Par suite d'une inégalité de la pierre, le troisième et le quatrième mot sont écrits ainsi : FLVITVR VSIVLIVS.)

Digitized by Google

Jusqu'ici tous ceux qui avaient parlé de ce curieux monument l'avaient attribué à Louis le Débonnaire, à cause du titre de *pieux* qui est donné au roi sur l'inscription. Jacques Severt a inventé toute une légende à ce sujet; il fixe même la date du passage de Louis-le-Débonnaire à Avenas (824). Il a été suivi par tous les autres historiens du pays. M. de la Roche la Carelle propose une nouvelle explication. L'étude du monument lui ayant démontré l'impossibilité de le faire remonter au IXe siècle, il le reporte au XIIIe. « *Ludovicus pius et virtutis amicus* nous semble convenir merveilleusement, dit-il, au roi que l'Eglise a décoré de l'auréole des saints. » En conséquence, il croit pouvoir fixer à l'année 1248, époque où saint Louis dut passer dans le Mâconnais, se rendant à la croisade, la date réelle de la construction de l'autel d'Avenas.

A notre tour, nous rejetons cette explication. Si la forme du monument ne permet pas de le faire dater du IXe siècle, elle ne permet pas davantage de le reporter au milieu du XIIIe; car on n'y aperçoit aucune trace du style ogival. Tout y est roman. Aussi M. Gailhabaud n'a-t-il pas hésité à classer ce monument parmi ceux du XIIe siècle (1).

Ce point acquis, si nous cherchons à quel roi peut se rapporter l'événement dont parle l'inscription de l'autel d'Avenas, nous trouvons qu'il n'y en a qu'un seul, Louis VII, qui est précisément appelé *Louis le pieux* (2) dans les anciennes chroniques. Quant à fixer l'époque précise où ce roi serait venu dans le pays, ses nombreux voyages au travers de la France nous mettent dans un véritable embarras. Avenas se trouvant sur l'ancienne grande route d'Autun à Lyon, qui passait par Cluny (3), a dû être traversé plusieurs fois par le roi Louis VII.

(1) M. de Caumont en avait fait autant à l'endroit cité (*Abécédaire*).

(2) Voyez, entr'autres passages du *Recueil des histoires de la Gaule*, le suivant qui se trouve au tome XII : « Quant Loeys li Gros fu morz Loeys li Pius ses fix qui bien dut estre appelez Pius por la debonereté qui en lui estait, reçut le raigne à gouverner. » (p. 225 B.)

(3) Voir la carte n° 159 du Dépôt de la guerre, qui donne le tracé de cette route romaine, non portée sur les itinéraires anciens.

Digitized by Google

Nous sommes sûr de trois voyages au moins de ce prince dans le Mâconnais : en 1147, en 1163 et en 1172, et il y en a sans doute eu d'autres. Toutefois, s'il fallait absolument choisir entre ces trois dates, nous préférerions la première, comme se rapportant davantage à l'apparence de la jeunesse donnée au roi sur notre monument. L'épidémie que l'inscription rappelle servira peut-être un jour à fixer la date du voyage du roi d'une manière exacte quant à l'année, comme il l'est quant au jour (12 juillet).

Au reste, le monument que nous venons de décrire ne se rapporte pas à une érection nouvelle, mais à une simple reconstruction, car l'église Notre-Dame d'Avenas était plus ancienne. Elle dépendait jadis d'un monastère appelé Péloges, et se trouve, à ce titre, souvent mentionnée dans des actes du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon du IXe siècle. L'un de ses actes, publié par dom Bouquet (1), nous apprend même qu'il y avait alors à Avenas une autre église ou chapelle dédiée à saint Julien, qui n'existe plus.

Nous n'avons rien à dire de l'*Armorial du Beaujolais*, qui termine le livre de M. de la Roche la Carelle. Ce travail, qui nous paraît fait avec exactitude, peut avoir de l'intérêt, mais ne saurait être l'objet d'une appréciation, attendu que c'est une simple description héraldique des armes des nobles et autres personnes titrées de la province du Beaujolais. Nous dirons seulement que l'auteur, pour rendre ses descriptions plus claires, les a accompagnées de gravures sur bois.

Nous ne terminerons pas sans dire un mot de la partie matérielle du livre de M. de la Roche la Carelle. Ce livre a été exécuté par M. Louis Perrin, le typographe artiste par excellence de Lyon : c'est dire qu'il se recommande aux gens de goût. L'impression du texte et des gravures est très-remarquable. Nous citerons particulièrement la petite carte du Beaujolais, qui est imprimée en plusieurs couleurs avec une précision admirable. La rédaction de cette carte est due, au reste, à un habile ingénieur de Lyon, M. Dignoscio, qui s'est déjà signalé par d'autres travaux de ce genre. Aug. BERNARD.

(1) *Rerum Gallic. et Francic. Script.*, t. IX, p. 411.



Digitized by Google

# Nécrologie.

## DELAHANTE.

Il est des décès qui ne sont pas seulement une perte pour une famille mais pour une ville tout entière. Ainsi peut être considérée la mort de M. Delahante, notre receveur général, qu'une congestion cérébrale vient d'enlever subitement à la tendresse des siens et à l'estime de ses compatriotes. Cette nouvelle douloureuse et inattendue a excité dans Lyon, lorsqu'elle y est parvenue, un émoi général et des regrets si profonds, qu'on aimera à retrouver ici les derniers incidents de cette vie si bien remplie et si fatalement tranchée, alors que tant de jours lui semblaient réservés.

Embarqué à Lyon, mercredi 7 juin, à cinq heures du matin, M. Delahante, accompagné d'un domestique, avait entrepris cette excursion pour visiter divers membres de sa famille. A quelques kilomètres de Mâcon, il commença à ressentir les premiers symptômes d'un malaise ; il se leva brusquement sur le pont, à la hauteur de Chénas, pour jeter sur la belle propriété qu'il possède dans cette commune un regard qui devait être le dernier. Redescendu bientôt dans la chambre, il reprit sa place dans l'angle d'une banquette et tomba peu à peu dans une somnolence qui devint de l'immobilité. Malgré l'empressement général et l'emploi de tous les secours auxquels on pouvait recourir, tout fut inutile ; l'apoplexie avait fait une victime. Le corps fut débarqué à Mâcon. Nulle part cette perte ne pouvait être plus douloureusement ressentie. Vendredi ont eu lieu ses obsèques. Toute la population de cette ville y a assisté. Les coins du poële étaient tenus par M. de Lamartine, M. Ladreyt de la Charrière, préfet, M. de Soultrait, receveur général, et M. le colonel du 43$^{me}$. Nous ne pouvons que nous associer

Digitized by Google

aux belles paroles que M. de Lamartine a prononcées sur sa tombe.

« L'homme de cœur que nous venons de remettre ici à Dieu, a exprimé plusieurs fois, pendant sa vie, le vœu renouvelé hier par sa famille, d'être enseveli à côté de mon père qu'il aimait assez pour vouloir reposer jusqu'au grand réveil avec lui. Cette amitié héréditaire entre nos deux foyers m'autoriserait donc à prendre en ce moment la parole sur ce bord de tombe.

« Que n'aurais-je pas à dire sur cette vertu du travail, sur cette moralité de la richesse laborieusement acquise, libéralement partagée, stoïquement perdue, magnanimement reconquise, pour que personne n'eût à souffrir de ses revers ?

« Que n'aurais-je pas à dire de cette supériorité d'intelligence dans l'administration publique des finances, qui fit invoquer ses lumières dans les temps difficiles par tous les gouvernements au profit de l'Etat ?

« Que n'aurais-je pas à dire surtout de cette supériorité de cœur qui lui fit s'imposer résolûment à lui-même, dès sa jeunesse, les trois tâches de l'homme d'affaires, acquérir par la fortune une plus grande puissance de bien, servir son pays, construire une famille ?

« Ces trois tâches, vous voyez comment il les a achevées malgré une mort précoce : une situation énergiquement réparée, une estime publique dont cette foule est le témoignage, des amis dans tous les partis honnêtes, des reconnaissances qui se cachent pour ne pas éclater en sanglots, une veuve et une fille qui furent et qui restent les deux mains ouvertes de son inépuisable libéralité ; quatre fils, jeunes encore, déjà enracinés par son exemple et par son nom dans le travail, dans l'intégrité, dans l'estime, ces trois bases de la prospérité des maisons : voilà ses témoins devant les hommes, et je l'espère aussi devant Dieu.

« Leurs sanglots étouffent les vaines paroles que nous jetons à cette terre aride et me commandent le silence par la disproportion de toute parole, même d'ami, avec le sentiment des fils.

« Des larmes, des prières, des bénédictions, voilà la seule éloquence des sépultures. Taisons-nous donc, consolons leur douleur, emportons sa mémoire ; ne tentons pas d'opposer à la mort d'impuissants discours, et ne cherchons, pour ses enfants et pour nous, le sens froid de l'homme en présence du sépulcre, que dans les deux forces morales qui peuvent seules se mesurer à la tristesse du cercueil : la résignation à la volonté divine et la certitude de notre immortalité. »

Digitized by Google

COURSES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN, PAR A.-M.-A. SIRAND ; 4e partie.—Bourg, Milliet-Bottier, 1854, in-8.

M. Sirand vient de publier la quatrième partie de ses *Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain*. C'est le complément de l'œuvre qu'il a commencée en 1846 et continuée à diverses époques. L'auteur termine aujourd'hui son ouvrage et l'accompagne de dix planches explicatives. Cette publication intéresse trop vivement une contrée qui nous est limitrophe pour ne pas occuper notre attention et exciter la sympathie de tous les compatriotes de M. Sirand comme de tous ceux qui s'occupent de semblables études. L'auteur a l'amour du pays natal et tout ce qui se rattache à son histoire, à son passé, est l'objet de son culte fervent. Il a donc recueilli et interrogé tous les débris, toutes les antiquités que le hasard a fait surgir du sol qui les recelait et tomber dans ses mains ; puis, à leur aide, il a prouvé une fois de plus la présence du peuple-roi sur notre terre bressane. L'église romane de Saint-Paul-de-Varax, si curieuse à étudier, les bornes antiques, les clefs postérieures aux clefs romaines, un petit meuble antique rappelant nos caves à liqueurs , lui fournissent autant de sujets à d'intéressantes dissertations. On trouvera de curieux détails sur certaines traditions religieuses qui ont cours encore aux hameaux de Namary et

Digitized by Google

de Saint-Clément. Voici ce que dit à ce propos M. Sirand :

« On le sait, l'habitant de la Bresse a des saints pour tous les maux, pour toutes les choses de la vie, et, le dirai-je, pour les animaux domestiques qu'il élève et nourrit! Nous pouvons le répéter, si l'esprit du siècle a soufflé quelque peu sur ces intelligences bonnes et croyantes, il en reste encore beaucoup qu'il n'a point atteintes et qu'il ne souillera jamais? Non, jamais, car l'esprit du mal ne l'emportera pas sur celui du bien, quels que soient les efforts des méchants (1)!

« Il y a peu d'années encore, les visiteurs se prosternaient devant une ou deux grosses pierres qu'ils regardaient comme les glorieux restes de la chapelle de Saint-Clément; ils venaient prier, surtout pour leurs petits enfants dont rien n'apaisait les cris à la maison; puis grattant ces pierres pour en retirer un peu de poussière à l'aide de la pointe d'un couteau, ils emportaient, pleins de confiance, cette poudre inoffensive, la faisaient avaler à l'enfant dont les cris cessaient alors, et dont les dents à naître, seule cause de ses cris peut-être, perçaient plus vives. Profitable ou non, le voyage à Saint-Clément se continue encore aujourd'hui; c'est en vain que, pour détourner les pélerins et les éloigner de leurs vignes trop souvent envahies, les propriétaires ont enlevé les pierres vénérées; nos bons Bressans s'obstinent toujours à venir au même lieu et prient, à défaut des pierres de la chapelle, au pied de deux bornes qui se touchent et qui séparent deux champs voisins. Nous les avons contemplées, ces bornes, avec une certaine émotion, et ce n'est pas sans un sentiment de respect pour la foi solide de nos campagnards que notre œil s'est fixé sur plusieurs trous coniques faits avec la pointe du couteau pour enlever à ces dieux *termes*, récemment placés là, un peu de leur dure enveloppe. Ces pierres sont en calcaire très-solide,

(1) Il existe, dans l'église de Curtafond, un tableau de saint Clair, où le saint qu'on invoquait pour la vue est représenté aveugle et tenant ses yeux dans un plat! Cette imagination du peintre est un peu outrée et d'un goût plus que douteux!...

Digitized by Google

et ce n'est qu'à grand'peine qu'on doit les entamer ; mais enfin les trous sont là qui expriment bien mieux que toutes nos paroles ce que rappellent de pieuse et d'antique vénération ces bornes respectables, bien faites pour étonner par leur pouvoir secret et dont l'aspect fait naître des réflexions profondes !

« Ainsi donc, que la main de l'homme révolutionnaire abatte nos murs sacrés ; que le temps en recouvre les débris ; qu'un propriétaire même, gêné par d'importuns visiteurs, enlève jusqu'aux dernières traces du sanctuaire, il ne leur est pas donné d'éteindre la foi dans les cœurs. Malgré eux, elle subsiste et se transmet, au besoin, par la famille, cette terre sacrée que des novateurs hébétés voudraient profaner encore ! Le souvenir du bienfait apporté par un père ou par une mère implorant en pélerinage un saint patron, survit à tous les âges et se perpétue par l'homme, ou bien par celui à qui on fit la narration d'un pieux voyage !

« Saint Clément de Namary, comme on le voit, fut en grande vénération pour apaiser la douleur et les cris des petits enfants. Mais si nous en croyons cette même tradition qui obtenait notre assentiment il n'y a qu'un instant, un autre saint florissait encore dans cette chapelle. En vérité je n'ose prononcer son nom, celui du moins qui se traduit en langage populaire ! Je laisserai parler mon conducteur local. M'ayant proposé de me montrer *saint Pissereux* à Namary même, gisant dans un buisson, j'acceptai avec empressement, et chemin faisant, mon indicateur m'expliqua comme quoi le saint *en question* était encore l'objet des intercessions des gens trop brefs à uriner. Mais quel nom, en vérité, c'est à n'y pas croire ! Et pourtant rien n'est plus vrai que ce culte particulier. Ah ! si le saint rend encore la liberté aux organes rebelles, ce dont je ne doute nullement, de quels vœux ardents ne doit-il pas être assiégé, car il n'est pas de mal plus cruel que celui qui obstrue nos canaux excrétoires ! Bon *saint Pissereux*, je te supplie à mon tour pour l'avenir ! J'ai visité le réduit obscur où reposait ta statue mutilée, mais sans la retrouver. Aussi empressé, cependant, de suivre tes traces que les nombreux fidèles qui viennent

Digitized by Google

te supplier, j'ai su qu'enlevé du buisson du jardin de Broyer, cultivateur à Namary, on te voyait enfoui un peu plus loin dans sa *verchère*. Là, malgré les fouilles infructueuses faites avec ardeur, malgré ton absence, je me suis obstiné avec les visiteurs à te croire toujours là, et je te réciterai mentalement ma très-humble prière!..... »

C'est ainsi que notre estimable auteur *égaye* parfois ses narrations. Le conteur facétieux et naïf marche à côté de l'archéologue ; ils cheminent ensemble et se font bonne compagnie. M. Sirand aura rendu plus d'un grand service à l'histoire locale en élucidant certains faits, en leur apportant une preuve nouvelle, et, n'eut-il fait que cela, son œuvre serait encore de celles qui sauvent une mémoire et la rendent chère au pays.

Léon Boitel.

---

Croyances et Traditions populaires principalement dans la Franche-Comté, le Lyonnais, la Bresse et le Bugey, par M. Désiré Monnier, avec la collaboration de M. Aimé Vingtrinier. Lyon, 1854. 1 fort vol. in-8.

L'histoire des croyances et des traditions populaires nous avait souvent paru des plus curieuses à étudier et nous avions parfois pensé que, sous des apparences fantastiques et frivoles, devaient se cacher plus d'une leçon et plus d'une vérité. M. Désiré Monnier, en nous initiant à ses travaux, est venu nous confirmer dans cette opinion, et il nous a fait voir qu'avec l'intérêt d'un conte de fées, c'est-à-dire de ce qui frappe le plus vivement l'imagination, cette histoire touchait à toutes les questions. Souvenirs d'un passé lointain, coutumes et religions oubliées, origine des peuples, guerres ou alliances des nations, considérations sérieuses, aperçus philosophiques peuvent se retrouver dans les récits de ces bonnes femmes qui effrayent leurs auditeurs rangés autour du foyer de la ferme, et dans les contes de ces bergers assis dans un coin du pâturage. Tout n'est pas caprice d'imagina-

Digitized by Google

tion dans ces *Dames blanches* qui apparaissent dans les bois, ces *Chasseurs sauvages* qui passent dans la nuit, ces *Dragons* qui gardent des trésors, ces *Lutins* qui égarent les voyageurs. Il est certain que cette mythologie fantasmagorique des campagnes a une raison d'être. M. Désiré Monnier a eu la patience de remonter à la source de chacune de ces traditions et il n'a pas été médiocrement surpris de voir que, passant par le nord ou le midi, chacune d'elles nous ramenait forcément à un point de départ commun, le plateau central de l'Asie ; là se retrouvent encore toutes nos traditions, là se rencontre le germe plus ou moins développé de toutes nos croyances. D'accord avec les livres saints, M. Désiré Monnier en conclut que les montagnes de l'Asie sont bien le berceau du genre humain : une pensée grave vient donc toujours se mêler à ces récits dignes du bon Perrault. C'est par ce côté philosophique et sérieux, c'est par des recherches historiques étendues que M. Monnier plaira aux esprits qui aiment à réfléchir, et il s'adresse en effet à eux bien plus encore qu'aux hommes d'imagination.

Dans ce travail, notre collaboration a été de peu d'importance. M. Monnier a désiré connaître les superstitions et les croyances populaires que nous avions pu recueillir dans quelques parties du Lyonnais, de la Bresse et du Bugey ; il a voulu les joindre à ses recherches pour montrer que ces idées qu'il avait trouvées si répandues dans la Franche-Comté n'avaient pas exclusivement cours dans sa province. A cela se borne notre part, tout le reste appartient à notre ami.

L'ouvrage, dont nous imprimons en ce moment les dernières feuilles, paraîtra dans le courant du mois prochain.

A. V.

---

*Nouvelle édition de la* MUSE OTTOMANE. — Il n'y a pas encore un an, M. Servan de Sugny publiait une traduction en vers français des meilleurs morceaux des poètes de la Turqnie, et dans notre livraison de novembre 1853, nous

Digitized by Google

rendions compte des impressions que nous avions éprouvées en lisant cette poésie élégante et gracieuse, si gracieuse et si élégante même que nous n'osions croire que M. de Sugny n'eût parfois châtié et embelli ses modèles. L'écoulement rapide de cette première édition est venu confirmer le bien que nous avions dit de cet ouvrage, les lettres flatteuses que M. de Sugny a reçues des orientalistes les plus distingués, qui tous ont loué la fidélité de la traduction, nous ont donné tort dans les doutes que nous n'avions pas pu nous empêcher de concevoir; aujourd'hui, une seconde édition de ce livre est devenue nécessaire et nous croyons même savoir que le nouveau volume sera augmenté de quelques pièces, entr'autres des vers d'un souverain que ses conquêtes ont fait surnommer *le Victorieux*, mais dont les historiens ne nous avaient pas fait connaître le talent poétique, nous voulons parler d'Osman Ier, El Ghazi, le fondateur de l'empire Ottoman et de la dynastie des Osmanlis encore régnante aujourd'hui. Voici une des pièces de ce redoutable sultan, traduite mot à mot :

### Projets.

Avec le bois du cœur bâtis une cité
Où se tienne un marché des douceurs de la vie.
Sur tes nouveaux sujets règne sans tyrannie ;
Du reste, agis en tout d'après ta volonté.
Jusqu'ici nous avons abaissé bien des têtes ;
Eskicher, Jénicher sont tombés sous nos coups,
Ainégul est lui-même au rang de nos conquêtes,
L'infidèle succombe, enfin Brousse est à nous.
Ainsi qu'un loup entré dans une bergerie,
N'espère de salut qu'en ta seule valeur.
Auprès de Dilgéchid campe et te fortifie,
Et change ce passage en rempart protecteur.
Commande à tes soldats de respecter Nicée.

Digitized by Google

Et de ne point porter, en vrais Sangarius,
La dévastation chez les peuples vaincus.
De nombreux bastions par tes soins hérissée,
Que la Nicomédie accepte ton pouvoir,
Et de se révolter perde à jamais l'espoir.
Osman, fils d'Ortogrul, rappelles, si tu l'oses,
Ogous et Karakhan, tes ancêtres fameux :
Montre-toi du Très-Haut bon serviteur comme eux,
Et transforme Istamboul en un jardin de roses.

Parmi les témoignages de sympathie que le livre de M. de Sugny a obtenus, il en est un que nous nous empressons de donner à nos lecteurs ; c'est une charmante et gracieuse composition due à la plume de M. Philibert Le Duc, sous-inspecteur des forêts à Bourg.

A L'AUTEUR DE LA MUSE OTTOMANE.

Sans être un fougueux métromane,
J'aime et j'admire les beaux vers
Eclos sous vos ombrages verts.
Merci de la *Muse ottomane !*

De cette poétique manne,
J'ai fait un fortuné repas ;
Les bons morceaux n'y manquaient pas.
Merci de la *Muse ottomane !*

J'ai vu que l'homme est un bimane
Fait partout du même levain,
Aimant Dieu, l'amour et le vin.
Merci de la *Muse ottomane !*

De la morale musulmane
Plus d'un précepte nous convient ;

Digitized by Google

Grâce à vos vers l'on s'en souvient.
Merci de la *Muse ottomane !*

Vraiment au pays d'Orosmane,
C'est un plaisir d'être conduit
Par votre livre où tout séduit.
Merci de la *Muse ottomane !*

L'odeur de la rose en émane,
Et le rossignol, son amant,
Y chante harmonieusement.
Merci de la *Muse ottomane !*

Enfin, l'art du bibliomane
D'un volume aussi bien rempli,
A fait un chef-d'œuvre accompli.
Merci de la *Muse ottomane !*

On doit être heureux d'avoir fait un bon et bel ouvrage lorsqu'il vous vaut d'aussi jolis vers.

A. V.

---

NUMISMATIQUE FÉODALE DU DAUPHINÉ. ARCHEVÊQUES DE VIENNE, ÉVÊQUES DE GRENOBLE, DAUPHINS DE VIENNOIS, par H. Morin. Paris, 1854, in-4°.

En attendant qu'un critique spécial donne à nos lecteurs un compte-rendu raisonné de ce remarquable travail, nous croyons, sans plus de retard, devoir en signaler l'apparition.

M. Morin, bien jeune encore, a su conquérir dès son début dans le monde savant, une position qu'il saura non seulement conserver, mais augmenter encore. Il est beau, et il est rare de voir un homme entouré de toutes les gâteries de

Digitized by Google

la jeunesse et de la fortune, étudier comme un vieux savant, s'entourer de livres poudreux et demander aux siècles passés leurs secrets les plus cachés. La numismatique, trop longtemps négligée, reçoit maintenant les hommages d'une foule d'adorateurs, et les érudits qui s'adonnent à cette science ont le précieux bonheur de trouver en plein XIX^c siècle un filon presque neuf à exploiter, l'histoire ne s'étant guère occupée que des médailles que nous a laissées l'antiquité, et la numismatique des provinces n'ayant donné lieu qu'à de rares travaux. Le midi de la France en particulier avait été assez négligé ; rien ou presque rien, depuis cinquante ans, n'avait été fait pour le Dauphiné. M. Morin a décrit tout ce qu'il a pu découvrir d'une époque brillante, et son livre est un véritable service qu'il a rendu à notre histoire. L'esprit suit avec curiosité les changements survenus dans le cours des temps, depuis le jour où les monnaies furent frappées au nom de Vienne, la ville sainte, jusqu'au moment où l'effigie des rois de France vint remplacer les emblémes de archevêques et des dauphins. Ces substitutions progressives indiquent les révolutions arrivées dans la noble province, et, siècle par siècle, on peut juger ainsi du terrain gagné ou perdu par les différents pouvoirs.

Des planches bien gravées, un luxe typographique remarquable ajoutent encore à l'intérêt de cet ouvrage. Nous attendons maintenant de M. Morin l'histoire des deux époques qui ont précédé et suivi le moyen âge, alors seulement il lui sera permis de se reposer. A. V.

— Notre livraison de juillet 1853 contenait une assez bonne gravure de Charles-Jacques, un des artistes les plus distingués de ce temps. Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs une planche qui diffère d'exécution et d'esprit de la première, sans être moins élégante ni moins gracieuse ; nous donnerons prochainement *la Batteuse de Beurre*, exécutée dans un sentiment tout opposé.

Errata. Pag. 328, le marquis de Seevcines, *lisez :* de Seepeaux, même page. Broud, *lisez :* Baroud.—P. 355, Descaches de Ste-Croix, *lisez :* Descorches.

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

Digitized by Google

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VIII.

SECONDE SÉRIE.

---

LYON.—HISTOIRE DÉPARTEMENTALE.—ARCHÉOLOGIE.—MONUMENTS.—DOCUMENTS, AUTOGRAPHES, PIÈCES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LYON.


| | | |
|---|---|---|
| ALPHONSE DE BOISSIEU. | La reine Carétène | 9 |
| LÉON BOITEL. | Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste | 40 |
| A. BERNARD. | Notice sur l'Histoire du Beaujolois de Pierre Louvet | 50 |
| COUTHON. | Lettre de Couthon à St-Just | 89 |
| BERCHOUX. | Lettre de Berchoux à M. Michaud | 91 |
| LÉON BOITEL. | Projet de la rue Impériale et de divers travaux extraordinaires | 92 |
| MOREL DE VOLEINE. | Pièces pour servir à l'histoire de Lyon | 99, 325 |
| T. DESJARDINS. | Chapelle de Chatillon d'Azergues | 108 |
| HONORÉ PAILLIAS. | Les sept merveilles du Dauphiné | 241 |
| A. FABRE. | De la ville de Vienne, à propos de son Histoire, par Mermet | 247 |
| *** | Chronique de la maison de Beaujeu | 276 |
| L'ABBÉ MARTIN. | Les sires de Bagé | 361 |
| PAUL ST-OLIVE. | Les nouvelles constructions de Fourvières | 375 |
| A. BERNARD. | Rectification d'une erreur de géographie historique | 472 |
| C. DE NEUFVILLE. | Testament de Camille de Neufville. | |
| J. DE MAISTRE. | Lettre inédite de J. de Maistre à Guy Marie Deplace. | 529 |


Digitized by Google

## BIOGRAPHIE, NÉCROLOGIE.


| | | |
|---|---|---|
| A. Péricaud. | Notice sur André d'Espinay | 21 |
| — | Notice sur François de Rohan | 17 |
| F.-Z. Collombet. | Notice sur le P. de Montauzan et lettres inédites de lui au marquis de Seytres de Caumont. | |
| A. V. | Pierre Sassi | 60 |
| X. | Jacques-Frédérick Willermoz | 494 |
| Léon Boitel. | Delahante | 562 |


## PHILOSOPHIE.


| | | |
|---|---|---|
| Francisque Bouillier. | Influence de la philosophie Cartésienne sur le XVII^e siècle | 113 |


## LITTÉRATURE. — VOYAGES, ETC.


| | | |
|---|---|---|
| D'Aiguerperse. | Rome en 1853 | 131 |
| P. Villard. | De la satire et de la polémique religieuse sur le théâtre anglais au XVI^e siècle | 144 |
| Victor de Laprade. | J. Autran | 264 |
| Antoine Mollière. | F. R. de la Mennais | 382 |
| Clément Carsignol. | Une promenade en Suisse et au Lac Majeur | 455,533 |


## JURISPRUDENCE.


| | | |
|---|---|---|
| Valentin Smith. | De l'origine de la possession annale | 158 |


## BEAUX-ARTS. — THÉATRES.


| | | |
|---|---|---|
| *** | Exposition de la société des Amis des Arts, 1853-54 | 73 |
| Léon Boitel. | Chronique musicale et théâtrale | 96 |
| Théophile Gautier. | La chapelle de la Vierge à l'église de Notre Dame de Lorette (peintures d'Orsel) | 448 |


Digitized by Google

A. V. Exposition des tableaux de M. Janmot ..... 494
Léon Boitel. Théâtres ..... 496

VARIÉTÉS.

Dr G. Luppi. Du phénomène des Tables Tournantes ..... 203

BIBLIOGRAPHIE.

Eugène Yemeniz. Histoire de Corinthe, relation des principaux évènements de la Morée, par M. E. d'Eschavannes..... 62
P. C. Saint François d'Assise et les Franciscains par Frédéric Morin..... 64
L'abbé A. Girodon. De l'origine des diverses variétés ou espèces d'arbres fruitiers et autres végétaux cultivés pour les besoins de l'homme, par M. Alexis Jordan ..... 69
A. V. Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste et de Rome au confluent du Rhône et de la Saône, par Martin Daussigny.... 72
Valentin Smith. Etudes historiques et critiques des actions possessoires, par M. de Parieu..... 219
Edouard Degeorge. Tableau de la littérature du Nord au moyen-âge, par M. Eichhoff..... 299
Léon Boitel. Charles Reynaud, œuvres inédites..... 313
— Coup d'œil sur le mouvement littéraire et artistique au midi de la France, par Claudius Antony Rénal..... 315
— Violettes, poésies par Adelbert..... 316
*** Histoire de la philosophie Cartésienne ..... 320
Léon Boitel. Les Voix de l'Albarine, par P. Hugues..... 402
Dareste de la Chavanne. Mélanges critiques et littéraires, par F.-Z. Collombet ..... 405
A. V. Etudes sur l'histoire de l'économie politique, par Florent Lysen..... 407

Digitized by Google

F. Morin. Histoire de la Restauration, par M. Rittiez.... 476
J. Morin. Histoire de France, par M. George Candy.... 478
Charles Fraisse. Considérations sur la salubrité de l'Hôtel-Dieu et l'hospice de la Charité de Lyon, par le docteur baron de Poliniére..... 487
Auguste Bernard. Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, par le baron Ferdinand de la Roche la Carelle. 550
Léon Boitel. Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain, par M. A. Sirand... 564
A. V. Croyances et Traditions populaires, par M. Désiré Monnier..... 567
— Nouvelle édition de la *Muse Ottomane*, par M. Servan de Sugny..... 568
— Numismatique féodale du Dauphiné, par M. H. Morin..... 571

POÉSIE.

Victor de Laprade. Conseils des Champs..... 5
Aimé Vingtrinier. Cantate..... 97
De Montherot. Lettre à M. Valentin Smith, sur la Statistique.. 233
Maurice Simonnet. Aux vieux Tilleuls de Bellecour..... 321
P. R. La Guerre d'Orient..... 409
Philibert Leduc. La Bresse au lever du soleil..... 497
Louis Morin. La Mort du Christ..... 500

FIN DE LA TABLE DU TOME VIII.

Digitized by Google

476
478

487

550

64

67

8

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 881 663

Digitized by Google